



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 06184279 9

213 *ll*



*James Lenox.*











**BIOGRAPHIE**

**NOUVELLE**

**ES CONTEMPORAINS.**

*Les soussignés déclarent que les Exemplaires non re  
leurs signatures seront réputés contrefaits.*

LES REDACTEURS DE LA BIOGRAPHIE DES CONTEMPORAINS

*Moreau* *H. G.*

*Gouy* *J. Morice*



DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN, RUE DE VAUGIRARD, 1  
DERRIÈRE L'ODÉON.

**BIOGRAPHIE NOUVELLE**  
DES  
**CONTEMPORAINS,**  
OU  
**DICTIONNAIRE**

HISTORIQUE ET RAISONNÉ

DE **TOUTS LES HOMMES QUI, DEPUIS LA RÉVOLUTION  
FRANÇAISE, ONT ACQUIS DE LA CÉLÉBRITÉ**

**PAR LEURS ACTIONS, LEURS ÉCRITS, LEURS ERREURS OU LEURS CRIMES,  
SOIT EN FRANCE, SOIT DANS LES PAYS ÉTRANGERS;**

*Précédé d'un Tableau par ordre chronologique des époques célèbres et des évé-  
nements remarquables, tant en France qu'à l'étranger, depuis 1787 jusqu'à ce jour,  
d'une Table alphabétique des assemblées législatives, à partir de l'assemblée  
constituante jusqu'aux dernières chambres des pairs et des députés.*

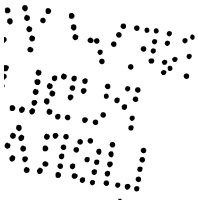
PAR **MM. A. V. ARNAULT, ANCIEN MEMBRE DE L'INSTITUT; A. JAY;  
JOUY, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE; J. NORVINS, ET AUTRES  
HOMMES DE LETTRES, MAGISTRATS ET MILITAIRES.**

**ORNÉE DE 300 PORTRAITS AU BURIN,  
D'APRÈS LES PLUS CÉLÈBRES ARTISTES.**

**. TOME DOUZIÈME.  
LEW—MARL**

**PARIS,**  
**À LA LIBRAIRIE HISTORIQUE, HOTEL D'ALIGRE,**  
**RUE SAINT-HONORÉ, N° 125.**

1823.  
S. L. F.



# BIOGRAPHIE

## NOUVELLE

### DES CONTEMPORAINS.

---

#### LEW

**WIS (MATHIEU-GRÉGOIRE)**, anglais, a exagéré le système de Burke, et cherché constamment dans le dernier degré de leur nature une source d'émotions. Les fantômes, les ombres, les esprits, sont les seuls êtres qu'il croit dignes de jeter de l'inspiration sur ses écrits. Avec une imagination forte et un tel penchant, il n'est pas étonnant que de si bizarres images ne révoltent pas, et qu'il joint beaucoup de superstitieux à son positif de ses hasards, on voit jusqu'où peut se laisser entraîner un écrivain. Aussi est-il, dans toute la force de son talent, le *Roi de l'épouvantable* dans son *Moine*, composé à l'âge de 20 ans, et honoré de 20 ans en Angleterre, et de 5 ans en Allemagne et en France, mêlé l'horreur à la volupté, et les écarts de l'esprit à la magie du style, avec un talent qui n'est permis ni d'approuver ni de dédaigner. Condamné qui

voudra l'emploi de ces belles et vigoureuses facultés : du moins on ne peut les méconnaître. Le *Château*, *Hauté*, *Rolla*, *Adelgitha*, tragédies du même auteur, renferment ces mêmes défauts, et ne se distinguent pas par les mêmes beautés que le *Moine*, dont Chénier parle ainsi dans son *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis 1789* : « Dans cet ouvrage, c'est le » diable qui, déguisé en jolie » femme, séduit, damne et mène » en enfer un prédicateur célèbre. » On est surpris qu'une fable de » ce genre des couvens du 15<sup>me</sup> siècle, » puisse aujourd'hui réussir à » Londres. Ce n'est pas que dans » l'exécution du livre on ne remarque » de la vigueur et du talent ; mais quand le fond est » absurde, le talent n'est pas employé, il est perdu. Ce n'était » pas sur de tels moyens que Richardson, Fielding, Sterne et Goldsmith fondaient le succès durable de ces romans aussi variés que naturels, qui embellissent la littérature anglaise, et

» dont elle a droit de se glorifier. » Nommé membre du parlement, M. Lewis paraît avoir oublié le théâtre et la gloire du cabinet, sans avoir acquis celle de l'homme d'état; il s'est endormi sur les bancs de la chambre des communes, et a vu s'éteindre sa renommée littéraire. Fils d'un sous-secrétaire de la guerre, il est né en 1774. S'il eût ménagé ses forces intellectuelles, et élaboré le talent dramatique et sombre dont la nature l'avait doué, il n'aurait pas à 20 ans étonné l'Angleterre par une production gigantesque et bizarre comme le *Molna*; mais il eût acquis sans doute une gloire plus durable, et ne se fût pas éclipse après deux ou trois ouvrages, comme ces animaux, cités par Levaillant, qui en une seconde font un pas d'une toise, et meurent de lassitude au second.

LEWIS MERRYWEATHER (N.), capitaine américain, fut employé, par le président des États-Unis, en 1804, conjointement avec le capitaine Clarke, à des voyages de découvertes vers les établissements les plus éloignés du gouvernement, afin d'étendre les branches de commerce dans le grand océan Pacifique. Une année après leur départ, on n'avait encore obtenu aucun résultat assuré de la navigation de ces intrépides voyageurs. On savait seulement, à la fin de 1805, qu'ils devaient passer l'hiver dans une région glacée, située à 500 lieues au-dessus du confluent du Missouri, dont ils cherchaient à reconnaître la source. Enfin, ils ont rempli honorablement la mission qui avait été confiée à leur zèle, et l'ouvrage

dans lequel ils ont consigné fruits de leurs recherches a particulièrement ajouté aux connaissances géographiques. Il a été publié sous ce titre : *Voyages des capitaines Lewis et Clarke en 1805 et 1806, par les fleuves Missouri et Colombia, jusqu'à l'océan Pacifique*, 1809, in-8°. Le voyage, dont celui qui précède fait que l'abrégé, a paru sous ce titre de : *Voyage à la source du Missouri à travers le continent américain jusqu'à l'océan Pacifique*. Il a été publié d'après les rapports officiels, et enrichi de plusieurs cartes, et notamment celle de la route qui a été suivie en 1804, in-4°. Cet ouvrage, réprimé à Londres, a été traduit en français par Lallemand, in-8°.

LEYRAUD (N.), membre de la chambre des représentans en 1814, se fit remarquer dans la seule occasion où il put occuper la tribune. Plusieurs membres, et d'autres M. Sibuet, avaient proposé de se dépouiller, dans le temps de la représentation nationale, de tous les titres honorifiques, tels que ceux de ducs, de comtes, de barons, etc. Plusieurs jours après, M. Leyraud témoigna son étonnement de l'indifférence que la chambre traitait pour ces propositions. Il ajouta : « Sans doute dans une monarchie constitutionnelle, il y a des récompenses pour la bravoure, les talens et les services; mais il faut des distinctions honorifiques; elles sont le véhicule de la gloire; elles sont le véhicule de la grandeur d'âme, elles sont le véhicule des passions nobles; j'aime à me courber devant le mérite. Mais dans une assemblée du peuple, évitons un grand

Il ne faut pas qu'on puisse braver, lorsque nous aurons à combattre l'opinion des hommes, que leurs titres, quels qu'ils soient, puissent enchaîner l'essor de notre pensée, ni étouffer le sacré de l'amour de la patrie. M. Leyraud demanda qu'on lui prouvât la proposition suivante : « Dans l'assemblée nationale, portera-t-on d'autre qualification que celle de représentant et de collègue ? » Cette proposition fut repoussée par l'ordre du jour. Il prononça aussi, avec beaucoup d'énergie et de sensibilité, un discours qui fut qualifié d'*alarme*. M. Leyraud est resté, de cette époque, étranger aux affaires publiques.

YRIS (A. J.), membre de plusieurs législatures, embrassa la cause de la révolution, et devint, en 1790, vice-président du département d'Alais. L'année suivante, il fut nommé député du Gard le nommée à l'assemblée législative ; en 1792, à la convention nationale où il vota la mort du roi. M. Yris fut chargé de plusieurs missions, qu'il remplit avec zèle, mais qui ne donnèrent lieu à aucune plainte. À la fin de la session, il fut élu, en mars 1798, par le même département, au conseil des cinq-cents. Son opposition à la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), le fit exclure dans le courant du même mois. Depuis cette époque, il a cessé toutes fonctions publiques. Atteint par la loi du 20 février 1816, il s'est réfugié à Alais.

YRIS-DESPONCHEZ (A.), évêque de Perpignan, député aux états-généraux, naquit à Alais

le 21 décembre 1750, d'une famille noble. Destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, il fit des études conformes à cet état ; fut pourvu de plusieurs bénéfices simples, élevé ensuite au siège épiscopal de Perpignan, et sacré évêque en 1788. Député peu de temps après aux états-généraux par le clergé de son diocèse, il s'opposa à la suppression de la dime, prétendant que la morale et la raison ordonnaient de la conserver, quoique d'un autre côté il convint du principe qu'elle était une propriété nationale. Quelques troubles ayant éclaté dans Perpignan, il en fut regardé comme l'auteur, et fut même dénoncé par la municipalité de cette ville le 12 février 1791. Traduit à la haute-cour d'Orléans, et ensuite transféré à Versailles, il y périt misérablement le 9 septembre 1792, avec ses compagnons d'infortune.

LEZAY-MARNESIA (CLAUDE-FRANÇOIS-ADRIEN, MARQUIS DE), naquit le 24 août 1735, à Metz. Son précepteur, qui aimait la poésie, lui en inspira le goût. Dès que ses études furent terminées, il embrassa la profession des armes, à laquelle l'appelaient sa naissance, et obtint bientôt une compagnie dans le régiment du Roi. Cependant, de nouveaux réglemens établis pour le service n'obtinrent pas son assentiment, et le portèrent à donner sa démission. Il se retira à Saint-Julien près de Lons-le-Saunier, et y cultivait paisiblement les lettres, lorsqu'on agita en France les grandes questions de réforme. Le marquis de Lezay - Marnesia, voulant des premiers en donner l'exemple,

abolit dans ses domaines la corvée et la main-morte. Il passait une grande partie de l'année à sa campagne, où il recevait Saint-Lambert, Champfort, Boufflers, Dupaty, Fontanes, etc., et où il s'occupait plus particulièrement d'expériences dont l'agriculture retirait de grands avantages. En 1788, il fit imprimer à ses frais le *Mémoire pour le peuple français*, ouvrage qui avait été composé dans son château par l'abbé Cerutti. Il venait, avec quelques-uns des membres de la noblesse de Franche-Comté, de se prononcer pour la suppression des redevances féodales et l'égalité répartition de l'impôt, lorsqu'il fut élu, par le bailliage d'Aval, député aux états-généraux en 1789. Le marquis de Lezay-Marnesin fut du nombre des députés de la noblesse qui les premiers se réunirent au tiers-état; il prit d'abord place au côté gauche de l'assemblée nationale; mais s'apercevant bientôt que les changemens s'étendaient beaucoup plus loin que ses principes ne lui permettaient de les approuver, il cessa d'appuyer les mesures proposées par la majorité, et ne parut même qu'une seule fois à la tribune, pour y combattre la proposition d'accorder les droits de citoyens actifs aux comédiens. Vers la fin de 1790, il quitta la France et passa aux États-Unis, où son intention était de former un établissement; il avait emmené pour le seconder dans ce projet, des ouvriers, des artistes et des cultivateurs. La compagnie du Scioto, de laquelle il acquit un vaste terrain, ne put remplir

les conditions du marché, et obligé de renoncer à son entreprise. Après une année de séjour en Pensylvanie, il repassa en Europe, resta quelque temps en Angleterre, et rentra en France en 1792. Il croyait y vivre tranquille et ignoré dans sa terre de Saint-Julien où il se rendit d'abord souvenant des bienfaits qu'il avait répandus n'était point ou mais découvert par les agents de la terreur, il fut arrêté et conduit dans les prisons de Besançon. Il dut la vie et la liberté à la chute de Robespierre. De retour dans ses foyers, il reprit ses occupations littéraires et agricoles. Les événemens du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), ne rent encore troubler son bonheur. A cette époque, la proscription de son fils aîné lui inspira de craintes pour lui-même, et ne point courir la chance d'être arrêté de nouveau, il alla chercher un refuge dans le pays de Vaud, où M. Necker et sa famille l'accueillirent avec toute la bienveillance possible. Lorsque M. de Lezay-Marnesin crut le danger passé, il quitta Lausanne et vint s'établir à Besançon. Il espérait s'y occuper d'un grand ouvrage, dont il avait d'abord arrêté le plan, sur le *cord des principes de la religion et de la véritable philosophie*. Il mourut peu de temps après le 9 novembre 1800. Il a publié plusieurs ouvrages suivans : 1° *Essai sur la minéralogie du bailliage de Gelel en Franche-Comté*, Besançon, 1778, in-8°. Il fait connaître, dans cet ouvrage, les différentes espèces de terre qui,



7se, lui ont paru propres à la ue, soit des briques, soit espèce de faïence qui éga- au moins celle qui se fait en terre; et présente une noti- pierres, cristaux et fossi- il a recueillis dans ses ex- ns diverses. 2° *Le Bon- dans les campagnes*, Neu- , 1784-1788-1790, in-8°. ppression des corvées, l'é- sement des états provin- , des secours demandés pour milles indigentes, et l'invi- à la haute noblesse de r dans ses terres, tel est t de ce second ouvrage. 3° *de lecture pour une jeune*, Paris, 1784, in-12 : nou- édition augmentée d'un ge au pays de Vaud, en ; d'une *Lettre sur la Brev- e Pensées littéraires, mora- religieuses; de l'Heroïsme charité*, nouvelle; d'un *Di- entre Buffon et Bailly*, et du urs de réception de l'auteur, adémie de Nancy. 4° *Essai a nature champêtre*, poème chants, suivi de notes, Pa- :787, in-8°; traduit en alle- l, par J. G. Grohmann, ick, 1792, in-8°; réimpri- us ce titre : *les Paysages, ou is sur la nature*, Paris, 1800, . On trouve dans ce poème oup de détails intéressans s progrès de l'art d'embellir rdins, et sur les poètes qui nt chantés. Dans la 2<sup>me</sup> édi- de cet ouvrage, il a ajouté *le et Campaspe*, ballet hé- e qui ne fut jamais repré- , quoique mis successive- en musique par Laborde, ni et M. de Lacépède. 5°

*Lettres écrites des rives de l'Ohio*, Paris, 1792, in-8°. On attribue également au marquis de Lezay-Marnesja, la traduction de l'ouvrage de John Coakley-Let- som, qui parut sous ce titre : *le Voyageur naturaliste, ou Instruc- tion sur les moyens de ramasser les objets d'histoire naturelle et de les bien conserver*, Paris, 1775, in-12. Il est aussi auteur de plu- sieurs morceaux insérés dans l'*En- cyclopédie*; d'un grand nombre de pièces fugitives dans les recueils du temps, parmi lesquelles on dis- tingue entre autres l'*Heureuse fa- mille*, conte moral; les *Lampes*, allégorie en l'honneur de Montes- quieu, de J. J. Rousseau et de Buf- fon; et l'*Épttre à mon curé*, dont on a retenu cet excellent vers :

L'âge d'or était l'âge où l'or ne régnaît pas.

Le marquis de Lezay-Marnesia était membre des académies de Nancy, de Lyon et de Besançon. C'est dans cette dernière que son *Éloge funebre* fut prononcé en 1812, par M. Grappin.

LEZAY-MARNESIA (ADRIEN, COMTE DE), fils du précédent, lit- térateur et publiciste, commandant de la légion-d'honneur; requit en 1770, à Saint-Jullien, départe- ment du Jura. Il sortit du régi- ment du Roi, où il servit pendant plusieurs années, pour se livrer à l'étude de la diplomatie à l'éco- le de Brunswick. Il ne rentra en France qu'après la révolution du 9 thermidor an 2, et vint à Pa- ris où il publia plusieurs écrits, dans lesquels son attachement à la liberté et sa haine pour l'anarchie étaient fortement exprimés. Il fut aussi l'un des collaborateurs les

plus actifs du *Journal de Paris*, dont M. Rœderer était alors un des propriétaires. Accusé d'avoir participé à l'insurrection des sections de Paris contre la convention, et forcé de se cacher après la journée du 13 vendémiaire au 4 (1795), il employa le temps qu'il passa dans sa retraite à traduire la tragédie de *don Carlos* de Schiller. Il reparut à Paris lorsqu'il crut le danger passé; mais ayant annoncé positivement la chute du directoire, il fut de nouveau proscrit, à la suite de la journée du 18 fructidor au 5. Forcé de quitter la France, M. Lezay-Marnesia se retira avec son père dans le pays de Vaud, où M. Necker et sa famille leur firent le plus brillant accueil. Après l'établissement du gouvernement consulaire, protégé par M<sup>re</sup> Bonaparte, dont sa sœur était alliée (elle avait épousé M. Claude de Beauharnais, père de la princesse de Bade, et cousin d'Alexandre de Beauharnais), le comte de Lezay-Marnesia rentra en France, et ne tarda pas être envoyé en qualité d'ambassadeur, près de l'électeur de Saltzbourg. Depuis, il fut chargé de la mission de préparer la réunion du Valais à la France, et se rendit à cet effet dans ce pays. En 1806, il fut nommé préfet de Rhin-et-Moselle, et en 1810, il quitta cette préfecture pour passer à celle du Bas-Rhin, où sa conduite le fit chérir de ses administrés. Personne ne contribua plus que lui à la prospérité de la ville de Strashbourg; aussi fut-il conservé dans ses fonctions après le premier retour du roi, en 1814. Le comte de Lezay-Marnesia allait au-devant de M. le duc de Berri, qui venait visiter ce dé-

partement, lorsque ses chevaux effrayés du bruit de l'artillerie, le précipitèrent de sa voiture. On le rapporta à Strashbourg, où il mourut de cette chute, le 9 octobre 1814. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, on cite les suivans : 1° *les Ruines, ou Voyage en France, pour servir de suite à celui de la Grèce*, Paris, 1794; 2° *Qu'est-ce que la Constitution de 1793?* in-8°, 1795; 3° *De la Constitution de 1795*, *ibid.*, in-8°; 4° *de la Faiblesse d'un gouvernement qui commence, et de la Nécessité de se rallier à la majorité nationale*, 1796, in-8°. Le but de cet ouvrage était de réfuter celui de M. Benjamin-Constant, intitulé : *de la Force d'un gouvernement qui commence*, etc. 5° *Des Causes de la révolution et de ses résultats*, 1797, in-8°; 7° *Pensées choisies du cardinal de Retz*, 1797, in-18; 8° *Don Carlos, infant d'Espagne*, traduit de l'allemand de Schiller, Paris, 1799, in-8° de 394 pages. Des observations et des notes critiques de l'auteur sont jointes à cette traduction qui est estimée.

LEZAY-MARNESIA (LE COMTE N.), frère du précédent, avec lequel on l'a quelquefois confondu, ne figure sur la scène politique que depuis 1815. Appelé, après le second retour du roi, à la préfecture du département du Lot, il fut, en 1816, nommé, par le collège électoral de ce département, membre de la chambre des députés, destinée à remplacer celle que venait dissoudre l'ordonnance royale du 5 septembre. Cette élection lui fit éprouver quelques désagrémens, à l'occasion d'un

ire présenté à la chambre, M. Lachaize-Murel et Sydans lequel on accusait M. Lezay-Marnesia d'avoir, en tant qu'une partie des insoumis ministérielles, écarté des électeurs pour en introduire d'autres qu'il favorisait, et de s'être fait d'avoir souffert qu'on le fit à Figeac sous un arc de triomphe que surmontait une cocarde tricolore. Ces dénonciations produisirent pas l'effet qu'on attendait sans doute leurs auteurs; Lezay-Marnesia fut élu membre passa à l'ordre du jour, et par là que les nominations de Barairon, Noysant et Lezay-Marnesia étaient valides. Sous le ministère de M. Decazes, le comte de Lezay-Marnesia fut élu au centre gauche, et sous celui de M. Pasquier, du centre

Il a voté, en 1819, pour la suppression de l'exception et le nouveau département électoral. Après avoir été élu préfet de la préfecture du Lot, puis de celle de la Somme, il fut élu, vers la fin de 1817, à la tête du département du Lot. Le comte de Lezay-Marnesia, dont le nom ne se trouve depuis 1821 sur la liste des députés, ni sur celle des députés, commandeur de la légion d'honneur.

**ZAY-MARNESIA (CLAUDE-ANTOINE)**, oncle des précédents, et du marquis de Lezay-Marnesia, était chanoine et comte de France; il mourut en 1818. Il a fait partie de des assemblées provinciales desquelles se prépara la réunion des états-généraux en 1789. On lui a consacré les ouvrages suivants: *Leçons sur l'histoire de France*, 1765. Cet ouvrage, que

l'auteur n'a point terminé, ne contient que les rois de la première race. 2° *Oraison funèbre de Louis XV*, Lyon, 1774, in-4°.

**LEZURIER DE LA MARTEL (LOUIS-GENEVIEVE, BARON)**, officier de la légion d'honneur, ancien membre du corps-législatif, ex-maire de Rouen, est né dans cette ville en 1765. Son père, négociant distingué, a rempli les fonctions de consul de Suède. M. Lezurier de La Martel, au retour des voyages qu'il fit en Allemagne, en Danemark, en Suède, en Laponie, en Russie, en Pologne, en Angleterre, en Espagne, enfin, dans presque toute l'Europe, fut nommé, en 1789, l'un des commandans de la garde nationale de Rouen, et successivement membre des administrations civiles; en 1792, administrateur des hôpitaux et chef en second du 9<sup>me</sup> bataillon de la même garde nationale. Il devint ensuite membre du conseil municipal, et fut chargé de l'administration des subsistances. En 1793 et 1794, il fut incarcéré. Rendu à la liberté, il remplit les fonctions de président de la Commune, titre substitué à celui de maire. Il occupa ensuite, pendant plusieurs années, la place de président du tribunal, puis devint membre de la chambre du commerce. En qualité de président du tribunal et de la chambre du commerce, il fut présenté au premier consul, qui le fit officier de la légion d'honneur et trésorier de la 14<sup>me</sup> cohorte. Nommé, en 1809, chef d'une cohorte de la garde nationale, il marcha avec 1,000 hommes à Boulogne-sur-Mer, lorsque les Anglais menaçaient nos côtes;

il campa au camp de gauche jusqu'au licenciement de ce corps. En 1810, commandant de la garde d'honneur de l'empereur et de l'impératrice, et baron de l'empire, il passa au corps-législatif, et successivement à la mairie de Rouen. Comme maire, il reçut l'impératrice Marie-Louise. Chargé de mission pendant la disette de 1812, il la remplit à la satisfaction générale, et reçut du préfet, M. le comte de Girardin, une lettre dont nous allons extraire le passage suivant : « La bonne nouvelle que vous m'annoncez par votre lettre du 30 juin, m'a été confirmée ce matin par une dépêche de M. le comte Maret. Ce service inattendu arrive comme un don du ciel. Il éloigne toutes nos inquiétudes, et assure nos provisions. Revenez maintenant jouir de vos succès, et entendre les expressions de notre reconnaissance. Vous avez nourri Rouen, etc. » Il avait déjà, en 1793, comme administrateur des subsistances, mérité les mêmes éloges des autorités locales de cette époque, pour le succès d'une semblable mission dans le département de Seine-et-Marne. M. Lezurier de La Martel, membre du corps-législatif en 1814, lors de la première restauration, fut maintenu à la chambre des députés ; il prit une part honorable aux débats relatifs à la loi sur les finances, sur les fers, sur les laines, enfin, sur la franchise du port de Marseille. Il refusa, pendant les cent jours, en 1815, d'occuper la place de maire, et de siéger à la chambre des représentans. Après la seconde restauration, il rede-

vint maire, et cessa ces fonctions après la retraite des troupes étrangères. Le soin qu'il prit des blessés prussiens lui valut des remerciemens des chefs de ces corps. M. Lezurier de La Martel, retiré maintenant à la campagne, est membre de la société de commerce et d'agriculture de Caen, de la société royale de Rouen, président de la société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, trésorier de la société de charité maternelle, et enfin, maire de la commune de Hanton-sur-Seine.

LHÉRITIER (SAMUEL-FRANÇOIS, BARON), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né le 6 août 1772. Il embrassa fort jeune la profession des armes, et fit, sous les ordres du général Moreau, les différentes campagnes de l'armée du Rhin. Aide-de-camp du général Bellavène, il fut chargé de présenter au directoire exécutif les drapeaux que cette même armée avait couverts. Le directoire fit à M. Lhéritier un accueil distingué, et lui offrit une paire de pistolets de la manufacture de Versailles. Nommé ensuite chef d'escadron du 11<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, il prit part en cette qualité à la campagne de 1805, et fut élevé, en 1806, au grade de colonel du 10<sup>e</sup> régiment de la même arme. Il obtint, dans la campagne de 1807, la croix d'officier de la légion-d'honneur. En 1812, dans la campagne de Russie, il était chef de brigade dans le corps d'armée du maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Il donna, dans plusieurs circonstances, et notam-

au combat de Polotsck, les 9 novembre de la même année les preuves éclatantes de son courage. Général de division, le 15 mars 1813, il défendit sur les bords du Rhin, l'embouchure de ce fleuve jusqu'à la dernière extrémité. Nommé successivement par le roi, chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur, il n'eut point de promotion pendant la première résurrection en 1814. Napoléon lui conféra, au mois de juin 1815, le commandement de la 4<sup>me</sup> division d'infanterie légère à l'armée de la Moselle. Il est aujourd'hui (1823) en retraite.

**LHÉRIER (N.)**, ancien chef de division de l'armée navale, officier de la légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, était officier de la marine marchande à l'époque de la révolution. Capitaine de vaisseau en 1798, il combattit à bord de l'*Hercule* qu'il commandait, un combat des plus opiniâtres, contre le *Mars*, de 74 canons et deux autres vaisseaux anglais, mais il fut pris. Les journaux français en annonçant cette victoire, prétendirent que le *Mars* seul s'était rendu au vaisseau français. M. Lhérier qui, pendant le combat, avait été couvert de blessures et passa pour mort, était alors prisonnier en Angleterre. Blessé dans son honneur par une assertion fautive, il partit pour Plymouth, le 20 floréal an 6, et sa lettre parut dans le *Journal*. Satisfait des explications données par M. Lhérier, le ministre répondit : « J'ai soumis au directeur les détails de votre glorieuse défense sur l'*Hercule*. Il

est, sans doute, affreux pour un Français de tomber au pouvoir des ennemis, quel que soit leur nombre; mais il est beau de vendre chèrement sa défaite et d'attester son courage par ses blessures; c'est ce que vous avez fait. Le directoire vous plaint et vous estime, ainsi que tous les braves qui ont combattu sous vos ordres. » M. Lhérier fut échangé quelque temps après. En 1799, il reçut le commandement de l'armée navale rassemblée à Brest, sous les ordres du contre-amiral Delamotte; il se conduisit avec bravoure dans les divers événements qui eurent lieu sur mer pendant cette campagne. Néanmoins il ne conserva pas le titre de chef de division qu'il avait obtenu à cette époque. En 1813, il était encore capitaine de vaisseau; M. Lhérier avait été nommé précédemment officier de la légion d'honneur. Au mois d'août 1814, il reçut du roi la croix de Saint-Louis; mais il paraît qu'à cette époque il fut mis à la retraite.

**LHÉRIER DE BRUTELLE (CHARLES-LOUIS)**, membre de l'ancienne académie royale des sciences, de l'institut national, etc., naquit à Paris, en 1746, d'une famille estimée dans le commerce, et dont la fortune lui permit d'acheter une charge de secrétaire du roi, et, en 1772, l'office de procureur du roi à la maîtrise des eaux-et-forêts. Il entra, en 1775, à la cour des aides, et eut des rapports, comme magistrat et comme botaniste déjà honorablement connu du monde savant, avec l'illustre Malesherbes, passionné pour l'histoire naturelle. A cette époque, Dom-

bey, de retour de son voyage au Pérou et au Chili, cherchait inutilement des fonds pour publier ses nombreuses observations, principalement sur la botanique. L'héritier offrit de les mettre en ordre, de les rédiger et de les publier à ses frais. Possesseur de l'herbier de Dombey, il était au moment de publier la *Flore du Pérou*, lorsque l'ambassadeur d'Espagne obtint du gouvernement français que cette publication n'aurait pas lieu, avant du moins que les travaux des savans espagnols, qui avaient exploré la même contrée, n'eussent mis au jour les résultats de leurs recherches. L'héritier reçut même l'ordre de remettre à M. de Buffon l'herbier de Dombey. Au lieu d'obéir à cet ordre arbitraire, le savant français part secrètement avec son précieux trésor, pour l'Angleterre où il arrive sans accident. Pendant 15 mois, il se livra exclusivement à la mise en ordre et à la rédaction de sa botanique, et trouve dans les conseils du célèbre Banks et dans sa bibliothèque des secours de toute espèce. La révolution de France lui assurant la tranquille possession du dépôt qui est en ses mains, et qui néanmoins ne fut jamais mis au jour, il revint à Paris. Partisan du nouvel ordre de choses, il devint dans les premiers jours d'octobre 1789, l'un des commandans de la garde nationale parisienne. Le 6 de ce mois, il était à Versailles, à la tête du bataillon des Lombards, lorsque onze gardes-du-corps menacés du dernier supplice par la multitude furieuse s'offrèrent à sa vue. Ne consultant que l'humanité, il les réclame pour les

conduire à Paris, les obtint sans peine et sur sa responsabilité personnelle, et leur procura déguisemens à la faveur desquels ils s'échappèrent. Sa fortune était presque entièrement détruite; il accepta un emploi au ministère de la justice, et devint deux fois au tribunal civil de Paris. Il vint paisiblement, occupé de ses écrits et de ses ouvrages, lorsqu'il fut misérablement assassiné à Combrès, le 16 avril 1800, à quelques pas de son domicile, et qu'on ait jamais pu connaître les causes de ce meurtre. Lhéritier était un homme instruit et laborieux; quoique très-irritable, n'en était pas moins généralement aimé. L'académie des sciences l'avait honoré de ses suffrages; l'institut national, dès son organisation, l'avait compté au nombre de ses membres. M. Cuvier a l'éloge historique de ce savant (*Mémoires de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'institut, tome IV*), et parle ainsi de ses travaux: « Ses ouvrages de botanique sont estimés de toute l'Europe pour l'exactitude des descriptions, la minutieuse recherche des caractères, la grandeur et le fini des planches. » Il a publié: 1° *Stirpes novæ aut nō cognitæ, descriptionibus illustratæ*, Paris, 1784 et années suivantes in-fol. contenant 7 fascicules de planches. En 1787, il donna 4 autres planches qui devaient servir de suite aux premières, et qui représentent des *geranium*; mais le temps, quoique inopiné depuis longtemps, n'a point été mis en défaut. 2° *Cornus, specimen botanicum sistens descriptiones et*

*um corni minùs cognitarum*, 1788, in-fol. avec 6 planches; 5° *Sertum anglicum seu planores quæ in hortis juxtà Lion-imprimis in horto regio Ke-excoluntur*, Paris, 1788, in-fol., max. avec 50 planches; 6° dissertations latines : *Kalymenopappus; Oxybaphus; Michauzia; Buchozia;*

Tous ces ouvrages ont été à un très-petit nombre d'exemplaires, et ils sont devenus très-rarement. Outre la *Flore Pérou*, il a encore laissé en manuscrit la *Flore de la place Vendôme*. Elle offre la nomenclature de centaine de petites herbes que l'auteur avait remarquées dans son jardin et qu'il en sortait, à l'époque où il était attaché au ministère de la Marine. M. Cuvier assure que la *Flore de Lhéritier*, dont le premier tome a été publié par Deburc en 1808, était la plus complète qui existât en Europe pour cette époque. (L'article que nous avons donné sur l'*HÉRITIER DE BOUTON*, tom. IX, pag. 153, étant inexact et renfermant différentes erreurs, nous avons dû le remplacer par celui-ci, plus étendu et plus exact.)

**LHERMITE** (LE BARON JEAN-ADRIEN), entra de bonne heure dans la marine, et parvint successivement de grade en grade à celui de contre-amiral. En 1807, il fut appelé à remplir les fonctions de rapporteur près le conseil de guerre convoqué à Brest pour juger les capitaines Roncière, Lafon, Proteau et Lhermite, mis en accusation par

suite de l'attaque des Anglais en rade de l'île d'Aix. C'était une affaire extrêmement importante et délicate; le baron Lhermite fit un rapport très-étendu, où il déploya les connaissances d'un marin consommé. Ses conclusions contre les trois des prévenus furent assez modérées, mais elles furent sévères à l'égard du capitaine Lafon, qui fut condamné à mort. En 1814, le baron Lhermite était préfet maritime du 6<sup>m</sup> arrondissement; mais il a cessé d'occuper ce poste depuis les ordonnances royales sur la marine en 1816. Il est officier de la légion-d'honneur.

**LHOMOND** (CHARLES - FRANÇOIS), professeur émérite de l'université de Paris, né en 1727, à Chaulnes, département de la Somme, était boursier au collège d'Inville, où il fit ses études, et dont il devint principal. Nommé professeur au collège du cardinal LeMoine, il s'attacha de préférence à instruire les jeunes enfans. Et malgré des instances répétées, il répondit constamment qu'il n'abandonnerait jamais ses *sixièmes*. Il remplit pendant plus de 20 ans cette carrière honorable. Il adopta avec modération les principes de la révolution, dont il faillit devenir victime; il fut arrêté dans les premiers jours d'août 1792, et enfermé à Saint-Firmin. Tallien, qui avait été son élève, s'intéressa vivement en sa faveur et le fit mettre en liberté presque aussitôt. Plusieurs mois après cet événement, il fut assailli, étant sur le boulevard de la Salpêtrière, par deux malfaiteurs qui le volèrent après l'avoir laissé pour mort. Néanmoins il n'était pas dange-

reusement blessé. Cet homme estimable et laborieux, dont tous les goûts étaient simples, a, toute sa vie, cultivé la botanique avec soin, et y était devenu fort habile. Le savant Haüy fut son élève. C'est un titre de plus à la reconnaissance publique. On croit assez généralement que Lhomond, qui mourut le 31 décembre 1794, à l'âge de 67 ans, fut redevable de la santé dont il a joui constamment, à la promenade qu'il était dans l'usage de faire tous les jours jusqu'à Sceaux : exercice qu'il n'a jamais interrompu, quelque temps qu'il fit. Il a publié : 1° *De viris illustribus Romæ*, in-24; 2° *Elémens de la grammaire latine*, in-12; 3° *Elémens de la grammaire française*, in-12; 4° *Epitome historiae sacræ*, in-12; 5° *Doctrine chrétienne, en forme de lecture de piété, où l'on expose les preuves de la religion, les dogmes de la foi, les règles de la morale, ce qui concerne les sacremens et la prière*, in-12; 6° *Histoire abrégée de l'église, où l'on expose ses combats et ses victoires dans les temps de persécutions, d'hérésies et de scandales, et où l'on montre que sa conservation est une œuvre divine, ainsi que son établissement*, in-12; 7° *Histoire abrégée de la religion avant la venue de Jésus-Christ; où l'on expose les promesses que Dieu a faites d'un rédempteur, les figures qui l'ont représenté, les prophéties qui l'ont annoncé, et la suite des évènements temporels qui lui ont préparé les voies; et où l'on démontre l'antiquité et la divinité de la religion chrétienne*, 1791, in-12. Ces ouvrages jouissent de l'estime des pères de famille, et sont entre

les mains de tous les enfans; ont été souvent réimprimés. on a fait à plusieurs des addi qui n'ont eu qu'en très-petite quantité l'approbation des gens de goût.

LHULLIER (FRANÇOIS), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, est né le 10 janvier 1759, à Cuisery, département de Saône-et-Loire. Il fit différentes campagnes de la révolution, et était parvenu, en 1807, au grade de colonel du 75<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Sa brillante conduite, à la bataille d'Austerlitz, fit nommer commandant de la légion-d'honneur. Il obtint, par décret de nouveaux et importants honneurs, le 10 février 1807, le grade de général de brigade, et le 31 juillet 1811, celui de général de division. Il avait précédemment été nommé baron de l'empire. Après la première restauration en 1814, le roi le nomma chevalier de Saint-Louis, et en janvier 1815, grand-officier de la légion-d'honneur. Depuis 1816, le général Lhuillier a cessé d'être en activité.

LHULLIER (SIMON), professeur de mathématiques à l'université de Genève, élève de Clairaut, savant Génois (v. ce nom), n'est pas moins recommandable comme écrivain que comme professeur. Il a donné, en 1751, en 2 vol. in-8°, des *Elémens raisonnés d'algèbre*, et en 1809, vol. in-4°, des *Elémens d'arithmétique appliqués à la recherche des géométriques*.

LIANCOURT (LAROCHETEAU-DE). Voyez ROCHEFOUC.

LIANCOURT (LAROCHETEAU-DE).



DE D'ÉTISSAC DE). Voyez ROUCAULD.

**BES (ANTOINE)**, savant professeur de physique à Paris, né à Toulouse, département de la Haute-Garonne, vers 1750, est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages où l'on s'accorde généralement à reconnaître « l'heureuse union de la précision, de la exactitude et d'une élégance dont on n'aurait pas cru jadis que l'émulation pût être applicable aux sciences exactes. » M. Libes n'appartient point à un corps académique. On ne dit que c'est un homme aussi sage que l'ennemi de l'intrigue et des coteries. Ce savant est auteur de l'importante découverte de l'*Électricité à contact*, exécutée sur la soie, et qui paraît avoir eu lieu à l'invention de la machine à vapeur. Les ouvrages de M. Libes sont : 1° *Physica conjecturalementa*, 1788, in-12; 2° *Essai de physique-chimique, ou indication de la chimie moderne physique*, 1796, in-8°; 3° *Théorie de l'élasticité, appuyée sur des faits, confirmés par l'expérience*, 1800, in-4°; 4° *Traité élémentaire de physique, présenté sous un ordre nouveau, d'après les découvertes modernes*, 1802, in-8°, 3 vol. in-8°; 5° *Nouveau système de physique*, 1806, 4 vol. in-8°; 6° *Histoire philosophique et dogmatique des progrès de la physique*, 1810, 4 vol. in-8°; 7° *le Monde physique et le Monde moral, ou Lettres de M<sup>me</sup> de\*\*\**, 1815, in-8°. M. Libes est auteur des articles de physique du *Dictionnaire d'histoire naturelle*, publié par Deterville en 1800. Il a joint des notes au *Tableau des Trois Règnes de la na-*

*ture*, de l'abbé Delille, et inséré dans différens mémoires dans le *Journal encyclopédique*.

**LIBON (PHILIPPE)**, naquit à Cadix d'une famille française, et reçut, dans cette ville, les premières leçons de musique et de violon. Il fut, dès l'âge de 14 ans, envoyé à Londres auprès du célèbre Viotti, chez lequel il passa 6 années consécutives. Viotti lui fit jouer en public des concertos, et l'admit à jouer avec lui des symphonies concertantes au grand concert d'Hay-Market. M. Libon eut encore, à Londres, l'avantage de se lier d'une manière particulière avec Haydn, qui s'y était momentanément fixé. Ce grand-maître se faisait un plaisir de lui confier l'exécution de ses quatuors, et lui rendait publiquement le témoignage que personne n'exprimait ses idées avec autant de fidélité et d'intelligence que ce jeune violoniste. M. Libon quitta l'Angleterre en 1796, et, en passant par Lisbonne pour retourner à Cadix, il se fit entendre à la cour. Le prince de Portugal, enchanté de la perfection de son jeu, le retint en qualité de solo. En 1800, M. Libon est venu habiter Paris, et s'y est livré tout entier à l'exercice de son talent et à la composition qu'il avait étudiée sous Cimarosa. On l'a toujours entendu avec un nouveau plaisir dans les principaux concerts de la capitale, tels que ceux de M<sup>me</sup> Catalani, Colbran, et dans plusieurs autres qu'il a donnés pour son compte. Il ne dédaignait pas non plus de paraître dans des salons particuliers où l'on réunissait les artistes les plus distingués en ce genre, et dont M.

Libon faisait le principal agrément. Il a publié un œuvre de duos, deux œuvres de trios et quatre concertos.

**LIBOREL** (GUILLAUME-FRANÇOIS-JOSEPH, BARON), ancien législateur, conseiller honoraire à la cour de cassation, officier de la légion-d'honneur, est né à Saint-Omer en 1739. Avocat très-distingué au conseil souverain d'Artois avant la révolution, il fut le patron du fameux Robespierre qu'il présenta au serment d'avocat, et n'en fut pas moins persécuté dans la suite par ce même Robespierre et par Joseph Lebon; tous deux n'ayant pu parvenir à se saisir de sa personne, se vengèrent cruellement sur l'un de ses oncles en le faisant périr sur l'échafaud. Depuis le mois de brumaire an 4 jusqu'à celui de prairial an 7, il siégea au conseil des anciens comme député du département du Pas-de-Calais, et y parla plusieurs fois sur diverses matières de législation. Il était l'un des secrétaires de ce conseil présidé par M. Lafon-Ladébat, à l'époque du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). En l'an 8, il fut nommé, par le sénat, membre du tribunal de cassation. Il présida long-temps la section civile de cette cour pendant que MM. Tronchet, Muraire et Maleville, présidens successifs, étaient occupés à la rédaction du code civil ou aux discussions du conseil-d'état. Au mois de février 1815, il n'a pas été compris dans l'ordonnance royale portant réorganisation de la cour de cassation; mais il a obtenu, pour prix de ses longs services, les titres de conseiller honoraire, d'officier de la légion - d'honneur et de ba-

ron, avec institution de maj

**LIBRI-BAGNANO** (LE C DE), est né en Italie d'une famille très-ancienne et très-connue en Toscane, à qui elle a fourni de très-hommes d'état distingués. A la Rivée des Français en Italie, montra un de leurs plus chers partisans et les seconda de ses efforts. Il leva à ses frais plusieurs régimens, les commença lui-même, fut souvent blessé et s'acquit la réputation d'un héros officier. Une telle conduite déplut aux autorités autrichiennes et lui attira dans la suite des sévères punitions de leur part. Ferme dans les principes qu'il avait adoptés, fidèle à la cause qu'il avait embrassée, il ne cessa de la soutenir avec courage. Il vivait à Toulouse en simple particulier lorsqu'il fut arrêté, en 1802, comme venu d'escroquerie: le procès instruit; mais la procédure n'établit aucune charge contre lui, il fut rendu à la liberté. Il fut arrêté, en 1816, à de nouvelles accusations. Elles lui firent plus défavorables encore, et le condamnèrent, par la cour de L. comme coupable de faux en écritures de commerce et en négociations d'effets. Il se défendit avec beaucoup de talent, et intéressa vivement l'auditoire.

**LICHTENSTEIN** (LE PRINCE JEAN-JOSEPH DE), feld-maréchal, grand-croix de l'ordre de Marie-Thérèse, chevalier de la Toison d'or, et chambellan de l'empereur d'Autriche, né le 26 juin 1741. Les connaissances diplomatiques de ce prince n'ont pas moins que ses talens militaires, contribué à le rendre utile à sa patrie. ]



oyé comme colonel dans les  
s de la première coalition  
de la France, et commença à  
tinguer près de Bouchain, le  
tembre 1793. L'intelligence  
aleur qu'il continua de mon-  
le firent élever au grade de  
al-major en juin 1794. Sa  
ité aux combats de For-  
, Bamberg et Hernspach,  
, 25 et 26 août 1796, fut  
us brillantes; il se signala é-  
ent aux affaires qui eurent  
près de Wurzbourg dans le  
de septembre suivant, et fut,  
e même temps, nommé feld-  
chal-lieutenant. En 1799, il  
à l'armée d'Italie, où il ne  
s moins remarqué par son  
nité que par sa bravoure;  
orda aux soldats blessés un  
ément de paie, pris sur ses  
es revenus. En 1805, il fai-  
artie de l'armée renfermée  
Ulm, et fut, ainsi que Mack  
enau, fait prisonnier, avec  
et renvoyé en Autriche sur  
. Le prince de Lichstenstein  
uva à la bataille d'Austerlitz;  
l'entrevue des empereurs  
éon et François, il fut dési-  
our régler les conditions d'un  
tice qu'il signa, conjoint-  
ut avec le maréchal Berthier,  
décembre. Napoléon, qui,  
ette circonstance, fit au prin-  
: Lichstenstein l'accueil le  
istingué, eut avec lui un en-  
a de plusieurs heures. Char-  
uite, ainsi que MM. les com-  
: Giulay et de Stadion, de-  
nir pour l'Autriche des arti-  
u traité définitif, il les signa  
M. de Talleyrand, à Pres-  
; le 27 décembre. L'année  
te, le prince de Lichtens-

tein obtint le commandement-gé-  
néral de la Haute et Basse-Autri-  
che. En 1808, il dirigea à Vienne  
les fêtes les plus brillantes pour le  
mariage de son souverain. En  
1809, on lui confia, au commen-  
cement de la campagne, une ré-  
serve de 20,000 hommes, à la tête  
de laquelle il fut blessé, en com-  
battant à Tann le 19 avril. Les 21  
et 22 juin, se trouvant réuni avec  
son corps à la grande-armée de  
l'archiduc Charles, il fit, à Aspern  
et à Essling, plusieurs charges de  
cavalerie, qui donnèrent lieu à  
l'archiduc de s'exprimer ainsi sur  
son compte dans un ordre du jour  
du 24 : « Le prince Jean de Lichs-  
» tenstein a immortalisé son nom.  
» Son mérite éclatant est reconnu  
» par l'armée entière, et le hasard  
» m'a mis à portée de le juger de  
» plus près. Mes sentiments et mon  
» vif attachement pour sa person-  
» ne sont de sûrs garans de la re-  
» connaissance de notre monarque.  
» Je ne puis le récompenser qu'en  
» exprimant publiquement mon  
» estime. » Le 6 juillet suivant, sa  
conduite, à la bataille de Wa-  
gram, ne démentit pas celle qu'il  
avait précédemment tenue. Char-  
gé, le 11, de se rendre au quar-  
tier-général de l'empereur Napo-  
léon pour lui demander un ar-  
mistice, il l'obtint le même jour;  
ce qui fit blâmer, par quelques  
personnes, l'excès de son zèle,  
attendu que cet armistice, conclu  
sans la participation de l'empe-  
reur d'Autriche, fit éprouver à  
l'archiduc Charles une disgrâce  
momentanée. Cependant, le prin-  
ce de Lichstenstein, rappelé au  
gouvernement de la Haute et Bas-  
se-Autriche, ne cessa pas de jouir

de la confiance de son souverain, qui l'employa de nouveau dans la campagne de Russie, où il fut blessé sur le Bugg en 1812. De 1813 jusqu'en 1814, ses talens furent encore employés avec succès. En 1816, il fut nommé l'un des douze directeurs permanens de la banque nationale d'Allemagne. Le prince de Lichstenstein a épousé, le 12 avril 1792, la princesse Joséphine Sophie, fille du landgrave Joachim Égon de Fustenberg-Stielingen. Couvert d'honorables blessures, honoré et chéri de ses compatriotes, il se prononça, en 1818, en faveur de l'enseignement mutuel, qui le compte au nombre de ses plus généreux protecteurs.

**LICHSTENSTEIN** (LE PRINCE MAURICE-JOSEPH DE), feld-maréchal-lieutenant, de la même famille que le précédent, est né le 21 juillet 1775. Les opérations militaires de ce prince sont peu connues. En 1814, il eut le commandement de la 1<sup>re</sup> division légère, formant l'avant-garde de l'armée autrichienne, et se distingua à la bataille de Léipsick. Au mois de juillet 1814, à la tête de la 2<sup>me</sup> division de la même armée, il pénétra en France par la Suisse.

**LICHSTENSTEIN** (LE PRINCE ALOYS-GONZAGUE DE), feld-maréchal-lieutenant, frère du précédent, est né le 1<sup>er</sup> avril 1780. En 1793, il parut honorablement sur le théâtre de la guerre, et se distingua comme son frère à la bataille de Léipsick, où il commandait sous les ordres du comte de Moerfeld. Sa belle conduite lui mérita, de la part de l'empereur d'Autriche, une épée en or, garnie de diamans, qui lui fut envoyée dans la

nuit même qui suivit la bataille de LICHSTENSTEIN (AN AUVERTZ-HEM), professeur mand, né à Helmstadt, d. Basse-Saxe, en 1753. Il fit de bonnes études, et s'attacha particulièrement à celles de grecs anciennes et de quelques-unes de l'histoire naturelle. Les connaissances qu'il acquit rent d'abord obtenir la direction du collège de sa ville natale. En 1782, il devint successivement directeur du Johanneum; prof de langues orientales, et de bibliothécaire à Hambourg. Il publia, sur les anciennes études de la Perse, un ouvrage dont l'étude est devenue nécessaire aux savans, en ce qu'il répara grand jour sur les ruines et les débris de Persépolis, les bas-reliefs, dont elles sont chargées. Les nombreuses inscriptions qu'il découvrit. La grande qui jusqu'alors, était de savoir si ces inscriptions appartiennent à l'ancienne écriture hiéroglyphique ou à l'égyptienne, et si l'on peut en tirer la possibilité de les expliquer. La sagacité d'un grand nombre de savans s'est exercée sans fruit sur cette matière. Le docteur Lichstenstein prétend avoir découvert la solution de ce problème; et dans l'ouvrage qu'il a publié sur ce sujet, plusieurs savans paraissent en douter. On a encore de lui plusieurs autres écrits, parmi lesquels on distingue une *Histoire des sectes aptères*. Il a fait aussi plusieurs morceaux insérés dans le *Magasin de J. J. Wick*, et dans la *Bibliothèque littéraire biblique*. Depuis M. Lichstenstein est curateur

pasteur, et professeur de théologie à Helmstadt.

**ITENAU (LA COMTESSE DE)**, fille de Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, née à Potsdam en 1785, était la plus jeune des filles du roi. Elle épousa un jeune homme nommé Élie Enke, musicien de chambre du roi. Sa sœur aînée avait épousé le prince de Prusse, et exerçait un pouvoir tyrannique sur tout ce qui l'entourait, et sa sœur cadette, remplissant dans la maison les emplois de gouvernante, qu'elle se plaisait surabondamment à exercer. Cet excès d'humilité fut la source de sa fortune. Elle fut témoin, un jour, d'une scène violente où les coups ne furent pas épargnés. Il prit le parti de l'opprimée avec une chaleur qui fut la favorite, et il s'en suivit une rupture complète. Le prince qui d'abord n'avait cédé qu'à un mouvement de pitié, ressentit bientôt pour sa protégée la plus vive affection, et comme son père avait été jusque-là fort dur pour elle, il lui donna lui-même une pension de musique, et chargea une dame française de lui apprendre sa langue. La jeune Enke, par ses charmes propres à elle-même, et son caractère qui était un mélange de défauts et de vertus, qui font naître les brouilleries, et commandent les reconciations. Le prince de Prusse, enchanté de sa nouvelle maîtresse, voulut l'environner d'une telle magnificence qu'il ne put le faire qu'au moyen de prêts usuraires, dont le roi ne tarda pas à se défaire, et qu'il se hâta d'ar-

rêter. L'effet de son mécontentement est facile à prévoir : les amans furent obligés de se séparer. La jeune Enke réconciliée avec sa sœur, alla la rejoindre à Paris, où elle vivait avec un Polonais, nommé le comte de Matuschka, et acheva dans l'usage du monde de perfectionner son éducation. Le prince abandonné à lui-même, se livra à toutes les distractions de son âge, et sans contracter d'attachement durable, eut des engagements multipliés beaucoup plus dispendieux qu'une liaison d'habitude. Le monarque s'en aperçut et résolut de rappeler la favorite. On négocia son retour, elle reparut à Berlin, et reçut en présent la petite maison de campagne de Charlottenbourg, où le prince venait la voir souvent. La naissance de 3 enfans vint successivement resserrer les nœuds qui les unissaient. L'aîné qui portait le nom de comte de la Marche, mourut dans sa jeunesse, et son père lui fit élever un magnifique tombeau. Cependant cette vive ardeur se refroidit : le prince avait embrassé la secte des illuminés, qui, comme toutes les associations religieuses qui commencent, affectait une grande régularité de mœurs, et il fut aisé de persuader au prince de renoncer à une liaison scandaleuse. Il se rapprocha alors de la princesse son épouse, et pour ôter tout prétexte à la médisance, il maria sa maîtresse à un de ses valets de chambre, nommé Rietz, qu'il affectionnait particulièrement. Mais leur humeur était incompatible; ils ne purent s'accorder et furent obligés de se séparer. Malgré son changement

d'état, M<sup>me</sup> Rietz ne perdit rien de sa faveur auprès du prince. A la mort du grand Frédéric, qui eut lieu en 1786, elle conserva le même empire sur le nouveau monarque; elle fut toujours son amie et sa confidente. Il est vrai qu'elle s'était retirée du grand monde et qu'elle vivait en simple particulière; mais une société choisie, des artistes distingués, quelques étrangers de marque, enfin toutes les jouissances que donne la richesse, venaient embellir le magnifique hôtel qu'elle possédait à Berlin, ou sa charmante retraite de Charlottenbourg. Elle ne voyait le roi qu'en secret. M<sup>me</sup> Rietz jouissait d'ailleurs d'une liberté dont sa légèreté et son inconséquence savaient tirer avantage; parmi les nombreux hommages qu'on lui adressait, il lui était permis d'en agréer quelques-uns; les sujets des états prussiens étaient seuls exceptés, les étrangers pouvaient fixer son choix. Le chevalier de Saxe avait usé de cette faveur, et il était parti pour Naples en 1795. M<sup>me</sup> Rietz, ayant résolu d'aller le rejoindre, obtint du roi, sous différents prétextes, la permission de voyager en Italie. Mais les mortifications qu'elle reçut à la cour de Vienne, où elle n'obtint aucune des distinctions auxquelles elle s'attendait, lui inspirèrent le hardi projet de demander à son royal protecteur, une faveur qui la mit à l'abri de pareils désagréments. Elle lui écrivit à cet effet si souvent et d'une manière si pressante, qu'elle obtint de la faiblesse de Frédéric - Guillaume un diplôme de comtesse de Lichtenau. Elle le recut à Florence, et le fit valoir

pour être présentée à la cour même pour être admise aux relations intimes de la reine. Elle fut plus alors pour la comtesse qu'une suite non rompue d'hommages, de fêtes, de plaisirs, auxquels se mêlaient des faits scandaleux de lord Byron qui, malgré son âge et son caractère, se montra son chevalier plus assidu. Des jouissances de cette espèce étaient trop goûtées pour ne pas chercher à les prolonger; mais elle se vit de s'y arracher en apprenant des symptômes alarmans à craindre pour la vie de Frédéric - Guillaume. Elle quitta donc les délices de Naples, mais elle emmena à sa suite les esclaves et les charmes lui avaient soumis. Elle se fit accompagner jusqu'à Rome où elle obtint une clef de ville pour le comte de Saxe - Gnéou, émigré français, qu'elle avait amené dans sa voiture. Elle porta alors le faste et l'ouïe convenances au plus haut point. Elle avait établi chez elle une cour et des cérémonies d'état pour y être présentée, au lieu que la famille royale elle-même était obligée de se soumettre à sa fortune. Elle était immense, son n'avait point de bornes; elle était sans inquiétude au sein des voluptés, près du monarque qui rebond, lorsque le bruit de sa mort se fit entendre tout-à-coup et dissipa tous les songes dont elle se berçait. A peu près Frédéric-Guillaume II eut-il le même sort, que la comtesse fut délaissée et ses effets saisis : la fortune de ses créatures l'abandonna avec sa fortune. Une comtesse

nmée, au bout de six semaines, pour examiner sa conduite dans la chambre du roi surtout les regards, et tenait le monde en suspens; on ne lui adressait que des regards et des billets doux. Le 17 mars 1798, un greffier lui lut l'ordonnance du cabinet qui la dépouillait de ses terres et de ses effets de son hôtel de Bernoulli, et qui confisquait au profit de l'hôpital son hôtel de Bernoulli, à la maison de Charlottenburg. Sa vaisselle d'argent et ses bijoux étaient affectés à éteindre les nombreuses dettes que son mariage lui avait fait contracter. Elle conserva, à titre de bien-être, la propriété de son ménage et la jouissance d'un revenu de 4000 écus. Enfin elle était condamnée à rester dans la prison du grand Glogau. Cette sentence parut d'autant plus étonnante qu'elle ne s'étant jamais mêlée aux plaisirs, de fêtes et de spectacles, elle ne pouvait pas même trouver lieu à penser qu'elle eût pénétré dans les affaires. Elle aussi le rapport de la comtesse l'avait justifiée sur son jet. On apporta quelque adoucissement à sa captivité; on lui permit, après 18 mois de prison, de se rendre à Breslau, où elle renouvela les scènes d'épouvante et de scandale dont son mariage malheureux aurait dû la préserver. Elle poussa le ridicule à épouser un jeune musicien auquel elle avait conçu le sentiment le plus vif. Mais cette union mal assortie fut aussitôt dissoute. En 1809, elle trouva quelques consolations dans

ses disgrâces. Napoléon s'intéressa pour elle auprès du roi, et obtint que ses terres confisquées lui fussent rendues. En 1812, elle est venue passer un an à Paris. La comtesse de Lichtenau vit aujourd'hui à Berlin dans l'obscurité et dans l'oubli. Rien ne doit être perdu pour l'histoire et pour la morale. Les faiblesses trop publiques des princes, le machiavélisme des cabinets, l'ambition effrénée des hommes voués par état à l'humilité, les grands crimes, comme les sublimes vertus, tout doit se recueillir, parce que tout ce qui sort de la route ordinaire est du domaine de l'histoire ou de la morale, rendue aujourd'hui si susceptible et si ombrageuse. C'est par suite de ces considérations d'un intérêt général, que nous avons cru pouvoir accorder à lady Hamilton, à la comtesse de Lichtenau, etc., une place qu'elles n'auraient dû trouver que dans ces ouvrages frivoles avec lesquels on entretient le mauvais goût et la corruption des mœurs.

LICHTENBERG (N.), professeur de physique à Göttingue, etc., naquit à Darmstadt en 1742. Il annonça de bonne heure les dispositions qu'il développa dans la suite; après avoir fait d'excellentes études, il devint professeur de physique à l'université de Göttingue. Il se fit bientôt connaître dans le monde savant par une nouvelle édition du *Compendium d'Errata*, qu'il ne se borna pas à publier textuellement; il eut l'heureuse idée d'y insérer les nouvelles découvertes de la physique, et prenant tous les ménagemens qu'exigeaient les égards dus à son pré-

décès, il combattit ce qu'il regardait comme des erreurs, par le ton modeste de l'interrogation. Mais l'ouvrage qui a le plus contribué à sa célébrité, même hors du cercle des érudits, c'est l'*Explication* des tableaux ou romans moraux du célèbre peintre anglais Hogarth, explication qu'une mort prématurée ne lui a pas permis de terminer. On est encore redevable à ce savant professeur d'un petit ouvrage assez singulier, intitulé : *Timorus, ou la Conversion de deux juifs par la religion chrétienne*, et de plusieurs autres productions, où l'on reconnaît le talent de l'auteur. Lichtenberg mourut en 1798, à l'âge de 56 ans.

LICHTENTHAL (PIERRE), médecin allemand, a fait paraître dans sa langue (Vienne, 1807, in-8°), un *Traité de l'influence de la musique sur le corps humain, et de son usage dans certaines maladies*, avec quelques observations sur ce qu'on doit entendre par une bonne musique. Il donna pour épigraphe à son ouvrage, un passage de Kaan-Boerhaave, qui, dans son livre *Impetum faciens*, s'est montré disposé à croire que ce qu'on nous raconte des enchantemens et des oracles des anciens, doit être attribué aux effets de la musique, dans laquelle ils excellaient. Lichtenthal a été plus loin encore; il a pensé qu'avec un pareil moyen on pouvait conjurer non-seulement les fièvres aiguës, nerveuses, intermittentes et quartes, mais encore la peste et l'hydrophobie. Ce système, appuyé de raisons plus spécieuses que concluantes, est aussi remarquable par le sérieux avec lequel l'au-

teur le présente que par son originalité. Mensel croit que ce sonnet est pseudonyme.

LIDEN (JEAN-HENRI), Suédois, naquit à Linköping, Suède, le 8 janvier 1741. Il honora sa patrie par une étude particulière des sciences philosophiques, apprit les langues allemande, française et anglaise; s'appliqua aux arts du dessin et à la musique, et cultiva, avec un égal succès, la philosophie et les belles lettres. Il donna une première dissertation qu'il soutint à Upsal, en 1760, et qui est intitulée : *De favore serenissima et Medica in migrantes ab Oriente Occidentem litteratos*. Il fut nommé, en 1765, bibliothécaire de l'université d'Upsal, et voyagea successivement, dans les années suivantes, en Danemark, en Hollande, en Angleterre et en France; il mourut en 1793. Il est encore auteur de deux ouvrages qui n'ont pas franchi les limites de la Suède, bien qu'on tende qu'ils annoncent beaucoup de talent et une grande variété de connaissances.

LIDON (B. F.), député à la Convention nationale, fut élu en septembre 1792, par le département de la Corrèze. Dans le procès de Louis XVI, il se prononça avec la peine la plus rigoureuse, et vota l'appel au peuple et la mort. Au surplus il montra, dès le commencement de la session, une opposition constante aux propositions de ceux de ses collègues qui voulaient envahir tous les pouvoirs. Il appuya fortement la proposition de former une garde



mentale pour environner les  
 entans de la nation, et  
 nir par ce moyen la liberté  
 libérations dans l'assem-  
 A cette occasion, il justifia  
 artement de la Haute-Loi-  
 avait pris l'initiative en or-  
 at que cette garde serait  
 dans son arrondissement.  
 ussion étant devenue très-  
 idon s'emporta au point de  
 Robespierre de factieux et  
 lérat. Lorsque Marat fut dé-  
 d'accusation, le 12 avril  
 Lidon demanda que le pro-  
 bal de cette séance fût en-  
 ux départemens, afin qu'ils  
 ssent les menaces adressées  
 s habitués des tribunes aux  
 is qui avaient eu le courage  
 er contre ce monstre. Le 2  
 ivant, il fut mis en arresta-  
 ans son domicile; mais il  
 it à s'échapper, et alla cher-  
 n refuge dans son départe-  
 Mis hors la loi par un dé-  
 u 3 octobre 1793, il fut dé-  
 rt et arrêté dans sa retraite,  
 ovembre suivant, avec son  
 ue Ghambon, proscrit com-  
 . Au moment où l'on allait  
 arer de Lidon, il se tua d'un  
 le pistolet.

BAUD (N.), était, en 1795,  
 yé à Paris en qualité d'adju-  
 général. L'insurrection du 1<sup>er</sup>  
 il an 4 (21 mai 1795) lui  
 t l'occasion de prouver son  
 la convention nationale,  
 ervit contre les insurgés des  
 is; il détourna le coup de fusil  
 sur M. Boissy-d'Anglas, et  
 dans l'accolade fraternelle  
 il donna le président, une  
 pense flatteuse de son cou-  
 l passa aux armées en 1798,

et fut chargé d'un commande-  
 ment dans les Alpes-Maritimes. Il  
 obtint le grade de général de bri-  
 gade, et fut envoyé, en 1799, dans  
 les départemens du Nord et du  
 Pas-de-Calais. Alors des plaintes  
 s'élevèrent contre lui : on prétendit  
 qu'il favorisait quelques jeunes  
 gens pour les soustraire à la cons-  
 cription. Le général Liébaud fut  
 chargé d'un autre commande-  
 ment, et bientôt après il cessa d'être  
 employé activement.

LIÉBLÉ (DOM PHILIPPE-LOUIS),  
 savant bénédictin, dernier bi-  
 bliothécaire de l'abbaye Saint-  
 Germain-des-Prés, naquit à Pa-  
 ris en 1734. Admis à faire pro-  
 fession dans l'abbaye de Saint-  
 Faron-de-Meaux, il soutint di-  
 gnement la haute réputation de  
 son ordre par sa piété éclairée,  
 son instruction et son amour pour  
 le travail. En 1764, il concourut  
 pour le prix proposé par l'acadé-  
 mie royale des inscriptions et  
 belles-lettres, et le remporta. Son  
 travail a été publié l'année sui-  
 vante, sous le titre de *Mémoire  
 sur les limites de l'empire de  
 Charlemagne*. Il fut ensuite pour-  
 vu de la place de bibliothécaire  
 de l'abbaye de Saint-Germain-des-  
 Prés, si riche par les livres et les  
 manuscrits précieux qu'elle ren-  
 fermait, et qui devinrent la proie  
 des flammes, le 21 août 1794.  
 Dans ce funeste incendie, dom  
 Liéblé perdit le fruit de 30 an-  
 nées de recherches et de soins  
 consacrés à l'*Histoire des Gaules  
 du moyen âge*. Sans emploi et sans  
 fortune, il fut compris, en 1795,  
 au nombre des gens de lettres à  
 qui la convention accorda des se-  
 cours. A sa mort, arrivée à Pa-

ris, en 1813, on trouva de nombreuses notes qu'il avait recueillies sur *Alcuin* et sur les *Capitulaires*. Elles ont servi pour les dernières éditions de ces deux ouvrages. Dom Liéble a coopéré au *Dictionnaire diplomatique*, de dom de Vaines; il a publié : 1° *Observations sur les deux lettres adressées à un supérieur général, à l'occasion de la réforme des réguliers*; 2° *Suite des observations*; 3° *Mémoire sur les limites de l'empire de Charlemagne*, 1765, in-12; 4° *Nouvelle rhétorique française*, à l'usage des jeunes personnes de l'un et de l'autre sexe, avec des exemples tirés des meilleurs auteurs latins et français.

**LIÉDIN - PALMAERS (N.)**, exerçait les fonctions pastorales à Mardick, département du Nord, avant la révolution. Il fut nommé député du clergé de Bailleux aux états-généraux, en 1789, et prêta le serment constitutionnel le 7 janvier 1791. A la fin de la session de l'assemblée constituante, M. Liedin-Palmaers rentra dans ses foyers, et n'a depuis exercé aucune fonction qui le mît en évidence.

**LIÉGEARD (N.)**, général de brigade, était, en 1795, aide-de-camp du général Caffin. Il vint à bout, de concert avec le chef de bataillon Loutil, de s'emparer de Stofflet, et obtint ensuite le grade de général de brigade. Peu de temps après, il fut envoyé dans le Midi, et employé dans son grade; ensuite il commanda à Marseille sous les généraux Willot et Sahuguet. Bientôt il fit soupçonner ses principes, fut accusé de royalisme et destitué le 18 fructi-

dor an 5 (5 août 1797). Il ne da pas à reprendre ses fonctions mais il les perdit de nouveau de temps après, et depuis ce moment il n'a pas été rem activité.

**LIÉTARD D'ALSACE-HÉ (PIERRE-SIMON, COMTE DE)**, fils de François-Joseph d'Alsace, chambellan de l'empereur Napoléon II, est né à Neufchâteau, département des Vosges, en 1755, d'une famille noble, anciennement illustrée. Il entra de bonne heure dans la carrière militaire, était capitaine de cavalerie en 1792, alors le parti de l'émigration se rendit auprès de Monsieur de Coblenz. Ce prince le nomma officier supérieur (grade de colonel) dans le corps des hussards d'armes à cheval, qui fut licencié après le siège de Maestricht. Revenu en France sous le consulat, fut nommé chambellan immédiatement après le couronnement de l'empereur Napoléon, devint chevalier de la légion-d'honneur, et accepta en outre le diplôme de comte. Napoléon se plaisait à combler de faveurs les émigrés rentrés. Satisfait des services de Liétard d'Alsace, il ne revint point à son retour de l'Elbe, et l'appela à la chambre des pairs formée pendant les Cent-jours. Le prince d'Hénin, capitaine des gardes du comte de Hénin, qui fut mis à mort pendant le règne de la terreur, avait pour son proche parent, M. Liétard d'Alsace-Hénin, son légataire universel, par un testament du 24 mars 1784. Une contestation judiciaire s'éleva pour l'interprétation de ce testament entre

ire et MM. Riquet de Caracès. Ces derniers, réclamant la loi qui abolit les substitutions, obtinrent gain de cause pour les héritiers de la succession. Une circonstance assez remarquable de sa vie, fut que le testament de son père, le prince d'Hévin, en faveur de la célèbre actrice M<sup>lle</sup> Clairon, fut retrouvé dans un coffre de son fils, où elle l'avait caché pendant tout le cours de la révolution.

**LIGERET-BELAIR (LE VICOMTE)**, lieutenant-général de cavalerie, naquit le 11 juillet 1772. Il était jeune encore, dans l'armée militaire; s'éleva, par son mérite, de grade en grade jusqu'à celui d'adjutant-général, et fit, en cette qualité, la campagne de 1792 où sa bravoure lui mérita la croix d'officier de la légion d'honneur. Il se distingua également dans toutes les campagnes qui suivirent, devint général de brigade en 1808, et fut nommé baron et général de division le 31 mai 1811. A la suite des événements de 1814, il adhéra aux conditions proposées par le gouvernement provisoire; fut nommé par le roi chevalier de Saint-Louis le 15 juin, commandant de la légion d'honneur le 23 août, et obtint dans le courant du mois d'octobre, le commandement de la 5<sup>me</sup> division militaire à Nancy. Le général Liger-Belair ne remplit aucune fonction pendant les Cent-Jours, en 1815. Le roi, après son retour, lui donna des lettres patentes de vicomte, et lui confia, à la même époque, le commandement de la 2<sup>me</sup> division militaire à Saint-Louis. Il occupe mainte-

nant le commandement de la 5<sup>me</sup> division militaire, et est grand-croix de la légion d'honneur et commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

**LIGERET - DE - BEAUVAIS (SÉBASTIEN)**, membre du conseil des anciens, né dans le département de la Côte-d'Or, fut destiné par sa famille à suivre la carrière du barreau. Reçu, le 5 juillet 1756, avocat au parlement de Dijon, il portait alors le nom de *Damien*, qu'il fut autorisé à quitter en 1757, pour prendre celui de *Ligeret*. Ce jurisconsulte jouissait, comme orateur, d'une réputation brillante, et possédait, à l'époque de la révolution, une charge de secrétaire en la chancellerie établie près le parlement de Bourgogne. Il échappa, en 1793, aux proscriptions qui atteignirent un assez grand nombre de ses collègues, et fut, au mois de septembre 1795, nommé au conseil des anciens, par le département de la Côte-d'Or. Ligeret de Beauvais s'y occupa spécialement de l'ordre judiciaire, sur lequel il fit plusieurs rapports. Élu, en 1796, secrétaire du conseil, et président en 1797, il mourut au mois de décembre de la même année.

**LIGERET - DE - CHAZEY (FRANÇOIS)**, neveu du précédent, né le 28 octobre 1759, était, à l'époque de la révolution, avocat au parlement de Dijon. Après la suppression de ce corps, il devint juge au tribunal du district de Semur, et au mois de septembre 1791, procureur-syndic du département de la Côte-d'Or. Il fut nommé, presque à la même é-

poque, député suppléant de ce département à la convention nationale. En 1793, M. Ligeret remplit les fonctions d'accusateur public près le tribunal criminel de Dijon, et en 1799, il obtint la place de receveur particulier à Semur. Appelé, en 1808, à la sous-préfecture de Tonnerre, il occupait encore cet emploi lorsqu'il fut nommé, dans les *cent jours*, en 1815, membre de la chambre des représentans, par le département de l'Yonne. Arrêté après le second retour du roi, par ordre ministériel, M. Ligeret, remis en liberté au bout de quelques mois, n'a point rempli depuis de fonctions publiques.

**LIGNE** (CHARLES-JOSEPH, PRINCE DE), naquit à Bruxelles, en 1735, d'une ancienne famille des Pays-Bas; son père et son aïeul étaient tous deux feld-maréchaux au service d'Autriche. Il embrassa l'état militaire, avant d'avoir la force d'en supporter les fatigues; dès l'âge de 8 ans, il avait été témoin d'une bataille, et s'était trouvé dans une ville assiégée. Impatient de signaler son courage, et ne voulant surtout devoir sa fortune qu'à son propre mérite, il était convenu, à 15 ans, avec un capitaine du régiment français de Royal-Vaisseaux, en garnison à Condé, que, dans le cas où la guerre éclaterait, il s'échapperait de la maison paternelle, et s'enrôlerait dans sa compagnie. Enfin, en 1752, on lui permit d'entrer au service; il obtint d'abord un drapeau dans le régiment de son père, et 4 ans après, le brevet de capitaine. Le jeune officier donna des preuves

éclatantes de valeur, dès sa première campagne en 1757, et tantôt à Breslau et à Leut où il prit le commandement de son bataillon, en l'absence de son major. Il contribua, en 1758, à la victoire de Hochkirchen, s'emparant d'un poste important qui lui valut le grade de lieutenant-colonel. Jamais sa valeur ne fut brillamment mise en évidence dans les dernières campagnes de la guerre de 7 ans. Il s'y fit une réputation méritée, et l'impératrice Marie-Thérèse, en lui annonçant sa nomination à un nouveau grade, lui dit : « En prodiguant votre vie, vous m'avez fait tuer une brigade, la campagne dernière, n'allez pas m'en faire tuer pendant celle-ci; conseillez-moi vous pour l'état et pour moi ». A l'époque du couronnement de Joseph II, il devint général-major et sut plaire à ce prince, qui l'accompagna à son entrevue avec Frédéric II, en 1770. Il en donna dans sa correspondance, et dans des détails très-curieux sur le caractère des deux souverains, sur les différentes circonstances de leur entrevue. L'année suivante, il fut élevé au grade de lieutenant-général, et devint propriétaire d'un régiment d'infanterie. Dans la guerre de la cession de Bavière, en 1778, il commanda l'avant-garde de l'armée, et quoique cette guerre fut peu féconde en événements militaires, il y déploya de nouvelles qualités d'esprit; des voyages en Italie, en Suisse et surtout en France, occupèrent alors tout entier.

jà paru avec éclat dans ce pays, en 1759, lorsqu'il envoyé pour faire part à KV de la victoire de Maxen. Ce nouveau voyage, il fut mieux accueilli, et la reine Antoinette l'accueillit elle-même avec beaucoup de bonté. Alors qu'il connut la marquis de Coigny, l'une des femmes plus spirituelles de ce siècle. Elle laissa dans l'esprit du prince de Ligne des souvenirs qui le suivirent jusqu'aux bords du Borysthène, d'où il lui écrivit des lettres, formant une collection des plus remarquables correspondances imprimées de ce siècle. Le regret qu'il éprouva de vivre loin de France est exprimé à chaque ligne lorsqu'il est instruit de nouveaux troubles politiques, lors qu'il s'afflige sincèrement et que sa prévoyance lui fait douter pour eux des malheurs encore plus grands. Le prince de Ligne remplissait alors une mission importante en Russie l'année 1782, il avait été nommé auprès de Catherine II, et résidait à la cour de la plus grande faveur. Il obtint de Catherine le titre de feld-maréchal, et la terre en Crimée; elle lui donna encore la permission de rester en Espagne, lorsqu'elle se rendit dans cette contrée avec Joseph II. Le prince de Ligne a fait de ce voyage une description remarquable, et où les portraits d'un grand nombre de personnalités distinguées par leur haute naissance ou par des qualités supérieures, sont tracés d'une main aussi originale qu'ingé-

nieuse et piquante. En 1788, il reçut de Joseph II le grade de général d'artillerie, et fut envoyé, muni d'instructions militaires et diplomatiques, auprès du prince Potemkin, occupé du siège d'Oczakow. Cette opération difficile, à laquelle il prit une part très-active, l'exposa aux plus grands dangers; et aucune partie de ses écrits n'offre peut-être plus d'intérêt, que les rapports qu'il en transmit à son souverain. L'année suivante, il partagea avec Laudon la gloire de la prise de Belgrade, à la tête d'un corps de l'armée autrichienne dont il avait le commandement. La révolte des Pays-Bas qui eut lieu à cette époque, le priva un instant de la confiance de l'empereur: on savait que sa fortune et ses affections devaient l'attacher à cette contrée, l'un de ses fils ayant embrassé le parti des insurgés; mais malgré les raisons qu'il pouvait avoir d'abandonner la cause de son prince, il lui resta constamment fidèle, et Joseph II, qui d'abord l'avait mal jugé, appréciant enfin son généreux dévouement, lui dit, à son lit de mort: « Je vous remercie de votre fidélité; allez aux Pays-Bas; faites-les revenir à leur souverain, et si vous ne le pouvez, restez-y: ne me sacrifiez pas vos intérêts; vous avez des enfants. » Le prince de Ligne était loin de céder à de pareils conseils; outre l'éloignement qu'il avait pour les révolutions, les idées religieuses qui faisaient agir les Brabançons n'exerçaient pas sur lui le même empire. Néanmoins les insurgés essayèrent de

L'attirer dans leur parti. Le prince répondit à Vandernoot, leur chef, qu'il se hâta de se soumettre, pour éviter une *mauvaise fin*. Lorsque après la répression des troubles il se rendit dans cette contrée pour présider les états du Hainaut, il leur parla d'une manière plus claire encore. Il rend compte lui-même d'une séance qu'il présidait. « Je trouvai, dit-il, un reste d'aigreur et d'indépendance qui me donna de l'humeur; j'en témoignai un jour plus qu'à l'ordinaire dans une assemblée de mes *Pères consacrés*; et voyant qu'on me la rendait, je leur dis que, si je n'avais pas été en Crimée avec l'empereur Joseph et l'impératrice de Russie, lorsque leur sottise rébellion éclata, je l'aurais arrêtée, d'abord en leur parlant en concitoyen fidèle, zélé et raisonnable; et ensuite, si je n'avais pas réussi, en général autrichien, à coups de canon sans boulet, mais qui les eussent fait mourir de peur. » Nous ne déciderons pas si ces moyens auraient produit le résultat qu'il s'en promettait, mais on reconnaît dans ce peu de lignes son caractère original. N'importe, sa carrière militaire finit avec Joseph II, et jamais il ne monta au poste qu'il eût dû occuper, si le rang, l'expérience et la valeur étaient toujours des titres suffisants pour l'obtenir. Les regrets que le prince de Ligne témoigna de la perte de ce monarque, contribuèrent sans doute aussi à la disgrâce qu'il éprouva sous Léopold. Ce prince paraissant avoir pour système d'éloigner de sa per-

sonne tous ceux qui avaient de la faveur et de l'estime d'un prédécesseur. Au reste, il n'eut dans la jouissance de ses biens dont le priva bientôt après la seconde fois l'invasion des Français. Cette perte lui fut d'autant plus sensible, que ses propriétés avaient beaucoup altéré sa fortune; mais un chagrin plus violent, la mort de son fils aîné, qui eut lieu à la même époque, l'absorba tout entier. Ce jeune homme, distingué par sa valeur, la noblesse et la noblesse de son caractère, vint de périr sur le champ de bataille dans la fameuse expédition des Prussiens en Champagne, le 20 septembre 1792. La douleur qu'il en ressentit ne s'affaiblit jamais tout sembla concourir alors à l'accabler. Laudon et Lascaris étaient morts; il se trouvait premier rang de l'armée autrichienne, et personne ne méritait plus que lui la confiance d'un souverain; il ne l'obtint pas. Les événemens qui suivirent justifèrent pas la préférence qu'il accorda à des personnages de peu de crédit. L'inaction à laquelle le condamna, lui causa un chagrin qu'il ne pouvait ni surmonter ni dissimuler. « Je suis content avec Joseph II, » disait-il souvent. Cependant, l'empereur François le nomma, en 1807, capitaine des trahans de sa garde et feld-maréchal en 1808. Il consultait quelquefois sur les opérations militaires, et il ne fut pas de présider le conseil de guerre de Marie-Thérèse, dont il avait été nommé commandant après la prise de Belgrade.

na, dans le même temps, une amélioration dans sa fortune : lors du règlement des indemnités germaniques, il obtint un dédommagement de la cour de Fagnolles, près de Philippeville, l'abbaye d'Etten, dont le revenu rapportait plus de 16,000 florins, que Fagnolles n'en produisait que 5,500; et il dut cet avantage à son mérite personnel, à l'intervention de la France, voulut récompenser la prédiction qu'il avait toujours eue de elle. Réduit à l'inactivité la plus complète, ne pouvant faire autre chose sur les champs de bataille que de longues observations à la terre, il se mit à composer des mémoires où les militaires pourraient puiser des leçons utiles. Il chercherait en vain de l'ordre dans la méthode; car, ainsi qu'il dit lui-même, « il écrit les choses à mesure qu'elles lui viennent dans la pensée; » mais comme ses pensées sont souvent confuses et incohérentes, que son style est aussi incorrect que sa méthode, et que ses principes de guerre ne sont ni assez positifs, ni assez déterminés, on serait tenté d'en abandonner la lecture, à cause de la multiplicité des événemens, dont il les décrit, ne soutenant pas l'attention. Il savait, plus que tout autre général, inspirer dans ses troupes l'enthousiasme guerrier. La cour de Vienne sentit en cela un avantage, et fut sur le point de lui donner le commandement de l'armée d'Italie, en 1796; mais le ministre Thugut fit changer ces dispositions, et crut

se venger ainsi des épigrammes dont le prince de Ligne n'avait pas toujours été avare envers lui. La collection de ses OEuvres, malgré les défauts que nous avons signalés, se fait lire avec plaisir, parce qu'on y trouve beaucoup d'anecdotes curieuses, relatives soit aux événemens dont il fut le témoin, et auxquels il a pris part, soit aux grands personnages qu'il a vus de si près. Qui se serait, en effet, permis de dire comme le prince de Ligne: « Les bontés paternelles du bon, » du respectable empereur François I<sup>er</sup>, maternelles de la grande » Marie-Thérèse, et quelquefois » presque fraternelles de l'immortel » tel Joseph II; la confiance entière » du maréchal Lascy, et presque » que entière du maréchal Laudon; » la société intime de l'adorable » reine de France; l'intimité de Catherine » therine *le Grand*, mon accès chez elle presque à toutes les heures; » les bontés distinguées du grand » Frédéric, rendraient mes mémoires bien intéressans. » Ainsi, ses œuvres militaires et sentimentales, comme il les appelle, ne sont pas, selon lui, des mémoires. Il a fait beaucoup de vers dans différentes circonstances, et surtout pour des aventures galantes qui, quelquefois, compromirent sa dignité: mais il eût été prudent de ne pas les publier; ils n'ont rien ajouté à sa gloire comme écrivain. Le caractère du prince de Ligne fut apprécié partout, même en Autriche, où l'on trouvait moins alors les qualités qui le distinguaient, et il se fit des amis dans tous les pays qu'il parcourut. La prévention toujours fa-

vorable qu'il montre pour les Français, le fit surtout rechercher par eux. Les étrangers qui ne manquaient jamais de le visiter, séduits par les grâces de son esprit et par la politesse de ses manières, éprouvaient une sorte d'admiration en sa présence. Quand les rois se réunirent à Vienne en 1814, ils se firent tous un devoir de l'accueillir avec distinction, et furent enchantés de la vivacité de son esprit et de son intarissable gaieté, qui, malgré ses infirmités et son grand âge, ne l'avaient pas encore abandonné. Ses saillies et ses bons mots étaient, comme autrefois, répétés partout. Voyant les souverains occupés de bals et de fêtes de tous les genres, il disait : « Le congrès danse, il ne marche pas; quand il aura épuisé tous les genres de spectacles, je lui donnerai celui de l'enferment d'un feld-maréchal. » Il mourut, en effet, le 13 décembre 1814. Le prince de Ligne voulant, selon l'usage, faire un legs à sa compagnie de trabans, il crut lui laisser 100,000 florins en lui donnant la collection de ses manuscrits : ses héritiers, qui en jugeaient autrement, les vendirent, à vil prix, à un libraire; mais le comte de Colloredo, qui le remplaçait dans le commandement des trabans, réclama contre cette vente en faveur de sa compagnie, et cet incident n'empêcha pas, comme on le craignit d'abord, la publication des manuscrits; ils parurent en 1817, à Dresde et à Vienne, en 6 vol. in-8°. Il avait lui-même publié la collection de ses œuvres dans les mêmes villes, en 1807, 50 vol. in-12, divisées en 2 parties. La

première comprend : 1° *L' sur les jardins et sur la ter Bel Oeil, ou coup-d'œil sur Oeil et sur une grande part jardins de l'Europe*; c'est la partie la plus soignée de ses écrits; 2° *Dialogues des morts*; 3° *Let Eulalie sur les théâtres*; 4° *Écartés, ou ma Tête en liberté*; 5° *Mélange de poésies*; 6° *Pièces de tre*; 7° *Mémoire sur le com. Bonneval, sur la correspon. Laharpe*, etc. La seconde ayant pour titre : *Œuvres m res et sentimentales*, comprend : 1° *Préjugés et Fantaisies m res*; 2° *Mémoires sur les camp du prince Louis de Bade, s campagnes du comte de Buss butin, sur la guerre des T sur les deux maréchaux de J sur Frédéric II*; 3° *Instructi roi de Prusse à ses officiers*; 4° *nal de la guerre de sept ans sept mois en 1778, et de sept aux Pays-Bas, en 1784*; 5° *Me re sur les généraux de la gue. trente ans*; 6° *Relation de ma pagne de 1788 à 1789*; 7° *Ci gue raisonné des livres mili de ma bibliothèque*. Il publia en 1809, un ouvrage de sa position, sous le titre de : *Prince Eugène de Savoie, écrit lui-même*, petite supercherie qui avait sa source dans l'espé- culte qu'il professait pour le moire de ce prince. Ceux qui naissaient la manière du prin Ligne ne purent s'y mépre Cet ouvrage parut d'abord e lemagne, et fut ensuite imp deux fois à Paris dans la 1 année. Le prince de Ligne l'objet d'une foule d'écrits, de son vivant. M<sup>me</sup> de Staël



avait publié : *Lettres et Poésies de M. le maréchal prince de Ligne*, in-8°. C'était un hommage rendu aux grâces de son caractère, mais elle aurait dû retrancher un recueil qui ne lui avait coûté que la peine de l'extraire de la correspondance de l'auteur, et les jugemens qu'il en avait dès-lors rétractés. M. de Ligne et Malte-Brun n'ont pas été heureux dans les extraits qu'ils ont donnés des ouvrages du maréchal de Ligne. Ils lui déplurent tant, qu'il manifesta l'intention de faire imprimer un extrait de son ouvrage; la mort le surprit au moment de l'exécution de ce pro-

**LIGNIVILLE (LE BARON DE)**, général de camp, etc., appartenait à une famille noble de la province de Lorraine; il portait, à l'époque de la révolution, le titre de comte, et servait, en qualité d'officier, dans le régiment de Condé, où il fut, en 1791, nommé colonel. En 1792, il obtint le grade de général de camp, et le commandement de la place de Verdun, qu'il ne conserva que peu de temps, ayant reçu l'ordre de se rendre à l'armée de M. de La Fayette. Ce général le nomma lieutenant-général de Montmédi, et Ligne s'y trouvait encore lorsque les Prussiens investirent cette place; alors il fit jurer à la garnison de ne la rendre que lorsque les Français auraient ouvert une brèche viable. Déjà une proclamation avait été adressée par le général aux habitans, contre le fameux serment du duc de Brunswick. C'est à la défection de Dumouriez que Ligne était employé sous

ses ordres; quoiqu'il restât à son poste, il n'en fut pas moins arrêté au mois d'avril 1793, en vertu d'un décret rendu sur la proposition d'Albiste. Le 26 du même mois, son collègue Maure demanda la mise en liberté de Ligniville; elle fut accordée après un ajournement de quelques jours. Appelé, au commencement du gouvernement consulaire, à la préfecture du département de la Haute-Marne, il cessa d'en remplir les fonctions en 1802, pour entrer au corps-législatif lors du premier renouvellement. Il fit partie de ce corps jusqu'en 1807. A cette époque, il fut nommé commandant de la légion-d'honneur; quelque temps après il obtint la place d'inspecteur des haras, qu'il conserva jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée peu de temps avant la restauration.

**LILIECRANTZ (JEAN, COMTE DE)**, ministre des finances en Suède, sous le règne de Gustave III, naquit dans ce pays vers l'année 1750, d'une famille obscure, connue sous le nom de Westerman. Les dispositions qu'il montra, jeune encore, pour les sciences économiques, déterminèrent les états du royaume à lui donner une somme qui le mit à même de voyager dans les principaux pays de l'Europe, et de recueillir des renseignemens positifs sur les manufactures et le commerce. Il parcourut successivement l'Allemagne, l'Angleterre, la France et l'Italie; visita toutes les personnes de mérite, capables de l'éclairer sur l'objet de sa mission, et revint dans sa patrie avec un recueil d'observations importantes, qu'il fit paraître en Suède.

dans une suite de mémoires. Lorsque Gustave III monta sur le trône, sa première pensée fut de régénérer les finances; Westerman lui paroissant propre à l'aider dans cette grande opération, le prince lui communiqua son plan et le chargea de le mettre à exécution. Il l'anoblit ensuite sous le nom de Lilliecrantz, avec le titre de comte, et le nomma secrétaire-d'état des finances. C'était l'époque où l'Amérique combattait pour sa liberté, et où la Suède, sous les auspices de la neutralité armée, faisait un commerce très-lucratif. Le comte de Lilliecrantz sut profiter habilement des circonstances, pour procurer à son gouvernement des matières d'or et d'argent; et par le moyen de la réalisation qu'il vint à bout d'opérer, les anciens papiers furent retirés de la circulation. Depuis ce moment, les nouveaux billets de la banque de Stockholm obtinrent un crédit appuyé sur une base solide, que les guerres dispendieuses, survenues dans les derniers temps, ont pu seules ébranler. Quand le comte de Lilliecrantz se retira du ministère des finances, le roi, pour récompenser ses services, le revêtit de la dignité de sénateur, et le sénat ayant été ensuite supprimé, le comte devint président du conseil de commerce, sans perdre néanmoins le titre de sénateur, non plus que le rang qui y était attaché. Il fut en même temps nommé commandeur et chancelier des ordres du roi. Il siégeait aussi parmi les membres de l'académie des sciences de Stockholm, et plusieurs de ses mémoires ont enrichi le réperto-

re de cette société savante. Il tira sur sa physionomie la dose de son caractère; ses manières étaient agréables, sa mémoire abondamment meublée, et il avait une grande connaissance des hommes. Toutes ces qualités réunies faisoient sa société aussi instructive qu'intéressante. Le comte de Lilliecrantz savait parfaitement le français, l'anglais et l'allemand, et parlait ces trois langues avec beaucoup de facilité. Il tira des affaires peu d'années de sa mort, arrivée en 1815, et laissa plusieurs enfans qui tous ont embrassé la profession des armes.

LILLEN (LE BARON DE), général autrichien, fut envoyé, dans le mois de décembre 1789, par le gouvernement, à Bruxelles, pour prendre le commandement de la place du général Schroeder; les habitans se saisirent de sa personne, et ne lui rendirent la liberté que lorsqu'il eut promis sur son honneur de ne pas prendre les armes contre le parti patriotique. Il commanda, néanmoins, dans la campagne de 1792, une division en Champagne, et ne cessa d'être employé à l'armée du prince de Cobourg tant que celle-ci put tenir la campagne. Le baron de Lilien avait prosaïquement, en 1791, à Liège, plusieurs jours de prison comme injurieux aux têtes couronnées et aux monarchies.

LIMAIRAC (N. DE), riche propriétaire, officier de la légion d'honneur, fut nommé, en 1815, par le département de la Haute-Garonne, à la chambre des députés, dite *introuvable*, et y vota avec la majorité. Réélu après la défection du 5 septembre

instamment siégé au côté droit. De 1817 à 1818, on l'a vu dans différentes circonstances occuper la tribune. Lors de la discussion sur le *recrutement*, il demanda que les conseils-généraux fussent chargés de la répartition, et rimait le vœu que l'on supprimât les registres de réforme, et la répartition qui ne parut pas obtenir l'assentiment général. Lors de l'amendement du budget à l'article 12, il exposa habilement que, pendant 3 semaines, il s'était vu obligé d'ajourner le projet qu'il avait voulu le démentager, parce que le conseil d'administration de son département voulait faire payer un droit de circonscription, et demanda que par la suite la loi prévint cet inconvénient. Ce moyen ingénieux de faire passer son opinion, parut fixer l'attention de l'assemblée. A l'article 13, il s'opposa à ce que le ministre des finances fût autorisé à négocier, avec les banquiers étrangers, à quelque condition que ce fût, le traité relatif au paiement des intérêts de la dette publique, qu'il eût été statué de nous soustraire à cette disposition, par la loi législative. Les journaux, en 1819, avaient annoncé que le M. de Limairac; mais l'honorable député a heureusement démenti cette fausse nouvelle en se levant à la chambre, où il a obtenu avec le côté droit pour les exceptions et le nouveau système électoral. Réélu par le même département en 1821, M. de Limbour-Styrum continue à siéger par son côté droit.

**LIMBOURG-STYRUM** (LE COMTE), lieutenant-général au service des Pays-Bas, d'une famille

distinguée de Hollande. Il resta fidèle à la maison d'Orange, et lorsqu'elle disparut, pour ainsi dire, de la scène politique, il se tint dans une retraite absolue. Cependant, en 1809, il en sortit pour siéger au corps-législatif de France, où l'avait nommé le département de l'Yssel-Supérieur. Quelque temps après, l'empereur Napoléon lui donna la croix de la légion-d'honneur. Ces faveurs du gouvernement français ne lièrent point M. Limbourg-Styrum à la cause qu'il paraissait avoir embrassée, et le 17 novembre 1813, on le vit à la tête de l'insurrection qui se manifesta à la Haie, par suite de celle qui avait éclaté à Amsterdam deux jours auparavant. Dans cette occasion, M. Limbourg-Styrum prit le titre de gouverneur pour le prince d'Orange, dont il arbora les couleurs, et poussa même le zèle jusqu'à forcer le général Bouvier-des-Éclats, qui, plein de confiance, était resté sans aucune force militaire, à se réfugier dans le château dit le Binenhorf, et à n'en sortir que par une capitulation. Le roi des Pays-Bas reconnut, en 1815, les services de M. Limbourg-Styrum, en l'élevant au grade de lieutenant-général, et en lui donnant le grand-cordon de l'ordre militaire de Guillaume.

**LIMODIN** (CHARLES-LOUIS), exerçait la profession d'imprimeur au commencement de la révolution. Électeur en 1792, il se défit de son imprimerie, et devint l'un des partisans de Danton. Après la révolution du 9 thermidor an 2, M. Limodin fut nommé membre du bureau central (aujourd'hui préfecture de police). Le parti au-

quel il s'était attaché, et qu'il servait de tout son pouvoir, fut, tout à la fois, attaqué par les royalistes et par les vendémariens; M. Limodin prit, contre ces derniers surtout, des mesures extraordinaires. En 1796, des mandats d'amener, qu'il avait lancés contre les ex-conventionnels Froger, La Marre et Neville, le compromirent gravement. Il fut suspendu de ses fonctions, et mandé à la barre du corps législatif pour y rendre compte de sa conduite. On l'accusa notamment d'avoir provoqué l'aviilissement de la représentation nationale, en entreprenant sur la liberté de trois de ses membres. Cette accusation principale était accompagnée de plusieurs autres imputations que Bourdon de l'Oise, qui prit sa défense, parvint à anéantir. Réintégré dans ses fonctions, il se montra dévoué au directoire - exécutif contre la faction dite de *Cliché*, et coopéra ainsi à la journée du 18 fructidor an 5. Nommé vérificateur de la comptabilité intermédiaire en 1798, il quitta cet emploi en 1799, pour passer à la préfecture de police en qualité de chef de division. En 1816, il a été remplacé et mis à la retraite. On a de M. Limodin : *Réflexions sur la police*. Cet ouvrage fut vivement attaqué lors de sa publication par le *Moniteur* du 31 décembre 1796.

LIMOELAN (JOSEPH-PIERRE PICOT DE), gentilhomme breton et beau-frère du jeune et brave Desilles, fut entraîné fort jeune avec toute sa famille dans la bande de La Rouerie, dont il était devenu l'aide-de-camp. La mort de ce chef le détermina à se retirer en An-

gleterre, d'où il servit, par ses intelligences dans les départements de l'Ouest, la cause monarchique. De retour en Bretagne en 1799, il fut employé dans l'armée de George Cadoudal en qualité de major-général. Gravement compromis, en 1802, dans le complot de la machine infernale, et si par tous les journaux comme auteur de cette horrible invention il passa aux États-Unis d'Amérique, et y embrassa l'état ecclésiastique. On le croit encore dans le pays.

LIMOGES (ANTOINE), avoué à l'époque de la révolution, embrassa la cause avec chaleur. Il fut chargé des fonctions d'acteur-public près le tribunal criminel de la Dordogne. En 1799, il fut élu à la séance électorale de ce département le nomina député au conseil des cinq-cents, où il se réunissait avec ses amis de la liberté. Après la révolution du 18 brumaire an 8, il cessa ses fonctions législatives, nommé juge au tribunal de première instance du département de la Gironde. Peu de temps après, il renonça à toute fonction publique, se livrer exclusivement à sa profession d'avocat près le tribunal de Jarlat. Cependant, en 1811, il fut porté comme candidat à la chambre des députés. Jusqu'à présent, il n'a point été élu.

LIMON (GEOFFROY DE), conseiller des finances de la maison de Rohan, se dévoua à ses intérêts politiques à l'époque de la révolution. Il rédigea les instructions pour les bailliages de l'apanage du comte de Rohan, ce qui contribua beaucoup à la nomination du prince lui-même. Ne

de la commune du Pont-  
re, il fit don à l'assemblée  
de 182 marcs d'argent.  
ces démonstrations émi-  
ent civiques, M. de Limon  
pendant de France, et de  
étranger un royaliste exal-  
point de publier, en 1796,  
it tendant à engager le roi  
se à entrer dans la coalition  
la France. M. de Limon  
rt en Allemagne en 1799.  
ONADE (LE COMTE DE), Nè-  
riginnaire d'Afrique, né à  
Domingue, parmi les es-  
de cette colonie. Dans les  
es causés par la révolution,  
couvrirent de sang les An-  
rançaises, ce Noir fut l'un  
x qui combattirent avec le  
ardeur pour l'indépendan-  
n pays qu'ils considéraient  
e leur véritable patrie.  
Christophe, dont il fut le  
gnon d'armes, ayant, en  
remplacé Dessalines au  
l'Haïti (Saint-Domingue),  
a celui qui est l'objet de  
otice, son ministre secré-  
état et des affaires étran-  
avec le titre de comte de  
ade, plantation que le nou-  
oi avait érigée en seigneu-  
s de son couronnement. Ce  
re, que les ennemis des  
ont accusé d'une profonde  
nce, tout en convenant  
vait des connaissances dans  
ûstration et dans la direc-  
les affaires publiques, a  
néanmoins une grande sa-  
dans l'exercice de ses fonc-  
et la manière dont il s'est  
é sur des événemens d'u-  
te importance prouve qu'il  
eaucoup de jugement. Il

correspondait avec M. Peltier,  
auteur de l'*Ambigu*, ouvrage di-  
rigé contre Napoléon. M. Peltier  
a publié une lettre que lui avait  
écrite le comte de Limonade,  
en juin 1814; on y remarque des  
réflexions dont la justesse n'an-  
nonce pas que les facultés intellec-  
tuelles des Noirs soient au-des-  
sous de celles des blancs. Nous  
allons rapporter un fragment de  
cette lettre : « Les détails que vous  
nous donnez, écrivait le comte  
de Limonade au rédacteur de  
l'*Ambigu*, sur les grands é-  
vénemens qui viennent d'avoir  
lieu en Europe, et particulière-  
ment en France, ont fait beau-  
coup de plaisir au roi. S. M.,  
qui avait suivi avec attention la  
série des événemens qui se sont  
passés depuis la retraite de Mos-  
cou, avait jugé que Napoléon,  
sans le concours entier du peu-  
ple français, par une levée en  
masse, ne pourrait jamais faire  
face à ses nombreux ennemis,  
d'autant plus redoutables qu'ils  
étaient instruits par l'expérien-  
ce; qu'ils avaient de longues  
querelles à venger; que la sû-  
reté, l'honneur du trône étaient  
compromis; qu'ils avaient senti  
la nécessité de se réunir pour  
former une masse de forces a-  
gissantes à laquelle rien ne pût  
résister. S. M. calculant les per-  
tes immenses éprouvées par les  
Français, les nouveaux sacrifi-  
ces qu'il aurait fallu faire, pré-  
dit que si Napoléon n'était pas  
secondé du peuple, il échoue-  
rait inmanquablement, etc. »  
Sur la foi de quelques journaux,  
le bruit a couru, en 1817, que  
Henri-Christophe, dans un de

ces accès de fureur auxquels on assure qu'il se livrait souvent, avait tué son ministre des affaires étrangères. Ce bruit ne s'est point confirmé, et des nouvelles arrivées depuis, ont fait connaître que le comte de Limonade vivait, et continuait à posséder la confiance de son souverain, et l'estime de ses compatriotes auxquels sa popularité l'a rendu cher. Cependant, dans la relation des événemens arrivés au Cap-Français, en 1820, où une insurrection générale força le roi Christophe à se donner la mort, on ne voit point figurer le comte de Limonade; mais l'incertitude où l'on est sur son sort, ne provient sans doute que de ce que l'on ne connaît pas son nom primitif, et que l'abolition de la royauté amena nécessairement celle de tous les titres.

LIMOUSIN (JEAN), homme de loi avant la révolution, fut d'abord administrateur du département de la Dordogne, et, en 1791, député à l'assemblée législative. Il prit la défense du général LaFayette, accusé pour avoir demandé la punition des auteurs du mouvement populaire du 20 juin. Après la session de l'assemblée, M. Limousin ne fut point réélu, et resta étranger aux affaires publiques jusqu'à l'établissement du gouvernement consulaire, qui le nomma sous-préfet de Riberac. Il fut appelé au corps législatif en 1804, et il a continué d'y siéger jusqu'en 1810. En 1816, il a présidé le collège électoral de Riberac.

LINANGES (LE PRINCE DE), l'un des généraux autrichiens qui firent les premières campagnes contre la

république française. Il fut prisonnier en 1793. Son nom fut même proposé de l'éclat ainsi que plusieurs autres de la même nation, contre présentans livrés au prince bourg par Dumouriez. Le comte de la Sarthe s'étant opposé à l'échange, la convention fit l'ordre du jour, et le prince Linanges, ainsi que le fils du comte de Colloredo et un colonel de hussards autrichiens, fut tenu dans la maison d'arrêt des prisonniers, sur lesquels, après le 9 thermidor an 2, on fit une surveillance moins rigoureuse. Ils parvinrent à s'évader. Il n'y a pas que le prince de Linanges qui ait repris du service.

LIND (JACQUES), médecin anglais, connu par plusieurs ouvrages, qui ont été traduits en français, est mort le 18 juillet 1794. Ses ouvrages sont : 1° *Dissertation sur les épidémies vénériennes locales*, 1748, in-4°; 2° *Travail sur le scorbut*, dont M. Smeaton a donné une traduction française à Edimbourg, 1757, in-8°; ouvrage opposé à celui de Linné-Eugalon, médecin hollandais, sur la maladie scorbutique. Les vues nouvelles qu'il a présentées ont été appréciées par les savans. 3° *Essai sur les moyens de conserver la santé des marins*, traduit en français, par l'abbé de Zéas, 1757, in-8°; 4° *De la fièvre et de la peste contagieuses*, 1763; 5° *Essai sur les maladies que les Européens contractent dans les pays chauds*, 1761. C'est dans cet ouvrage

à déterminer combien de  
s émanations marécageu-  
ent rester dans le corps de  
, sans que les symptômes  
èvre paraissent. Il exis-  
e de lui, dans le *Magasin*  
l de Houdam, plusieurs  
r son art, entre autres : 1°  
: *sur l'efficacité de l'éther*  
*ue, pour déplacer la*  
*e l'estomac*; 2° *Remarques*  
*prétendue influence de la*  
*les fièvres*; 3° *sur l'Effi-*  
*mercure dans le traite-*  
*maladies inflammatoires,*  
*dysenterie*; 4° *Observa-*  
*des hydatides, traitées a-*  
*ès pur le mercure*; 5°  
*ion pour remédier à la*  
*de l'eau douce en mer.*

**BLOM (AXEL)**, naquit en  
ans la province d'Ostro-  
n Suède, fit d'excellentes  
l'université d'Upsal, et  
te chargé d'une éducation  
ère en Livonie. A son re-  
Suède, il remplaça, com-  
asseur de belles-lettres et  
que, le savant Jean-Jhre,  
es maîtres. Le succès de  
le fit connaître de Gus-  
Lindblom ayant pris les  
de prince le nomma, en  
rêque de Linkœping. La  
née, Lindblom, qui oc-  
première dignité de l'é-  
Suède après l'archevê-  
sal, remplaça ce prélat,  
ent, comme orateur de  
clergé à la diète. L'évê-  
nkœping's'y prononça en  
l'autorité royale, et quel-  
s après, il fut élevé à la  
archevêque d'Upsal. En  
roi Charles XIII l'envoya  
ir pour y recevoir la pro-

fession de foi, comme luthérien,  
du maréchal français Bernadotte,  
nommé prince royal de Suède, et  
aujourd'hui roi sous le nom de  
Charles - Jean. Ce fut ce même  
prélat qui sacra ce prince en  
1818. Lindblom mourut au com-  
mencement de 1819; il est auteur  
d'un *Dictionnaire latin-suédois*, et  
a fait imprimer à Linkœping un  
*Journal théologique*, dans lequel  
nous conseillons à certains prêtres  
catholiques de puiser des princi-  
pes de tolérance.

**LINDEN (JEAN VANDER)**, célè-  
bre jurisconsulte hollandais, s'est  
fait une grande réputation par son  
*Traité sur la pratique judiciaire,*  
*ou la Procédure en matière civile et*  
*criminelle devant les cours de jus-*  
*tice en Hollande*, Leyde, 1794, 2  
vol. in-8°. Cet ouvrage, qui man-  
quait à la jurisprudence hollan-  
daise, a fait autorité devant les  
tribunaux du pays jusqu'à l'épo-  
que où le *Code Napoléon* y fut  
introduit. Il a même été tra-  
duit et publié dans la colonie de  
Demerary en Amérique, où il a  
force de loi. C'est à M. Vander  
Linden qu'on doit le *Code Napo-*  
*léon adapté au royaume de Hollan-*  
*de*, ainsi que le *Code pénal*. C'est  
encore lui qui, après la réunion de  
la Hollande à l'empire français, a  
donné la traduction du *Code Na-*  
*poléon* et du *Code de Commerce*.  
Cet avocat est en outre auteur  
des ouvrages suivans : *Supplemen-*  
*tum commentarii J. Væltii ad Pan-*  
*dectas*, Utrecht, 1793, 1 vol. in-fol.;  
*Manuel du commerçant*; *Traité sur*  
*le notariat en France*; *la Vie de*  
*Bonaparte*, 1802, 2 vol.; *Causes*  
*célèbres de justice en Hollande*,  
Leyde, 1803, 1 vol., ouvrage très-

estimé, mais qu'on regrette de voir réduit à un seul volume. M. Vander Linden a traduit plusieurs ouvrages nouveaux.

**LINDET** (JEAN-BAPTISTE-ROBERT), connu sous le nom de Robert Lindet, frère de Thomas Lindet, procureur-syndic du district de Bernay. Nommé député de l'Eure à l'assemblée législative, il fut ensuite député à la convention, se déclara contre le parti de la Gironde, vota la mort de Louis XVI, et fut membre du comité de salut public, en remplacement de Jean Debry. On l'envoya dans les départemens du Calvados, de l'Eure et du Finistère, où, de l'aveu même de ses ennemis, Lindet se conduisit avec beaucoup de modération. Une grande habileté, la connaissance des ressorts secrets du gouvernement, une patience infatigable, une perspicacité rare dans les travaux des comités, distinguaient M. Robert Lindet. Il resta neutre, dans la journée du 9 thermidor. Mais élevant la voix, quand il s'aperçut que le projet des ennemis de la république était de se défaire successivement de tous les anciens membres des comités de gouvernement, il demanda qu'au lieu d'isoler les prévenus, on les jugeât tous à la fois. Dénoncé à la suite des journées de prairial, par Lehardy, Dubois-Crancé et Gouly, il trouva des défenseurs nombreux et ardents. Les villes de Nantes, du Havre et de Caen envoyèrent des adresses en sa faveur. Il fut décrété d'arrestation, puis amnistié; impliqué de nouveau dans la conjuration Babeuf, il fut condamné par contumace et acquitté en 1797.

Le directoire le força d'après le 30 prairial, le des finances qu'il garda temps, et dont il fut élo suite de la révolution du maire an 8 (9 novembre Dans ces jugemens souverains, et quelquefois indument recueillis, qui ont les titres de *Mémoires; So* etc., de Napoléon, l'on face dernier, que Lindet, vastes connaissances en était cependant un homme Dans le compte rendu bois-Crancé à la conventionale, de sa mission d 3 mai jusqu'au 12 octobre on lit : « Que M. Lindet » prouva toute démarche » ve contre la ville de Chargé de la pacification départemens coalisés en l et en Normandie, il sut la tranquillité dans cette la république, et s'offrit rant de la paix. Les men la municipalité de Conche ensuite mis en jugement cusés d'avoir fourni tous lets d'une forge à l'arm coalition. La promesse tie qu'avait faite M. L trouvait ainsi rompue. L se présenta, défendit les qui s'étaient confiés à sa long-temps dans la conv et par un courage trop ri te époque, sauva les acc obtint qu'il fût sursis a ment de tous les procès au fédéralisme. Ces fait dits par Louvet, dans phlet intitulé *Lettre à me*, furent consignés *Rapport* de Courtois



ur (an 3), et dans le rapport  
ois-Crancé. M. Lindet vit,  
le 18 brumaire, dans la re-  
a plus absolue. Savant en  
udence et en administra-  
oué d'un esprit fin et pro-  
un des plus grands travail-  
les comités de gouverne-  
habile à débrouiller les ma-  
es plus épineuses, et à porter  
ère de l'analyse dans le la-  
e des affaires et des intri-  
il a souvent sacrifié son a-  
opre au succès de ses  
; et il est plus aisé de ju-  
portée de son esprit, que  
écier exactement ses actes,  
vres et son influence.  
DSEY (ТНЭОФИЛЪ), minis-  
église anglicane, fondateur  
cte religieuse des *Unitaires*,  
à Middlewich, dans le  
re, en 1723. Des études  
tes au collège de Saint-Jean  
ridge, et des mœurs pures,  
il obtint promptement son  
ion dans l'état ecclésiasti-  
t successivement des béné-  
ans les comtés d'York, de  
et de Catterick, dans l'York-  
nais des scrupules religieux  
il résigna ce dernier bénéfi-  
ce que, dit-il dans son apolo-  
il craignait de perdre la paix  
eure et l'espoir de la misé-  
le de Dieu. » Privé de tou-  
sources par suite de ce dés-  
ssement chrétien fort peu  
un, il refusa encore non-  
ent la place de chapelain  
de Northumberland, vice-  
Irlande, mais encore une  
ue pension que l'épouse de  
neur lui offrait sur les reve-  
gouvernement du vice-roi.  
y se rendit à Londres, et y

forma une secte religieuse qui est  
devenue célèbre sous le nom d'*U-  
nitaires*, et qui fondait sa croyan-  
ce sur un Dieu véritable, en adop-  
tant les réformes introduites par  
le docteur Clarke dans la liturgie  
de l'église anglicane. Les sectaires  
tinrent d'abord leurs assemblées,  
en 1774, dans une maison qu'ils  
louèrent à cet effet, et ensuite, en  
1778, dans une chapelle particu-  
lière qu'ils firent construire dans  
Essex-Street, où Lindsey exerça  
son ministère pendant 20 ans. Son  
beau-frère, le docteur Desney, qui  
lui avait été adjoint pendant plu-  
sieurs années, lui succéda lorsqu'il  
abandonna ses fonctions à cause  
de son grand âge. Lindsey mou-  
rut, en 1808, dans sa 86<sup>me</sup> année,  
honoré de l'estime générale. Aux  
plus touchantes vertus, il joignait  
une charité sans bornes. Un de ses  
amis lui ayant légué une fortune  
considérable, Lindsey la distribua  
tout entière aux indigens, à qui il  
ne cessa de prodiguer tous les se-  
cours qui dépendaient de lui. Il a  
publié un très-grand nombre d'ou-  
vrages; nous citerons les princi-  
paux : 1° *Apologie pour résigner  
la cure de Catterick*, 1774, in-8°;  
2° *Livre de prières*, d'après les ré-  
formes du docteur Clarke, à l'usa-  
ge de la chapelle d'Essex-Street,  
avec des hymnes, 1774, in-8°; 3°  
*Adresse d'adieu aux paroissiens  
de Catterick*, 1778, in-8°; 4° *Dis-  
sertation sur l'évangile de saint  
Jean et sur les prières adressées à  
Jésus-Christ*, 1779, in-8°; 5°  
*Catéchisme, ou Recherches concer-  
nant le seul vrai Dieu et l'objet du  
culte*, 1781, in-8°; 6° *Essai histo-  
rique sur l'état de la doctrine et du  
culte des Unitaires*, 1783, in-8°;

7° *Examen des preuves alléguées par M. Robinson, en faveur de la divinité de Jésus-Christ*, 1785, in-8°; 8° *Liste de leçons et d'interprétations fausses des Écritures*; 9° *Vindiciæ Priestlionæ, ou Adresses aux étudiants d'Oxford et de Cambridge*, 1788-1790, 2 vol. in-8°; 10° *Conversations sur le gouvernement divin, montrant que toutes choses viennent de Dieu, et sont pour Dieu en faveur de tous*; 11° enfin, *Considérations sur la nécessité de réviser la liturgie, par un protestant d'accord avec lui-même*.

LINWOOD (MISS), connue par son art à imiter les tableaux et gravures par le travail de l'aiguille, est née dans le comté de Warwick, et s'est fixée à Leicester avec sa mère, maîtresse de pension. Le talent tout-à-fait nouveau de M<sup>lle</sup> Linwood a, depuis long-temps, fixé sur elle l'attention publique. En 1782, une de ses amies lui ayant adressé une très-belle collection de gravures en couleur, miss Linwood fut si frappée de l'effet de ces gravures, qu'elle résolut de les reproduire à l'aiguille, et elle y parvint après de nombreux essais avec un art qui rend l'illusion parfaite. Ses ouvrages présentés à l'impératrice de Russie, lui acquirent la protection de cette princesse. Les succès que miss Linwood avait obtenus, la déterminèrent à entreprendre l'imitation de plusieurs tableaux de grands maîtres. Elle étudia, en 1785, Le Guide et Reynolds, et soumit son travail à la société pour l'encouragement des arts, qui lui vota une médaille avec cette inscription : « Excellentes imitations de peintures en ouvrages faits à l'aiguille.

» le. » Malgré ce rare talent dans les arts, elle ne fut point à l'académie royale, parce que les statuts de ce corps s'opposent à la réception de toute personne dont les ouvrages ne sont pas originaux. Pour dédommager miss Linwood de ces rigueurs auxquelles on a fait construire dans Leicester-square des salles destinées à recevoir ses productions, les poètes de son pays se pressèrent de lui offrir les tri- buts de leurs muses.

LINDT (N. DE), lieutenant-général saxon, fit partie du corps qui fut élu électeur de Saxe en 1793 aux armées de coalition coalisées contre la France et se réunit à l'armée prussienne. Il fit, dans plusieurs circonstances, preuve d'intelligence et de courage et se distingua particulièrement au combat de Kaiserlautern, lui fit obtenir du roi de Prusse la décoration de l'ordre de l'Aigle Rouge. En 1796, il fut engagé de commander le corps saxon qui vint se réunir à celui de l'archiduc Charles, et sa réputation militaire dans plusieurs affaires, notamment au combat de Wetzlar. On n'a point vu de lui de services généraux dans les guerres qui ont eu lieu depuis.

LINGARD (JOHN), prêtre catholique anglais, connu par plusieurs écrits en faveur de la union, contre les attaques des écrivains protestans. Dans ces discussions, auxquelles ont participé plusieurs personnes de ce rite, cet ecclésiastique a beaucoup d'adresse, mais il n'a pas eu le même succès au même temps beaucoup d'an-

l'évêque de Durham, à de son mandement de u clergé. Il a fait paraître : *Loyauté catholique vengée une série de lettres qui ont d'abord dans le Journal de ille*, 1805, in-12; 2° *Re- is sur un mandement adres- clergé de Durham* ( par évêque de Durham ), in-12; 3° *Justification des ues sur une adresse de l'é- de Durham, contenant une à la lettre d'un ecclésias- lu diocèse de Durham, une s aux observations des ré- Thomas, Le Mesurier, et avec quelques observations manière la plus commune prêter l'Apocalypse*, 1808, 4° *Antiquité de l'Eglise e*, 1809, 2 vol in-8°; 5° *ens sur les sentimens des ues anglais du premier siè- regard de la puissance papale*, in-8°; 6° *Revue de quelques nti-catholiques*, 1815, in-8°.

GUET ( SIMON - NICOLAS- ), avocat et publiciste, à Reims, le 14 juillet 1736. bre, fils d'un cultivateur, té professeur de seconde, ége de Navarre à Paris, et tion du jeune Linguet fut e. Ses études finies, il s'at- à un seigneur étranger qui ena en Pologne. A sa ren- n France, il se rendit à où il chercha à établir une e d'une espèce de savon : fait à froid, dont il avait le secret; mais il ne put : son entreprise, faute de Il retourna à Paris, où s'é- avec Dorat, et plusieurs gens de lettres, il fut pré-

senté à d'Alembert, qui devint son ami et lui fit obtenir la place de secrétaire du prince de Beauvau. Le prince et son secrétaire partirent pour l'Espagne. Linguet apprit la langue de cette nation, ce qui lui permit de traduire quelques pièces du théâtre espagnol. Il avait déjà publié plusieurs ouvrages. *Le Siècle d'Alexandre*, composé à l'imitation du *Siècle de Louis XIV*, fut lu avec avidité, parce qu'il contenait des idées neuves, et une censure hardie d'anciennes opinions accréditées par les noms de Bossuet, de Rollin et autres auteurs de réputation. *Le Seizième Siècle* méritait d'être accueilli et il le fut. Par ces deux ouvrages, et quelques autres opuscules, Linguet avait acquis de la renommée, et il crut devoir prétendre à l'honneur de faire partie de l'académie française; mais d'Alembert ne se montra pas disposé à favoriser cette ambition. Et quand Linguet eut perdu l'espoir d'être reçu académicien, il déclara au premier corps littéraire de France une guerre qui a duré tant qu'il a vécu. Les académiciens ne furent pas toutefois les seuls exposés à ses attaques; les économistes, et presque toutes les classes d'écrivains, partagèrent le même sort: de là, tant d'ouvrages polémiques sortis de sa plume, tels que *les Docteurs modernes*, la *Théorie du libelle*, la *France plus qu'anglaise*, etc. Il composa une tragédie intitulée *la Mort de Socrate*, qui n'eut aucun succès, et il est difficile de trouver aujourd'hui des exemplaires de cette pièce, parce que l'auteur en sup-

prima dans le temps la plus grande partie. La carrière des lettres ne lui offrant pas assez de ressources, il crut devoir suivre celle du barreau. Après avoir obtenu à Reims des lettres de licencié en droit, il revint à Paris pour y exercer la profession d'avocat; mais il fallait auparavant qu'il fût inscrit sur le tableau des avocats au parlement, et il éprouva à ce sujet de très-grandes difficultés. Peu occupé dans les commencemens de son entrée au barreau; Linguet vida son portefeuille. Il en sortit d'abord l'*Histoire impartiale des Jésuites*, qui eut l'honneur d'être brûlée, par arrêt du parlement, au pied du grand escalier. Il publia ensuite les *Révolutions de l'empire romain*, où il excuse les tyrans de Rome, et calomnie les empereurs vertueux. La honteuse conséquence du système qu'il y développa, est que l'esclavage des peuples est nécessaire. A cet ouvrage, il fit succéder la *Théorie des lois*, dans laquelle, si l'on en excepte quelques justes critiques, et quelques pages bien pensées et bien écrites, il attaque, en forcené, les principes fondamentaux de la société, que l'on trouve si éloquemment retracés dans les ouvrages immortels de Platon, de Cicéron, de Bacon, de Montesquieu. A son apparition, la *Théorie des lois* acheva de mettre son auteur au rang des écrivains à paradoxes, et l'abbé Morellet avait déjà répondu à la *Théorie du libelle*, par la *Théorie du paroloxe*. Tout-à-coup, Linguet sembla abandonner la littérature, pour s'attacher aux occupations du

barreau. Il n'avait encore que de causes célèbres, que ce son début, comme défense l'infortuné chevalier de La F... lorsqu'en 1770, deux évènements politiques, dont le premier avait quelque influence sur l'évolution de France, offrirent à Linguet l'occasion de développer d'une manière éclatante ses talents oratoires. Le roi ayant donné la mise en jugement du duc d'Aiguillon, son commandant en Bretagne, qui, après avoir fait des réglemens vertueux, avait précipité dans des chotts le vertueux La Chalotais, une partie des magistrats dévoués, l'affaire fut portée au parlement de Paris. Le duc d'Aiguillon, contre lequel s'élevait une opinion universelle, avait besoin d'un avocat capable de montrer du zèle et l'énergie dans sa défense; il choisit Linguet. Celui-ci n'éprouva rien pour justifier cette confiance et augmenter sa célébrité. Il livra à un travail considérable les mémoires qu'il publia, non content tout ce qu'ils ont coûté de veilles et de patience. Il n'eût pas parvenu cependant à réparer les torts de son client, si le parlement avait acquis la puissance nécessaire pour prononcer la condamnation, lorsque le roi, irrité et trompé, sans doute par le chancelier Maupeou et M<sup>r</sup> Barry, se détermina par ces coups d'autorité, trop fréquens alors de la part du gouvernement, à suspendre la procédure. Non-seulement le parlement de la justice fut arrêté, mais toute la procédure fut enlevée au greffe; et comme un coup

en entraîne toujours d'au-  
 tantôt le parlement fut cas-  
 il en fut créé un nouveau,  
 composé des créatures de  
 ou. Linguet se décida sans  
 exercer sa profession près  
 veau parlement, qu'on ap-  
 par dérision, du nom du  
 lier son protecteur, et pen-  
 ans que le *parlement-Mau-*  
*xista*, presque toutes les  
 extraordinaires, soit par  
 ature, soit par la qualité  
 rsonnes, lui furent con-  
 l eut à défendre le comte  
 giès, accusé d'une escro-  
 de 100,000 écus. Toute la  
 se sembla prendre parti  
 comte, dont les adversaires  
 roturiers. On prétendit,  
 temps, que le comte de  
 giès avait été favorisé par le  
 u parlement, et que son  
 ses intrigues n'avaient pas  
 ntribué au succès qu'il ob-  
 uoi qu'il en soit, le premier  
 ter que Linguet pronon-  
 r lui est la meilleure de ses  
 sitions judiciaires, et elle  
 rdée comme un chef-d'œu-  
 est de l'époque de ce procès  
 tent les démêlés sérieux de  
 t avec l'ordre des avocats,  
 s qui n'ont pu encore être  
 laircis. Linguet, rayé du ta-  
 se livra à la rédaction d'u-  
 nille périodique intitulée  
 t de politique et de littéra-  
 e fut une occasion pour lui  
 ner de l'éclat à ses griefs  
 le barreau, et de chercher  
 sser en sa faveur l'opinion  
 re. L'avènement de Louis  
 trône fit rétablir l'ancien  
 ent; Linguet s'y rendit  
 at à l'arrêt du parlement-

*Maupcou*, qui avait prononcé sa ra-  
 diation. Il eut dans cette circons-  
 tance le succès qu'il s'était pro-  
 mis, et l'arrêt qu'il attaquait fut  
 annulé. Dans ces entrefaites, Lin-  
 guet accusa et signala tellement  
 au public son confrère Gerbier,  
 que cet orateur célèbre se vit dans  
 la nécessité de publier une justi-  
 fication à laquelle Linguet ne man-  
 qua pas de répondre aussitôt avec  
 toute l'énergie de son esprit sati-  
 rique. Ce n'est pas néanmoins  
 cette querelle qui lui attira de  
 nouveau l'animadversion de son  
 ordre, mais un écrit intitulé : *Sup-*  
*plément aux observations de M.*  
*Linguet, avocat de la comtesse de*  
*Béthune*. Linguet mandé devant  
 plusieurs assemblées de l'ordre se  
 rendit à la dernière, avec sa clien-  
 te vaporeuse, et un cortège de *Mo-*  
*rangistes*, c'est-à-dire de cliens  
 du comte Morangiès, tous gens  
 perdus de dettes. Ayant cherché  
 en vain à rendre l'assemblée tu-  
 multueuse et à faire remettre la  
 délibération au lendemain, il fut  
 rayé une seconde fois du tableau,  
 et cette décision fut confirmée par  
 un arrêt du nouveau parlement,  
 sans que Linguet eût été entendu,  
 ni même appelé à l'audience. Ré-  
 solu de se pourvoir au conseil, il  
 alla lui-même à Choisy présenter sa  
 requête au roi, qui la remit à M. de  
 Malesherbes pour en faire son rap-  
 port; mais le ministre, respectant  
 la discipline de l'ordre des avocats,  
 ne fit rien statuer sur ce recours;  
 ainsi se terminèrent de fautiveux  
 et longs débats que nous ne fai-  
 sons qu'indiquer. Après sa derniè-  
 re élimination du barreau, Linguet  
 continua le *Journal de politique et*  
*de littérature*, qu'il avait commen-

cé en 1774; mais ce journal, où l'académie française, le parlement, le barreau étaient tour-à-tour attaqués de la manière la plus violente, et où les ministres mêmes n'étaient pas ménagés, fut supprimé par ordre du garde-des-sceaux, Hue de Miroménil. Linguet ayant ainsi perdu à peu près ses seuls moyens d'existence, se détermina à voyager et se rendit à Ferney. Voltaire, qu'il avait indisposé par ses déclama-tions contre ses confrères de l'académie; le reçut avec une poli-tesse que lui inspirait la crainte de s'en faire un ennemi. Linguet resta trois jours chez le vieux phi-losophe, qui déclare dans sa cor-respondance, « qu'il l'avait eu sur » les épaules comme un fagot d'épi-nes, et qu'il n'avait pas eu la for-» ce de le secouer, tant il crai-» gnait, en le jetant à terre, d'en » être déchiré. » Linguet alla à Ge-nève, et de là en Suisse. Dans un de ces accès d'humeur, il y écrivit contre les ministres de France une lettre où la plupart étaient couverts de ridicule et de honte. Cette diatri-be parvint à Voltaire, qui dit après l'avoir lue : « Cet homme est pire » que l'Arétin. » De la Suisse, Lin-guet passa en Angleterre, où il commença ses fameuses *Annales politiques et littéraires*. Ce journal eut un très-grand succès, quoique l'auteurs'y occupe sans cesse de lui et semble vouloir forcer le lecteur à s'en occuper. Après être resté assez long-temps en Angleterre, Linguet chercha à rentrer en France, et écri-vit à cet effet une lettre de soumis-sions au ministre de Vergennes, qui eut assez de générosité pour accueillir la demande de Linguet, à condition toutefois qu'il ne rési-

derait pas dans la capitale, e prometterait d'être plus n dans sa critique. Linguet à Paris, mais il s'aperçut l qu'il était de la prudence d éloigner. Il erra de pays en toujours accompagné d'u ses anciennes clientes. Enfin rêta à Bruxelles, où il contir *Annales politiques et littér* avec plus de violence que j. particulièrement contre les sophes. Pour donner à sa c un caractère plus respectal crut devoir demander au paq ment XIV le droit de l'ex mais le cardinal de Bernis, q vait choisi pour son protecte près du souverain pontife, ne rire des prétendues catholig tentions de Linguet, dont but était de mettre tout en pour assouvir sa haine con parti dont il n'avait jamais vé que les dédains. Il savai leurs qu'il lui suffisait d'at ouvertement les opinions nantes pour faire recherché écrits. Le système des écor tes était en grand crédit; L s'en déclara l'adversaire, e socia à ses travaux Mallet-d Quoique l'un fût à Bruze l'autre à Genève, ils ne for entre eux qu'un même nal, avec cette différen Mallet-du-Pan écrivant *in to* gardait un profond sei ses jugemens, et que Ling mettant sous son nom s'e dait responsable. Linguet à ce tribunal, les acadér les académiciens, les mini les actes de leur administi les rois et l'usage qu'ils faisa leur puissance, enfin les par

ignait comme une agrée de *robinocrates*, et à qui il fut, et les révoltes de tous les états pendant la guerre et les scandales de la Fronde, la plupart des troubles publics, celui qui se plaignit le plus de cette critique fut de Duras, dont tous les seigneurs soutinrent la cause. Dans ces entrefaites, Linguet vint à Paris. Il fut arrêté et conduit à la Bastille. Après 20 mois de détention, on lui rendit la liberté, à condition qu'il se retirerait à Mazarin, et qu'il se ferait un journal. Mais, le lendemain même de son départ de la Bastille, il demanda à être autorisé à recueillir l'expérience d'une importante découverte qu'il avait faite sur la propagation de la lumière pendant qu'il se trouvait en exil dans les ténèbres de la Bastille. Ensuite, au lieu de se rendre à Mazarin, il retourna en Angleterre, où il ne tarda pas à révéler l'intérêt de ses lecteurs, en publiant des *Mémoires sur la Bastille*, dans lesquels il osa dévoiler le régime de cette prison. Il reprit ensuite ses *Annales*, qui avaient été longtemps interrompues; mais le gouvernement français étant parvenu à le faire venir, dans une plus grande circonstance, son journal tomba dans l'oubli et de discrédit. Dès-lors, Linguet se jeta dans une spéculation librairie. Il proposa une collection des œuvres de Voltaire, qui fut, disait-il, purgée de tout ce qui n'était que philosophie. Il ne trouva pas de souscripteurs. L'attention du public se ranima en sa faveur quand on entendit parler de l'Escaut, l'empereur Joseph II et la

Hollande étaient en discussion au sujet de la navigation de ce fleuve, et la guerre était près d'éclater. Linguet, dans un numéro de ses *Annales*, discuta cette affaire, pour ainsi dire, en jurisconsulte et avec une sorte de solennité. Il trouva qu'il était ridicule que les Hollandais eussent mis l'Escaut à la Bastille, c'est son expression. Joseph II fut flatté de ce que, dans cette circonstance, l'auteur des *Annales* avait écrit en sa faveur. Il se déclara le protecteur de Linguet, qui, de Londres, s'empressa de se rendre à Vienne, où il fut accueilli comme un homme dont le nom déjà excitait la curiosité. Il reçut plusieurs sommes de l'empereur, et fut, en outre, autorisé, par ce monarque, à faire imprimer ses *Annales* et ses autres ouvrages dans ses états. Il intercéda même auprès de Louis XVI, qui permit à Linguet de rentrer en France, et d'exercer l'action qu'il prétendait avoir contre le duc d'Aiguillon, pour l'avoir défendu; mais le parlement, devant qui l'affaire fut plaidée avec éclat pendant plusieurs audiences, ne lui accorda, des 50,000 francs qu'il réclamait, que la moitié de cette somme, ainsi qu'elle lui avait été précédemment offerte de la part de son client. Après avoir encore occupé le public par deux autres procès qu'il suscita successivement à Pancoucke, son ancien imprimeur, et à Lequesne, son ancien agent et le distributeur de ses *Annales* à Paris, Linguet retourna à Bruxelles, où il continua la publication de cette feuille sous la protection de Joseph II, qui ne tarda pas à se repentir d'avoir accueilli

l'auteur dans ses états. En effet, lors de la révolution du Brabant, Linguet s'attacha à servir, par sa plume, l'insurrection des Brabançons qui voulaient secouer le joug de l'Autriche, et s'étant attiré, par cette conduite, l'animadversion de l'empereur, il fut forcé de rentrer en France. Là, après avoir soutenu, par divers écrits, Vander-noot et son parti, il osa représenter Joseph II comme le plus infâme des tyrans. « Je l'ai abhorré, dit-il, avec autant de candeur que je l'avais chéri. » Lorsque les états-généraux de France furent convoqués en 1789, Linguet exerça plus que jamais la censure sur les hommes et sur les choses, mais toujours avec cette passion et cette fluctuation d'idées qui le caractérisaient. Celui des membres de l'assemblée nationale qui échauffa le plus souvent sa bile fut Barnave. Il s'était attiré la haine de Linguet, parce qu'il fut un des premiers de cette assemblée qui excitèrent les murmures et les huées contre lui lorsqu'il vint s'y ériger en avocat, et plaider pour l'assemblée coloniale de Saint-Marc, dont l'assemblée constituante avait censuré les opérations. Il paraît que Linguet aurait voulu trouver, dans les assemblées législatives, une arène où il se serait plu, comme dans l'ancien parlement, à combattre, en audacieux gladiateur, pour ou contre d'illustres parties. Il se vengea de l'indifférence et du dédain que lui avait témoignés l'assemblée nationale, en l'attaquant avec les mêmes armes dont il s'était servi autrefois contre le parlement. Prévoyant, sous la convention nation-

nale, les effets du règne de reur, Linguet avait quitté pour aller vivre à la campagne plus de sécurité; mais ses cautions furent vaines. Il fut rêté à Mareu, département Seine-et-Oise, et traduit devant le tribunal révolutionnaire. Il soutenu autrefois dans l'un de ses pamphlets, que « le pain, » « déré comme nourriture, » « invention dangereuse et très » « sible, et que c'est le luxe se » « nécessite cette nourriture. » si, l'un des chefs de l'accuportée contre lui fut d'avoir loimnié le pain, et il fut condamné à mort le 9 messidor an 2 (2 1794), « pour avoir encensé » ses écrits, les despotes de » et de Londres. » Il marcha chafaud avec sérénité et courage. Son testament a été cassé vice de forme. Les principales ouvrages de Linguet ont été seulement rappelés dans le contenu de cette notice. Il nous reste ment à indiquer parmi ses breuses productions : 1° son *philosophique sur le monachisme* 1776, in-8°; 2° *la Cacomonie* nom sous lequel il désigne la honteuse maladie qui attaque les sources de la génération. *Dictionnaire critique, littéraire et bibliographique de M. Peignot* aussi à Linguet : *le des trois rois, Louis XV, France-Bourbon; Charles d'Espagne-Bourbon; et C III, d'Hanovre, fabricant de tons; plaidé aux tribunaux des puissances européennes*; par dix, *l'Appel au pape*, Loi 1781, in-12. Il a paru sur L plusieurs jugemens depuis s



me durant sa vie. Les principaux faits de cette notice sont illis d'un *Escai sur la vie et ses ouvrages de Linguet*, publié en 1809, par F. M. G. Z., lequel se montre un esprit de franchise et de vérité, malheureusement obscurci par les opinions sentimentales et des sentimens philosophiques.

**NIERS-BREMONT (DON SANDO)**, naquit à Niort vers 1760, entra dans la marine espagnole, avoir servi dans l'ordre de Saint-Jacques. Parvenu au grade de capitaine de vaisseau, il fut envoyé en mission à Alger, et ensuite sur le continent de l'Amérique méridionale. Il obtint alors le grade de capitaine-amiral et le commandement des chaloupes canonnières espagnoles sur les côtes pour la défense des colonies. Cette mesure fut empêchée par la prise de Buénos-Ayres, par les Anglais, en 1806; mais Liniers forma aussitôt le projet de reprendre cette ville. Il partit à cet effet la colonie du Sacramento, où il s'était rallié, alla organiser ses forces à Montevideo, et s'embarqua sur l'Estrella avec 600 hommes. Les autres troupes se joindront à lui, et il marcha sur Buénos-Ayres, dont il somma le gouverneur (le général anglais Bordenado) de lui ouvrir les portes. Sur son refus, de Liniers entra de vive force dans la ville, qui alors capitula. Ses victoires lui valurent le grade de capitaine-général de la province de Rio de la Plata. C'est en cette qualité qu'il reçut, en 1808, le commandement, envoyé par l'empereur Napoléon, pour lui annoncer

la révolution d'Espagne, et traiter avec lui de la soumission de l'Amérique espagnole à la nouvelle dynastie. Liniers n'ignorait rien des événemens qui s'étaient passés dans son pays, et sa situation n'en était que plus embarrassante. Dans l'incertitude où il était, il répondit « que la ville de Buénos-Ayres se distinguerait toujours par son attachement à son prince légitime souverain, et qu'il recevait des secours, consistant en armes, munitions et troupes espagnoles. » Cette réponse, qu'il fit connaître aux habitans, par une proclamation, indisposa contre lui les esprits. Les événemens d'Aranjuez étaient connus, et on craignit la trahison de la part du capitaine-général. Cependant il avait des partisans parmi les membres de l'*audiencia*, qui s'était comparée de l'autorité au nom de Ferdinand VII, et il eut encore assez de crédit pour se faire décerner le commandement provisoire; mais bientôt les provinces de la Paz, de Chuquisaca et de Guzco, soulevées par la junte de Monte-Video, arborèrent l'étendard de l'insurrection. C'était à Buénos-Ayres même que devait éclater, le 1<sup>er</sup> janvier 1809, le mouvement principal, que Liniers sut comprimer par l'arrestation des chefs du complot. Il rendit compte aussitôt de cet événement à la junte centrale de l'Espagne, qui, néanmoins, envoya pour le remplacer dans le commandement don Cisneros, avec le titre de vice-roi. Liniers se soumit aux ordres du gouvernement, fit reconnaître le nouveau vice-roi, et se retira ensuite, d'après l'autorisation qu'il en obtint,

à Cordova, ville située à 160 lieues de la capitale. Cependant, les idées de liberté avaient fructifié dans le Nouveau-Monde; les mouvenens et l'exemple de la métropole engagèrent les habitans de Buénos-Ayres à secouer le joug et à chasser le vice-roi. Liniers en est instruit: il forme un corps de troupes avec lequel il prétend relever la cause royale; mais ses soldats, dispersés à l'approche des indépendans, le laissèrent en leur pouvoir, ainsi que les principaux chefs. Sa correspondance ne permit pas, dit-on, de douter de ses projets: son procès fut prompt. Liniers, condamné à mort, fut exécuté, ainsi que les autres chefs, le 26 août 1809.

LINN (GUILLAUME), ministre de New-York, naquit en 1752, et fit ses études au collège de New-Jersey. Attaché d'abord à l'église presbytérienne, en Pensylvanie, il remplit les fonctions de chapelain dans les armées pendant la guerre de la révolution, et quelques années après, il entra dans l'église réformée hollandaise. Sa santé affaiblie le força d'abandonner sa place. Il mourut à Albany en 1808. Linn avait une éloquence persuasive; mais, parfois, il manquait de force. On a de lui les sermons suivans: 1° *Discours militaire prononcé à Carlisle, 1776*; 2° *la Mort et la Vie spirituelle d'un croyant*; 3° *le Caractère et la Misère du méchant*; 4° un sermon prononcé en 1791 pour l'anniversaire de l'indépendance de l'Amérique. Enfin, il a publié des *Sermons historiques et caractéristiques*, et l'*Éloge funèbre de Washington*.

LINN (JEAN-BLAIR), naquit en 1777, à Slippenbourg, en Pensylvanie, et mourut à Philadelphie en 1804. Il étudia d'abord au collège de New-York, et ensuite à celui de Colombie; il fortifia son goût pour la poésie et pour la critique littéraire par ses cours achevés, il se livra d'abord à l'étude des lois; mais l'innation pleine des chefs-d'œuvre de Shakespeare et du Tasse, ne fit aucun progrès, et s'occupant au contraire d'un ouvrage dramatique intitulé: *le Château de la ville*, qui fut très-applaudi, son succès paraissait devoir diminuer Linn à suivre cette carrière; cependant il la quitta, embrassa l'état ecclésiastique où il apprit la théologie, à Shetady, sous le docteur Rombeur de l'église hollandaise réformée. Dès qu'il eut obtenu ses licences, il commença à prêcher, fut nommé à l'église presbytérienne de Philadelphie, et adjoint, en 1799, au docteur Ewing. Linn s'occupait presque uniquement de ses devoirs religieux, lorsque Pyle fit paraître son traité, dans lequel il établissait une concurrence entre Jésus-Christ et le monde. Linn soutint la controverse, et fit une réponse, à laquelle Priestley répliqua sur le champ. Mais le discours de Linn était tellement rempli d'arguments, que lui-même ne put se donner son défaut de ménagement pour un homme qui avait de tels talens, non moins que son caractère respectable. Son repentir fut tel, qu'il écrivit une lettre d'excuses à Priestley.

ans l'avoir reçue. Linn ne eut que peu de temps à son aïe. Il mourut en 1804. Jeunesse, il avait été sujet à de graves incommodités, qui avaient fait qu'augmenter l'âge et par le travail; elles eurent beaucoup sur son esprit. Outre l'ouvrage dramatique que nous avons parlé, il existe de Linn deux volumes de *Œuvres*, publiés à sa sortie du monde; un poëme sur la Mort de Washington, publié en 1800; une notice sur la Puissance du feu, deux *Traités* dans sa collection avec Priestley; enfin le poëme d'un poëme, publié à son mort, en 1805, et qui a pour titre *Valérien*. Dans cet ouvrage il voulait décrire les persécutions contre les protestants et démontrer l'influence du christianisme sur les mœurs des peuples. Une notice sur sa vie, par M. de Lamoignon, est en tête de ce fragment.

**LINOIS** (CHARLES-ALEXANDRE-DE), COMTE DE), contre-maître né le 27 janvier 1761, à Brest, département du Finistère, s'engagea d'abord dans la marine royale, et passa ensuite dans la marine impériale, où il était lieutenant de vaisseau en 1789. Envoyé en croisière en 1793, par l'amiral Villaret-Joyeuse, avec la frégate *l'Atalante*, les corvettes *la Louvette* et *la Vierge*, il fit 4 prises; mais, poursuivi ensuite par le *Swiftsure*, un canon, au moment où il se défendait des deux corvettes, il fut obligé de se rendre à ce vaisseau. Après avoir soutenu, pendant plusieurs heures, un combat sanglant à coups de pistolet. Libre, après avoir été en captivité, il obtint le

grade de capitaine de vaisseau, le 4 mai 1795, et fut chargé du commandement du *Formidable*, de 74 canons, dans les affaires des 18 et 28 juin suivant (28 prairial et 5 messidor an 3). Il avait déjà reçu deux blessures, et une plus longue résistance devenait dangereuse; mais les signaux de l'amiral lui ordonnèrent de soutenir le vaisseau *l'Alexandre*, enveloppé de toutes parts. Il fallait tenir, le feu prit à son bord, et il fut contraint d'amener son pavillon. Renvoyé en France sur parole, sous la condition qu'il serait échangé contre sir Sidney-Smith, il refusa de rester dans sa patrie, parce que le comité de salut public ne voulait pas consentir à cet échange. Il écrivit même à Robespierre, qui l'avait engagé à violer sa parole, une lettre dans laquelle on remarque ce passage : « Un Français ne s'appartient pas tant qu'il est lié par sa parole; vous voulez m'empêcher de rester homme d'honneur, je le serai malgré vous. » Le capitaine Linois s'embarqua aussitôt pour l'Angleterre, et alla se constituer prisonnier à Tavistock. Fait chef de division à sa rentrée en France, il fut chargé du commandement de la flotte expéditionnaire d'Irlande, composée de 4 vaisseaux, 4 frégates et quelques petits bâtimens, et sur le refus des généraux de l'armée de terre de débarquer les 4,000 hommes qui étaient à bord, il remit à la voile, et rentra dans Brest que les Anglais tenaient alors bloqué. En 1800, il fut élevé au grade de contre-amiral, et embarqué sur l'escadre expéditionnaire du contre-amiral Gantheau-

ine, il eut part à la prise de la frégate *le Succès*, et se battit aux attaques de l'île d'Elbe et de la ville de Porto-Ferrajo, les 5 et 8 mai 1801. Peu de temps après, il partit de Toulon avec une division de 3 vaisseaux et une frégate, donna la chasse aux vaisseaux qui se trouvaient devant les côtes de la Provence, et s'empara de la frégate anglaise *le Speedy*. Le 4 juillet, il se trouva en face de vaisseaux de guerre anglais, près de Gibraltar, et se retira alors dans la baie d'Algésiras pour pouvoir résister à des forces aussi inégales. Bientôt il y fut attaqué; mais il dirigea son feu avec tant d'habileté, qu'il démâta 3 vaisseaux ennemis, et contraignit les Anglais à se retirer, avec une perte de 1,500 hommes tués ou pris, et celle du vaisseau *l'Annibal*, qu'ils abandonnèrent. Le 24 du même mois, il était réuni à la flotte espagnole, et fut attaqué pendant la nuit par les Anglais dans le détroit de Gibraltar. Une méprise fatale rendit cette affaire désastreuse; mais elle n'en fut pas moins honorable pour notre marine. Le vaisseau français *le Formidable*, attaqué par 3 vaisseaux de guerre et une frégate, foudroya l'ennemi, et rentra triomphant dans la rade de Cadix, où le contre-amiral Linois était arrivé avec la marine française. Ces deux combats, dans lesquels les marins rivalisèrent de courage avec les soldats de l'armée de terre, prouvèrent que la marine française pouvait facilement reconquérir sa supériorité. Le contre-amiral Linois obtint pour récompense un sabre d'honneur, et

quelque temps après il fut de conduire des troupes à Domingue. A l'époque de prise des hostilités, il se fit avec un vaisseau et trois frégates à l'est du cap de Bonne-Esperance, d'où il fit différentes sorties auxquelles il fit éprouver de grandes pertes aux Anglais. A l'île de Bemoul deux incendia trois magasins s'étant porté dans les mers de Chine, il attaqua, mais sans succès à cause de la supériorité des ennemis, une flotte de la Compagnie. Dans une deuxième expédition vers la côte de Coromandel cinq prises, avec lesquelles il relâcha à l'île de Franche dans une troisième, après avoir fait perdre à l'ennemi un vaisseau de 1,000 tonneaux, de 50 canons, il attaqua, le 1805, dix vaisseaux de la Compagnie chargés de troupes et commandés par l'amiral Trowbridge le *Blenheim*, vaisseau de 74 canons. Obligé de se retirer, à cause du mauvais temps et de l'obscurité après un combat de 35 minutes, il retourna s'approvisionner à l'île de l'Angola, où il s'empara de six vaisseaux anglais de 16 et 20 canons, qu'il envoya au cap de Bonne-Espérance. La prise de cette importante position par le contre-amiral Linois à revenir en Europe au milieu de la traversée, le 13 mai 1806, pendant laquelle il fut dans une escadre anglaise de six vaisseaux. Attaqué à cinq heures du matin, par le *London*, de 74 canons, M. de Linois voulut s'en défendre à l'abordage; mais le 1

à l'éviter, et son vaisseau le 20, cerné par 4 vaisseaux, fut obligé de baisser pavillon, après avoir éprouvé une perte de 145 hommes tués ou emmenés en Angleterre, il fut prisonnier jusqu'à la renouveau des Bourbons en France, et retour il fut nommé, le 13 mai 1764, gouverneur de la Guadeloupe, où il arriva dans le courant de décembre suivant. Au commencement de mai 1765, il fut informé par lettre de M. de Blacas, de la mission qui venait de s'opérer en France précédent. M de Linois resta pas moins fidèle au gouvernement royal, jusqu'à ce qu'il acquiesça entièrement contre des événements. C'est ainsi que donne lieu de croire qu'il fut sorti de la prison où l'avait fait enfermer l'adjudant-général Boyer. « Les hasards, écrit-il à M. Decrès, de Napoléon, à la très-grande majorité, sont animés du même esprit, principalement de couleur : tous profitent de se rallier autour du drapeau qui a fait pendant 20 ans l'honneur des armées françaises. Ce que les Anglais respectent notre intention de défendre jusqu'à la mort, les couleurs nous avons arborées, etc. » Le général Linois, malgré les succès qu'il avait eus avec les Anglais ne connaissait point encore la politique de leur gouvernement ; les troupes anglaises entre d'attaquer la colonie qui était dépourvue de moyens de résistance ; elles se serment contre, pour s'en emparer, diligences qu'elles avaient

pratiquées dans l'île. M. de Linois et l'adjudant-général Boyer, faits prisonniers, furent ramenés en France et enfermés dans la prison de l'Abbaye, d'où ils parurent, d'après la demande du contre-amiral lui-même, devant l'un des conseils de guerre de la 1<sup>re</sup> division militaire. M. de Linois, acquitté à l'unanimité, s'est ensuite retiré à Versailles. Il est commandeur de la légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis.

LION, député des Îles-du-Vent à la convention nationale, ne put y siéger, ainsi que tous les députés des colonies, qu'après le jugement de Louis XVI. Il se fit peu remarquer, et passa, par suite de la réélection des deux tiers conventionnels, au conseil des cinq-cents, d'où il sortit en 1797. On l'a depuis perdu de vue.

LION (LE COMTE JEAN-DIEUDONNÉ), lieutenant-général, né le 28 octobre 1771, s'est distingué dans les campagnes de la révolution, et a été nommé, le 23 juin 1813, général de brigade de cavalerie. Au commencement du mois de mars 1815, il se trouvait en garnison à Lille, comme major des chasseurs royaux de France, et il suivit le général Lefèvre-Desnouettes jusqu'à Compiègne. Ce fut seulement dans cette ville qu'il connut les intentions du général ; il refusa alors de l'accompagner plus loin, et rétrograda sur Cambrai, d'où il adressa au ministre de la guerre un rapport, qui fut lu le 13 mars à la chambre des députés. C'est en parlant de cette pièce que le duc de Feltre s'exprimait en ces termes : « Avec quelques balafres dans la figure, le général Lion sait mieux manier

» le sabre que la plume. Son rapport, écrit d'un style militaire, est empreint des plus nobles sentiments. » Cette conduite valut au général Lion, le même jour, le grade de lieutenant-général, et quelque temps après le titre de comte. Il est en outre grand-officier de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis. En 1816 et 1817, il a été inspecteur-général de cavalerie, dans les 12<sup>me</sup> et 16<sup>me</sup> divisions militaires. En 1823, il continuait à commander la 2<sup>me</sup> division militaire.

**LIOTARD (PIERRE)**, botaniste, naquit vers l'année 1729, à Saint-Étienne-de-Crossey, peu éloigné de Grenoble, département de l'Isère. Fils de laboureur, et laboureur lui-même, il ne reçut aucune éducation, et lorsqu'il eut atteint l'âge de prendre du service, il s'engagea dans un régiment d'infanterie. Il se trouva à la prise de Port-Mahon en 1756, et fit, en 1764, la campagne de Corse. Une blessure grave qu'il reçut au bras dans cette dernière guerre, le força de prendre sa retraite. A 35 ans, il était invalide. Un de ses oncles, herboriste à Grenoble, l'appela dans cette ville pour concourir à ses travaux. Il fit avec lui différentes courses dans les montagnes du ci-devant Dauphiné, et l'habitude d'examiner et de recueillir des plantes lui inspira un goût très-vif pour la botanique. Bientôt aucune des plantes des Alpes ne lui fut inconnue, et il parvint de lui-même à entendre le latin de Linné. Les voyageurs le prirent pour leur *cicerone*, et il fut à la fois le guide, le compagnon et l'ami de J. J. Rousseau, Guettard,

Villars, Faujas de Saint-Desfontaines et autres nobles ou amateurs qui parcourent ces contrées. Bon, se plein de franchise et de simplicité, il gagnait la confiance et captivait l'amitié. Son souvenir est encore présent à ceux qui l'ont connu. Une certaine rudesse découlait de son caractère, que l'extrême envie d'obliger, en 1768, J. J. Rousseau se confia à lui sous le nom de Liotard, et le pria de lui apprendre à connaître les plantes. « — Vous êtes bien vieux pour cela, » Liotard en le regarda d'un air mécontent. — Eh bien ! répondez-moi, Rousseau, je travaillerai tant plus. — En ce cas, » à vos ordres. » La complaisance, les soins de l'auteur d'*Émile* enchantèrent Liotard de son côté prit grand plaisir à voir un homme qui ne s'est jamais affaibli. Rousseau lui écrivait souvent pour lui donner des conseils relatives aux plantes, se s'entretenir avec un homme dont la nature seule avait formé le cœur s'épanchait avec un abandon, et plusieurs de ses lettres offraient, assure-t-on, une éloquence comparable à celle qu'il a écrite de plus remarquable. Liotard les prêtait volontiers à des amateurs, et ce fut ainsi que se répandit son ouvrage, qu'elles disparurent toujours. Les lettres de Liotard étaient empreintes de la pureté de son âme, et d'un enthousiasme vrai et entraînant. Un jour de n'avoir pas

de son *bon correspondant*, ainsi qu'il nommait Jean-

s, il emprunte pour lui écrire un plume plus exercée que la

Rousseau ne répondant encore, Liotard lui fit des

res dans son langage or-

. Cette fois, Jean-Jacques

ivit : « Puisque vous êtes

enu vous-même, mon cher

rd, je m'empresse de vous

dre, etc. » Villars fut le

si n'eut pas pour Liotard,

ependant il avait de gran-

ignations, tous les égards,

reconnaissance qu'il mé-

A peine daigne-t-il le citer

fois dans l'*Histoire des*

*du Dauphiné*, après en

parlé fort légèrement dans

ce de cet ouvrage. En

un jardin botanique ayant

bli à Grenoble, Liotard

rgé de le cultiver : l'hiver,

ait et classait les plantes

ait recueillies pendant l'é-

en faisait ensuite des col-

pour les savans et les

rs tant de la France que

ranger. La convention na-

lui accorda, en 1795, u-

tification de 1500 francs.

cellent homme mourut au

avril 1796, des suites d'une

e que lui fit un bloc de pier-

ombant sur lui au moment

ntrait dans son jardin. Le

n *encyclopédique* (4<sup>me</sup> an-

50.), renferme une *Notice*

*sur Pierre Liotard*, par

riat Saint-Prix.

DU (JEAN-FRANÇOIS-ESPIC,

IER DE), mousquetaire,

eur et musicien, naquit vers

1740, et mourut à Pa-

1806. Plusieurs scènes ly-

riques dont il a fait la musique et

les paroles, attestent les connais-

sances qu'il avait acquises dans les

deux arts pour lesquels il était pas-

sionné. Il fit, en société avec N

Piccini, l'opéra de *Diane et En-*

*dymion*, représenté avec suc-

cès sur le théâtre de l'Académie

royale de musique, en 1784. Le

chevalier Lirou était déjà avan-

tageusement connu par la publi-

cation de sa *Marche des mousque-*

*taires*, jouée pour la première

fois, en 1767, devant Louis XV,

dans la plaine des Sablons, lors

de la revue des régimens des

gardes françaises et suisses. En

1785, il publia son *Système de*

*l'harmonie*, Paris, un vol. in-8°.

Cet ouvrage intéressant, dont l'au-

teur néanmoins ne se dissimulait

pas les défauts, manque surtout

de développemens, qu'il se pro-

posait de lui donner plus tard. Il

destinait au Grand-Opéra un poë-

me lyrique, intitulé *Théagène*

*et Chariclée*; la musique fut, après

la mort de l'auteur, confiée à M.

Berton.

LISFRANC-DE-SAINT-MAR-

TIN, né en 1786, près de Lyon,

et médecin de première classe à

la grande-armée, en 1812, s'est

fait connaître par un mémoire in-

titulé : *Nouvelle méthode opératoire*

*pour l'amputation partielle*

*du pied, dans son articulation tar-*

*sometatásienne*. Dans cet ouvrage,

publié en 1815, et lu le 15 mars

de la même année, à la première

classe de l'institut, l'auteur se

flatte de pouvoir faire l'amputa-

tion du pied en 7 minutes, tan-

dis que les chirurgiens les plus

habiles n'emploient jamais moins

d'une demi-heure pour cette o-

pération. L'ouvrage de M. Lisfranc-de-Saint-Martin est suivi du rapport des commissaires de la première classe de l'institut.

LISSOIR (REMACLE), ancien abbé de la Valdieu, naquit le 12 février 1730, à Bouillon, et dut son éducation aux soins du président de la cour souveraine de ce duché, nommé Thibault, qui avait pour cet enfant une affection si paternelle, qu'il dirigea lui-même ses études. A l'âge de 15 ans, Lissoir perdit son protecteur, qui le destinait au barreau, et il fut obligé de se présenter pour entrer dans l'ordre des prémontrés. Le professeur chargé de l'examiner, ainsi qu'un autre élève de Bouillon, en rendit le compte le plus favorable. « Il y a, dit-il, deux » écoliers de Bouillon, dont l'un » offre de l'argent pour être reçu » au noviciat, et l'autre n'en a pas. » S'il dépendait de moi, je renverrais le premier, et je donnerais » de l'argent au second pour l'engager à entrer. » Il est cependant probable que le jeune Lissoir n'eût point été admis sans la générosité d'un officier hollandais qui paya la somme demandée par l'ordre. Par ce moyen, il entra à l'abbaye de la Valdieu, au diocèse de Reims, et fit profession en 1749. La douceur de son caractère, jointe à ses connaissances, lui avait concilié l'estime générale; à peine eut-il reçu les ordres, qu'il devint directeur des novices, et successivement professeur de théologie, prieur, et enfin, abbé en 1766, après la mort de l'abbé Oudet. Lissoir fut membre de l'assemblée provinciale de Sedan, puis de Metz, et, en 1791, quand son abbaye lui

fut retirée, il obtint la cure de Charleville, qu'il conserva jusqu'à l'époque du régime de la terreur, dont il eut le bonheur de ne point être victime. Il était devenu directeur principal du *Journal de Paris*, lorsqu'il assista, en 1790, au concile des prêtres constitutionnels, comme député de la paroisse de Charleville. L'abbé Lissoir fut alors regardé comme un des principaux défenseurs des libertés gallicanes, et on lui offrit même un évêché; mais il le refusa à cause de ses infirmités; il tenta, après le concordat de 1801, d'obtenir une place d'aumônier à l'hôtel des Invalides, où il mourut le 13 mai 1806. On doit à Lissoir quelques ouvrages, le plus important est intitulé : *Statut de l'église et de la puissance civile du pontife romain*, Paris (Bouillon), 1766, in-12. Par cet écrit, puis le Febronius de Hontheim soutient que la juridiction du pape ne s'étend pas sur toutes les églises; que la convocation des conciles généraux ne lui est pas réservée; enfin, il répond à l'écrit de Bossuet, qui regarde ce jugement irréfutable et le décret du pape, accepté par le plus grand nombre des évêques, quoique dispersés. Dans son discours, l'abbé Lissoir prononça non moins fortement contre l'autorité de la cour romaine. « Si j'étais théologien montain, dit-il, je n'oserais pas seulement sourcilier en présence de l'auteur d'*Émile*. » Cet ouvrage, s'il paraissait aujourd'hui, mériterait bien d'être traité avec moins d'indulgence que le



en 1766. La censure de la me, devant qui il fut en-our être jugé, s'exprimait termes : « Ce livre contient érités auxquelles les esprits nt point accoutumés; c'est uoi il convient d'y ajouter ues cartons, d'en adoucir ues expressions, et d'en reher quelques phrases ou proions. » L'abbé Lissor, aussi ble qu'il était instruit, fut rs uniquement occupé de voir; il a emporté en mourant e de tous les gens de bien.

**TON ( LE CHEVALIER RO-**, ambassadeur anglais à la le Suède en 1792, fut en-leux ans après, en la même ;, près de la Porte-Otto-

Rappelé à la fin de 1795, reçut aucune mission di-tique jusqu'en 1802, épo-laquelle il se rendit au- gouvernement batave. Il la Hollande en 1803, à la e de cette puissance avec cterre, et passa, peu de après, à la cour de Copen-. Nommé, dans le mois de 817, ambassadeur à Cons-ople, il s'embarqua à Mar-sur la frégate *le Tage*, et ar-ientôt à sa destination.

**TA (LE DUC ANTOINE DE)**, né 48, à Milan, est fils du mar-e Pompeo, et appartient par e à la famille des Visconti. par le gouvernement consu-n 1799, il se retira à Nice, et usa la fille du prince Alberi-giojoso, depuis dame d'hon-de l'impératrice Joséphine. 105, il fut nommé grand-ellan du royaume d'Italie, aigle de la légion-d'honneur

et de la Couronne-de-Fer, et enfin, élevé à la dignité de duc. Le noble caractère du duc de Litta ne s'est jamais démenti. Son frère, dont l'article suit, avait été exilé par l'empereur; il lui fit aussitôt une pension. Napoléon chargea le vice-roi de lui exprimer son inéconten-tement de cette conduite. Le duc de Litta répondit avec dignité à ce prince : « J'étais frère du cardinal » avant d'être chambellan de l'em- » pereur. » Cette place lui a été con-servée par l'empereur d'Autriche.

**LITTA (LAURENT DE)**, cardinal, frère du précédent, né à Milan le 13 février 1754, fut successive-ment pronotaire apostolique, mem-bre de la consulte et archevêque de Thèbes. Après avoir rempli u-ne mission en Russie, il fut nom-mé trésorier de la chambre en 1800, à l'avènement de Pie VII au trône pontifical. Cardinal en 1801, il obtint le titre presbytéral de Sainte-Pudentienne et la place de préfet de l'index. En 1808, il quitta Rome avec la plupart des cardinaux, et se retira à Milan; il en partit, ainsi que ses collègues, pour Paris, en 1809. Exilé l'année suivante par suite de son refus d'assister à la cérémonie du ma-riage de l'empereur Napoléon avec Marie-Louise, il reçut en ou-tre la défense de porter les mar-ques de sa dignité. Douze autres cardinaux furent compris dans cet-te mesure; leurs pensions leur fu-rent retirées, et ils furent disper-sés en Champagne et en Bourgo-gne jusqu'en 1813, époque de leur rappel près du pape, à Fontaine-bleau. Dans le mois de janvier 1814, le cardinal Litta fut envoyé à Ni-mes, qu'il quitta à l'approche des

armées étrangères, pour rentrer dans sa patrie. A son arrivée à Rome, il fut nommé préfet de la propagande, et quelque temps après, évêque de Sabine. En 1815, il suivit le pape à Gènes, et à son retour, il fut chargé d'aller complimenter l'empereur François lors de son passage à Milan. Il existe de lui un rescrit daté du 26 avril 1815, adressé au vicaire apostolique de Londres, relatif aux questions agitées entre les catholiques anglais sur le *velo*, ainsi qu'une lettre datée du 16 mai suivant, sur le serment et les prières demandées par l'empereur Napoléon aux ecclésiastiques français.

**LIVERPOOL** (CHARLES JENKINSON, BARON HAWKESBURY, 1<sup>er</sup> COMTE DE), naquit dans le comté d'Oxford le 10 mai 1727, et mourut à Londres le 17 décembre 1808. Il étudia d'abord à Burford, et ensuite à Oxford, où il commença à se faire connaître par des vers sur la mort du prince de Galles. A sa sortie de l'université, il fournit des articles au *Monthly Review*, et quelques années après, il publia une *Dissertation sur l'établissement d'une force nationale et constitutionnelle indépendante d'une armée permanente*. Cet écrit est remarquable par le patriotisme dont il est animé, et il a souvent fourni des armes aux adversaires de l'auteur, lorsqu'il eut embrassé une opinion différente de celle qu'il avait professée au commencement de sa carrière politique. Ce changement ne tarda point à arriver: Jenkinson (lord Liverpool portait alors ce nom) parvint à gagner la confiance de lord Bute, qui, devenu secrétaire-d'état, en 1761, le fit nommer sous-secrétaire. Jen-

kinson possédait les connaissances qu'exige cet emploi; il les employa à servir, avec vouement sans bornes, le lord Bute, qui le fit nommer, l'année suivante, membre du parlement par le bourg de Cockermouth. En 1762, Jenkinson, porté à la place de trésorier de l'artillerie, bientôt après à celle de secrétaire adjoint de la trésorerie. Le duc de Rockingham, ministre, lui fit perdre toutes ces places en 1765; mais il ne tarda pas à être nommé auditeur des comptes de la mère du roi. Le plus intimement lié avec le duc de Devonshire, ancien protecteur, il fut accueilli par les patriotes d'être l'entré de la reine-mère auprès du roi, et à la retraite définitive de lord Bute, il devint le chef de ce parti, appelé les *Amis du roi*. C'est qu'on disait dans le public: «manteau politique du comte de Bute était fait pour couvrir les épaules de M. Jenkinson». En 1766, il avait été nommé secrétaire de la trésorerie, et en 1768, ministre de l'amirauté; en 1772, il fut vice-trésorier d'Irlande, qui donnait entrée au conseil; et en 1775, il acheta de lord Bute le poste de secrétaire des rôles. Le roi le fit maître de la monnaie à la place de lord Cadogan, en 1776, et fut pourvu, deux ans après, de la place de secrétaire de la guerre. En 1778, il eut à soutenir une lutte prolongée avec l'opposition; mais il parvint à entraîner une partie de la majorité contre le ministère; Jenkinson succomba; mais il fut rappelé dans les affaires, et Pitt, dont il avait entièrement secondé les projets. Pour

de l'emploi de chandelier  
ché de Lancastre, il ne  
pas à être nommé président  
conseil de commerce et baron  
Hawkesbury. Devenu, par la  
le son parent Banks Jenkin-  
iron héréditaire, et receveur  
duanes, il obtint, en 1796, la  
de pair d'Angleterre et le  
comte de Liverpool. Il con-  
de s'occuper des affaires pu-  
s jusqu'en 1801, époque à  
le l'âge et les infirmités l'o-  
rent d'y renoncer. Son fils  
HAWKESBURY) a hérité de ses  
études. Outre les ouvrages dont  
avons parlé, on a du comte  
Liverpool : 1° *Collection des  
s de 1748 à 1785*, 3 vol. in-8°;  
*Cours sur la conduite de la  
Grande-Bretagne à l'égard des  
nances neutres pendant la guer-  
rente*, 1758; 3° enfin *Traité  
monnaies du royaume*, 1805.  
Au commencement de sa  
vie politique, le comte de Li-  
verpool avait souvent parlé à la  
tribune des communes; mais sa  
propre élévation il parut rare-  
ment à la tribune. Membre du  
conseil secret du roi, il fut long-  
temps, avec lord Bute et ses ad-  
hérents, l'objet de la haine de la nation,  
et accusait de disposer de toutes  
les places, d'avoir fait prendre  
au gouvernement les fausses me-  
sures qui amenèrent la perte des  
colonies américaines, etc., etc. Ces  
charges n'étaient pas dénuées de  
fondement; mais on doit dire aus-  
si que l'Angleterre dut au comte  
de Liverpool son *Traité de com-  
merce avec l'Amérique*, ainsi que  
son *rapport sur la pêche de la baleine  
dans les mers du Sud*.

LIVINGSTON ( GUILLAUME ),

gouverneur de New-Jersey, des-  
cend d'une famille anglaise, qui  
avait été obligée d'émigrer, et  
qui s'était rendue recommandable  
par ses talens et par son attachement  
à la liberté. Livingston naquit  
à New-York en 1723. Il fit  
pressentir de bonne heure le rôle  
qu'il devait jouer dans le monde.  
Un travail opiniâtre, joint à  
beaucoup de mémoire et à une  
grande pénétration, lui facilitèrent  
l'étude de la littérature et  
celle des lois. Bientôt l'occasion se  
présenta de faire briller ses con-  
naissances; ce fut à l'époque où  
la Grande-Bretagne souleva ses  
colonies par ses prétentions ar-  
bitraires. Livingston se déclara  
en faveur de la cause de la liberté,  
et consacra sa plume à défendre  
les droits de sa patrie. Après avoir  
rempli plusieurs places impor-  
tantes à New-York, il fut nommé  
l'un des principaux membres  
du congrès au New-Jersey.  
Après l'établissement de la consti-  
tution, et le départ de Wil-  
liam Franklin pour le continent,  
Livingston fut placé à la tête de  
la magistrature, et mérita par  
ses vertus d'y être conservé jus-  
qu'à sa mort. Dans la guerre de  
l'indépendance, il rendit les ser-  
vices les plus signalés par ses é-  
crits; l'indignation dont ils ani-  
mèrent les milices du New-Jer-  
sey contre la tyrannie anglaise  
excitèrent à un tel point leur  
courage, qu'aucune troupe ne  
fut aussi redoutable aux ennemis  
de l'Amérique. Livingston fut en-  
voyé, en 1787, à la fameuse  
convention qui établit la consti-  
tution des États-Unis, et 5 ans  
après, en 1790, il termina sa

glorieuse carrière, dans sa terre d'Elizabeth-Town, après avoir occupé pendant 12 ans la place de gouverneur de New-Jersey. On a de lui plusieurs ouvrages : 1° un poème intitulé : *la Solitude philosophique* ; 2° l'*Eloge funèbre du révérend président Burr*, cité comme un modèle d'éloquence, 1758; 3° *Lettre à l'évêque Dandaff*, sur plusieurs passages de son sermon du 20 février, 1767; 4° *Recueil des opérations militaires au nord de l'Amérique*, de 1753 à 1758. Enfin, il existe encore de lui un grand nombre de *Pièces fugitives*, publiées dans différens ouvrages périodiques. Livingston est rangé au nombre des auteurs classiques. Le goût exquis qu'on admire dans ses productions ne peut être comparé qu'à la vigueur de son style, et à son élégance, qu'il avait puisée dans la lecture des anciens. L'excellence de ses mœurs répondait à ses autres qualités : doux, affable, il était sans faste, plein d'humanité, et passait pour un modèle d'intégrité.

LIVINGSTON (ROBERT-A.), dernier chancelier de l'état de New-York, de la même famille que le précédent, naquit en 1745, à New-York. Il suivit d'abord la carrière du barreau, et fut envoyé, en 1776, à la réunion des délégués des différens états de l'Amérique septentrionale, qui se forma ensuite en Congrès. A peine le gouvernement des États-Unis fut-il reconnu par quelques puissances de l'Europe, que M. Livingston devint ministre des affaires étrangères. Après la guerre, il quitta le portefeuille, fut nommé chancelier de l'état de

New-York; mais il se fit recevoir au congrès par John Jay, arrivé dans son pays, il s'efforça de le faire fleurir par l'agriculture, pour laquelle il fonda une société à New-York. Nommé ambassadeur près de la république française, en 1794, il n'accepta point cette place; elle fut offerte à M. James Monroe, depuis président des États-Unis. Robert Livingston accepta cependant ces mêmes fonctions en 1800, fut à ses soins, et à ceux de M. James Monroe, que le cessionnement des États-Unis de la possession de la Louisiane lui fut cédée par la France, et il se pencha sur sa demande, et il a cessé de se mêler des affaires publiques, pour s'occuper uniquement d'agriculture. Livingston possède des propriétés immenses dans la Louisiane, jouit d'une égale réputation comme agriculteur et comme homme d'état. On lui doit l'invention des bâtimens avec lesquels on peut naviguer contre le courant du Mississippi.

LIZOT (PIERRE-JEAN-CHARLES FLORENT), fils d'un avocat au parlement de Rouen, est né le 1<sup>er</sup> novembre 1768, à Brionne dans la ci-devant province de Normandie. Avocat lui-même au commencement de la révolution, il refusa de plaider devant les tribunaux révolutionnaires, et ne vint à Paris qu'après qu'ils venaient d'être installés, et se retira au bourg de Mautefrais. Ses principes lui firent éprouver quelques persécutions, et en 1795, on le mit en état d'arrestation, on le présenta en mission au l

int à se soustraire par la l'exécution de ce décret. e suivante, il fut traduit le tribunal criminel, pour outragé les insignes de la . Sous le gouvernement de eur Napoléon, M. Lizot rocureur impérial près le l de Bernay. Il conserva e après le retour des Bour- et le 22 mars 1815, il re- n sa qualité de procureur , l'enregistrement de l'or- ce royale qui déclarait on *trahire et rebelle*. Cette te n'attira aucune persécu- M. Lizot pendant les *cent* en 1815. Après la seconde- ation, il fut nommé, par le ement de l'Eure, membre ambre dite *introuvable*. Mi- l sous tous les ministres, pas étonnant que M. Li- algré son attachement à la chie, n'ait pas voté avec outés de l'extrême droite ette session. C'est par ce ju'après avoir voté, dans s de février 1816, contre itution des biens des émi- on vendus, il s'opposa a- plus grande énergie à l'in- n du discours de M. Lan- nnaye, qui venait d'atta- ministre de la police, au e l'impôt sur les journaux, jeux, etc., etc. « Un dé- dit-il, n'a droit de dénon- i ministre qu'en signant sa ciation. Un ministre est me du roi; sous ce rap- je respecte tous les minis- le sa majesté. C'est une ne inconvenance que d'a- r que les ministres ne peu- se soutenir sans avoir la

»majorité. S'il en était autre- »ment, ce ne serait pas le roi »qui gouvernerait, ce serait »nous.» Réélu en 1816, par le collège électoral de son départe- ment, qu'il avait présidé, M. Li- zot a parlé en faveur des projets de loi sur les élections, et sur la liberté de la presse. Dans la dis- cussion relative à ce dernier pro- jet, il excita les murmures du côté droit, en se prononçant con- tre ceux qui, regardant comme un blasphème toute idée libérale, se proclamaient les apôtres de la li- berté, de la civilisation et des lu- mières. «Vous me reprochez sans »cesse, dit-il au ministre de la »police, l'ordonnance du 5 sep- »tembre, qui a sauvé la France : »c'était l'ouvrage du roi; et loin »de réjouir les ennemis du trône, »comme on l'a dit, elle a rassuré »ses amis.» Dans la session de 1817 à 1818, il proposa l'ordre du jour sur la pétition de M. Bo- ry-de-Saint-Vincent, l'un des 38 compris dans l'ordonnance du 24 juillet, qui demandait à être jugé, et dans la discussion sur le budget, il parla de nouveau contre l'im- pression du discours de M. de Labourdonnaye, « qui, dit-il, »contenait une critique amère sur »le gouvernement du roi.» Au commencement de la session de 1818 à 1819, M. Lizot avança que la commission des pétitions pouvait se dispenser de faire le rapport de quelques-unes de cel- les qui lui étaient renvoyées par la chambre; que le renvoi fait aux ministres donnait lieu à un examen plus approfondi de l'affaire; et que les ministres, qui savaient qu'ils s'étaient trompés,

incalculable aux royalistes, qu'il des maximes erronées, des



*Don F. L. Lorente.*

*Brony del et Scalp*

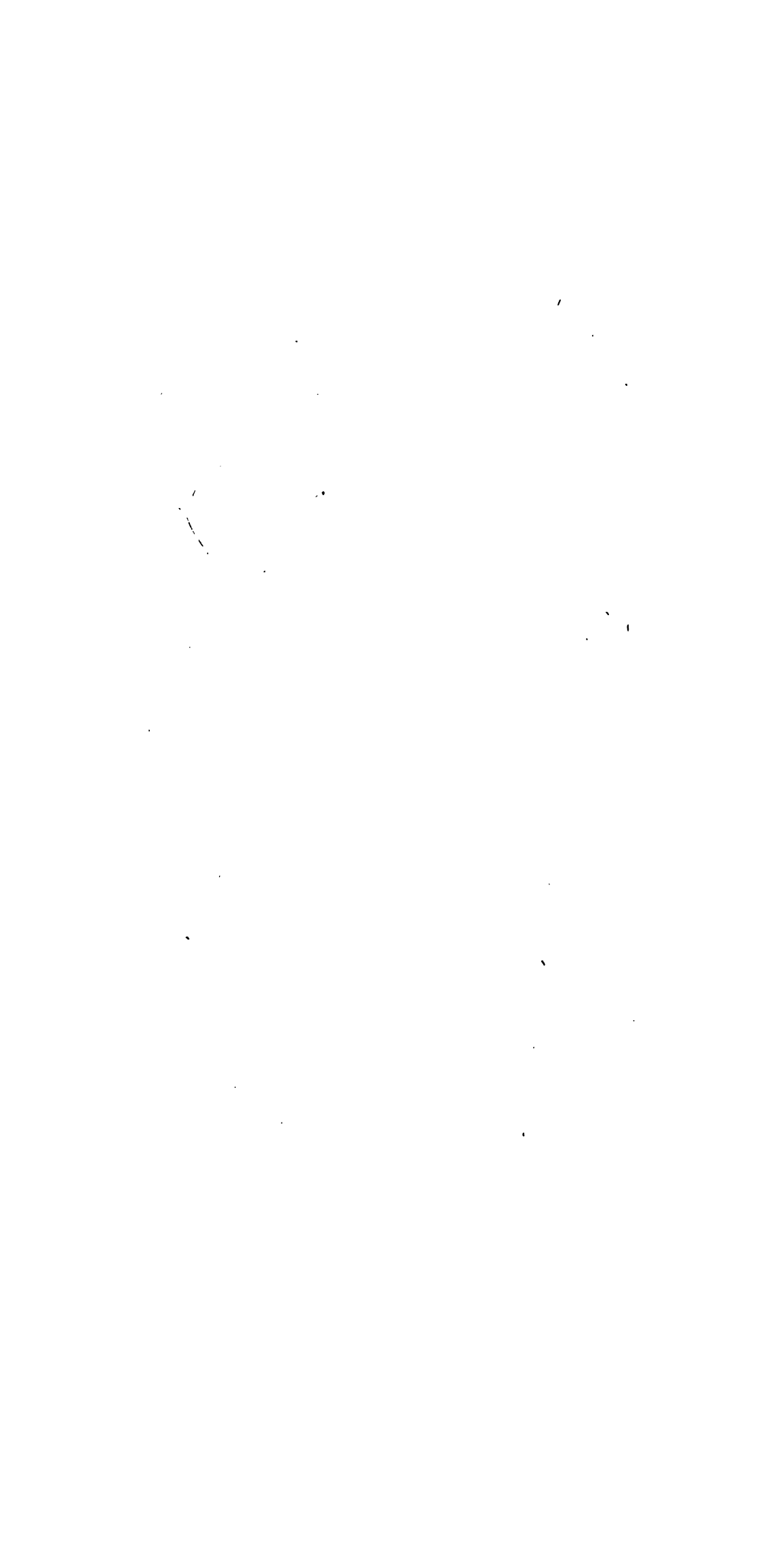
s'empresaient de réparer une erreur involontaire. « Cette opinion, ajoute M. Lizot, je l'avais des anciens ministres, et je l'ai des nouveaux qui, par les talents, les lumières et la pureté des intentions, ne sont pas moins recommandables que leurs prédécesseurs. » M. Lizot a prouvé par des faits cette confiance envers tous les ministères; après avoir voté sous des ministres pour la liberté individuelle et pour la loi des élections, il a voté sous leurs successeurs, en 1819, contre la liberté individuelle et contre la loi des élections. Un de nos écrivains a dit de lui : « Cet honorable membre est connu par l'inaltérable constance de ses sentimens envers les ministres, la fixité de sa position centrale, et l'inflexibilité de ses principes ministériels, qui résistent à tous les chocs, au changement des personnes, et aux variations des systèmes. Le soleil cessera d'être au centre du monde, avant que M. Lizot cesse d'être au centre de la chambre. » Il a été nommé, sous le ministère de M. Pasquier, juge-de-peace du 5<sup>me</sup> arrondissement de Paris. M. Lizot, réélu de nouveau en 1821, fait partie de la chambre actuelle (1825).

LLANOS, l'un des chefs insurgés de l'Amérique méridionale, qui ont le plus contribué à l'indépendance de ce vaste pays. Il fut un des premiers à organiser des corps de guerillas à l'instar de ceux formés pendant la guerre des Français en Espagne, et avec le secours de ces corps, il fit un tort incalculable aux royalistes, qu'il

est enfin parvenu à chasser en 1815, des provinces de Gu Cumana et Barcelone.

LLORENTE (D. JEAN-ANTONIO) naquit le 30 mars 1756, à Rodelsoto, village aux environs de Calahorra, patrie du poète Ponce, dans la Vieille-Castille. Son père était pauvre, mais comblé par elle-même et par ses alliances. Orphelin à l'âge de six ans, il fut élevé par deux tuteurs respectables, l'un son oncle maternel D. Gonzalo Mendizabal; l'autre, D. Iñigo de Medrano, qu'il suivit à Calahorra. Ce fut dans cette ville qu'il fit tous ses cours, et avec une distinction, qu'à l'âge de dix-huit ans il obtint la tonsure cléricale et le bénéfice de Calahorra. Le roi le rendait habile à posséder les bénéfices patrimoniaux. Son tuteur l'envoya, en 1773, à Saragosse, et il compléta ses études à Madrid. Bachelier en 1776, il obtint un bénéfice patrimonial, et reçut les ordres mineurs, et enfin, deux ans après, le diaconat par dispense. En 1780, il prit tous ses cours et fut reçu docteur à Valence, où il courut avec succès pour un canonicat de la cathédrale de Calahorra. L'année suivante, il obtint à Madrid le titre d'avocat au conseil suprême des Antilles, et de membre de l'académie canonique de Saint-Isidore; en 1782, nommé procureur-fiscal, avocat et vicaire-général de Calahorra. L'année suivante, il rencontra qu'il fit d'un savant et d'un homme d'état. Ce fut lui qui prouva qu'il n'avait su que des maximes erronées, de





incalculable aux royalistes, qu'il des maximes erronées, des



*Don A. L. Florent.*

*Ernst del et Sculp*

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY

ASTOR LENOX  
TILDEN FOUNDATION

aux, de mauvais préceptes. gagea à brûler tous ses aului en indiqua d'autres, et orrente eut le courage de suivre ses conseils sévères, auxquels la juste réputation qu'il s'est e parmi les écrivains de cette e. En 1805, il fut nommé issaire du saint-office de Lo- o. Pour occuper cet emploi, obligé de faire de singuliè- eues, de démontrer que ni i ses aïeux paternels et ma- s jusqu'à la 3<sup>me</sup> génération, ent point été châtiés, par jument, pas brûlés par l'in- on, et ne descendaient ni de ni de Maures, ni d'héré- . De telles preuves seraient ent aussi barbares en Espa- u'elles le paraissaient alors te de l'Europe. Il fut ensuite é, par son évêque, exami- r syndical des prêtres qui de- aient des licences pour prê- t pour confesser. C'était vrai- accepter une terrible respon- é. A cette époque, M. Llo- qui voyait au-delà, et peut- -dessus de tant de fonctions :ercices ecclésiastiques, con- grand projet de substituer rps de jurisprudence natio- l'étude des lois romaines. t devancer l'avenir. Le mi- Florida-Blanca, consulté par orrente, devina peut-être cet : et le fit renoncer à son pro- lusieurs mémoires ou dis- , sur des sujets de localités iastiques, occupèrent les loi- vicaire-général de Calahor- composa aussi un singulier te, dont l'intérêt eût été peu à l'époque de la révolution ise, laquelle le fit renoncer à

le publier. Il était intitulé : *de la Prééminence des ambassadeurs d'Espagne sur ceux de France, auprès des conciles généraux, de la cour de Rome et des autres assemblées diplomatiques*. Le talent de M. Llorente devait passer encore par quelques épreuves d'une nature vraiment bizarre : gothiques témoignages de la barbarie du passé et de l'ignorance du présent. En 1788, il fut appelé à Madrid pour être consul du cabinet de la duchesse de Soto-Mayor, première dame d'honneur, et bientôt après, nommé un de ses exécuteurs testamentaires ; il fut chargé, par le roi, de la tutelle du jeune duc, neveu et héritier de la défunte. En raison de cette fonction, car tout était officiel à la cour d'Espagne, M. Llorente fut condamné, malgré sa répugnance, à se livrer à l'étude des généalogies, et à composer, sur l'antiquité de la maison de Soto-Mayor, dont l'origine remonte au 11<sup>me</sup> siècle, un ouvrage qui fut intitulé : *Histoire du procès de la maison de Soto-Mayor, concernant plusieurs droits seigneuriaux, depuis le 13<sup>me</sup> siècle*. Cette branche de littérature est languissante en France depuis plusieurs règnes; mais le terrain monarchique est si fertile, qu'il ne faut pas désespérer de la voir reverdir. Le nouveau nobiliaire de MM. de Saint-Allais et de Courcelles est, sous ce rapport, un monument plein d'espérances. Un mémoire sur une noblesse plus antique, sur un cirque romain à Calahorra, fut dédié par M. Llorente au comte de Florida-Blanca. En 1789, il fut nommé secrétaire de l'inquisiteur de la cour, emploi probablement d'une

nature fort étrange; puis, chanoine de la cathédrale de Calahorra; et en sa qualité de membre honoraire de l'académie de Séville, il donna une bonne dissertation sur la situation géographique de l'ancienne Segobria. Pendant les années 1790 et 1791, le chanoine Llorente remplit les fonctions peu accréditées en France à présent, de censeur littéraire, et donna au public une nouvelle édition des lois promulguées en Espagne par les rois goths. Une intrigue de cour lui fit quitter Madrid et repartir pour sa résidence de Calahorra, où il rendit les plus grands services à une foule de prêtres français réfugiés. En 1793, M. Llorente fut nommé juge du tribunal de la Croisade dans son diocèse. C'était là que se jugeait tout procès relatif aux subsides que le clergé payait à l'état en vertu des bulles pontificales. Il conserva cette place jusqu'en 1805, et fut assez heureux, la même année, de prouver sa reconnaissance à D. Medrano, en contribuant à faire réussir, par un mémoire habile, les prétections que le neveu de ce protecteur de sa première jeunesse avait au marquisat de Bellamazan. Il était occupé d'un grand travail sur le saint-office, par ordre du grand-inquisiteur, quand l'armée française envahit les provinces basques. Il fut chargé, par son chapitre, d'aller réclamer auprès du général en chef la levée du séquestre mis sur les propriétés ecclésiastiques de son diocèse, et il réussit pleinement. Il fit paraître un ouvrage considérable sous le titre de: *Notices historiques sur les provinces de Alava, Guipuscoa et*

*Biscaye*. Cinq vol. in-4° étaient imprimés, et d'autres allaient quand éclata la révolution d'Espagne. En 1801, M. Llorente fut arrêté par ordre de l'inquisition sur raison de différentes lettres adressées par lui à des personnes poursuivies par le saint-office. Il fut fermé pendant 10 jours au couvent de Saint-Dominique, délégué de ses titres de commissaire de secrétaire du saint-office, condamné à une amende pécuniaire et à un mois de retraite au couvent de Calahorra, dans le couvent des Récollets. On garda tous ses papiers relatifs à l'inquisition politique et aux affaires ultramarines. Rendu à la liberté, M. Llorente obtint encore diverses distinctions et dignités dans son diocèse. En 1804, il reçut le titre de correspondant de l'académie royale d'histoire de Madrid, qu'il obtint en même temps celui de de-chambre ordinaire du roi. Ces places s'accumulaient sur sa tête; il devint, de plus, chanoine de Tolède, écolâtre de cette cathédrale, et chancelier de son université, et en 1807, il reçut le titre de grand-duc de Berg, membre de l'assemblée des notables chargée de donner une constitution à l'Espagne, M. Llorente partit pour Bayonne, et revint à Madrid avec le roi Joseph, qui le nomma conseiller-d'état. Peu après, il publia un *Mémoire héraldique sur les armoiries d'Espagne*, avec un projet d'armoiries. Il y avait encore autre chose à faire. Son projet fut oublié. Le roi Joseph, ayant, par le plus noble e

oyauté, supprimé, en 1809, le fameux saint-office, confia Llorente la garde des archives à la suprême, et fit mettre à disposition celles des autres archives, afin d'écrire une histoire complète de ce redoutable tribunal. C'est à cette disposition que le public doit l'excellent ouvrage de M. Llorente sur l'inquisition.

Il ne prévoyait pas alors qu'il serait en France que, lorsqu'il le publierait, et en retirant indépendamment d'avantages matériels, la réputation d'un écrivain et d'un homme de bien. D'après les ordres confidentiels du roi Joseph, qui voulait préserver les esprits à la suppression des droits onéreux de la cour de Castille, M. Llorente publia une *Collection diplomatique de plusieurs écrits anciens et modernes sur les dispenses matrimoniales*. Il fut aussi de la direction des archives, après avoir exécuté, avec autant de ménagement qu'il lui fut possible, les dispositions prises à la suppression des couvents. Il se livra exclusivement, pendant dix ans, à ses fonctions de comte de la Croisade, et rendit de nombreux services aux établissements de bienfaisance. Un écrit de M. Llorente fixa alors l'attention du public. Il avait un titre dont le sens était dans toute sa force : *Qu'a été l'opinion nationale sur l'inquisition ?* Il prouva que l'opinion n'avait toujours repoussée. Le roi Joseph ayant dû quitter l'Espagne pour la seconde fois, M. Llorente le suivit à Valence, où il fut nommé, par son ordre, plusieurs années, dans le but d'accoutumer la nation espagnole au gou-

vernement de ce prince, et de prouver que la guerre contre Napoléon était aussi onéreuse qu'inutile. Un autre écrit établissait que la régence de Cadix n'était que l'instrument du cabinet de Londres, qui exploitait l'Espagne à son profit. Cependant, il prêchait dans le désert, et il dut se réfugier en France après l'expulsion du roi Joseph. Une traduction inédite des *Animaux parlans de Carti*, occupa ses derniers loisirs dans sa patrie. Arrivé en France, il visita nos provinces méridionales, et se rendit à Paris. A peine Ferdinand fut-il remonté sur le trône, que M. Llorente reçut la notification qu'il ne pouvait rentrer en Espagne, et qu'il était dépouillé de ses biens. Le chapitre de Tolède le dépouilla également de ses dignités, et alors il dut songer à remplir, à Paris, son rôle, de la manière la plus honorable et la plus utile. Il commença par y publier : *Mémoire pour servir à l'histoire de la révolution d'Espagne*, en 2 vol. in-8°, par D. J. Neller-to, anagramme de Llorente. L'auteur assure, pag. 158 de sa notice biographique, que M. de Pradt, auteur des *Mémoires sur la révolution d'Espagne*, en a puisé les quatre cinquièmes dans son ouvrage. M. Llorente fit un voyage à Londres à la fin de 1814, et revint s'établir à Paris, où il publia, en l'honneur de l'antiquité de la maison de Bourbon, un in-folio, sous le titre d'*Illustration de l'arbre généalogique du roi d'Espagne Ferdinand VII*, lequel prince se trouve être le 34<sup>me</sup> descendant en ligne directe de Sigerdus, roi des Saxons, mort en 633. Le secré-  
tair-

re du conseil suprême de Castille ayant donné ordre aux évêques du royaume de remplacer les ecclésiastiques réfugiés en France, et d'instruire leur procès, M. Llorente publia, à cette occasion, plusieurs mémoires justificatifs, qui n'eurent pour lui aucun résultat. On se rappelle, car il est impossible de l'oublier, l'étrange discours dans lequel M. Clauzel de Coussergues s'attacha à prouver, le 28 février 1817, à la tribune de la chambre des députés, que l'inquisition était à présent le plus doux des tribunaux, le modèle de modération, borné à la censure des livres; que la tolérance régnait dans ses décrets, et que depuis la cessation des auto-da-fés, on se doutait à peine, en Espagne, de l'existence d'un tribunal. M. Llorente, qui en savait plus long sur ce chapitre que M. Clauzel de Coussergues, eut la politesse de lui prouver dans une lettre imprimée le 30 mars, qu'il était très-mal informé : « que ce bénin tribunal avait fait périr dans les flammes 1,578 personnes, depuis 1700 jusqu'en 1808, ce qui fait plus de 15 victimes par année : plus, 788 brûlées en effigie. Que 11,008 avaient été condamnées à des peines plus ou moins graves : en tout, 14,364 victimes dans l'espace de 108 ans; et que comme aucune loi de l'inquisition n'était révoquée, l'assertion de M. Clauzel de Coussergues était d'autant plus mal fondée, qu'enfin, si en raison de la maturité des lumières, les supplices rigoureux n'étaient plus infligés publiquement, une foule de malheureux étaient condamnés à vivre, pendant une longue

suite d'années, entre quatre raillures, sans aucune communication avec les vivans, et à y mourir sans avoir connu l'ation, sans avoir pu se défendre sans avoir eu un procès. » Cette circonstance décida M. Llorente à publier en français les 4 et 5 vol. in-8°, intitulés : *Histoire critique de l'inquisition d'Espagne*. Cet ouvrage distingué a été traduit en anglais, en allemand, en italien, et justement recommandé par les journaux et les revues périodiques de France. Il a été donné abrégé en un seul vol. in-18, Paris, 1823, sous le titre de : *Histoire abrégée de l'inquisition d'Espagne*, par Le Gallois. Différens ouvrages ont paru encore la vie littéraire de M. Llorente; de ce nombre sont : *Dictionnaire topographique de l'Espagne, avec les noms anciens et modernes*; *2° Histoire d'Antoine de Tolosa, premier secrétaire-d'Etat de Philippe II*; *3° Dissertation sur la division des évêchés en Espagne sous le roi Wamba, dans le 8° siècle*. Plusieurs ouvrages non critiqués de M. Llorente sur les affaires politiques et les intérêts de l'Espagne, seront sans doute publiés au public. Il a publié en 1822, un petit volume très-ressant, intitulé : *Observations sur le roman de Gil Blas*, lequel il prouve que l'ouvrage de Lesage, loin d'être original, n'est que le *Bachelier de Salamanque*, ouvrage inédit espagnol. *4° Vie de D. Barthélemy de Las Casas*, précédée de la vie de ce lustré prélat, par M. Llorente, 2 vol. in-8°, est le dernier ouvrage de cet écrivain laborieux et



endu aux lettres. Jamais un homme de bien ne fut l'his- d'un homme plus vertueux. spectable Llorente mourut, e mois de février 1823, à d, peu de temps après son ar- lans cette ville, par suite de pulsion politique de la Fran- tait âgé de près de 70 ans. On ut douter que les fatigues oyage forcé au milieu d'un des plus rigoureux, n'aient a fin de cet homme estima- ui, ainsi qu'on l'a dit précé- ent, avait rendu, pendant ration française, au com- ement de la révolution, des es de tout genre aux prêtres s de fuir en Espagne. Les a- e l'humanité et les amis des i regretteront également me vertueux et le bienfai- es prêtres français, et le sa- uteur de *l'Histoire de l'In- ion* et des *Portraits des papes*. AISEL DE TRÉOGATE (H-MARIE), littérateur, an- endarme du roi, naquit le it 1752, au château de Beau- ans la Basse-Bretagne, et ut en 1795. On a de lui un grand nombre de romans uvelles, dont les plus con- ont : 1° *Valmore*, 1776, in- *Florello*, 1776, 2 vol. in-8°. ux ouvrages ont été traduits se. 3° *Valrose, ou les Ora- e l'amour*, 1799, 2 vol. in- *Héloïse et Abeillard, ou les nes de l'amour*, 1803, 3 vol.

Il est auteur de *l'Histoire hilippe II, roi d'Espagne*, *Louis-le-Débonnaire*, insé- lans *l'Histoire des hommes*, elisle de Sales. Il a compo- èrens ouvrages dramatiques,

représentés sur les théâtres du Boulevard, et il a fourni des arti- cles et des vers au *Mercur* et au *Journal encyclopédique*.

LOBINHÈS (N.), membre de la convention nationale, où il fut élu, en 1792, par le département de l'Aveyron, avait déjà rempli quelques fonctions publiques par suite de son attachement aux nouveaux principes politiques. Dans le procès de Louis XVI, M. Lobinhès soutint le principe que, comme législateur, il ne pouvait être juge; néanmoins il vota la détention pendant la guerre, et le bannissement à la paix. Il passa, avec les deux tiers conventionnels, au conseil des cinq-cents, dont il sortit en 1797. Il est resté depuis dans l'obscurité.

LOBJOY (FRANÇOIS), ex-légis- lateur, naquit le 25 septembre 1743. Maire de Colligni, près de Laon, au commencement de la révolution, il fut nommé, en sep- tembre 1791, par le département de l'Aisne, député à l'assemblée législative, où, dans le mois de mai suivant, il appela l'attention de l'assemblée sur la conduite des agens français près des gouver- nemens étrangers. Réélu par le même département au conseil des anciens, dans le mois de mars 1797, il passa au corps-législatif, après la révolution du 18 brumaire an 8 (1799). En 1802, Lobjoy présida cette assemblée, reçut la décoration de la légion-d'honneur, et sortit du corps-législatif en 1807; il mourut dans le mois d'octobre de la même année.

LOBSTEIN (JEAN-FRÉDÉRIC-DANIEL), docteur en médecine de la Faculté de Paris, et professeur

à l'école de Strasbourg. Il a fait paraître : 1° *Recherches et Observations anatomico-physiologiques, sur la position des testicules dans le bas-ventre du fœtus, et leur descente dans le scrotum*, 1801, in-8°; 2° *Leçons sur les pertes de sang pendant la grossesse*, de A. V. A. Leroy, 1801, in-8°; 3° *Essai sur la nutrition du fœtus*, 1802, in-4°; 4° *Fragmens d'anatomie physiologique, sur l'organisation de la matrice dans l'espèce humaine*, 1803, in-8°; 5° *Dissertation sur la fièvre puerpérale*, 1801, in-8°; 6° *Rapports, sur les travaux exécutés à l'amphithéâtre d'anatomie de l'école de médecine de Strasbourg, pendant le premier semestre de l'an 13*, 1804, in-8°; 7° *Recherches et observations sur le phosphore*, 1815, in-8°; 8° la traduction du *Traité* de M. Loebenstein-Loebel, professeur de médecine à Iéna, *Sur l'usage des vins dans les maladies dangereuses et mortelles, et sur la fabrication de cette boisson*.

**LOCRE** (JEAN-GUILLAUME, BARRON), procureur avant la révolution, est né le 25 mars 1758, à Léipsick. Sous la convention nationale, il fut secrétaire-général du comité de législation, et ensuite secrétaire-rédacteur du conseil des anciens. Après l'établissement du gouvernement impérial, M. Loché devint secrétaire-général du conseil-d'état, place qu'il a conservée pendant la première restauration, et pendant les *cent jours* en 1815. Il signa, en cette qualité, la délibération du conseil-d'état du 24 mars de la même année, et est devenu, l'année suivante (1816), conseiller de l'empereur

Alexandre. Il a publié : 1° *Legislation française, ou Recueil des réglemens d'administration et des arrêtés généraux, sur la constitution*, tom. I<sup>er</sup>, 1801; 2° *Procès-verbal du conseil d'état, contenant la discussion projet de Code civil*, 1801-5 vol. in-4°; 3° *Esprit du Napoléon*, 1806 et années suivantes, 5 vol. in-4°, et 7 vol. in-4°; 4° *Esprit du code de commerce* 10 vol. in-8°; 5° *Esprit du code de procédure civile*, 5 vol. 1816. M. Loché possède des naissances très-étendues en lation judiciaire.

**LODIN-LALAIRE** (N.), magistrat et législateur, eut les fonctions de juge au tribunal du département d'Ille-et-Vilaine à Rennes, lorsque l'Assemblée électorale de ce département le nomma, en 1798, membre du conseil des cinq-cents, d'où il fut élu 2 ans après. A la même époque il reprit ses fonctions judiciaires en qualité de président du tribunal où il avait été juge. Il occupa constamment cette place sous le gouvernement impérial et pendant la première restauration, ainsi que durant les *cent jours*, en 1815. A la réorganisation des tribunaux, après le retour du roi, il fut mis à la retraite.

**LOE - D'IMSTENRAED** (COMTE DE), issu d'une famille noble du pays de Juliers, brassa la cause des Français leur arrivée sur les bords du Rhin. Chargé d'abord de diverses fonctions municipales, il devint ensuite membre du conseil-général du département de la Roër,

é, en 1804, lors du passage de l'écluse de Colmar par ce département, et fut nommé chevalier d'état, section de l'intérieur. En 1806, M. Loc-d'Imstentzow devint membre du sénat, et fut successivement nommé comte de l'empire, officier de la légion d'honneur, et grand-cordon de l'ordre de la Réunion. Il mourut, le 15 août 1851, dans son château d'Imstentzow, près de Crévelt.

**WENHJELM (CHARLES-LOUIS, COMTE DE)**, est né en 1771.

Il fit ses études à Colmar en 1789, et retourna ensuite dans sa patrie où il embrassa la profession d'armes, et remplit à la cour de France plusieurs emplois qui n'étaient pas compatibles avec le service militaire. Il fut choisi pour accompagner

à Paris l'empereur Alexandre I<sup>er</sup> avec la qualité de ministre plénipotentiaire du roi de Suède, et fut élevé au grade de lieutenant-général. Il est, en outre, premier gentilhomme de la chambre, conseiller extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Suède ; commandeur des ordres de Saint-Étienne de Sainte-Anne, de Saint-Esprit, et de l'Aigle-Rouge, etc. Il est, en outre, le comte Gustave, est conseiller extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suède près de la cour de France.

**WENOERN (PAUL DE)**, capitaine d'infanterie danois, né le 11 août 1754 à Copenhague, a d'abord été employé à des croisières dans la Méditerranée, et a fait ensuite différents voyages dans la Méditerranée. Il est lieutenant de vaisseau, et a commandé plusieurs officiers danois, dans la marine française pendant la guerre d'Amérique. Après la paix, il fut sous le comte d'Estaing

quelques campagnes, qui furent très-utiles à son instruction, il fut rappelé en 1781, et chargé du commandement d'une expédition en Amérique. A son retour à Copenhague, il eut la direction des archives royales des cartes marines, établies d'après le plan qu'il avait donné lui-même, et qui ont fourni un grand nombre de cartes et de notices estimées, pour la navigation dans les mers du Nord. Chargé, en 1786, d'aller reconnaître les côtes du Groenland ainsi que la côte orientale, M. Leowenoern se porta dans le Nord aussi loin que les glaces le lui permirent, et s'il ne put remplir entièrement sa mission, il n'en fit pas moins un voyage très-utile en ce que ses observations lui mirent à même de perfectionner les cartes d'Islande. En 1787, il fut envoyé en mission particulière à Saint-Petersbourg, et à son retour à Copenhague, il reçut de l'impératrice Catherine II la décoration de l'ordre de Saint-Wladimir. Lors de son voyage, en 1796, dans la Norwège, pour y établir un lieu de quarantaine, il recueillit des observations importantes pour la navigation, et fut nommé intendant-général des pilotes-côtières, à la mort de l'amiral Lous. Depuis quelques années, il est contre-amiral et commandeur de l'ordre de Dannebrog. M. Loewenoern fut reçu, en 1784, membre de la société royale des sciences de Copenhague, et en 1816, correspondant de l'académie des sciences de Paris. C'est à lui que la ville de Copenhague doit l'établissement de son bureau des longitudes.

**LOFFICIAL (LOUIS-PROSPER)**, membre de l'assemblée consti-

tuante, de la convention nationale et du conseil des cinq-cents, conseiller à la cour royale d'Angers, était, avant la révolution, lieutenant-général du bailliage et siège royal de Vouvan, séant à la Chateigneraie en Poitou. Élu par son bailliage aux états-généraux, il fut un de ceux qui prêtèrent le célèbre serment du Jeu-de-Paume à Versailles. En sortant de l'assemblée constituante, il fut appelé aux fonctions, électives alors, de juge au tribunal du district de Partenai, département des Deux-Sèvres, et bientôt après élu par ce département à la convention nationale, où il se fit remarquer autant par la modération et la droiture de ses principes que par son courage à combattre les auteurs des excès révolutionnaires. Dans le procès de Louis XVI, il se borna à voter la détention comme mesure de sûreté générale, l'appel au peuple et le sursis. Dans l'espoir de sauver la vie du roi, il ne craignit pas d'aller chercher son généreux collègue *Duchâtel* (et non *Duhamel* comme différens ouvrages l'ont nommé par erreur), qu'il amena, tout malade qu'il était, pour voter en faveur du roi, vêtu d'une simple robe de chambre et la tête enveloppée de bandages. A cette occasion, nous rapporterons à la fin de cette notice une lettre que M. Lofficial adressa à l'auteur de la *Vie politique des députés à la convention*, où l'auteur rétablit l'exactitude de plusieurs faits, et donne des détails intéressans à peu près inconnus. M. Lofficial fut le premier qui osa, dans la séance du 8 vendémiaire an 3, appeler l'atten-

tion de la convention sur le mes de CARRIER (voy. ce nom) fut un de ceux qui provoqua avec le plus d'énergie, le d'accusation qui conduisit monstre à l'échafaud. Le ta qu'il fit à cette occasion des cités commises dans la Ven excita à plusieurs reprises mouvemens d'horreur dans semblée et dans les tribunes habitans de Nantes s'empres de témoigner leur reconnais à M. Lofficial, et de lui envo l'appui de sa dénonciation pièces dont il fit le dépôt au té de salut public; mais ces ces lors des procès de C et du général Turreau, trouvērent plus. Quelques bres de ce comité eurent doute de fortes raisons po faire disparaître. L'acte de c ge qu'il fit en dénonçant P Carrier, détermina plusieurs bitans de Nantes, au noml 5,600 citoyens de cette vi s'adresser à lui pour faire le jugement de la commissio litaire qui avait condamné à M<sup>me</sup> de Bonchamp, veuve d lustre général vendéen (voy. CHAMP); dans la séance du 1 tobre 1794 (vendémiaire an obtint un décret de sursis jugement, qu'il fit expédiers champ et parvenir à Nante voie extraordinaire. Il fut, que temps après, nommé faire partie des commissair la convention chargés d'all cifier la Vendée. A son arr Nantes, son premier soin f mettre en liberté M<sup>me</sup> de champ, dont le jugement fu nitivement annulé le 18 j

t. sur le rapport de M. Pons  
 rdun. M. Lofficial eut en-  
 bonheur de sauver de l'é-  
 d plusieurs autres person-  
 a conduite honorable à la  
 tion le fit réélire au  
 des cinq-cents par plu-  
 départemens qui lui accor-  
 l'unanimité de leurs suf-  
 Il fit partie de ce conseil  
 en l'an 7 (1798). Depuis  
 époque, et jusqu'à sa mort  
 en 1815, il a exercé les  
 ons de conseiller à la cour  
 d'Angers. Il parut peu à la  
 e pendant ses diverses fonc-  
 législatives; mais il a su se  
 utile par ses travaux dans  
 ité de judicature à l'assem-  
 onstituante, et dans ceux  
 omaines et de législation  
 es autres assemblées. On a  
 de nombreux rapports qui  
 it pas sans mérite. Nous  
 rions comme document  
 sant, la lettre dont il a été  
 lemmement question dans cet  
 . Vous annoncez une gran-  
 tactitude dans les extraits  
 vie des députés à la con-  
 on. J'y ai reconnu nom-  
 erreurs. Je me borne à en  
 er une seule relative à Du-  
 ), député des Deux-Sèvres,  
 ous faites apporter à la con-  
 on, sur un brancard, par  
 Robert, avocat (auteur pré-  
 de la *Vie des députés à la*  
*tion*, etc.), et Nicolas, li-  
 . pour voter dans le pro-  
 e l'infortuné Louis XVI.  
 ore qui a pu vous fournir  
 note. Il n'est pas présu-  
 ie M. Robert et Nicolas  
 ent attribué l'honneur d'un  
 tion qui ne leur appartient

pas. Je vais rétablir les faits. Il  
 est bien vrai que Duchâtel, dé-  
 puté des Deux-Sèvres, ex-gar-  
 du roi, était retenu au lit avec  
 une fièvre violente, occasionée  
 par un érysipèle à la tête. Quel-  
 ques instans après l'appel qui avait  
 pour objet la peine à infliger à  
 Louis XVI, il circula dans la con-  
 vention nationale qu'il n'y avait  
 qu'une voix de plus pour la mort.  
 Un décret portait que, jusqu'à la  
 publication des appels nominaux,  
 les députés qui n'avaient pu don-  
 ner leur opinion seraient admis  
 à l'émettre. J'eus dès-lors l'es-  
 poir de sauver la vie du roi. Je  
 confiai à M. Jard-Panvilliers,  
 mon collègue, mon dessein d'al-  
 ler chercher Duchâtel. J'arrivai  
 chez lui vers 6 heures du soir. Il  
 était levé, souffrait beaucoup,  
 avait la tête enveloppée d'une  
 flanelle par-dessus son bonnet, et  
 était en robe de chambre. Je le  
 pressai de m'accompagner dans  
 l'état où il se trouvait, parce qu'il  
 n'y avait pas de momens à per-  
 dre. Il ne vint pas à la conven-  
 tion porté sur un brancard, com-  
 me vous le dites; il monta avec  
 moi dans la voiture qui m'avait  
 conduit chez lui. Aussitôt qu'il  
 eut émis son opinion, un monta-  
 gnard, compatriote et ami de  
 Robespierre, s'élança à la tribune  
 et demanda quel était le *royaliste*  
 qui était allé chercher un *spectre*  
 pour sauver le tyran? Je me le-  
 vai en disant: *C'est moi!* M.  
 Jard-Panvilliers, qui était alors  
 placé derrière moi, prévoyant  
 les suites de mon imprudence,  
 se leva ainsi que ses voisins en  
 faisant tous la même déclara-  
 tion. Ce mouvement fut simul-

» tanément imité par tous les dé-  
 » putés qui siégeaient dans la mê-  
 » me partie de la salle. La présen-  
 » ce d'esprit de M. Jard-Panvilliers  
 » me sauva la vie. Duchâtel fut  
 » arrêté à Bordeaux au moment où  
 » il s'embarquait pour Philadel-  
 » phie sur un navire qu'il avait a-  
 » cheté et frété à ses frais. A l'ar-  
 » ticle qui m'est personnel, vous  
 » faites précéder mon opinion dans  
 » le second appel nominal d'un  
 » préambule, quoique je me sois  
 » borné à voter la détention du roi  
 » comme mesure de sûreté générale,  
 » ainsi que le procès-verbal en  
 » fait foi, de même que j'avais voté  
 » auparavant l'appel au peuple, et  
 » que je votai ensuite lesursis. Vous  
 » ne me donnez qu'un rôle secon-  
 » daire dans la dénonciation' de  
 » Carrier, quoique ce soit moi qui,  
 » le premier, aie appelé l'attention  
 » de la convention nationale sur  
 » les crimes de ce monstre. Il était  
 » question de l'arrestation d'un gé-  
 » néral qui, disait-on, s'était bien  
 » comporté dans la Vendée, et a-  
 » vait été destitué sur le lieu mê-  
 » me de la victoire. Je demandai  
 » la parole, et après avoir fait l'é-  
 » loge de quelques généraux qui  
 » s'étaient bien montrés dans la  
 » Vendée, comme Canclaux, Wes-  
 » ternann, etc., et qui avaient été  
 » destitués ou mis à mort parce  
 » qu'ils voulaient sincèrement la  
 » fin de la guerre et arrêter l'effu-  
 » sion du sang, je saisis l'occasion  
 » pour dévoiler bien des atrocités  
 » commises dans cette malheureu-  
 » se contrée. A peine eus-je nom-  
 » mé Carrier, que j'accusais d'être  
 » l'auteur principal de toutes ces  
 » horreurs, que ce monstre quitta  
 » précipitamment sa place et vint

» à la tribune s'établir à moi  
 » et y resta pendant plus d'u  
 » mi-heure que je parlai con-  
 » tre les généraux qui  
 » avaient trop bien secondé. J  
 » lai des bateaux à soupape  
 » lesquels tant de milliers d  
 » vidus furent noyés, de 30  
 » fans de 12 à 15 ans de l  
 » l'autre sexe attachés ens  
 » absolument nus et exposé  
 » rigueur de la saison, sur le  
 » pendant 7 à 8 heures, et e  
 » précipités dans la Loire (c  
 » qu'il appelait les *mariages*  
 » *blicains*) ; d'un enfant d'er  
 » 10 ans, dont la veille il av  
 » mourir la mère, et qu'il e  
 » aussi au supplice, en disai  
 » lorsqu'on voulait détruis  
 » loup, il fallait tuer les  
 » teaux, etc. Tous les journa  
 » l'exception d'un très-petit  
 » bre, rendirent compte de n  
 » nonciation. Les habitans de  
 » tes m'exprimèrent leur  
 » naissance dans plusieurs l  
 » et M. Giraud, maire de l  
 » (depuis avocat-général à la  
 » de cassation), fut député, e  
 » officiers municipaux de cette  
 » pour apporter à l'appui de  
 » j'avais avancé une liasse d  
 » pièces dont j'ai encore l'i  
 » taire. Je déposai ces pié  
 » comité de salut public, d'e  
 » main inconnue les fit qu  
 » temps après disparaître.  
 » M. Lofficial a laissé un fil  
 » dans les circonstances diffic  
 » 1815, croyant pouvoir rend  
 » de services à son pays comm  
 » ministre que comme n  
 » trat, abandonna les foncti  
 » juge pour celles de sous-pré  
 » Bauge, auxquelles l'appel

un grand nombre de ses  
 yens. Il réussit, sans  
 s violens, à préserver du  
 le la guerre civile la plus  
 partie de son arrondisse-  
 pendant traduit, en 1815,  
 la cour prévôtale d'Angers  
 n fait auquel il était absolu-  
 tranger, puis exilé, il faillit  
 ctime de son dévouement.  
 FT-CAPEL (N.), avocat  
 , est né en 1751, à Saint-  
 ids-Bury, dans le comté de  
 , et reçut le surnom de  
 de son oncle, célèbre com-  
 eur de Shakespeare. Il fit  
 -bonnes études au collège  
 , et ensuite à l'université  
 nbridge, et fut reçu avo-  
 ofession dans laquelle il se  
 arquer par ses talens et  
 ité de son caractère. Il a  
 un grand nombre d'ou-  
 dont la plupart ont obtenu  
 up de succès : 1° *Éloge de*  
*sie*, poème, in-8°, 1775;  
*çu de quelques plans sur*  
*rique*, 1775, in-8°; 3° *Dia-*  
*sur les principes de la cons-*  
*1*, 1776, in-8°; 4° *Rapport*  
*différens procès qui se sont*  
*tés à la Cour du banc du roi de-*  
*temps les plus reculé jusqu'à*  
*rs*, 1776, in-fol.; 5° *Ob-*  
*ons sur une Adresse de Wes-*  
*sur d'autres écrits relatifs*  
*nerique*, 1777, in-8°; 6°  
*ations sur l'histoire d'An-*  
*e de mistress Macaulay*,  
 in-4°; 7° *Principia cum*  
*unicersalis tum præcipue*  
*ni*, 1779, 2 vol. in-12;  
*mens de la loi universelle*  
 ction du 1° vol. de l'ou-  
 précédent), 1779, in-12;  
 jument sur la nature des

*partis et des factions*, 1780, in-  
 8°; 10° *Eudocie*, poème sur l'U-  
 nivers, 1781, in-8°; 11° *Obs-*  
*ervations sur un dialogue intitulé: de*  
*l'État présent du parlement*, 1783,  
 in-8°; 12° *Recherches sur la léga-*  
*lité et l'utilité du moyen d'aug-*  
*menter la marine royale, par des*  
*souscriptions pour construire des*  
*vaisseaux dans chaque comté*,  
 1783, in-8°; 13° traduction des  
 deux premières *Georgiques* de  
 Virgile, 1784, in-8°; 14° *Essai*  
*sur la loi des libelles*, 1785, in-  
 8°; 15° trois *Lettres sur la ques-*  
*tion de la régence*, 1789, in-8°;  
 16° *Observations sur les témoi-*  
*gnages de la divinité du Christ*  
*pendant pendant les quatre pre-*  
*miers siècles*, par le docteur  
 Knowles, 1789, in-8°; 17° *His-*  
*toire des actes, des corporations,*  
*et du test*, 1790, in-8°; 18° *Re-*  
*marques sur Edmond Burke*, re-  
 latives à la révolution française,  
 et sur les procédés de certaines  
 sociétés établies à Londres, con-  
 cernant cet événement, 1790,  
 in-8°; 19° *Essai sur l'effet d'une*  
*dissolution du parlement, à l'oc-*  
*casion d'un acte d'impeachment*  
*de la chambre des communes, pour*  
*crimes de haute trahison*, 1791,  
 in-8°; 20° *Remarques sur une*  
*lettre d'Edmond-Burke à un mem-*  
*bre de l'assemblée nationale*, avec  
 différens documens en additions,  
 aux remarques sur les réflexions  
 d'Edmond-Burke sur la révolu-  
 tion française, 1791, in-8°; 21°  
 deux premiers livres du *Paradis*  
*perdu* de Milton, avec des notes,  
 1792, in-4°; 22° *la loi sur les témoi-*  
*gnages*, par le baron Gilbert, con-  
 sidérablement augmentée, avec  
 une notice sur l'auteur, son ex-

trait de l'Essai de Locke, et ses réflexions relatives à un cas d'homicide en Irlande, 1791-1796, 2 vol. in-8°; 25° sur le *Renouveau de la cause de la réforme dans la représentation des communes du parlement*, 2<sup>me</sup> édition, 1810, in-8°; 24° *Lauzana, ou Anthologie de Sonnets et Élégies, originaux et traductions*, 1812, 5 vol. in-8°. M. Lofft-Capel a fait insérer beaucoup d'articles dans le *Monthly Magazine*, le *Philosophical Magazine*, et les *Annales d'agriculture*, d'Arthur Young.

LOISEAU (J. F.), était, au commencement de la révolution, aubergiste à Châteauneuf en Thimerais, département d'Eure-et-Loir. Il fut nommé, par son département, à la convention nationale. Dans le procès du roi, il vota avec la majorité. Chargé d'assurer les subsistances dans la capitale, il occupa quelquefois la tribune pour y rendre compte de sa mission. A la fin de la session conventionnelle, il fut employé en qualité de commissaire du pouvoir exécutif dans le département d'Eure-et-Loir. Après l'établissement du gouvernement consulaire, il a cessé de prendre part aux affaires publiques.

LOISEAU (Victor), avocat, est auteur de : 1° *L'Enfant égare dans la Vende*, cause célèbre, 1809, in-8°; 2° *Dictionnaire des arrêts modernes*, 1809, 2 vol. in-8°; 3° *Traité des enfans naturels, adultérins, incestueux et abandonnés*, 1811, in-8°; 4° *de la Jurisdiction des maires de village, ou Traité des contraventions de police, d'après les codes pénal et d'instruction criminelle*, 1813, in-

12, 2<sup>me</sup> édition, 1816. M. Loiseau est collaborateur de l'ouvrage, pour le journal de *prudence du code civil*, d 1<sup>er</sup> vol. parut en 1804, et en 1812.

LOISEL (PIERRE), député à l'assemblée législative et à la convention nationale, est un des fondateurs d'Antoine-Loisel devals, avocat au parlement de Paris, à qui on doit les *Institutes du droit civil*, et cette utile législation féodale; si ce n'est la loi. Pierre-Loisel était lui-même avocat avant la révolution; il adopta les principes. En 1792, il fut nommé vice-président du directoire du département de l'Aisne; en 1791, membre de l'assemblée législative, en 1792, membre de la convention nationale, où il vota la mort du roi sans appel ni sursis. Dans cette assemblée, Loisel s'occupa principalement des motifs ainsi qu'au conseil des ministres où il entra après la session conventionnelle. Il en sortit et obtint la place d'administrateur de l'enregistrement, qu'il servit jusqu'à sa mort, quelques années avant le commencement du gouvernement

LOISEL (N.), aîné, fut nommé, au commencement de la révolution, commissaire de la municipalité de Fougères, dans le département d'Ille-et-Vilaine. Il fut membre du conseil des ministres. Il s'y occupa d'objets de fin qui s'éleva contre l'impôt du sel et du tabac, et devint secrétaire le 22 avril 1799. En 1800, il tint la présidence du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Fougères



va jusqu'en 1815, époque à laquelle il fut remplacé.

**LOISEL** (GILBERT JEAN-FRANÇOIS) (GILBERT JEAN-FRANÇOIS LOISEL DE LA MANCHE, fut nommé, par le département de la Manche, membre du conseil départemental, où il parla différemment sur des matières d'ordre judiciaire. Il sortit de cette assemblée en 1799, et devint juge criminel de son département. Loisel obtint ensuite l'office de conseiller à la cour royale de Caen, qu'il a occupé après le retour des Bourbons jusqu'en 1822. Il paraît, aujourd'hui (1823), que M. Loisel n'est plus à la retraite.

**LOISELLEUR-DESLONGCHAMPS** (JEAN-LOUIS-AUGUSTE), médecin, est né à Dreux, département d'Eure-et-Loir, le 24 mars 1785. Il se livra de très-bonne heure à l'étude de la botanique, et communiqua à l'Académie royale des sciences des mémoires auxquels obtinrent ses suffrages. En 1785, il fit un voyage dans le midi de la France, visita les Pyrénées, les Alpes, et rapporta de ses voyages une collection précieuse de plantes rares et utiles. Il a écrit que les plantes indigènes de France ont été recueillies sur divers occasions pour servir à éclaircir les plantes exotiques, on ne se procure pas sans peine et sans dépenses considérables. Il fit différentes expériences sur les plantes et a consigné les importants résultats dans le *Journal de médecine* : 1° *Flora gallica*, 1806-1807, 2 vol. in-12; 2° *sur les plantes à ajouter à la flore de France*, Paris, 1810, 3° *Recherches et observations sur la possibilité de remplacer l'i-*

*præcuanha par les racines de plusieurs plantes euphorbes indigènes*, publiées dans le *Journal de Médecine*; 4° *Observations sur la propriété purgative de la solanella* (convolvulus solanella), insérées également dans le *Journal de Médecine*; 5° *Recherches historiques, botaniques et médicales sur les narcissos indigènes*, pour servir à l'*Histoire générale des plantes de France*, Paris, 1810, in-4°; 6° *Recherches et observations sur les propriétés purgatives de plusieurs plantes indigènes*, insérées dans la *Bibliothèque médicale*; 7° *Observations sur la possibilité de retirer du pavot somnifère cultivé en France, soit un véritable opium en larmes, soit différents extraits avec lesquels on puisse remplacer dans la médecine l'opium thebaïcum*; ce mémoire se trouve dans le recueil de la société de médecine de Paris, 1817, in-8°; 8° *le Nouveau Duhamel, ou Traité des arbres et des arbustes que l'on cultive en France, en pleine terre*. Les 3 derniers volumes de cet ouvrage, qui est de 9 volumes, sont de M. Loiseleur-Deslongchamps. 9° *Nouveau voyage dans l'empire de Flore, ou Principes élémentaires de botanique*, Paris, 1817, in-8°. Il a concouru à la rédaction du *Dictionnaire des sciences médicales* et coopéré au *Dictionnaire des Sciences naturelles*, et a terminé avec son ami M. Turbin, l'*Herbier général de l'Amateur*, commencé par Mordant-Delaunay. On assure qu'il travaille depuis long-temps avec le docteur Marquis, professeur de botanique à Rouen, à une *Histoire générale des plantes de France*.

**LOIZEROLLES** (JEAN-SIMON

**DE**), naquit à Paris, en 1733, et était, avant la révolution, avocat au parlement, conseiller du roi, et lieutenant-général au bailliage de l'Arsenal. Enfermé, en 1793, avec son fils, dans la prison de Saint-Lazare, il rendit bientôt son nom immortel par le plus généreux des sacrifices. Sous le prétexte de conspiration, on avait déjà conduit une foule de malheureux au supplice ; le tour de Loizerolles fils était arrivé. Son nom est appelé pendant son sommeil, et le père se présente à sa place. Le nom, les prénoms, l'âge de Loizerolles fils sont portés sur toutes les pièces de la procédure, et dans l'énoncé du jugement fait à l'avance ; le généreux vieillard y fait substituer ses noms, son âge, ses qualités, et marche tranquillement à l'échafaud, deux jours avant la révolution du 9 thermidor au 2 (27 juillet 1794), heureux d'avoir donné une seconde fois la vie à son fils.

**LOIZEROLLES (FRANÇOIS-SIMON AVED DE)**, fils du précédent, le même qui fut détenu avec lui à Saint-Lazare. Il a publié : 1° *le Printemps*, poëme, 1811, in-8°, réimprimé en 1812 ; 2° *le Roi de Rome*, poëme allégorique, imité de la 4<sup>me</sup> églogue de Virgile, 1811, in-8° ; 3° *la Mort de Loizerolles, ou le Triomphe de l'amour paternel*, poëme en 3 chants, auquel l'auteur a ajouté des notes historiques, 1813, in-18 : ouvrage recommandable comme tribut de la piété filiale ; mais peu remarquable comme composition poétique. M. de Loizerolles est directeur d'une maison d'éducation.

**LOLME (JEAN-LOUIS DE)**, écri-

vain politique, naquit en 17 Genève, où il reçut une éducation soignée, et exerça, pendant quelque temps, la profession de avocat. Il y jouissait déjà d'une réputation distinguée que son premier ouvrage, intitulé : *Essai des trois points de droit*, avança encore augmentée, lorsqu'il prit la résolution de voyager pour examiner les institutions politiques des peuples étrangers. La constitution anglaise lui parut digne de ses observations ; il l'étudia de près, et fit paraître le fruit de ses méditations dans des ouvrages qui sont fort estimés des hommes de ce pays. Il habita très-longtemps l'Angleterre ; mais on ne se rappelle l'époque à laquelle il en sortit. On sait seulement qu'il fut élu en 1775, membre du conseil des deux-cents à Genève, et mourut, dans le mois de juillet 1806, à Seven, canton de Schönenbourg. On a de lui, outre l'ouvrage que nous avons cité : 1° *Parallèle du gouvernement anglais et de celui de Suède*, contenant quelques observations sur la révolution arrivée dans ce royaume, et un examen des moyens qui mettent les Anglais en état de résister à la monarchie absolue. Cet ouvrage est en anglais, et publié en 1776, pour objet de démontrer que l'Angleterre n'a point à craindre le renversement de sa constitution. 2° *Constitution de l'Angleterre, ou État du gouvernement anglais*, dans lequel il est comparé à la fois avec la forme républicaine du gouvernement, et avec les autres monarchies de l'Europe, ouvrage imprimé pour la

ois en français, en 1771, et lais en 1775, avec des chan- s considérables. C'est le au titre de de Lolme, com- ivain politique. Le gouver- t anglais était alors peu . De Lolme, après un récit et des événemens qui ont la constitution de 1688, lans tous les développemens s à la faire connaître, et si rs de ses défauts lui ont pé, on ne peut nier que les ges qu'il accorde au gou- nent anglais sur les autres ent réels. Certes, le droit e peuple de proposer des e nécessité qu'il intervienne, ins par représentans, dans qui sont proposées par les pouvoirs, la loi des élec- le droit de résistance, la li- de tout dire et de tout écri- débats du corps-législatif, etc., sont des garanties sans lles la constitution anglaise it d'exister du moment airait au pouvoir de la dé- 3<sup>e</sup> *Histoire des flagellans, moires sur la superstition e, en anglais, 1777, in 4<sup>o</sup>; rations relatives aux taxes fenêtres, les boutiques, etc., Observations sur l'embar- tional et sur la manière dont cment a procédé à ce sujet. e pamphlet, écrit en 1779, oque où l'Angleterre fut ée par la question de la ré- de Lolme se pronouça opinion de Pitt, que le ent adopta. Il existe enco- lui quelques autres écrits importants.*

**LOMBARD (CLAUDE-ANTOINE),** cien de l'hôpital militaire

de Strashourg et correspondant de la 1<sup>re</sup> classe de l'institut national, naquit en 1743, à Dôle, en Fran- che-Comté. Instruit chez un chi- rurgien, sous les yeux de parens peu riches, Lombard, par une ac- tivité extraordinaire, déploya bien- tôt des talens tels qu'ils firent om- brage aux praticiens de cette ville, qui lui suscitèrent une foule d'obs- tacles, lorsqu'il se présenta pour être admis dans la communauté des maîtres de Dôle. Le jeune Lom- bard crut devoir alors passer ses examens à Besançon, où il fut ad- mis à l'unanimité. Nommé, quel- que temps après, chirurgien en chef de l'hospice civil de Dôle, il obtint l'accessit au concours de l'académie royale de chirurgie en 1776, et remporta le premier prix en 1779. L'année suivante, il fut reçu correspondant de cette so- ciété, dont il devint ensuite asso- cié agricole. Après avoir rempli les fonctions de chirurgien en chef de l'armée, formée sur les côtes de la Normandie, il fut envoyé à Strashourg, en qualité de chi- rurgien-major de l'hôpital mili- taire. En 1782, il y publia : *Dis- sertation sur l'importance des éva- cuans dans la cure des plaies récen- tes*, suivie d'*Observations sur la complication du vice vénérien et scorbutique*, in-8°. Cet ouvrage fut censuré dans le *Journal de mé- decine militaire*, rédigé par le doc- teur Dehorne, et Lombard, pour répondre à cette critique, se hâta de faire paraître une 2<sup>me</sup> *Disser- tation sur l'utilité des évacuans dans la cure des tumeurs, plaies ancien- nes, ulcères, etc.*, Strashourg, 1783, in-8°. Cette lutte n'alla pas plus loiq; Dehorne ne crut pas do-

voir prolonger une discussion dans laquelle son adversaire ne lui avait épargné ni les reproches, ni les personnalités. Appelé, en 1792, à l'armée du Rhin, comme chirurgien en chef, Lombard fit quelques campagnes, et se retira par suite de sa mauvaise santé. Il retourna alors à Strasbourg, où il se livra à ses anciennes occupations. Il écrivit encore quelques années; mais après différentes attaques d'apoplexie, qui l'avaient mis dans l'état le plus déplorable, il mourut, le 15 avril 1811, à Montmagny, près de Paris. Outre les ouvrages que nous avons cités, il a encore publié : 1° un écrit sur *l'Utilité et l'Abus de la compression, et les Propriétés de l'eau froide et chaude dans les maladies chirurgicales*, 1786, in-8°; 2° *Dissertation sur l'extraction des corps étrangers des plaies, et spécialement de celles faites par les armes à feu*, par M. Thomassin, 1788, in-8°; 3° *Cours de chirurgie pratique sur la maladie vénérienne*, 1790, 2 vol. in-8°; 4° *Remarques sur les lésions de la tête*, 1795, in-8°; 5° *Instruction sommaire sur l'art des pansements, à l'usage des étudiants en chirurgie des hôpitaux militaires*, 1797, in-8°; 6° *Clinique chirurgicale relative aux plaies*, 1798, in-8°, 2<sup>m</sup>e édition, 1812, in-8°.

LOMBARD (JEAN-LOUIS), naquit le 23 août 1725, à Strasbourg, où il étudia, et devint docteur en philosophie à l'âge de 18 ans. Il se fit recevoir, en 1743, avocat au conseil souverain d'Alsace, et après 4 ans de nouvelles études à Paris, il alla plaider devant le parlement de Metz, où il fut remarqué dans plusieurs causes. Cepen-

dant, il ne tarda pas à quitter l'état, et son mariage avec de Robillard, professeur à d'artillerie de Metz, déterminant un changement. Nommé à la place de son beau-père, qui la lui avait résignée, il prouva que ses connaissances en mathématiques n'étaient pas inférieures à celle qu'il possédait en droit, et il ne tarda pas aussitôt de la composition de ouvrages propres à l'enseignement de l'artillerie. En 1759, il fut nommé professeur à l'école d'artillerie d'Auxonne, qu'on venait de créer; et en 1766, il fut chargé de faire le cours de Bezout, les changements nécessaires pour l'appliquer à l'artillerie. Malgré l'utilité de ce ouvrage, Bezout parvint à le lui faire jeter, et Lombard retourna à sa chaire, qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée le 1<sup>er</sup> 1794. On a de lui : 1° *Notions principes d'artillerie*, traduit de l'allemand de Benjamin Reichenow, in-8°, 1785, avec fig. Ce ouvrage excellent avait été écrit par Euler; et Keralio, qui avait entrepris la traduction, abandonna lorsqu'il vit ce manuscrit de Lombard, à laquelle l'auteur ajouta d'excellentes notes que la traduction des *Neuf Expériences faites à Woerth pour connaître les vitesses de des boulets*, et celle d'un *Dissertation d'Euler sur l'explication des phénomènes de l'air*; 2° *Tables du tir des canons et des obusiers*, d'après les observations sur le tir des bombes et des canons, et sur la portée de tiers, faites en 1786, à Auxonne, 1787, in-8°; 3°

*sur la manœuvre et le tir en de bataille*, composée service des canoniers vobis, 1792, in-8°, avec figures y a joint un *Traité sommaire des Manœuvres de l'artillerie*, par Demerve, sur la manière de servir le canon de bataille. *Traité du mouvement des boulets, appliqué au tir des bouffes*. Ce traité estimé, dans Lombard entre dans les rangs développemens sur le mouvement des projectiles dans l'air, a été réimprimé sa mort en l'an 5. Lombard n'était pas seulement juriste et savant mathématicien, mais encore à ces connaissances de la physique et grand nombre de langues anciennes et modernes; la littérature, la musique même, ne lui étaient pas étrangères. En 1800, M. Amanton, membre de l'Académie de Dijon, a publié des *Recherches biographiques sur Lom-*

**LOMBARD (JEAN-GUILLAUME)**. Né vers 1767, à Berlin, d'une famille obscure de réfugiés français qui lui fit donner cependant une éducation. La culture de la langue française fut l'origine de sa gloire; il fut d'abord connu par sa traduction assez bonne de quelques morceaux d'Ossian et de Virgile. Quelques épîtres, dédiées à Frédéric-le-Grand, lui obtinrent un emploi subalterne dans le cabinet de ce prince. Il ne s'occupa un peu aux affaires, et ce n'est qu'il avait le talent de faire ce qu'il savait, ce méritoire à quelques avantages personnels, lui concilièrent la fa-

veur de Frédéric-Guillaume II, qui le nomma secrétaire de cabinet. Trop frivole pour se pénétrer de l'importance de ses fonctions, et se mettre à même de les remplir dignement, il abandonna les affaires, et ne s'occupa que de plaisirs et d'intrigues. Ses vers coururent les salons; il fut admis dans la société de Rietz et de la comtesse de Lichtenau, et bientôt les goûts et les habitudes de la favorite furent les siens. La mort du roi, et la disgrâce de la comtesse qui en fut la suite, faillirent renverser la fortune de Lombard: il fut d'abord éloigné des affaires et soumis à des épreuves sévères; mais sa discrétion et son dévouement, que fit valoir le comte de Haugwitz, avec qui il était en rapport, mirent fin à sa disgrâce. Rentré dans le conseil du cabinet, où il avait été appelé en 1800, il fut chargé de la partie des affaires étrangères. Personne moins que Lombard n'était propre à occuper cet emploi difficile. Entièrement étranger à la politique de l'Europe, et dans un temps où la lutte entre la France et l'Angleterre en rendait la connaissance indispensable, il ne put se faire aucune idée des véritables intérêts de son pays. Il voulut suivre le système de neutralité, adopté depuis la campagne de Champagne, neutralité toutefois chèrement payée par la France; mais l'avènement de Napoléon à l'empire français avait changé le système politique, et une marche franche, en faveur de l'une ou de l'autre des puissances rivales, devenait indispensable pour la Prusse. Le danger de la con-

duite tortueuse du gouvernement était connu de la nation, qui s'était prononcée pour la guerre en 1805 : Lombard parvint néanmoins à maintenir la paix ; mais en 1806, le parti contraire l'emporta et la guerre fut déclarée. Deux batailles la terminèrent ; et M. Lombard, qui n'ignorait pas la haine que le peuple lui portait, s'empressa de quitter Berlin. Toutefois il en éprouva les effets dans différentes villes, et surtout à Stettin, où il fut couvert de boue par la populace, et trainé en prison par ordre de la reine. Frédéric-Guillaume, persuadé que son conseiller était innocent, et que sa conduite ne provenait que de la faiblesse de son caractère, le fit mettre en liberté, sans cependant l'employer. Lombard, retiré des affaires, voulut s'occuper du rétablissement de sa santé qu'il n'avait point assez ménagée ; mais en 1811, l'affection de poitrine dont il était attaqué prit un caractère si grave, que les médecins lui conseillèrent d'aller habiter un climat plus doux que la Prusse. Lombard se rendit à Montpellier, et de là à Nice, où il mourut le 28 avril 1812. Il était secrétaire perpétuel de l'académie de Berlin. Son portrait a été tracé de la manière la plus sévère par l'auteur de la *Galerie des caractères prussiens*. « Le conseiller du cabinet, Lombard, dit-il, est physiquement et moralement éterné. Ses connaissances se bornent à la littérature française ; les sciences plus solides, étudiées par l'homme d'état et par le savant, n'ont jamais occupé cet homme frivole. Initié de

bonne heure aux orgies de la comtesse de Lichten prit part à leurs débauches étouffèrent sa moralité, à la de laquelle elles mirent une faite indifférence pour le bien pour le mal. C'est dans les faibles et impures d'un bel de basse extraction, d'un qui joint à la perversion le délabrement physique ; hétébé qui perd son tein jeu, dans des sociétés ins et insignifiantes : c'est dans mains d'un homme pare se trouve le maniement des res étrangères de la Prusse une période qui est sans ple dans l'histoire moderne Lombard avait mérité d'être sévèrement ; mais le port tout le caractère de la violence qui exagère les défauts et ou méconnaît les qualités. pas néanmoins été traité avec de bienveillance par d'Entrails dans son *Fragment d'un ch de Polybe, trouvé sur le Athos*, 1805. On croit qu'il lui-même l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Matériaux pour se l'histoire des années 1805, et 1807, dédiés aux Prussiens par un ancien compatriote*, 1808, in-12.

LOMBARD (VINCENT), d'origine, né dans cette ville vers 1770, vint à Paris au commencement de la révolution, se livra à l'étude du droit, et devint, par le crédit de Barras, membre du tribunal de cassation. Dans le mois d'octobre 1798, il fut envoyé en mission extraordinaire en Hollande et demanda une amnistie générale pour tous les délits poli-

dans le mois de juillet 1799, Lombard s'est alors exclusivement à la littérature, dans ce qu'il s'était déjà exercé. Il a écrit : 1° *Ecole des enfans, ou six d'historiettes instructives amusantes, propres à former de l'enfance, lui faire haïr et aimer la vertu*, 1795, 5-18. Les différens ouvrages de cette collection renferment ont été publiés séparément par : 2° *Les Tombeaux*, ou-philosophique, 1796, in-8; 3° *Neslie*, poëme, 1797, in-8; 4° *le Journaliste, ou l'Ami des surs*, comédie en 1 acte et en 2, 1798; 5° *le Banquier, ou le viciant de Genève*, comédie, 1798; 6° *le Meunier de Sans-Souci*, comédie, 1798; 7° *OÈuvres*, 2<sup>e</sup> édition, 1801, in-8; 8° *ou le petit Chévrier*, 1805, réimprimé en 1806; 9° *Berthe*, ou *le Pet mémorable*, anecdote, 19<sup>e</sup> siècle, 1807, in-18; 10° *le Poëme*, poëme en vers et en 8, 1807, in-8; 11° *le Dix-ne siècle*, poëme, 1810, in-8; 12° *Contes militaires*, 1810, in-8; 13° *le Dix huit brumaire*, propos attribué à M. Rœderer, ou *l'Athée, ou l'Homme entre et la vertu*, pièce en 5 actes en vers, reçue il y a près de 50 ans au Théâtre-Français, mais que les censeurs ont toujours empêché d'être jouée; 14° *le Mémoire pour Fauche-Borel*, contre Paris, 1816; 15° *Souvenirs, ou l'œil de faits particuliers, et les secrets pour servir à l'histoire de la révolution*. Dans ce ouvrage, M. Lombard avait des faits qu'il prétendait du maréchal Lefebvre,

duc de Dantzick; mais le maréchal irrité le contraignit à un désaveu, dont les journaux ont rendu compte le 29 mai 1819. Long-temps avant, M. Lombard avait éprouvé lui-même tout le désagrément d'être traduit dans certains ouvrages. Lalande lui avait accordé les honneurs d'une mention dans son *Dictionnaire des athées*. Mécontent de ce genre de célébrité, il réclama dans les journaux contre l'assertion du célèbre astronome.

LOMBARD (N.), procureur au parlement de Paris, à l'époque de la révolution, a fourni, pendant les années 1790, 1791 et 1792, à différens journaux un assez grand nombre d'articles signés de l'initiale de son nom. Mais son beau-père ayant été, en 1793, condamné à mort, M. Lombard cessa de s'occuper de politique, et se retira à la campagne, où il consacra ses loisirs à l'agriculture. Un *Traité sur les abeilles* fut le résultat de ses travaux dans sa retraite; cet ouvrage, dans lequel il enseigne la manière de les élever, a eu plusieurs éditions.

LOMBARD (N.), nommé, par le département de l'Isère, membre de la chambre des députés, en 1815, y fit partie de la minorité. Réélu en 1816, il se plaça au centre de gauche, où il ne fournit pas souvent l'occasion de se faire remarquer; il parla néanmoins dans la session de 1818 à 1819, en faveur du projet de loi relatif à l'exportation et à l'importation des grains, vota l'adoption du projet et l'amendement de la commission. M. Lombard n'a point été réélu à l'expiration de son mandat.

**LOMBARD-LA CHAUX**, député à la convention nationale, se disant ministre protestant, parvint, à l'aide des principes qu'il émit, à se faire nommer maire d'Orléans, où il se lia avec Léonard-Bourdon, et se déclara en faveur des *maratistes*. Les 16 et 17 septembre 1792, il s'opposa à ce qu'on fit marcher des troupes pour arrêter le pillage des misérables qui, dans ces deux journées, ravagèrent plusieurs maisons, et jetèrent 5 personnes dans les flammes. Lombard-La-Chaux fut, quelques jours après, nommé, par le département du Loiret, député à la convention nationale. Il vota avec la majorité dans le procès du roi, et se dévoua au parti de la *Montagne*. Employé, après la session conventionnelle, en qualité de commissaire du directoire, il perdit bientôt la confiance du gouvernement, et rentra dans l'obscurité.

**LOMBARD-TARADEAU**, député à l'assemblée constituante et au corps législatif, né en 1750, à Draguignan, était, avant la révolution, lieutenant-général au bailliage de Grasse. En 1789, il fut nommé député aux états-généraux par le tiers-état des seigneurs de Grasse, Castellane et Draguignan. Il se fit peu remarquer dans cette assemblée, vota avec le côté droit, et resta, après cette session, sans emploi jusqu'en 1797, époque à laquelle il devint secrétaire-général de l'entreprise des hôpitaux militaires. Nommé ensuite secrétaire-général du ministère de la police en 1800, il fut élu au corps législatif en 1802, et à sa sortie en 1807,

il obtint la place d'archiviste au ministère, où il avait été embauché par Lombard-Taradeau mourut le 10 janvier 1821.

**LOMBARDI (JERÔME)**, érudit italien, naquit à Vérone en 1707, et mourut à Venise le 10 mars 1792. Reçu dans la classe des Jésuites, chez lesquels il avait fait de bonnes études, commença par professer le grec dans divers collèges. Bientôt les savans et les hommes les plus éclairés de son pays se plurent à entretenir avec lui une correspondance suivie. Le pape Benoît XIV, ami et protecteur des lettres qu'il cultivait lui-même avec succès, se plut à donner des marques de sa considération. On attribue à Lombardi : 1° *Notizie spettanti al capitolo di Verona*, Roné, 1785. 2° *Vita della B. Angela di Brescia, fondatrice della congregazione di santa Orsola*, Venise, 1785. 3° *Vita della B. Giovanna Merello*, monaca benedettina, no, 1785. Indépendamment de ces ouvrages, il a publié un grand nombre de dissertations, épitres, sermons, discours. Il habita jusqu'à sa mort la ville de Venise, malgré la suppression de cette société.

**LOMÉNIE DE BRIENNE (CHARLES DE)**, cardinal, naquit à Paris, en 1727, et fit ses études au collège d'Harcourt. Flatté des prérogatives attachées à son droit d'aînesse, il le céda à son frère pour embrasser l'état ecclésiastique, et soutint en Sorbonne le 30 octobre 1751, une thèse moins célèbre que celle de



es, mais dans laquelle s'élevèrent quelques propositions, signala alors l'abbé Mey. nuisirent point à l'élévation de l'abbé de Brienne; il fut élu, reçut le doctorat le 8 août 1752, et des lettres de grand-aumônier de l'archevêché de Rouen. En 1753, à cette époque, un écrivain intitulé *le Conciliateur, ou d'un ecclésiastique à un autre*, 1754; cet écrit, que l'abbé de Brienne rédigea, si l'on en juge par les bruits du temps, avec M. de Condorcet et Dupont de Nemours, qui portait alors le petit nom de Condorcet et Dupont de Nemours, pour qu'ils en donnassent successivement des éditions. de Brienne eut aussi des démêlés avec l'abbé Morellet et Morellet. En 1758, il accompagna à Rome le cardinal de Luyseau; il fut le conclaviste, lors de l'élection de Clément XIII. Le 1760, il fut promu à l'évêché de Condom, et le quitta deux ans, pour remplacer à Toulouse M. Dillon qui venait de mourir. M. de Brienne passait pour un bon administrateur; d'ailleurs, vernement, sous le rapport de la réputation dans le nouveau diocèse; une épidémie survint, en 1774, lui donna plus l'occasion de déployer sa bienfaisance et son zèle pour les largesses des personnes indigentes. En 1776, il ouvrit une maison d'éducation pour les nobles sans fortune. fit ensuite jouir Toulouse du transport de ses

marchandises, du canal Caraman, en l'unissant à la Garonne avant sa sortie de la ville, par un canal qui conserve encore le nom de Brienne. Il établit aussi, sous la direction des sœurs de la charité, des filatures de coton où les pauvres trouvèrent une ressource assurée; un hôpital fut doté, et des lits fondés par ses propres moyens; enfin l'école Militaire s'augmenta d'un grand nombre d'élèves par les sommes considérables dont il en grossit les revenus. Tous ces établissemens lui méritèrent des éloges sans restriction. Il n'en fut pas de même de son administration spirituelle : elle fut l'objet de quelque critique. Il rétablit dans son diocèse l'usage des conférences ecclésiastiques long-temps interrompu; mais on remarqua qu'il ne s'en tint qu'un petit nombre, et que jamais il n'y assista. L'abbé Audra avait publié à Toulouse un livre sous le titre d'*Histoire générale à l'usage des collèges*, livre qui n'était, à proprement parler, que l'abrégé de l'*Essai sur l'histoire générale* de Voltaire : l'archevêque le condamna par un mandement du 26 août 1770. On voit, par la correspondance de Voltaire, combien il fut mécontent de cette condamnation; mais ce qui paraît étonnant, c'est que ce fut d'Alembert qui prit auprès de celui-ci la défense du prélat. « L'archevêque, » dit-il, a fait tout ce qui était en » lui pour éviter l'éclat; on lui a » forcé la main. Dans sa place, il » n'est pas le maître de s'abandonner tout-à-fait à son caractère et » à ses principes. » Ces paroles de d'Alembert consignées dans ses

lettres des 4 et 21 décembre 1770, pouvaient justifier M. de Brienne auprès des philosophes, mais étaient peu propres à lui concilier l'estime des personnes qui ne pensaient pas comme eux. Cependant le prélat poursuivait à Toulouse son plan d'amélioration : il y établit un petit séminaire, et dans un synode diocésain qu'il tint, le 5 novembre 1782, il fit prendre des mesures qui parurent extrêmement sages, sur les traitemens des ministres du culte, appelés portions congrues, et sur les secours à accorder aux ecclésiastiques vieux et infirmes. On dut encore à l'archevêque des réglemens sur d'autres matières importantes. Mais les bornes d'un diocèse ne suffisaient pas à l'activité de M. de Brienne; il lui fallait un plus grand théâtre; aussi le trouve-t-on employé dans les affaires les plus importantes de son temps. Il fit partie de toutes les assemblées du clergé, et y acquit assez d'influence pour être, dans celles de 1765, de 1770 et de 1775, chef du bureau de juridiction, titre important qui l'obligeait à prendre ou à provoquer des mesures pour le soutien de la religion. Mais la plupart de ses collègues l'accusèrent de s'être plutôt occupé d'arrêter leur zèle, que de solliciter d'utiles réglemens; on a même prétendu que c'était à son sujet que d'Alembert écrivait, le 15 août 1775, à Voltaire ces mots : « Le clergé ferait bien des sottises si quelques évêques raisonnables ne l'empêchaient. » En 1770, il fut reçu à l'académie française, et s'il tenait au parti des philosophes, on doit croire que ceux-ci ne se piquaient

pas d'égards envers qu'un de leurs amis, à en par ces mots que Voltaire écrivait, le 11 juin, à d'Alembert : « On dit que vous nous avez nommé pour confrère l'archevêque de Toulouse, qui passe pour un homme de votre façon, très-bien disciplinée par vous. » Ce prélat avait été nommé, en 1766, par arrêt du conseil, membre de la commission pour la réforme des ordres religieux; on a prétendu qu'il en était devenu le principal agent, et que bien loin de servir sa mission, il avait soufflé dans les monastères le feu de la révolte au lieu de l'éteindre. Il ne fut pas aux ennemis de M. de Brienne que l'on ne l'accusât d'être la cause des désordres qu'avait occasionés dans ces corps le relâchement qui s'y était introduit aux approches de la révolution. Mais malgré ces accusations c'est à tort qu'on reproche à M. de Brienne d'avoir préconisé le coup porté aux ordres religieux par la révolution : l'opinion était noncée contre eux depuis longtemps, et la conduite de ce prélat, quelle qu'elle fût, était insuffisante pour arrêter leur destruction. Après la mort de Beaumont, archevêque de Sens, M. de Brienne fut proposé pour lui succéder; un parti non le portait à cette place, et ses ennemis parvinrent à le faire élire par la première assemblée de la révolution. On peut juger de la sorte que l'on fit jouer alors à son égard, par les *Lettres secrètes de l'académie française sur l'état actuel de la religion et de la morale en France*, attribuées à M. de Boismonet et Maury.

esquelles l'archevêque de se est désigné sous le nom *ad-lama*. Cependant son était dans toutes les bou- n ne parlait que de son es- e sa conversation facile et e, de son goût pour les euses. On le citait comme que véritablement adminis- , et quoiqu'il résidât peu on diocèse, l'on vantait l'or- il y avait établi lors de blée des notables. En 1787, ait dans le bureau de *Non-* bientôt il fut nommé chef seil des finances, quoique e fût pas personnellement isposé en sa faveur. Son le comte de Brienne, fut nistre de la guerre. Les dé- a parlement ayant succédé : de l'assemblée des nota- es magistrats veulent qu'on umunique les comptes du et demandent les états-gé- ; les esprits s'échauffent; 1787, le roi tient un lit tie pour l'enregistrement it du timbre et de la sub- a territoriale; le parlement e, et déclare, le 13 août, que ts ne sauraient priver la na- ses droits. Dans la nuit du 15, les magistrats sont exi- royes. Le même esprit ré- dans les délibérations des cours, la fermentation qui ourait soutenait leur résis- Le 27 août, le parlement, Troyes, réitéra la deman- états-généraux, et déclara conduite du ministère me- monarchie au despotisme. t seul de despotisme fit re- le ministère, et le parle-

ment revint triomphant. Il y eut une séance royale le 24 novem- bre 1787; bien loin d'y recouvrer ses avantages, l'autorité de la cour y reçut de nouvelles atteintes : le roi y porta deux édits : l'un qui créait un emprunt de 20 millions, l'autre qui réglait l'état-civil des protestans. Le duc d'Orléans protesta et fut exilé; les conseillers Fréteau et Sabbatier furent enfermés dans une prison d'état. Le 4 janvier 1788, fut signalé par un arrêté hardi que prit le parle- ment; on décida son exil, et les lettres de cachet furent révoquées. Ces hésitations accrurent les pré- tentions du parlement; il présenta successivement trois remontran- ces par lesquelles il préludait à la séance et à l'arrêté du 5 mai, où il rappelait les principes fondamen- taux de la monarchie, servant, selon lui, de garantie aux droits de la nation. Ces magistrats é- taient exaltés à un tel point que le roi en fit arrêter deux dans le palais même. Le 8 mai, il tint un lit de justice pour publier six lois différentes. On créait de grands- bailliages, et l'on réduisait le parle- ment à une grand'chambre et à une chambre des enquêtes. Une cour plénière venait d'être établie; elle tint, dès le lendemain, sa pre- mière séance; mais bientôt les protestations se multiplièrent; tout sembla concourir à une dés- organisation générale : la justice cessa d'être rendue, les parlemens de province imitèrent celui de la capitale, la noblesse se rangea de leur côté, les gentilshommes bre- tons dénoncèrent les ministres, des émeutes eurent lieu en plu- sieurs endroits; le soulèvement

des esprits fut à son comble. L'archevêque de Toulouse, au milieu de cette agitation universelle, fut nommé principal ministre et archevêque de Sens après la mort du cardinal de Luynes. Le 15 juillet 1788, parut un arrêt du conseil, par lequel, après avoir annoncé les états-généraux pour le mois de mai suivant, on invitait les corps et les particuliers à présenter des renseignemens sur leur formation. Cet appel, commandé par la circonstance, eut des inconvéniens au milieu de la fermentation qui régnait alors; il donna lieu à une foule d'écrits, de plans, de systèmes, de délibérations, où chacun, sans égard pour le bien général, s'expliquait d'après ses prétentions particulières. Le 8 août, un nouvel arrêt du conseil supprima la cour plénière, maintint les grands-bailliages, et annonça derechef les états-généraux. Le 16, l'état du trésor ayant obligé de suspendre les paiemens, tant de plaintes s'élevèrent à la fois contre le principal ministre qu'il fut obligé de céder à l'orage; il se retira le 24 août, et M. Necker le remplaça. L'archevêque dut être mortifié des démonstrations de joie qui éclatèrent dans la capitale, parmi le peuple, au moment de sa retraite. La cour, pour le consoler, le combla de grâces, il reçut plusieurs abbayes, et le roi demanda pour lui le chapeau de cardinal. Pie VI hésitait à lui accorder cette dignité, mais Louis XVI insista, et l'archevêque de Sens obtint la pourpre le 15 décembre; il voyageait alors en Italie, ayant quitté la France au sortir du ministère, et il en

apprit la nouvelle à Nice. L'archevêque avoué de ce voyage étant retourné à Paris, il fit acheter les bibliothèques que le cardinal de Luynes avait laissées à la bibliothèque de la ville, son bibliothécaire, pas explorées dans un précédent voyage, le cardinal s'abstint de se rendre à Rome, revint en France au milieu de 1790, et s'occupa de payer ses dettes qui étaient considérables, malgré le nombre de ses bénéfices. La constitution civile du clergé fut publiée à cette époque; le roi l'avait acceptée, le cardinal Loménie de Brienne refusa de prêter le serment, et fut ainsi de ses collègues. Malgré une sorte d'inconséquence, Loménie, ne se rendant pas à Paris, se trouva treignant au titre d'évêque de Sens, appartenant au diocèse de Sens, il l'évêché métropolitain de la Haute-Garonne, que lui avaient élu les électeurs de ce département et des évêques constitués, Loménie ayant demandé l'investiture canonique, il ne voulut pas prêter à cet acte, auquel il refusa de souscrire, l'évêque d'Autun refusa pas l'évêque d'Autun chercha à justifier sa conduite relativement à l'acceptation de la constitution civile et du serment dans deux lettres écrites au roi l'une le 23 novembre 1790 l'autre le 30 janvier suivant, que dans son mandement de novembre 1791; mais un bref de Pie VI, en date du 23 février 1791 qui fut publié, blessa beaucoup le cardinal, parce que les évêques qu'on lui donnait dans ce bref étaient les reproches qu'il croyait avoir à lui faire. Le 15 mars suivant, il écrivit de Rome au souverain pontife pour donner sa démission du cardinalat; cette résolution fut annoncée par une lettre publique à un tr

**L. de Montmorin.** Le pata sa démission dans le re du 26 septembre, décardinal déchu de sa di-de plus suspendu à cause serment. Cette conduite : Brienne ne put le déro-orages de la révolution; Sens le 9 novembre 1793, is dans les prisons de la obtint ensuite de rester On vint l'arrêter de nou-peu plus tard, et le len-on le trouva mort dans son lques personnes ont cru ait attenté à ses jours en du poison; mais la véri-use de sa mort est une ie foudroyante qui l'en-as la nuit du 16 février insi finit un prélat qui a-l'esprit, des talens et des estimables. Il était ins-avait rassemblé à grands re bibliothèque immense dispersée après sa mort, il ne resta plus que le ca-raisonné de l'abbé Laire, liothécaire, et l'un des ans bibliographes de son On a de M. de Brienne, s rapports et ses discours dans les procès-verbaux emblées du clergé, une *funèbre du Dauphin*, 1766,

**BARDEAU (Louis)**, offi-la légion-d'honneur, lieu-colonel des fusiliers-chas; l'ex-garde impériale, est ubigny, département du e 6 octobre 1774. Il s'en-lontaire en 1792, dans le illon du Cher, et obtint vement ses différens gra-le champ de bataille; il

fut nommé lieutenant - colonnel par décret impérial du 14 septem-bre 1813, et officier de la légion-d'honneur le 28 novembre de la même année. Il avait été fait che-valier de cet ordre le 1<sup>er</sup> octobre 1807. M. Lombardeau comman-dait le 1<sup>er</sup> bataillon des fusiliers-chas-seurs de la garde à l'affaire du 16 octobre 1813, où le comte de Meer-feldt, commandant un corps autri-chien, fut fait prisonnier par le même bataillon au village de Do-litz, près Léipsick. Le 18, à l'affaire de Léipsick, il prit le commande-ment du 1<sup>er</sup> bataillon du 12<sup>em</sup> ré-giment de voltigeurs de la gar-de, et soutint la retraite jusqu'à Mayence, sous les ordres du gé-néral Pellet. Après le passage du Rhin, il partit pour Metz avec le cadre de son bataillon, afin d'y o-pérer l'organisation d'un nouveau 12<sup>e</sup> de voltigeurs, qui passa à l'ar-mée du Nord, sous les ordres du général en chef comte Maison. M. Lombardeau se trouva aux affai-res d'Hoogstrate, Menin, Hellen-es, Pont-à-Marck, Courtrai et prise de Gand pendant les 4 pre-miers mois de 1814. Il a fait toutes les compagnes depuis 1792 sans interruption, et est maintenant en non activité.

**LOMET (ANTOINE-FRANÇOIS)**, baron des Foucaux, neveu de M. Lomet, député à l'assemblée cons-tituante, est né à Château-Thier-ry (Aisne), le 6 novembre 1759. C'est peut-être l'un des esprits les plus originaux de notre époque. Ingénieur très-instruit, physicien habile, savant en plusieurs bran-ches d'histoire naturelle, en mé-canique et en technologie, il a passé sa vie à apprendre, à inven-

ter, à résoudre dans le silence les problèmes les plus difficiles, à diriger sa pensée vers de nouveaux sujets, à railler quelques imprudens railleurs, et à préparer quelques mystifications scientifiques : homme vraiment remarquable : enthousiaste comme un peintre, rigoureux comme un géomètre, et mordant comme un journaliste. Son père, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées du Dauphiné, lui fit faire ses études au collège de Grenoble. Il eut, dans sa jeunesse, occasion de suivre J. J. Rousseau dans ses herborisations et de voir Voltaire à Ferney. Il semblerait qu'il ait emprunté à l'un une partie de ses goûts solitaires, à l'autre une étincelle de son esprit satirique. Une étude approfondie des mathématiques, et la pratique du dessin, le firent admettre, en 1777, à l'école des ponts-et-chaussées, dirigée alors par le célèbre Péronnet. En 1782, nommé ingénieur dans la généralité de Bordeaux, il fixa son séjour à Agen. En 1790, il fut envoyé à Paris, avec MM. de Lucepède et Lacuée (comte de Cessac), pour faire valoir quelques réclamations de la ville d'Agen auprès de l'assemblée constituante. Son condisciple Barnave l'appuyait de son crédit : mais cette insouciance de ses intérêts personnels, si souvent compagne des facultés les plus remarquables, et ce profond mépris de l'intrigue, qui n'est plus le vice de nos mœurs, durent singulièrement entraver sa marche, et l'empêcher de parvenir à ce que l'on caractérise ordinairement dans le monde, par une expression pittoresque : *se pousser*. Cependant, en 1792,

il fut requis de se rendre à Metz, pour accompagner en qualité d'ingénieur, MM. Carnot et Lamarque, chargés de la reconnaissance de la frontière des Pyrénées. Employé d'abord comme adjoint à l'état-major, suite nommé aide-de-camp du général de division, et enfin lieutenant-colonel du général Serret, tenu trop long-temps au siège de Metz sur les bords de la Bidassoa, pendant l'hiver de 1793, cette campagne que le manque d'abri et le froid tant de souffrances et de privations diminuait chaque jour. La vue de ces maux, la vue de la destruction lente, semblait insupportable. M. Lomet proposa, et fut adopté, et accomplit la tâche de tout entière : en moins de 1475 baraques s'élevèrent dans le *castra clausa* des Romains, reproduits : tant de célérité et de merveilleuse ; un tel service fut accompli dans les circonstances contemporaines, il fut l'un des plus grands éloges. Mais ce service le baraquement presque complet d'une armée, on ne connaît le nom de l'auteur : l'humilité fut laissée dans l'ombre, le nom d'un général mis à la place de l'ancien. Vieille habitude de l'armée n'est qu'un long oubli de l'auteur du *sic vos non vobis*. M. Lomet, en 1794, eut occasion de servir le général en chef Bonaparte, le général Calon, directeur de la guerre. Ces deux hommes, qu'attendait une destinée différente, se lièrent d'amitié, un jour, lut à M. Lomet un mémoire écrit de sa main, dans lequel il développait les idées qu'un homme de génie de son époque ployer pour devenir et re-

l'île de Corse. Cet écrit é-  
d'Ajaccio; il présentait d'a-  
sommaire de la vie tout en-  
on célèbre auteur : écraser  
re, vouloir et oser. « Mais,  
L. Lomet, ce nouveau Théo-  
ourrait la double chance  
ouronné ou d'être pendu. »  
te garda quelque temps  
e, et finit par dire : « Vous  
naissez pas le monde, vous  
étudié que les arts; la vé-  
science est de vouloir bien  
l'on veut, et de savoir en-  
les hommes, comme les  
éticiens emploient leurs  
, m'entendez-vous? —  
rt bien : je comprends mê-  
si vous aviez quelque au-  
ur moi, j'aurais à craindre  
tre bientôt que le chiffre  
l'une multiplication com-  
Cette réponse algébrique-  
virtuelle était, de plus,  
phétie. Jusqu'au 18 fruc-  
5, M. Lomet fit un cours de  
ue et de topographie à l'é-  
ytechnique, que MM. Car-  
e Prieur organisaient alors  
autre nom. On le crut cou-  
un attachement trop vif  
Carnot; il fut exilé de Pa-  
arna à Agen, où il professa  
ue et la chimie, à l'école  
de Lot-et-Garonne. Bo-  
voulait l'emener en Es-  
il répondit avec insou-  
« Je n'ai ni le besoin ni le  
e courir les aventures. »  
en 1799, par Bernadot-  
conseil-central des opé-  
les armées, alors présidé  
e général Dupont, il alla  
aparte à son retour d'Es-  
Le dernier le reçut très-  
ent, et lui dit : « Vous a-

vez eu tort de ne pas venir avec  
moi. Vous auriez été tué, ou je  
vous aurais donné un prompt,  
un brillant avancement. » Ce-  
pendant, le nouveau consul lui  
confia bientôt après les fonctions  
de chef de la division des opéra-  
tions militaires et du ministère de  
la guerre. En 1805, M. Lomet fit  
partie de l'état-major-général de  
l'armée d'Allemagne, comme sous-  
chef de cet état-major. En 1807,  
l'empereur le fit commandant de  
la place de Braunau sur l'Inn, et  
lui dit : « Je vous confie une des  
clefs de l'Autriche. Partez de  
suite. » Une heure après, Napo-  
léon retrouve M. Lomet dans la  
salle des officiers. Il fronce le sour-  
cil, et d'un ton d'humeur : « Vous  
êtes encore là? — J'attends  
vos instructions. — Partez  
donc! vous n'en avez pas be-  
soin. » Il arriva ce qui devait  
arriver dans une cour. On en-  
toura M. Lomet, et les courtisans  
l'accablèrent de leurs félicitations  
et de leurs caresses. Il partit; mais  
au lieu d'exploiter sa faveur, il  
suivit ses goûts, et prouva de nou-  
veau à l'empereur son aptitude à  
remplir les fonctions qui lui é-  
taient confiées, et sa répugnance  
à servir les volontés du maître. Il  
s'occupa moins de soigner son a-  
vancement que de pénétrer les  
secrets de l'art lithographique, qui  
prenait alors naissance en Allema-  
gne. De concert avec M. de Gim-  
hernat, Espagnol, envoyé de l'ar-  
chevêque de Tolède, il parvint à  
découvrir ces arcanes d'un art  
nouveau. L'argent de l'archevêque  
séduisait les ouvriers, et servait à  
acheter les crayons, les encres,  
les pierres, dont M. Lomet faisait

ensuite l'analyse chimique. A force d'acheter et d'analyser, les doctes conjurés parvinrent à exécuter de leurs propres mains, et sans aucun secours étranger, des lithographies parfaites. Heureux de sa découverte, le gouverneur de Braunau, après avoir été gouverneur du Haut-Arragon en 1808, s'empessa de venir à Paris enrichir nos arts du secret précieux qu'il possédait. La pierre qu'il avait empreinte, les épreuves qu'il avait tirées, les mémoires qu'il avait rapportés, passèrent sous les yeux de plusieurs savans hommes, qui n'apprécièrent pas d'abord le mérite de cette invention. Ainsi, la lithographie resta négligée; M. Lomet repartit pour prendre possession de la forteresse de Yaca en Espagne, en 1809; la pierre dessinée fut reléguée dans un coin du Muséum d'histoire naturelle, et on peut l'y voir encore aujourd'hui parmi les substances matérielles de son ordre : *les calcaires compacts*. Cependant, après 50 années des plus honorables services, M. Lomet sollicita et obtint sa retraite. Il avait été fait officier de la légion-d'honneur à l'origine de cette institution. Il fut nommé commandant de cet ordre à Austerlitz, en 1805. Cinq ans après sa retraite, en 1814, il reçut la croix de Saint-Louis. Comme premier importateur de l'art lithographique en France, M. Lomet mérite la reconnaissance de sa patrie. On lui doit un *Mémoire* très-remarquable sur les *Eaux minérales et sur les Etablissemens thermaux des Pyrénées; l'Invention d'un nouveau sextant* (1799), dont un autre, 8 ans après, s'attribua

les honneurs et le profit; *et Pratique du nivellement application au calcul des toitures*, absolument nouvelle *construction, de l'équipement manœuvres des machines de guerre* (manuscrit du dépôt de la guerre), fruit d'une espèce de découverte portée à M. Lomet par Naquet, résultat d'un travail immémorial avec une exactitude remarquable, écrit avec une finesse et avec une vivacité remarquable. Cet ouvrage a été placé par Carnot, Monge, Poncelet, Marescot, au premier rang des traités de technologie. On ne s'aperçoit pas que ce livre ne reste pas dans l'oubli. Les épreuves de cet article ne nous permettent pas de développer plusieurs traits qui caractérisent Lomet comme l'un des hommes les plus ingénieux et les plus généralement spirituels de son époque. Il osa mystifier jusqu'à l'Académie des sciences en corps *Pudor!* Un mémoire, adressé à lui à l'un des principaux chefs de ce corps, sous le nom d'un chimiste allemand, développant des procédés nouveaux : telle était l'adresse de l'opération, que long-temps après cette pierre philosophale la chimie, et que, sans pouvoir jamais réaliser l'opération de la pierre, il parvint à insérer son écrit tout



*Mémoires de la société.* M. Lomet vit aujourd'hui dans la retraite. On ne peut que l'engager à consacrer de ses loisirs pour compiler les souvenirs de sa vie, auxquels un style aussi piqué que celui de Courier et de Condorcet ne peut manquer de mériter beaucoup de prix. On ne peut nommer M. Lomet le plus grand de la mécanique, et le plus grand de la science.

**LOMOND (JEAN-BAPTISTE)**, né le 15 mars 1750, était procureur à la Monnaie au commencement de la révolution, dont il fut un des partisans les plus ardens. Il fut nommé, en 1790, administrateur du département du Calvados, et en 1791, député à l'assemblée législative. L'année suivante à la convention nationale, lors du procès de Louis XVI, il dit : « La convention ne doit faire des lois, et non les discuter; prendre toutes les mesures de sûreté générale que commande l'intérêt du peuple, et non prononcer des sentences. En conséquence, ajoute-t-il, puisque la convention a adopté mon opinion, comme président du jury de jugement, je me retire, tout entier à mes fonctions de législateur, je m'abs-tiens de voter. » Lomond vota pour la détention par la loi de sûreté générale. Après la chute de Robespierre, le 9 thermidor an 2, membre du comité de sûreté générale, il fit rendre la loi sur les émigrés, et fut applaudi par une foule de citoyens.

dans la correspondance de Condorcet, il fut décrété d'arrestation le 30 vendémiaire an 2, mais n'ayant pris part à l'in-

surrection du 13 du même mois contre la convention. Quelque temps après il obtint sa liberté, et passa au conseil des anciens, où sa haine pour le terrorisme l'entraîna dans un autre parti dont l'exagération fut cause de sa proscription, lors de la révolution du 18 fructidor an 5; il fut seulement transporté à l'île d'Oleron. Rappelé en décembre 1799, par le gouvernement consulaire, il se retira dans les environs de Coutances, et devint maire de sa commune.

**LONCHAMPS (CHARLES DE)**, né à l'île de France en 1768, membre de la légion-d'honneur et de l'ordre royal des Deux-Siciles; il passa en Europe presque au sortir de l'enfance, et fut élevé au collège de Rennes, d'où sa famille était originaire: ses études achevées avec beaucoup de distinction, il retourna en 1786 dans son pays natal, où la mort de son père le mettait en possession d'une fortune assez considérable. M. de Lonchamps sentit de bonne heure les premières inspirations d'un talent dont les circonstances et le goût des plaisirs retardèrent le premier essor. Deux années de sa précoce jeunesse se passèrent au milieu des séductions dont la nature se montrait si prodigue dans cette île française, que M. de Suffren avait surnommée l'île de Calypso. M. de Lonchamps en partit à la fin de l'année suivante pour parcourir les doux Indes, sans autre but que de visiter ces contrées célèbres. Il s'arrêta quelque temps à Chandernagor, chef-lieu des établissements français au Bengale: ce fut

dans cette dernière ville qu'il rencontra M. Jouy, et que se formèrent entre eux les liens d'une amitié que le temps n'a fait qu'accroître, et dont la biographie des hommes de lettres offre bien peu d'exemples. Au commencement de 1791, le contre-coup de la révolution venait de se faire sentir aux Indes : la colonie de Chandernagor, à l'instar de l'île de France, s'était organisée en assemblée coloniale. Le gouverneur (M. de Montigny) veut s'y opposer, la guerre s'allume ; les Anglais prennent parti pour le gouverneur ; celui-ci quitte la ville, et soutenu de quelques troupes anglaises, va s'enfermer au château de Goretti, où les habitants l'assiègent. M. de Lonchamps lève à ses frais une compagnie de Cipahis, dont il est nommé capitaine par l'assemblée coloniale, et après trois mois d'une petite guerre qui eut aussi son héroïsme, le château fut pris et le gouverneur renvoyé en France. L'assemblée coloniale avait besoin de faire approuver sa conduite par le gouvernement général de l'île de France : M. de Lonchamps, nommé député de Chandernagor, fut chargé de cette mission, qu'il remplit à ses frais, et de la manière la plus honorable. Cependant l'appât d'une révolution qui s'embellissait à quatre mille lieues de distance, de tout le prestige dont l'environnaient les journaux d'Europe, qui la lui faisaient seuls connaître, ramena M. de Lonchamps en France, vers le milieu de 1792. Il voulait voir de près ce qu'il avait admiré de loin, et se défait d'autant moins de son enthousiasme, qu'i-

naccessible à toute idée d'ir ou d'ambition, il avait d'a plus à perdre qu'à gagner un nouvel ordre de choses. Il pas long-temps à s'en aperç arrêté comme suspect l'annvante, il fut conduit à Saizare, où il passa 7 mois. E tant de prison, il fit valoir lvet de capitaine de Cipahilui avait été délivré aux In1790, et rentra au service elité d'adjoint à l'adjutant-g Jouy, son ami. Des habitud pendieuses, contrariées par rangement de sa fortune, terminèrent à se faire un source d'un talent qu'il : jusque-là cultivé que dans rêt de ses plaisirs. Plusieurs en vaudeville, qu'il composi cité avec MM. Jouy ou Die obtinrent pour la plupart u grand succès ; mais ces légy vrages, nés de la circonstan vaient nécessairement pass elle. M. de Lonchamps, sayant ses forces sur un t secondaire, avait senti q pouvaient le porter sur une plus élevée : dix mois de t lui suffirent pour achever 3 dies en vers : *le Séducteur reux*, en 3 actes ; *la fausse* en 5 actes ; et *le Garçon* en un acte. Ces ouvrages. en même temps, et joués au tre-Français, eurent un so différent : *le Séducteur am* fut accueilli avec enthousias *fausse Honte* obtint à pei succès d'estime, et *le Garç lade* ne fut point achevé cabale odieuse, qui ne se pas la peine de cacher ni s ni ses moyens, en détermi

de la *fausse Honte* ( la première comédie de mœurs et de caractère que l'on eût vue de ce genre ) de Fabre d'Églan-dégoûta M. de Lonchamps le titre, et le détermina ( contre son vœu qui l'éloignait de la carrière de l'ambition ), à accepter le poste de secrétaire des com-mens de la princesse Carou-pouse du prince Murat, a-grand duc de Berg. Il suivit son maître à l'armée, en qualité de secrétaire d'état-major, pendant un voyage qui termina la vic-torie d'Austerlitz, et à la suite de laquelle il obtint l'étoile de la lé-gion d'honneur. Elevé au trône de France par Joachim-Murat appe-lé M. de Lonchamps, avec le titre de chambellan et de su-ppléant des théâtres; c'est pen-dant son séjour en Italie, qu'il composa la plupart des chansons et poésies fugitives dont se compose le recueil en 2 volu-mes qu'il a récemment publié.

Lonchamps était revenu en France, par congé, en 1811, et à laquelle le roi de Na-ples parut vouloir que tous les Français, grands fonctionnai-res de son royaume, se fissent passer Napolitains, ou ren-trer à leurs emplois. M. de Lonchamps n'attendit même pas les résultats de ce projet qui n'aurait été mis à exécution; mais sans hésiter aux brillans avantages de sa position, et ne se rendit pas à Naples, où le rap-port des places, des titres et des honneurs qu'il aurait cru trop en renonçant à sa qualité de Français. Retiré depuis plusieurs années à Louviers, dans

la famille de sa femme, M. de Lonchamps trouve une compen-sation des souffrances physiques auxquelles il est en proie, au sein du bonheur domestique dont l'en-tourage une épouse, et une fille sur lesquelles le ciel s'est plu à réunir toutes les grâces, tous les charmes et toutes les vertus de leur sexe. Compatriote de Parny et de Bertin (car les îles de Fran-ce et de Bourbon se touchent), M. de Lonchamps fut élevé à Rennes dans le même collège où étudièrent ces deux poètes. Peut-être ces circonstances ne sont-elles point étrangères à l'espèce d'ana-logie que l'on remarque dans leur talent. La facilité, l'abandon, la mollesse érotique caractérisent également leurs productions. Parny a plus de naturel et de sensi-bilité, Bertin plus d'élégance et de poésie, M. de Lonchamps plus de variété, plus de mouvement, de souplesse dans l'esprit. Voici la liste de ses ouvrages : 1° *le Sé-ducteur amoureux*, comédie en 3 actes et en vers; 2° *la fausse Honte*, comédie en 5 actes et en vers; 3° *le Garçon malade*, comé-die en un acte et en vers; 4° *l'E-goïsme par régime*, comédie en 3 actes et en prose; 5° *Amour et Colère*, opéra-comique en un acte; 6° *l'Ivrogne corrigé*, comédie en un acte et en prose; (en société avec M. Jouy), 7° *Comment faire?* vaudeville; 8° *la Fille en loterie*, vaudeville; 9° *l'Arbitre*, vaude-ville; (avec MM. Jouy et Dieulafoi) 10° *Dans quel siècle sommes-nous?* vaudeville; 11° *le Vaudeville au Caire*; 12° *le Tableau des Sabines*; 13° *la Prisonnière*; (avec M.M. Pi-card et Dieulafoi) 14° *le Baiser*

et la *Quittance*, opéra-comique; 15° (seul) *ma Tante Aurora*, opéra-comique; 16° *le Duel nocturne*, opéra-comique; 17° *l'Incognito de Charlemagne*, intermède pour le théâtre de la cour; 18° *Poésies fugitives*, 2 vol. in-12, Paris, 1821. Doué d'une insouciance de gloire, qui tient plus à sa paresse qu'à sa modestie, M. de Lonchamps a passé toute sa jeunesse à semer la société brillante où il a vécu de vers, d'à-propos, d'improvisations, où il a prodigué sans fruit plus de pensées, de traits et d'observations que n'en renferment les œuvres complètes de la plupart de nos modernes académiciens. Les comédies de *la fausse Honte* et du *Seducteur amoureux* ont suffisamment indiqué le rang où M. de Lonchamps se serait placé parmi les poètes comiques du premier ordre, s'il n'eût apporté dans la poursuite des succès littéraires, cette même insouciance, cette même incurie dont il a fait preuve dans la carrière de l'ambition : il s'est peint tout entier dans ce couplet d'une de ses chansons :

Adieu donc, stérile étiquette!  
Adieu, petite vanité!  
Graves fiens, noble ennui, toilette  
Et grandes fêtes sans gaieté!  
Adieu, clef d'or qu'ont au derrière  
Mes collègues les chambellans,  
Pour vivre enfin à ma manière,  
Ma foi, j'ai pris la clef des champs.

LONCK (N.), député à la convention nationale par le département des Côtes-du-Nord, s'opposa, dans le procès Louis XVI, à l'appel au peuple, en soutenant que la convention était investie des pouvoirs nécessaires pour prononcer seule un jugement définitif. Il rejeta également le sur-

sis, et fut, après la session mé commissaire du dir dans son département. Il puis cette époque, disparaîtrement de la scène politique.

LONG (N.), était, avant révolution, procureur du Beaumont-de-Lomagnès, ci-devant Armagnac (département de Tarn-et-Garonne). Il fut, en 1789, député aux états-généraux par le tiers-état de Verdun, il s'occupait tout ce qui a rapport aux ces; il ne fit point partie de ces assemblées législatives.

LONG (ÉDOUARD), hi anglais, naquit à Saint-Blaiz Cornouailles, en 1734, et fut au château d'Arundel-Park le comte de Sussex, le 13 1813. Il a publié : 1° *Hist la Jamaïque*, Londres, 17 vol. in-4°. Cet ouvrage est pour les renseignements que leur donne sur cette colonie il avait rempli les fonctions de secrétaire du gouverneur. 2° *ques Romans*, et autres productions d'un genre léger; 3° *Lettres aux colonies*, 1775, in-8°. M. Long a encore fait paraître plusieurs brochures sur l'esclavage des Noirs, et a été l'éditeur de mémoires du règne de Bassaroi de Dahomey.

LONG (JEAN), voyageur anglais, a publié, en 1791, *ses d'un interprète et comte indien, décrivant les mœurs coutumes des Indiens de la partie septentrionale*, Londres in-4°. Cet ouvrage a été en allemand par Zimmermann par M. Bilcoq, sous le t

es chez différentes nations  
es de l'Amérique septentrio-  
Paris, 1794, 1 vol. in-8°,  
arte.

LONGCHAMP (LE BARON LOUIS),  
25 mai 1770, en Franche-  
comte, entra au service, en 1792,  
comme volontaire dans un batail-  
lon de Jura, et nommé capitaine,  
fut aux premières campagnes de la  
révolution aux armées de Sambre-  
et-Meuse. M. Longchamp suivit,  
comme chef de bataillon, le gé-  
néral Bonaparte en Égypte,  
fut blessé au siège de Saint-Jean-  
d'Acre. Major des grenadiers de la  
division des consuls après la révolu-  
tion, le 18 brumaire an 8, il se dis-  
tingua dans toutes les guerres qui  
eurent lieu jusqu'à la seconde abdi-  
cation de l'empereur. En 1811, il  
fut nommé général de brigade.  
En 1814, il fut chargé du com-  
mandement de la ville de Soissons.  
Le 14 février, la défense fut  
très vigoureuse; mais il fut obligé  
de donner la ville au général  
Winzingerode, et à sa sor-  
tie fut fait prisonnier par la  
cavalerie du général Czernichef. Le  
général Longchamp a été nommé,  
le 14, chevalier de Saint-Louis  
et commandant d'armes, et il a ces-  
sé d'être employé depuis 1815.

LONGCHAMP (PIERRE DE), na-  
quit le milieu du 18<sup>me</sup> siècle,  
vint à Paris le 22 avril 1812.  
Fut membre de l'académie de  
Belle-Lettres, et avait le titre d'ab-  
bat. Est auteur de : 1<sup>o</sup> *Malagri-*  
*ragédie en 3 actes*, 1763.  
pièce, estimée pour la ver-  
sion, a été critiquée sous le  
titre dramatique; elle fut com-  
posée contre les jésuites. 2<sup>o</sup> *Mé-*  
*moires d'une religieuse*, 1766, 2

vol. in-12; 3<sup>o</sup> *Tableau historique*  
*des gens de lettres, ou Abrégé*  
*chronologique et critique de l'his-*  
*toire de la littérature française,*  
*considérée dans ses diverses révo-*  
*lutions, depuis son origine jus-*  
*qu'au 18<sup>me</sup> siècle*, 1767-1770, 6  
vol. in-12. Cet ouvrage n'est  
qu'un abrégé de l'*Histoire litté-*  
*raire de la France* par les bénédic-  
tins. 4<sup>o</sup> *Aventures d'un jeune hom-*  
*me, pour servir à l'histoire de l'a-*  
*mour*, 1768, in-12; 5<sup>o</sup> *Elégies de*  
*Properce*, 1772, in-8°, 2<sup>me</sup> édition,  
1802, 2 vol. in-8°, sous le titre de :  
*Elégies de Properce, traduites dans*  
*toute leur intégrité, avec des notes*  
*interprétatives du texte et de la my-*  
*thologie de l'auteur*. Cette traduc-  
tion est, sans contredit, l'ouvrage  
le plus estimé de Longchamp.  
Son frère a travaillé à la 1<sup>re</sup> édi-  
tion, à laquelle il manque différens  
passages que Longchamp déses-  
perait de pouvoir rendre, entre  
autres, le commencement de la  
15<sup>me</sup> élégie du 2<sup>me</sup> livre, *O me fe-*  
*licem! Nox ô mihi candida!* etc.  
6<sup>o</sup> *Elégies de Tibulle*, traduites en  
prose, 1776, in-8°; 7<sup>o</sup> *Histoire im-*  
*partiale des événemens militaires et*  
*politiques de la dernière guerre dans*  
*les quatre parties du monde*, 1785,  
3 vol. in-12. L'abbé Longchamp  
a été un des collaborateurs de la  
*Nouvelle Bibliothèque de campagne*.

LONGHI (JOSEPH), graveur  
italien, né dans les États romains  
vers 1768, fit ses études à Rome,  
où il apprit d'abord le dessin, et  
se livra ensuite à la gravure. Il  
jouissait déjà d'une réputation dis-  
tinguée, lorsqu'en 1797 il alla s'é-  
tablir à Milan, alors occupée par  
les Français, qui rendirent égale-  
ment justice à ses talens. Admis à

L'institut du royaume d'Italie, Longhi a lu dans cette société quelques fragmens d'un ouvrage sur la gravure, qui prouvent qu'il n'est pas étranger à la littérature, quoiqu'on reproche à l'auteur d'avoir, par un enthousiasme honorable sans doute, mais peu réfléchi, élevé son art au-dessus de la sculpture et de la peinture. Longhi est chevalier de la Couronne-de-Fer, et professeur de l'école royale de gravure de Milan, à laquelle on doit déjà plusieurs artistes distingués. Il n'est pas moins habile comme dessinateur que comme graveur. Sous ce dernier rapport, il excelle dans la manière de rendre les chaires; la délicatesse de son burin est égale à sa précision et à sa fermeté. C'est ce mérite qui brille dans ses belles gravures de la *Madeleine couchée*, du *Corrége*, et de la *Galathée nue, flottant dans une conque sur les eaux*, de l'Albane. En 1812, il a exposé au salon de Milan le dessin d'un des meilleurs tableaux de Raphaël, représentant le *Mariage de la Vierge*, dont il a donné depuis la gravure. Ce morceau a obtenu les suffrages des amateurs et des artistes. Enfin, en 1814, il a composé une gravure originale, dont le sujet, tiré des *Métamorphoses* d'Ovide, représente la *Naiade Syrinx, poursuivie par le dieu Pan*.

LONGO (AGOSTINO) ne fut qu'un brigand féroce, dont d'une force athlétique et d'une âme impassible. Né dans la commune de Saint-fré, en Piémont, après une jeunesse vagabonde et déréglée, il devint chef de barbeta, désola long-temps son pays, fut pris, condamné

à mort, en 1800, par une commission militaire, trouva habile le moyen de s'évader, et recommença ses brigandages. En le commandant de la gardoniale de Sommariva, le Mezzi, l'ayant rencontré, le grand lui tira un coup de pistolet qui ne l'atteignit pas. Une s'établit, et fut long-temps teuse; enfin Agostino, terrassé livré à la justice, et mourut l'échafaud.

LONGPRÉ (N.), était chancelier à Champlite avant la révolution il fut nommé, en 1789, député aux états généraux par le bailliage d'Aumont, en Champagne. Il se réunît l'un des premiers de son ordre aux députés du tiers-état, fit différents propositions sur les impositions, et constamment en faveur des contributions nouvelles. Le 11 juillet 1791, il prêta le serment et fut décrété par l'assemblée, et la session, il retourna dans ses foyers.

LONGUEIL (JOSEPH DE), écrivain, naquit à Givet en 1756, élève de Lebas. Une jeunesse peu orangeuse l'empêcha de partir, autant qu'il l'eût pu. Néanmoins, on a de lui différents ouvrages qui font honneur à son talent, surtout dans le genre du burin, où il a exécuté un grand nombre de vignettes d'un fini précieux, notamment pour la édition des Contes de La Fontaine, entreprise par plusieurs frères généraux. Il a beaucoup écrit d'après Eisen, Cochin, Moreau, Marillier, pour les *Œuvres d'Homère*, les *Métamorphoses* d'O

ésies de Dorat, Pezay, Arle Bacculard, les Évangiles, n a de lui diverses grandes pes faites avec soin , entre , deux *Batailles de la Chine*, s les dessins originaux des nnaires envoyés dans cette du monde, et exécutées d'a es ordres du roi pour l'em r chinois; les *Modèles, ou le e russe dans son atelier*, d'a eprince; le *Cabaret flamand*, : *Halte*, d'après Van Ostade; *ue des environs de Naples*, *Vue des côtes de Campanie*, s Mettay; les *Pêcheurs*, d'a oseph Vernet; le *Ménage mnes gens* et son pendant, s Aubry et Lépicié. Cet ar nourut à Paris le 2 juillet

NGUÈVE (LE CHEVALIER DE), maître des requêtes, re de la chambre des députés chevalier de la légion-d'hon- était avocat du roi à l'épo- e la révolution. Il fut élu, 19, député du tiers-état de e d'Orléans aux états-géné- mais quoique mandataire ple, il se rangea, sans néan- se faire remarquer, du par- réprouvait les nouveaux pes. Après la session, il re- t dans ses foyers, et s'y per- ns l'obscurité. En 1795, M. ève fut reporté sur la scène ue par le département du , qui venait de l'élire au il des cinq-cents. Son élec- ut cassée comme illégale. ngé de nouveau dans la vie , M. Longuève n'en sortit sous le gouvernement im-, qui offrait cependant à es hommes de mérite, com-

me à toutes les intrigues, des moyens de servir la patrie ou d'ac- quérir, à tant d'autres titres, des honneurs et de la fortune. Le temps de la vocation politique de M. Longuève n'était point encore arrivé. La restauration du gou- vernement royal, en 1814, le re- mit enfin en évidence. Il obtint des lettres de noblesse, une place de maître des requêtes en service ordinaire et la décoration de la légion-d'honneur. Il disparut en- core pendant les cent jours, en 1815; enfin, après la seconde restauration en 1815, il fit partie de la chambre dite *introuvable*, où il vota constamment avec la majorité. Réélu en 1816 et en 1821, M. le chevalier de Longuève, qui occupe très-rarement la tribune, seconda énergiquement de son vote les décisions de la ma- jorité. Depuis 1816, il fait partie du côté droit. Dans cette session (1816-1817), il appuya la motion du baron de Talleyrand, relative à une nouvelle répartition de la contribution foncière. C'est là tout ce que les documens con- temporains ont offert jusqu'à pré- sent sur la carrière législative de cet honorable député.

LONSDALE (WILLIAM LOWTHER, COMTE DE), membre de la chambre des communes d'Angleterre, est né en 1757, et est neveu de sir James Lowther, qui obtint, en 1797, le titre de marquis. Nom- mé, par la ville de Carlisle, son re- présentant au parlement de la Grande-Bretagne, le comte de Lonsdale adopta le système poli- tique de Pitt, et se montra tou- jours un des plus zélés partisans de ce ministre. La politique néan-

moins ne fixa pas exclusivement son attention ; il cultiva les arts libéraux et la littérature. Lors de la publication de l'ouvrage de Fox, intitulé : *Histoire de la chute des Stuarts*, il fit imprimer un manuscrit de son aïeul, lord John, vicomte Lonsdale, et y ajouta un *Précis* de la vie de l'auteur. Ce livre, qui parut en 1808, sous le titre de : *Mémoires sur le règne de Jacques II*, est propre à éclaircir plusieurs points importants de l'histoire de la révolution anglaise.

LOOSJES (ADRIEN), littérateur et libraire hollandais, naquit vers 1761, à Harlem, où il exerça son commerce, et mourut dans la même ville le 28 février 1818, à l'âge de 57 ans. Ardent ami de la liberté, Loosjes vit, avec un vif chagrin, l'empereur des Français porter atteinte à l'indépendance de sa patrie, et lorsque, en 1806, ce prince substitua en Hollande le gouvernement monarchique au gouvernement républicain, il adressa, au corps-législatif de ce pays, une pétition qu'il avait rédigée et fait signer aux principaux habitans de Harlem, pour l'engager à résister aux vues du conquérant. La pétition resta sans effet ; mais la démarche n'en fit pas moins d'honneur à celui qui avait eu le courage de l'entreprendre. Là se borna la vie politique de Loosjes. Comme littérateur, il a produit un assez grand nombre d'ouvrages. Les principaux sont : 1° *la Bataille de Nieupoort*, drame héroïque ; 2° *Gewaarts et Gyzeslar*, drame, 1786 ; 3° *Amélie de Nassau*, tragédie, 1786 ; 4° *François de Borsselen et Jacqueline de*

*Bavière*, 1791 ; 5° *Charlotte Bourbon*, roman historique, 1793 ; 6° *Corneille le Centurion*, 1793 ; 7° *Courcy et Jacqueline*, roi 1793 ; 8° *Contemplations des trois âges de l'homme*, 1798 ; 9° *Grocius et Maria de Reibergue*, 1798 ; 10° *Lucius-Jubrus*, 1799 ; 11° *Marcus Brutus*, 1799 ; 12° *les Lées*, 1799 ; 13° *Louise de Colberg*, roman historique, 1803 ; 14° *de Witt*, roman historique ; 15° *Histoire de Suzanne Lkhorst*, 1805, 6 vol. in-8°. Cet ouvrage, dont la moralité est très-pure, l'auteur s'est efforcé d'imiter Richardson. Il est sans doute, de son modèle ; on s'accorde à y louer l'air avec laquelle Loosjes a enchaîné décrit les événemens, et le qu'il montra dans la peinture des caractères. 16° *Vie de M. Lynslager*, *Histoire d'une famille hollandaise du 17<sup>me</sup> siècle*, 1 in-8°, 1808 ; 17° *Contes moraux*, 1808, 3 vol. in-8° ; 18° *Histoire de Reinoud Jean Van Golt tot scherpenzeel*, tirée des *Annales hollandaises du 18<sup>me</sup> siècle*, 1 in-8°, 1810 ; 19° *Amélie Faber ou le Désastre de Delft*, tra 20° enfin, *dernière Campagne de Ruiter*, récit en vers très-élégant. La veuve de Loosjes a publié près la mort de ce poète, en 1818, ses *Poésies inédites* ; Peerlkamp, son ami, a payé tribut à sa mémoire dans un ouvrage qui a paru en 1818.

LOOTS (CORNEILLE), poète hollandais, est né à Amsterdam, le 1774. Il se livra d'abord au commerce, qu'il abandonna pour s'adonner entièrement



où il obtint de brillans succès et rival de Helmers, au s'unit bientôt plus intimement des liens de famille en et M<sup>lle</sup> Helmers, Loots fixa rticulièrement sur lui l'at-publicue dans la poésie ly-ù il a réellement une gran-riorité. Son imagination e et féconde; sa verve sur-ou brave les difficultés. On e constamment dans ses s l'enfant de la nature, eut supporter aucune en- ui repousse toute idée d'i-1, et qui aime à marcher ite sa force. Malheureuse- et esprit d'indépendance rop sentir dans ses ouvra- à côté de vers admirables, ve fréquemment des vers ou prosaïques. Son talent i son caractère habituel. de toute application, il e de retoucher les plus ructions de son esprit. vie civile, on l'a vu pré- des occupations lucrati- seur emploi de correcteur es. On a de lui : 1<sup>o</sup> *Déli- es Pays-Bas*, 1814, 1 vol. ° *Poésies*, 4 vol. in-8°. Ce recueil contient son poë- *Iugues Grotius*, qui rem- premier prix à la socié- sciences et belles - lettres rdam, et le poëme d'*Eg- de Horn*, qui obtint le se- x au jugement de la même Loots, dans ses poésies, e constamment plein d'en- me pour la liberté.

**LZ** (DON TABRO), ingénieur l, né à Madrid vers 1753, ur d'un excellent *Cours 'matiquess*, imprimé à Ma-

drid en 1790, et d'une traduction estimée de Sigaud de Lafond. Il mourut en 1800.

**LORAIN (CHARLES)**, juge au tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Lille, département du Nord, est né au hameau de Walliesart, arrondissement de Lille. Il était, en 1791, professeur de philosophie et de mathématiques transcendantes au collège de cette ville. Il fut nommé, en 1792, juge au tribunal du district de Lille, et administrateur du département du Nord. En 1795, le directoire-exécutif ayant déclaré « coupable de modération en- » vers les émigrés, » l'administra- tion centrale de ce département, M. Lorain fut destitué ainsi que ses collègues. En 1797, il fut appelé aux fonctions de juge au tri- bunal du département du Nord, et lors de l'organisation des tribu- naux en 1800, il fut nommé juge à Lille, où il siège encore aujour- d'hui (1823), en la même qualité. M. Lorain fait partie du conseil d'arrondissement de Lille depuis 1804; il a été membre de tous les collèges électoraux du Nord de- puis leur institution. Sa modéra- tion, son attachement sincère à la justice et à la liberté, ses grandes connaissances, lui ont donné une constante influence dans les élec- tions de ce département; mais loin d'en user pour lui, il a toujours refusé les suffrages qui se réunis- saient en sa faveur lors des nomi- nations à la chambre des députés. Si les efforts des amis du gouver- nement constitutionnel n'ont point été entièrement trompés dans les élections depuis 1815, c'est à son zèle qu'on en doit en partie l'a- vantage. M. Lorain n'est point é-

tranger à la science agronomique; c'est aussi l'un des hommes de France qui connaissent le mieux l'art d'emménager les forêts. Ses beaux bois servent d'école forestière dans le Nord.

LORAS (LE MARQUIS DE), député en 1789 aux états-généraux, où l'avait nommé la noblesse de la ville de Lyon, manifesta, dès les premières assemblées de son ordre, un grand éloignement pour les nouveaux principes: il fut un des derniers à se réunir à la chambre des communes. Pendant toute la session, le marquis de Loras ne parut point à la tribune, et son existence politique n'a été révélée que parce qu'il apposa sa signature aux protestations des 12 et 15 septembre 1791. On l'a entièrement perdu de vue depuis cette époque.

LORAUX (MICHEL), littérateur, est né à Paris le 10 août 1779; il a été successivement employé dans l'administration des eaux-et-forêts, secrétaire-particulier de M. Bergon, directeur-général de cette administration, inspecteur de la librairie et administrateur du théâtre de l'Odéon; il est actuellement caissier de ce théâtre. On doit à M. Loraux : 1° *une Heure d'absence*, comédie en 1 acte, représentée sur le théâtre Louvois en 1801; 2° en société avec M. Picard, *Valentin, ou le paysan romanesque*, opéra-comique en 3 actes, représenté sur le théâtre Feydeau en 1815; 3° *une Nuit de la garde nationale*, comédie en 1 acte et en prose, représentée sur le théâtre de l'Odéon en 1814; 4° *la Rivale d'elle-même*, comédie en 3 actes et en vers, représentée sur

le même théâtre; 5° *le Diable à quatre*, comédie en un acte et en vers, représentée sur le théâtre royal de l'Odéon, M. Picard, leur directeur août 1816; 6° *la double Allusion*, comédie en un acte et en vers, présentée en province; 7° *l'Élection des Baisers, Odes et Épigrammes de Jean Secon*, ouvrage sous le double rapport du poète et de l'auteur comme poète et comme érudit. Cet ouvrage parut la première fois en 1812, et M. Loraux a encore plusieurs autres ouvrages, mais il n'y a mis son nom.

LORAUX (FRANÇOIS), acteur, frère du précédent, est né à Paris le 25 novembre 1778; il a donné la *Fausse Apparence*, comique, Paris, 1802; et *la Mance*, autre opéra-comique, Paris, 1804.

LORCET (JEAN-BAPTISTE), maréchal-de-camp d'artillerie, commandant de la légion d'honneur et chevalier de Louis, nommé par Napoléon en 1815, lieutenant-général d'artillerie, est né, le 18 mars 1778, d'une famille d'agriculteur hussard. Il prit du service comme lieutenant. Après avoir fait avec distinction les campagnes de l'expédition d'Égypte, il fut nommé, en 1801, général de brigade, et en 1804, dans ce grade à Fécamp, chef-lieu de la 15<sup>me</sup> division militaire. Il passa, en 1804, dans la 2<sup>me</sup> division, et reçut à la fois le titre de commandant de la légion d'honneur et celui de baron de l'empire. Dans les campagnes de 1806 et de 1807, il don-

si éclatantes de courage, qu'il obtint que l'empereur le nommât en 1808, pour faire partie de l'armée d'Espagne, sous les ordres de l'illustre maréchal Ney. Il acquit sa réputation, et le 18 mai 1809, il s'empara du pont de Peñol, et facilita la prise d'Oviédo le 18 novembre de la même année. Les 4 et 5 mai 1809, le baron Lorvet fit des prodiges de valeur au combat d'Alba, de Trilfuentes-Oñoro. De retour en France, il fut successivement employé dans les campagnes de 1810 et de 1813. Fait prisonnier à cette dernière, il ne rentra en France qu'à l'époque de la chute de Napoléon en 1814. Le 19 juillet 1814, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, et chargé du commandement de l'arrondissement de Toulon. Pendant les cent jours, en 1815, le baron Lorvet fut promu au grade de lieutenant-général de cavalerie, et siégea à cette qualité, au camp de Boulogne, près Paris, l'adresse de son nom à la chambre des députés.

LORDAT (J.), professeur de médecine à l'école de Montpellier, né à Tournay, près de Tarbes, département des Hautes-Pyrénées, le 11 février 1773. Il fit ses études chez les doctrinaires de Montpellier et était au moment d'entrer dans leur congrégation, lorsqu'elle fut éteinte. Il vint à

Paris en 1793, se présenta au conseil de santé des armées, et demanda à être employé comme élève en chirurgie dans les hôpitaux militaires. Envoyé à Montpellier, il étudia la médecine et la chirurgie à l'hôpital militaire de cette ville, et fut reçu docteur en l'an 5 (1797). Il se lia d'amitié avec le célèbre BLANCHARD (voyez ce nom), qui lui légua en mourant ses manuscrits. M. Lordat se livra à l'enseignement public de l'anatomie, de la physiologie et des diverses autres parties de la chirurgie et de la médecine; il devint, en 1804, chef des travaux anatomiques de la Faculté de médecine de Montpellier; en 1811, il obtint au concours la place de professeur des opérations de la même Faculté, et en 1813, il fut pourvu de la chaire d'anatomie et de physiologie, vacante par la mort de M. Dumas. M. Lordat a publié les ouvrages suivans : 1° *Observations sur quelques points de l'anatomie du singe vert, et Réflexions physiologiques sur le même sujet*, 1804, in-8°; 2° *Traité des hémorragies*, 1808, in-8°; 3° *Conseils sur la manière d'étudier la physiologie de l'homme*, 1814, in-8°. Il avait publié, en 1797, in-8°, *Réflexions sur la nécessité de la physiologie dans l'étude et dans l'exercice de la médecine*; des *Observations sur la sympathie de la maladie avec les glandes conglobées du cou*, et des *Nouvelles Remarques sur les hernies abdominales*. Ces deux dernières dissertations ont été insérées dans le *Bulletin de la Société des sciences de Montpellier*. Il a encore composé : *Exposition de la doctrine médicale de P. J.*

*Barthez et Mémoires sur la vie de ce médecin.* On remarque dans les articles qu'il a fournis au *Journal général de Médecine*, publié à Paris, des observations sur la fièvre nerveuse (synaque), sur l'éléphantiasis, sur la maladie nommée par les anciens *morbus cardiacus*. On doit aux soins de M. Lordat la mise au jour du précieux recueil des consultations de Barthez.

**LORENCEZ** (GUILLAUME, COMTE DE), lieutenant-général, grand-officier de la légion d'honneur et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, est né le 21 avril 1772. Il fit ses premières armes sous les drapeaux de la révolution, et parvint successivement jusqu'au grade de général de brigade, qu'il reçut en 1809. Il fit en cette qualité les campagnes d'Allemagne, et fut plusieurs fois mentionné honorablement dans les bulletins de l'armée pendant la campagne de 1812, qu'il fit sous le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, comme chef-d'état-major-général de son corps d'armée; il acquit de nouveaux droits à l'estime des braves, tant au combat de Polotsck qu'à la bataille de Bautzen, où il fut blessé et où il reçut le grade de général de division (13 mars 1813). Après les événemens de la restauration, il était à Cherbourg au mois d'avril 1814, et se porta au-devant du duc de Berri lorsque ce prince y débarqua: le prince l'accueillit très-bien. En juin 1815, le général Lorencez fut chargé de l'organisation et du commandement des gardes nationales actives dans la 3<sup>me</sup> division militaire. Il fait partie, aujourd'hui (1825), des lieutenans-généraux en disponibilité. Il avait épousé, en 1811,

la fille du maréchal O

**LORENTZ** (JOSEPH-ADAM) médecin en chef de l'armée d'ancien membre du conseil de santé des armées, ancien directeur de l'école de médecine de Strasbourg, médecin en chef de l'hôpital militaire de cette place, sociétaire de médecine de la Société de Bruxelles, naquit à Rilliers, département des Hautes-Pyrénées, le 19 janvier 1754. Son père, Adam Lorentz, était docteur en médecine, et médecin principal du comté de Ribeaupierre. Le jeune Lorentz fut élevé chez les jésuites des collèges de Strasbourg et de Strasbourg, et fit ses études médicales à Montpellier; ensuite à Paris, et suivit les leçons d'Astruc, Rouelle, Levret et Boerhaave; il fréquenta au Collège de la Charité, de la Salpêtrière, de l'Hôtel-Dieu. En 1757, il devint médecin à l'armée du Rhin. Il acquit dans sa longue et honorable carrière, une célébrité non recommandable par une grande expérience pratique que par sa bonté et son dévouement à l'humanité et le dévouement à son pays. Il déploya en Westphalie pendant la guerre dite de sept ans une grande considération du gouvernement et de justes récompenses. En 1765, à l'âge de 11 ans, il publia, en 1765, à l'âge de 11 ans, son premier ouvrage sous le titre de: *Morbi detoriolis notæ G. castra, trans Rhenum sita, 1757 ad 1762, infestantes.* Il jouissait paisiblement de sa vie lorsque les premières guerres de la révolution le rappelèrent à l'armée en qualité de vice de santé des armées.

, malgré son âge avancé, en chef des armées du service trop actif dans aux, où il ne voulait céder le droit de le suppléer, lentôt ses forces, et il mourut en 1801, à Salsbourg, victime d'une fièvre patriotique; il avait aimé le général Moreau lui-même les honneurs funèbres dignes du regret de l'archevêque réunissait aux vertus les qualités du cœur. On justifie cet éloge par le passage du discours de M. Coste des armées : « On ne peut nier qu'étant l'aîné de six frères, dont la plupart étaient très-jeunes lorsqu'ils furent privés des auteurs de leurs jours, Lorentz ne leur ait servi de père. C'est par son crédit qu'il ne fut employé en Corse. On atteste que jamais elle n'eut d'ami plus fidèle, ni plus généreux. Mais cet homme ne donna pas à sa sévérité une application trop stoïque, lorsqu'il eut l'honneur d'écrire à son neveu, qui se trouvait dans la même armée, et qui était prisonnier de guerre en Espagne : « J'ai besoin d'un officier, mon choix serait tombé sur vous ; mais vous êtes mon frère, et j'ai dû en choisir un autre. » Il a publié beaucoup d'ouvrages justement estimés, parmi lesquels on remarque, outre son ouvrage sur les maladies de l'armée du Rhin en Westphalie pendant la guerre de sept ans, des Mémoires importants sur la dysentérie qui régna dans les armées de France sur les maladies de l'armée du Rhin en 1794, et spécialement sur la fièvre putride inflam-

atoire, qui depuis le commencement de la guerre à l'époque de l'écrit avait enlevé plus de 2,000 officiers de santé en activité. M. Coste a payé un touchant tribut à l'amitié dans l'ouvrage qu'il a donné, sous le titre de : *Eloge de Joseph-Adam Lorentz, médecin en chef de l'armée du Rhin*, prononcé au conseil de santé, le 12 germinal an 9, par le premier médecin des armées, avec cette épigraphe :

*Respicere exemplar vitam nunquam...* HORAT.

LORGE (JEAN-LAURENT DE DURFORT, DUC DE), lieutenant-général, pair de France, etc., est né en 1746. Admis très-jeune à la cour, il devint, à l'époque du mariage du dauphin, depuis Louis XVI, l'un des menins de ce prince. Il embrassa la carrière militaire, et devint successivement colonel du régiment de Royal-Piémont, et en 1788, maréchal-de-camp. Le dauphin, devenu roi, avait conservé au duc de Lorge sa bienveillance, et il lui en donna une marque signalée, en le chargeant, dans la nuit du 5 au 6 octobre 1789, de se mettre à la tête de son régiment, et de le joindre partout où il serait. Le duc de Lorge remplit sa mission ; mais le roi ayant cédé à d'autres considérations, M. de Lorge se retira d'abord en Gascogne, puis sortit de France en 1791, emmenant avec lui ses deux fils. Il s'occupa ensuite, à Limbourg, à former un corps, qu'il composa presque en totalité d'officiers de cavalerie et de gentilshommes. Il fit la campagne infructueuse de 1792 à l'armée des princes. En 1794, de Londres, où il s'était retiré, il de-

manda au gouvernement anglais du service, qui lui fut promis et jamais accordé. Il fit partie de la petite armée destinée à débarquer en France, et suivit avec ses deux enfans, et un certain nombre de gentilshommes également délaissés du gouvernement anglais, M. le comte d'Artois à l'île Dieu. Le débarquement ayant été contremandé, il accompagna ce prince en Angleterre. *Monsieur*, aujourd'hui Louis XVIII, le nomma gouverneur de Gascogne, titre illusoire, puisqu'il ne rentra en France qu'après la première restauration en 1814. Le roi le fit lieutenant-général, et lui donna la pairie. Vers le 20 mars 1815, il se rendit à Bordeaux, près de M<sup>me</sup> la duchesse d'Angoulême, qui le chargea d'aller à Londres solliciter des secours du prince-régent, aujourd'hui Georges IV. La seconde restauration, arrivée quelques mois après, rendit cette mission superflue.

**LORGE (JEAN-GUILLAUME, BARRON DE)**, lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né à Caen, département du Calvados, en 1768, d'une famille plébéienne. Il dut à son mérite personnel son illustration, acquise sur les champs de bataille pendant près de 30 années. Il prit du service à l'âge de 17 ans dans le 7<sup>me</sup> régiment de dragons, qu'il quitta en 1790, pour entrer comme volontaire dans le bataillon des Lombards. Son intelligence, son zèle et sa bravoure le firent parvenir rapidement au grade de capitaine : 3 ans après, il était général de brigade. Il fut employé

en cette qualité dans la campagne de cette année (1793) à des Ardennes, où il facilita des manœuvres savantes, l'expédition du général Lorge sur Arlon. Après ces succès d'habileté dans la tactique, donna d'un brillant cour combats de Maline, de Gemmaries, de Marcinelles. Quelque temps il défendit avec vigueur, dix-sept heures consécutives, le poste que le jeune et brave général Marceau lui avait confié. Ce jeune héros ayant fait le combat une chute, força de quitter le commandement, le général de Lorge à la tête de la division, et avec la rapidité de la foudre, couvrit les deux rives de la Sambre, empêchant le blocus de Namur, tribua puissamment, par sa bravoure inouïe, au succès de la bataille de l'Ourthe, à cell Roër et à la prise de Cologne. En 1794, sous les ordres du général Kléber, il passa le Rhin, et soutint vaillamment un des combats les plus meurtriers sur le confluent de la Nidd couvrir la marche d'une armée qui se portait sur Kœnigsberg. En 1796, ayant repassé de nouveau le Rhin, il se battit vaillamment à Altenkirchen et à Ukerat suite de ces deux affaires, le commandement d'une brigade de l'armée qui venait de débloquer Mayence, sous les ordres du général Marceau. Il prit part à toutes les opérations du siège, et de nouveaux lauriers sur la Glann et l'Alzeins. En 1797, fut employé à l'armée de réserve commandée par le général

ne, et passa, en 1798, à d'Helvétie. Il se porta alais, qui venait de s'in- ntre la France, et étouffa, ise de Sion, l'insurrec- tante. Ce succès impor- valut les félicitations du -exécutif. Général de di- 1799, il continua de uerre en Suisse, sous les : Masséna, et prit, au t de la même année, le lement des troupes dis- dans le Frikthal et pays ns. Chargé du comman- le la division d'avant- armée du Rhin en 1800, i Limmath, et refoula les ennemis sous les murs 1. A l'attaque de cette eut lieu le lendemain, il n personne à la tête de ie, et pénétra à Zurich. i réorganisation de l'ar- Danube, sous les ordres al Moreau, le comman- e la 3<sup>me</sup> division de l'aile t confié au général de qui donna de nouvelles le valeur à Engen, le 13 i 8. Réuni le lendemain al Lecourbe, il prit une euse au gain de la bataille irch. Le combat de Mem- qui suivit cette victoire, 5.000 hommes la brave lu général de Lorge. Le ime mois, il reçut l'ordre dre en Italie, où il péné- i Lombardie. Le général le chargea d'observer la de Milan, Pizzighitone, achés de la Valteline et oca-d'Anfo. Plus tard, 00 hommes, il parvint à chec la garnison de Mau-

toue, et prit sa part de gloire à l'immortelle bataille de Marengo. A la paix, qui en fut la suite, le général de Lorge reçut le commandement de la 26<sup>me</sup> division militaire, et ne le quitta qu'en 1806, pour rejoindre la grande-armée en Allemagne; il fut ensuite employé dans le Hanovre. En 1808, il passa en Espagne, et s'y distingua dans plusieurs occasions. A son retour en France en 1809, il fit partie de l'expédition de Russie. Le 6 novembre 1813, il fut particulièrement remarqué à Deuwitz contre les Prussiens. Après la 1<sup>re</sup> restauration en 1814, le roi le nomma l'un des commissaires chargés de présider à la rentrée des Français prisonniers de guerre en Espagne et en Portugal. Il reçut ensuite le grand-cordon de la légion-d'honneur et la croix de Saint-Louis. Le baron de Lorge est aujourd'hui (1823) au nombre des lieutenans-généraux en disponibilité.

LOSNE (LOUIS-PIERRE DE), maréchal-de-camp, officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de la Couronne-de Fer, est né d'une ancienne et honorable famille de Tournois, département de l'Ardèche. Après avoir fait ses études à l'école militaire de cette ville, il entra au service, le 25 mai 1792, en qualité de sous-lieutenant au régiment de Barrois, et a fait sans interruption toutes les campagnes de 1792, 1793 et 1794. Il s'est trouvé au siège de Cagliari, et au combat de la frégate *la Melpomène*, contre le vaisseau anglais *l'Agamemnon*, aux ordres de l'amiral Nelson. Dans cette affaire, qui dura 4 heures et demie, et qui

fut à l'avantage des Français, il fut atteint par un biscaïen à la main gauche, et renversé deux fois par des cordages que les boulets de l'ennemi avaient coupés. Le courage qu'il montra dans cette occasion, lui valut de la part du représentant du peuple, Lacombe-Saint-Michel, le commandement de 300 hommes de troupes de débarquement destinés à l'attaque de Farinole (Corse). Grièvement blessé en courant à l'assaut, à la tête de sa colonne, il fut nommé capitaine sur le champ de bataille. Il se trouva une seconde fois en présence des Anglais, et la *Melpomène*, sur laquelle il était monté, força les frégates *la Leda* et *le Romulus* à se retirer après un combat opiniâtre. Au siège de Calvi, en Corse, il fut blessé trois fois en défendant le fort de Mozzello. En l'an 4, il retourna en Corse, en qualité d'aide-de-camp du général Casalta. Il s'empara du fort Lacroix, dont la possession détermina le succès de cette expédition et l'évacuation de l'île par les Anglais. Le premier, il était entré dans la citadelle de Bastia, et se trouva aux affaires de Saint-Florent, de la Mortelle et de San-Germano; il fit ensuite partie de la division Masséna, et resta long-temps aux avant-postes de l'armée d'Italie et sur les montagnes du Piémont. Il prit part à la campagne de Rome, étant aide-de-camp du général en chef Alexandre Berthier, et à celle de Naples comme chef-d'état-major par intérim, de la division d'avant-garde aux ordres du général Macdonald; il s'est trouvé aux affaires de Civita-Castellana, d'Ostia, de Nepi, de Calvi, de la

Storta, etc. Adjoint aux généraux, il fut envoyé chasseur à cheval à Porto-que l'ennemi occupait à hommes d'infanterie, et e daient une flottille chargée inestibles; il traverse, pe nuit, l'armée ennemie, e sur la plage à la pointe d après avoir fait 40 milles. politains sont surpris et impétueusement, et l'intr Losne leur fait 100 pris; le reste dispersé se rembr vec précipitation ou se n gros bâtimens se prépa mettre à la voile : sentant tance d'arrêter cette fuit autant d'adresse que de b il pénètre dans le donjon fendait le port. Aidé du magasin, il charge, point huit coups d'une pièce de plusieurs petites chaloues pleines de soldats, gagnai ge, et dont deux furent cou Les gros bâtimens dont p à trois mâts, ayant des ca les gaillards, sont forcés trer; ils étaient au nor trente-huit : aucun m échappé, et l'on en compte 600. Le maire du village tune, que M. de Losne s demander à son passage, vers la fin de l'action, lu un moyen de diminuer le: tudes qu'un si grand noi prisonniers devait lui doi trouvant séparé de son a l'armée ennemie. Du haut part, il donne l'ordre à ce de manière à être entendu les soldats et marins pris de faire apporter, sans de vivres pour un bataillon c



Quelques hommes des en-  
 vidèrent à escorter les 100  
 qui furent conduits prison-  
 fort Saint-Ange, à Rome.  
 mes servirent à ceux qui les  
 ent. Le lendemain un bâti-  
 trois mâts, richement char-  
 nt 6 pièces sur ses gaillards,  
 ue à une certaine distance  
 de. M. de Losne fait met-  
 détachement sous les ar-  
 donne à tous les équipages  
 endre à fond de côle, laisse  
 les pavillons ennemis, et,  
 voir ôté sa cocarde et son  
 , il s'avance dans un canot,  
 ux rameurs pour reconnaî-  
 âtiment, et lui permettre  
 du port. Ce navire, qui  
 nemi, fut pris par ce stra-  
 . Ces prises étaient d'autant  
 portantes, que la ville de  
 prouvait la plus grande di-  
 dans son rapport, le géné-  
 hier s'exprimait ainsi : « Le  
 n de Losne a montré, dans  
 journée, la bravoure d'un  
 r de terre, les connaisan-  
 un marin et l'adresse d'un  
 nier. » Cet officier s'est ren-  
 tre de Pouzzollo, des îles  
 et de Procida. Il s'est trou-  
 prise de Modène, où il a  
 sieurs prisonniers; à la ba-  
 : la Trébia, où il a été nom-  
 f de bataillon, et a obtenu  
 re, d'honneur. A l'époque  
 nemens des 18 et 19 bru-  
 in 8, il a exécuté des ordres  
 liers du général en chef Bo-  
 . M. de Losne a fait la der-  
 ampagne de l'année d'ob-  
 on du Midi, étant aide-de-  
 u général L. Berthier. Ayant  
 oyé par le général en chef  
 , pour négocier le traité

d'armistice avec l'armée napolé-  
 taine, et sa mission ayant eu un  
 plein succès, il fut chargé d'en al-  
 ler annoncer la nouvelle au pape,  
 partie intéressée dans cette con-  
 vention. Après cette campagne, il  
 fut employé en qualité d'officier  
 supérieur à l'état-major du camp  
 d'Utrecht, qui devint le 2<sup>me</sup> corps  
 de la grande-armée. A Ulm et à  
 Austerlitz, il obtint le grade de co-  
 lonel d'état-major. Ce corps d'ar-  
 mée occupant la Dalmatie, M. de  
 Losne y eut le commandement de  
 la 2<sup>me</sup> brigade, sous les ordres suc-  
 cessifs des généraux Lauriston et  
 Clauzel. Il se rendit en Espagne avec  
 le maréchal prince d'Esling, et y  
 remplit les fonctions de sous-chef  
 d'état-major de l'armée de Portu-  
 gal. Il s'est trouvé aux sièges de  
 Rodrigo, d'Almeida, à l'affaire de  
 Rediua, à la bataille de Fuentes-  
 d'Onoro, et mérita que le maréchal  
 Masséna fit trois fois, en sa faveur,  
 la demande du grade de géné-  
 ral de brigade. Après le départ  
 du maréchal, il fut nommé chef  
 d'état-major de la 1<sup>re</sup> division,  
 commandée par le général Foy, et  
 s'est trouvé à la bataille des Ara-  
 piles (Salamauque), à l'attaque  
 d'Alicante, au siège de Castro et à  
 un grand nombre de combats, où  
 il donna de nouvelles preuves de  
 talent et de courage. Le maréchal  
 duc de Raguse, les généraux en  
 chef Reille et Souham, avaient aus-  
 si demandé pour lui le grade de  
 général de brigade, qu'il obtint  
 enfin par le maréchal duc de Dal-  
 matie, le 26 novembre 1815. Il  
 fut employé en cette qualité, à  
 Bayonne, où il commandait un des  
 camps retranchés de cette place.  
 quand elle fut assiégée par les Au-

glais, et pendant les *cent jours* en 1815, dans les départemens des Haut et Bas-Rhin, où il organisa les bataillons de gardes nationales. Il s'est trouvé ensuite au passage du pont de Bâle, effectué par un corps de l'armée autrichienne; et au pont de Roide, à l'extrême droite de l'armée du général Lecourbe, où il a soutenu plusieurs combats contre les troupes de l'archiduc Jean. Le général de Loano est actuellement en disponibilité.

LOSTALOT (ARMAND), juge au tribunal de Pau, en 1791; fut nommé, au mois de septembre de la même année, par le département des Basses-Pyrénées, député à l'assemblée législative. Il s'y occupa spécialement d'objets militaires et attaqua vivement, en 1792, le ministre de la guerre, à la conduite duquel il attribuait l'émigration des officiers du régiment de Soissonnais. Dans le mois de mai (1792), il dénonça une distribution gratuite d'écrits incendiaires, parmi lesquels il comprenait la feuille intitulée *l'Ami du peuple*. M. Lostalot a cessé d'être en vue depuis cette époque.

LOUCHEF (Louis), membre de la convention nationale, embrassa les principes de la révolution avec un enthousiasme qui fixa sur lui l'attention du département de l'Aveyron, qu'il habitait, et il fut nommé par ce même département, au mois de septembre 1792, député à la convention nationale. Il se rangea aussitôt du parti de la majorité, avec lequel il vota dans le procès du roi. En 1793, il se rendit dans les départemens de la Somme et de la Seine-Inférieure. Au retour de cette mission, il accusa

le tribunal criminel de l'A d'avoir acquitté le frère de rier, et fit rendre un décret autoriser une commission à der à l'examen des juger ce tribunal. Au 9 thermidor (27 juillet 1794), il concourut à la chute de Robespierre et quelque temps après, il fut à l'assemblée de remplacer la mort par celle de la décapitation. Le 13 vendémiaire an 3 (octobre 1795), il accusa le général Menou de trahir la république en favorisant les rebelles de l'Ouest. Après la session constitutionnelle, il devint membre du directoire-exécutif. Le général Menou fut nommé gouverneur général du département de la Somme, fonctions remplies jusqu'en 1814. Pendant la 1<sup>re</sup> restauration, il fut tué. Louchet mourut, au commencement de 1815, des suites d'une aliénation mentale.

LOUIS XVI, roi de France, second fils de Louis, dauphin de France, et de Marie-Joséphine de Saxe, naquit à Versailles le 23 août 1754, et reçut, en naissant, le titre de duc de Berry. La chute de Louis XVI, à l'exception de la dauphine, trouva alors à Choisy; le duc de Berry qui porta la nouvelle de la naissance du nouveau prince ba de cheval au moment d'être tué et mourut de cette chute, n'aurait pas manqué d'être décrié chez les anciens comme présage funeste. Le duc de Berry dont l'éducation fut confiée aux soins du duc de La Vauguyon manifesta de bonne heure des dispositions à toutes les sciences un caractère sérieux, un

les principes de sagesse et de ce, des vertus enfin auxquelles il ne manqua, pour le bonheur de la France, que d'être réuni à un caractère plus ferme, à un esprit moins défiant de ses premières. L'extrême franchise de Berri imprimait aussin manières une certaine rusticité que quelques soins de la culture de l'instituteur auraient peut-être fait disparaître; mais par une simplicité remarquable, il sembla que l'instruction des princes ne fut pas à monter sur le trône soit la plus négligée que celle des autres hommes. Ainsi, la plus grande partie des qualités estimées de Louis, fut un don de la nature. Il perdit son frère aîné, le duc de Bourgogne, en 1760; son père mourut en 1765, et sa mère, presque au même temps. Ces pertes successives mirent sa sensibilité à rude épreuve. Lorsqu'à la mort du dauphin, après s'être absenté quelque temps dans son château pour y donner un libre cours à sa douleur, le jeune roi en sortit, et pour la première fois entendit répéter sur son visage : « Place à monsieur le roi, » son visage, en un instant, fut inondé de larmes, et son émotion devint si vive, qu'il mourut sans connaissance. Le trait qui donnera une idée de sa simplicité : Un jour qu'il était à la chasse, son cocher voulant arriver au lieu où le cerf était, voulut entrer la voiture dans un champ de blé. « Arrêtez, lui dit le roi, et prenez le chemin de terre; ce blé ne m'appartient pas, pourquoi mes plaisirs feraient-ils tort aux pauvres ? » Ja-

loux de mettre un terme au fléau de la guerre qu'avaient entretenue si long-temps les dissensions entre l'Autriche et la France, leurs deux monarques résolurent de s'unir par une alliance; et le 16 mai 1770; le jeune dauphin épousa à Paris l'archiduchesse Marie-Antoinette d'Autriche, fille de l'impératrice et reine de Hongrie Marie-Thérèse. Par cette union, dont le projet appartient au duc de Choiseul et à M<sup>me</sup> de Pompadour, l'ancien système politique créé par le cardinal de Richelieu, et suivi par Louis XIV, fut abandonné. Le duc de Choiseul espérait débarrasser la France des guerres continuelles, et lui fournir les moyens de réunir ses forces contre l'Angleterre, sa plus redoutable ennemie. Ce projet était louable, sans doute; mais l'expérience a prouvé que le moyen de l'accomplir était mauvais en lui-même. Il fit perdre à la France son rang sur le continent; refroidit ou aliéna quelques-uns de ses principaux alliés, et diminua la considération dont elle jouissait depuis le traité de Westphalie. Aucun avantage de sa nouvelle position ne pouvait compenser de si graves inconvénients. La nouvelle alliance fut encore signalée par un événement terrible lors des fêtes brillantes que donna dans cette circonstance la ville de Paris; la négligence de ceux qui étaient chargés de veiller au maintien de l'ordre, occasionna la mort de plusieurs milliers de personnes qui, confondues parmi les chevaux et les voitures dans la place de Louis XV, furent écrasées ou étouffées. La plus grande partie mourut sur le lieu même. Le dau-

phin fut profondément affligé de ce malheur ; et dès qu'il en fut instruit, il envoya au lieutenant de police tout l'argent dont il disposait alors, avec l'ordre de l'employer au soulagement des victimes qui pouvaient encore recevoir des secours. La jeune dauphine ne se montra pas moins bienfaisante que son époux. Pendant ces premières années de leur union, leur occupation principale fut de diminuer, autant qu'il était possible, le nombre des infortunés dans le séjour qu'ils habitaient. La mort de Louis XV, arrivée le 10 mai 1774, appela le dauphin au trône ; il n'avait alors que 20 ans, et s'écria, en considérant toute l'étendue des obligations imposées à un roi qui veut être véritablement le père de ses sujets : « O mon Dieu, quel malheur pour moi ! » Cependant, il se vit à son avènement au trône, environné de toute la faveur publique. A cette époque, l'état se trouvait dans une situation déplorable; les finances, dilapidées sous le règne précédent, étaient totalement épuisées; le commerce était presque nul, la marine anéantie, et l'état grevé d'une dette immense : enfin, le peuple, dans sa détresse, mettait tout son espoir dans le jeune monarque. Le commencement du règne de Louis XVI fut marqué par un acte solennel de bienfaisance et d'amour de la justice. Dans l'édit portant remise du droit de joyeux avènement, le monarque déclarait à son peuple que toutes les rentes tant perpétuelles que viagères, charges, intérêts et autres dettes de l'état, continueraient d'être payées com-

me par le passé, et que le boursement des capitaux fait aux époques indiquées dans les expressions employées par le monarque dans le préambule de l'édit, sont trop remarquables pour n'être pas citées : « A le trône, où il a plu à l nous élever, nous espérons que sa bonté soutiendra notre cause et nous guidera dans les moyens qui pourront rendre nos peuples heureux; c'est notre premier désir, connaissant que la félicité dépend principalement d'une sage administration, c'est vers cette administration que se tournent principalement tous nos soins. Tant fait rendre compte de l'actuel des recettes et des dépenses, nous avons vu avec plaisir qu'il y avait des fonds destinés pour le paiement des arrêts et des intérêts promis... « dérant ces engagements d'une dette de l'état, et les personnes qui les représentent d'une propriété au rang de celles qui sont confiées à votre protection, nous croyons que notre premier devoir d'en faire le paiement exact. Il est des dépenses nécessaires qu'il faut concilier avec l'ordre et la tranquillité de nos états; il en est qui tiennent à notre personne et à la gloire de notre cour. Sur celles-ci nous pourrions suivre plus promptement les mouvements de l'opinion, et nous nous occupons déjà de les réduire à des limites convenables. De tels sacrifices nous coûteront rien de plus que de nous tourner au profit de nos sujets, car

is pouvons leur faire se-  
us douce récompense de  
ns. Voulons que cet édit,  
nier émané de notre au-  
porte l'empreinte de ces  
ions, et soit comme le  
nos intentions paternel-  
ouis XVI appela autour  
es hommes que l'opinion  
désignait comme les plus  
de réparer les maux cau-  
a précédente administra-  
département des affaires  
es fut confié au comte de  
es; l'estimable Turgot, que  
uite, d'accord avec ses  
s, signale comme un phi-  
ami de l'humanité, eut la  
des finances sous le titre  
leur-général; le vertueux  
rbes, à qui plus tard son  
et dévouement coûta la  
partie du conseil des mi-  
ne présidait le comte de  
is. Les fonctions de ce der-  
aient être remplies par M.  
ault, que le roi en jugeait  
mais déjà une intrigue de  
it éloigné cet homme res-  
, et malheureusement, la  
de M. de Maurepas, fidèle  
r de l'ancienne cour, ne  
t guère propre à guider  
cience d'un prince si jeune  
M. de Maurepas, déjà a-  
âge, ne songea plus qu'à  
venir dans la faveur du roi;  
sacrifié à cet objet. Ce-  
, le rappel des parlemens  
ous le règne précédent,  
a à rétablir la confiance;  
le d'économie, donné par  
rque et suivi de tous ceux  
ent l'intention de lui plai-  
naître le crédit. Un grand  
de pensions, inutiles ou

peu méritées, ainsi que 400 char-  
ges de bouche et du commun de  
la maison du roi, furent suppri-  
mées, et des réformes furent éga-  
lement faites dans sa maison mili-  
taire. On représenta à Louis XVI  
qu'il poussait trop loin ces réfor-  
mes. L'excellent prince répondit  
avec fermeté : « Que m'importent  
l'éclat et le luxe ? de vaines dé-  
pensées ne font pas le bonheur. »  
Ce fut avec de tels moyens qu'on  
vint à bout de rembourser 24 mil-  
lions de la dette exigible, 50 de la  
dette constituée, et 28 des antici-  
pations. L'établissement d'un  
Mont-de-Piété dans la capitale,  
pour venir au secours des indig-  
ens et réprimer l'usure ; celui  
d'une caisse d'escompte, dont le  
but, en facilitant les opérations du  
commerce, était l'augmentation  
du numéraire; la torture abolie,  
la suppression du droit de main-  
morte, des corvées, et autres usa-  
ges aussi avilissans qu'onéreux  
pour le peuple : tels furent les ac-  
tes par lesquels Louis XVI annonça  
son règne. Le régime des hô-  
pitaux et des prisons fut amélioré.  
La construction de nouvelles sal-  
les à l'Hôtel-Dieu, procura à cha-  
que malade l'avantage inapprécia-  
ble d'être couché seul dans un lit.  
On établit aussi de nouvelles pri-  
sons, afin que les détenus pour  
dettes ou pour de faibles délits,  
ne fussent plus confondus avec  
les criminels. Louis XVI annonça  
également le désir d'encourager  
les arts, en chargeant le comte  
d'Angivillers, directeur de ses bâ-  
timens, de faire exécuter chaque  
année un certain nombre de ta-  
bleaux et de statues, par les pein-  
tres et les sculpteurs les plus ha-

biles ; et pour rendre les arts utiles, en les employant à consacrer les actions et les traits de ceux qui ont illustré la nation par leurs vertus, leurs lumières, ou de grands services rendus à l'état, le roi ordonna que les sujets de plusieurs de ces tableaux fussent tirés de l'histoire de France, et qu'on exécutât en marbre les statues des plus grands hommes de la nation. En conséquence, on commença par celles du chancelier de l'Hôpital, de Descartes, de Sully et de Fénelon. Le rétablissement de la marine fut aussi l'un des grands objets de la sollicitude du jeune roi, et dès le mois de juin 1777, il rendit une ordonnance pour faire armer, à Brest et à Rochefort, 20 vaisseaux du premier rang. On connaît les travaux immenses faits pour la construction du port de Cherbourg, que Louis XVI alla visiter lui-même. Enfin, il fit agrandir considérablement le bassin de la Rochelle, et ouvrir à Toulon un superbe chantier de construction. Il rédigea lui-même les instructions du célèbre et infortuné navigateur LA PÉROUSE (voy. ce nom). C'est dans son voyage à Cherbourg, en 1786, que Louis XVI recueillit sur son passage les touchans hommages de la reconnaissance publique, et qu'il reçut partout des marques de la plus sincère affection. A cette occasion il écrivit à la reine : « L'amour de mon » peuple a retenti jusqu'au fond » de mon cœur ; jugez si je ne suis » pas le plus heureux roi du monde. » Pour conserver le souvenir d'un voyage, dont les fruits étaient si doux, Louis voulut

que son second fils portât de *duc de Normandie*; car époque il avait une fille et de *Madame*, aujourd'hui duc d'Angoulême, née le 19 déc 1778; un premier fils, Louis François-Xavier, dauphin d'Orléans, né le 23 octobre 1781, et un second fils, Louis-Charles, duc de Normandie, dauphin après le décès de son frère aîné, et depuis le 10 août 1793, sous le nom de Louis XVII (dont l'article suit), né le 23 mars 1785. Le premier événement politique du règne de Louis XVI fut la reconnaissance de l'indépendance des États-Unis d'Amérique, acte qui bientôt amena la rupture avec l'Angleterre, que le roi l'avait prévue et voulu empêcher; aussi ne fut-ce pas sans peine qu'il céda au vœu de son peuple, qui était celui d'une séparation de la France, qu'aurait déjà la cause de la liberté encouragé, désir d'humilier l'Angleterre en affaiblissant son pouvoir. A la fin de cette guerre ouverte par la France, une nouvelle campagne fut entreprise, et notre marine y eut un éclat qu'elle n'avait point eu depuis long-temps; mais les dépenses se trouvèrent devenues énormes, et les finances épuisées, malgré la sage administration de M. Necker, qui fut remplacé par Turgot dans ce ministère. La haine que le gouvernement anglais, irrité de ses succès, conçut alors contre la France fut sans doute pas étrangère aux troubles qui plus tard éclatèrent dans ce pays. En attendant que le gouvernement favorisât l'indépendance de la Hollande par les Prussiens, et de cette manière s'empara de tout le commerce de la mer du Nord, en lui enlevant un de ses p

lliés, ce qui manqua de  
 er une nouvelle guerre,  
 e au moment (en 1783)  
 paix venait d'être conclue.  
 rigoureux hiver de 1782,  
 avait fait distribuer une  
 de 6 millions, pour l'a-  
 e bestiaux, l'ensemence-  
 les champs submergés, et  
 isions détruites par le dé-  
 ent des fleuves. Ces sacri-  
 eurent long-temps con-  
 e mécontentement occa-  
 par l'embarras des finan-  
 e M. Necker ne soutenait  
 a force d'emprunts. L'é-  
 entre les dépenses et les  
 paraissait impossible à  
 ; les capitalistes redou-  
 a banqueroute. On se plai-  
 les profusions qui avaient  
 é au déficit, plus encore  
 es dépenses occasionées  
 guerre. Louis XVI, dans  
 circonstance, crut devoir  
 uer la première assemblée  
 ables; mais cette assem-  
 t le mal, et se sépara sans  
 ou trouver le remède. M.  
 oune avait succédé à Nec-  
 ns l'administration des fi-  
 , et lui-même venait d'être  
 cé par l'archevêque de  
 qui avait le titre de princi-  
 iestre. ( Voy. LOMÉNIE DE  
 ). Celui-ci crut faire mieux  
 s prédécesseurs en propo-  
 mpôt du timbre et la sub-  
 territoriale. Le premier  
 impôts n'était propre qu'à  
 r davantage la marche du  
 rce, et le second qui pe-  
 écialement sur les grands  
 taires, devait éprouver de  
 résistances. Le parlement  
 s refusa de les enregister,

et fut exilé à Troyes. Le peuple,  
 accoutumé à voir dans ces ma-  
 gistrats les défenseurs de ses li-  
 bertés, concentra toute sa haine  
 sur le premier ministre. Le mé-  
 contentement devint général : les  
 parlemens furent rappelés; mais a-  
 près avoir déclaré qu'ils n'avaient  
 pas le droit de consentir les im-  
 pôts, ils demandèrent que les é-  
 tats-généraux fussent convoqués.  
 Cette demande fut appuyée par le  
 clergé, qui jusqu'alors n'avait  
 point figuré dans les discussions  
 politiques, et bientôt les princi-  
 pales villes du royaume firent en-  
 tendre le même vœu, qui devint  
 celui de la nation. Louis s'em-  
 pressa d'y souscrire en convoquant  
 une seconde fois les notables, a-  
 fin de déterminer les formes à  
 suivre dans cette grande circon-  
 stance. Il renouvela devant eux  
 l'assurance que les sacrifices per-  
 sonnels n'étaient rien pour lui,  
 et que la simplicité et l'économie  
 flattaient ses goûts. En conséquen-  
 ce des mesures prises, les états-  
 généraux furent ouverts à Ver-  
 sailles, le 5 mai 1789. Si le mê-  
 me dévouement eût animé tous  
 les membres de cette célèbre as-  
 semblée, les abus auraient dispa-  
 ru, et le déficit existant dans les  
 finances eût facilement été com-  
 blé. Il n'en fut pas ainsi : les an-  
 ciennes prétentions des deux pre-  
 miers ordres, et le sentiment de for-  
 ce et de dignité du dernier, amè-  
 nèrent des obstacles que toute la  
 sagesse du monarque tenta vaine-  
 ment d'aplanir. L'administra-  
 tion des finances venait d'être  
 rendue à Necker. Le ministre a-  
 vait favorisé la double représen-  
 tation du tiers-état; et cette inno-

vation, que le clergé et la noblesse trouvaient dangereuse, était l'une des principales causes qui les empêchaient de s'entendre. Le soir même de l'ouverture des états, les députés du tiers décidèrent que sans affecter une chambre particulière, à l'exemple de la noblesse et du clergé, ils tiendraient leurs séances dans la salle commune; les députés de ces deux ordres furent invités à vérifier avec eux les pouvoirs de chaque membre : quelques curés seulement se rendirent alors à l'invitation. Les séances furent suspendues et la salle fermée par un ordre du roi. Les députés se réunirent dans la salle du Jeu-de-Paume, s'y constituèrent en assemblée nationale, et prêtèrent, sur la proposition de Sieyès, et sous la présidence de Bailly, le serment de ne point se séparer sans avoir achevé la *régénération de la France*. Quelques jours après, 47 membres de la noblesse, ayant le duc d'Orléans à leur tête, vinrent se réunir à l'assemblée nationale, siégeant dans l'église de Saint-Louis. Une séance royale, indiquée pour le 22 juin, eut lieu le 23 avec beaucoup de pompe. Le roi y prononça, en présence de l'assemblée, un discours où la force paraissait unie à la modération. Louis disait : que « si l'on ne s'entendait pas pour accepter ses bienfaits, il ferait seul le bien de ses peuples, et se consi- dérerait seul comme leur représentant. » Ce discours, qu'il termina en ordonnant aux députés de se séparer, ne produisit point l'effet désiré. Les concessions qui arrivaient trop tard n'offraient au-

cune garantie; car l'on savait bien que la volonté royale soumise à l'influence de l'assemblée reprit le cours des délibérations après le départ du roi. En vain le garde des cérémonies (voy. ) vint lui donner l'ordre de la salle des séances; électrisé par la voix de Mirabeau, qui que les élus du peuple n'auraient de cette enceinte la force des baïonnettes, déclara en permanence, et ta l'inviolabilité de ses membres. Le roi, alarmé de ces dispositions et craignant qu'elles ne sentent le signal d'une insurrection générale, invita d'abord, et sa suite les dissidens de nir. « Toutes mes réflexions faites, dit le monarque au Luxembourg, qui adresse au roi quelques représentations dites à la noblesse que je ne de se réunir; si ce n'est de se réunir, je le prie, je le donne. Quant à moi, je suis prêt à tous les sacrifices. » ne plaise qu'un seul homme ne se réunisse jamais pour ma que Le roi fut obéi, et le 27 juillet, la majorité de la noblesse l'exemple de la minorité se réunir à l'assemblée nationale. Cependant des ordres avaient été donnés pour faire avancer les troupes vers Paris; des ministres se répandirent, et le 27 juillet, une partie de la garnison de la capitale, selon les gardes-françaises, après avoir enlevé les armes déposées par les invalides, s'empara de la salle. Le meurtre de quelques députés, victimes de cette révo-



ta la cour; le roi, de son mouvement, à pied, et sans gardes, se rendit à l'Assemblée pour la conjurer de rétablir la tranquillité. Il avait préalablement l'ordre de dissoudre l'armée qui entourait Paris, et refusa de le faire. Le maréchal de Broglie, conduit à Metz au milieu de ses troupes fidèles. Ce fut vers lui que la plupart des princes et nobles émigrèrent avec l'assentiment du roi. Cet abandon du roi et son courage furent sur la majorité de l'Assemblée, un enthousiasme tel qu'il voulut le reconduire elle-même au château. De nouveaux députés s'élevèrent à l'occasion de ce pas donné par les gardes-nationaux aux officiers du régiment de Flandre, nouvellement arrivés à Versailles. Le roi et la reine crurent pouvoir se montrer à ce banquet, qui eut lieu dans la grande salle de l'Opéra. Le 17 septembre, on entendit que la nouvelle constitution adoptée par le roi le 17 septembre avait été foulée aux pieds par la présence. Le 5 octobre, un grand nombre de députés, dans un moment remarquable, dans un moment remarquable beaucoup, avec des armes et de la poudre, se rendit à Versailles, où l'officier des gardes-du-corps leur fit ouvrir les accès du château. Blessé, et le désordre ne fut que lorsque la garde nationale de Paris, qui avait suivi le roi, arriva. Il se renoua pendant la nuit de la matinée du lendemain. Le 10 du jour, le château fut évacué. Plusieurs gardes-du-

corps furent tués; l'un d'eux tomba mourant à la porte de la reine, qui n'échappa que par miracle aux assassins. Le résultat de cette insurrection fut la translation de la famille royale et de l'Assemblée nationale à Paris, le 6 octobre. Le roi fut logé au château des Tuileries, inhabité depuis plus de cent ans, et où rien n'était préparé pour le recevoir. Le 14 février 1790, il se rendit à l'Assemblée, accompagné de ses ministres, pour y accepter les bases de la constitution, et prononça un discours où l'épanchement de son âme parut tout entier. Le bruit qu'il voulait quitter la France, s'étant répandu de nouveau, sa voiture fut arrêtée par une multitude inquiète, au moment où il partait pour Saint-Cloud, le 18 avril 1791. L'opposition du peuple était prévue; mais les conseillers intimes du monarque étaient bien aises de pouvoir assurer, d'après ce fait, que Louis ne jouissait pas de sa liberté. Dans l'espoir de ressaisir son autorité, en entamant des négociations de quelque lieu d'où il pourrait facilement recevoir l'appui des puissances étrangères, Louis, après bien des incertitudes, se décida à quitter les Tuileries, ainsi que la reine et son fils, dans la nuit du 20 au 21 juin, et se dirigea sur Montmédy. Ce prince croyait avoir triomphé de tous les obstacles, mais il fut arrêté lui et sa famille à Varennes, et reconduit avec elle à Paris, par une armée de gardes nationaux, dont le nombre s'augmentant de ceux de chaque commune que l'on traversait, se montait à plus de 40,000 au moment de leur arrivée dans

la capitale. *Monsieur*, frère du roi, qui avait suivi une autre direction, fut plus heureux, et parvint à passer la frontière. (*Voyez* Louis xviii). Louis XVI était à peine réinstallé aux Tuileries, que la question de savoir s'il devait régner encore fut agitée dans l'assemblée. La majorité se prononça pour l'affirmative, après avoir toutefois éprouvé une opposition très-vive. La nouvelle constitution fut achevée sans doute avec trop de précipitation. Des résistances calculées ne permirent pas de la conduire au point de perfectionnement que promettaient les lumières dont l'assemblée était le foyer. Le terme de la session ayant été fixé au 30 septembre 1791, l'assemblée nationale convoqua, pour le 1<sup>er</sup> octobre suivant, l'assemblée législative destinée à la remplacer. Cette dernière, dont les membres avaient été nommés dans un état d'agitation occasionée par le départ du roi, se montra peu favorable à son égard. Elle rendit bientôt un décret qui supprimait les titres de *sire* et de *majesté*. Cette disposition excita des murmures, et fut rapportée le lendemain; mais elle avait produit un effet qui ne fut point oublié. Afin de prouver aux puissances étrangères que la France libre ne les redoutait pas, on s'empressa de leur déclarer la guerre. Un parti puissant prépara la journée du 20 juin 1792, afin de forcer Louis XVI à recevoir des ministres de son choix. Les portes du château des Tuileries furent forcées par 20,000 hommes descendus des faubourgs armés de piques et de sabres. Le prétexte

de cette invasion était le roi de sanctionner plusieurs edicts, entre autres celui qui donnait la vente des biens d'égres. Les insurgés étaient en trois bandes, dont une v pénétrer par le vestibule, en briser la porte qui était fermée et déjà faisait entendre des furieux contre la famille royale quand Louis XVI vint lui-même ouvrir cette porte. « Je ne suis pas », s'écria-t-il, « avoir peur de craindre des Français. » Ce prononcé avec fermeté certèrent les assaillans dou bientôt entouré. L'un d'eux plaça le bonnet rouge sur sa tête et lui présenta la main, en disant : « Je ne suis pas de plus conseil. Dans ce moment, l'homme du roi, qui dit à haute voix : « peuple peut toujours compter sur mon amour et sur celui de ma famille. » Pétion, maire de Paris, qui venait d'arriver à Paris, s'avança et dit : « Sir, n'avez rien à craindre de la révolution. » Le roi lui répondit en disant : « L'homme de bien conscience pure ne t'a jamais. » Ces scènes déplorables étaient comme le prélude d'ennemis du 10 août. Déjà les bataillons de Marseille et de la Gironde, arrivés à Paris depuis quelques jours, se rendent en masse sur la place du Carrousel, dès par les mêmes hommes à vos figurer à toutes les é de la révolution. Le château des Tuileries aussitôt attaqué qu'il est vigoureusement défendu par les soldats suisses. Des gar

t quelques serviteurs fidèles faire au roi un rempart corps; la reine, en ce moment beaucoup de résolutions Louis XVI hésitait, d. Rœderer, procureur du département, vint l'enlever, avec sa famille, la garde de l'assemblée. Le roi suivit ce conseil.

difficilement au sein de l'assemblée, à cause de la foule qui se pressait sur son passage, Louis se plaça sur un fauteuil président. « Messieurs, je vous annonce ici, dit le monarque, pour la première fois, un grand crime; je me suis vu toujours en sûreté, ainsi que vous, au milieu des représentations de la nation. » Vergniaud, qui présidait l'assemblée, répondit : « L'assemblée connaît tous ses membres, elle regarde comme un sacrilège de se séparer de ces chers, les autorités constituées; elle ne se résignera à son poste : nous mourons tous y mourir. » Louis dit le canon se faisait entendre. Le roi, du sein même de l'assemblée, donna l'ordre aux suisses de cesser le feu et de ne pas oser les armes. En même temps les bataillons qui accou-

Ruel et de Courbevoye l'ordre de rétrograder. Les défenseurs du château, abandonnés ainsi aux fureurs de la multitude, périrent victimes de la violence, et bientôt le massacre des Suisses devint général. Le lendemain de ces événements se passa l'assemblée législative suspendre Louis XVI de ses fonctions et ordonna qu'il serait déporté à Luxembourg, et arrêta l'assemblée nationale pour pro-

noncer définitivement sur son sort. D'après les représentations de la commune de Paris, Louis et sa famille furent conduits au Temple et enfermés dans la tour, qui offrait plus de sûreté pour leur garde que le palais désigné d'abord. La tour fut environnée d'un large fossé, d'une enceinte de murs très-élevés, et l'on ne parvenait à l'appartement du royal prisonnier qu'en traversant huit portes de fer et sept guichets. Louis qui jusqu'alors avait montré tant d'irrésolution dans ses desseins et dans sa conduite, déploya dans l'adversité le plus grand caractère; son courage et sa résignation ne se démentirent jamais. On ne lui avait laissé ni encre, ni plumes, ni papier; mais il eut la permission de se procurer des livres, et il leur dut quelquefois l'oubli momentané de son affreuse situation. La convention nationale remplaça l'assemblée législative, le 22 septembre 1792, et décréta dans sa première séance l'abolition de la royauté. Le 6 décembre, elle ordonna que Louis paraîtrait à la barre, où ce prince vint, en effet, le 10, pour y subir un premier interrogatoire et entendre la lecture d'un acte d'accusation dirigé contre lui. La lecture de cet acte, qui contenait 34 chefs, fut longue; Louis en entendit une grande partie sans paraître ému; mais lorsqu'on en vint à l'accuser d'avoir fait répandre le sang du peuple, dans la journée du 10 août, l'indignation se peignit dans ses regards, et il prononça ces mots : « Non, messieurs, ce n'est pas moi. Toutes les autorités constituées l'ont vu; le château et ma vie étaient

» menacés; et comme j'étais moi-même une autorité constituée, je devais me défendre. » Reconduit au Temple, le même jour à six heures du soir, on lui fit annoncer qu'il avait la liberté de se choisir des défenseurs : **TARGET** et **TROUCHET** (*Voy. ces noms*), furent ceux qu'il désigna; le premier refusa d'accepter cette tâche honorable, dont le second se chargea avec empressement. Un troisième s'offrit de lui-même; c'était **Malesherbes**, le vertueux **Malesherbes**. **M.** Desèze fut aussi admis à partager ce dangereux honneur, et les trois défenseurs de Louis l'accompagnèrent lorsqu'il parut une seconde fois, le 26 décembre, à la barre de la convention; leur dévouement, leur éloquence furent infructueux. Depuis son premier interrogatoire, Louis avait été privé de toute communication avec son épouse, sa fille et sa sœur. Son fils seul avait la permission de le voir, et le jeune prince ne le quittait plus. Cependant le jour fatal où ceux qui, sans mission et contre toute justice, s'étaient constitués ses juges, allaient prononcer sur son sort, approchait. Le côté droit, dans l'intention de le sauver, était parvenu à faire poser la question de l'appel au peuple, malgré les vives oppositions de la *Montagne*, mais cet appel fut rejeté, et Louis déclaré coupable de conspiration et d'attentat contre la sûreté publique, fut condamné à mort, à la majorité de 5 voix, dans la séance du 17 janvier 1793. La convention était formée de 748 membres; l'un d'eux était mort; onze étaient absens par commission; il en restait donc 736. Quinze

s'absentèrent volontairement ne pas voter; reste 721. L'absenté absolue était de 521. La déclaration du bureau, votèrent pour la mort, addition. C'était 5 voix au-dessous de la majorité effective de l'assemblée qui était de 721; vain les défenseurs firent un vain effort pour prouver l'invalidité de ce jugement; en vain ils firent des considérations sensibles de la majorité qui venait de porter; la voix de l'humanité soufflée, et la proposition d'appel à l'exécution rejetée comme de l'appel au peuple, introduit un nouveau au nom de Louis, ce monarque qui, aux termes de la constitution acceptée, n'avait pu encourir que la déchéance, allait être privé de la vie; *Malesherbes* lui en porta la funèbre nouvelle; voici comme ce magistral s'exprime à ce sujet dans ses Mémoires: «Ce fut moi qui annonçai le premier le décès de Louis; il était dans l'obscurité, le dos tourné à une lampe sur la cheminée, les coins de sa robe puyés sur la table, le visage vert de ses mains; le bruit de sa robe tira de sa méditation; il perçut, se leva et me dit: «puis deux heures, je suis allé chercher si, dans le cours de mon règne, j'ai pu mériter de moi le plus léger reproche: «M. de Malesherbes, je vous jure dans toute la vérité de me dire comme un homme qui vient devant Dieu, j'ai obtenu tout ce que je voulais, et jamais je n'ai fait un vœu qui lui fût contraire

ore une fois cet infortuné  
 que; deux officiers muni-  
 étaient debout à ses côtés  
 était debout aussi et lisait.  
 es officiers municipaux me  
 causez avec lui, nous n'é-  
 ons pas. » Alors j'assurai le  
 le prêtre qu'il avait dé-  
 it venir (c'était l'abbé Ed-  
 h, prêtre insermenté, dont  
 avait parlé dans une autre  
 ie). Il m'embrassa et me  
 La mort ne m'effraie pas,  
 la plus grande confiance  
 et miséricorde de Dieu. »  
 onnut donc le sort qui lui  
 tiné dès le jour même du  
 it, mais ce ne fut que le  
 ux heures, que M. Garat,  
 de la justice, vint, en fré-  
 lire au monarque infor-  
 redoutable arrêt. Il enten-  
 lecture avec un calme im-  
 ble, et chargea le minis-  
 remettre à la convention,  
 e dans laquelle il deman-  
 istance d'un prêtre de son  
 permission de communi-  
 e sa famille, et un délai  
 rs pour se préparer à pa-  
 vant Dieu. Cette dernière  
 fut refusée, on accorda  
 autres sans hésiter. Peu  
 après, la famille de Louis  
 ie autour de lui : il est dif-  
 se faire une idée de cette  
 chissante que nous n'es-  
 point de peindre. Ce ne  
 vec un redoublement de  
 que cette auguste fa-  
 t son chef s'arracher de  
 , au milieu des sanglots  
 émissiens du désespoir.  
 dans sa chambre à dix heu-  
 ir, Louis y trouva l'abbé  
 th, et désormais son cœur

ne s'ouvrit plus qu'aux consola-  
 tions de la religion. A minuit, il  
 entendit la messe et communia,  
 puis se jeta sur son lit où il dormit  
 d'un sommeil paisible, jusqu'à ce  
 que son valet-de-chambre, Cléry,  
 vint l'éveiller entre 6 et 7 heures,  
 pour l'habiller. Il remit à ce servi-  
 teur fidèle, un anneau sur lequel  
 étaient gravés son nom, celui de  
 la reine et l'époque de leur ma-  
 riage, puis un petit cachet de mon-  
 tre aux armes de France, et lui  
 dit : « Vous remettrez la bague à  
 » ma femme, le cachet à mon fils ;  
 » vous leur direz, ainsi qu'à ma  
 » sœur, que je les quitte avec peine ;  
 » que je leur fais mes adieux ; et  
 » que si je ne les ai pas fait descen-  
 » dre, c'est pour éviter ce qu'aurait  
 » eu de cruel le renouvellement de  
 » la scène d'hier. » A huit heures  
 du matin, le 21 janvier, le com-  
 mandant Santerre, chargé de con-  
 duire Louis à la mort, vint lui an-  
 noncer qu'il était temps de partir.  
 Il était prêt et descendit les degrés  
 de la tour d'un pas assuré. En tra-  
 versant la cour, il jeta douloureu-  
 sement un dernier regard sur cette  
 tour qui renfermait les objets de  
 toute sa tendresse, puis monta dans  
 un carrosse dont deux gendarmes  
 occupaient le devant : son confes-  
 seur fut placé à côté de lui. Tous  
 les citoyens de Paris, faisant le ser-  
 vice de la garde nationale, étaient  
 sous les armes et formaient une  
 double haie, le long des rues et des  
 boulevards que le cortège devait  
 parcourir. Douze cents hommes de  
 cette garde, choisis dans toutes les  
 sections, entouraient la voiture,  
 que précédaient et suivaient la gen-  
 darmerie, et douze pièces de can-  
 non, dont les canonniers tenaient

la mèche allumée. Ce fut au milieu de cet appareil formidable que Louis, après deux heures de marche, arriva sur la place de Louis XV, dite alors *de la Révolution*, où l'échafaud était dressé. Dès qu'il fut descendu de la voiture, trois exécuteurs s'emparèrent de lui et voulurent le dépouiller de ses habits, mais il les repoussa avec force et se déshabilla lui-même. Il opposa aussi quelque résistance lorsqu'on voulut lui lier les mains; cependant la voix de son confesseur, qui l'engagea à souffrir encore cette humiliation, le calma. Monté sur l'échafaud, il s'élança au côté gauche de l'estrade avec la rapidité de l'éclair, et s'écria d'une voix retentissante : « Français, je meurs innocent; je pardonne à mes ennemis, et souhaite que ma mort soit utile au peuple. La France... » A ce dernier mot un roulement de tambours couvrit sa voix; les exécuteurs le saisirent et l'attachèrent, non sans peine, à la planche fatale. Sa tête fut montrée au peuple après l'exécution; son corps transporté au cimetière de la Madeleine, y fut, d'après l'ordre du conseil exécutif, déposé dans une fosse qu'on remplit de chaux vive. Louis XVI était âgé de 38 ans et 5 mois lorsqu'il mourut. Il a laissé un testament écrit de sa main, dans lequel il recommande à son fils, *s'il avait le malheur de devenir roi*, le pardon de tous ceux qui, volontairement ou parce qu'ils furent égarés, ont contribué à sa mort.

LOUIS XVII, second fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette d'Autriche, naquit à Versailles le 27 mars 1785. Nommé d'abord duc de Normandie, il n'eut le titre de

dauphin qu'à la mort de son aîné, arrivée le 4 juin 1789. Charles annonçait dès l'enfance des dispositions les plus heureuses; sa physionomie douce et intéressante portait l'empreinte des qualités de son cœur. Lorsque, par suite des événemens des 5 et 6 octobre, le roi et sa famille furent transférés au château des Tuileries, on confia au jeune prince de l'habit national, et souvent on le traita au peuple qui, malgré les interventions fâcheuses qu'on se donna de lui inspirer, voyait avec intérêt le jeune prince portant ce costume. Par suite des mêmes dispositions, on lui apprit l'exercice de la culture, pour le cultiver, un jardin qui se trouve au bout de la grande terrasse des Tuileries du côté de l'eau. Ce petit jardin, entouré d'un treillage, laissait aux promeneurs la liberté de visiter ce jeune enfant, qui s'empressait de offrir des fleurs à ceux qui le daignent, principalement aux dames. Sa première éducation fut confiée aux soins de M<sup>lle</sup> de Zel, qui ne pouvait que faiblement en les développant, les donner à la nature. Il était trop jeune pour que du malheureux voyage en Angleterre, pour prendre part aux fêtes de la cour de Londres, il ne vînt en les craintes qu'inspira à sa mère la journée du 20 juin. Il fut momentanément affecté des dangers courus, que le lendemain, par le départ du tambour, il se réfugia dans le mouvement d'effroi, près de sa mère, à qui il dit avec toute la simplicité de son âge : « Maman, ce qu'hier n'est pas fini? » et, au Temple, après les évé-

out, il y devint la consolations parens, par le tendrement qu'il leur montra, par sa bonté, et par ses douces dispositions pour l'étude, lorsqu'il avait reçu ses leçons d'écriture, de géographie ou d'histoire, et qu'il partageait ses jeux. Un jour, en jouant au siam, l'enfant perdit plusieurs parties, et au seizième point échappa paroles : « Ce nombre seize est malheureux ! » « Qui lesait que moi ? » répondit son père, la première nouvelle de la mort du roi, n'écoulant la voix de la nature, Louis s'élança au-delà des portes de la tour, et répondit que, en l'arrêtant, lui dirent où il courait : « J'irai au peuple, me mettre à leur tête, et le prier de ne pas mourir papa. » Après le 21 juin 1793, *Monsieur*, aujourd'hui Louis XVIII, résidant alors à Brabant, prit le titre de régent, et notifia à toutes les puissances l'avènement du roi son neveu. Les députés s'empressèrent de le reconnaître, et ce fut en son nom qu'ils se rendirent à la Convention, et ce fut en son nom qu'ils se rendirent à la Convention. De quelques mois, le jeu de l'échiquier fut arraché des bras du roi pour être confié à la garde d'un officier municipal nommé Simon, cordonnier de profession, que la Commune lui donna pour gouverneur. On a vu cet homme, qui depuis est mort sur l'échafaud, par suite de la déportation du 9 thermidor an 2, fait souffrir à Louis XVII pendant les plus indignes, et voir appris à jurer, à boire,

et surtout à maudire ses parens ; ce que le malheureux enfant aurait souvent fait par la crainte que lui inspirait son farouche instituteur. Quoi qu'il en soit, il tomba bientôt dans un tel état de marasme, que ses facultés intellectuelles en furent altérées. Le jeune prince était dans ce déplorable état, lorsqu'il mourut au Temple, le 8 juin 1795, à l'âge de 10 ans 2 mois et quelques jours. La convention ordonna l'ouverture de son corps, qui fut faite en présence de Desault. Ce célèbre chirurgien repoussa les soupçons répandus, que le jeune prince avait été empoisonné ; mais ce qu'il y eut de singulier, c'est que lui-même expira quelques jours après, d'une mort qui ne parut pas naturelle. Comme le jeune prince fut enterré dans la fosse commune du cimetière de Sainte-Marguerite, il fut impossible de retrouver ses restes, lorsqu'on en fit la recherche, par ordre du roi, en 1815. Un monument doit lui être élevé entre ceux de Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette, dans la chapelle expiatoire de la Madeleine. L'abbé Delille, dans le poème de la *Pitié*, a consacré quelques vers à cette jeune et tendre victime des orages politiques. Le dernier de ces vers est vraiment admirable :

Le monde apprit sa fin, la tombe sait le reste !

LOUIS XVIII, roi de France, frère puîné de Louis XVI, est né à Versailles, le 12 novembre 1755. Il reçut en naissant le nom de *comte de Provence*, et prit le titre de *Monsieur* à l'avènement de Louis XVI au trône. Né avec un goût décidé pour les lettres, il se répara, par une application cons-

tante, le défaut de sa première éducation, et, jeune encore, il obtint des succès littéraires sous le voile de l'anonyme; on citait même, dans la première jeunesse de ce prince, des reparties heureuses qui annonçaient de l'esprit et de la sensibilité. Le comte de Provence épousa, le 14 mai 1771, Marie-Joséphine de Savoie, un an après le mariage du dauphin son frère (Louis XVI). Après la mort de Louis XV, qui eut lieu le 10 mai 1774, le nouveau roi voulut que ses frères voyageassent dans l'intérieur du royaume, et le départ de *Monsieur* fut fixé au 10 juin 1775. Il se rendit successivement dans les villes de Toulouse, de Marseille, de Montpellier, d'Avignon et de Toulon; partout on admira la justesse et la grâce de son esprit. Il revint à Versailles avec un goût encore plus prononcé pour l'étude, y vivait solitaire en quelque sorte au milieu des distractions de la cour, et passait régulièrement quelques heures de la matinée dans son cabinet, méditant de préférence les ouvrages politiques, et paraissant opposé aux principes du pouvoir absolu, qui avaient fait la base de son éducation. Une femme, réunissant les grâces de l'esprit à celles de la jeunesse, M<sup>me</sup> de Balbi, fut alors attachée à la personne de *Madame*, en qualité de dame d'atours. Sa société plut au prince, et l'habitude fortifiant cette inclination, il en résulta une liaison qui s'est maintenue au milieu des malheurs dont ce prince fut assailli et qui lui ont fait chercher un asile chez l'étranger. Cependant les esprits commençaient à s'agiter; la pre-

mière assemblée des notables, et s'ouvrit le 22 février 1789, elle était divisée en sept bureaux. *Monsieur*, nommé président de celui qui, par la sagesse de ses délibérations, fut appelé *les sages*, se montra constamment défenseur des droits du roi, et vota toutes les réformes proposées par l'opinion publique. Il déclara en faveur de l'égalité territoriale de la représentation nationale, et refusa de signer au roi contre cette mesure. *Monsieur* put bientôt reconnaître bien sa conduite l'avait fait valoir : chargé, après l'ouverture du parlement à Troyes, de se rendre à la cour des comptes, pour faire enregistrer l'édit de la suppression de tant d'établissements d'une nature territoriale et la décision sur le timbre, il n'entendait tout que des cris d'affirmation de reconnaissance; un moins flatteur fut fait au duc d'Artois, qui se rendait à des aides pour le même objet que la révolution éclata : près, *Monsieur*, fidèle aux principes qu'il avait professés dans les assemblées des notables, et sa, à la violence des événements, que la modération et la prudence et ne sortit pas des bornes de la plus grande réserve. Au 25 décembre 1789, d'être d'une conspiration dont le chef, le duc de Favras était l'agent, qui tendait à soulever 30,000 hommes pour enlever le roi, et assassiner MM. de La Fayette, Bailly, et réduire Paris à l'anarchie, *Monsieur* se rendit dès le matin à l'Hôtel-de-Ville,



t les représentans de la cour et s'expliqua sur la nature des relations avec Favras. Les événemens dans lesquels il parurent si lumineux et si qu'ils furent accueillis par des applaudissemens universels : ce fut bientôt recouvré la publicité qui avait paru donner un instant. *Monsieur* s'attacha à une nouvelle épreuve à l'occasion du départ de *Mesdames*, du roi, qui eut lieu en février 1791. Le bruit s'étant répandu que ce prince devait le suivre, une agitation tumultueuse se prépara à Luxembourg deux jours avant qu'il se fit introduire chez le roi, et les orateurs de la multitude lui demandèrent s'il était résolu de songer à quitter le service du roi. *Monsieur* leur déclara qu'il ne se séparerait de la personne du roi. L'un d'entre eux ajouta : « Et si le roi veut partir ? » le prince, le regardant avec assurance, répondit : « Osez-vous bien le prévoir ? » Le départ du roi qui s'effectua la nuit du 20 au 21 juin de la même année, celui de *Monsieur* qui eut lieu une heure après, avec la réponse que ce prince avait faite 6 mois auparavant, ne peut donner lieu de croire que ce prince était concerté depuis longtemps, et l'on ne peut douter que la royauté n'ait puissamment excité les esprits contre l'infortuné Louis XVI, et affaibli la confiance nécessaire pour affermir le trône constitutionnel, sur lequel l'assemblée constituante le 30 septembre 1791, et 3 mois après. Cependant le roi, sous le nom de *comte de Flanders*, avait franchi les frontiè-

res de France, accompagné du seul comte d'Avary, et était arrivé à Bruxelles, où il trouva *M<sup>me</sup> de Balbi* qui se rendit à Coblenz avec l'illustre voyageur. Ce voyage est le sujet d'un petit ouvrage, publié à Londres en 1791, et réimprimé en France, en 1823, sous le titre de *Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblenz*. Ce prince, qui n'assistait pas aux conférences de Pilnitz, provoqua néanmoins la déclaration qui en fut le résultat. Louis XVI venait d'être arrêté à Varennes et reconduit à Paris ; dans l'impossibilité où se trouvaient les princes de correspondre avec lui, ils lui écrivirent du château de Schoënbrunstadt, près de Coblenz, pour lui apprendre le résultat de leurs négociations ; la lettre qui l'en instruisit, datée du 10 septembre 1791, a été rendue publique. Ils engageaient surtout le roi à refuser son adhésion à l'acte constitutionnel, et protestaient d'avance contre tout ce qui avait été fait et pouvait l'être par la suite, et lui faisaient part de l'engagement mutuel de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse, d'employer toutes leurs forces pour rétablir son autorité. Cette lettre ne fit que réveiller les prétentions des différens partis, sans produire aucun des effets qu'on en attendait : ceux dont l'attachement à la cause royale était tout d'enthousiasme ; les autres, plus nombreux, qui ne voyaient le retour de la monarchie que dans le rétablissement de leurs privilèges, eurent l'imprudence de triompher de la publicité qu'on lui donna ; et les partisans de la révolution, qui se trouvaient en butte au dedans

et au dehors à des ennemis implacables, ne connurent plus de mesure. Le 1<sup>er</sup> janvier 1792, l'assemblée législative porta un décret d'accusation contre *Monsieur*, et le 16, il fut déclaré, d'une voix unanime, déchu de son droit à la régence. Les troupes coalisées étaient au moment de pénétrer sur le sol français; le 8 août, *Monsieur* signa, conjointement avec les autres princes émigrés, un manifeste où ils exposaient les motifs de la coalition; un discours adressé à la noblesse émigrée, par le comte de Lille, contenait en outre la déclaration formelle « que son intention, en entrant en France, » était de pardonner aux erreurs de ses compatriotes. » Le 11 septembre, il entra en France, à la tête de 6000 hommes de cavalerie, accompagné du comte d'Artois, et se réunit à l'armée prussienne. Le quartier-général fut d'abord établi à Verdun, puis à Vouziers, Buzancy et Sommesuippe; mais la retraite de l'armée prussienne les obligea bientôt à quitter le territoire français. Ils allèrent se fixer, le 20 octobre, au château de la Neuville, où ils attendirent des événemens favorables; les circonstances furent tellement contraires à leurs intérêts, qu'ils licencièrent leur armée le 13 novembre. Ce fut au château de Ham en Westphalie qu'ils apprirent la mort de Louis XVI, et le 28 janvier, ils reconnurent, par une déclaration, le fils de ce prince pour roi de France, sous le nom de Louis XVII. *Monsieur* prit alors le titre de régent du royaume, et donna au comte d'Artois celui de lieutenant-géné-

ral. Les deux frères se séparèrent bientôt, et *Monsieur* alla à Véronne. Après la mort de Louis XVI, qui eut lieu le 21 janvier 1793, *Monsieur* se proclama roi de France, sous le nom de Louis XVIII, et fit publier un acte par lequel il accordait un pardon général à tous les Français (qui ne connaîtraient son autorité, et qui n'auraient pas voulu être privé de l'asile qu'ils jouissaient à Véronne : les vices de nos armées intimidèrent le gouvernement vénitien au point qu'il invita le prince à quitter les terres de la république. XVIII répondit avec fierté « se disposait à partir, mais » paravant il fallait qu'on ra » livre d'or six noms de sa famille » et qu'on lui rendît l'armure » son aïeul, Henri IV, avec » présent à la république de » se. » Il se dirigea aussitôt vers le Rhin, et servit en qualité de lieutenant dans l'armée du prince de Condé. Mais sa présence au lieu des troupes fit ombre au cour de Vienne, et les plus sages sollicitations auprès de l'empereur et de l'archiduc Charles, ne purent lui obtenir le veur de rester à l'armée. C'est à cette époque qu'un complot fut découvert contre sa personne éclatant à la petite ville de Dillingen sur le Danube : un coup de fusil tiré d'une maison opposée, et qui frappa son front et fit couler le » Ah, sire ! s'écria le comte » varay, un peu plus bas, » Eh bien ! un peu plus bas, » tranquillement le prince, » de France s'appelait Charles X. Les auteurs de cet attentat restés inconnus. Le comte

ira à Blankenbourg. De là venait des correspondances d'agens de l'intérieur, et il ent avec le général Pichegru. Il voulait rendre la maison son bon héritière des victoires qui lui étaient remportées pour la république. Ces correspondances occasionèrent beaucoup de communications à Paris; les papiers de Maitre surtout compromirent plusieurs membres de la convention.

Le parti du roi s'affaiblit par la condamnation de Danton, de Camille Desmoulins, de Brothier et de Duval. Le parti de la république fut presque entièrement détruit par la journée du 10 août 1793, qui donna lieu à l'établissement de conseils législatifs, exécutifs et administratifs, et à l'abolition de la royauté. Le parti de la république fut presque entièrement détruit par la journée du 10 août 1793, qui donna lieu à l'établissement de conseils législatifs, exécutifs et administratifs, et à l'abolition de la royauté. Le parti de la république fut presque entièrement détruit par la journée du 10 août 1793, qui donna lieu à l'établissement de conseils législatifs, exécutifs et administratifs, et à l'abolition de la royauté.

au commencement de 1799, le parti royaliste crut le moment favorable pour recommencer les hostilités dans le Midi, et surtout dans les environs de Toulouse, en établissant des communications insurrectionnelles avec les départemens environnans; en conséquence, de nouvelles proclamations avaient été répandues avec profusion, et les affaires de la maison royale semblaient se relever des pertes que cette maison avait éprouvées au 18 fructidor, lorsqu'elle vit tout-à-coup ses espérances renversées par la journée du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et par les événemens qui la suivirent. En effet, Paul I<sup>er</sup>, empereur de Russie, qui avait favorablement accueilli le comte de Lille, et lui avait donné la plus généreuse hospitalité, ayant rompu avec l'Angleterre en 1801, et formé une étroite alliance avec le premier consul, intima au comte de Lille l'ordre de quitter ses états. La situation de ce prince devint alors extrêmement embarrassante; la politique tremblante des souverains de l'Allemagne le repoussait de toutes parts; enfin la cour de Berlin l'autorisa à résider à Varsovie, ce qui ne l'empêcha pas de faire arrêter, l'année suivante, à Bareuth, à la demande du gouvernement français, quelques-uns de ses agens, et notamment Imbert-Colomès, et M. de Précy, qui avait défendu Lyon en 1793. Le voyage de Mittau à Varsovie, entrepris le 21 janvier, répondit pendant toute sa durée à ce sinistre jour. Arrivés le 27 à Memel, après des fatigues extrêmes, occasionées par la rigueur

de la saison et par toutes sortes d'obstacles, le comte de Lille et M<sup>me</sup> la duchesse d'Angoulême furent contraints d'y séjourner quelques jours, et ce ne fut qu'au commencement de février qu'ils purent continuer leur route pour Konisberg, et de là pour Varsovie. Depuis 2 ans le comte de Lille habitait cette ville lorsque, le 26 février 1805, un envoyé du premier consul, auquel, sciant le bruit qui courut alors, la Prusse avait servi d'intermédiaire, se présenta chez ce prince et lui fit verbalement, dans des termes respectueux, mais pressans, la proposition de renoncer au trône de France, et d'exiger la même renonciation de tous les membres de la maison de Bourbon, ajoutant que, pour prix de ce sacrifice, le premier consul assurerait à lui et à sa famille des indemnités convenables, et même une brillante existence (le royaume de Pologne). Après un mois d'attente, le 28 mars, le comte de Lille remit enfin à l'envoyé la lettre suivante : « Je ne confonds pas » M. Bonaparte avec ceux qui » l'ont précédé; j'estime sa valeur, » ses talens militaires; je lui sais » gré de plusieurs actes d'admini- » stration, car le bien qu'on fe- » ra à mon peuple me sera tou- » jours cher. Mais il se trompe, » s'il croit m'engager à transiger » sur mes droits: loin de là, il les » établirait lui-même, s'ils pou- » vaient être litigieux, par la dé- » marche qu'il fait en ce moment. » J'ignore quels sont les desseins » de Dieu sur ma race et sur moi; » mais je connais les obligations » qu'il m'a imposées par le rang

» où il lui a plu de me faire » Chrétien, je remplirai ce » gations jusqu'à mon derni » pir; fils de saint Louis, je » à son exemple, me respec » que dans les fers; succès » François I<sup>er</sup>, je veux du » pouvoir dire comme lui » avons tout perdu, hors » neur. » Le premier consul de cette réponse, attendit pu re éclater son ressentime les circonstances se présent Les chances de la guerre offrirent bientôt; et le co Lille fut encore obligé de guer de Varsovie après la c gne de 1805, si malheureu l'Autriche. Ce désagrême nait à la suite de celui que le avait éprouvé, l'année préc (1804), lorsque le premier changea la forme du gou ment français, et prit l d'empereur. Louis XVIII adressé de Varsovie, à te souverains de l'Europe, ur testation solennelle contre hissement de son trône; et léon qui n'avait pas oublié pose faite 2 ans auparavant nier consul, se trouva moi posé encore à traiter favi ment les Bourbons. Une d'espérance vint consoler l te de Lille dans sa disgré lexandre en montant sur le de Paul I<sup>er</sup>, son père, av devoir suivre sa politique il changea de système, et l premiers effets qui en résul le prince français, fut de l dre l'asile que Paul I<sup>er</sup> vait accordé à Mittau. • Ce tuation paisible dura 3 ann bout desquelles de nouve

yant rapproché Alexandre poléon, et celui-ci ayant l'éloignement du prétendu comte de Lille, fatigué des agitations perpétuelles, ré- d'abandonner le continent ler se fixer en Angleterre. acheter le château d'Hart- t alla l'habiter en 1809. Il y ans faste, jusqu'au moment mine extraordinaire que la e avait porté sur le trône, le choix du peuple, la res- sance des souverains et igation avaient consacré le r, en fut précipité après de s victoires et d'éclatans re- Les partisans de la maison rbon semblaient avoir per- te espérance depuis long- ; il n'appartenait qu'à Na- de la leur rendre : il le fit perdant. Après plus de 20 succès pour la France, une lle lutte s'engagea; elle fut e et sanglante; et à la suite ts inouïs contre les éléments, es malheurs et un million dats , les puissances coali- omphèrent une fois, et dé- ent, par l'organe de l'empe- e Russie, qu'elles n'avaient que pour abattre l'oppres- le l'Europe, et protéger la des décisions du sénat is. Ce sénat reconnut et ma, le 6 avril 1814, Louis roi de France, et décréta nstitution nouvelle qui se- immédiatement proposée à ation du roi. Louis XVIII a à Calais que le 26 avril, artit sur-le-champ pour se à Compiègne, où les ma- x de France s'étaient réu- ir le recevoir. Il les accueil-

lit avec l'esprit et le sentiment des convenances qui lui sont propres. Le 2 mai, il s'arrêta à Saint-Ouen, où il reçut les félicitations des premiers corps de l'état. Ce château est devenu célèbre, parce qu'il a donné son nom à la fameuse déclaration qui fait la base de la charte constitutionnelle.

« Le roi y garantissait aux Français  
 » un gouvernement représentatif;  
 » le libre consentement de l'impôt  
 » par la nation; la liberté individuel-  
 » le, la liberté civile et politique, et  
 » la liberté de la presse, dont le  
 » despotisme impérial n'avait ja-  
 » mais laissé jouir la France; le  
 » droit pour tous les Français, de  
 » parvenir à tous les grades civils  
 » et militaires; le libre exercice  
 » des cultes; la responsabilité du  
 » ministère; le jugement par jurés;  
 » l'immovibilité des juges et l'in-  
 » dépendance du pouvoir judiciai-  
 » re; la consolidation de la dette  
 » publique; le maintien de la lé-  
 » gion d'honneur et de la nouvelle  
 » noblesse; celui des pensions,  
 » grades et honneurs militaires ac-  
 » quis sous le précédent gouverne-  
 » ment. Le roi y déclarait les pro-  
 » priétés inviolables et sacrées, la  
 » vente des biens nationaux irré-  
 » vocable. Enfin, le testament de  
 » Louis XVI à la main, Louis  
 » XVIII promettait que nul indi-  
 » vidu ne serait inquiété pour ses  
 » opinions et ses votes.» Les plus  
 vives acclamations accompagnè-  
 rent le roi à son entrée dans la  
 capitale. Tous les cœurs étaient  
 ouverts à l'espérance. Le 4 juin,  
 dans la séance royale que le roi  
 tint au corps-législatif, M. le chan-  
 celier d'Ambray annonça la *Char-*  
*te* comme une *Ordonnance de re-*

*formation*; elle fut lue par le ministre-d'état, Ferrand. Cette charte, fondée sur les meilleurs principes, assurerait le repos et le bonheur de la France, si l'esprit de parti et les prétentions exagérées de quelques hommes n'avaient pas jeté de vives inquiétudes dans la société. Les intérêts créés depuis 30 ans par une nouvelle position sociale furent alarmés. Dans l'espace de quelques mois, l'aspect politique de la France changea. Le roi l'ignorait, on en était convaincu; mais la vie sédentaire que la santé du monarque le forçait de mener, favorisait merveilleusement ceux qui, ayant intérêt de le tromper, voulaient empêcher que la vérité ne parvint jusqu'à lui. Il arriva alors ce que l'on voit arriver partout quand le mécontentement est général: il se forma des rassemblemens de tous côtés. Les uns opiniaient pour la surprise, les autres pour une attaque à force ouverte. Il n'y avait plus en France qu'effervescence et menace. Ce fut dans ces circonstances que Napoléon, bien instruit de l'état des choses, quitta l'île d'Elbe, et débarqua sur les côtes de Provence. On apprit cette nouvelle à Paris dans les premiers jours de mars 1815. L'épreuve était cruelle pour le monarque; il la soutint avec fermeté. M. le duc et M<sup>me</sup> la duchesse d'Angoulême étaient alors dans le Midi; le roi se rendit le 16 mars à la chambre des députés, accompagné de *Monsieur* et du duc de Berry, y renouvela le serment d'être fidèle à la charte, et fut imité par les deux princes. Cependant Napoléon approchait, et la nécessité de quitter Paris de-

venant à chaque instant plus sante, le roi s'éloigna dans du 19 au 20 mars, et prit la de Lille pour se rendre à Le 2 avril, Louis XVIII a une proclamation aux Français et le 24 avril, ce prince fit répandre dans la France une nouvelle proclamation. C'est ainsi s'écoulèrent pour le roi de 1 les mois d'avril, mai et le mois de juin; mais l'armée française avoir obtenu de brillans succès le 15 et 16 de ce mois, à Lig Fleurus, fut presque entièrement détruite le 18 à Waterloo. XVIII, en apprenant la venue des alliés, se mit en route vers Mons, et fit verser 500.000 dans les hôpitaux pour les Français blessés. Le 24 juin, dans Cambrai, et dès le lendemain une proclamation instruisit le roi de l'intention où il était de modifier les institutions de la monarchie en leur donnant de nouvelles garanties. Cette circonstance remarquable semble prouver que Napoléon connaissait le vrai motif qui facilité l'expédition de Naples. L'arrivée du roi à Paris au bout de quelques jours cette proclamation qui servit à calmer l'esprit de réconciliation entre les divers partis pouvait être complète. Les royalistes exagérés se livrèrent à de violentes clameurs. Une loi de révision fut adopté par le système incompatible avec les principes de l'état. Enfin un mécontentement se manifesta et on s'aperçut des dangers où la monarchie entraînait la nation. Il éclaira la religion du roi, et le 5 septembre 1815 fut proclamé. Depuis ce moment on a vu en France une nouvelle fa-

vers une amélioration, dont furent les ennemis de nos rois. Un crime atroce, l'assassinat du duc de Berri, déploré par les Français, a été l'épave d'un système nouveau, dont les conséquences paraissent retenir à tous ceux qui voulaient affermir l'alliance de la France avec le pouvoir. Espérons que Louis XVIII, qui a déjà été couronné une fois, le sera de nouveau par un ministre impartial posant au pied du trône l'intérêt de ses sujets, leur fera goûter la plénitude du bonheur qu'il a été si souvent et si souvent promis.

**Louis (Antoine de Bourbon, Angoulême)**, neveu du roi, duc de Monsieur, comte d'Artois, de Marie-Thérèse de France, né à Versailles le 6 août 1772, et nommé grand-prieur de France en 1776, et chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit en 1787. Son père, qui eut pour gouverneur le duc de Sérent, avait l'esprit et le cœur excellent. Le comte de Suffren, dont les succès dans l'Inde avaient augmenté l'illustration du pavillon de France, de retour à Versailles, vint à sa cour aux enfans de M. de France d'Artois, au moment où l'Angoulême lisait une des vies de Plutarque. « Je lisais l'histoire d'un héros, s'écria le prince de France rassurant Suffren ; j'en vois maintenant. » Jusqu'au moment de la révolution, il ne s'occupait que de ses études dirigées par les maîtres les plus habiles. M. de France d'Angoulême accompagna son père en 1789, et fit un séjour d'une année à Turin, au-

près du roi de Sardaigne, son aïeul. C'est là que ce prince, et le duc de Berri, son frère, suivirent un cours d'artillerie théorique, avec des succès qu'admirent les officiers supérieurs de cette école. Au mois d'août 1792, M. de France d'Angoulême alla commander en Allemagne un corps d'émigrés. Il se rendit ensuite avec son père à Edimbourg, de là à Blankembourg, et enfin à Mittau, où il épousa, le 10 juillet 1799, Marie-Thérèse-Charlotte de France, fille unique de Louis XVI. En 1800, S. A. R. suivit, avec la princesse son épouse, Louis XVIII à Varsovie, et y resta jusqu'au moment où les hésitations de la cour de Berlin décidèrent les princes français à retourner en Russie, où ils furent accueillis par le nouvel empereur (Alexandre) avec tous les égards dus à leur rang. Le roi ayant acheté la terre d'Hartwell, près de Londres, se détermina à aller l'habiter, et fut accompagné par le duc et par M<sup>me</sup> la duchesse d'Angoulême, lorsqu'il s'y rendit en 1810. Le comte d'Artois résidait depuis long-temps en Angleterre; mais alors toute la famille des Bourbons se réunit dans ce château, et y passa plusieurs années. Ce fut vers le mois de janvier 1814, que le duc d'Angoulême s'éloigna de la princesse son épouse, pour se porter sur la côte occidentale de l'Espagne au moment où le duc de Wellington allait pénétrer en France. Le prince adressa de Saint-Jean-de-Luz, où il était arrivé le 2 février, une proclamation où on lisait ces mots : « J'arrive, je suis en France, dans cette France qui m'est si chère;

» je viens briser vos fers...., mar-  
 » chons tous ensemble au renver-  
 » sement de la tyrannie. Généraux,  
 » officiers, soldats, qui vous ran-  
 » gez sous l'antique bannière des  
 » lys, au nom du roi, mon oncle,  
 » qui m'a chargé de faire connaître  
 » ses intentions paternelles, je vous  
 » garantis vos grades, vos traite-  
 » mens et des récompenses pro-  
 » portionnées à la fidélité de vos  
 » services...., etc. » Bordeaux n'at-  
 » tendait que le moment propice  
 pour se déclarer; enfin les événe-  
 mens devenant de plus en plus fa-  
 vorables à la cause des Bourbons,  
 M. le duc d'Angoulême prit la  
 route de Bordeaux et se fit précé-  
 der par une colonne de l'armée  
 anglaise, sous les ordres du géné-  
 ral Beresford, qui entra le 12 mars  
 dans cette cité, *comme dans une*  
*ville alliée et soumise à S. M. Louis*  
*XVIII. L'enthousiasme et les ac-*  
 clamations éclatèrent à un tel  
 point, lorsque son altesse royale  
 se présenta au peuple deux heures  
 après, que le prince, ému de ces  
 témoignages d'affection, fit à la ha-  
 rangue du maire de Bordeaux, cet-  
 te réponse que l'histoire citera :  
*L'oubli du passé, le bonheur pour*  
*l'avenir. S. A. R. se rendit ensuite*  
 à la cathédrale, où l'on chanta un  
*Te Deum* en actions de grâces. Trois  
 jours après, le prince publia une  
 seconde proclamation où l'on re-  
 marquait les passages suivans : « Ce  
 » n'est que par vos vœux que le  
 » roi, mon oncle, aspire à être le  
 » restaurateur d'un gouvernement  
 » paternel et libre. Jusqu'à cette é-  
 » poque, il ne veut rien innover  
 » dans la forme de votre adminis-  
 » tration.... Seulement j'aime à  
 » vous répéter que ma plus couso-

» lante mission, est de pro-  
 » au nom du roi qu'il n'y au-  
 » de conscription, ni d'  
 » odieux; que la liberté des  
 » sera maintenue; que le co-  
 » merce et l'industrie, véritable  
 » bases de la prospérité pul-  
 » seront encouragés; qu'il  
 » porté aucune atteinte à l'  
 » propriété des domaines qu'on  
 » le nationaux; que la bi-  
 » française ne se verra jam-  
 » lever ses récompenses et s'  
 » neurs...., etc. » Au mom-  
 M. le duc d'Angoulême aj-  
 déchéance de Napoléon, et  
 pel au trône de la famille  
 il ne put que prononcer ces  
 « Dieu soit loué! le sang f-  
 » ne coulera plus. » Le 3 n-  
 A. R. visita Toulouse; il se  
 ensuite aux armées des mar-  
 Suchet et Soult, parcourut  
 vers cantonnemens où e-  
 taient réparties, et se rend  
 cessivement dans toutes le-  
 où différens corps se trou-  
 réunis Le duc d'Angoulême  
 tit de Bordeaux le 15 mai,  
 va le 27 à Paris, où il se r-  
 la famille royale, dont il ét-  
 paré depuis 5 mois. Le princ-  
 été nommé, par le roi, color-  
 néral des cuirassiers et des d-  
 le 15, et amiral de France le  
 même mois. Le duc d'Ango-  
 malgré ces titres éminens,  
 au système de prudence co-  
 ment suivi en France par l'  
 présomptif de la couronne,  
 inaperçu sous les yeux du  
 que. S. A. R. et M<sup>te</sup> la d-  
 d'Angoulême partirent, au r-  
 février 1815, pour les pr-  
 méridionales, et elles é-  
 Bordeaux depuis 3 jours, l-



ecut du roi la nouvelle du  
 e Napoléon; le monarque  
 était en même temps les  
 s les plus amples avec le  
 : lieutenant-général. Le  
 artit sur-le-champ. Arrivé  
 use, il y établit, d'après  
 qu'il en avait reçu du roi,  
 vernement. Il nomma le  
 nt-général comte de Da-  
 sident, et commissaire ex-  
 aire du roi, le baron de  
 . Le duc s'était rendu à  
 et soupçonnant les dispo-  
 du général Gilly, l'exila  
 terre de Remouliens. Le  
 vait réuni sous ses dra-  
 quelques régimens de ligne,  
 urs milliers de gardes na-  
 Ce fut en avant de Mon-  
 qu'eut lieu, le 30 mars, la  
 e action entre l'armée roya-  
 troupes de Napoléon. Le  
 Angoulême dirigeait, du  
 int-Esprit, les mouvemens  
 armée. Après avoir fait son  
 Montélimart, il se mit en  
 pour Valence, avec une  
 rte d'environ 3,000 hom-  
 nfanterie et de 100 che-  
 e projet du prince était de  
 er de Lyon, espérant que  
 ession de cette impor-  
 tité pourrait contre-ba-  
 es succès de Napoléon et  
 à revenir sur ses pas.  
 compte que S. A. R. a  
 lle-même de cette expédi-  
 Le 30 mars, Amédée d'Es-  
 poussa le général Debelle  
 at de Montélimart; le 2 a-  
 ous battîmes complète-  
 ennemi au passage de la  
 . Deux canons, 2 dra-  
 et 800 prisonniers tom-  
 entre nos mains; la pos-

» session de Valence et le cours de  
 » l'Isère fut le fruit de ce succès.  
 » Le 3, j'appris que le général Er-  
 » nouf, abandonné par le 58<sup>me</sup> ré-  
 » giment, avait été obligé de rétro-  
 » grader vers Sisteron, et que Ni-  
 » mes, ainsi que Montpellier, a-  
 » vaient arboré le signe de la ré-  
 » bellion. Déjà les généraux Grou-  
 » chy et Piré étaient partis de Lyon  
 » en force supérieure, et mar-  
 » chaient contre moi, tandis que  
 » le général Gilly se dirigeait de  
 » Nîmes vers le pont Saint-Esprit.  
 » Je me vis contraint de songer à  
 » la retraite. M. Ferdinand Ber-  
 » thier arriva le 6, et m'apprit que  
 » Bordeaux et Toulouse étaient  
 » entre les mains de l'ennemi. Ce  
 » fut alors que le général Piré,  
 » ayant tenté le passage de l'Isère,  
 » fut repoussé, quoique les avis  
 » désastreux, arrivés de Nîmes et  
 » de Montpellier, eussent déjà oc-  
 » casionné une grande désertion  
 » dans mes troupes. Le 6, je quit-  
 » tai Valence à 10 heures et demie  
 » du soir. Je bivouaquai avec le  
 » 10<sup>me</sup> régiment de ligne; puis, je  
 » me mis en marche pour Monté-  
 » limart, où j'arrivai le 7 à 4 heu-  
 » res du soir. Le colonel du 14<sup>me</sup>  
 » de ligne, qui m'avait rejoint le 5,  
 » me dit qu'il n'était plus le maître  
 » de son régiment, qui, en effet,  
 » m'abandonna et se dirigea sur  
 » Valence. On m'avait proposé de  
 » partir seul de cette ville, et je  
 » l'avais refusé. Le 10<sup>me</sup> régiment  
 » d'artillerie, que le parti rebelle  
 » avait corrompu, était prêt à me  
 » quitter. On me renouvela, dans  
 » ce moment, la proposition de  
 » partir seul; je la rejetai encore;  
 » mais j'envoyai le général d'Aul-  
 » taue, chef de mon état-major, au

» général Gilly, qui était au pont  
 » Saint-Esprit, afin de faire avec  
 » lui une convention pour qu'il me  
 » laissât passer avec mon corps et  
 » me retirer sur la Durance. Le 8,  
 » je me remis en route. Bientôt le  
 » colonel du 10<sup>me</sup> régiment de li-  
 » gne (Colonel-Général), vint m'an-  
 » noncer que le tiers de son régi-  
 » ment avait déserté, et que le reste  
 » ne se battrait pas. L'artillerie é-  
 » tait encore plus mal disposée : il  
 » ne me restait que 800 hommes  
 » de gardes nationales. Le général  
 » d'Aultane trouva, au pont Saint-  
 » Esprit, le colonel Saint-Laurent,  
 » du 10<sup>me</sup> de chasseurs, et convint  
 » avec lui que je me retirerais sur  
 » Marseille, escorté du 10<sup>me</sup> régi-  
 » ment de ligne; mais le général  
 » Gilly s'y refusa ensuite. Cet avis  
 » me parvint à Pierrelatte; et com-  
 » me on retenait le général d'Aul-  
 » tane prisonnier, j'envoyai le ba-  
 » ron de Damas, sous-chef de mon  
 » état-major, pour conclure une  
 » convention avec le général Gilly.  
 » L'ennemi s'était rendu maître de  
 » la route d'Avignon; ce qui me fit  
 » rester, afin de pourvoir à la sô-  
 » reté de ceux qui m'avaient suivi.  
 » Je ne partis donc que le 9 au  
 » soir; mais je fus arrêté au pont  
 » Saint-Esprit, où j'ai été retenu  
 » prisonnier pendant six jours au  
 » mépris de la convention. Pen-  
 » dant 10 heures, j'ai eu dans ma  
 » chambre un officier de gendar-  
 » merie, qui avait ordre de ne pas  
 » me perdre de vue. Je ne m'en  
 » suis délivré qu'en lui donnant  
 » ma parole, que je ne chercherais  
 » pas à me sauver. Les soldats et  
 » gendarmes que l'on avait choisis  
 » pour me garder, paraissaient être  
 » dans des dispositions détesta-

» bles. C'est le général Gr  
 » qui est arrivé le 9 au pont  
 » Esprit, qui m'a fait arrêt  
 » qui peut l'excuser, c'est c  
 » vait avec lui le général  
 » neau, aide-de-camp de B  
 » te, chargé de veiller sur l  
 » baron de Damas, qui a v  
 » sieurs fois le général Gr  
 » n'en a pas été très-méc  
 » Le dernier jour, ce général  
 » parti pour Marseille, Cor  
 » envoya chercher le baron  
 » mas pour ajouter à la conv  
 » deux nouveaux articles,  
 » ont signés, et auxquels j'  
 » senti, ayant trouvé qu'ils ne  
 » gageaient à rien. J'ai été  
 » le 15, et le lendemain je s  
 » rivé à Cette, où je me su  
 » barqué le même jour à 8  
 » du soir, accompagné de 1  
 » sommes.... Ce départ éta  
 » douloureux. Tout le pa  
 » j'ai traversé est excellen  
 » tout on me comblait de bé  
 » tions. L'armée seule et l  
 » darmerie se sont montrée  
 » jures. Cependant, mes al  
 » seurs du 14<sup>me</sup> m'ont été  
 » jusqu'à la fin, et voulak  
 » suivre partout, ainsi que  
 » 40 officiers. » Le prince n  
 » dans ce récit que les circo  
 » qui honorent le plus son e  
 » re. Par exemple, au mom  
 » l'on croyait que le salut du  
 » dépendait d'une résolution  
 » te, deux officiers entrent da  
 » appartement à 11 heures d  
 » lui exposent les dangers qu  
 » doutent pour lui, et lui pre  
 » de partir sur-le-champ av  
 » troupe choisie. S. A. R. le  
 » rompant vivement, leur doi  
 » S'ils avaient jamais pu

le prince et chevalier fran-  
 çonnât, au moment du  
 , comme un lâche désér-  
 ine armée qui s'était ras-  
 e à sa voix, qui avait déjà  
 son sang pour lui. » Les  
 ficiers étant revenus à la  
 le prince leur déclara que  
 que fussent les desseins de  
 vidence à son égard, il  
 donnerait jamais sans con-  
 et sans sûreté des amis,  
 mpagnons qui avaient sui-  
 étoile. » Le prince fut con-  
 le général Radet jusqu'au  
 Cette, où il trouva le Scan-  
 vaisseau suédois sur le-  
 s'embarqua. S. A. R. fit  
 ers Barcelonne, d'où elle  
 t à Madrid, où le roi Fer-  
 VII lui fit l'accueil le plus  
 ux. Toujours occupé de  
 se passait en France, le  
 'était rapproché des fron-  
 orsqu'on lui apporta à Pny-  
 où il se trouvait alors, la  
 e que Marseille s'était dé-  
 our le roi. S. A. R. écri-  
 le-champ au comité royal  
 ait formé dans cette ville,  
 moigner sa satisfaction de  
 uite des Marseillais. Le duc  
 lême avait formé sur les  
 es d'Espagne un corps de  
 es, et se disposait à rentrer  
 ce à leur tête, lorsqu'il  
 es succès des armées al-  
 Belgique. Ainsi, au mo-  
 les portes de la capitale  
 ent à Louis XVIII, S. A.  
 ait dans le royaume. Le  
 fta de l'enthousiasme que  
 ence faisait naître partout  
 rner des bataillons de vo-  
 s royaux ; tout céda à son  
 sans qu'il eût besoin d'em-

ployer la force. Le prince, rappelé  
 à Paris, arriva dans cette ville le  
 7 août, et après avoir remis ses  
 pouvoirs au roi, il adressa, aux  
 habitans du Midi, une proclama-  
 tion dans laquelle il leur annonce  
 que ses pouvoirs ont cessé, leur  
 exprime toute la sensibilité dont  
 il est pénétré pour leur dévoue-  
 ment à sa personne et à la cause  
 royale, et se félicite de leur avoir  
 épargné la calamité d'une occupa-  
 tion étrangère, ajoutant que leur  
 généreuse constance rendait inu-  
 tile le concours des troupes ali-  
 liées. Le duc d'Angoulême ne resta  
 que quelques jours à Paris. Nom-  
 mé président du collège électoral  
 de la Gironde, S. A. R. se rendit  
 à Bordeaux. Le 25 août, elle ou-  
 vrit la séance par un discours où  
 l'on remarquait les passages sui-  
 vants : « Ce qui me flatte princí-  
 palement dans la mission que  
 » m'a donnée le roi, mon seigneur  
 » et oncle, c'est de pouvoir expri-  
 » mer à tout le département, re-  
 » présenté dans ce collège, les sen-  
 » timens dont je suis pénétré pour  
 » les marques d'affection que la  
 » duchesse d'Angoulême et moi a-  
 » vons reçues au milieu d'un si bon  
 » peuple. Je n'oublierai jamais et  
 » votre premier accueil quand j'é-  
 » tais dans ces contrées le précur-  
 » seur du roi, et votre dévouement  
 » quand l'adversité frappa de nou-  
 » veau notre patrie... Fidèle aux  
 » volontés de S. M., je suis accou-  
 » ru avec joie et avec espoir au  
 » milieu de vous, pour présider à  
 » l'élection de ceux qui, honorés  
 » de la confiance publique, doivent  
 » concourir avec l'élite des Fran-  
 » çais à sauver la France et à la  
 » préserver désormais... Je m'en fie

« à vos lumières et à vos profonds sentimens d'amour pour notre roi et pour notre patrie. » Les opérations du collège électoral à peine terminées, le prince apprit que les Espagnols, rassemblés depuis 2 mois sur les frontières, allaient enfin les franchir. Le duc d'Angoulême arriva à l'instant même où ils touchaient le sol français, eut plusieurs conférences avec Castanos leur général, et le détermina à rétrograder. Le 12 octobre de cette même année, le duc d'Angoulême fut nommé président du 5<sup>m</sup> bureau de la chambre des pairs; mais à l'exemple des autres princes de la famille royale, il se montra peu dans cette assemblée. Depuis 2 mois il était à Paris, lorsque, par ordre du roi, il se rendit, dans les pays méridionaux où des semences de division venaient d'éclater. Le prince dont les bienfaits étaient récents dans ces contrées, n'eut besoin que d'y paraître pour apaiser les troubles; sa présence produisit, à Nîmes surtout, l'effet le plus heureux: les protestans et les catholiques jusque-là divisés, se trouvèrent réunis par les soins concilians de S. A. R. Il avait fait entendre les mots touchans d'*union et oubli*; malheureusement des passions haineuses, des intérêts d'orgueil et de privilèges ont résisté à cette noble invitation. S. A. R. revint à Paris dans le mois de janvier 1816. Elle y avait passé 3 années dans l'exercice tranquille de ses devoirs et des vertus dont elle s'était fait une heureuse habitude, quand elle perdit, par un horrible attentat, S. A.

R. M. le duc de Berri. Il leur qu'elle en ressentit son comble, mais elle n'eut pas la nation d'un crime que le-ci détestait. Une guerre heureuse vient d'éclater entre la France et l'Espagne, et S. M. d'Espagne a nommé généralissime le duc d'Angoulême, et l'esprit conciliant de ce prince, doivent faire croire qu'elle ne sera pas de longue durée.

LOUIS (LE PRINCE FERDINAND), plus connu sous le nom de LOUIS-FERDINAND, prince de Prusse, naquit le 18 novembre 1772, du prince Albert-Ferdinand, grand-oncle de l'empereur actuel, et d'Anne - Élisabeth-Louise de Brandebourg-Schwetzer. D'une force athlétique, vigoureux, et d'un caractère noble, ce jeune prince eut l'honneur de ne recevoir qu'une éducation tout analogue à ses talens physiques. Personne ne lui permit de monter à cheval, de tirer les armes, de nager, etc.; mais il n'avait aucune des qualités qui s'acquièrent par l'étude, la réflexion et l'habitude de vivre dans la société des hommes instruits. La faiblesse de son caractère, dont il était adoré, lui laissait un libre cours à son penchant pour une vie active et dépendante. La carrière de la guerre fut celle qu'il préféra, et elle convenait à ses dispositions naturelles et à ses habitudes. Il fit la campagne du Rhin, qu'il termina avec distinction, il gagna la bataille de Jena, et fut nommé par le roi Frédéric-Guillaume III, qui lui conserva toute sa confiance, et se fit chérir des soldats par sa bravoure aventureuse, so-

sa bienfaisance. Il excita l'admiration de l'armée, devant Mayence, il charges épaules un Autricesse dangereusement, et hors de la mêlée malgré plus vif. La paix, en l'arrêta la vie active du soldat, profondément. Contraint actif, ne pouvant maîtriser violence de ses penchans, entraîné à ne respecter ni public ni les convenances imposait son haut rang. mis, disait-il un jour les yeux, à des jeunes pour la plupart roturiers, vous trompez fort si vous croyez heureux. Il n'y a pas entre vous dont je n'envisage. Vous avez tous devant une carrière dans laquelle vous pouvez avancer; moi, par la naissance si près du point je ne puis aller plus loin. Le lieutenant-général et un régiment d'infanterie; je me croie fort heureux si par être général de l'infanterie; je ne puis même arriver au grade de grand-maréchal par la loi de famille le défend. Ce langage n'exprimait que bien faiblement ce qui brûlait dans l'âme du prince, conduite justifiait de jour en jour l'état d'hostilité dans lequel il se trouvait volontairement placé avec sa famille et avec les lois. Il rapporta les différens traits de son ordination qui attirèrent l'indignation et le mécontentement de ses collègues. Nous devons dire cependant qu'il blessa sensiblement Louis-Guillaume II, en se rendant à l'insigne mépris de ses ordres, à

Hambourg, pour s'y rapprocher d'une jeune Hollandaise dont il était épris, et en faisant un voyage à Berlin, quoique ce prince ne lui eût itérativement défendu. C'est dans cette disposition de résistance et d'exaltation, qu'il passa les derniers mois de 1805. Elle augmenta encore par l'ordre qui lui fut donné de se rendre à sa garnison de Magdebourg. Dans le courant de l'année qui venait de s'écouler, le cabinet de Berlin avait montré des dispositions hostiles contre celui des Tuileries; la guerre paraissait inévitable, et les mécontents à la tête desquels était le prince Louis, l'appelaient de tous leurs vœux. La politique rapprocha les deux cabinets, et la guerre fut ajournée (voy. HARDENBERG et HAUGWITZ). Le prince manifesta hautement les déplaisirs qu'il en éprouvait, devint le point d'appui du parti opposé au gouvernement, et osa accuser le roi de lâcheté. Il oublia même sa propre dignité, au point d'aller, escorté d'une foule de mauvais sujets, casser les fenêtres de l'hôtel du comte de Haugwitz, qui était un des partisans les plus prononcés de la paix. Enfin, cette guerre si vivement désirée par le prince, fut résolue en 1806. Il se précipita en embrassa l'idée avec une joie qui tenait du délire; mais en même temps il sentit qu'il devait, par des actes de valeur, réparer toutes ses fautes et reconquérir l'estime publique que son imprudente conduite lui avait ravie. D'après des ordres supérieurs, le prince de Hohenlohe lui confia le commandement de son avant-garde. Le 9 octobre (1806), il

fut informé par ses éclaireurs, de l'approche des troupes françaises. Sur-le-champ il fait ses dispositions, et le 10, il est attaqué. Il se porta partout où il fallait encourager les troupes, fortifier les points faibles et montrer de l'intrépidité. Bientôt il fut obligé de se replier sur le gros de l'armée, et c'est en évacuant Saalfelds, qu'ayant témérairement voulu combattre des forces supérieures et mieux dirigées, il fut tué d'un coup de pistolet, par un sous-officier de hussards français, qui lui avait crié de se rendre, et auquel, pour toute réponse, il avait donné un coup de sabre. Le prince entra à peine dans sa 34<sup>m</sup> année. L'empereur Napoléon honora de ses regrets la perte de ce brave, et le *Moniteur* fut autorisé à dire, en rendant compte du combat : « Si dans les dernières années, la vie du prince Louis fut celle d'un mauvais citoyen, sa fin est glorieuse et digne d'en vie. Il est mort comme doit désirer de mourir tout bon soldat. »

LOUIS I<sup>er</sup>, prince de Parme et d'Étrurie, naquit le 5 juillet 1773, de don Ferdinand, duc de Parme, et de Marie-Amélie d'Autriche. Il épousa, en 1798, Marie-Louise d'Espagne, et monta sur le nouveau trône d'Étrurie 3 ans après son mariage. La position politique du prince Louis ne lui permit de déployer que des vertus privées, et sa vie s'est écoulée sans éclat. Il mourut à Florence le 29 mai 1803, dans sa 30<sup>m</sup> année. Le prince Louis et la jeune reine son épouse en se rendant à Florence, en 1801, passèrent à Paris, où ils furent affectueu-

sement accueillis par le consul Bonaparte. M<sup>me</sup> de M<sup>me</sup> reçut l'ordre de leur donner sa maison de campagne à Choisy-le-Roi, une fête qui fut aussi brillante que brillante. Le prince a laissé de son mariage, Louis II, né le 22 décembre 1801. Sa mère, régente du royaume, fut bientôt réduite, par suite de la politique de l'empereur Napoléon, à la condition privée. Elle alla à Rome, auprès de Charles son père.

LOUIS (LE PRINCE), d'Autriche, frère de l'empereur, est né le 13 décembre 1801. Le prince commandait une brigade dans l'armée impériale autrichienne à la bataille d'Abensberg, et malgré ses talents et sa valeur, il fut complètement battu par l'empereur Napoléon. Le prince commandait une brigade dans l'armée bavaroise à la bataille de Wagram. En 1816, le prince Louis d'Autriche et son frère le duc Jean se rendirent en Angleterre, où tous deux, avec beaucoup de succès, cultivèrent beaucoup de connaissances dans les mœurs et des usages des étrangers, un esprit sage et cultivé, et un vif intérêt pour ce qui avait rapport aux sciences et aux arts.

LOUIS NAPOLÉON BONAPARTE.)

LOUIS (N.), dit Louis RAIN, membre de la convention nationale, était employé dans le département d'Alsace, lorsqu'une révolution éclata. Au mois de novembre 1792, il fut nommé député du département du Bas-Rhin à la convention nationale, et fut le premier à proposer le procès du roi, il se j

appel au peuple, vota la  
rejeta le sursis. Élu se-  
quelque temps après, il  
rter le décret qui ordon-  
comités révolutionnaires  
e compte des motifs de  
des arrestations qu'ils or-  
t, et obtint la mise en li-  
s officiers municipaux de  
ssac. En 1794 (an 2), il  
a falsification d'un décret  
à Fabre-d'Églantine (voy.  
BENOIST), et parla à la so-  
Jacobins, dont il devint  
t, en faveur de Cauvin.  
dernière qualité, il don-  
olade fraternelle à Jean-  
nt-André. Nommé prési-  
la convention, le 17 mes-  
2 (5 juillet 1794), il a-  
in discours à une députa-  
a société des Jacobins qui  
élébrer le 5<sup>me</sup> anniversai-  
révolution. Louis propo-  
décréter (an 3), la for-  
d'une compagnie de ca-  
pour chaque section de  
t appuya l'opinion de Ro-  
det et de Carnot, dans la  
on sur les députés préve-  
mbres de l'ancien comité  
t public. Louis qui avait  
mé, le 14 septembre 1793,  
du comité de sûreté gé-  
s'y montra, rapporte-t-on,  
rue que ses collègues, et  
souvent aux mesures vio-  
ju'ils proposaient. « On  
ota, disent les auteurs d'u-  
graphie monarchique, im-  
à l'étranger, en 1806,  
ret d'arrestation lancé le  
i 1795, contre ces mê-  
putés, et Pierret assura,  
ent les auteurs que nous  
que jamais Louis n'avait

» rejeté la prière du malheureux;  
» que lorsque des victimes de la  
» tyrannie avaient des grâces à  
» demander, elles s'adressaient à  
» lui, et qu'elles étaient sûres de  
» les obtenir. » Louis mourut en  
1795, à la fin de la session con-  
ventionnelle.

LOUIS (ANTOINE), ancien chi-  
rurgien en chef des armées, mem-  
bre de l'académie de chirurgie;  
naquit à Metz le 13 février 1725.  
Son père, chirurgien-major de l'hô-  
pital militaire de cette ville, culti-  
viva ses premières dispositions, et  
le confia à d'habiles praticiens.  
Appelé à Paris par le célèbre La-  
peyronie, qui fut son protecteur  
et son ami, le jeune Louis s'y ren-  
dit, et obtint au concours la place  
de chirurgien de l'hôpital de la  
Salpêtrière. Il y augmenta ses con-  
naissances et sa réputation. Nom-  
mé, quelques années après, pen-  
dant la guerre d'Allemagne en  
1761, chirurgien en chef des ar-  
mées, il succéda, en 1764, à Mo-  
rand à l'académie de chirurgie dont  
il devint secrétaire, et fut appelé  
devant les tribunaux, toutes les  
fois que des affaires réclamaient  
les lumières de son expérience et  
l'emploi de ses hautes connais-  
sances dans l'art chirurgical et dans  
la médecine légale. Après avoir  
parcouru une carrière longue et  
honorable, il mourut d'une hydro-  
pisie de poitrine, le 20 mai 1792.  
Il avait ordonné, par son testa-  
ment, que son corps fût enterré  
dans le cimetière de l'hôpital de la  
Salpêtrière. ne voulant pas se sé-  
parer des indigens qu'il avait aimés  
et secourus toute sa vie. Son maî-  
tre et son ami Lapeyronie s'était  
fait un devoir d'éclairer son es-

prit et de diriger son cœur. Lapeyronie lui fit remettre en mourant une somme de 20,000 livres, « à la charge par lui, lorsqu'il » pourrait se passer de cette somme, de la remettre à son tour à » un élève de son choix, lequel en » ferait autant un jour en faveur de » l'étudiant qu'il aurait adopté. » Nous citerons parmi les ouvrages de Louis : 1° *Cours de chirurgie pratique sur les plaies d'armes à feu*, 1746, in-4°; 2° *Essai sur la nature de l'âme et sur les lois de son union avec le corps*, 1747, in-12, 28 pages, avec avertissement. Cet ouvrage, que certaines personnes prétendent qu'il eût mieux fait de laisser dans le néant, est l'analyse d'un traité plus étendu de Saint-Hyacinthe, intitulé : *Recherches sur les moyens de s'assurer par soi-même de la vérité*, Londres, même année; 3° *Observations sur l'électricité et ses effets sur l'économie animale*, 1747, in-12; 4° *Observations sur les effets du virus cancéreux*, 1748, in-12; 5° *Réfutation de divers mémoires de Combalsier*, 1748, in-4°; 6° *Positiones anatomicæ et chirurgicæ, de vulneribus capitis, etc.*, avec cette épigraphe : *Nomius reptando cæcelsus spes certa salutis*, in-4°, 1749. Un journaliste ayant rendu compte de cette thèse dans sa feuille, et dit : « Tout est perdu, on » parle latin à Saint-Côme, » Louis XV qui la parcourait, répondit : « Et qui plus est on l'y comprend. » 7° *Certitude des signes de la mort, où l'on rassure les citoyens de la crainte d'être enterrés vivans*, Paris, in-12, 1753. Cet ouvrage fut entrepris pour détruire les inquiétudes qu'avait causées l'ouvrage

de Bruhier, sur l'*Incertitude des signes de la mort*. Louis à son ouvrage de la *Cer* etc., des *Observations et essais sur les personnes subm* Il y démontre l'entrée de dans les poumons des no donne les moyens de les r la vie. 8° *De partium exte generatione in mulieribus*, in-4°; 9° *Lettres à Bagieu amputations*; 10° *Discour que sur le traité des mutac os*, par Petit, 1758, in-1 Éloges de Bassuel, *Mot Verdier*, prononcés aux 60 chirurgie, in-8°, 1759; 11 *moire sur les moyens de guer*, à l'inspection d'un les signes du suicide d'avec l'assassinat, 1763, in-8°, en faveur de la famille Cal *Mémoire contre la légitim naissances prétendues tar* 1764, in-8°. L'auteur dêt à 9 mois et 10 jours, le de la plus longue gestatio *Discours sur les loupes*, 17 *Observations d'anatomie et rurgie*, pour servir de à la théorie des plaies de t contre-coup, 1766, 2 vol. 16° *Éloge de Bertrandi*, 17 un grand nombre de M. insérés dans le recueil de démie de chirurgie. On d core à ce savant praticien, c différens travaux ont pu ment concouru aux prog l'art, la partie chirurgie l'Encyclopédie. Ce fut lui premier, au commencement la révolution, s'occupa de chine à décapiter, à laq donna le nom de guillotini (Guillotini), et qui avant



THE NEW  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR  
TILDEN FOUNDATION



*Le P.<sup>on</sup> Louis.*

ne des requêtes au consen-  
at; et chargé, en 1810, de pré-  
r le conseil de liquidation créé

» produire, tous réponsaires qui n  
» a suffi de 12 années de guerre et  
» d'un seul homme. » Une lutte



de la *Petite Louison*. On a une *Notice* de la vie et des mœurs de Louis, en tête duquel de sa bibliothèque, par M. de la Rochelle, Paris, in-8° ,

LOUIS (LE BARON), ancien ministre des finances, grand-croix de l'ordre d'honneur, membre du nombre des députés, plus généralement désigné sous le nom de l'*abbé Louis*, est né à Nancy, département de la Meurthe, le 25 mai 1755. Conseiller-clerc au parlement de Paris, et quoique lié à des idées sacrées lorsque la révolution éclata, il avait déjà, depuis longtemps, manifesté des opinions libérales. En 1788, il parut, à l'assemblée provinciale de l'Orléanais, avec les partisans les plus déclarés du nouveau système politique, et fut élu député de la première fédérative le 14 juillet 1790, il assista, en qualité de diacre, M. de Talleyrand-évoque d'Autun, aujourd'hui évêque de Bénévent, qui célébrait sa messe sur l'autel élevé au milieu de la place d'Orléans-Mars. Il fut chargé, sous Louis XVI, de plusieurs missions diplomatiques tant à Bruxelles qu'en Suède. Les opinions de Louis étaient sages et modérées. Il n'approuva point les excès qui suivirent les événemens du 10 août 1792, et se retira en Angleterre, où il resta jusqu'à l'époque du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). De retour en France, après avoir été successivement député au ministère de la guerre, directeur de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, il fut nommé directeur des requêtes au conseil d'état et chargé, en 1810, de présider le conseil de liquidation créé

en Hollande. L'un des administrateurs du trésor public sous M. Molien, ministre de ce département, il fut chargé de la direction du contentieux. En 1814, le gouvernement provisoire, présidé par M. le prince de Talleyrand, lui confia le portefeuille du ministère des finances, que maintint dans ses mains Louis XVIII, après le rétablissement du gouvernement royal. Dans son rapport à la chambre des députés, relativement aux budgets réunis de 1814 et de 1815, M. Louis attaqua l'administration impériale, à laquelle, cependant, il avait concouru avec un zèle remarquable, et dont il parlait ainsi le 11 mars 1813, en présentant au corps-législatif le projet de loi sur la vente des biens des communes : « Si quelque chose pouvait ajouter à la reconnaissance des Français envers le restaurateur de la monarchie, ne serait-ce pas cet ordre invariable, cette économie sévère et portée dans les moindres détails de l'administration ? Rien n'échappe à la vigilance de l'empereur ; rien de trop petit pour l'occuper, lorsqu'il en peut résulter du bien. Nous le voyons comme Charlemagne, ordonner la vente des herbes inutiles de ses jardins, lorsque sa main distribuait à ses peuples les richesses des nations vaincues. Si un homme du siècle des Médicis ou du siècle de Louis XIV revenait sur la terre, et qu'à la vue de tant de merveilles il demandât combien de règnes glorieux, de siècles de paix il a fallu pour les produire, vous répondriez qu'il a suffi de 12 années de guerre et d'un seul homme. » Une lutte

polémique entre le duc de Gaëte (*voyez GAUDIN*) et M. le baron Louis, à l'occasion du rapport de ce dernier à la chambre de 1814 et de son système de finances, s'établit bientôt; mais après les premiers coups, S. Exc. cessa ce genre de combat, auquel, d'ailleurs, l'approche des événemens politiques du 20 mars 1815 aurait mis fin. M. Louis suivit le roi à Gand, et de retour avec ce prince, rentra au ministère, où il resta peu de temps. Au mois de septembre de la même année (1815), M. Corvetto lui succéda. M. Louis fit partie, comme député, de la chambre de 1815, où il vota d'abord avec la minorité; puis, en 1816, avec la majorité. Les circonstances ayant exigé, en 1818, la formation d'un nouveau ministère, M. Louis reprit le portefeuille des finances en vertu d'une ordonnance royale du 28 décembre. Le système financier de M. Louis a eu à peu près autant de partisans que de désapprobateurs. Comme les systèmes en finances disparaissent ordinairement avec leurs auteurs, nous nous contenterons de rappeler que c'est cet ancien ministre qui a proposé la vente des biens des communes et celle de 500,000 hectares des bois de l'état; la création des bons royaux à ordre, remboursables à l'expiration de trois années et portant intérêt à 8 pour cent par an, hypothéqués sur les produits de ces ventes; le monopole du tabac, et la formation, dans chaque département de la France, des livres auxiliaires du grand-livre de la dette publique ou petits grands-livres. On prétend que cet honorable député n'est sorti du minis-

tere que pour s'être opposé que la loi électorale du 5 fût changée. Quoique siège au centre, il vote dans les circonstances importantes avec les braves du côté gauche : c'est qu'il s'est prononcé contre le 29 juin et contre les deux exceptions. M. Louis, qui, à l'entrée du ministère, avait été nommé ministre-d'état, membre du conseil privé, a cessé d'en faire partie. Il a été réélu, en 1821, à la chambre des députés, par le département de la Meurthe, et renouvellera sa députation en 1826.

**LOUPOIGNE** (**CHARLES QUEMIN**), dit *Cousin-Charles Loupaigne*, chef d'insurgés, naquit à Loupaigne, petit village dans le Brabant-Wallon d'une famille de cultivateurs. Placé au collège pour y faire ses études, il y fit peu de progrès et s'échappa du collège, et partit en service comme volontaire dans un régiment autrichien, où il fut sergent peu de temps après le commencement de l'insurrection du Brabant, en 1789, il abandonna crânement ses drapeaux, et se joignit à l'armée insurgée en qualité de lieutenant; il se signala particulièrement à la bataille du 22 septembre 1790. Après la dispersion des insurgés, il se réfugia à Bruxelles, s'y livra au commerce, et fut forcé, par ses pertes considérables, de se retirer dans sa famille. En 1798, les réquisitions relatives à la conscription firent naître un grand mécontentement parmi les jeunes gens qui ne pouvaient les atteindre, Loupaigne se fit à leur tête, et prit le surnom

**CHARLES DE LOUPOIGNE.** donner un caractère politique cette révolte, il prétendit sa mission de l'empereur riche, se fit nommer chef de direction et général de ce qu'il appelait ses troupes, les soldats s'élevaient à une centaine d'hommes. Il établit son quartier-général dans la forêt de Soignes, et se rendit redoutable aux habitants des contrées voisines, qu'il imposait à contribution, et aux dévotionnaires des deniers du gouvernement dont il pillait les caisses. Son prestige se grossit de tous les détails que l'appât du gain attira vers lui, et bientôt il se vit entouré de forces assez considérables pour faire supposer qu'il eût pu tenter de se concerter avec les Hollandais afin d'effectuer un débarquement en Hollande. Des mesures furent prises par le gouvernement pour séparer bientôt cette troupe d'hommes bellâmes. Loupaigne, fait prisonnier, fut conduit à Bruxelles, et condamné à mort en 1799. On a dit son jugement avec assez d'usage.

**LOUREIRO (JEAN DE),** botaniste portugais, membre de l'académie de Lisbonne, naquit en 1715. Il fut d'abord dans l'état ecclésiastique, il se rendit, entraîné par le prosélytisme, dans la Chine, où il espérait propager les dogmes de la religion catholique. Malgré sa prudence, il eut à subir dans ces contrées des résistances invincibles à son apostolat. Il se décida alors à s'adonner à la médecine, à la faveur de quelques principes de physique et de chimie qu'il avait reçus dans le cours de ses études. Son désinté-

ressement et plusieurs cures heureuses lui concilièrent la confiance du peuple, et lui obtinrent, de la part du souverain, l'autorisation, non-seulement de rester dans le pays et d'y exercer son art, mais ils lui firent confier, dans le palais même du prince, la direction de toutes les parties qui avaient quelques rapports avec les sciences mathématiques et physiques. Ces faveurs réveillèrent son zèle religieux, qui dut encore céder à l'antipathie des habitans pour les innovations dans ce genre, et il ne put que leur faire accepter les secours de la médecine. Comme ses remèdes étaient composés des plantes d'Europe, et qu'elles furent bientôt épuisées, Loureiro dut y suppléer par des plantes indigènes; mais il fallait les connaître, les étudier, les analyser, pour s'en servir d'une manière inoffensive. Cette nécessité le rendit botaniste. Possesseur des ouvrages de Dioscoride, Ray et Tournefort, sur les propriétés des plantes de l'Inde, il n'obtint que des résultats très-imparfaits. Les ouvrages de Linné, dont un Anglais lui fit présent, le mirent bientôt en état, après de nouvelles explorations et un certain nombre d'expériences, de décrire la presque totalité des plantes de la Cochinchine, et d'en connaître les principales propriétés. Après avoir formé, par le dessèchement de ces plantes, un herbier précieux, il passa à Canton pour s'y livrer à l'étude des plantes de la Chine. Comme il n'est pas permis aux Européens, dans cette partie de l'empire, de faire des excursions hors des lieux qu'ils habitent, il fut forcé de se servir du ministère

d'un naturel chargé de fournir les plantes aux pharmaciens. Après un séjour de 3 années dans cette ville, il fit voile pour l'Europe, et visita, pendant la traversée, les côtes de Camboge, de Tsiampa, du Bengale et de Malabar, et l'île Mozambique. De cette manière, il augmenta considérablement son herbier. A son retour dans sa patrie après une absence de 36 ans, il publia aux frais de l'académie de Lisbonne, qui l'avait admis au nombre de ses membres, sa *Flora Cochinchinensis, ou Description des végétaux de la Cochinchine, de la Chine, et des autres parties de l'Asie et de l'Afrique*, 1790, 2 vol. in-4°; Willdenow en a donné une 2<sup>me</sup> édition en 1793, Berlin, 2 vol. in-8°, avec des notes qui sont estimées. Loureiro mourut à Lisbonne en 1796.

**LOUTHERBOURG (PHILIPPE-JACQUES)**, peintre distingué, naquit à Strasbourg, département du Bas-Rhin, le 31 octobre 1740. Son père, plus connu sous le nom de **LUTHERBURG**, que le peintre objet de cette notice a d'abord porté, était originaire de Bâle (Suisse), et avait quelque talent comme peintre en miniature; il mourut à Paris en 1768. Philippe-Jacques Louthembourg fut élève de Tischbein et de Casanova, et se rendit habile à peindre des batailles, des chasses, et surtout des paysages et des animaux. Dans ces deux derniers genres, il est l'un des peintres qui se sont le plus rapprochés de Berghem et de Carle Dujardin; il touchait les figures et les animaux avec un esprit et une vérité qui rendent ses compositions précieuses, et les font rechercher

des amateurs. En général l'exécution est facile, sa touche franche et son coloris pleins de fraîcheur. On a remarqué que le musée du Louvre ne possède de tableaux de ce maître, et que d'autant plus lieu de surprendre, que dans les ventes publiques ils sont très-recherchés. Il existe, dit-on, au château de Bouillet une *Bataille* qui fut une excellente imitation de Louthembourg, et qui fit, en 1768, recevoir son auteur membre de l'académie royale de peinture. Louthembourg augmenta sa réputation en concourant aux diverses expositions du Louvre; mais il ne vint, pour être justement apprécié en France, ne le faisant sortir de l'état de malaise que le défaut de fortune. Il accepta les offres qu'on lui fit en 1771, de passer en Angleterre où il reçut un traitement de 1,400 livres sterling pour y tracer quelques des décorations du Grand Opéra. L'impératrice de Russie désirant avoir, de la main de cet artiste, un tableau représentant *Passage du Danube par l'russe sous Romanzow*, Louthembourg, pour mettre plus de célébrité dans l'exécution des dessins, demanda et obtint de cette impératrice un modèle de chaque espèce d'armes des différentes nations qui dépendaient de son vaste empire. Ces armes lui formèrent des cabinets les plus curieux qui existassent en Angleterre. Louthembourg exécuta pour le roi de Prusse de *Tom Jones*, plusieurs compositions gracieuses que Bartholomew Woollet, Byrne, etc., ont copiées duites par le hurin, ainsi que



autres tableaux du même e. Cet artiste lui-même a : avec succès, notamment es ses propres compositions. onnaît particulièrement de 3 pièces, dont les titres sui- : 1° deux *Suites de soldats*, osées de six pièces chacune; : quatre *Heures du jour* : ce 4 petits paysages en largeur; *Tranquillité champêtre*; 4° la : *petite Sœur*, 2 estampes en ur, faisant pendant. Les au- pièces de cet artiste, imitant ris au bistre, sont 4 planches entant des *Costumes maro-* : *l'Exposition des Tableaux*, e en 1776; 2 *Vues sur les de la mer*; les *Travaux rus-*, etc. Louterbourg mourut ndres vers 1814. On prétend est l'inventeur des théâtres esques et mécaniques, et que remiers essais dans ce genre détaillés dans un journal alnd, sous le nom d'*Eydophy-*. Une notice sur ce peintre a ubliée dans le *Magasin ency-* *dique*, année 1809 (IV, 390).

LOUTHF-ALY-KHAN, fils far-Khan, un des prétendants ône de Perse, de la famille , naquit en 1769. Il avait à : atteint sa 15<sup>me</sup> année, lors- son père lui confia le com- lement de Chyraz. Il justifia ce poste important le choix avait été fait de lui, en rem- int une victoire complète sur uque Agha - Mohammed- 1, compétiteur de son père, mourut assassiné quelque s après, en 1789. Maître, à de 20 ans, d'une partie de rse, il se vit bientôt réduit à re la fuite, pour éviter de

tomber sous les coups des assas- sins nombreux que l'Agha-Moham- med-Khan avait soudoyés, ainsi que la plupart des chefs de l'armée du jeune Louthf-Aly-Khan. Son cou- rage s'accrut dans la mauvaise for- tune. Il se retira près du cheykh arabe Nascer, et en obtint des se- cours, qui, en moins de 3 mois, lui permirent de tenir la campa- gne. A la tête d'une petite armée, à laquelle il avait inspiré une partie de son courage, il marcha di- rectement sur Chyraz, où il fut reçu aux acclamations des habi- tants. Ce premier succès le porta à tenter un coup de main sur Kir- man; mais mal secondé par son artillerie, il manqua son entrepri- se, et fut fort heureux de pouvoir ramener les débris de ses troupes à Chyraz. Au printemps, il mar- cha à l'ennemi. Agha-Mohammed- Khan n'avait ni son courage, ni ses talens militaires, mais il était plus rusé. Il savait vaincre par la corruption, moyen vil et odieux qui flétrit les succès, et couvre de honte celui qui lui doit sa fortune. Agha-Mohammed-Khan cor- rompit de nouveau les officiers de son jeune et brave compétiteur, excita la rébellion dans son ar- mée, et parvint même à lui enle- ver la protection et l'amitié du cheykh Nascer, qui l'abandonna. Malgré ces revers, Louthf-Aly- Khan reparut presque aussitôt de- vant Chyraz, que le gouverneur avait livré, et dont il ne put s'em- parer, parce que les renforts qu'on lui envoyait étaient interceptés. D'une activité infatigable, il reprit l'offensive l'année suivante, et bat- tit complètement Agha - Moham- med-Khan dès la première ren-

contre. Par un de ces coups du sort au-dessus de la prévoyance humaine, cette victoire lui devint fatale. Il avait porté dans les rangs de l'ennemi le carnage et l'épouvante. De cette armée immense, il ne restait plus que quelques débris épars qui se sauvaient à la faveur des ténèbres. Le champ de bataille était jonché d'armes et de cadavres; tout annonçait que Mohammed-Khan s'était enfui. Dans la sécurité d'une aussi éclatante victoire, il coucha sur le champ de bataille; mais à mesure que le jour approchait, les vainqueurs voyaient les vaincus se rallier et fondre sur eux. Les troupes de Louthf-Aly-Khan sont frappées de terreur, et leur chef est obligé de fuir à son tour. Réfugié à Khoracan, quelques mois après, à la tête de 200 hommes, il tente encore la fortune. Son nom, sa bravoure sextuplent bientôt ce nombre, et il prend d'assaut la ville de Tauritz. Mohammed-Khan, alarmé de l'audace de cet opiniâtre et terrible ennemi, fait marcher successivement contre lui jusqu'à 20,000 hommes. L'intrépide Louthf-Aly-Khan encourage ses soldats. Chacun d'eux a 20 ennemis à combattre. L'action commence. Louthf-Aly-Khan, l'intrépide Abb-Alkhan, son oncle, et leur petit nombre de défenseurs se précipitent sur les troupes de Mohammed-Khan, les dispersent et remportent une victoire presque sans exemple. Toujours contraire à ce jeune héros, la fortune conduit inopinément contre cette poignée de guerriers accablés de fatigues, et presque tous blessés, un corps considérable de Tartares. La ré-

sistance est héroïque, mais le; ils sont défaits, et à peine chef et l'audacieux Abb-Al ont-ils le temps de se sauver. Cette journée désastreuse comme ils étaient à délibérer près Caboul et de Candahar, ils vent avis de deux de leurs sans, qu'ils avaient des troubles leur disposition. Louthf-Aly-l à cette nouvelle, court au re vous, et ouvre la campagne 1794 par la prise de Kerim s'y concentre à l'approche armée formidable qui ma contre lui. Le siège dura 4 et il fut d'autant plus pén qu'il fallut livrer plusieurs a pour débusquer de la cit. 3,000 hommes qui y avaient introduits. Néanmoins toutes difficultés furent surmontées. Louthf-Aly-Khan, et il allait recueillir le fruit de ses e lorsque les habitans, séduits l'or et les promesses des geans, leur ouvrirent leurs p. Il fit dans ce dernier comb prodiges de valeur, et vendi rement sa défaite. Il s'échapa troisième, et se réfugia p Myr-Aly-Khan, qui, en le vant, pensait déjà à le trahir racheter son frère, prisonnier Mohammed, il se disposait vrer le malheureux fugitif. de cette trahison, celui-ci ol à la prévenir par la fuite. Il était hors de la ville, lorsqu cavaliers envoyés à sa pou l'atteignirent. Démonté par sieurs coups de feu, il défer vie en homme désespéré, tu ques-uns des cavaliers, et nouit, épuisé par le grand o

blessures. Livré à Agha-Moned, il fut mis à mort sur-le-champ; il n'avait pas atteint sa 20<sup>ème</sup> année. Par suite de ce lâche assassinat, la famille de Zend perdit le trône de Perse, et celle des Cadzars qui l'occupe encore aujourd'hui dans la personne de Fath-Aly-Khan, neveu de Agha-Moned-Khan, jouit paisiblement de son usurpation. On doit louer le courage héroïque et l'âme fertile en ressources de Fath-Aly-Khan; mais on doit regretter qu'il ne se soit point rendu à l'école de son adversaire. Fath-Aly-Khan était un brave guerrier, qui ne sut que combattre et mourir. Il ignorait que pour régner et régner, il est d'au-

**LOUÏS (N.),** chef du 7<sup>ème</sup> bataillon des volontaires de Paris, blessé en plusieurs occasions, pendant les guerres de la Vendée. On attribue principalement à lui qu'on arrêta le général Stofflet dans la nuit du 22 au 23 avril 1793. Instruit que ce chef devait se rendre au hameau de Sangreuil, il prit avec lui l'adjutant Liégeard, 200 hommes d'infanterie et 25 chevaux. Après avoir cherché par la troupe le lieu où se trouvait le chef de bataillon Louvel, l'adjutant Liégeard parvint jusqu'à Stofflet par ruse. Stofflet, qui se voyant au moment d'être pris, essaya de se défendre, mais ce fut en vain; il fut aussitôt arrêté. (*Voy. STOFFLET.*)

**LOUVEL (PIERRE-LOUIS),** assassin du duc de Berri, naquit à Clermont en 1783, où son père avait un petit commerce de mercerie. Louvel apprit néanmoins le

métier de sellier, qu'il exerça dans les écuries impériales, puis dans les écuries du roi. Sombre de caractère, mélancolique par tempérament, il ne fut pas indifférent aux événemens politiques qui se succédèrent en France depuis la révolution, et reporta sur eux l'intérêt qu'il refusait à tout autre objet. Égaré par des demi-lumières, son esprit, exalté par l'isolement, passa facilement de l'erreur au crime, et au crime le plus atroce. Depuis long-temps les Bourbons étaient devenus l'objet de son implacable fureur. Déterminé à la satisfaire, il résolut de frapper d'abord le duc de Berri, en qui reposait l'espoir de la branche régnante. Le dimanche 13 février 1820, vers les 11 heures du soir, saisissant le moment où ce prince, sorti de l'Opéra, reconduisait son épouse à sa voiture, il se glisse entre le factionnaire et l'un des gentilshommes de sa suite, saisit S. A. R. par l'épaule gauche, lui enfonce dans le sein droit un fer qu'il laisse dans la plaie, et prend la fuite. La première idée de M. le duc de Berri, fut qu'il avait été violemment heurté par quelque curieux imprudent; mais presque aussitôt il chancelle, et s'écrie, en retirant le fer de son sein : « Je suis assassiné; je tiens le poignard. » Il arrache en effet de la plaie un instrument tranchant et aigu, de la plus grossière fabrication. Au premier cri du prince, MM. de Choiseul et de Clermont, des adjudans de place et des soldats de la garde royale s'étaient précipités sur les traces du meurtrier, qui s'échap-

paît du côté de l'arcade Colbert. Croisé par une voiture de place et heurtant violemment un garçon de café qui se trouve à sa rencontre et qui lutte quelques instans avec lui, il fut saisi par un soldat de la garde royale, et traîné au corps-de-garde du théâtre. On trouva sur lui la gaine du poignard dont il venait de frapper sa victime, et une alène de sellier, également affilée et munie de sa gaine. Interrogé successivement par le commissaire de police du quartier, le préfet de police et le procureur du roi, en présence de M. le comte Decazes, ministre de l'intérieur, président du conseil des ministres, il déclara s'appeler Pierre-Louis Louvel, et demeurer aux petites écuries du roi (place du Carrousel), où il était employé comme garçon sellier. Aux questions qu'on lui fit sur les motifs qui l'avaient porté à commettre son exécrable forfait, et sur ses complices, il dit que depuis 6 ans, et *seul*, il avait voulu délivrer son pays des Bourbons qu'il regardait comme les plus cruels ennemis de la France; qu'il avait commencé par le plus jeune, celui qui semblait devoir perpétuer leur race, et que si lui Louvel eût échappé, il se serait successivement défait des autres princes et du roi lui-même. Louvel fut conduit d'abord à la Conciergerie, et puis transféré au palais du Luxembourg, où il demeura pendant toute la durée du procès. Il était naturel de croire qu'il n'avait pas entrepris sans complices l'exécution d'un pareil dessein. On ne négligea rien pour les découvrir. Trois mois furent employés en

recherches, en interrogeant 50 commissions rogatoires délivrées et 1200 témoins entendus. Enfin, M. le procureur-général Bellart déclara dans son acte d'accusation la date du 12 mai, « qu'il n'y avait point été trouvé de complices... » La chambre des pairs fut investie du droit de juger Louvel. Le 5 juin, sur la présentation de l'acte d'accusation du rapport de M. le comte de l'Étang, l'accusé compara devant la barre de la cour, présidée par le chancelier Dambray. Il fut introduit escorté d'un brigadier de gendarmerie, d'un gendarme suivi d'un officier de paix qui prend place entre ses deux noms d'office, MM. Arbault et Bonnet, bâtonniers de l'ordre des avocats. Sa physionomie est sombre, mais calme. Il se lève, sans émotion, et se présente sur l'assemblée. Après les questions préliminaires, adressées par M. le chancelier à l'accusé, le président de la cour donne lecture de l'acte de mise en accusation. Louvel écoute sans paraître surpris. Nous rapporterons les questions plus marquantes des questions qui lui sont adressées et de ses réponses. *M. le président.* Est-ce vous qui avez assassiné S. A. R. de Berri? — *Louvel.* Oui, monsieur. *D.* Reconnaissez-vous le poignard avec lequel vous avez frappé? *R.* (Après l'avoir montré entre les mains de l'huissier) Oui, monsieur. *D.* Reconnaissez-vous cet autre stylet dont vous avez frappé? *R.* Oui, monsieur. Où avez-vous fait fabriquer le poignard? *R.* A la Rochelle.

il annonce que le soute-  
 qué par Louvel est le pre-  
 moin qui sera entendu.)  
 quel motif avez-vous fait  
 : poignard? *R.* Pour dé-  
 a vie de celui dont le re-  
 ait fait le malheur de la  
*D.* Aviez-vous quelque  
 particulier d'inimitié con-  
 duc de Berri? vous avait-  
 quelque préjudice? vous  
 ait quelque injure à vous  
 quelqu'un des vôtres? *R.*  
*D.* Pourquoi donc avez-  
 it choix du prince le moins  
 ché du roi? *R.* C'était la  
*D.* Depuis combien de  
 aviez-vous formé le projet  
 er? *R.* Depuis 1814. *D.*  
 vez dit qu'en 1814 vous a-  
 l'intention de commettre  
 e sur le roi? *R.* Oui : *Je*  
 à Calais pour essayer de  
 prince ou le roi. *D.* Vous  
 bien cependant avec quel  
 siasme le roi avait été re-  
 ris. Qui vouliez-vous frap-  
 supposant que vous ne  
 pas rencontré? *R.* Ce que  
 rencontré à droite ou à  
 ..... quelqu'un de sa fa-  
 de ceux qui étaient reve-  
 France avec les armées é-  
 res. *D.* Vous ne nous di-  
 qu'en 1814 vous êtes ve-  
 Metz à Paris; qu'ensuite  
 vez été à Fontainebleau, et  
 us avez fait un voyage à l'île  
 . Pourquoi êtes-vous reve-  
 aris? *R.* Parce que je.....  
 lais me distraire des idées  
 : poursuivaient..... Je me  
 dais si j'avais tort..... J'é-  
 ligé des malheurs de l'en-  
 is l'étrangers..... Je cher-  
 t voyager pour me distrai-

re? *D.* Après être resté 2 mois à  
 Fontainebleau, vous êtes allé à  
 l'île d'Elbe; qu'alliez-vous y fai-  
 re? était-ce pour y chercher les  
 moyens d'exécuter votre projet?  
*R.* J'aurais eu tort d'y aller; j'au-  
 rais dû rester en France, pour  
 exécuter mon horrible projet en  
 1814; j'ai bien fait d'aller à l'île  
 d'Elbe. *D.* Avez-vous eu quelque  
 rapport avec Napoléon? *R.* Jamais.  
*D.* Avez-vous eu avec quel-  
 qu'un des conférences sur votre  
 projet? avez-vous reçu quelques  
 encouragements? *R.* Jamais. *D.*  
 Pourquoi, en quittant l'île d'Elbe  
 pour revenir à Paris, avez-vous é-  
 té vous établir à Chambéry jus-  
 qu'au retour de Napoléon? *R.*  
 J'étais ouvrier, je n'avais que mon  
 travail, je ne pouvais pas faire 5  
 ou 600 lieues sans m'arrêter. *D.*  
 Comment se fait-il qu'aussitôt le  
 retour de Bonaparte, vous ayez  
 été employé dans sa maison? *R.*  
 Je n'avais qu'à me faire soldat, ou  
 prendre un état, et quoique je  
 n'aie jamais trop aimé servir, j'ai  
 trouvé une place dans les écuries,  
 je l'ai prise. *D.* Comment, ayant  
 obtenu de servir le roi, n'avez-  
 vous pas abandonné le projet fu-  
 neste que vous aviez médité? *R.*  
 Je n'ai pas pu.... *D.* N'est-ce pas  
 à des doctrines, à des écrits, qu'il  
 faut attribuer ces pensées? *R.*  
 Non. *D.* N'avez-vous jamais parlé  
 de votre projet à personne? *R.*  
 Non, monsieur. *D.* Si vous n'a-  
 viez pas été égaré par le fanatis-  
 me politique pour Bonaparte,  
 comment n'auriez-vous pas été  
 retenu par l'honneur, par la reli-  
 gion? Vous n'avez donc aucune  
 religion? *R.* Celle de tous les  
 hommes.... Vous savez ma vie;

vous avez entendu les personnes qui ont déposé contre moi. *D.* De quelle religion êtes-vous? *R.* Je suis né en 1783; je suis catholique, je crois du moins.... tantôt théophilantrope, tantôt catholique. *D.* Si vous avez le malheur de ne pas croire à la justice divine, du moins deviez-vous craindre la justice des hommes et le châtement de votre crime. *R.* C'est si peu de chose..... Il ne faut voir en moi qu'un Français qui se sacrifie. *D.* Si vous aviez fait le sacrifice de votre vie, pourquoi vous êtes-vous sauvé? *R.* Ce n'était peut-être pas pour longtemps. *D.* Personne n'était là pour favoriser votre évasion? *R.* Personne. *D.* Il n'y avait là aucun de vos amis pour couvrir votre fuite? *R.* Du tout. *D.* Qu'auriez-vous fait si vous vous étiez sauvé? *R.* J'en voulais à tous les hommes qui avaient porté les armes contre leur patrie. *D.* Vous connaissez les derniers momens de S. A. R. le duc de Berri? *R.* Oui, monsieur. *D.* Vous avez entendu les cris douloureux du prince qui, au moment de mourir du coup que vous lui aviez porté, vous pardonnait, priait pour vous: cela ne vous a-t-il pas touché? *R.* Pardonnez-moi. *D.* Ne voulez-vous pas revenir à cette religion qui lui a inspiré de si beaux sentimens? *R.* La religion n'est pas un remède au crime que j'ai commis. *M. de Lally - Tollendal.* Quelles étaient les lectures habituelles de l'accusé? *R.* Les Droits de l'Homme, la Constitution. *D.* Laquelle? *R.* Je ne me rappelle pas. *D.* Vous ne lisez pas de journaux? *R.* Non. *D.* Pas de pam-

phlets. *R.* Non. *M. Desèz* a demandé à l'accusé ce qu'il avait fait s'il s'était sauvé? Il a répondu qu'il aurait tué le duc de Berri. *D.* On lui a demandé pourquoi? Il a répondu qu'il y était obligé. On lui a demandé pourquoi il y était obligé? Il a répondu que c'était pour empêcher que des personnes ne fussent connues. Quelles étaient ces personnes? *R.* Suivant moi, si je n'avais eu le malheur de m'évader, j'aurais été un malheur, la police et le gouvernement auraient fait des recherches qui auraient fait mettre en prison 8 ou 10,000 personnes, peut-être 50,000. J'ai gémi de voir des gens égarés lorsque j'étais le seul coupable inquiet: c'est bien naturel, comme j'en voulais à tous ceux qui avaient porté les armes contre la France, qui avaient trahi la nation, en les y faisant tous entrer, je serais venu à bout de faire découvrir. *D.* Cepe-  
 vous avez tenté de vous enfoncer près le crime commis. *R.* que j'ai peut-être changé d'avis. — *M. Bellart.* Quelles étaient vos idées à cette époque? Voulez-vous assassiner tous les princes de la famille royale? *R.* Tous les Français qui avaient nui à la nation. *D.* Quoi! tous les princes de la famille royale? L'accusé fait signe affirmatif. — *M. Dubouché.* Quelles personnes enfrenez-vous de compromettre? Comme je vous l'ai dit, les recherches de la police auraient été bien du monde; on aurait fait des recherches si je m'étais sauvé. *R.* L'ignore, moi, je ne sais rien de mon cachot; mais j'ai vu d

propos d'un bouquet et  
 s, qu'il y a eu des gens  
 Si je m'étais échappé,  
 recherché tout ce qui  
 l'air de complicité, et il  
 le choses qui ont l'air de  
 ter à ça. — *M. Duboucha-*  
*ste* pour que l'accusé ré-  
 r oui, par non. Conuais-  
 s les personnes que vous  
 de compromettre? *R.* Je  
 pas, moi; on aurait fait  
 rches si je m'étais sauvé.  
*Lally-Tolendal.* Je prie  
 ésident d'adjurer Louvel  
 er s'il a eu des compli-  
 fait part de ses desseins  
 ie? *R.* Non. — *M. le pré-*  
*ous* n'avez jamais fait part  
 projet à personne? *R.* Ja-  
 'en ai parlé à personne.  
*ésident.* Tout à l'heure  
 z parlé de votre crime.  
 onnaissiez donc que c'est  
 que vous avez commis?  
 ii, c'est une chose horri-  
 l'aller derrière un autre  
 poignarder. Je reconnais  
 un horrible crime... A-  
 errogatoire de Louvel, on  
 u les témoins, dont les  
 ns se rapportent aux cir-  
 es de l'événement, la plu-  
 connues. Une discussion  
 t élevée sur un objet de  
 portance, ayant fourni à  
 ally-Tolendal l'occasion  
 re la parole, il revint sur  
 n de complicité. « Je prie,  
 -il, *M. le président* de ré-  
 our la troisième fois son in-  
 tion. Louvel, vous n'avez  
 'un moment : de ce mo-  
 prend l'éternité. Vous êtes  
 ntre la clémence divine  
 t tout pardonner, et l'abi-

me de la vengeance divine, un  
 » supplice éternel si vous ne vous  
 » repentez pas; je vous le répète  
 » pour la dernière fois; avez-vous  
 » eu des complices? et songez que  
 » devant vous sont des tourmens  
 » éternels. » *Louvel*, d'une voix plus  
 forte et plus assurée: Non, je n'en  
 ai jamais eu. *M. Lecouteux.* L'ac-  
 cusé s'est servi dans la procédure  
 de cette expression : *mon parti*. Il  
 a dit aussi : *la commission dont j'é-*  
*tai chargé*. Qu'entendait-il par-là?  
*Louvel.* On m'a déjà fait cette ob-  
 servation. Je regardais cela comme  
 une commission qui m'était  
 intimée. *D.* Et *mon parti*? *R.* Je  
 ne suis pas orateur. *M. de Mont-*  
*morency.* Quelques mots m'ont  
 frappé dans la bouche du prévenu.  
 Il a dit l'*horrible projet*; puisqu'il  
 éprouve pour son crime un senti-  
 ment d'horreur, qu'il dise donc ce  
 qui l'y a poussé. *Louvel.* Sans  
 doute, un homme qui en tue un  
 autre, ça ne peut pas passer pour  
 une vertu; c'est un crime. J'y ai  
 été porté pour l'intérêt de la Fran-  
 ce, et je me suis sacrifié pour elle.  
 Ces mots terminèrent l'interroga-  
 toire et l'audition des témoins.  
 Un seul témoin a été entendu sur  
 les antécédens du crime : c'est le  
 coutelier de la Rochelle, chez qui  
 Louvel prétendait avoir acheté le  
 poignard. Ce témoin ne reconnut  
 point Louvel, non plus que le poi-  
 gnard, qui, d'ailleurs, ne lui pa-  
 rut avoir été fabriqué ni monté  
 par un ouvrier. Les témoins, a-  
 près l'assassinat, n'ont rien fait  
 connaître de particulier. Le gre-  
 nadier de faction, lors de l'assas-  
 sinat, déclara que, pendant la du-  
 rée du spectacle, un particulier,  
 qui lui avait paru étranger, lui a-

vait offert un verre de rhum, qu'il avait refusé; un autre soldat, qu'on avait saisi sur Louvel, au moment de son arrestation, quelques chiffons de papier, mais qu'on avait jetés comme de peu d'importance : circonstances qui donnèrent lieu à des questions dont on ne retira aucun nouvel indice. M. Bonnet, l'un des défenseurs que la cour avait nommés d'office à l'accusé, discuta, par respect pour la défense et pour obéir au vœu de la loi, qui ne permet pas qu'un accusé soit condamné sans avoir été défendu, la question de compétence, attendu que l'attentat de Louvel ne pouvait pas être rigoureusement traité de complot contre la sûreté de l'état; ensuite, en présentant l'accusé comme tourmenté depuis six ans d'idées atroces, et comme étant atteint de cette espèce de folie, que les physiologistes traitent de *monomanie* (fixité d'idées); enfin, il fit valoir, en sa faveur, le pardon que le prince avait demandé pour son assassin. Louvel, qui, lui-même, n'espérait rien de la défense, réclama, après M. Bonnet, la permission de parler; elle lui fut accordée. Il lut, d'une voix un peu émue et faible, un discours qui n'a pas été joint au procès, dont on a interdit la publication, et que le procureur-général a traité, dans sa réplique au défenseur, comme un crime de plus : discours que nous ne croyons pas devoir rapporter, bien que les auteurs d'un autre ouvrage aient jugé à propos de le transcrire en entier. Nous dirons simplement que Louvel reproduisait dans ce discours ce qu'il avait dit depuis

le moment de son arrestation jusqu'à son interrogatoire; seulement il y justifiait son attentat, mais il portait lire jusqu'à justifier la mort de Louis XVI; il se comparait à Brutus, et regardait, comme un honneur, les peines de mort, tous ceux qui avaient combattu ou conspiré contre leur patrie : idée qui n'est point un seul instant élucidée de son esprit. Le procureur-général combattit facilement les moyens de défense; et sur le réquisitoire, après une demi-heure de délibération, la noblesse déclara Pierre-Louis Louvel coupable du crime prévu par l'article 87 du code pénal, et le condamna à mort. Rentré dans sa prison, il était traité avec humanité; Louvel eut, la veille de sa condamnation, une singulière fantaisie. « Depuis que je suis en prison, » dit-il au grand-réferendaire, « j'ai toujours couché sur de gros draps. Je voudrais pour la dernière nuit, voir de fins. » Ce qui lui fut accordé. Il s'en reposa paisiblement. A 6 heures du matin, il demanda un verre de Bordeaux, qui lui fut apporté. Le 7, jour de l'exécution, le procureur-général Bellart le fit interroger Louvel. Il avait d'abord repoussé les secours de religion, et refusé d'entendre le vicaire général de l'église cathédrale de Notre-Dame. Cependant on a obtenu qu'il irait à l'abbé Montès, au ministère de la Conciergerie. Il avait passé la nuit à écrire à ses parents pour leur faire ses derniers adieux. L'exécution qui devait se faire à 6 heures, n'a eu lieu qu'à 6.



utlons avaient été prises  
ntenir le bon ordre. Deux  
le la garnison étaient en  
ur la place de Grève. De  
place jusqu'à la Concier-  
gendarmérie, les cuiras-  
a garde et les troupes de  
maient une double haie.  
es moins un quart, Lou-  
ronté dans la charrette; il  
tête couverte d'un cha-  
d, l'air défait, mais assu-  
raissait faire peu d'atten-  
paroles de l'ecclésiastique  
ortait. Ses regards se por-  
ir la multitude immense  
it rassemblée sur son pas-  
qui gardait le plus pro-  
nce. La charrette est arri-  
a place de Grève à 6  
Au pied de l'échafaud,  
seur a redoublé de zèle,  
il s'est entretenu avec lui  
quelques minutes. Mon-  
échafaud, pendant qu'on  
it à la planche, il portait  
es regards de tous les cô-  
heures sa tête est tombée.  
s'est retirée en silence et  
noindre désordre.

**VERTURE (TOUSSAINT-),**  
général noir, acquit par  
ppidité, son intelligence et  
vité, une influence pres-  
bornes sur ses camarades,  
troubles qui agitèrent la  
de Saint-Domingue, au-  
ti Haïti. Cette influence  
parti de Toussaint-Lou-  
si puissant, que le géné-  
lambeau confia à son chef,  
, le commandement d'une  
de l'armée française. Il  
tra digne par l'ordre qu'il  
server, par les avantages  
tint en 1797, sur les An-

glais, dans la partie de l'ouest de  
Saint-Domingue, et par tous les  
services qu'il rendit dans le poste  
qui lui était confié. Le directoire-  
exécutif de France jugea Tous-  
saint-Louverture digne d'une ré-  
compense tout-à-fait militaire : il  
lui décerna un sabre et des pisto-  
lets d'honneur. Toussaint-Louvertu-  
re avait, du moment qu'il prit  
les armes, conçu le projet de faire  
de Saint-Domingue un état indé-  
pendant. Lorsqu'il eut appris jus-  
qu'ou s'étendait son pouvoir, il  
refusa de reconnaître les agens du  
gouvernement français, et obligea  
Santhonax, l'un des commissaires  
civils de l'île, à se retirer; moti-  
vant cet acte d'autorité sur les pro-  
jets tyranniques qu'il imputait à  
Santhonax. Ce commissaire, pour  
se venger, l'attaqua violemment  
dans son rapport sur Saint-Do-  
mingue. Toussaint-Louverture  
trouva un défenseur dans Brot-  
tier, qui fit son éloge. Déjà quel-  
que temps avant cette attaque,  
Vaublanc l'avait présenté comme  
un brigand; mais Laveaux s'était  
hâté de prendre sa défense. Le  
caractère de Toussaint-Louvertu-  
re pouvait également prêter à la  
louange comme au blâme. Ses  
partisans parmi les hommes de  
couleur, ainsi que parmi les co-  
lons ennemis secrets de la Fran-  
ce, devinrent plus nombreux,  
plus forts, et lui furent plus dé-  
voués. Le gouvernement de la ré-  
publique ne se méprit pas sur les  
projets de Toussaint-Louverture;  
il évita une rupture dangereuse,  
et de son côté le général noir, pour  
prouver sa bonne foi ou pour  
mieux cacher ses projets, envoya  
à Paris ses deux enfans pour y é-

tre élevés dans la religion chrétienne. « S'ils sont bons chrétiens, disait-il, ils seront bons soldats et ils aimeront leur patrie. » Cependant en 1799, la colonie fut en proie à de nouvelles divisions, et la guerre civile qui éclata entre lui et le général Rigaud, maître, qui commandait dans le sud de l'île, fit verser des torrens de sang. Il est juste de dire en faveur de Toussaint-Louverture, que dans plusieurs occasions, il réunit ses forces à celles du général Rigaud pour repousser les Anglais. En 1800, Rigaud fut complètement défait, et son compétiteur resta seul maître de toute la colonie. A mesure que Toussaint-Louverture concentrait le pouvoir dans ses mains, il s'efforçait de dissimuler ses projets d'indépendance. Après avoir rétabli le calme et l'ordre par une amnistie, et désarmé les Noirs insurgés, il se rendit au Cap, précédé de 40 prisonniers non compris dans l'amnistie : 13 des principaux furent mis à mort à son arrivée, et les autres furent emprisonnés en attendant leur jugement. On doit remarquer que parmi ceux qui furent fusillés se trouvait son neveu, le général Moïse. Pour diminuer l'odieuse de ces exécutions, et pour amener les blancs à seconder ses desseins, il accusa les vaincus d'avoir projeté le massacre général de ceux-ci. Tandis qu'il augmentait de plus en plus le nombre de ses partisans, il tâchait d'abuser le gouvernement français par ses lettres. Il en adressa 3 au premier consul Bonaparte. Dans la première, il annonçait la pacification de la colonie, et demandait la ratification des promotions qu'il a-

vait cru devoir faire; dans la seconde, il exposait les motifs de sa conduite à l'égard de l'anglais Roume, à qui il avait donné l'ordre de cesser ses fonctions. Enfin dans la troisième, sous le prétexte de son acceptation de la constitution qu'on avait faite à la séance centrale de la colonie, il avait délibéré. Il tenta de s'opposer à des communications avec la France, mais les Anglais refusèrent. Au mois de novembre 1800, il justifia dans une proclamation sa conduite politique et militaire sous le prétexte d'étendre l'influence de la morale et de la religion. Il établit des lois sévères contre le vice et le rébe. Il rappela ensuite les émissaires de la religion catholique à l'état. Ces mesures déplaisaient pas aux colons, leur paraissaient un retour vers l'ancien ordre de choses. Cette opinion, qui se propagea, augmenta sa domination dont il n'usa pas sans discrétion. Il séduisait les uns par le luxe de sa cour; il fortifiait les autres par sa pureté, par la simplicité de son costume, qui était ordinairement uniforme d'officier-général. Sa sobriété allait jusqu'à l'abstinence. Il ne dormait que 2 heures, et ne s'occupait sans relâche de l'administration des affaires publiques. Son activité infatigable, il se peignait l'improvisiste soit aux Cayes, soit au Cap, soit à Saint-Marc, de telle sorte qu'on ne savait jamais positivement sur quel point de l'île il se trouvait. Cette haute prudence, ou cette profonde dissimulation

e dans la position où ses rojets l'avaient placé. Un nétrant, un jugement peu achevaient d'assurer sa on. La vie dure qu'il met introduit la plus sévère e dans l'armée; les soldats laient comme un homme ature particulière, et les sans en excepter le faroualines, tremblaient à son Toussaint-Louverture eût ite recueilli paisiblement s compatriotes le fruit de acieuse entreprise, si le ement français au lieu de le subjuguier, se fût con- raiter avec lui. Le premier i écrivit pour lui recom- le reconnaître et de secon- sion du général Leclerc. ait : « Si le pavillon fran- tte sur Saint-Domingue, rous et à vos braves Noirs : doit. Appelé par vos ta- la force des circonstan- premier commandement, vez détruit la guerre civile s en honneur la religion et de Dieu de qui tout émaue; titution que vous avez fai- ferme beaucoup de bon- ses, et en contient qui sont res à la dignité et à la sou- eté du peuple français. » Il itissait la liberté des Noirs, terminait en le rendant able de toute résistance. ttre ne produisit pas l'effet 'en était proposé. Tous- ouverture avait essayé du - suprême. Il ne pouvait r au rôle de chef indé- pour se perdre dans la s généraux. Son coura- on orgueil s'indignèrent

qu'on le crût vaincu, du mo- ment qu'on voudrait l'attaquer. Il se prépara à une vigoureuse ré- sistance. Rappelant aux colons ce qu'il avait fait pour eux, et don- nant aux Noirs des craintes pour la liberté dont ils jouissaient, il les prépara à le bien seconder. A la première nouvelle qu'il reçut (le 1<sup>er</sup> février 1801) de l'approche de la flotte française, il écrivit au gé- néral Leclerc et à l'amiral Villaret, qu'eussent-ils 100 vaisseaux et 100,000 hommes il ne souffrirait pas qu'ils entrassent dans l'île. Cet avertissement n'empêcha pas que le débarquement ne s'effectuât; mais il fut éclairé de l'incendie du Cap. Ce premier acte de désespoir an- nonça le caractère de la guerre qui allait commencer. Le général Le- clerc maîtrisant sa douleur et son indignation, se contenta d'abord de renvoyer à Toussaint-Louvert- ure ses enfants avec l'instituteur qui les avait élevés au collège de la Marche. Le général insurgé ne fut point insensible à cet acte de gé- nérosité; mais il n'influa en rien sur sa détermination : quelques jours après, le 17, il fut mis hors la loi par le capitaine-général Toussaint- Louverture, dans plusieurs combats livrés à la suite, fit des pro- diges de valeur; mais vivement pressé par les troupes françai- ses, qui devaient être bientôt vic- times de l'influence d'un climat meurtrier, abandonné par ses com- patriotes qui supportaient impa- tiemment ses hauteurs et sa sévé- rité, il fut obligé de se rendre. Le général Leclerc l'exila dans une plantation de Gonaïves, avec dé- fense d'en sortir; mais n'étant point tranquille sur le compte d'un

homme qui avait développé de si grands talens et exercé une influence si générale, il donna ordre de le déporter en France, et pour justifier aux yeux de tous les habitans cette mesure nécessaire, on publia que le prisonnier avait cherché à fomenter une nouvelle insurrection. Il fut conduit à Paris et enfermé au Temple, le 7 août; quelques jours après, il fut transféré au fort de Joux, où il mourut en 1803. On répandit le bruit qu'il avait été empoisonné; ce bruit ne put s'accréditer. Cet homme d'un mérite supérieur joignait le courage à l'activité et la prudence à l'adresse. Malheureusement il termina ces belles qualités par des actes de barbarie et des injustices trop souvent dictées par la politique. C'est sans doute pour le rendre ridicule que l'on a prétendu que ses lettres au premier consul portaient toutes pour suscription : *Le premier homme des Noirs au premier homme des Blancs.*

LOUVET (PIERRE-FLORENT), membre de plusieurs assemblées législatives, est né dans la ci-devant province de Picardie. Il était avocat, à Paris, à l'époque de la révolution. Lors de la première organisation des tribunaux, en 1790, il fit partie du tribunal de Montdidier. Le département de la Somme le nomma, au mois de septembre 1791, membre de l'assemblée législative, où il se fit remarquer par plusieurs rapports, ses principes de modération et son opposition vivement prononcée contre le décret d'accusation, qui devait frapper le général La Fayette deux jours avant le 10 août 1792. Réélu, par le même département,

à la convention nationale montra les mêmes principes toutefois n'excluaient pas sa fermeté. Après avoir demandé dans un écrit imprimé, l'incarcération de la convention à Juvisy, lors du procès il vota l'incarcération au peuple, la détention et l'incarcération perpétuelle après la mort; et après le jugement le suivit à l'exécution. A l'époque du 10 août 1793, il ne cessa de prendre la défense de ses collègues proscrits suite des événemens de cette époque, et consigna même dans sa mémoire, ses vœux pour le retour au sein de la convention. Plus tard, il signa une protestation en faveur de ses collègues : courage remarquable à des époques où la justice et la pitié étaient des titres à la proscription. Il n'échappa point à la proscription pour ses vœux pour ses écrits; mais le courage public respecta en lui l'indépendance qui coûta la vie à tant d'autres. Après le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il fut encore aux réactions et signa avec les autres ces premiers mots de repos et de liberté. Appelé à faire partie des cinq-cents par suite de la constitution de l'an 3, il occupa que de matières de ces, sur lesquelles il fit plusieurs rapports. A sa sortie du conseil des cinq-cents pendant plusieurs années les fonctions de commissaire près des tribunaux du département de la Somme. Reçu en 1798, au corps-législatif devint membre des commissions chargées de la rédaction des lois civiles et criminelles, et fut, en 1799, l'un des penseurs des lumières qu'il déploya dans les discussions, nommé

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR LENOX  
TILDEN FOUNDATION



*Louvet de Courray.*

The following table shows the results of the survey conducted in the year 1980. The data is presented in a tabular format, with columns representing different categories and rows representing different sub-categories. The numbers in the table represent the frequency of responses for each category.

Category	Sub-Category	Frequency
Group A	Sub-A1	12
	Sub-A2	8
	Sub-A3	5
	Sub-A4	3
Group B	Sub-B1	15
	Sub-B2	10
	Sub-B3	7
	Sub-B4	4
Group C	Sub-C1	9
	Sub-C2	6
	Sub-C3	4
	Sub-C4	2
Group D	Sub-D1	11
	Sub-D2	8
	Sub-D3	5
	Sub-D4	3
Group E	Sub-E1	13
	Sub-E2	9
	Sub-E3	6
	Sub-E4	4
Group F	Sub-F1	14
	Sub-F2	11
	Sub-F3	8
	Sub-F4	5
Group G	Sub-G1	10
	Sub-G2	7
	Sub-G3	5
	Sub-G4	3
Group H	Sub-H1	12
	Sub-H2	9
	Sub-H3	6
	Sub-H4	4
Group I	Sub-I1	11
	Sub-I2	8
	Sub-I3	5
	Sub-I4	3
Group J	Sub-J1	13
	Sub-J2	10
	Sub-J3	7
	Sub-J4	4
Group K	Sub-K1	14
	Sub-K2	11
	Sub-K3	8
	Sub-K4	5
Group L	Sub-L1	12
	Sub-L2	9
	Sub-L3	6
	Sub-L4	4
Group M	Sub-M1	11
	Sub-M2	8
	Sub-M3	5
	Sub-M4	3
Group N	Sub-N1	13
	Sub-N2	10
	Sub-N3	7
	Sub-N4	4
Group O	Sub-O1	14
	Sub-O2	11
	Sub-O3	8
	Sub-O4	5
Group P	Sub-P1	12
	Sub-P2	9
	Sub-P3	6
	Sub-P4	4
Group Q	Sub-Q1	11
	Sub-Q2	8
	Sub-Q3	5
	Sub-Q4	3
Group R	Sub-R1	13
	Sub-R2	10
	Sub-R3	7
	Sub-R4	4
Group S	Sub-S1	14
	Sub-S2	11
	Sub-S3	8
	Sub-S4	5
Group T	Sub-T1	12
	Sub-T2	9
	Sub-T3	6
	Sub-T4	4
Group U	Sub-U1	11
	Sub-U2	8
	Sub-U3	5
	Sub-U4	3
Group V	Sub-V1	13
	Sub-V2	10
	Sub-V3	7
	Sub-V4	4
Group W	Sub-W1	14
	Sub-W2	11
	Sub-W3	8
	Sub-W4	5
Group X	Sub-X1	12
	Sub-X2	9
	Sub-X3	6
	Sub-X4	4
Group Y	Sub-Y1	11
	Sub-Y2	8
	Sub-Y3	5
	Sub-Y4	3
Group Z	Sub-Z1	13
	Sub-Z2	10
	Sub-Z3	7
	Sub-Z4	4





la légion-d'honneur. On le de vne sous le gouverne-impérial, et quoiqu'il eût en 1814, la déchéance de reur, il n'en fut pas moins é à la chambre des repré- s, pendant les cent jours en M. Louvet a publié : 1° *Dis- prononcé le 1<sup>er</sup> décembre* à l'ouverture des confère- l'ordre des avocats, Paris, 2° *De la contribution fon- de sa perception et de sa ré- on*, etc., Paris, 1802, in- *Discours* qui a été honoré distinction particulière de la : l'institut national, sur cette on que ce corps avait pro- en l'an 9 (1800) : *Quels es moyens de perfectionner ance l'institution du jury?* 1808.

LOUVEY-DE-COUVRAY (JEAN-TE), homme de lettres, mem- de la convention nationale, naquit à Paris en 1764. Son marchand bonnetier de cette lui fit donner une très bonne tion, que secondèrent par- ent ses dispositions, un es- naturel et une imagination ve. Il était déjà connu dans tres lorsque la révolution . Partisan enthousiaste et dé- essé des nouvelles opinions jues, il fut un des orateurs société des Jacobins, pure e dans ses doctrines et dans mbres. Roland, devenu mi-, lui accorda sa confiance a rédaction de plusieurs piè- olitiques, entre autres *la San-*, dont les fonds étaient faits ministre, et que Louvet fai- licher sur les murs de Paris. nblée législative, ayant cessé

ses travaux, Louvet fut nommé, par le département du Loiret, à la convention nationale, où il s'at- tacha au parti de la *Gironde*, que dans diverses circonstances il sou- tint et défendit avec beaucoup de talent et de courage. Robespierre visait à la dictature : Louvet, qui était franchement républicain, si- gnala, dans la séance du 29 octo- bre 1792, les projets de ce tyran encore obscur, et demanda contre lui un décret d'arrestation : son discours, plein de force et d'élo- quence, fut vivement applaudi par la saine majorité de l'assem- blée et des tribunes. Robespierre n'y répondit que huit jours après. Il se montra à la tribune, timide, embarrassé ; le discours qu'il y prononça était tout en phrases ba- nales ; mais il avait un parti nom- breux ; les tribunes étaient peu- plées de ses créatures : sa justifi- cation fut accueillie avec des trans- ports qui annoncèrent à Louvet et à ses amis, tout le danger dont ils étaient menacés. Le 6 décembre, il appuya la proposition d'exiler du territoire français la famille d'Orléans. Lors du procès du roi, Louvet repoussa l'appel au peu- ple, se prononça pour la peine capitale avec la condition expresse du sursis à l'exécution, jusqu'a- près l'établissement du pacte cons- titutionnel et son acceptation par le peuple : en sorte que sa voix fut du nombre des 46 qui comp- tèrent contre la mort. Il fut de l'avis du sursis. Dans les séances des 20 avril et 19 mai 1793, il ac- cusa la commune de Paris (*roy. GRADET*) d'une domination tyran- nique et d'abus de toute espèce. La proscription qui éclata contre

les chefs de la *Gironde* au 31 mai, le frappa l'un des premiers; il fut décrété d'arrestation le 2 juin. Il n'avait point assisté aux séances orageuses où les Guadet, les Vergniaud, les Lanjuinais, etc., résistèrent, mais sans succès, à leurs oppresseurs. Louvet s'était dérobé par la fuite à la vengeance personnelle de Robespierre. Retiré à Caen, il écrivit contre la *Montagne*, et fut mis hors la loi le 28 juillet. Il erra dans la ci-devant Bretagne et dans le département de la Gironde, avec ses infortunés collègues, Pétion, Barbaroux, etc., et revint à Paris, où il se tint caché jusqu'après le 9 thermidor an 2 (29 juillet 1794), époque de la chute du tyran que le premier il avait si énergiquement attaqué. Il rentra à la convention avec plusieurs de ses collègues, qui, comme lui, avaient été pros crits, en vertu d'un décret du 8 mars 1795, plusieurs fois sollicité avant d'être rendu. Louvet se montra de nouveau l'ennemi de quiconque ne voulait pas le gouvernement républicain. Il reprit la direction de la *Sentinelles*, qui parut comme les autres journaux, et se fit ensuite momentanément libraire au Palais-Royal. Louvet s'étant livré, dans son journal, à des imputations contre Isidore Langlois, rédacteur du *Messager du soir*, fut condamné comme calomniateur à 500 fr. d'amende. Après la journée du 13 vendémiaire an 4 (18 octobre 1795), il demanda, mais inutilement, la mise en arrestation de Rovère et de Saladin, ses collègues, qui avaient favorisé le mouvement des sections. Membre du conseil des cinq-cents,

par suite de la réélection tiers conventionnels, point de ses principes ment à la république. ] d'une biographie inonai primée à l'étranger, ] à cet égard une pleine disent : « Il est copendi » remarquer qu'aucun » demeura peut-être au » ble, aussi fixe que li » principes; et c'est là » qui fut cause qu'il p. » gogue pendant les dei » res assemblées, modi » règne de la *Montagne* » exagéré depuis l'établi » la constitution directe » lutte qu'il soutenait de » temps avait altéré sa » mourut le 25 août 1795 » jours avant la révolution » fructidor an 5 (4 septem » Louvet avait été nommé » de l'institut national ( » grammair), dès la réo » des corps académique » donné dans les *Mémoires* » société savante (*Lit. » beaux-arts, t. II, p. 27 » tice sur la vie et les o » J. B. Louvet. M<sup>me</sup> Ro » ses Mémoires*, a parlé » nière la plus flatteuse d » me de lettres. Nous all » ter les principaux pass » but qu'elle a payé à » « Louvet, dit-elle, que » durant le premier m » Roland et dont je recho » jours l'agréable socié » bien quelquefois, con » pçemen. payer l'intérê » vaise même; petit, su » basse et l'habit néglig » rait rien au vulgaire,

e pas la noblesse de son et le feu dont s'animent ux, et son visage à l'ex-n d'une grande vérité, eau sentiment, d'une saill-énieuse ou d'une plaisan-ne. Les gens de lettres et rsonnes de goût connais-s jolis romans, où les grâ-l'imagination s'allient à la-té du style, au ton de la-ophie, au sel de la criti-a politique lui doit des ob-ulus graves, dont les princi-la manière déposent en fa-leson âme et de ses talens... impossible de réunir plus-it à moins de prétention et-de bonhomie; courageux-ue un lion, simple comme-fant, homme sensible, bon-n, écrivain vigoureux, il-aire trembler Catilina à la-ie, diner chez les Grâces et-r avec Bachaumont. » On-ouvet : 1° *Les amours du-r de Faublas*, 2<sup>me</sup> édition, 13 vol. in-18; 3<sup>me</sup> édition par l'auteur, 1798, 4 vol. La 1<sup>re</sup> partie, intitulée : *née de la vie du chevalier de-t*, avait paru en 1787, Lon-aestricht), in-12. L'auteur-uccessivement *Six semai-vie*, et *la Fin des amours-tier de Faublas*, 1788 et-let ouvrage le plus capital-: de Louvet, et que Ché-ri et collègue de l'auteur,-rablement dans son *Ta-la littérature*, a été tra-allemand et en anglais, et-ventréimprimé, en Fran-étranger, dans divers for-*Émilie de Varmont*, ou-:e nécessaire et *les Amours*

*du curé Stévin*, 1791, 3 vol. in-18; 1794, 4 vol. in-12, formant un seul ouvrage qui a pour but d'autoriser le mariage des prêtres. On l'a traduit en allemand, en anglais et en suédois. 3° *Paris justifié*, 1790; ouvrage dirigé contre la relation que Mounier, membre de l'assemblée constituante, avait donnée des événemens des 5 et 6 octobre 1789. 4° *La Sentinelle*; 5° *Second discours sur la guerre* (en réponse à celui de Robespierre), in-8°; prononcé aux Jacobins, le 18 janvier 1792. 6° *Accusation contre Robespierre*, 1792, in-8°, imprimée par ordre de la Convention. 7° *A Maximilien Robespierre et à ses royalistes*, décembre 1792, in-8°; 8° *Le Journal des Débats* (depuis le 10 août 1792, jusqu'au 10 mars 1793), in-8°; 9° *A la Convention nationale et à mes commettans, sur la conspiration du 10 mars*, etc., 1793, in-8°; 10° *Plaidoyer contre Isidore Langlois*, avec une dédicace à M. Boissy-d'Anglas, 1797, in-8°; 11° *Observations sur le rapport de Saint-Just*, etc., imprimées à Caen le 13 juillet; 12° *Quelques notices pour l'histoire et le récit de mes périls, depuis le 31 mai 1793*, Paris, an 3 (1795), in-8° ou 3 vol. in-18, ouvrage traduit en allemand, en danois et en suédois. On trouve à la suite, la *Motion d'ordre d'Antonelle*, à l'occasion de la brochure de Louvet, pluv. an 3, in-8° de 26 pages; 13° *La grande Revue des armées noire et blanche*, comédie qui eut 25 représentations. C'était une satire contre l'armée de Coblenz. 14° Plusieurs comédies qui n'ont pas été représentées; l'une d'elles,

dirigée contre la cour de Rome et dont le manuscrit est resté dans les mains de Talma, avait pour titre : *l'Élection et l'audience du grand-lama Sispi*, et l'autre, intitulée : *l'Aobli conspirateur, ou le Bourgeois gentilhomme du 18<sup>e</sup> siècle*, fut repoussée par l'un des entrepreneurs du Théâtre-Français, M. d'Orfeuil, que Louvet signale dans ses *Mémoires*. M<sup>me</sup> Roland juge plusieurs des ouvrages de M. Louvet : « Sa *Catilinaire* ou *Robespierride*, dit-elle, méritait d'être prononcée dans un sénat qui eût la force de faire justice; sa *Conspiration du 10 mars*, est un second morceau précieux pour l'histoire du temps; sa *Sentinelles* est un modèle de ce genre d'affiches et d'instructions quotidiennes, destinées à un peuple qu'on veut éclairer sur les faits, sans jamais l'influencer que par la raison, ni l'émouvoir que pour le bien de tous et le pénétrer par des affections heureuses qui honorent l'humanité... Les *Observations sur le rapport de Saint-Just*, contre les députés détenus, ont bien le style, la finesse et la gaieté de Louvet : c'est la raison en déshabillé, se jouant avec le ridicule, sans perdre de sa force ni de sa dignité. »

**LOUVOIS** (AUGUSTE-MICHEL-FÉLICITÉ LETELLIER DE SOUVÈRE, MARQUIS DE), pair de France, arrière-petit-fils du marquis de Louvois, ministre de Louis XIV, est né en 1785. Il perdit son père étant très-jeune encore, et suivit sa mère, née de Bombelles, lorsqu'elle émigra. Cette dame, inspirée par une sage prévoyance, voulut lui conserver sa fortune,

et le fit rentrer dans sa patrie à l'âge de 11 ans. Il s'y maria en 1804, avec la fille puînée de ce Joseph de Monaco. Sièges, premier consul, parvenu au trône, traitait persécuté par la plupart des anciens nobles pour obtenir places et des titres, il perdit aussi quelquefois ceux qui ne venaient pas briguer sa fortune, et M. de Louvois est du nombre de ces derniers. Des courtois officieux rappelèrent au secours de l'empereur le descendant de Louvois, et déterminèrent ce prince à lui envoyer un brevet de lieutenant de cuirassiers, à la jonction de partir sur-le-champ de Paris. L'état de la santé de Louvois, ou plutôt sa défiance, ne lui permettant pas de tempérer à cet ordre pressé, fit solliciter et obtint la permission d'aller passer quelque temps au midi de la France, pour améliorer sa santé. Mais comme sans permission l'exemptait, par son service militaire, Napoléon nomma, aux mêmes instigations, l'un de ses chambellans. Il pensa de cet autre service en longeant son séjour dans les départements méridionaux, où il resta jusqu'au 31 mars 1814. De retour à Paris à cette époque, il fut un des premiers pressés à se rendre avec la garde nationale sur la place Louis XV, et fit partie de l'état-major de cette garde nationale parisienne, et fut nommé à *Monsieur*, lieutenant-général du royaume, les premiers soldats qui crièrent : *Vive le roi* ! Son zèle fut récompensé le 1<sup>er</sup> de juin suivant, par le brevet de sous-lieutenant des gardes du corps, compaiguie de Luxem-

n cette qualité qu'il accom- le roi jusqu'à la frontière, que du 20 mars 1815. Éle- a pairie, après la seconde ration, il s'opposa, en 1816, tion du projet de loi rela- journaux; il voulait que la de ces feuilles fût limitée e censure légale, affranchie te influence du ministre de ce, et exercée par une com- a formée d'après l'article 11 loi du 21 octobre 1814. a discussion du budget de il s'éleva avec force contre e des biens non-vendus du , et contre celle des biens de il fit même imprimer son n sur ces deux objets.

LOUVOT (CLAUDE-JOSEPH, BA- nombre de plusieurs assem- législatives, premier prési- e la cour impériale, puis de Besançon, chevalier de on-d'honneur, est né le 7 1750. Avocat distingué avant olution, il fut partisan des es qu'elle promettait, et t, jusqu'en 1795, des fonc- judiciaires. Au mois de sep- e de cette année, le collège al du département du Doubs ma député au conseil des ents, où l'année d'après M. t s'éleva avec force contre relative aux garnisaires à chez les contribuables en d'acquitter leurs imposi- « Sous les rois, dit-il, la pton de l'impôt était por- plus haut point de perfec- et jamais on n'envoya de saires qu'aux communes en et non aux particuliers. » rtie de la commission char- la liquidation des créances

sur les biens des émigrés. Au mois de mai 1799, il sortit du conseil, et fut, immédiatement après, nommé juge au tribunal d'ap- pel de Besançon. A la réorganisa- tion des tribunaux sous le gouver- nement impérial, il devint prési- dent de ce tribunal, depuis cour d'appel. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1815, pendant les *cent jours*, qu'il fut élu à la chambre des représentans. Après la seconde restauration en juillet de la même année, il cessa de faire partie de l'ordre judiciaire. Au rapport d'un ouvrage biographique, M. Louvot eut à se défendre. en août 1816, contre un sieur Henrion de Ma- gnoncourt, qui l'accusa, dans un écrit rendu public, d'avoir solli- cité des signatures en faveur de l'*Acte additionnel aux constitutions de l'empire*. M. Louvot attaqua en calomnie l'auteur de la brochure, et le fit condamner à l'amende et aux frais.

LOUYER - DE - VILLERMAY (JEAN-BAPTISTE), docteur en mé- decine, membre de l'académie royale de médecine, de la société de médecine-pratique, médecin du premier dispensaire, est né à Rennes, département d'Ille-et- Vilaine, vers 1776. Il fit ses étu- des dans sa ville natale, et devint chirurgien de l'hôpital de cette même ville. Pendant les troubles civils de la Vendée, il eut souvent l'occasion de donner ses soins aux prisonniers de l'armée royaliste de l'Ouest. L'humanité, bien plus sans doute que des considérations politiques, le porta à favoriser l'évasion de plusieurs des malheu- reux prisonniers. Arrêté pour ce fait, il se trouva sous le poids d'u-

ne très-grave accusation. Néanmoins le gouvernement ne voulut voir, dans la conduite de cet officier de santé, qu'un excès de générosité pour des hommes pris les armes à la main, et lui rendit la liberté. M. Loyer-de-Villermay vint à Paris en 1803, pour s'y faire recevoir médecin. Il présentait pour sa thèse de réception des *Recherches historiques et médicales sur l'hypocondrie, l'hystérie et la mélancolie*, 1 vol. in-8°, que le professeur Hallé mentionne honorablement dans l'*Année scolaire*. M. Loyer-de-Villermay a donné diverses observations, qui ont été consignées dans les *Mémoires de la Société d'émulation*, dans l'*Encyclopédie méthodique*, dans le *Recueil de la Société de médecine*, etc. Presque exclusivement occupé de l'étude des maladies nerveuses, il a publié le fruit de ses recherches et de ses méditations dans un *Traité des maladies nerveuses proprement dites*, 1817, 2 vol. in-8°. Il est l'un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences médicales*.

LOVERDO (NICOLAS, COMTE DE), lieutenant-général, commandeur des ordres de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, est né en 1773, dans l'île de Céphalonie. Il prit du service dans les armées françaises pendant la révolution, et fut nommé, par rang d'ancienneté, après 22 ans de service, dont les détails sont peu connus, général de brigade en 1813. Il fut du petit nombre des officiers-généraux qui abandonnèrent l'empereur Napoléon dans les derniers temps de son règne. En 1814, il vota la déchéance de ce prince, et reçut en récompense, le 20 août

de la même année, la croix de Saint-Louis, et le 24 octobre suivant sa nomination de commandant de la légion-d'honneur. le mois de mars 1815, il inutilement, de concert avec le général Ernouf, de conter les troupes dans les départements rionaux, et fut forcé de se réfugier sur la ville de Sisteron un petit nombre de volontaires provençaux, afin d'assurer le traité de M. le duc d'Angoumois qui était devenue difficile par des rassemblements armés formaient de toutes parts en faveur de Napoléon. Après le 20 août 1815, le comte de Loverdo mis sous la surveillance, plus sévère, du ministre de la guerre. Cet officier-général ne voulut point profiter des occasions qu'il aurait pu trouver de se rendre en France. A la première nouvelle de la bataille de Waterloo, il fit arborer le drapeau blanc dans la partie du Midi où il était; le 4 juillet il reçut de M. le duc d'Angoumois de nouvelles récompenses. Son attachement à la cause royale prince le fit lieutenant-général grade que le roi confirma par ordonnance du 26 septembre fut ensuite nommé comte et commandeur de l'ordre de Saint-Louis et naturalisé Français. A peu près le même temps parut le mémoire du maréchal Masséna lequel le général Loverdo fut déclaré coupé. Les journaux y répondirent ou il y répondit lui-même toutefois sans se mettre en discussion. Le public, ne pouvant appeler les faits, dut s'abstenir de juger dans cette affaire. Le comte de Loverdo fut depuis chef

ndement de la 11<sup>e</sup> division  
e à Bordeaux.

**LOWE (JOSEPH)**, littérateur, est né à Bréchin, en É.-et s'est fixé en France. Il les soins de son père, mé-istingué, de très-bonnes aux universités de Saint-et d'Édimbourg, et suivit ère commerciale en Hol-où il se rendit en 1792 et s'ida plusieurs années. De dans sa patrie, il s'éta-ondres, et partagea son ntre ses travaux ordinaires ettes. Il se fit connaître fragmens sur la politique mmerce, qu'il inséra dans naux intitulés *Lloyd's E-Post*, et *the Patriot*, dont il venu co-propriétaire. Par-alté du ministre Pitt, il com-faveur de son administra-tre les attaques vigoureuses brougham. La brochure de *ce*, publiée en 1806, sous el'anonyme, et qui a pour *'n answer to the inquiry in tate of the nation*, produi-ucoup de sensation et fut ement approuvée des amis istre. Abandonnant bientôt ssion, il s'occupa exclusi- de politique et de littéra- a brochure *sur les colonies s dans les Indes occiden-* plusieurs éditions. Celle *Marine*, intitulée *Naval A-*, n'eut pas moins de suc-

Lowe a fourni plusieurs intéressans sur la situation merce, au recueil périod- intitulé *the Athenæum*, ré- le docteur Acheen. En se transporta avec sa fa- Ludlow dans le Shrop-

shire, et, en 1814, en France; il s'est établi à Caen, département du Calvados, et continue de se livrer à ses occupations littéraires. M. Lowe est un des principaux rédacteurs du *Monthly Review*, et contribue à la rédaction de l'*Edimburg Review*. Ses articles, dans l'*Encyclopédie de Brewster*, et dans le supplément de l'*Encyclopédie britannique*, sont signés (X). Il a traduit en anglais les *Harmonies de la nature*, de Bernardin-de-Saint-Pierre, et il a rédigé en grande partie la *Vie de Luther*, publiée par M. Bonet. Depuis son arrivée en France, M. Lowe n'a cessé de s'occuper d'un ouvrage sur les hommes d'état de l'Angleterre. C'est une continuation du livre de M. Macdiarmid, dont il paraît avoir acheté le droit de copie. Ce recueil est, dit-on, d'une haute importance, et peut être regardé comme un véritable cours de politique.

**LOWEL (JOHN)**, juge ambulant des États-Unis d'Amérique, naquit en 1743, du révérend John Lowel, ministre de la troisième église de Newburg. Son père présida lui-même à son éducation, et, le destinant à suivre la carrière de la magistrature, il lui fit prendre, en 1760, ses premiers grades au collège d'Harvard. En 1801, à l'époque de la nouvelle organisation des tribunaux, il fut nommé juge ambulant; l'année suivante, il mourut presque sexagénaire, dans la ville de Boxbury, où il fut généralement regretté. Lowel avait beaucoup d'instruction et aimait passionnément les lettres. Membre de l'académie des sciences et des arts de Philadelphie, il avait prononcé, en 1792, l'*Éloge*

de *Jacques Bowdoir*, président de cette société. Cet éloge, écrit avec beaucoup d'élégance, a été imprimé dans le second volume du recueil de l'académie.

LOWTH (ROBERT), évêque de Londres, naquit le 8 décembre 1710, d'un ministre distingué de l'église anglicane. Il fit de brillantes études, et, à la sortie du collège, il embrassa l'état ecclésiastique. Sa profession, à laquelle il était dévoué, ne l'empêcha pas de consacrer ses momens de liberté aux lettres, qu'il aimait avec passion. En 1741, il devint professeur d'hébreu, à l'université d'Oxford, et publia quelque temps après son ouvrage de *sarrâ Hebræorum poesi*, qui lui assura une réputation littéraire des plus distinguées. Le duc de Devonshire, qui l'honorait de son amitié, lui confia l'éducation de son fils, qui est devenu célèbre sous le nom du marquis de Harlington. Lowth accompagna son élève dans ses nombreux voyages en Europe, et retourna avec lui en Angleterre. Le marquis de Harlington ayant été nommé, en 1755, vice-roi d'Irlande, Lowth le suivit en qualité de chapelain. Il obtint, peu de temps après, l'évêché de Limerick, passa à celui de Saint-David-d'Oxford, et fut enfin appelé à celui de Londres. Lowth eut de son mariage deux filles, dont la perte prématurée l'affligea vivement. Il mourut le 3 novembre 1788, dans sa 78<sup>e</sup> année. On doit à ce savant prélat, outre l'ouvrage dont nous avons parlé; 1<sup>o</sup> *Vie de William Wyckham*, fondateur du collège d'Oxford; 2<sup>o</sup> *Traduction d'Isaïe*; 3<sup>o</sup> *Grammaire anglaise*. Ces deux

dernières productions sont estimées.

LOYAND (N.), membre sieurs assemblées législatives, médecin au commencement de la révolution. Sa profession exerçait de la manière la plus honorable, et sa grande fortune partie consacrée à des œuvres de bienfaisance, le faisaient aimé de tous ses concitoyens. Ses opinions libérales, et en même temps sages et modérées, lui firent offrir des fonctions municipales différens titres à l'estime de nos gens furent cause de sa déportation en 1793. On prétend que des soldats chargés de le poursuivre de le tuer, s'y refusèrent et l'abandonnèrent volontairement le terrain pour s'échapper. En 1798, il fut déporté par le département de la Seine au conseil des anciens. Après la révolution du 18 brumaire (4 novembre 1799), il fit partie du nouveau corps législatif, et était encore membre en 1800. Depuis cette époque, M. Loyand a disparu de la scène politique.

LOYAUTÉ (ANNE - PIERRE DIEUDONNÉ DE), né à Metz le 1750, n'avait que 15 ans lorsqu'il entra dans le corps de l'artillerie en qualité d'officier. En 1791, il passa aux États-Unis avec le grade de capitaine, fit la guerre de l'indépendance, et reçut la croix de Saint-Louis à son retour. Ennemî des principes de la révolution, il se prononça contre elle, se rendit, en 1791, à l'armée des princes. Après avoir reçu les instructions il rentra en France avec le projet de faire se saisir l'Alsace, et de s'emparer par la prise de la citadelle de Stras-



soin, pour parvenir à ce concours d'un grand nombre de personnes, et croyait les faire, lorsque le coup qu'il fit le 11 novembre, échoua entièrement. Arrêté le 12 décembre, M. de Loyauté fut décrété d'arrestation par l'assemblée nationale le 16 du même mois, et conduit à Orléans pour y être jugé par la haute-cour. Après avoir séjourné 9 mois en prison, il fut relâché, avec les autres prisonniers, d'Orléans à Versailles le 15 septembre 1792, et n'échappa à la massacre qui eut lieu le 17 du même mois, qu'après avoir couru à ses côtés MM. de Brissac, et reçu plusieurs blessures assez graves pour faire croire qu'il ne pouvait revenir. Il trouva cependant le moyen, dès qu'il fut relâché, de passer secrètement en France, où il se mit à la disposition du gouvernement britannique, en 1794, pour aller proposer à lancer des grenades à plus grande portée du canon. M. de Loyauté, sans passe-port anglais, rencontra où il subit plusieurs arrestations. Le gouvernement britannique le fit enfermer au Temple le 20 août 1794, avait réuni assez de ses intelligences ennemies de l'état pour le faire devant un conseil de guerre, mais il aima mieux le faire en liberté sous la surveillance de la police; M. de Loyauté revint même, en 1812, dans l'administration de l'armée en Russie, un service considérable. Pris à la suite des combats livrés pen-

dant la retraite de Moscou, il fut conduit en Sibérie, et ne recouvra sa liberté qu'en 1814. Il paraît qu'il n'a pas obtenu sous le gouvernement du roi, le prix qu'il croyait avoir mérité par ses services. Pendant les cent jours, en 1815, il vécut retiré à Écouen, au sein de sa famille, et depuis la seconde restauration, ses sollicitations près des ministres sont demeurées sans effet. Au mois de janvier 1818, il a publié un mémoire ayant pour titre : *Exposé des réclamations de M. de Loyauté, chevalier de Saint-Louis, contre les indécisions et les décisions du ministère de la guerre*, portant pour épigraphe :

Voilà mes actions ; en voici le salaire.

LOYER (N.), né dans le département du Rhône, était, à l'époque du siège de Lyon, en 1793, membre de la municipalité de cette ville. Lorsqu'il vit tous les moyens de défense épuisés, il adressa à ses collègues ces mots dignes d'être conservés : « Imitez Eustache de Saint-Pierre et les autres Calaisiens qui allèrent la corde au cou à la renouveau contre d'Edouard. Dévouons-nous à la vengeance des assiégés, et attirons sur nous seuls l'odieuse de ce qu'ils appellent rébellion. » Cet homme qui proposait de faire généreusement le sacrifice de sa vie pour sauver celle de ses compatriotes, ignorait que les envoyés de la convention n'avaient point déterminé le nombre de leurs victimes; il périt et ne sauva personne.

LOYS (N.), avocat, né dans le département de la Dordogne,

remplissait, en 1789, les fonctions de consul à Sarlat, lorsqu'il fut nommé député du tiers-état de la sénéchaussée de Périgord aux états-généraux. Il fut l'un des juriscultes à qui l'on confia le travail relatif à la confection des lois, et il s'en occupa constamment. Le journal intitulé *le Moniteur* ayant, en 1791, été dénoncé par le ministre Montmorin, pour la publication d'un article concernant des négociations entre la France et l'Autriche, M. Loys demanda que les rédacteurs de cette feuille fussent poursuivis. Il n'a point fait partie des assemblées suivantes.

LOYSON (OLIVIER), lieutenant général et grand'croix de la légion-d'honneur, né à Damvillers, où son père était procureur du roi. Il entra au service dès le commencement de la révolution, comme volontaire dans un bataillon de la Meuse, fut nommé officier en 1793, et employé à l'armée des Ardennes. Ses talens militaires, et une brillante valeur, portée souvent jusqu'à la témérité, lui firent franchir rapidement tous les grades et obtenir, très-jeune, celui de général. Jugé rigoureusement, et injustement sans doute, sous d'autres rapports, les témoins de ses exploits prétendirent que le général Loyson n'était pas uniquement avide de gloire, et que ni son désintéressement ni son humanité n'égalaient sa valeur. Gravement compromis après la prise et la dévastation d'une riche abbaye, sur les frontières du grand-duché de Luxembourg, il fut arrêté et allait être jugé par un tribunal dont les dispositions

n'étaient rien moins que blâmes, quand un député en parvint à l'arracher au plus grand péril. Réintégré quelque temps après dans son grade, il fut promu de nouveau par ses faits d'armes. Vers l'époque du 13 vendémiaire an 3 (octobre 1795), il se trouvait à la tête de la division et commanda dans cette partie, les troupes qui furent la convention nationale entre les sections. Nommé quelques jours après, président du conseil de guerre de Saint-Denis, établi pour juger les chefs de la rébellion, il fit preuve de modération dans l'exercice de ses fonctions nouvelles, et évita de prononcer de sévères sentences, que contre quelques coupables contumaces. Employé à l'armée d'Helvétie, sous les ordres de Masséna, il fut promu général de division le 18 septembre 1799, et passa à la tête de la division de l'armée d'Italie, où il fut employé au passage de l'Adige à l'Oglio, s'empara de Mantoue, d'Arsinovi, et reçut plusieurs témoignages de la satisfaction du premier consul. Il se trouva de nouveau dans la guerre de 1806, à Wertingen, et à la bataille d'Auerstedt, après laquelle l'empereur le nomma grand'croix de la légion d'honneur et gouverneur du département de Saint-Cloud. Chargé de la direction du gouvernement général des provinces de Munster, de Westphalie, et de la Prusse, il administra ces pays jusqu'en 1813, appelé alors au comman-

division de l'armée d'Es-  
t continua, pendant toute  
erre, à donner de nou-  
veues de son habileté et  
ourage. Après la premiè-  
ration, le général Loy-  
iomme, par le roi, com-  
t de la 5<sup>me</sup> division mili-  
conserva son grade, et  
core pendant les *cent jours*  
; mais après la bataille de  
o, il quitta la France, et  
dans la province de Lié-  
aume des Pays-Bas, où il  
puis long-temps acquis  
priétés considérables. Le  
Loyson, à la suite d'une  
maladie, mourut à Liège  
i. Il a laissé une grande  
à sa fille unique, qu'il  
le marier, peu de temps a-  
mort, à un Russe, fils  
du prince Kourakin.

SON ( CHARLES ), jeune  
qu'une maladie de poitri-  
levé prématurément aux  
à l'âge de 27 ans, le 30  
10. Il était élève de l'éco-  
iale, et avait momentané-  
ivi la carrière administra-  
ministère de la justice.  
, en 1817, à la rédaction  
*nal général de France*, il  
narquer dans ce genre de  
ue, par des articles pi-  
en 1818, il fit paraître u-  
nure politique qui produi-  
certaine sensation; elle a  
e : *Guerre à qui la cher-*  
*Petites lettres sur quel-*  
*de nos grands écrivains,*  
*mi de tout le monde et de*  
*partis*. Cet ami de tout le  
frappait indistinctement  
de Bonald et de Pradt,  
caubriand et Benjamin-

Constant, etc., et fit soupçonner  
avec raison qu'il écrivait sous  
l'influence ministérielle. Comme  
poète, il s'était fait connaître par  
une pièce de vers sur le *Bonheur*  
*que procure l'étude*, laquelle obtint,  
en 1816, l'accessit au con-  
cours de poésie ouvert par l'aca-  
démie française. En 1817, il pu-  
blia, en un volume in-12, le re-  
cueil de ses *Poésies*, qu'il fut ad-  
mis à présenter au roi. Ce prince  
accueillit favorablement l'hom-  
mage, et l'on voit dans une no-  
te du même recueil que l'auteur,  
dans le discours en prose qu'il ad-  
dressa à S. M., ayant laissé é-  
chapper un vers alexandrin, le  
prince lui-même lui fit remar-  
quer cette faute. Le recueil de  
*Poésies* de Loyson renferme un  
assez grand nombre de pensées  
ingénieuses et de vers heureux, et  
fait regretter que le soin de sa  
fortune ait forcé le poète à ne se  
pas livrer exclusivement au culte  
des muses.

LOZEAU ( P. A. ), négociant,  
était, en 1792, procureur-syndic  
à Marenne, lorsqu'il fut nommé,  
par le département de la Charen-  
te-Inférieure, député suppléant à  
l'assemblée législative; mais il  
n'y siégea point, et fut presque  
immédiatement nommé à la con-  
vention nationale. Dans le procès  
de Louis XVI, il vota avec la ma-  
jorité. Appelé, en 1794, à faire  
partie du comité d'aliénation, il fit  
annuler la plupart des aliénations  
qui avaient été faites par les rois, à  
titres d'engagemens ou d'échan-  
ges. Il contribua à organiser l'ad-  
ministration forestière. Le 9 ther-  
midor an 2 (27 juillet 1794), il  
appuya le premier la proposition

suite par Louchet, de rendre contre Robespierre un décret d'accusation. Il fut, après la chute des triumvirs, élu secrétaire. M. Lozeau fit partie du conseil des cinquante, dont il sortit en mai 1797; il n'a point figuré depuis dans d'autres assemblées représentatives.

**LUBERSAC (LE MARQUIS DE)**, lieutenant-général, naquit en 1731. Dès l'âge de 11 ans, il parut dans la carrière des armes, fit la campagne de 1745, et se distingua au siège de Tournay, où il fut grièvement blessé. Malgré les douleurs aiguës que lui faisait éprouver sa blessure, il voulut assister à la bataille de Fontenoy, et y prit part avec autant de courage que de sang-froid. Il fit avec distinction la guerre dite de *sept ans*, et fut élevé, par suite, au grade de lieutenant-général. M. de Lubersac se déclara, ainsi que toute sa famille, contre les principes de la révolution. Il émigra, et prit du service à l'armée des princes. Deux de ses fils firent partie de l'expédition de Quiberon, où ils furent tués. Le troisième, connu sous le nom de comte de Lubersac, fut fait maréchal-de-camp après la première restauration en 1814. Le marquis de Lubersac mourut à Paris le 6 février 1820, à l'âge de 89 ans.

**LUBERSAC (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH DE)**, frère du précédent, évêque de Chartres, député aux états-généraux, est né à Limoges, département de la Haute-Vienne, le 15 janvier 1740. Il embrassa, dès sa jeunesse, l'état ecclésiastique; fut pourvu de différents bénéfices, et fut nommé, en 1767,

aumônier du roi, puis évêque de Tréguier; peu de temps après, passa à l'évêché de Chartres, puis fut député aux états-généraux en 1789; il fut un des premiers députés à se réunir à la chambre des communes. Envoyé à Saint-Denis, dans le courant de la même année (1789), pour y arrêter les excès de la multitude qui venait de mettre à mort un marchand de grains, comme accapareur, se disposait à faire éprouver le même sort à un autre député nommé Thomassin, soupçonné du même crime, ce prélat s'abandonna de sa mission avec autant de promptitude que de succès. Dans la même séance de nuit du 4 août, que la noblesse et le clergé voulaient rivaliser de patriotisme en renonçant à leurs privilèges, de Lubersac fit la proposition de abolir le droit de chasse. On lui permit ensuite de parler en faveur des principes de la religion, et de déclarer qu'ils ne fussent pas écartés de la déclaration des droits. Il vota pour le renouvellement des lois dans chaque législature, afin, dit-il, que les assemblées pussent opposer au despotisme du prince la marche rapide de la révolution. Il se rapprocha du clergé, et s'opposa aux changements que l'on voulait introduire dans le clergé. A la session de l'assemblée constituante, il se rendit en Allemagne, ne rentra en France qu'après le concordat de 1801. Il donna sa démission de l'évêché de Chartres, et fut nommé chanoine du chapitre de Saint-Denis, mais ne faisait encore partie en 1801.

**LUBIENSKI (FRANÇOIS)**

riote polonais, s'est distinguant la longue lutte qu'il a soutenue pour maintenir l'indépendance. Il était, en 1791, député des districts de Lublin et de Skœlmierez, et fut l'un des rédacteurs de l'acte de constitution polonaise, publié lors de la session de Napoléon en Russie, rédigé dans les termes les plus énergiques, n'eut pas, comme l'on sait, les suites qu'on attendait. Les auteurs de cet acte s'en étaient promis beaucoup depuis cette époque, mais Lubinski n'a plus reparu sur la scène politique.

LUBIN (JEAN-JACQUES), officier militaire, fut un des partisans les plus ardens de la révolution; au commencement du 10 août 1792, il fut nommé membre de la municipalité de Paris; le 5 mai 1793, il obtint du conseil général la levée en masse de 300,000 hommes destinés à combattre les insurgés des provinces de l'Ouest. Il se prononça avec énergie contre la motion qui n'accablait qu'aux autorités constituées la prérogative de porter le vote. En 1794 (an 2), il fut élu à la barre, la convention déclara sa surveillance sur les conspirateurs, et lui jura serment au nom de la Commune. Peu de temps après, il est nommé par un arrêté du comité de salut public, substitut de l'agent de la Convention. Attaché à Robespierre, il fut enveloppé dans les décrets du 9 thermidor an 2 (septembre 1794). Mis hors la loi par le même décret de cette révolution, quelques jours après, sur l'ordre de la Convention.

LUBIN (N.), député aux élections de 1789, était curé

de Fontenay lorsque le clergé du bailliage de Coutances (département de la Manche) le nomma son député à cette assemblée. Le curé Lubois ne parut jamais à la tribune, mais il n'en montra pas moins d'opposition à toutes les réformes projetées, et qui néanmoins eurent lieu dans le système politique. Il donna une dernière preuve de son dévouement à l'ancien ordre de choses en signant les protestations du 12 septembre 1791. Après la session de l'assemblée constituante, M. Lebois rentra dans l'obscurité et n'en est plus sorti depuis.

LUBLINK (JEAN), littérateur hollandais, membre du corps-législatif de la république batave, naquit à Amsterdam en 1735. Il s'est attaché avec succès à enrichir la littérature de sa patrie de plusieurs traductions d'ouvrages anglais et allemands, tels que les *Nuits d'Young*, 2<sup>me</sup> édition, Amsterdam, 1785, 4 vol. in-8°, avec des notes, et les *Saisons de Thomson*, Amsterdam, in-8°, 1787; les *Leçons de morale de Geller*, 2<sup>me</sup> édition, Amsterdam, 1772, 2 vol. in-8°, et une partie des *Fables* du même auteur; enfin, des productions de Danneil, intitulées *le Tombeau*, *la Résurrection*, *le Jugement dernier*, etc., Amsterdam, 1772; in-8°. On lui doit encore : 1<sup>o</sup> *Voyages de Stolberg en Allemagne, en Suisse, en Italie et en Sicile*, Amsterdam, 1798; 2<sup>o</sup> *de l'Importance de la religion pour l'homme*, Amsterdam, in-8°, 1803; 3<sup>o</sup> *Sermons de Vernule*, Amsterdam, 1771, in-8°; 4<sup>o</sup> *Cantiques* (recueil de plus de 50 cantiques, en partie originaux, et en partie traduits), 1813,

in-8°; 5° *Discours et Mémoires* sur des sujets religieux, philosophiques et littéraires, Amsterdam, 1794, in-8°; 6° *Correspondance*, Amsterdam, 1803, in-8°. Comme membre du corps - législatif de la république Batave, M. Lublink s'est montré aussi judicieux que sage dans ses doctrines politiques. Il mourut, généralement estimé, au mois de novembre 1813. Il était aveugle depuis plusieurs années, ce qui, néanmoins, ne l'empêchait pas de se livrer à un travail assidu.

LUBOMIRSKA (ROSALIE, PRINCESSE DE), née comtesse de Chodkiewicz, avait épousé, étant très-jeune encore, le prince Alexandre Lubomirska. Cette dame célèbre par sa beauté, son esprit et ses infortunes, se trouvait à Paris au commencement de la révolution, et y revint, pour son malheur, à une époque déplorable. Elle était retournée à Varsovie vers le commencement de 1790; mais, reprenant bientôt le cours de ses voyages, elle parcourut la Suisse, et s'arrêta, en 1792, à Lausanne. Le baron d'Eslach, bailli de cette ville, si connu par son animosité contre tous ceux qui avaient énoncé quelques opinions favorables à la cause populaire, et qui fut, depuis, égorgé par ses propres soldats, eut des démêlés assez vifs avec M<sup>me</sup> de Lubomirska. Il fit même arrêter un homme attaché à son service, prétextant qu'il parlait trop librement en Suisse des affaires de France. Elle quitta alors Lausanne, et se rendit à Paris avec son compatriote le comte Thadée Mostowski, castelan de Varsovie et membre du sénat de

Pologne. Ce dernier, qui, en a été honorablement rappe sa patrie par l'empereur A dre, où le ministère de l'in et de la police lui fut confié me du mérite le plus dist était alors chargé d'une s secrète auprès de la répu française par le roi Stanis niatowski, qui venait de son adhésion à la fameuse dération de Targowitza. La ports politiques, ainsi que c l'esprit, des connaissances talens, établirent bientôt, c comte Mostow-ki et sa cou de voyage d'une part, et Verq Condorcet, Brissot, les pri députés de la Gironde, de l des liaisons intimes qui dev depuis, funestes aux premi comte Mostowski eut, au ce cement de 1793, plusieurs renances avec les membres d vernement français, chez nistre des affaires étrangè brun; mais les arrangeime restèrent sans effet, par sui révolution du 31 mai de c née. Après la défaite sangl parti girondin, les deux geurs polonais furent succ ment arrêtés et remis en lil trois reprises différentes. I te Mostowski reçut enfn c se-ports pour retourner dar trie; mais il fut arrêté de n à Troyes, et ne dut sa dél qu'à l'arrivée inattendue d té Hérault de Séchelles da ville. La princesse de Lu ka, qui avait tardé à s'éloi Paris, y fut arrêtée pour trième fois, conduite dans sons de la Conciergerie, e au tribunal révolutionnaire

ma à mort. S'étant déclai-  
einte, il y eut un sursis à  
eution. Elle apprit bientôt,  
cachot où on l'avait re-  
e, qu'une révolution nou-  
venait d'éclater en Pologne,  
Kosciusko, ainsi que plu-  
sieurs de ses amis, avaient  
Paris, au comité de salut  
pour la réclamer. Dès-lors  
crut sauvée, et dans sa  
le eut l'imprudence de dé-  
qu'elle n'avait feint une  
se que pour se dérober à la  
Il n'en fallut pas davantage  
procces persécuteurs pour la  
. L'implacable haine que  
ierre et ses complices a-  
vouée à tous les amis des  
ns députés de la Gironde,  
avait s'assouvir que dans  
ng. Toute illustration, les  
le patriotisme même chez  
nmes, et la jeunesse, les  
et la beauté chez les fem-  
evenaient autant de titres à  
cription. Dès que le comité  
t public eut appris que la  
se Lubomirska avouait  
n'était point enceinte, il  
qu'elle devait, sans plus  
être envoyée à l'échafaud,  
vce sentence fut exécutée  
même. A peine lui laissa-  
temps de former quelques  
de ses beaux cheveux,  
se coupa pour les léguer à  
is en France et en Pologne.  
érit, à la fleur de son âge,  
e étrangère, qui, à tous  
mages extérieurs, joignait  
rit supérieur et un cœur ex-  
. Sa fille, enfant en bas  
ncarcérée avec elle, ne fut  
à la liberté et à ses parens,  
logne, qu'après la journée

qui mit enfin un terme à la tyran-  
nie de Robespierre.

LUCAS (N.), recteur de Mini-  
hiploulan, fut élu, par le clergé  
de Tréguier, député aux états-gé-  
néraux en 1789. Il se réunit aux  
députés du tiers-état le 16 juin, et  
lorsque Barnave présenta, le 4  
janvier 1791, le projet de loi ten-  
dant à soumettre les ecclésiasti-  
ques au serment, il demanda l'ap-  
pel nominal. A la fin de la ses-  
sion, M. Lucas rentra dans l'obs-  
curité et n'en sortit plus.

LUCAS (N.), capitaine de vais-  
seau, commandait le *Redoutable*,  
de 74 canons, au combat de Tra-  
falgar. Il soutint jusqu'à la der-  
nière extrémité l'honneur du pa-  
villon français, et n'abandonna  
son vaisseau que lorsqu'il était au  
moment de couler bas. Conduit  
en Angleterre comme prisonnier  
de guerre, il publia, à Londres,  
une relation de sa conduite dans  
cette affaire malheureuse, et la fit  
parvenir en France. Elle fixa l'at-  
tention du gouvernement, et lors-  
que M. Lucas revint dans sa pa-  
trie, Napoléon, à qui il fut pré-  
senté, l'accueillit honorablement  
et approuva sa conduite.

LUCAS (N.), amiral holla-  
dais, d'une famille distinguée  
dans la marine marchande, prit  
du service dans la marine militai-  
re, et parvint rapidement aux pre-  
miers grades. En 1796, il partit du  
Texel, en qualité d'amiral, pour  
aller reprendre sur les Anglais le  
cap de Bonne-Espérance. La flot-  
te sous ses ordres était composée  
de 3 vaisseaux de ligne, 2 fréga-  
tes, 5 autres bâtimens inférieurs,  
et plusieurs bâtimens de trans-  
port; elle avait à bord 3,000 hom-

mes de troupes. Cette expédition fut des plus malheureuses pour cet officier-général. Bloqué dans la baie de Saldanah par l'amiral Elphinston à la tête d'une escadre supérieure, il fut forcé de se rendre sans même avoir pu tirer un seul coup de canon. On suppose qu'une violente insurrection, qui éclata parmi les équipages, fut l'unique cause à laquelle il dut l'impossibilité de résister à l'ennemi. Sa conduite dans cette affaire n'a jamais pu être suffisamment expliquée, parce que, à son retour en Hollande, ayant été traduit devant un conseil de guerre, il mourut dans une maison de campagne, où il fut autorisé à se retirer jusqu'à l'époque du jugement. Ce jugement ne fut pas rendu.

**LUCAS (FRANÇOIS)**, habile sculpteur, né à Toulouse, département de la Haute-Garonne, en 1736, dut à ses talens une réputation flatteuse. On cite de lui principalement un bas-relief de 50 pieds de long, placé à la jonction du canal des deux mers; cet ouvrage, digne du ciseau des plus grands maîtres, se distingue autant par le génie de la composition que par la grâce de l'exécution. Il représente l'Océanie ordonnant à la nymphe du canal de faire couler ses flots de l'Océan à la Méditerranée, pour l'avantage du commerce et de l'agriculture. Plusieurs figures composent le groupe, que les curieux ne cessent d'admirer. Lucas est auteur de plus de 150 statues, bustes, bas-reliefs, etc., qui décorent plusieurs villes et châteaux de France et d'Italie. Il mourut le 17 septembre 1813. Son frère **JEAN-PAUL LU-**

**CAS** fut en quelque sorte le fondateur du musée de Toulouse, auteur 1° du *Catalogue et critique des tableaux monumens des arts de Toulouse*; 2° *Réflexions sur la peinture et les ouvrages du pinceau*; 3° *Précis sur la manière d'apprendre à dessiner*.

**LUCAS DEBOURGER (JOSEPH)** exerçait, d'une distinction, la profession d'avocat à Vannes, département du Morbihan, au moment de la révolution. S'étant montré un zélé défenseur de la constitution, il fut élu, en 1789, député du tiers-état de la sénéchaussée de cette ville à l'assemblée nationale, où il s'occupa principalement d'objets de jurisprudence. Rentré, en 1792, dans sa patrie, il fut successivement nommé aux tribunaux de 1° insurrection à Rochefort et de Vannes. Il mourut, en juin 1806, le colonel de ce département, la mort l'enleva à sa famille et à ses concitoyens, dont il est estimé et les regrets : il avait alors 73 ans.

**LUCAS DE BOURGEE (JEAN-SEPH-MARIE-PAUDENOR)**, officier de la légion-d'honneur, membre de différentes législatures, procureur-général près de la cour criminelle du département du Morbihan, fils du précédent, né à Rochefort en 1762, avocat à Vannes, lors de sa première formation des institutions, il fut élu, par les assises primaires de cette ville, député municipal. Nommé, en novembre 1791, administrateur du département du Morbihan, il en fut



ions jusqu'en octobre 1793, destitué et incarcéré communaliste; il ne dut, en 1794, en liberté et sa réintégration sa place d'administrateur à la révolution du 9 thermidor (27 juillet 1794). L'année suivante, il fut pourvu de l'office d'accusateur public près le tribunal criminel militaire de Brest, et peu après, des mêmes fonctions le tribunal criminel du Morbihan. Approuvé le 17 avril 1797, par le vœu des citoyens, au corps législatif, membre du conseil des députés, il parut à la tribune plusieurs discussions, prit part à plusieurs discussions, prit part pour combattre l'impie, soutenir les droits des citoyens, soutenir les droits des citoyens de domaines congéables. Éliminé, par suite des événements du 18 brumaire an 8 (décembre 1799), il fut réintégré dans les fonctions du ministère de la justice près la cour de justice du Morbihan, en qualité de procureur-général, place qu'il occupa jusqu'à sa suppression en 1800, époque à laquelle il se retira, quoiqu'il fût en état de servir sa patrie. En 1804, il avait été fait chevalier de la légion d'honneur, et pendant cent jours en 1815, nommé membre de la chambre des députés. Il a plusieurs fois éprouvé les effets de l'esprit de parti, mais ses concitoyens lui ont rendu l'honorable témoignage de son zèle et de son dévouement en tant qu'administrateur, conseiller municipal et comme organe de la justice publique, il s'est constamment fait estimer par ses sages conseils et son attachement

à la liberté nationale.

LUCCHI (MICHEL-ANGE), cardinal, naquit à Brescia, le 20 août 1744. Il fit de très-bonnes études, et entra dans la congrégation de Mont-Cassin, où il devint professeur de philosophie et de théologie. Plein d'ardeur pour l'étude, et se proposant pour modèles les célèbres bénédictins français Mabillon et Montfaucon, il parcourut les principales bibliothèques d'Italie, et s'attacha particulièrement à collationner les anciens manuscrits. Son instruction et sa patience lui permirent de recueillir de ces savans travaux une foule de pièces qui étaient restées inconnues à ses prédécesseurs. Les dignités ecclésiastiques vinrent le chercher dans son humble retraite, où il vivait sans faste et sans ambition. Pie VII, qui avait été son ami avant d'être son supérieur, ne l'oublia jamais, et l'appela à Rome en 1808, pour lui donner le chapeau de cardinal. Ce vertueux prélat ne jouit pas long-temps des honneurs que ses vertus lui avaient mérités; il mourut le 29 septembre en 1812, dans l'abbaye de Sublac, pendant la visite qu'il y faisait en qualité d'abbé. On lui doit plusieurs éditions d'ouvrages savans, qu'il a enrichies de notes et d'observations: ce sont les éditions de *Fortunat*, d'*Appien* et d'*Hérodien*. Il avait légué, par testament, la collection de ses nombreux manuscrits au saint-père, qui l'a fait déposer à la bibliothèque du Vatican.

LUCE DE LANCIVAL (JEAN-CHARLES-JULIEN), professeur de belles-lettres et poète distingué, naquit, vers 1766, à Saint-Gon-

bin, département de l'Aisne, et fit de brillantes études au collège Louis-le-Grand, à Paris. Il était encore en rhétorique, lorsqu'il composa, sur la mort de la célèbre impératrice Marie-Thérèse, un poème latin qui lui valut, de la part de Frédéric-le-Grand, une lettre flatteuse et un présent. Ce premier succès l'encouragea, et il publia un autre poème latin sur la paix de 1783 (*de Pace carmen*, 1784, in-4°). Cette seconde tentative, non moins heureuse que la première, détermina ses maîtres à l'appeler à l'instruction publique: à 22 ans, il était professeur de rhétorique au collège de Navarre, et était entré dans la carrière ecclésiastique. M. de Noë, évêque de Lescar, se l'attacha comme grand-vicaire. Pendant les temps orageux de la révolution, Luce de Lancival se tint éloigné de la scène politique. Lors de la réorganisation des corps enseignants, il fut nommé professeur de belles-lettres au lycée impérial (aujourd'hui collège de Louis-le-Grand), fonctions qu'il a remplies avec un zèle et un dévouement qui lui ont concilié l'estime publique et l'affection de ses nombreux élèves. M. Luce de Lancival, à qui on fut obligé, en 1794, de faire l'amputation d'une jambe, ne ménagea peut-être pas assez sa santé. Il mourut prématurément, à l'âge de 44 ans, le 17 août 1810, le surlendemain du jour où il avait appris que l'université impériale avait couronné son poème latin sur le mariage de Napoléon. On lui doit, outre les deux poèmes dont il a déjà été parlé, 1° *le Globe*, poème, 1784; 2° *Épître à Clarisse* sur les dan-

gers de la coquetterie, suivi de *Épître à l'ombre de Car* 3° *Folliculus*, poème en 4 c imprimé après la mort de l'auteur mais dont plusieurs fragments ont été publiés par plusieurs contemporains, entre autres M. Bouvet de Cressé. C'est une satire sanglante du feuillet Geoffroy, dont Luce de Lancival avait justement à se plaindre. Différens Discours prononcés des cérémonies publiques, autres, à la distribution de du Prytanée français, 1800, 5° *Eloge de M. de Noë*, évêque de Lescar, couronné au musée de l'Yonne, An 1804, in-8°; 5° *Achille à S* poème imité de Stace. Citons dans son *Tableau de la Littérature*, s'exprime ainsi à l'occasion de cet ouvrage: « M. Luce de Lancival doit beaucoup à *l'Épique* de Stace; mais il a même inventé plusieurs *scènes*, et de nombreux détails qui ne lui appartiennent. Le style n'est pas exempt de recherche, le *style* n'offre peu d'action pour *le* *style* peut-être même est-il *style* tueux dans son ordonnance *style* on y trouve des traits ingénieux *style* d'agréables descriptions, *style* rudes bien versifiées. » Luce de Lancival en donna une 2<sup>e</sup> édition, 1807, in-8°, qu'il avait revue et corrigée avec soin. (*Titus Scaevola*, tragédie en 3 actes, 1793. Luce de Lancival mit en circulation, en composant ce *style* ouvrage, la pièce que le P. Luce avait publiée environ 150 ans auparavant. Au reste, la pièce de Lancival fut peu goûtée: l'auteur qu'il avait cherché à répan-

che Porsenna nuisit au le l'ouvrage. 7° *Hormis-gédie* en 3 actes, imprimée en 1814, mais non représentée parce que, dit l'auteur, « tour trop ou trop peu renommée, jamais elle ne fut représentée du jour. » 8° *Archibal*, en 3 actes, ne put se soutenir sur les théâtres à la représentation. 9° *Andrez*, tragédie en 3 actes, accueillie dans sa nouveauté, ne fut point reprise. 10° *Le Prince*, tragédie en 5 actes, représentée en 1798; 11° *Hector*, en 5 actes, représentée pour la première fois, en 1809, avec beaucoup de succès; elle fut goûtée de l'empereur, qui donna à l'auteur une pension de 3000 francs et la décoration de la Légion d'honneur : ce prince avait une prédilection marquée pour le héros troyen. M. Luce, l'un des élèves les plus distingués de Luce de Lancival, dit dans sa pièce « est véritablement le héros de l'*Iliade*. » 12° Enfin différentes *scènes fugitives*, insérées dans *l'Alcibiade des Muses*, et autres ouvrages périodiques. Il a laissé en manuscrit une tragédie intitulée *Le Prince*, où l'on retrouve, suivant le jugement de M. de Voltaire, le talent qui a comblé le succès de *l'Andrez*. Il est encore auteur d'une comédie en 4 actes et en vers, intitulée *Le roman de Cazotte*, et qui a pour titre : *le Lord impromptu* ou *la société agréable*, d'une manière simple et communicative, et qui a été représentée à Paris. Luce de Lancival s'est fait beaucoup connaître par ses ouvrages philosophiques, ses longues dissertations et ses douleurs. M. Ville-ville a publié, dans le *Magasin*

*encyclopédique* (tom. V, pag. 138, an 10), une *Notice sur Luce de Lancival*. C'est par erreur qu'on a donné M. Harel pour neveu de Luce de Lancival : il n'en eut pas. Sa sœur, qui était religieuse, est restée constamment fidèle à ses vœux hors du cloître.

LUCET (JEAN-CLAUDE), avocat en droit-canon, naquit en 1755, à Pont-de-Veyle, département de l'Ain; il fut avocat canoniste de M. l'archevêque de Bordeaux. S'étant fixé à Paris, il s'essaya dans différens genres de littérature. Ses ouvrages avoués sont : 1° *Pensées de Rollin*, 1780; 2° *Principes du droit canonique universel*, in-4°; 3° *la Religion catholique est la seule vraie, et la seule qui réponde à la dignité et aux besoins de l'homme*, in-8°; 4° *Lettres sur différens sujets relatifs à l'état de la religion en France*, in-8°; 5° *Principes des décisions contre le divorce*; 6° *De la nécessité et des moyens de défendre les hommes de mérite contre les calomnies et les préjugés injustes*, in-8°, 1803; 7° *l'Enseignement de l'église catholique sur le dogme et sur la morale, recueilli de tous les ouvrages de Bossuet, en conservant partout son style noble et majestueux*, 1804, 6 vol. in-8°. On lui attribue un *Éloge de Catilina*, qui parut en 1780, et des *Pensées sur plusieurs points importans de littérature, de politique et de religion*, in-12, un vol. Voici comment le jugement sous le rapport du talent, les auteurs d'une biographie ultra-religieuse et monarchique. « Il tronquait des passages, était tantôt prolix, tantôt superficiel, et aussi peu sûr pour le goût que pour

la doctrine, transformait un corps plein de nerf en un squelette inanimé. » Cet avocat canoniste ne fut pas heureux dans l'application de la morale aux actions de la vie privée, puisqu'il fut accusé de malversations dans la direction des affaires importantes qui lui étaient confiées. Perdu dans sa fortune et dans son honneur, il hâta lui-même sa mort, soit par un acte de désespoir, soit par l'effet de l'altération de sa raison. Il se suicida, en juin 1816, à Vanves près de Paris, où il s'était retiré.

LUCET (J. J.), ancien ecclésiastique, journaliste et fameux auteur de l'énigme du *Contraste*, était entièrement inconnu avant sa coopération à la rédaction de quelques petits journaux, tels que la *Petite Poste de Paris*, qui cessa de paraître au 18 fructidor an 5, et le *Bulletin de littérature*. Cette dernière feuille, après une assez longue interruption, reparut en l'an 10. M. Lucet écrivit ensuite dans le *Messenger des dames*, et enfin dans le *Journal des modes*. Pour arriver à la célébrité, ce modeste journaliste trouva un moyen plus facile et plus heureux. Il fit une *Enigme*, dont le prix était un exemplaire des Œuvres de Voltaire. La singularité des développemens de cette pièce logographique fixa l'attention des amateurs, et l'importance du prix fit naître un nombre prodigieux d'œdipes; enfin, 6,000 concurrens s'élançèrent tout-à-coup de l'obscurité, chacun un mot à la main. M. Lucet publia, en 1803, in-8°, le mot et les principales pièces

du concours, et recueillit ainsi une grande célébrité, tache ineffaçable de ridicule dans le silence de la part du vainqueur du *Contraste* avaient fatigué les mauvais plaisans rompit en 1811, en publiant, avec Eckart, les *Homages poetiques*. C'est un recueil de *Pièces de vers* toutes les langues, sur la naissance du roi de Rome, 2 forts in-8°, et un *Appendix* à ce recueil en brochure in-8°. Son tribut d'images pour son propre compte se composait de deux volumes d'une chanson. Depuis cette époque il garde de nouveauté.

LUCHESINI (LE MARQUIS) ministre d'état du royaume de Prusse, etc., naquit d'une famille praticienne de la petite ville de Lucques. Ses espérances littéraires et son personnel lui concilièrent la bienveillance de Frédéric-le-Grand, qui le nomma son bibliothécaire. Sous son successeur, le marquis de Luchesini fut destiné à un rôle plus important. En 1788, dans les premiers jours de l'ouverture de la diète, il partit avec adhésion pour l'indépendance contre la Russie, et sans paraître trop opposer à l'influence du cabinet de Saint-Petersbourg, il parvint à conclure, en mars 1790, une traité d'alliance entre la Prusse et la Pologne. Trois mois plus tard il prit part, en qualité de ministre plénipotentiaire, aux conférences de Reichenbachs, où se voyaient les envoyés de la Hollande et de l'Angleterre, pour chercher une rupture entre la

pe et l'Autriche. Les conférences n'ayant eu pour résultat la préparation des moyens, on signa le traité au congrès de Vienne, qui devait avoir lieu le 1<sup>er</sup> de décembre. Il fit un voyage à Vienne, en mai 1791, au congrès de Schistowe, et le traité conclu entre la France et l'Autriche. En 1792, il exerça ses fonctions à Varsovie; ébranlé par les circonstances des relations de sa cour avec la Russie, il fut réduit à la seule nécessité de rompre avec elle de 1790, et de quitter Vienne, pour ne pas se rencontrer avec la Grande-Pologne aux troupes prussiennes qui venaient à y entrer. En janvier 1793, il fut chargé de l'ambassade à Vienne, ce qui ne l'empêcha pas d'accompagner le roi de France au Rhin pendant presque toute la campagne, et de se rendre à Vienne, le 24 juin, devant le roi, pour signer le traité de paix offensive et défensive avec l'Angleterre. De Vienne, il quitta de nouveau Vienne, en 1794, pour aller résider auprès de son souverain qui était devant Varsovie, mais à la fin de la campagne dont les résultats furent très défavorables aux troupes prussiennes. Depuis cette époque, jusqu'en 1797, qu'il obtint sa retraite, que depuis long-temps il avait demandée, il ne fut occupé que de négociations secondaires avec l'Autriche. Néanmoins, en 1802, il vint à Paris, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et de ministre plénipotentiaire près du consul Bonaparte. A l'é-

poque du couronnement de l'empereur Napoléon comme roi d'Italie, il se rendit à Berlin, et de là à Milan, où il remit à ce prince, au nom de son souverain, la décoration de l'Aigle-Noir, tant pour lui que pour plusieurs des principaux personnages de sa cour. Il revint à Paris, où il résida jusqu'à la fin de la campagne de 1805; il n'en partit qu'en 1806, pour une mission secrète qu'exigeait la suite des négociations commencées par le comte de Haugwitz. Après la rupture entre la Prusse et la France, ce diplomate se retira à Lucques, et passa, en qualité de chambellan, au service de la princesse Élisabeth Bacciochi, grande-duchesse de Toscane. Depuis la chute de sa dernière souveraine, il a terminé dans la retraite sa carrière, dont la fin fut moins brillante que le commencement.

LUCHET (LE MARQUIS JEAN-PIERRE-LOUIS DE). officier de cavalerie et littérateur, connu d'abord sous le nom de LAROCHE-DU-MAINE, a publié un grand nombre d'ouvrages. Il épousa la fille d'un négociant de Genève, nommé Delors, et rechercha moins dans cette union la fortune que les qualités estimables. Il voulut suppléer à la gêne qu'il éprouvait par le travail littéraire, ce qui fait dire un peu durement à Grimm, qui lui-même n'était ni riche ni bon littérateur : « Le marquis de Luchet est un fort bon gentilhomme, et je le plains d'être réduit à faire le métier de mauvais écrivain. » (*Correspondance*, 1<sup>re</sup> partie, tome V.) Avant de se livrer à ce genre de travail, il

voulut néanmoins tenter la fortune par quelque entreprise de commerce, et se mit à la tête d'une exploitation de mines; il n'y fut pas heureux, et pour éviter les poursuites de ses créanciers, il se sauva à Lausanne, où un journal, qu'il entreprit en 1776, tomba faute d'abonnés. Muni de lettres de recommandation de Voltaire, il se rendit en Allemagne. Le landgrave de Hesse-Cassel l'accueillit bien, et le fit son bibliothécaire; la société des antiquités de cette ville le nomma son secrétaire perpétuel; mais la mobilité de caractère du marquis de Luchet lui fit quitter, en 1788, la cour du landgrave, pour passer au service du prince Henri de Prusse, qui lui accorda une pension de 2.000 écus. Il rentra en France, en 1788, y prit parti pour le nouveau système politique, et rédigea, sous le titre de *Journal de la ville*, une feuille qu'il datait assez bizarrement de Charenton. Le marquis de Luchet, qui était né à Saintes, département de la Charente-Inférieure, le 15 janvier 1740, mourut à Paris en 1792. Il a publié un très-grand nombre d'ouvrages; nous citerons les plus connus. Ce sont : 1° *les Nymphes de la Seine*, Paris, 1765, in-12; 2° *Analyse raisonnée de la Sagesse de Charron*, Amsterdam, 1765, in-12; ouvrage dont les journaux rendirent un compte favorable. 3° *La Reine de Benni*, nouvelle historique, Amsterdam et Paris, 1766, in-12; 4° *Histoire de l'Orléanais*, depuis l'an 765 de la fondation de Rome, jusqu'à nos jours, Amster-

dam (Paris), 1766, in-4°. paru que le 1<sup>er</sup> volume, on trouve une description topographique de l'Orléanais; et dissertations, l'une sur l'air de *Genabum*, et l'autre sur *celle*. 5° *Essais sur les principaux évènements de l'Europe, avec des considérations politiques historiques sur les règnes de sabeth et de Philippe II*, dres (Paris), 1766, 2 vol. i 6° *les Tablettes de Zirphé*, 7° *Mémoires de madame la ba de Saint-Lys*, 1770, in-1: *Nouvelles de la république d tres*, Lausanne, 1775, 8 v: 8°; 9° *Parallèle* entre le dernier et le siècle présent, in-12; 10° *Examen d'un liv a pour titre : Sur la législa le commerce des grains* (par ker), 1775, in-8°; 11° *Dis tion sur Jeanne-d'Arc, vul ment nommée la Pucelle d'Or* 1776, in-8°; 12° *Histoi M M. Paris de Montmartel vernay*, 1776, in-12; 13° *de Ch. Philippe Kopp*, co ler privé du landgrave de F Cassel, 1777, in-8°; 14° *A de Poésies*, Londres (Ca 1777, in-12; 15° *État act la musique et des spectacles A. S. le landgrave de Hesse sel*, 1777, in-12; 16° *Élo Voltaire*, 1778; 17° *Élo Haller*, 1778, in-8°; 18° *du marquis de Calvières*, in-8°; 19° *Essai sur la min gie et la métallurgie*. Mest 1779, in-8°; 20° *Discours célébration du jour annive de la naissance de S. A. landgrave*, prononcé le 1 1781, dans la loge de *Fred*

, Cassel, 1781, in-8°; 21° *Uri*, 1781, 4 vol. in-8°, publié sous le titre de *Journal s du monde*, 1782-1785, in-8°; 22° *Histoire littéraire de Voltaire*, Cassel (Paris), 6 vol. in-8°, dans laquelle il est principalement décrit sur les causes qui ont fait Voltaire à s'éloigner de Paris; 23° *Petit Tableau de Paris*, in-12; 24° *le Temple de la Vérité*, intermède pour la fête de Cassel, lors de l'inauguration de la statue élevée à Cassel II, landgrave de Hesse, 1785, in-8°; 25° *Mémoires de Baudéon*, 1784, in-12; 26° *l'Insuffisance de la Vertu*, romans réimprimés sous les titres de *Mémoires de M. de B.*, pour servir à l'histoire de l'année dernière, et de l'année de Tessan; 27° *les Philosophiques*, par un philosophe retiré du monde, 1784, in-8°; 28° *le vicomte de T...*, 1784, in-8° et in-16, souvent réimprimé, traduit en allemand, Hambourg, in-8°; 29° *les Mémoires de Morsheim* (suite de *Barjac*), 1786, in-12; 30° *Olinde*, 1784, in-8°; 31° *la fille fautive, ou les Mémoires d'une demoiselle de qualité*, Paris, 1788, 2 vol. in-12; 32° *Essai sur la secte des illuminés*, 1790, in-8°; 33° édition, augmentée par le comte de T..., 1792, in-8°: ouvrage curieux, traduit en allemand par Hopp; 34° *Mémoires pour servir à l'histoire de l'année 1789*, Paris, 1790, 4 vol. in-8°; 35° *Contemporains de 1789 et*

1790, ou les *Opinions débattues pendant les premières législatures, avec les principaux évènements de la révolution*, 1790, 3 vol. in-8°, traduit de l'allemand de Meissner; 36° *Bianca et Capello* 1790, 3 vol. in-12. Il a concouru, avec Lacroix et Mirabeau, à la rédaction de la *Galerie des États-Généraux*, 1789, 2 vol. in-8°, et à celle des *Dames françaises*, 1790, in-8°.

LUCKNER (LE MARÉCHAL NICOLAS), Bavaurois, né à Campen, en 1722, d'une famille noble, mais pauvre. Il était difficile de prévoir, pendant les premières parties de la vie du général Luckner, que cet Allemand assez médiocre, et fort paisible, deviendrait général français, commanderait les troupes d'une république, et finirait par être victime des troubles publics qui devaient déchirer cette patrie nouvelle. Il entra dans sa jeunesse au service de Prusse, et devint colonel de hussards. Comme chef de partisans, il eut assez souvent des succès: il faisait bien cette guerre d'avant-poste, qui ne demande qu'un peu d'adresse, de promptitude et de courage. Ces succès étaient obtenus contre la France: singulier titre pour devenir ensuite général français. Il venait de battre nos soldats à Rosbach, quand la cour de Versailles, où les favoris se chargeaient de nommer les généraux, jetèrent les yeux sur ce chef de troupes légères allemandes. On lui fit des propositions avantageuses; il les accepta, et entra au service de France. Telle était alors la disette des généraux dans cette vieille monarchie, qu'on était obligé d'aller en chercher, non dans les rangs les plus

élevés, mais dans les rangs secondaires des armées ennemies. La paix dura jusqu'au commencement de la révolution. Luckner partagea l'enthousiasme général; et voilà, par le plus étrange caprice du sort, un baron allemand devenu tout-à-coup républicain en France. Il parut à la barre de l'assemblée constituante quelques jours avant la fédération de 1790, et demanda la permission d'assister à cette solennité : elle lui fut accordée. Maintenu dans toutes ses pensions, et décoré du bâton de maréchal, il fut de nouveau présenté à la barre nationale, le 26 février 1792, par le ministre Narbonne, qui déclara que *Luckner avait le cœur plus français que l'accent*. Cependant il fallut opter entre la terre natale et la terre hospitalière. Luckner prit le parti de la liberté contre celui de ses préjugés, de ses habitudes et de ses concitoyens. Il alla commander l'armée française sur la frontière du Nord. Il possédait des biens considérables dans le Holstein : on le menaça d'une confiscation complète. Il répondit qu'il bravait tout ce que la vengeance pouvait lui infliger de plus horrible, et qu'il se vouait à la défense de sa nouvelle patrie. On le nomma généralissime ; mais son âge fort avancé, ses talens, dont on commençait un peu tard à douter, sa qualité d'étranger, ne tardèrent pas à lui faire enlever ce commandement en chef. Il fut relégué dans un camp de seconde ligue, à Châlons-sur-Marne. Exposé plusieurs fois à des persécutions injustes, il se présenta à la barre de la convention pour protester de son dé-

vouement. On lui ordonna d'aller à Paris jusqu'à ce que sa confiscation fût complète. Il y resta assez tranquille jusqu'au moment où il eut l'idée malheureuse de demander sa pension. Cette demande réveilla l'attention révolutionnaire. Traduit devant le tribunal, il fut condamné à mort le 10 janvier 1794. Telle fut la fin d'un vieillard honorable, que le plus que sa supériorité personnelle, avait tiré de l'obscurité pour jeter un éclat emprunté sur sa tête et faire enfin tomber sur sa tête sa tête innocente, blessée dans les combats.

LUCOTTE (EDME-AIMÉ, TE), lieutenant-général, commandant de la légion d'honneur valier de Saint-Louis, est né en 1770, à Dijon, où il fit de bonnes études. Au commencement de la révolution, il partit comme volontaire dans un des bataillons de la Côte-d'Or, où il se distingua par son zèle, son intelligence et son courage. En 1792, il fut nommé colonel de la 60<sup>e</sup> demi-brigade. Il fit les campagnes d'Italie, en 1796 et 1797, comme chef de brigade. En 1798, le directoire-exécutif lui confia le commandement militaire, et le lui retira peu de temps. L'année suivante, élevé au grade de général de brigade, il fut nommé pour Toulon, et fut désigné pour faire partie de l'expédition d'Égypte, commandée par le général Bonaparte. Séparé de lui par un coup de vent, il gagna avec sa division les côtes d'Italie. Nommé gouverneur d'Ancône, il défendit avec une grande intrépidité cette place, assiégée par des forces



s. Rappelé en France, il commanda le département de l'Oise, et fut nommé, en 1793, commandant de la légion d'honneur. A l'avènement de Bonaparte au trône de France, il passa au service de ce général et néanmoins conserva son grade dans l'armée française. Nommé par le roi Joseph en Espagne en 1808, et mérita, par sa conduite sage et modérée, l'estime des Espagnols. Nommé gouverneur de Séville, il sauva cette ville du pillage, préserva les églises de destruction complète, et résista, contre ses propres troupes, à la défense des prêtres dont le pape avait exaspéré le soldat. Il se conduisit avec modération dans des circonstances non moins difficiles. Ses commandemens furent, comme dans toutes les occasions de sa vie, il montra un parfait désintéressement, et retour en France, il n'eut pas à réclamer que son traitement de général. Dans la campagne de 1814 il a rendu de nouveaux services à sa patrie; au mois d'avril de cette année, il fut nommé à Corbeil une division d'armée. Le gouvernement lui donna d'activité que le 15 mars 1815. Mais, destiné à retourner au retour de Napoléon, il fut presque aussitôt abandonné par ses troupes, qui coururent se rallier sous les bannières de leur chef. Après le 20 mars, on lui confia le commandement de Périgueux, et après le retour du roi, il fut mis à la disposition. Une ordonnance du 22 juillet 1818 le com-

prit dans le corps royal d'état-major. Le général Lucotte passa pour être très-instruit dans l'administration militaire, et pour cultiver avec succès la poésie et les arts.

LUCY (ADOLPHE-JOSEPH-ALPHONSE), conseiller à la cour d'appel de Paris, chevalier de la légion d'honneur, ex-membre de l'assemblée législative, est né le 6 décembre 1753. Il exerçait la profession d'homme de loi au commencement de la révolution, dont il embrassa la cause avec modération. Administrateur du département de l'Oise en 1790, il mérita que les électeurs de ce département le nommassent, au mois de septembre 1791, membre de l'assemblée législative. Le 23 mai 1792, il accusa le ministre Clavière de s'être rendu coupable d'abus de pouvoir, en destituant de sa pleine autorité le directeur des postes. Mal accueilli à cette occasion, il s'éleva contre la majorité en lui reprochant d'avoir admis sans examen une dénonciation portée, peu de jours auparavant, contre les ministres Bertrand de Molleville et de Montmorin. M. Lucy fit quelques rapports, notamment sur les droits féodaux, et rentra dans ses foyers à la fin de la session. Il ne reparut dans les affaires publiques qu'en 1800, par suite de sa nomination aux fonctions de président du tribunal civil de Meaux. Il devint, en 1811, conseiller de la cour d'appel de Paris, dont il fait encore partie aujourd'hui (1823).

LUDIÈRE (N. DE), membre de la légion-d'honneur, procureur du roi près le tribunal de 1791

instance de Tulle, département de la Corrèze, fut député par le bailliage de Tulle aux états-généraux en 1789; il s'y fit remarquer par sa constante opposition aux changemens politiques que l'opinion publique réclamait. Dévoué à la monarchie et au maintien du pouvoir absolu, il ne laissa échapper aucune occasion de se montrer fidèle à la cause qu'il avait embrassée, et il protesta, le 30 mars 1791, contre le décret portant que : « Si le roi sortait du royaume, et si après avoir été invité par une proclamation du corps-législatif, il ne rentrait pas en France, il serait censé avoir abdiqué la couronne. » Le 29 juin de la même année, il attaqua le décret qui ôta la liberté à ce prince et à sa famille. Enfin, lorsque le monarque eut été privé du droit de diriger l'éducation du dauphin, il déclara qu'il ne prendrait plus aucune part aux délibérations qui n'auraient pas pour objet l'amélioration du sort de la famille royale. Après la session de l'assemblée constituante, M. Ludière se retira tranquillement dans ses foyers, où il resta assez inconnu pour échapper aux proscriptions de 1793. Le gouvernement impérial le remit en évidence. Il devint procureur impérial au tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Tulle, conserva les mêmes fonctions sous le gouvernement du roi; il les occupa encore aujourd'hui (1823). Après la première restauration, en 1814, M. Ludière avait reçu la décoration de l'ordre royal de la légion-d'honneur, et des lettres de noblesse sous la date du 21 novembre 1816.

LUDOT (A. N.), membre de la convention nationale, du des cinq-cents et du tribunal juge à Saint-Domingue, montra, dès le commencement de la révolution, l'un de ses plus sages partisans. Député à la convention nationale où le nomma le département de l'Aube, il ne prit séance que le procès du roi; il y soutint un caractère de modération, et au conseil des cinq-cents fut élu pour la réélection des députés conventionnels. Réélu, élu pour deux ans, il fit plusieurs propositions sur le jury, les transiges entre particuliers, etc.; contre le droit de patente, manda, dans le cas où il se présentait, que les artistes en exemption; fit adopter un amendement remarquable au sujet de Daunou sur la calomnie appuya la proposition qui oblige les électeurs à prêter serment de fidélité à la république. Ensuite s'occupa de la législation maritime, en faveur de laquelle obtint plusieurs décrets importants. Il parla aussi avec beaucoup de sagesse sur un projet de loi sur le vagabondage. Le 20 août 1799, il se montra le défenseur des artisans de la révolution brumaire au 8 (9 novembre) et fut nommé membre de la commission intermédiaire du département. Appelé peu de temps après à la convention nationale, il sortit de cette assemblée en 1802, époque de sa démission. Il se rendit à Saint-Domingue dont il venait d'être nommé grand-juge. A son retour en France, il obtint une place sur

## LUD

droits-réunis. M. Ludot, mais cette époque n'a plus lieu dans la carrière administrative, publia, en 1801, une notice sur l'ouvrage de Blackstone des *Lois criminelles et de l'Angleterre*.

LUDOT (DENIS-ÉLOI, BARON), militaire, d'abord de camp, est né le 25 août 1792, fit campagne de la révolution et de l'empire, et fut nommé chef de brigade le 30 mai 1813. La première restauration en devint chevalier de Saint-Louis. Il était officier de la légion d'honneur depuis 1808. Le général commanda, au mois de mai 1815, la 1<sup>re</sup> division de réserve de cavalerie, et fut adjoint au général de division du lieutenant-général d'Artois. Par suite du licenciement de l'armée, en 1815, il fut mis à la demi-solde; il fut retiré dans le département de la Moselle.

LUDOVISI-BUONCOMPAGNI (LUDOVICO-LUISI, PRINCE), d'une ancienne maison d'Italie, qui acquiesça en 1654, les souverainetés de Piombino et de l'île d'Elbe. Les deux principautés appartenant au prince Ludovisi-Buoncompagni, lorsque le général en chef de l'armée napoléon fit la conquête de l'île. Le général français déterminé peu plus tard, le prince fut obligé de céder à la France, par le traité de Florence de 1801, ses droits héréditaires sur Piombino et l'île d'Elbe; il ignorait encore la fortune qui l'attendait, et ne voyait pas qu'après avoir régné quinze ans le dominateur de l'île, il deviendrait, avant sa

## LUI

177

dernière catastrophe, souverain du petit territoire de l'île d'Elbe. Après la restauration du gouvernement royal en France en 1814, le prince Ludovisi publia un *Mémoire*, dans lequel il prétendait que le chef du précédent gouvernement l'avait injustement dépouillé, non-seulement de ses droits de principauté, mais encore de ses revenus particuliers, qui n'avaient pas fait l'objet de la matière du traité, et qu'il évaluait à 200,000 florins. Ses demandes furent vivement discutées au congrès de Vienne et enfin accordées, et il obtint du grand-duc de Toscane de forts dédommagemens pour les revenus qu'il retirait des droits régaliens, avant la cession de son territoire.

LUDRES (LE COMTE DE), maréchal-de-camp, député aux états-généraux en 1789, avait embrassé de très-bonne heure l'état militaire, et était maréchal-de-camp à l'époque de la révolution. Élu député de la noblesse de Nancy à cette assemblée, il y partagea constamment l'opinion de la minorité de son ordre, et ne fut pas un des moins ardents à combattre les nouveaux principes. Mais ses efforts et ceux de son parti ayant dû céder à la force de l'opinion publique, il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791, et se retira ensuite dans ses foyers, où il est mort quelques années après dans l'obscurité.

LUINO (FRANÇOIS), mathématicien, naquit à Milan, en 1740, et fut admis au collège des jésuites de cette ville. Nommé adjoint au professeur d'astronomie, à l'observatoire de Bréza, il devint successivement professeur de mathé-

matiques au même collège, aux écoles palatines de Milan, et à l'université de Pavie. Il prit une grande part aux réformes que le gouvernement autrichien introduisit dans l'enseignement des ingénieurs, pour lesquels il composa un cours d'algèbre et de géométrie. Dans un voyage qu'il fit en France et en Angleterre, il puisa, sur les sciences et la philosophie, des principes qui, lorsqu'il publia ses *Méditations philosophiques*, lui attirèrent des désagréments et lui firent perdre sa chaire de l'université de Pavie. Le père Luino se rendit à Mantoue, où, s'étant fixé, il établit une école de mathématiques, qui eut beaucoup de succès et qui fut dirigée par l'un de ses élèves, l'abbé Decesaris, aujourd'hui professeur à l'observatoire de Bréza. Il mourut le 7 novembre 1792. On lui doit : 1° *Esercitazione sull' altezza del polo di Milano*, Milan, 1769, in-4°; 2° *Sulle progressioni et sulle serie*, ibid., 1767; on y a joint deux Mémoires du père R. J. Bosovich. 3° *Corso degli elementi di algebra, di geometria, e delle sezioni coniche*, Milan, 1772, 3 petits vol.; 4° *Viaggio in Francia ed in Inghilterra*; 5° *Meditazione filosofica*.

LULLIN (LE CAPITAINE CHARLES-LOUIS-MARIE), savant agronome, membre de la société des arts et du comité d'agriculture de Genève, est né d'une ancienne famille originaire du Chablais, qui a rempli des places importantes, et a été admise, en 1555, au conseil des deux cents. M. Lullin s'est occupé avec succès de l'exploitation de ses terres, et a publié divers ouvrages sur l'agriculture et l'é-

conomie domestique, qui ont été d'heureux changements dans la culture des terres du pays habité. Ce sont : 1° *Observation de 20 ans d'expérience sur la culture de la laine*, Genève, in-8°, (1804); 2° *Des prairies arables d'été et d'hiver, de la culture des bœufs et de l'amélioration d'une ferme dans les environs de Genève*, in-8° de 148 pages, Genève, 1806; 3° *Le cultivateur man*, 1<sup>re</sup> année 1815, 2<sup>me</sup> 1816, in-8°.

LULLIN (CHARLES), agronome genevois, a publié en 1811 avec figures, sous le titre de *Sociétés rurales pour la fabrication du lait, connues en sous le nom de fruitières*, ouvrage intéressant dans lequel on trouve des instructions sur la manière de traiter le lait et sur la fabrication du fromage. Il a aussi publié, avec des additions des remarques fort judicieuses, sous le titre de *Instruction sur la culture des blés*, un abrégé de l'ouvrage de M. Benedictin sur cette matière.

LULLIN-DE-CHATEAU (FRÉDÉRIC), littérateur, né à Genève, est auteur des *Écrits sur l'Italie à M. de Fletet*, en 1811 et 1813, insérés dans la *Bibliothèque britannique*, lesquelles ont été recueillies et imprimées, en 1817, 2 vol. Cet ouvrage renferme des observations précieuses et nouvelles sur la culture.

LUMINAIS (M.-P.), né à Nantes de plusieurs assemblées législatives, fut élu, en 1795, député du département de la Vendée, et fut du conseil des cinq-cents;

uer dans plusieurs circons-  
par son énergie. Il pré-  
a projet de résolution sur  
témoignage, et voia un de-  
de contributions ar-  
pour les départemens de  
et pour différens  
agées par la guerre. Le 20  
1797, il demanda que tous les  
is qui avaient porté les ar-  
ntre leur patrie, soit à l'ex-  
, soit dans les pays insur-  
ssent privés du droit de ci-  
Il opine ensuite en faveur  
des secondaires ; présente  
jet sur la surveillance des  
s d'éducation, qui est adop-  
a propose de décréter que  
pourra être chef d'un éta-  
ment particulier d'éducation  
t marié. Nommé secrétaire,  
ommage à l'assemblée d'un  
e des frères d'Arbois, inti-  
témoire sur les trois départe-  
de Corcyre, d'Ithaque et de  
Égée. Réélu en 1799, il  
tit le projet d'impôt sur le  
si que la proposition de  
lègue Rollin, relative à la  
les sociétés politiques, com-  
essitant des mesures plus  
. Il se prononça en faveur  
évolution du 18 brumaire  
( novembre 1799 ), et fut  
, au mois de décembre de  
e année ( 1799 ), membre  
s-législatif, dont il sortit  
5. Depuis cette époque,  
nmais ne paraît pas avoir  
elé à des fonctions publi-

**EAU DE-BOISGERMAIN**  
( JOSEPH-FRANÇOIS ), litté-  
naquit à Issoudun, dé-  
ent de l'Indre, vers 1752.  
s études à Bourges, et fut

admis dans l'ordre des jésuites,  
qu'il quitta bientôt après y avoir  
dirigé quelque temps les études  
élémentaires. S'étant fixé à Paris,  
où il ouvrit plusieurs cours de  
grammaire, d'histoire et de géo-  
graphie, il voulut être plus parti-  
et utilement utile aux jeunes gens,  
vrages qui leur eussent différens ou-  
près un travail de plus succès. A-  
sur le plus parfait de nos poètes ur-  
matiques sous le rapport du style,  
il publia, en 1768, en 7 vol. in-8°,  
une édition des *Œuvres de Racine*  
avec des *Commentaires* qui sont  
encore recherchés aujourd'hui,  
malgré la critique acerbe qu'en  
a faite La Harpe, et qui sont bien  
préférables aux commentaires plus  
récents de l'abbé Geoffroy : com-  
pilation de journaux, collection  
d'articles, qui souvent se répé-  
tent et souvent aussi se contra-  
rient. A l'époque de cette pu-  
blication, les maîtrises tyranni-  
saient toutes les industries et les  
opérations commerciales acciden-  
telles ; cette édition, dont il avait  
annoncé la vente chez lui, lui fit  
susciter un procès par les syndic  
de la librairie ; il plaida, il perdit.  
Voulant se venger : « Il attaqua,  
» disent les auteurs d'un ouvrage  
» biographique, les libraires-édi-  
» teurs de l'*Encyclopédie*, et de-  
» manda qu'ils fussent condamnés  
» à rembourser à chaque souscrip-  
» teur un dédommagement de 500  
» fr. Cette affaire fit beaucoup de  
» bruit ; Luneau-de-Boisgermain  
» plaida en personne au parlement,  
» et il y eut partage dans les opi-  
» nions. La cause fut renvoyée de-  
» vant la chambre des enquêtes ;  
» et après avoir souffert neuf ans

d'attente, après avoir traversé toutes les juridictions, il fut condamné à une amende et au paiement des frais, qui épuisèrent la plus grande partie de ses ressources. Luceau-de-Boisgermain, si cruellement victime des privilèges, n'abandonna créa un système de correspondance, qui fournissait aux amateurs les articles de la librairie, ancienne et moderne, aux prix de Paris. Par cette entreprise, que néanmoins il abandonna par la suite, il fit beaucoup de tort aux libraires de la province et même de la capitale. Il reprit ses traductions interlinéaires, entreprise utile qui appela quelque célébrité sur son nom, et mourut estimé généralement, le 25 décembre 1801, sans avoir marqué sous aucun rapport pendant cette période de la révolution. On trouve une *Notice* sur sa vie, en forme de lettres à M. Millin, dans le *Magasin encyclopédique* (8<sup>e</sup> année, tome II). Ses ouvrages sont : 1<sup>o</sup> *Les vrais principes de la lecture, de l'orthographe et de la prononciation, etc.*, Paris, 1759, in-8<sup>o</sup>, ouvrage commencé par Viard et souvent réimprimé; la 8<sup>e</sup> édition, 1792 (4 part. in-8<sup>o</sup>), est perfectionnée et considérablement augmentée; 2<sup>o</sup> *Discours sur une nouvelle manière d'enseigner et d'apprendre la géographie, d'après une suite d'opérations typographiques*, ib., 1759, in-12; 3<sup>o</sup> *Cours d'histoire universelle, petits éléments*, ibid., 1768, vol. in-8<sup>o</sup>; 5<sup>e</sup> édition, 1779; 4<sup>o</sup> *Recueil de Mémoires contre les libraires associés de l'Encyclopédie*, 1771-1772, in-4<sup>o</sup>; ouvrage pi-

quant auquel on prétend qu'il ne concourut, et où Diderot part en faveur des libraires; 5<sup>o</sup> *Almanach musical*, 1785, 3 vol. in-12; 6<sup>o</sup> *Manuel de la langue italienne*, 3 vol. in-4<sup>o</sup>; 7<sup>o</sup> *Vocabulaire de la Jérusalem vécue, et des Lettres Péruviennes*, traduction de Deodati; *Catégorie anglaise*, 1787 et 1788, 2 vol. in-8<sup>o</sup> et in-4<sup>o</sup>; application de la même méthode à la traduction anglaise de *Télémaque* et à *Paradise perdu* de Milton. *Catégorie latine*, 1787-1789, in-8<sup>o</sup>. Autre application de la même méthode à la traduction anglaise de *Telemachus* et à *Paradise perdu* de Milton. *Catégorie grecque*, 1787-1789, in-8<sup>o</sup>. Autre application de la même méthode à la traduction anglaise de *Telemachus* et à *Paradise perdu* de Milton. Ces trois cours sur le bord publiés de quinzaine en quinzaine; ils obtinrent, sous le titre de *Journal d'éducation*, beaucoup de succès; celui de langue italienne, aujourd'hui très-rare, est si cherché. 7<sup>o</sup> *Cours de bibliographie ou nouvelles productions de livres, de la littérature et de l'histoire*, 1788, in-8<sup>o</sup>; 6 cahiers de 1788 à juillet, 1788, contenant les des ouvrages français, au rapport de la librairie pendant la révolution; 8<sup>o</sup> *Observation sur la mélioration du service des livres*, Paris, 1793, in-8<sup>o</sup>; 9<sup>o</sup> *De la curation des lapins*, 1793, in-8<sup>o</sup>; *Idées et vues sur l'usage que l'on peut faire du château de Versailles*, 1798, in-8<sup>o</sup>; 10<sup>o</sup> *Description des aimans artistiques*, Lenoble, Paris, 1801, in-8<sup>o</sup>; *Mémoire pour les imprimeurs et libraires de Paris*, 1801, Luceau-de-Boisgermain et Luceau, Paris, 1789

ce recueil est assez estimé. 1 part au *Dictionnaire du langage* de Lacombe.

LOSI (LE COMTE JOSEPH), ministre de la justice de la république italienne, etc., est né à Mirandole vers 1750. Il fit ses études à l'université de Padoue, et après son droit, fut avocat. Bientôt il remplit les fonctions d'avocat-général de la république. S'étant prononcé en faveur de la révolution d'Italie, il fut nommé par la protection du général Bonaparte, dont il a mérité l'estime et la bienveillance la place de ministre de la justice, poste où ses talens pour la législation se développèrent rapidement. Il devint membre du directoire de la république Cisalpine, où il avait pour collègues Adelizio et Soprani. Lorsque Fouché, depuis duc de Orléans, succéda en qualité d'ambassadeur du gouvernement français, M. Trouvé, depuis baron de Trouville, et aujourd'hui imprimeur à Paris, les membres du directoire Cisalpin furent obligés de résigner leurs fonctions. Le comte Losi, que cette destination avait fait voir avec défaveur aux patriotes d'Italie, les indigna bientôt au point que le directoire exécutif de France se vit dans la nécessité de le rappeler, et qu'il ne put sans courir risque de ne pas parvenir à quitter cette patrie. Rivaud le remplaça, et se vit obligé de rappeler les 3 directeurs, qui furent pour la seconde fois séparés de leurs fonctions lorsqu'il fut évacué les troupes françaises, commandées par Schérer, se retirèrent dans l'Austro-Russes en 1798. Losi vint alors en France, et

fut nommé, en 1800, membre du corps-législatif. En 1801 il assista à la *consulta* tenue à Lyon, et retourna en Italie, où il fit partie de la *consulta* d'état. En 1805, Napoléon ayant réuni la couronne d'Italie à la couronne impériale, M. Losi reçut de nouvelles marques de son estime. Il devint successivement président de la section de justice au conseil-d'état, grand-juge, ministre de la justice, membre de la légion-honneur, grand-croix de la Couronne-de-fer, comte et sénateur du royaume d'Italie. Dans les différens emplois qu'il occupa, il se montra homme d'état aussi habile que bon administrateur. Lorsque les événemens de 1814 forcèrent l'empereur à renoncer à la couronne d'Italie, et par suite à celle de France, M. Losi quitta le ministère de la justice, et sut encore, bien que rentré dans la vie privée, rendre de nouveaux services à sa patrie en calmant les haines des partis, et en étouffant autant qu'il dépendit de lui l'esprit de réaction. Comme jurisconsulte, il a coopéré à la rédaction d'un code pénal, d'un code de commerce et d'instructions criminelles pour l'Italie. Il venait de terminer le code pénal et le code de commerce de l'empire français; néanmoins il conserva le code pénal. On regarde comme des morceaux du plus haut mérite, sa proclamation aux peuples de la république Cisalpine, et sa lettre, qui suit le code civil. Il a présidé à la traduction du code Napoléon, dans les langues italienne et latine. Retiré aujourd'hui dans une studieuse

retraite, M. Luosi (qui habite Milan) y cultive les lettres et y jouit de la considération publique.

LUPÉ (LE BARON), chevalier de Saint-Louis, député aux états-généraux en 1789. Élu à cette assemblée par la noblesse de la sénéchaussée d'Auch, M. Lupé se déclara contre les principes du nouvel ordre de choses, et vota constamment avec la minorité. Il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791, et disparut ensuite de la scène politique. Il ne put tellement se cacher, que l'année suivante il ne fût arrêté et jeté dans les prisons d'Orléans. Il périt à Versailles dans les massacres qui eurent lieu le 9 septembre 1792.

LUPÉ (MADemoiselle), marquise de Charry, sœur du précédent. Jeune et belle, elle fixa l'attention d'Osselin, membre de la convention nationale, qui parvint à faire rayer son nom de la liste des émigrés. La reconnaissance de M<sup>lle</sup> de Lupé avait été égale au zèle de son protecteur. Unis par le sentiment le plus tendre, ils ne soupçonnaient pas que la proscription menaçait l'un d'eux. Tout-à-coup, M<sup>lle</sup> de Lupé est arrêtée, livrée au tribunal révolutionnaire, et condamnée à mort le 5 décembre 1793. Osselin fit les plus grands efforts pour la sauver, et n'y put réussir; elle-même essaya de suspendre le coup qui la menaçait en se déclarant enceinte. Ce prétexte ne réussit qu'un moment, et elle périt dans sa 26<sup>me</sup> année.

LUSIGNAN (LE MARQUIS DE), d'une ancienne famille de la ci-devant province de Gascogne, fut, en 1789,

nommé député de la noble sénéchaussée de Condo états-généraux. Le 8 août 1789 fut du nombre de ceux qui posèrent à l'abolition de la royauté. Le marquis de Lusignan fut aussi les protestations des 12 et 15 septembre de la même année l'a plus revu dans les états-généraux.

LUSIGNEM (LE MARQUIS), à l'époque de la révolution, colonel du régiment de Flandre infanterie, et fut nommé député de la noblesse de Paris aux états-généraux en 1789. Lors de la formation de la chambre du tiers-état se réunie en assemblée nationale, le marquis de Lusignem fit par ses membres de son ordre qu'il venait de quitter, vinrent s'y réunir à l'époque du 5 octobre 1789. Le régiment se trouvait à Valenciennes quand un rassemblement considérable s'y porta de Paris, et c'est là qu'il était alors attaché au parti modéré sous le nom de *modérés*. On a dit qu'il s'était plus occupé dans cette circonstance, de défendre de son parti que de veiller à la sûreté du roi. Les événements qui survinrent l'obligèrent, depuis, déterminé à quitter la France, il y rentra après la révolution du 18 brumaire an 8, mais il n'a point reparu sur la scène politique.

LUTON (Louis), peintre de son temps, membre de l'académie des inventions et découvreur de l'athénée des arts, des écoles d'émulation de Rouen, du département de la Marne, etc., à Paris en 1756. M. Luton a créé, dans l'art qu'il exerce, une nouvelle méthode, à la fo-



indépendante de la routine par les autres peintres-écrivains. Le premier, il a introduit en France la dorure sur cristallin, un vernis agréable qui manœuvre aux belles formes et à la matière qui compose nos cristallins. Cette dorure fut soumise, en 1806, à l'examen de l'athénée des sciences et un parallèle fut établi entre la dorure de Bohême et celle de France : celle-ci fut reconnue supérieure par son brillant, son adhérence et sa durée. Ses qualités sont telles que l'auteur, en soumettant dans ses expositions une pièce dorée à l'action de l'acide nitro-hydro-chlorique (dissolvant de l'or), il en est résulté une gravure très-agréable et l'adhérence de l'or au verre communiquée par la fusion aux substances. De si heureux résultats lui firent obtenir, à l'exposition publique de l'an 9, une médaille de bronze. A l'exposition de 1806, il reçut une médaille d'argent. Les chimistes et pharmaciens désiraient, pour leurs fioles où sont renfermées les substances chimiques, des étiquettes à l'abri de l'action de l'air et de l'humidité, c'est-à-dire, inaltérables. M. Luton a trouvé ce résultat en appliquant sur le verre, par la fusion, un corps vitreux blanc, sur lequel sont peints des lettres de même nature des caractères qui ont le double avantage très-visibles, et en même temps inaltérables. Cette découverte fut très-favorablement accueillie par MM. Vauquelin, Fourcroy, Gay-Lussac, Darcet, etc., et elle a été adoptée pour les services des écoles

et établissements publics, tant en France que chez l'étranger. Mais M. Luton s'aperçut que peu à peu la couleur noire qui formait les caractères de ces étiquettes était attaquée par les réactifs. Pour obvier à cet inconvénient, pendant douze années il fit des recherches inutiles. Enfin, une idée toute simple le conduisit au résultat qu'il désirait. M. Darcet s'exprime ainsi dans son rapport à la société d'encouragement en octobre 1818, bulletin CLKXII. « L'idée de M. Luton est réellement si simple, que tout le monde est étonné de ne l'avoir point eue. Remarquant que la partie émaillée en blanc de l'étiquette n'était jamais attaquée, il pensa à supprimer les lettres émaillées en noir, etc. Ne les marquer sur le fond blanc que par des moyens de réserve, c'est-à-dire, en n'employant que l'émail blanc pour le fond de l'étiquette, et en réservant les lettres sur le cristal même dont elles ont alors toute la transparence, l'inaltérabilité et le poli. Ces fioles, ainsi préparées, semblent donc garnies d'étiquettes en papier, dans lesquelles on aurait découpé des lettres, et que l'on aurait ensuite collées sur le flacon. » A l'époque de l'exposition de 1819, M. le préfet du département de la Seine s'occupait d'inscriptions pour les rues de Paris, opération qui avait été, sans succès, l'objet d'un concours il y a environ 18 ans. Le prix devait être accordé à des inscriptions qui réuniraient l'élégance à la solidité. Les étiquettes de M. Luton le firent inviter, par ce magistrat, à effectuer quelques essais à faire

dans ce genre. M. Luton appliqua son procédé à des morceaux de verre commun, et en forma des lettres isolées qu'on réunit pour en former des mots en les plaçant dans des cadres de fer fondu. Ces lettres, qui sont blanches, se détachant sur un fond noir, offrent des inscriptions tellement visibles, que la nuit même on peut les distinguer à la clarté des réverbères. Le même procédé, qui est très-économique, a été aussi employé pour les numéros des maisons. Les rues et maisons des environs de l'Hôtel-de-Ville sont indiquées et numérotées d'après les procédés de M. Luton.

LUX (ADAM), chargé, par la ville de Mayence, d'une mission près de la convention nationale, réunissait à beaucoup d'esprit une exaltation peu commune. Il avait, jusqu'alors, partagé les principes ultra-révolutionnaires; il se jeta dans le parti des *Girondins* avec la même violence. Après avoir rédigé et fait afficher plusieurs placards très-virulents contre la *Montagne*, il entreprit publiquement l'apologie de Charlotte-Corday. Il n'en fallait pas davantage pour éveiller l'attention du comité de salut public, qui le fit arrêter et traduire devant le tribunal révolutionnaire. Lux fut condamné à mort le 7 décembre 1793. Il entendit son arrêt sans changer de couleur, et dit à ses juges: « Je vais donc enfin devenir libre! Si j'ai mérité la mort, ce n'est pas au milieu des Français que je devais la recevoir. » Ses derniers vœux furent pour le bonheur de la France.

LUXEMBOURG (CHARLES-É-

MANUEL-SIGISMOND, DUC DE). Paris, le 27 juin 1774, est le duc de Luxembourg, présidant la noblesse aux états-généraux (roy. MONTMORENCY-LUXEMBOURG). Le duc de Luxembourg avança lorsqu'il émigra en 1793 servit comme aide-de-camp son père à l'armée des prussiens. En 1795, il passa au service de Portugal, fut nommé colonel d'un régiment d'Evora cavalerie combattit, à la tête de ce régiment, pendant la campagne de 1801 l'avant-garde de l'armée portugaise. Le duc de Châtillon, frère, étant mort dans cette campagne, le duc de Luxembourg trouva alors l'aîné de sa famille. Au moment de la première restauration, en 1814, il fut nommé pair de France, capitaine de dragons des-du-corps, 5<sup>me</sup> compagnie chevalier de Saint-Louis. En 1815, il fit le voyage de Gand, fut nommé lieutenant-général le 31 mai, et chargé, le 5 décembre de la même année, d'une mission près la cour du Brésil, en qualité d'ambassadeur extraordinaire de France. Ce ne fut qu'au mois de mai 1816, que le duc de Luxembourg partit pour Brest. Il revint le 31 mai à Rio-Janeiro. Il revint de retour à Paris avant la fin de l'année. Depuis cette époque le duc de Luxembourg a continué de remplir ses doubles fonctions de pair de France, et de lieutenant-général, employé dans la maison militaire du roi. Il a obtenu les décorations de l'ordre de Saint-Louis, l'ordre royal de la Légion d'honneur, la croix de chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

**YNES (LE DUC DE)**, député aux-généraux, fut élu, en 1791, député de la noblesse de France à cette assemblée. Il refusa les ordres du roi et se joindit à la minorité de la noblesse : dès le 25 juin il s'éleva à la chambre du tiers. Le 27 octobre, il appuya la motion de M. de Besenval, présentée par le comité des recherches, en suivant un système consistant en la prudence et de circonspection, il sut se dérober à tous les dangers du temps, et traverser sagement la révolution. Après le 10 août, il fut nommé député du département de la Vendée, puis notable national, et candidat du corps électoral de la Vendée pour le sénat-conservateur, où il fut appelé le 14 fructidor 4 (1<sup>er</sup> septembre 1803). Il obtint sa nomination et peu de temps le cordon de commandant de la légion-d'honneur, à son attachement à son pays qu'à ses intérêts personnelles. Le duc de Vendée ne jouit pas long-temps des avantages que lui assuraient ces faveurs du gouvernement. La mort l'enleva, en 1808, à de nombreux amis.

**YNES (N. DE)**, de la famille de Vendée, se sépara, dès l'aube de la révolution, de ceux qui optaient les principes; il se retira dans les départemens de la Vendée, et figura d'abord au siège de Nantes, dont l'issue fut si funeste aux assaillans; il se retira dans la Vendée, devint un chef éminent du parti, sans ceint y acquérir une grande renommée, et après une alternance de succès et de défai-

tes, fut pris et fusillé en janvier 1794.

**LUZAC (JEAN)**, philologue et juriconsulte, naquit à Leyde, le 2 août 1746, de parens dont les ancêtres quittèrent la France lors de la révocation de l'édit de Nantes. Il fit de très-bonnes études, apprit la langue française concurremment avec la langue hollandaise, prit ses degrés en droit, et en 1768, publia à cette occasion *Specimen academicum, exhibens observationes nonnullas apologeticas pro jureconsultis romanis ad locum Ciceronis pro Muræna xi-xiii, in-4<sup>o</sup>*; il alla exercer la profession d'avocat, pendant 4 années, au barreau de la Haye. De retour à Leyde, en 1772, il s'attacha, sous la direction de son oncle, auteur de plusieurs ouvrages très-estimés en français et en hollandais, à la rédaction de la *Gazette*, dont il prit la rédaction principale, en 1775. Il sut se concilier l'estime générale par la dignité qu'il conserva à ce journal, qui devint en quelque sorte européen. Des souverains, des hommes d'état du premier mérite, se plaisaient à lui donner souvent des marques de leur bienveillance : l'empereur Léopold lui fit présent d'une médaille d'or. Nonobstant ses nombreux travaux, il accepta, en 1785, la chaire de grec établie dans cette ville, et prononça, lorsqu'il en prit possession, un discours très-remarquable sur l'érudition, considérée comme la mère nourricière des vertus civiles, dans un état libre. Lors de la révolution de Hollande, il perdit sa chaire, qui ne lui fut rendue qu'en 1802. Avant cette époque, Washington

lui avait écrit : « Dans des temps de troubles, pendant que les passions s'agitent, la raison, incapable de résister à la tourmente, se voit entraînée quelquefois dans les plus déplorables extrêmes. Mais les passions cessent-elles de fermenter, la sagesse n-t-elle recouvré son ascendant, l'homme qui agit par principe, l'homme qui ne se détourne jamais du chemin de la vérité, de la modération, de la justice, ne peut manquer de triompher avec elles. Je me tiens assuré que tel sera votre sort, s'il ne l'est déjà. » L'Amérique a de grandes obligations aux écrits et à la conduite d'hommes tels que vous. » Jefferson et Adams avaient pour ce célèbre professeur la même amitié. Adams lui envoya son fils, afin que celui-ci profitât de ses leçons. Luzac s'était adjoint pour la rédaction de la *Gazette de Leyde*, plusieurs hommes de lettres recommandables, et plus particulièrement son ami, M. Cerisier, auteur d'une *Histoire de Hollande*, aujourd'hui retiré dans le département de Saône-et-Loire. En 1798, Luzac, dont les opinions n'étaient pas à l'ordre du jour, perdit la direction de son journal qu'il abandonna tout-à-fait en 1800. Alors il se livra exclusivement à ses occupations littéraires, et composa ses *Lectiones atticæ*, apologie noble et savante de Socrate, dans laquelle il s'attache à réfuter l'accusation de bigarrerie par laquelle on a voulu flétrir la mémoire de l'illustre Athénien. Ce morceau, que l'on regarde comme unique en son genre, fut publié après la mort de Luzac, en

1809, par les soins de l'un de ses élèves, M. Sluiter, professeur grec à Leyde. Luzac avait d'ailleurs donné les *Celestiarum fragmenta* de Platon, et, en 1806, du *Diatribe de Aristobulo philosopho peripatetico alexandrino*, in-4°. Il avait composé à Leyde, pour ses *Lectiones Annales* des observations de Valerius Maximus, auxquelles il en avait ajouté quelques-unes d'un grand intérêt. Luzac se proposait de publier un jour différents autres ouvrages de Valerius Maximus lorsqu'il fut rappelé à Leyde que le professeur Kluit, chargé de la chaire de grec, aux sciences et à la bibliothèque, par une catastrophe épouvantable. Ils furent détruits et mis en pièces, le 12 mai 1807, par l'explosion d'un tonneau chargé de poudre qui boulevversa une partie de la ville de Leyde. On doit au professeur Kluit, une *Notice* intéressante sur sa vie et sur ses travaux littéraires.

LUZINES (N.), nommé député au collège électoral du département de la Vienne, à la chambre des députés en 1815, y vota avec la majorité; il siégea, en 1816 et 1818, au côté droit, de la tribune. Lors de la discussion du budget de 1816, il demanda qu'il fût fixé un maximum de 5 ou 400 francs, sous lequel les communes ne pussent voter sur les dépenses qui leur sont nécessaires. Depuis M. Luzines n'a point reparu dans la chambre des députés.

LUZERNE (LE COMTE C. HENRI DE LA), lieutenant-général, gouverneur des Hautes-sous-

de la marine, naquit à 1737; il était, par sa mère, de Malesherbes. Il suivit la carrière militaire avec distinction et fut nommé lieutenant des armées du roi. En 1775, se rendit aux Îles-sous-le-Vent en qualité de gouverneur. Nommé ministre de la marine au mois d'octobre 1787, du comte de Montmorin ministre de ce ministère, dont il avait été chargé par intérim, ainsi que tous les ministres, sa démission le 1787, et ne le reprit qu'un temps après que sur les ordres de Louis XVI. Le comte de Montmorin fut souvent en butte, à la session de l'assemblée nationale, à des dénonciations. Le marquis de Gouy-d'Arvieux accusa d'être l'auteur de la cause de l'insubordination de l'escadre de Brest, et des troubles qui à la suite avaient éclaté dans cette ville. Il proposa de décréter que le ministre de la marine avait perdu la confiance de la nation. M. de La Luzerne donna sa démission, et quitta la France en 1791. Il se rendit en Autriche, où il se fixa, et mourut le 24 mars 1799.

M. de La Luzerne n'est pas connu pour sa conduite dans les affaires ou son administration à la Louisiane. Le temps n'a point suffi pour qu'il agisse sur l'opinion publique, mais on a voulu maîtriser en France, et que les mémoires con-

temporains n'ont point encore assez éclairée. Comme homme privé, M. de La Luzerne était estimable et instruit. Il possédait plusieurs langues, et a donné une traduction, à la vérité peu connue, de la *Rétraite des Dix-Mille* de Xénophon (Paris, 1786, 2 vol. in-12), quoique réimprimée plusieurs fois. On lui doit encore une *Constitution des Athéniens*, avec des notes, Londres, 1795.

LUZERNE (LE CHEVALIER ANNE-CÉSAR DE LA), major-général de cavalerie, colonel des grenadiers de France, ambassadeur à Londres, frère du précédent, naquit à Paris en 1741. Embrassant de bonne heure la profession des armes, il devint aide-de-camp du maréchal duc de Broglie, dont il était parent. A l'époque de la disgrâce du maréchal, il fut nommé (1762) major-général de la cavalerie de l'armée, et passa, lors de la paix, colonel des grenadiers. M. de La Luzerne, livré à une inactivité qui ne convenait point à ses goûts, résolut de frayer une nouvelle route à sa louable ambition. La diplomatie devint l'objet de ses études, et il y fit de rapides progrès. En 1776, il fut nommé envoyé extraordinaire auprès de l'électeur de Bavière, dont la mort prématurée, et les discussions qui suivirent pour la succession à l'électorat, mirent M. de La Luzerne dans le cas de déployer à la fois beaucoup d'adresse, de prudence et de fermeté. Sa conduite fut entièrement approuvée du cabinet de Versailles. En 1778, à son retour en France, il partit pour remplacer l'envoyé près du gouvernement des États-Unis d'A-

mérique. Sa conduite, dans cette nouvelle mission, fut constamment digne d'éloge et du plus puissant allié qu'eût alors la nouvelle république. L'extrême prudence que lui commandait son caractère diplomatique, ne l'empêcha pas de faire un acte qui lui concilia les suffrages de tous les amis de la liberté. En 1780, les troupes américaines éprouvaient un dénûment extrême. Il prit sur lui, et sans attendre les ordres de sa cour, d'emprunter, sur sa responsabilité personnelle, des sommes qu'il employa à subvenir à leurs besoins; faisant ensuite dans le même but un appel au patriotisme des habitans de Philadelphie, il inscrivit son nom en tête de la liste de souscription. M. de La Luzerne, en parcourant quelque temps après les cantonnemens des généraux Washington et Rochambeau, faillit devenir victime de la trahison d'Arnold (*voy. ARNOLD et CLINTON*), qui l'avait engagé à visiter West-Point, et à séjourner quelque temps dans son habitation de Robinson-House. M. de La Luzerne s'y trouvait le 23 septembre, avant-veille où le fort de West-Point devait être livré avec le général en chef Washington, et le ministre français, au général anglais Clinton. On sait que le traité entre la France et les États-Unis ne permettait pas à cette dernière puissance de faire aucune paix ou trêve sans le concours de l'envoyé français. Néanmoins la paix entre les États-Unis et l'Angleterre fut signée le 30 novembre 1782. M. de Vergennes, qui alors était ministre des affaires étrangères, informé de

cette infraction aux conventions avec la France, donna champ l'ordre à M. de La Luzerne d'employer tous les moyens possibles pour empêcher le congrès n'approuvât les négociations par les plénipotentiaires d'Angleterre et d'Amérique. L'envoyé français suivit ses négociations avec tant d'adresse et d'énergie, qu'il obtint que la ratification du congrès serait due jusqu'à ce que le traité la France fût signé, et que par suite les opérations militaires ne seraient pas ralenties. Le succès lui mérita les félicitations des deux peuples. Il donna dans une circonstance également remarquable. La guerre avait fait baisser de moitié et autres produits du territoire de Pennsylvanie. La paix devant rendre leur entière valeur, les spéculateurs avides enconchaient chaque jour l'hôtel de La Luzerne de France, afin de connaître les premiers le traité de paix. Un cutter, fin voilier, fut expédié par le ministre, et le capitaine porteur des dépêches fut chargé d'observer le plus grand silence. Il remet ses dépêches au ministre français lui-même, se garde bien d'en faire connaître le contenu aux personnes qui se trouvent, et se hâte de faire 30 billets où sont ces mots : qu'il signe : *general peace* (générale), *le chevalier de La Luzerne*. « Les billets, dit un historien, furent à l'instant envoyés au congrès, à la bourse, et dans toute la ville; et c'est ainsi qu'il prévint ces spéculations.

es aux premiers infor-  
 si ruineuses pour ceux  
 et mal instruits ou le  
 op tard. » En quittant  
 ie, M. de La Luzerne  
 l'estime générale, l'ami-  
 ashington et l'approba-  
 congrès américain. Un  
 élèbre de ce pays lui  
 « Ta mémoire nous se-  
 ours chère; tu n'as ja-  
 sé d'être un ministre de  
 rmi nous; tu n'as rien  
 pour adoucir ce que la  
 a d'inhumain, et pour  
 ir de ses calamités ceux  
 percent point la profes-  
 s armées. » Ce fut aux  
 M. de La Luzerne, et  
 es ordres de Louis XVI,  
 (voyez ce nom) fut re-  
 le la vie. Les témoigna-  
 reconnaissance de la ré-  
 de Pensylvanie ont sur-  
 mission de M. de La  
 Le gouvernement de  
 ublicque donna, par un  
 législatrice, le nom de  
 à un des 11 comtés de  
 De retour dans sa patrie,  
 même de la paix (1783), il  
 lque temps dans sa famille  
 établir sa santé, et partit  
 de janvier 1788, pour  
 en qualité d'ambassa-  
 y resta jusqu'à l'époque  
 rt, arrivée le 14 septem-  
 . On assure, et c'est un  
 lus à l'estime de ses con-  
 qu'il ne méritait pas  
 mme homme d'état que  
 comme privé, que MM.  
 arbois, Otto et Laforêt,  
 et une partie de leur for-  
 diplomates.  
 RNE (CÉSAR-GUILLAUME

DE LA), duc et pair de France, car-  
 dinal, membre de l'assemblée des  
 notables et de l'assemblée cons-  
 tituante, naquit à Paris en 1738;  
 il était petit-fils, par sa mère, de  
 M. de La Moignon, chancelier de  
 France, et appartenait à une des  
 premières familles de la ci-de-  
 vant province de Normandie. Ses  
 études furent dirigées avec soin.  
 Destiné à l'état ecclésiastique, a-  
 près avoir reçu les ordres, il de-  
 vint en peu de temps vicaire-gé-  
 néral de Narbonne. En 1765, il  
 fut nommé agent-général du clergé,  
 et, en 1770, évêque de Lan-  
 gres. Membre de l'assemblée des  
 notables en 1787, M. de La Luzer-  
 ne fut nommé, en 1789, à celle  
 des états-généraux. La double re-  
 présentation donnée au tiers-état  
 lui fit pressentir l'influence que  
 cet ordre aurait dans l'assemblée  
 générale des états, et lui arracha  
 cette exclamation prophétique  
 pour les deux autres ordres : *Tout  
 va se perdre!* Pour contre-balan-  
 cer cette force des communes, il  
 proposa la réunion dans une  
 chambre des 300 députés du clergé  
 aux 300 députés de la noblesse,  
 le tiers-état restant en pareil  
 nombre dans sa chambre : ce pro-  
 jet d'une représentation puisée  
 dans le système représentatif du  
 gouvernement anglais fut repous-  
 sé de tous les partis, et Mirabeau  
 jugea utile de le réfuter dans 3  
*Lettres à mes commettans.* Après  
 les événemens du mois d'octobre  
 de la même année, M. de La Lu-  
 zerne se retira dans son diocèse,  
 et à l'époque de l'émigration il  
 passa en Suisse, et de là en Italie.  
 À Venise, donnant, à l'âge de 75  
 ans, l'exemple des plus nobles ver-

tus, il visitait dans les hôpitaux les prisonniers français, et leur prodiguait toutes sortes de secours. Il y fut atteint d'une espèce de typhus, et faillit devenir victime de son zèle. Le roi, après la première restauration, en 1814, rappela ce prélat en France, lui rendit ses anciens titres de duc et pair et d'évêque de Langres, et obtint, en sa faveur, la pourpre romaine. Ce prince, en lui remettant (au mois d'août 1817) la barrette, lui dit : « Quant à moi, si je veux quelque chose, c'est parce que je me suis constamment appliqué à suivre les conseils que vous m'avez donnés, il y a 43 ans, en terminant l'éloge funèbre de mon grand-père. » M. de La Luzerne a publié les ouvrages suivans qui ont été réimprimés pour la plupart : 1° *Oraison funèbre de Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne*, 1775, in-4° et in-12; 2° *Instructions sur le rituel*, in-4°; 3° *Oraison funèbre de Louis XV*, 1774, in-4° et in-12; 4° *Dissertation sur la liberté de l'homme*, 1808, in-12; 5° *Instruction pastorale sur le schisme de France*, 1808, 2 vol. in-12; 6° *Dissertation sur les églises catholiques et protestantes*, 1816, 2 vol. in-12; 7° *Sermon sur les causes de l'incrédulité, prêché à Constance le jour de Pâques*, 1795, in-8°, 1818; 8° *Dissertation sur la loi naturelle*, 1810, in-12; 9° *Considérations sur l'état ecclésiastique*, 1810, in-12; 10° *de l'Excellence de la religion*, nouvelle édition, 1810, in-12; 11° *Dissertation sur la révélation en général*, 1810, in-12; 12° *Dissertation sur les prophéties*, 1810, in-12; 13° *Dissertation sur*

*la vérité de la religion*; 18 vol. in-12; 14° *Sur la différence de la constitution française et constitution anglaise*, 1816, in-8°; 15° *Sur la responsabilité des ministres*, 1816, in-8°; 16° *Citations sur divers points de morale chrétienne*, 2<sup>me</sup> édition, 4 vol. in-12; 17° *Dissermorales*, lues à Venise dans l'assemblée des Filareti et dans l'assemblée de cette ville, Paris, in-8°; 18° *Explication des états*, etc., nouvelle édition, 4 vol. in-12; 19° *sur l'Institution publique*, 1816, in-8°; *Réponse au discours de M. de Ty-Tollondal, sur la responsabilité des ministres*, 1817, in-8°; 20° *Observations sur le projet de loi concernant le même sujet*, 1817, in-8°; M. de La Luzerne mourut il y a quelques années. Une Biographie générale a publié, du vivant même de ce prélat, un jugement par nous terminerons cet article. « est à regretter qu'un homme de caractère et du talent du cardinal de La Luzerne, se soit fait défenseur de quelques opinions que repoussent à un degré la morale de l'évangile, l'honneur de l'humanité et les lumières de ce siècle. On voit avec peine un homme recommandable par ses titres, soutenir, avec une opiniâtreté condamnable et plusieurs paradoxes absurdes qui convaincu personne, qu'il n'est de vertu et de bonheur à attendre pour l'espèce humaine dans l'ignorance; et que les soins des gouvernemens doivent tendre à l'y replonger. Le cardinal de La Luzerne dans la



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR LENOX  
TILDEN FOUNDATION



*Le Comte de Lyncey :*

*606.*

*Primy del. et Sculp.*

on, appartient aux Espans ; et où l'on propose une mé-

thode à Angoulême, et à Bordeaux, et chercha dans



pairs et hors de cette  
e, sont conformes à ces  
es. »

**RIAGA (IGNACE-MARIE)**,  
médecin espagnol, mem-  
l'académie de médecine  
id, secrétaire du collège  
s médecins de la même  
s sociétés royales de mé-  
d'histoire naturelle d'É-  
g, du lycée et de la so-  
Londres, etc., est né à  
capitale de la Biscaye,  
maritime d'Espagne. M.  
a joui comme praticien  
ne savant d'une grande  
n. Il est très-estimé pour  
naissances en chimie et en  
naturelle Parmi les ou-  
il a publiés, on cite plus  
brement les suivans : 1°  
*sur la respiration et le*  
*nsidérés comme source et*  
*principe de la vitalité des*  
*, 1790, in-4°, Madrid; 2°*  
*n medicam inauguralis,*  
*ocâ atque mutâ systema-*  
*uinei et nervosi actione,*  
*-4°, Aranda; 3° Parallèle*  
*riences que publica le doc-*  
*anner, dans le journal de*  
*! dans son Mémoire sur*  
*lité, considérés comme*  
*de vie dans la nature or-*  
avec celles que M. Luz-  
blia dans son *Tentamen*  
*inaugurale, etc., 1792,*  
driil. (C'est un appendi-  
rage précédent.) 4° *Trai-*  
*colique de Madrid, 1796,*  
adrid; 5° *Essai apologé-*  
*ns lequel on établit que la*  
*e de rendre potable l'eau*  
*, par le moyen de la dis-*  
appartient aux Espa-  
où l'on propose une mé-

*thèse nouvelle pour dessaler cette*  
*eau, 1796, in-4°, Madrid. Ces ou-*  
*vrages ont été réimprimés pour la*  
*plupart.*

**LYAUTEY (PIERRE-ANTOINE)**,  
ancien commissaire-ordonnateur  
en chef aux armées, officier de la  
légion-d'honneur et chevalier de  
Saint-Louis, entra de bonne heu-  
re dans les administrations mi-  
litaires, et était commissaire des  
guerres en 1789. Il devint com-  
missaire-ordonnateur des guer-  
res en 1791, et fut chef de la 1<sup>re</sup>  
division du ministère de la guer-  
re, sous les ministres Milet-Mu-  
reau, Bernadotte et Schérer. De-  
puis cette époque, jusqu'en 1815,  
qu'il a reçu sa retraite sans l'a-  
voir demandée, il a constamment  
été en activité de service, en qua-  
lité de commissaire-ordonnateur  
en chef. Ses talens administratifs  
le faisaient considérer comme un  
de nos meilleurs administrateurs  
militaires; sa probité sévère l'a  
fait respecter partout où il a servi,  
et il n'a aujourd'hui pour toute  
fortune que sa pension de retrai-  
te. Le fils aîné de M. Lyautey a  
été tué en Espagne, et ses 3 au-  
tres enfans sont aux armées. L'un,  
officier de la légion-d'honneur,  
est chef d'escadron d'artillerie à  
cheval; le second a aussi un grade  
supérieur, et le troisième est offi-  
cier d'artillerie.

**LYNCH (LE COMTE JEAN-BAP-  
TISTE)**, pair de France, issu d'une  
famille catholique qui passa d'An-  
gleterre en Irlande, sous le règne  
de Henri II, est né à Bordeaux en  
1749. Son grand-père, privé de  
ses biens par suite de la dernière  
révolution d'Angleterre, vint s'é-  
tablir à Bordeaux, et chercha dans

le commerce le moyen de réparer la perte de sa fortune; le succès ne répondit point à ses efforts; mais son fils, père de M. le comte de Lynck, fut plus heureux: ayant épousé une riche héritière, il fixa définitivement son séjour en France, et obtint, de Louis XV, des lettres de reconnaissance de noblesse d'ancienne extraction, pour lui et son frère, qui avait alors deux fils dans la brigade irlandaise, ou des hommes de ce nom ont toujours servi. Le comte de Lynck entra dans la magistrature en 1771, fut reçu au parlement de Bordeaux, et partagea la disgrâce de cette cour, exilé à la fin de la même année. Le parlement ayant été rétabli en 1775, M. de Lynck reprit l'exercice de ses fonctions. Peu de temps après il épousa la fille de M. Le Breton, premier président du parlement de Bordeaux. Il fut pourvu de la charge de premier président aux enquêtes. En 1780, le parlement ayant été exilé à Libourne pour s'être refusé à enregistrer ses premières et secondes lettres de jussion, relatives à l'établissement des assemblées provinciales, M. de Lynck fit inutilement tous ses efforts pour l'engager à obtempérer aux ordres de la cour. Il continua d'exercer ses fonctions de magistrat jusqu'au moment des états-généraux, où il se rendit à Paris avec son beau-père, nommé député de la noblesse de Guienne. Ces deux magistrats, restés dans la capitale pendant les temps les plus orageux de la révolution, furent arrêtés et renfermés successivement dans 5 prisons différentes, et les biens du comte de

Lynck furent séquestrés; s'il eût émigré. Après la chute de Robespierre, il recouvra sa liberté et ses biens, et devint membre du conseil-général du département de la Gironde; il fut nommé président qu'après la chute du premier consul parvenu au trône impérial; le 1809, il devint maître de deux; le comte de Lynck reprit encore ces fonctions le 1813, lorsqu'il fut toujours dévouement pour le chef de la dynastie, il lui offrait en personne le nom du conseil municipal cavaliers armés et équipés disait: « Lorsque votre dévouement à votre auguste dynastie, dans le cœur de vos sujets, tous les calculs, le besoin se fait sentir, et secondent vos projets éternels ennemis du comte. » Disposez, sire, de tous les moyens, et que la grande soit réellement vengée le mois d'octobre de la même année il renouvela cette démarche près de l'impératrice, en présentant une autre adresse conçue: « Lorsque le plus dévouement pour la personne sacrée de sa majesté l'empereur éclate de toutes parts, les ennemis oublient qu'ils ont vent qu'à sa modération avoir de le braver encore qu'une puissance judiciaire constante alliée de la France n'aurait pas de chercher seulement à acquérir une possession maritimes;

conduite est dirigée par un homme qui, en abjurant tout sentiment de reconnaissance et de devoir, a provoqué l'indignation de tous les Français, les Français ne seront pas les derniers à faire éclater les sentiments de mépris et de mépris... L'empereur n'a rien fait pour les Français; les Français seront tout pour l'empereur... Qui pourrait être sourd à la voix de sa majesté, dont le nom est si bien celle des Français?... Napoléon, en se montrant des travaux de la gloire et de la bienfaisance; c'est à madame, à acquitter tant de faits par la plus vive reconnaissance et le plus entier sentiment. » Le 28 février au moment où tout annonçait la chute de l'empire, M. de Linné lisait encore à la garde nationale de Bordeaux, en lui remettant ses drapeaux, qu'il l'engageait de nouveau à donner à son pays de nouvelles preuves de fidélité qu'elle lui avait données depuis si long-temps. Mais tout fut désespéré pour la patrie, et que M. le duc de Linné parut à Bordeaux, le lendemain suivant, M. le comte de Linné présenta à ce prince des lettres remplies de protestations de respect, d'amour et de dévouement. Lors du retour de Napoléon en 1815, il suivit madame la duchesse d'Angoulême en Angleterre. Après la seconde restauration le 17 août, il fut nommé pair de France.

DEN (J. E. N. VAN), baron de Hoevelaken, conseiller du roi des Pays-Bas, mem-

bre de la seconde chambre des états-généraux de ce royaume, et commandeur de l'ordre royal du Lion-Belgique. Issu d'une ancienne famille noble, de la province de Gueldre, il avait été député par cette province aux états-généraux de la république des provinces Unies, et y fut un des membres les plus dévoués à la maison d'Orange, et à l'accroissement des prérogatives du stadhouderat. Lors de la révolution de 1795, où le parti stadhouderien succomba, il lui resta fidèle, et soutint encore ses intérêts pendant quelque temps, avec plus de persistance que de succès. Il renouça enfin à faire partie d'une assemblée, où son opposition personnelle, d'ailleurs mal secondée, ne faisait que porter le trouble et l'aigreur dans toutes les discussions. Le baron Van Linné n'accepta aucun emploi des différens gouvernemens qui se sont succédés en Hollande, jusqu'en 1814; il se rendit au prince d'Orange à la rentrée au près de lui, et fit partie des notables convoqués à cette époque, pour voter la nouvelle constitution, qui fut accordée à la Hollande et aux provinces belges réunies. Nommé, par le nouveau souverain, président de la seconde chambre des états-généraux du royaume des Pays-Bas, pour la session de 1815 et 1816, il s'y prononça, dans toutes les occasions, pour l'extension de la prérogative royale, donnant l'interprétation la plus favorable au pouvoir, à tous les articles de l'acte constitutionnel. Il fit, de plus, une proposition remarqua-

ble, tendante à priver les citoyens du droit de présenter des pétitions à la seconde chambre des états-généraux, prétendant que toute demande ne devait être faite que par l'entremise des états-provinciaux. Cependant, après une longue et vive discussion, craignant de voir sa motion rejetée à une grande majorité, il eut la prudence de la retirer. Nommé conseiller-d'état, le baron Van Lynden a depuis, non-seulement appuyé de son vote, mais développé et soutenu par de nombreuses harangues, tous les projets présentés par le ministère. Dans la session de 1818 et 1819, il s'est fait remarquer par son opposition au vœu de la majorité, et par ses efforts pour faire considérer le droit de chasse, non comme un droit inhérent à la propriété, mais comme un *droit régalien*. Le roi devait ainsi se trouver le seul chasseur légitime de son royaume, pouvant, à la vérité, déléguer des portions de son droit aux anciens seigneurs, ou à quelques personnes privilégiées. Cette opinion fut repoussée par la grande majorité de la seconde chambre des états-généraux, mais elle eut de nombreux partisans dans la première, composée des anciens nobles hollandais et belges. Une pétition des habitans de la province de Groningue, au sujet de la chasse, avait été déjà traitée dans un long discours de M. Van Lynden, avec une grande sévérité. Il continue à siéger dans le conseil-d'état et aux états-généraux, et l'on présume que ses fidèles services seront récompensés sous peu par un ministère.

LYNEDOGH (LORD), supérieur dans l'armée au fondateur d'un *club milit.* Londres, eut à ce sujet une pondance avec l'amiral lord Vincent, qui fit l'objet d'une discussion parlementaire, en 1816, et qui fut rendue pu par la voie des journaux. L'ainsi que plusieurs autres jeunes de haut rang, regardaient l'établissement comme « une » motion inconstitutionnelle, » pouvait devenir dangereux » la liberté. » Lord Lyn combattit vivement ces » tions, et déclara « que l'i » club militaire n'avait été » te que par le louable des » viter à l'avenir le désag » qu'éprouvaient les officie » de l'armée de terre que de » rine britannique, lorsqu'i » valent à Londres, de t » dispersés et sans pouvoi » ver de point de réunion » leur être communs à tou » cet établissement tel qu » composé ne pouvait rie » d'alarmant pour la liberté » que; que jamais des mi » anglais ne pouvaient » qu'ils étaient citoyens av » tre officiers, et ne sépar » la cause du roi de celle de » tion; qu'enfin, si jamais » ruption devait malheureu » prévaloir en Angleterre, » nétrer jusqu'aux cœurs de » élevés et nourris dans les » mens du devoir et de l'hon » rien ne pourrait préserver » trie d'une ruine méritée. » discussion se termina par u » clation de lord Saint-Vi » qu'il persistait dans so



nais que, sans être con-  
de la solidité de toutes  
onç publiées en faveur de  
sement du *club militaire*,  
cependant parfaitement  
icu que si ce club, quel-

» que considérable qu'on pût le  
» supposer, n'était formé que  
» d'hommes tels que lord Lyn-  
» doch, il n'y aurait rien à en re-  
» douter pour la constitution bri-  
» tannique. »

## M

**MAANEN** (CORNEILLE-FÉLIX  
voyez VAN MAANEN.

**MABIL** (LUIGI), professeur d'é-  
criture, secrétaire-archiviste du  
royaume de Milan et chevalier de  
l'Ordre de la Couronne-de-Fer, na-  
né à Padoue. Pendant la courte  
république de Venise, il était  
un des trois colléges  
des affaires politiques, désigné  
par le nom de *collegio de' dot-*  
*toress* plissant en même temps  
de l'éloquence à l'univer-  
sité de Padoue, il y prononça, le  
1787, à l'époque de la  
fin des cours, un discours re-  
marquable, qui fut imprimé à  
l'année suivante, sur la  
naissance que les hommes  
doivent aux gouverne-  
ments, et qui fut encouragé,  
et qui fut mis sous leurs  
soins à l'instruction publi-  
que. Il a publié depuis  
plusieurs ouvrages estimés. On  
remarque particulièrement son *Abrégé*  
des notions de logique et de mo-  
rale, de Jacques Stellini (*Stel-*  
*lino di Etica*), auteur  
qui vit au commencement du  
18e siècle, et qui avait publié  
plusieurs ouvrages en latin. En traduisant  
l'ouvrage de Stellini, dont les  
phrases sont traitées et le style parfois

obscur rebutaient le lecteur, et  
en renfermant sa doctrine entière  
dans quelques lettres aussi correc-  
tement qu'élégamment écrites,  
Mabil a rendu service à la littéra-  
ture italienne. Cet ouvrage, dédié  
au comte de Paradisi, président  
du sénat, et qui parut à Milan,  
sous le titre de *Lettere Stelliniane*  
*del Cav. Luigi Mabil*, fut très-  
avantageusement cité par les jour-  
naux du temps. Mabil a aussi pu-  
blié, par livraisons, une traduc-  
tion estimée des *Décades de Tite-*  
*Live*, avec les *Supplémens de*  
*Freinshemius*.

**MACANAZ** (DON PEDRO), ori-  
ginaire d'une famille irlandaise,  
établie depuis long-temps en Cas-  
tille, est né vers 1760. Il entra,  
jeune encore, au ministère des af-  
faires étrangères, et fut employé  
à Saint-Pétersbourg, en qualité  
de secrétaire d'ambassade. Inten-  
dant du royaume de Jaën à son  
retour, il fut peu de temps après  
nommé conseiller des finances, et  
fut appelé à la faveur de cette place,  
qui ne s'accordait qu'à de longs services  
dans les intendances. En 1808,  
Macanaz accompagna l'infant don  
Carlos à Bayonne, en qualité de  
secrétaire. Il prit une part impor-

tanté aux discussions qui eurent lieu pour le changement de dynastie, et ensuite il accompagna les princes à Valençay, d'où il fut envoyé par Ferdinand VII à Paris, pour régler la manière dont la maison de ce prince serait établie. Arrêté dans le mois de septembre, il resta renfermé dans le donjon de Vincennes jusqu'au mois de mai suivant. Il obtint la liberté à cette époque, et fit venir ses trois enfans à Paris, où il s'occupait de leur éducation, lorsque les revers éprouvés par les armées françaises en Russie et en Saxe portèrent l'empereur Napoléon à entamer des négociations avec Ferdinand VII. M. Macanaz fit différens voyages pour la conclusion d'un traité entre ces princes, et à son arrivée en Espagne, il fut nommé ministre de grâce et justice. En cette qualité, il signa la fameuse circulaire du 30 mai, qui bannissait de l'Espagne tous ceux qui avaient prêté serment à Napoléon et à son frère Joseph. Cette mesure fit dès-lors prévoir aux personnes modérées les malheurs dans lesquels l'Espagne a fini par tomber. La conduite de tous ceux qui y avaient pris part fut blâmée, et surtout celle de M. Macanaz, à qui on reprochait d'avoir lui-même sollicité des emplois du roi Joseph, ainsi que l'établit ensuite un ouvrage de M. F. Amoros, imprimé à Paris. Toutefois le ministre de la justice ne jouit pas long-temps de la faveur de Ferdinand VII. Il fut accusé, par l'opinion publique, de trafiquer des emplois, et l'on prétendit que le roi, instruit des torts précédens de M. Macanaz par l'é-

crit de M. Amoros, saisit l'occasion de se défaire d'un se-moius attaché aux pe- qu'aux places; ce qui sem- blait confirmer ces bruits, fut la dé- du duc de San-Carlos, à Amoros avait adressé les reproches qu'à M. Macana qu'il en soit, Ferdinand rendit lui-même au mini- huit heures du matin, fit les scellés sur les papiers un temps considérable à li du secrétaire du ministre garder ce dernier à vue jours après, M. Macanaz f placé au ministère par do mas Moyauo, conseiller-d' peu après, il fut privé de s- tement, de ses honneurs, damné à être renfermé long-temps qu'il plairait à dans le château de Saint- de la Corogne, dans lequ- été également détenu sor ministre de Philippe V, po- écrit contre l'inquisition. deux ans de détention, M- a obtenu la liberté, et s'e- dans un château qu'il pos- Castille. On ne voit pas- pris part aux derniers évé- politiques.

MAC-ARTHUR (JOHN), avocat écossais, a acco- l'amiral Hood dans la gue- inérique, en qualité de sec- et s'est fait connaître ava- sement comme juriscons- comme homme de lettres. te de lui : 1° *Principes et- des cours martiales de la* in-8°, 1792; en 1813, il a une 4<sup>me</sup> édition de cet ou- considérablement augmen- *Faits relatifs aux finances*

du 18<sup>m</sup> siècle, in-8°, imprimé en 1803, avec citations; 3° *Poèmes d'Original* gallicque, avec citations en latin par feu Macfarlane, accompagnés *sai* sur l'authenticité de ces, par sir John Sinclair, traduction, avec des notes. 4° *Dissertation critique sur l'authenticité*, par l'abbé Ceston, 3 vol. in-8°, 1807. John Macartney a encore fait, avec l'anglais J. Stanier Clarke, *l'histoire de la vie et des hauts faits de lord Nelson*, 1806. Cet ouvrage a été composé sur un manuscrit de Nelson lui-même, et a été déposé au muséum britannique, et dans lequel cet ami a été cité dans toutes les particularités de sa vie, depuis son enregistrement en 1799.

MACARTNEY (GEORGE, COMTE) naquit à Lissanoure, près de Drogheda, en Irlande, le 14 mai 1767, et mourut dans le comté de Wick, le 31 mars 1806. Son père, James Macartney, en Écosse, fit donner une éducation classique à son fils, et l'envoya ensuite sur mer. Le jeune Macartney fut employé dans ce voyage à étudier la géographie politique des états de l'Europe, à connaître le caractère des peuples, leurs forces et leurs ressources. Présenté, à son retour dans sa patrie, à lord Cornwallis, secrétaire-d'état, il fut employé, en 1764, près de la cour de Saint-Petersbourg, comme ambassadeur extraordinaire. Le but de sa mission était un traité de commerce que l'Angleterre désire avec la Russie. Macartney éprouva beaucoup de peine à l'ob-

tenir, et dans la crainte de nouvelles difficultés de la part de cette puissance, il le signa avant qu'il eût été approuvé par le roi. Cette raison déterminait le gouvernement anglais à ne point ratifier l'acte, qui toutefois fut accepté peu de temps après, avec quelques changements dans la rédaction. Mais Macartney n'en reçut pas moins l'avis qu'il allait être remplacé à Saint-Petersbourg, et il retourna, en 1767, en Angleterre, emportant avec lui des témoignages de l'estime de l'impératrice. Nommé dans la même année membre du parlement de la Grande-Bretagne et du parlement d'Irlande, il suivit en 1768, en qualité de premier secrétaire, le vice-roi d'Irlande, lord Townshend, qu'il aidait puissamment dans la réforme du gouvernement de cette île. Macartney, récompensé par le titre de chevalier du Bain, obtint, en 1775, celui de baron d'Irlande, et le commandement de la Grenade, des Grenadines et de Tabago. Il parvint à rétablir dans ces colonies la paix troublée par des dissensions intestines, et fut attaqué à la Grenade, en 1779, par le comte d'Estaing. Contraint de se rendre, après une défense opiniâtre, il fut emmené prisonnier en France, où il ne resta que peu de temps. En 1780, les Anglais faillirent perdre la colonie de Madras. Battus par Haider-Ali, et menacés de la défection des princes indous, ils ne s'étaient soutenus qu'avec peine par les secours du Bengale. Il était facile de prévoir qu'ils ne pourraient résister aux armemens que préparait la France, si on ne faisait disparaître

promptement les vices de l'administration. Lord Macartney fut choisi, à cet effet, par la compagnie des Indes, pour occuper la présidence de Madras, et à son arrivée, il se hâta de remédier aux maux les plus pressans. Le succès couronna ses premiers efforts, et il était parvenu à raffermir l'autorité dans cette partie de l'Inde, lorsqu'il fut attaqué par le marquis de Suffren, réuni à Tippoo-Saïb, successeur de Haïder-Alli. Macartney éprouva alors les plus grandes difficultés : il se vit contrarié dans toutes ses opérations, et en quelque sorte abandonné par le conseil suprême du Bengale; mais bientôt la paix avec la France et la Hollande, ensuite avec Tippoo-Saïb, changea entièrement sa position. Il en profita pour faire des améliorations, dont les fruits se faisaient déjà sentir en juin 1785, lorsqu'il fut rappelé. Arrivé à Calcutta, par où il était passé pour rendre compte au conseil suprême du Bengale, de l'état de la présidence de Madras, Macartney reçut sa nomination de gouverneur-général, en remplacement d'Hastings. Différentes considérations le déterminèrent à refuser cette place, et il revint en Angleterre, où il obtint de la compagnie une pension de 1,500 livres sterling. Lord Macartney cessa d'être employé jusqu'en 1792, époque à laquelle l'Angleterre forma le projet d'étendre son commerce avec la Chine. Le gouvernement attachait la plus haute importance à la réussite de cette entreprise, que la défiance des Chinois dans leurs relations avec les Européens ren-

duait extraordinairement. Il en confia l'exécution à Macartney, qui s'embarqua le 1792, muni des pouvoirs étendus. Arrivé à l'embouchure du Péi-ho, l'ambassade conduite à Pékin, sur des bannières chinoises, dont les bannières anglaises portaient pour inscription : *Deux anglais portant le nom de l'empereur de la Chine*. Ce fut le commencement de grémeus de toute espèce qu'il avait éprouvé lord Macartney dans cette mission. L'ambassadeur se rendit à Pékin, et traversa la grande muraille pour se rendre à Ji-ho en Manrie, où se trouvait alors l'empereur. Le 14 septembre 1793, il fut admis à l'audience de l'empereur Khian-Loung; mais il s'éleva de grandes difficultés sur le mode de réception. Ce mode, appelé *keou-teou*, exige que la personne présentée à l'empereur se prosterne à trois fois différentes sur la terre de son front. Cette cérémonie, qui est un véritable outrage à la fierté anglaise, et qui, dans cette circonstance, portait sur l'amour-propre, que aucune pièce officielle de relation ne fût présentée, ne fût point acceptée par lord Macartney, qui ne put s'y soumettre. Au reste, l'ambassadeur anglais fut parfaitement accueilli par l'empereur Khian-Loung, qui lui témoigna toute l'estime qu'il avait pour sa nation; mais il ne put rien obtenir des nombreuses demandes que les Anglais espéraient obtenir par cette mission, pas même que qui assurât la continua-

nt ils avaient joui jusque-  
 l Macartney était desser-  
 e colao, ou premier mi-  
 Il n'avait cependant pas  
 oute espérance; il pensait,  
 raire, pouvoir gagner ce  
 , et par-là réussir dans ses  
 , en prolongeant son sé-  
 Chine, lorsque, le 5 octo-  
 aut la mortification de re-  
 ordre de quitter la capi-  
 . Le résultat de cette en-  
 , pour laquelle les Anglais  
 dépensé des sommes é-  
 , fut de connaître par eux-  
 un pays dont ils n'avaient  
 que par les étrangers. « En  
 mots, a dit Æneas Ander-  
 voici notre histoire : Nous  
 es à Pékin comme des  
 ans, nous y séjournâmes  
 e des prisonniers, nous en  
 es comme des voleurs. »  
 en anglais différentes re-  
 le ce voyage, dont la plus  
 nte est celle de sir George  
 n, secrétaire de lord Ma-  
 , qui a pour titre : *Rela-*  
*hentielle d'une ambassade*  
*par le roi de la Grande-*  
*e à l'empereur de la Chi-*  
*, tirée principalement des*  
*du comte de Macartney,*  
*grand in-4°, avec atlas in-*  
*mort de l'auteur l'ayant*  
*é d'achever cet ouvrage,*  
*ernement anglais chargea*  
*arrow, qui avait fait partie*  
*bassade, de composer une*  
*e relation, qui a été tra-*  
*i français par M. Castera,*  
*ue celle de sir George*  
*n. Æneas Anderson, qui*  
*alement suivi lord Macart-*  
*onné l'histoire secrète et*  
*e de l'ambassade, sous le*

titre de *Récit de l'ambassade de*  
*lord Macartney à la Chine, dans*  
*les années 1792, 1793 et 1794,*  
*contenant les diverses particulari-*  
*tés de l'ambassade, avec la descrip-*  
*tion des mœurs des Chinois, et*  
*celle de l'intérieur du pays, des*  
*villes, etc., 1796, vol. in-8°. Cet*  
*ouvrage, traduit en français par*  
*M. Lallemand, explique plusieurs*  
*passages obscurs de la relation of-*  
*ficielle de Staunton, et il contient*  
*plusieurs faits qu'on ne trouve pas*  
*dans cette dernière. Cependant il*  
*ne faut le consulter qu'avec pré-*  
*caution; car si l'on peut reprocher*  
*à Staunton de n'avoir présenté ce*  
*voyage que sous le beau côté, on*  
*peut dire le contraire d'Anderson;*  
*sa relation est une critique conti-*  
*nuelle de l'ambassade. Lord Ma-*  
*cartney revint en Angleterre dans*  
*le mois de septembre 1794, et*  
*l'année suivante, il fut envoyé en*  
*mission à Véronne, auprès de*  
*Monsieur, aujourd'hui Louis*  
*XVIII. Nommé à son retour pair*  
*de la Grande-Bretagne, et gou-*  
*verneur du cap de Bonne Espé-*  
*rance, il resta un an et demi dans*  
*cette colonie qu'il quitta, en 1798,*  
*pour cause d'infirmités. Sa santé*  
*dès-lors ne lui permit plus de*  
*prendre part aux affaires publi-*  
*ques, et il se retira dans le comté*  
*de Surrey, où il termina sa carriè-*  
*re. Il a publié : 1° État de la Rus-*  
*sie en 1767; 2° État de l'Irlande en*  
*1773; et 3° Journal de l'ambassa-*  
*de envoyée par le roi de la Grande-*  
*Bretagne à l'empereur de la Chine,*  
*en 1792, 1793 et 1794 (ce dernier*  
*imprimé après la mort de l'au-*  
*teur). Tous ces ouvrages se font*  
*remarquer par le ton de candeur*  
*et de modestie qui faisait la base*

du caractère de lord Macartney. Il joignait à ces qualités précieuses, qui l'ont fait généralement estimer et chérir, des connaissances étendues et un esprit des plus pénétrants. Sa vie a été publiée par Barrow, sous le titre de *Vie du comte Macartney*, 1807, 2 vol. in-4°.

**MACAULAY-GRAHAM** (CATHERINE). Voy. GRAHAM.

**MACAYE** (LE VICOMTE DE), ancien militaire. Député aux états-généraux, en 1789, par la noblesse du Labour, il embrassa d'abord le parti de la réforme, et proposa, lors des troubles de Nîmes, de mander à la barre les signataires de la délibération des soi-disant catholiques. Il changea bientôt d'opinion; fut un des signataires des protestations des 12 et 15 septembre 1791, contre les opérations de l'assemblée constituante, et cessa dès-lors de prendre part aux affaires politiques.

**MAC CARTHY-LEVIGNAC** (LE COMTE JOSEPH-ROBERT DE), d'origine anglaise, émigra en 1791, et servit, dans l'armée des princes, comme aide-de-camp du prince de Condé. Nommé maréchal-de-camp de cavalerie, le 4 juin 1814, et membre de la chambre dite *introuvable* de 1815, par le département de la Seine-Inférieure, M. Mac Carthy-Levignac siégea au côté droit. Dans le mois de juin 1816, il fit partie du conseil de guerre convoqué sous la présidence de M. le duc de Maillé, pour juger le général Bonnaire et son aide-de-camp, le capitaine Miéton. M. Mac Carthy fut du nombre des juges qui condamnèrent le général à la dégradation et à la déportation, et l'aide-de-camp à la mort.

Réélu, en 1816, par le colléctoral du département Drôme, il continua de siéger à l'extrême droite, et se prononça dans le mois de janvier 1817 contre le projet de loi relatif à la liberté de la presse. Dans le cours qu'il prononça à ce sujet, il émit cette opinion, qu'il y avait moins de danger à confier aux citoyens le droit de publier des idées que d'en remettre le dépôt au ministère. Dans la session, il parla en faveur du clergé, fit l'éloge de sa liberté envers l'état depuis 1690 jusqu'à la révolution, et vota pour la restitution des biens non vendus appartenant à la religion ou à l'ordre de Malte. En 1818, M. Carthy-Levignac se prononça contre l'avancement par ancien dans la discussion sur le renouvellement. Il demanda le rappel à l'ordre de M. Bignon, qui venait de se prononcer en faveur des bannis, et profita de l'éloge funèbre du prince de Condé. En 1820, M. Mac Carthy-Levignac a cessé de faire partie de la chambre des députés.

**MACCLINTOCK** (SAMUEL), ministre protestant américain d'origine irlandaise, naquit en 1752, à Medfort, dans le département de Massachussetts. Destiné au ministère des autels, il reçut une éducation soignée, obtint ses grades en 1751, au collège d'Harvard, et se fit bientôt connaître par ses connaissances étendues en théologie. Macclintock fut employé en qualité de chapelain, dans la guerre de l'indépendance, et montra aussi bon citoyen et prêtre distingué; plus d'un fois fut dû à ses exhortations. D

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS



*Le M<sup>te</sup> Macdonald*

*Duc de Tarente .*



le bois, dont la légion devait  
rayer le parti patriotique dans  
ques; mais malgré ses sous-pu-  
sieurs insurrections ayant éclaté,

ble, tendante à priver les citoyens du droit de présenter des pétitions à la seconde chambre des états-généraux, prétendant que toute demande ne devait être faite que par l'entremise des états-provinciaux. Cependant, après une longue et vive discussion, craignant de voir sa motion rejetée à une grande majorité, il eut la prudence de la retirer. Nommé conseiller-d'état, le baron Van Lynden a depuis, non-seulement appuyé de son vote, mais développé et soutenu par de nombreuses harangues, tous les projets présentés par le ministère. Dans la session de 1818 et 1819, il s'est fait remarquer par son opposition au vœu de la majorité, et par ses efforts pour faire considérer le droit de chasse, non comme un droit inhérent à la propriété, mais comme un *droit régalien*. Le roi devait ainsi se trouver le seul chasseur légitime de son royaume, pouvant, à la vérité, déléguer des portions de son droit aux anciens seigneurs, ou à quelques personnes privilégiées. Cette opinion fut repoussée par la grande majorité de la seconde chambre des états-généraux, mais elle eut de nombreux partisans dans la première, composée des anciens nobles hollandais et belges. Une pétition des habitans de la province de Grœningue, au sujet de la chasse, avait été déjà traitée dans un long discours de M. Van Lynden, avec une grande sévérité. Il continue à siéger dans le conseil-d'état et aux états-généraux, et l'on présume que ses fidèles services seront récompensés sous peu par un ministère.

LYNEDOCH (LORD), supérieur dans l'armée anglaise, fondateur d'un *club militaire* à Londres, eut à ce sujet une querelle avec l'amiral lord Vincent, qui fit l'objet d'une discussion parlementaire, en 1816, et qui fut rendue publique par la voie des journaux. L'avis ainsi que plusieurs autres opinions de haut rang, regardaient l'établissement comme « une motion inconstitutionnelle, » pouvait devenir dangereux à la liberté. » Lord Lynch combattit vivement ces opinions, et déclara « que l'existence d'un *club militaire* n'avait été établie que par le louable dessein d'éviter à l'avenir le désagrément qu'éprouvaient les officiers de l'armée de terre que de servir dans une armée britannique, lorsqu'ils étaient dispersés à Londres, de se réunir en clubs, et de se voir de point de réunion leur être communs à tous. » Cet établissement tel qu'il est composé ne pouvait rien d'alarmant pour la liberté anglaise; que jamais des militaires ne pouvaient être citoyens avec les officiers, et ne séparer la cause du roi de celle de la nation; qu'enfin, si jamais une révolution devait malheureusement prévaloir en Angleterre, elle ne mettrait pas en danger les intérêts élevés et nourris dans les rangs de l'armée, et que les officiers du devoir de l'honneur ne pourraient préserver la nation d'une ruine méritée. » La discussion se termina par une déclaration de lord Saint-Vincent qu'il persistait dans son

nais que, sans être con-  
de la solidité de toutes  
ons publiées en faveur de  
sement du *club militaire*,  
cependant parfaitement  
icu que si ce club, quel-

» que considérable qu'on pût le  
» supposer, n'était formé que  
» d'hommes tels que lord Lyne-  
» doch, il n'y aurait rien à en re-  
» douter pour la constitution bri-  
» tannique. »

## M

**MEN (CORNEILLE-FÉLIX**  
*oyez VAN MAANEN.*

**L (LUIGI)**, professeur d'é-  
», secrétaire-archiviste du  
» Milan et chevalier de  
» la Couronne-de-Fer, na-  
» adoue. Pendant la courte  
» royaume d'Italie, il était  
» d'un des trois collègues  
» rs politiques, désigné  
» nom de *collegio de' dot-*  
» plissant en même temps  
» re d'éloquence à l'univer-  
» adoue, il y prononça, le  
» 1807, à l'époque de la  
» les cours, un discours re-  
» ble, qui fut imprimé à  
» l'année suivante, sur la  
» sance que les hommes  
» s doivent aux gouverne-  
» i les encouragent, et qui  
» nt leurs soins à l'instruc-  
» tique. Il a publié depuis  
» s ouvrages estimés. On  
» ticulièrement son *Abrégé*  
» ns de logique et de mo-  
» otélique, de Jacques *Stel-*  
» *zione di Etica*), auteur  
» it au commencement du  
» cle, et qui avait publié  
» s en latin. En traduisant  
» égeant Stellini, dont les  
» traites et le style parfois

obscur rebutaient le lecteur, et  
en renfermant sa doctrine entière  
dans quelques lettres aussi correc-  
tement qu'élégamment écrites,  
Mabil a rendu service à la littéra-  
ture italienne. Cet ouvrage, dédié  
au comte de Paradisi, président  
du sénat, et qui parut à Milan,  
sous le titre de *Lettere Stelliniane*  
*del Cav. Luigi Mabil*, fut très-a-  
vantageusement cité par les jour-  
naux du temps. Mabil a aussi pu-  
blié, par livraisons, une traduc-  
tion estimée des *Décades de Tite-*  
*Live*, avec les *Suppléments de*  
*Freinshemius*.

**MACANAZ (DON PEDRO)**, ori-  
ginaire d'une famille irlandaise,  
établie depuis long-temps en Cas-  
tille, est né vers 1760. Il entra,  
jeune encore, au ministère des af-  
faires étrangères, et fut employé  
à Saint-Pétersbourg, en qualité  
de secrétaire d'ambassade. Inten-  
dant du royaume de Jaën à son  
retour, il fut peu de temps après  
nommé conseiller des finances, et  
dut à la faveur cette place, qui ne  
s'accordait qu'à de longs services  
dans les intendances. En 1808,  
Macanaz accompagna l'infant don  
Carlos à Bayonne, en qualité de  
secrétaire. Il prit une part impor-

tanté aux discussions qui eurent lieu pour le changement de dynastie, et ensuite il accompagna les princes à Valençay, d'où il fut envoyé par Ferdinand VII à Paris, pour régler la manière dont la maison de ce prince serait établie. Arrêté dans le mois de septembre, il resta renfermé dans le donjon de Vincennes jusqu'au mois de mai suivant. Il obtint la liberté à cette époque, et fit venir ses trois enfans à Paris, où il s'occupait de leur éducation, lorsque les revers éprouvés par les armées françaises en Russie et en Saxe portèrent l'empereur Napoléon à entamer des négociations avec Ferdinand VII. M. Macanaz fit différens voyages pour la conclusion d'un traité entre ces princes, et à son arrivée en Espagne, il fut nommé ministre de grâce et justice. En cette qualité, il signa la fameuse circulaire du 30 mai, qui bannissait de l'Espagne tous ceux qui avaient prêté serment à Napoléon et à son frère Joseph. Cette mesure fit dès-lors prévoir aux personnes modérées les malheurs dans lesquels l'Espagne a fini par tomber. La conduite de tous ceux qui y avaient pris part fut blâmée, et surtout celle de M. Macanaz, à qui on reprochait d'avoir lui-même sollicité des emplois du roi Joseph, ainsi que l'établit ensuite un ouvrage de M. F. Amoros, imprimé à Paris. Toutefois le ministre de la justice ne jouit pas long-temps de la faveur de Ferdinand VII. Il fut accusé, par l'opinion publique, de trafiquer des emplois, et l'on prétendit que le roi, instruit des torts précédens de M. Macanaz par l'é-

crit de M. Amoros, saisit l'occasion de se défaire d'un homme moins attaché aux places qu'aux places; ce qui servit à confirmer ces bruits, fut la démission du duc de San-Carlos, à laquelle Amoros avait adressé les reproches qu'à M. Macanaz qu'il en soit, Ferdinand VII rendit lui-même au milieu de huit heures du matin, fit sceller les papiers par un temps considérable à la place du secrétaire du ministre, et garda ce dernier à vue pendant six jours après, M. Macanaz fut placé au ministère par don Manuel Moyano, conseiller-royal. Peu après, il fut privé de ses honneurs, et condamné à être renfermé long-temps qu'il plairait dans le château de Saint-André de la Corogue, dans lequel il fut également détenu son ministre de Philippe V, par lequel il fut écrit contre l'inquisiteur pendant deux ans de détention, et obtint la liberté, et s'en alla dans un château qu'il possédait en Castille. On ne voit pas qu'il ait pris part aux derniers évènements politiques.

MAC-ARTHUR (JOHN) avocat écossais, a accompagné l'amiral Hood dans la guerre d'Amérique, en qualité de secrétaire, et s'est fait connaître avantageusement comme jurisconsulte comme homme de lettres. On a de lui : 1° *Principes et des cours martiales de la loi* in-8°, 1792; en 1813, il a publié une 4<sup>me</sup> édition de cet ouvrage, considérablement augmenté. *Faits relatifs aux finances*

du 18<sup>me</sup> siècle, in-8°, imprimé en 1803, avec citations; 5° *Poèmes d'Original* gallicque, avec citations en latin par feu Macfarlane, accompagnés d'observations sur l'authenticité de ces, par sir John Sinclair, traduction, avec des notes. Dissertation critique sur l'authenticité, par l'abbé Cels, 5 vol. in-8°, 1807. John Macartney a encore fait, avec lord J. Stanier Clarke, *Journal de la vie et des hauts faits de lord Nelson*, 1806. Cet ouvrage a été composé sur un manuscrit de Nelson lui-même, déposé au muséum britannique, et dans lequel cet amiral raconte toutes les particularités de sa vie, depuis son enfance en 1799.

MACARTNEY (GEORGE, COMTE) naquit à Lissanoure, près de Drogheda en Irlande, le 14 mai 1724, mourut dans le comté de Down le 31 mars 1806. Son père, lord Auchinleck, en Écosse, lui donna une éducation soignée et l'envoya ensuite sur mer. Le jeune Macartney fut employé dans ce voyage à étudier la politique des états de l'Europe, à connaître le caractère de ces peuples, leurs forces et leurs ressources. Présenté, à son retour dans sa patrie, à lord Macartney, secrétaire-d'état, il fut employé en 1764, près de la cour de Saint-Pétersbourg, comme ambassadeur extraordinaire. Le but de sa mission était un traité de commerce avec la Russie. Macartney éprouva beaucoup de peine à l'ob-

tenir, et dans la crainte de nouvelles difficultés de la part de cette puissance, il le signa avant qu'il eût été approuvé par le roi. Cette raison déterminait le gouvernement anglais à ne point ratifier l'acte, qui toutefois fut accepté peu de temps après, avec quelques changements dans la rédaction. Mais Macartney n'en reçut pas moins l'avis qu'il allait être remplacé à Saint-Pétersbourg, et il retourna, en 1767, en Angleterre, emportant avec lui des témoignages de l'estime de l'impératrice. Nommé dans la même année membre du parlement de la Grande-Bretagne et du parlement d'Irlande, il suivit en 1768, en qualité de premier secrétaire, le vice-roi d'Irlande, lord Townshend, qu'il aidait puissamment dans la réforme du gouvernement de cette île. Macartney, récompensé par le titre de chevalier du Bain, obtint, en 1775, celui de baron d'Irlande, et le commandement de la Grenade, des Grenadines et de Tabago. Il parvint à rétablir dans ces colonies la paix troublée par des dissensions intestines, et fut attaqué à la Grenade, en 1779, par le comte d'Estaing. Contraint de se rendre, après une défense opiniâtre, il fut emmené prisonnier en France, où il ne resta que peu de temps. En 1780, les Anglais faillirent perdre la colonie de Madras. Battus par Haïder-Ali, et menacés de la défection des princes indous, ils ne s'étaient soutenus qu'avec peine par les secours du Bengale. Il était facile de prévoir qu'ils ne pourraient résister aux armemens que préparait la France, si on ne faisait disparaître

promptement les vices de l'administration. Lord Macartney fut choisi, à cet effet, par la compagnie des Indes, pour occuper la présidence de Madras, et à son arrivée, il se hâta de remédier aux maux les plus pressans. Le succès couronna ses premiers efforts, et il était parvenu à raffermir l'autorité dans cette partie de l'Inde, lorsqu'il fut attaqué par le marquis de Suffren, réuni à Tippoo-Saëb, successeur de Haïder-Ali. Macartney éprouva alors les plus grandes difficultés : il se vit contrarié dans toutes ses opérations, et en quelque sorte abandonné par le conseil suprême du Bengale; mais bientôt la paix avec la France et la Hollande, ensuite avec Tippoo-Saëb, changea entièrement sa position. Il en profita pour faire des améliorations, dont les fruits se faisaient déjà sentir en juin 1785, lorsqu'il fut rappelé. Arrivé à Calcutta, par où il était passé pour rendre compte au conseil suprême du Bengale, de l'état de la présidence de Madras, Macartney reçut sa nomination de gouverneur-général, en remplacement d'Hastings. Différentes considérations le déterminèrent à refuser cette place, et il revint en Angleterre, où il obtint de la compagnie une pension de 1,500 livres sterling. Lord Macartney cessa d'être employé jusqu'en 1792, époque à laquelle l'Angleterre forma le projet d'étendre son commerce avec la Chine. Le gouvernement attachait la plus haute importance à la réussite de cette entreprise, que la défiance des Chinois dans leurs relations avec les Européens ren-

duit extraordinairement. Il en confia l'exécution à Macartney, qui s'embarqua le 1792, muni des pouvoirs les plus étendus. Arrivée à l'embouchure du Péi-ho, l'ambassade fut conduite à Pékin, sur des barques chinoises, dont les bannières portaient pour inscription : *Ambassadeur anglais portant le message de l'empereur de la Chine*. Ce fut le commencement de négociations de toute espèce que Macartney éprouva dans cette mission. L'ambassadeur se rendit à Pékin, et traversa la grande muraille de la Chine, où se trouvait alors le palais de l'empereur. Le 14 septembre 1793, il fut admis à l'audience de l'empereur Khian-Loung; mais il s'éleva de grandes difficultés sur le mode de réception. Ce mode, appelé en chinois keou-teou, exige que la personne présentée à l'empereur se prosternât à trois fois différentes fois, qu'à chaque fois, elle frappât la terre de son front. Cette cérémonie aussi humiliante que quer la fierté anglaise; mais cette circonstance l'intérêt que porta sur l'amour-propre, et que aucune pièce officielle de relation ne fût mentionnée. Lord Macartney s'y soumit, et prouve qu'il ne put s'en dispenser. Au reste, l'ambassadeur anglais fut parfaitement accueilli par Khian-Loung, qui lui témoigna toute l'estime qu'il avait pour sa nation; mais il ne put rien obtenir des nombreuses propositions que les Anglais espéraient que cette mission, pas même un succès qui assurât la continual

ont ils avaient joui jusque-  
 rd Macartney était desser-  
 le colao, ou premier mi-  
 Il n'avait cependant pas  
 toute espérance; il pensait,  
 traire, pouvoir gagner ce  
 ro, et par-là réussir dans ses  
 is, en prolongeant son sé-  
 r Chine, lorsque, le 5 octo-  
 eut la mortification de re-  
 l'ordre de quitter la capi-  
 7. Le résultat de cette en-  
 e, pour laquelle les Anglais  
 t dépensé des sommes é-  
 s, fut de connaître par eux-  
 t un pays dont ils n'avaient  
 que par les étrangers. « En  
 mots, a dit Æneas Ander-  
 voici notre histoire : Nous  
 mes à Pékin comme des  
 lians, nous y séjournâmes  
 ne des prisonniers, nous en  
 nes comme des voleurs. »  
 te en anglais différentes re-  
 de ce voyage, dont la plus  
 tante est celle de sir George  
 on, secrétaire de lord Ma-  
 y, qui a pour titre : *Rela-  
 thentique d'une ambassade  
 s par le roi de la Grande-  
 ne à l'empereur de la Chi-  
 e.*, tirée principalement des  
 s du comte de Macartney,  
 grand in-4°, avec atlas in-  
 a mort de l'auteur l'ayant  
 hé d'achever cet ouvrage,  
 ivernement anglais chargea  
 Barrow, qui avait fait partie  
 mbassade, de composer une  
 lle relation, qui a été tra-  
 en français par M. Castera,  
 que celle de sir George  
 on. Æneas Anderson, qui  
 galement suivi lord Macart-  
 donné l'histoire secrète et  
 ue de l'ambassade, sous le

titre de *Récit de l'ambassade de  
 lord Macartney à la Chine, dans  
 les années 1792, 1793 et 1794,  
 contenant les diverses particulari-  
 tés de l'ambassade, avec la descrip-  
 tion des mœurs des Chinois, et  
 celle de l'intérieur du pays, des  
 villes, etc.*, 1796, vol. in-8°. Cet  
 ouvrage, traduit en français par  
 M. Lallemand, explique plusieurs  
 passages obscurs de la relation of-  
 ficielle de Staunton, et il contient  
 plusieurs faits qu'on ne trouve pas  
 dans cette dernière. Cependant il  
 ne faut le consulter qu'avec pré-  
 caution; car si l'on peut reprocher  
 à Staunton de n'avoir présenté ce  
 voyage que sous le beau côté, on  
 peut dire le contraire d'Anderson;  
 sa relation est une critique conti-  
 nuelle de l'ambassade. Lord Ma-  
 cartney revint en Angleterre dans  
 le mois de septembre 1794, et  
 l'année suivante, il fut envoyé en  
 mission à Véronne, auprès de  
*Monsieur*, aujourd'hui Louis  
 XVIII. Nominé à son retour pair  
 de la Grande-Bretagne, et gou-  
 verneur du cap de Bonne Espé-  
 rance, il resta un an et demi dans  
 cette colonie qu'il quitta, en 1798,  
 pour cause d'infirmités. Sa santé  
 dès-lors ne lui permit plus de  
 prendre part aux affaires publi-  
 ques, et il se retira dans le comté  
 de Surrey, où il termina sa carriè-  
 re. Il a publié : 1° *État de la Rus-  
 sie en 1767*; 2° *État de l'Irlande en  
 1773*; et 3° *Journal de l'ambassa-  
 de envoyée par le roi de la Grande-  
 Bretagne à l'empereur de la Chine,  
 en 1792, 1793 et 1794* (ce dernier  
 imprimé après la mort de l'au-  
 teur). Tous ces ouvrages se font  
 remarquer par le ton de candeur  
 et de modestie qui faisait la base

du caractère de lord Macartney. Il joignait à ces qualités précieuses, qui l'ont fait généralement estimer et chérir, des connaissances étendues et un esprit des plus pénétrants. Sa vie a été publiée par Barrow, sous le titre de *Vie du comte Macartney*, 1807, 2 vol. in-4°.

MACAULAY-GRAHAM (CATHERINE). Voy. GRAHAM.

MACAYE (LE VICOMTE DE), ancien militaire. Député aux états-généraux, en 1789, par la noblesse du Labour, il embrassa d'abord le parti de la réforme, et proposa, lors des troubles de Nîmes, de mander à la barre les signataires de la délibération des soi-disant catholiques. Il changea bientôt d'opinion; fut un des signataires des protestations des 12 et 15 septembre 1791, contre les opérations de l'assemblée constituante, et cessa dès-lors de prendre part aux affaires politiques.

MAC CARTHY-LEVIGNAC (LE COMTE JOSEPH-ROBERT DE), d'origine anglaise, émigra en 1791, et servit, dans l'armée des princes, comme aide-de-camp du prince de Condé. Nommé maréchal-de-camp de cavalerie, le 4 juin 1814, et membre de la chambre dite *introuvable* de 1815, par le département de la Seine-Inférieure, M. Mac Carthy-Levignac siégea au côté droit. Dans le mois de juin 1816, il fit partie du conseil de guerre convoqué sous la présidence de M. le duc de Maillé, pour juger le général Bonnaire et son aide-de-camp, le capitaine Miéton. M. Mac Carthy fut du nombre des juges qui condamnèrent le général à la dégradation et à la déportation, et l'aide-de-camp à la mort.

Réélu, en 1816, par le collège électoral du département de Drôme, il continua de siéger à l'extrême droite, et se prononça dans le mois de janvier 1817, contre le projet de loi relatif à la liberté de la presse. Dans le cours qu'il prononça à ce sujet, il émit cette opinion: qu'il y avait moins de danger à confier aux citoyens le droit de publier des idées que d'en remettre le dépôt au ministère. Dans la 1<sup>re</sup> session, il parla en faveur du clergé, fit l'éloge de sa liberté envers l'état depuis 1690 jusqu'à la révolution, et vota pour la restitution des biens non vendus appartenant à la religion ou à l'ordre de Malte. En 1818, M. Carthy-Levignac se prononça contre l'avancement par ancienneté dans la discussion sur le recrutement. Il demanda le rappel à l'ordre de M. Bignon, qui venait de parler en faveur des bannis, et prononça l'éloge funèbre du prince de Condé. En 1820, M. Mac Carthy-Levignac a cessé de faire partie de la chambre des députés.

MACCLINTOCK (SAMUEL), ministre protestant américain d'origine irlandaise, naquit en 1752, à Medfort, dans le pays de Massachussetts. Destiné au ministère des autels, il reçut une éducation soignée, obtint ses grades en 1751, au collège d'Harvard, et se fit bientôt connaître par ses connaissances étendues en théologie. Macclintock fut employé en qualité de chapelain, dans la guerre de l'indépendance, et montra aussi bon citoyen et prêtre distingué; plus d'un succès fut dû à ses exhortations. D



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS



*Le M<sup>te</sup> Macdonald*

*Duc de Tarente*

ebois, dont la légion devait  
yer le parti patriotique dans  
ques; mais malgré ses succès pro-  
sieurs insurrections ayant éclaté,



de Greenland, dans le Hampshire, il se concilia de tous ses paroissiens, emporta les regrets à sa arrivée en 1804. Il a pu grand nombre de *Sermons*, *espondance particulière à Cosens Ogden*, et enfin, *Discours commémoratif* *Hington*.

-CURTIN (N.), député du ment de la Loire au concin-cents, fut condamné, révolution du 18 fructidor la déportation comme apnt à la faction de *Clichy*. rtin parvint à gagner les de *chouans* réunies dans artemens de l'Ouest, et vec eux en qualité de ma-éral de la Haute-Bretagne as-Anjou, sous le nom de . Après la révolution du 18 re an 8, il fut autorisé à dans ses foyers, et resta ignéré.

DONALD (ÉTIENNE-JAC-SEPH-ALEXANDRE), duc de , maréchal et pair de Fran-istre d'état, major-général rde royale, gouverneur de ivision militaire, grand-ier et grand'croix de la lé-ionneur, chevalier de l'or-Saint-Esprit, grand'croix re de Saint-Louis, etc. . lans la ville de Sancerre, ment du Cher, le 17 no- 1765. Sa famille, origi-Écosse, lui fit faire de bon-les, après lesquelles il en-qualité de lieutenant, dans ent irlandais de Dillon. En l fut employé, sous M. de ois, dont la légion devait : le parti patriotique dans

la révolution de Hollande. En 1787, il passa, comme cadet, dans le 87<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Dès le commencement de la révolution française, il se prononça en faveur du nouvel ordre de choses, et resta à son corps à l'époque où la plupart des officiers ses camarades s'en éloiguèrent, et quittèrent même leur patrie. Il se fit remarquer à la bataille de Jemmapes, et obtint, en récompense du zèle et des talens qu'il y déploya, le grade de colonel de l'ancien régiment de Picardie. Peu de temps après, il devint général de brigade, et fut chargé du commandement de l'avant-garde de l'armée du Nord, alors sous les ordres de Pichegru. Il eut une bonne part aux affaires de Warwick, de Menin et de Commines, dans lesquelles les Français enlevèrent 48 canons aux Autrichiens. De Valenciennes jusqu'au-delà de l'Ems, il poursuivit l'armée anglaise, commandée par le duc d'York, et eut l'honneur d'ouvrir la campagne par la conquête de la Hollande, qu'il effectua en passant le Vahal sur la glace, et sous le feu des batteries de Nimègue et de Kokerdum. Général de division à la suite de cette tentative heureuse et sans exemple dans l'histoire, il commanda, en 1796, à Cologne et à Dusseldorf, et bientôt après, il fut employé successivement à l'armée du Rhin et à celle d'Italie. L'armée française ayant conquis, en 1798, Rome et les états de l'Église, le général Macdonald en fut nommé gouverneur. Il s'efforça d'étouffer les dissensions politiques; mais malgré ses soins plusieurs insurrections ayant éclaté,

il se vit dans la nécessité de faire des exemples sévères. A Frosinone, les révoltés pris les armes à la main furent passés au fil de l'épée, et leurs propriétés livrées aux flammes. Cette même année, le roi de Naples leva une armée de 80,000 hommes, dont il confia le commandement au général autrichien Mack. A l'approche de forces aussi considérables, le général Macdonald se mit en devoir d'évacuer les États romains; il s'arrêta à Otricoli, à 22 lieues de Rome. Mack, qui l'avait suivi, l'attaqua, et fut mis en pleine déroute par moins de 25,000 Français, aux ordres du général Championnet : le général Macdonald commandait le principal corps de cette petite armée. De retour à Rome, il y rétablit le gouvernement de la république. (Voyez **MACK**.) Championnet étant entré dans les états napolitains, le général Macdonald contribua particulièrement à ses succès, et lorsque son chef fut destitué, il lui succéda dans le commandement général. (Voy. **CHAMPIONNET**.) Il fut bientôt forcé (en 1799) par les succès de Suwarow d'évacuer Naples, et de se retirer à Rome. Il y réunit toutes les troupes qui se trouvaient éparses dans ces provinces, et continua sa retraite en traversant la Toscane. On le croyait cerné et au moment de capituler, lorsqu'on apprit qu'il s'était audacieusement porté sur le derrière de l'aile gauche des alliés. Le 12 juin, il la culbuta, et se dirigea sur Parme. Le 15 du même mois, il rassembla ses forces près de Plaisance, et ne put éviter un engagement général. Il livra la sau-

glante bataille de la Trebbia dura trois jours, et où il reçut plusieurs blessures. Malgré sa supériorité numérique de ses troupes, il parvint à faire sa jonction avec le général Moreau. Le général Macdonald fut alors rappelé à l'intérieur; il commandait les troupes de réserve, à l'époque des événements du 18 brumaire an 8 (9 nov 1799), qu'il seconda de tout son pouvoir. Après la bataille de Marengo, il dirigea en Suisse une armée de réserve, que le premier consul Bonaparte avait rassemblée à Dijon. Peu de temps après le 18 brumaire 1801, il repoussa, dans le département des Grisons, de poste en poste, pendant un trajet de 60 lieues, les troupes autrichiennes, qui s'écarta pas un instant, à l'insulte des habitants, des principes de modération et d'humanité qu'il avait précédemment observés dans divers commandemens. Au commencement de mars de la même année, il fut nommé ministre plénipotentiaire pour le Danemarck en 1803. Il reçut le titre de général de la légion d'honneur. Le zèle qu'il mit à défendre l'ancien compagnon d'armes du général Moreau fut cause de sa disgrâce momentanée, et le priva de faire de la première promotion de généraux réchaux de l'empire, qui eut lieu le 19 mai 1804. Le général Macdonald se montra supérieur à l'injustice, et se retira à l'étranger jusqu'en 1809, époque où l'empereur, forcé de soutenir une double guerre en Autriche et en Espagne, le rappela pour la

commandement d'une division en Italie. Le général Macdonald n'hésita point à servir de nouveau son pays, et sa division prit la droite de l'armée du vice-roi (roy. EUGÈNE BEAUVAIS). L'armée passa l'Isonzo, le 14 et 15 avril, les chiens de Goritz, leur prit des canons, concourut à la prise de Raab le 14 juin, et prit, sous les murs de Vienne, la grande-armée commandée par l'empereur en personne. Àagram le général Macdonald se battit avec deux divisions le 6 et 7 de l'armée ennemie que tuaient 200 pièces de canon. L'empereur répara noblement ses erreurs envers le général Macdonald. Dès qu'il apprit son arrivée, l'empereur alla au-devant de lui, et dit : « C'est à vous l'artillerie de ma garde, que j'ai prise une partie de cette journée » et le nomma, sur le champ de bataille même, maréchal de France : distinction qui ne fut accordée qu'à lui seul. Chargé de la direction du commandement de l'armée, le maréchal maintint dans l'armée une telle discipline, qu'à son départ les états, interdits de la reconnaissance publique, lui offrirent un présent de 100 francs qu'il refusa ainsi que l'écrit d'une valeur considérable que les députés destinaient à sa fille. « Messieurs, dit-il, le moyen de me prouver votre reconnaissance, c'est de prendre soin des 500 malades que je ne puis laisser aller avec moi. » A son retour à Paris, il fut créé duc de Raguse, et, en 1810, envoyé en Espagne pour y prendre le com-

mandement du corps d'armée aux ordres du duc de Castiglione (maréchal Augereau), qui venait d'être rappelé. Peu de mois après son arrivée, le maréchal Macdonald s'empara de Figuières, par capitulation, le 10 août 1811, et au commencement de l'année suivante, laissa son commandement au général Decaen. Il eut, dans la campagne de Russie, en 1812, le commandement du 10<sup>m</sup> corps dont les troupes prussiennes faisaient partie. Le 24 juin, il passa le Niémen à Tilsitt, et s'empara de Dunaubourg, fortifié avec soin par les Russes, et occupa la ligne de Riga. Depuis un mois le corps du maréchal Macdonald livrait journellement des combats meurtriers, lorsque les désastres de l'armée, après l'évacuation de Moscou, le forcèrent à se mettre en retraite; ils occasionèrent, le 13 décembre 1812, la défection du corps prussien commandé par le général Yorck; mais le maréchal Macdonald n'en résista pas moins jusqu'à l'Oder aux attaques des Russes, qui ne parvinrent point à l'entamer. Commandant d'un corps d'armée dans la campagne de Saxe, en 1813, il punit bientôt le général Yorck de sa défection en le battant complètement. A Lutzen, le 2 mai, il défit la réserve de l'ennemi; passa la Sprée le 20 du même mois, et concourut au gain de la bataille de Bautzen. Il fit ensuite entrer un corps d'armée dans la Silésie; mais la mauvaise issue du combat de Kalsbach le força de se retirer à travers un pays presque entièrement inondé. A Léipsick, les 18 et 20 octobre 1813, il fit des prodiges de valeur,

Une défection nouvelle, celle des Saxons, ajouta aux malheurs de cette désastreuse bataille. Il fut chargé de faire évacuer les bagages dont la ville était encombrée, et de protéger la retraite de nos troupes. Le pont de Léipsick étant coupé, le maréchal Macdonald fut obligé de se jeter dans l'Elster qu'il passa à la nage, et où périt l'illustre prince Poniatowski, qui protégeait également notre retraite. Le maréchal Macdonald rejoignit son corps d'armée et combattit avec sa valeur ordinaire, à Hanau, où l'armée française, à la suite de pertes immenses, cueillit de nouveaux lauriers. Chargé d'organiser, à Cologne, une nouvelle armée, il ne put que remplir imparfaitement cette mission, et fut obligé de quitter la ligne du Rhin, emmenant avec lui le très-petit nombre de troupes qu'il avait réunies. Il forma, dans la campagne de France, en 1814, la gauche de l'armée, et prit une belle part aux opérations principales de cette courte et funeste campagne. Ce fut lui qui soutint avec de faibles débris tous les efforts de l'armée du maréchal Blücher. A Nangis, le 27 février, il se couvrit d'une nouvelle gloire. Il était à Fontainebleau avec l'empereur, dont il avait suivi le mouvement, lorsque ce prince abdiqua. Dégagé alors de son serment, il envoya au gouvernement provisoire son adhésion au rétablissement de la famille des Bourbons. Le 6 mai, il fut nommé membre du conseil de la guerre; le 2 juin, chevalier de Saint-Louis, et le 4, membre de la chambre des pairs. De vives inquiétudes s'étant élevées à l'égard

de la validité de la vente nationale, le maréchal nald prononça, dans la s 3 décembre de la même un discours qui avait pour rassurer les esprits à ce fit en même temps une tion dont l'objet était la au profit des émigrés, d lions de rentes annuelles raient réparties entre eu portion de leurs droits et besoins. Il demanda encore par une semblable mesure remplaçât les dotations ; par le gouvernement im dont les donataires avaient vés par suite des événements. Ces propositions concilier tous les intérêts procher tous les partis ; tion des finances ne peu les accueillir. Le 20 n approchait. Lorsqu'on fut du débarquement de Ne Cannes, le maréchal M reçut l'ordre de partir pe où il se rendit sur-le-chu il arriva le 8. *Monsieur* passer les troupes en r maréchal les passa à soi se convainquit qu'il y av compter sur elles pour à la marche de leur au Néanmoins, après le 1 *Monsieur* pour Paris, il 2 bataillons vers les pont ne, et les plaça derrière cades où ils restèrent sa fester aucune opposition aux premiers cris de *vive leur!* que proférèrent les qui formaient l'avant-Napoléon, ils franchirent ricales et répétèrent les acclamations, en se réu



Le maréchal Macdonald, qui avait essayé de les maintenir, fut obligé de se retirer précipitamment. Les hussards le suivaient et tentèrent de s'emparer de sa personne. Mais les dragons l'entourèrent et exigèrent des hussards qu'ils le laisseraient paisiblement passer. Le maréchal arriva en toute hâte à Paris, et prit, sous le commandement du duc de Berri, le commandement de l'armée qui combattait sous les murs de la ville. A l'approche de Napoléon, le maréchal fut abandonné. Il se réfugia avec le roi dans la nuit du 20 mars, et accompagna le roi jusqu'à Menin. De retour à Paris, il se fit admettre comme simple grenadier dans la garde nationale. Ce fut sous cette dénomination qu'il parut devant le roi le lendemain de l'arrivée de ce prince aux Tuileries, le 9 juillet 1815. Par suite du traité de Paris, la garde nationale française s'était retirée à Orléans et de la Loire; le maréchal Macdonald fut chargé d'en reprendre le commandement et bientôt fut nommé officier : mission délicate, mais qu'il eut le bonheur de remplir pour son pays et son roi. Le héros guerrier qui l'avait si souvent conduite à la victoire, dans des temps de malheur, s'était encore illustré avec l'armée fut digne de son caractère. Elle obéit sans murmure, et chacun des braves qui la composaient rentra paisiblement dans ses foyers. Le maréchal Macdonald remplacea, en 1816, M. de Pradt, ancien archevêque de Malines, en qualité de gouverneur, et devint grand-croix de l'ordre. Il fut successivement

nommé commandeur et grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de la 21<sup>e</sup> division militaire, où sont situées ses principales propriétés; l'un des 4 maréchaux de France chargés, au château des Tuileries, du commandement en chef de la garde royale de service; enfin, major-général de la garde royale. Il se fit remarquer à la chambre des pairs, le 24 février 1818, par son rapport sur le projet de loi relatif au recrutement de l'armée. Il y établit que le service personnel est actuellement obligatoire chez tous les peuples de l'Europe, hors en Angleterre; il repousse le mode des enrôlemens volontaires, et s'élève avec force contre la disposition d'après laquelle les hommes mariés, même ceux libérés par congés, seraient obligés de servir; enfin, il demande que le droit d'ancienneté pour l'avancement ne s'élève pas au-dessus du grade de capitaine. Le maréchal Macdonald n'a point d'héritiers mâles. Il n'a eu que 3 filles de ses deux mariages; l'aînée a épousé le duc de Massa, pair de France. La seconde, mariée au comte Perregaux, fils de l'ancien banquier et sénateur de ce nom, vient de mourir.

MACDONALD DE KIOR RENALD (FRANÇOIS), lieutenant-général, naquit à Pescava, dans le royaume de Naples, le 17 février 1777, d'une noble famille écossaise qui avait quitté sa patrie à la suite des Stuarts. Il fut élevé à l'École militaire de Naples, qu'il quitta à l'âge de 16 ans, pour faire partie, en qualité d'enseigne, des troupes coalisées qui défendirent Toulon, en 1793, contre les ar-

mées de la république. A la reddition de cette place, il retourna dans sa patrie. Les armes victorieuses de la république et ses principes s'étaient étendus jusqu'à Naples. Macdonald fut un des premiers à se déclarer en faveur du nouveau gouvernement de son pays, et l'on sait combien fut courte sa durée. Enfermé avec le général Montaut, dont il était aide-de-camp, dans le fort Neuf, lorsque les Français évacuèrent la ville, le jeune Macdonald partagea le sort des patriotes napolitains qui, contre la foi des traités et de la capitulation la plus honorable, furent déportés en France, dans le plus grand dénûment, et réduits, pour toute ressource, aux moyens que le directoire leur faisait passer avec la plus grande parcimonie. Macdonald se rendit à Dijon, où il fut nommé capitaine de grenadiers dans la légion Italique de l'armée de réserve qui s'organisa dans cette ville en 1800. Il passa le Saint-Bernard, et fit cette campagne mémorable, ainsi que la suivante, sous les ordres du général en chef Brune, et se distingua au passage du Mincio et de l'Adige, ainsi qu'au blocus de Mantoue. Après la campagne, il entra au service de la république Cisalpine, et fut fait aide-de-camp du général Trivulzi, ministre de la guerre. Il l'accompagna à Paris, et une amitié constante les unit jusqu'à la mort de ce général. Rentré ensuite dans le royaume d'Italie, il fut nommé directeur du corps des ingénieurs-géographes et du dépôt des cartes du ministère de la guerre, et la guerre s'étant rallumée avec l'Autri-

che, Macdonald fit, sous les ordres du maréchal Masséna, la campagne de 1805, à laquelle il prit part très-active, et ce fut pendant cette campagne qu'il eut la croix de la légion-d'honneur. Les Français venaient d'occuper de nouveau le royaume de Naples. Macdonald, convaincu qu'un soldat se doit toujours à son pays, et qu'il devient inexcusable de servir l'étranger dès que les agitations politiques cessent de l'en empêcher, profita des événemens de cette campagne pour rentrer à Naples, où il fut nommé comme chef de bataillon dans un corps du génie. Ayant passé quelque temps après dans la légion, il s'y éleva par tous les grades jusqu'à celui de lieutenant-général. Il fit les campagnes de 1806 et 1807, à la tête d'une brigade italienne, et se distingua aux batailles de Lutzen, de Bautzen et de Léipsick. A la bataille de Eylau, il fut blessé d'un coup de canon, et reçut la croix d'officier de la légion-d'honneur. Après 1807, il eut le commandement d'une division de l'armée active napoléonienne, et fut chargé du siège de Gênes, qu'il obligea, par la force, à capituler, après avoir employé tous les moyens de conciliation. En 1814, le roi de Naples Joachim Murat, qui avait su conserver son caractère droit, indépendant et désintéressé, le nomma ministre de la guerre et de la marine, place dans laquelle il mérita d'obtenir, non-seulement l'estime de la nation, mais aussi l'amour du souverain, qui lui donna le grade de commandeur de Saint-Léonard et le créa baron. En 1814, la catastrophe qui précéda

rat du trône, Macdonald famille en Autriche, désa sacrifice autant par ses principes politiques et donner une preuve de dévouement à ceux dont il dédaigna et dont il partagea aujourd'hui l'exil et les malheurs. Les principes du général Macdonald ne se sont jamais déviés dans une carrière longue, d'événemens, et où l'auroient obscurci de nombreuses fois. Dans la dernière révolution de Naples, un des préceptes du gouvernement révolutionnaire, confirmé depuis par la loi, fut de rappeler le Macdonald dans sa patrie, n'avait à la vérité jamais été en exil volontaire, mais le gouvernement autrichien lui refusa les passe-ports, et il dut continuer de vivre en Autriche.

**DONALD (SIR ARCHIBALD)**, le fils de Macdonald de Slair, embrassa d'abord la carrière militaire, dans laquelle il n'obtint que de médiocre succès. Il épousa la fille de lord Gower, d'après laquelle cette alliance, la source de sa fortune. Il fut nommé membre de la chambre des communes pour le bourg d'Hindon, et, quelque temps après, par celui de Newcastle sur Tyne, soumis à la volonté de lord Gower. Après avoir servi son beau-père, sous le drapeau du parti de l'opposition, et se distingua, lors de la guerre de

Hollande, par une attaque des plus fortes contre le premier ministre. Toutefois l'un et l'autre ne furent pas long-temps les défenseurs de la cause du peuple; ils embrassèrent le parti de Pitt, et M. Macdonald, qui, en 1780, avait été nommé conseiller du roi et juge du pays de Galles, obtint, en 1784, la place de solliciteur-général, et celle de procureur-général en 1788. Créé chevalier à la même époque, sir Archibald Macdonald se montra reconnaissant envers le gouvernement, et évita de grands obstacles à la liberté de la presse. Quelque temps après, il fut élevé au rang de sergent-juriconsulte, et enfin nommé baron de l'échiquier. M. Macdonald s'est fait remarquer, comme juge, par une probité sévère, et comme orateur parlementaire par une élocution facile.

**MACDONALD (JAMES)**, de la chambre des communes, est l'un des membres les plus distingués de l'opposition dans le parlement d'Angleterre. Lorsque dans la séance du 25 avril 1816, lord Cavendish proposa de présenter, au prince-régent, une adresse tendante à opérer, dans les établissemens existans, une réduction proportionnée à la détresse de l'état, M. James Macdonald se fit remarquer par l'énergie avec laquelle il attaqua les abus existans. « Le langage de cette adresse, dit-il, est celui de la modération, de la dignité, de la loyauté; mais on y remarque encore un autre trait caractéristique : c'est d'être vraiment anglaise. Elle l'est dans son principe, car la demande qu'elle contient est

« juste; dans sa politique, qui est  
 « franche et loyale; dans son ex-  
 « pression, qui est celle de la vé-  
 « rité. Cette chambre a reçu de  
 « toutes parts des pétitions qui  
 « concourent à exprimer des plain-  
 « tes trop fondées contre de folles  
 « dépenses et une cruelle détresse.  
 « Faut-il que le souverain seul les  
 « ignore? le prince duquel on é-  
 « loigne la vérité, ne sera jamais  
 « ni juste, ni populaire. Le langa-  
 « ge même de S. A. R. ne permet  
 « pas de croire qu'elle connaisse  
 « la véritable situation de l'Angle-  
 « terre.... L'adresse est donc d'au-  
 « tant plus nécessaire que le prin-  
 « ce-régent et ses conseillers igno-  
 « rent totalement l'état du pays...  
 « Les réductions qui ont déjà eu  
 « lieu étaient le *minimum* du sys-  
 « tème de retranchement qui seul  
 « pouvait écarter la censure dont  
 « les ministres étaient menacés.  
 « Ce n'est que quand le noble lord  
 « (Castlereagh) a été réveillé un  
 « peu brusquement, par l'*ignorance*  
 « *de l'impatience* du peuple (expres-  
 « sion du ministre), du sommeil  
 « où il rêvait la prospérité publi-  
 « que; ce n'est que lorsqu'il a en-  
 « tendu le blâme sortir de ces  
 « bouches qui jusque-là n'avaient  
 « exprimé que la louange et le  
 « panégyrique; ce n'est qu'alors,  
 « dis-je, qu'il a consenti à réduire  
 « quelque chose dans ses énormes  
 « évaluations. Les propositions de  
 « retranchemens ultérieures, faites  
 « depuis par le noble lord et ses  
 « collègues, sont d'une origine  
 « tout aussi suspecte, et l'on ne  
 « doit pas croire davantage à  
 « leur sincérité. » M. James Mac-  
 « donald a manifesté un esprit d'in-  
 « dépendance non moins prononcé,

le 27 mars dernier 1823,  
 discussion relative aux co-  
 « cations annoncées par le  
 « re, pour faire connaître au  
 « bres la politique suivie  
 « gouvernement anglais au  
 « la guerre entre la France  
 « pagné. M. Canning avait  
 « un ajournement de 15 j  
 « lord Archibald Hamilton  
 « opposé. M. Macdonald,  
 « voir fait sentir combien c  
 « nement serait imprudent  
 « état de choses tel, que a  
 « suffisaient pour apporter  
 « gement total dans les rel.  
 « l'Angleterre avec les pu  
 « étrangères, entra dans de  
 « considérations sur la con-  
 « tuelle du ministère angl  
 « les motifs qui avaient de  
 « le gouvernement à faire c  
 « fices énormes pour le ré-  
 « ment des Bourbons sur  
 « de France, et sur les in-  
 « des puissances alliées  
 « traités qu'elles ont faits d  
 « cita ensuite, à l'appui d  
 « sertions, quelques pas  
 « mémoire adressé dans l  
 « par le marquis de Lond  
 « au duc de Richelieu, da  
 « sont exprimés le désir c  
 « sances alliées de voir être  
 « France tous les mécont  
 « et les alarmes, les hain  
 « divisions, et les vœux  
 « forment pour la conserv  
 « l'autorité constitutionn  
 « Louis XVIII. « Si les v  
 « ajoute-t-il, énoncés d  
 « déclaration ont été fru  
 « non-seulement frustré  
 « formellement contrarié  
 « faut en accuser ni Napé  
 « uaparte, ni sa famille.

, mais seulement les en-  
 le ce système; s'ils l'ont  
 é, non-seulement sans le  
 ement, mais en dépit mê-  
 l'Angleterre; si les pro-  
 lus injustes ont été pro-  
 à la suite même de ce  
 nent de conduite; si les  
 ui vont rallumer les tor-  
 la discorde et ranimer en  
 des feux mal éteints, é-  
 lles des mêmes hommes  
 ont portés pour conser-  
 de la paix, est-il un seul  
 qui puisse penser que  
 agemens conditionnels,  
 dans un tout autre but,  
 s vues et des espérances  
 différentes, ne sont pas  
 même annulés?... » M.  
 Macdonald termine son  
 en disant que lors même  
 politique exigerait que  
 rre ne prit point une  
 e à la guerre, les vœux  
 anglais n'en seraient pas  
 faveur de la cause des  
 s, et il conclut à l'admis-  
 sion de lord Hamil-  
 s la séance du 29 avril  
 après avoir analysé ra-  
 les diverses opérations  
 ère anglais depuis 1793,  
 fortement contre la con-  
 duc de Wellington au  
 le Vérone et à Paris, et  
 proposer une adresse à  
 IV, pour lui manifester  
 éspoinement de S. M.  
 espoir de conserver la  
 ent en grande partie de  
 les ministres n'ont pas  
 protestations assez so-  
 contre le droit préten-  
 ouverains de déclarer la  
 l'Europe à cause de ses

» institutions; contre les préten-  
 » tions du gouvernement français  
 » que les nations ne peuvent ob-  
 » tenir légitimement de libertés  
 » civiles que de la concession spon-  
 » tanée des rois; contre des prin-  
 » cipes destructeurs de l'indépen-  
 » dance des états, et en particulier  
 » de la constitution anglaise; que  
 » S. M. avait vu avec surprise et  
 » chagrin qu'on eût conseillé des  
 » concessions, etc. » Cette motion  
 fut rejetée.

**MACDONEL (DON HENRIQUE)**,  
 brigadier des armées navales d'Es-  
 pagne, se distingua, le 21 octo-  
 bre 1805, au combat de Trafalgar,  
 où il commandait le vaisseau *el*  
*Rayo* de 100 canons. Après une  
 défense remarquable, il était par-  
 venu à se dégager et à gagner la  
 côte; mais il eut le malheur de  
 faire naufrage près de San-Lucar.

**MACFARLANE (ROBERT)**, écri-  
 vain politique, naquit en Écosse  
 en 1734, et mourut le 8 août  
 1804, écrasé sous les roues d'une  
 voiture, dans le comté de Middle-  
 sex, en allant assister aux élec-  
 tions. Il quitta très-jeune l'uni-  
 versité d'Édimbourg, où il avait  
 été élevé, pour se rendre à Lon-  
 dres, et prit ensuite la direction de  
 l'académie de Walthamstow. Plein  
 d'enthousiasme pour les poésies  
 d'Ossian, il voulut les traduire en  
 vers latins; mais il abandonna  
 cette entreprise, parce qu'il ne put  
 se procurer un assez grand nombre  
 de souscripteurs pour couvrir ses  
 frais. On a de lui : 1° *Histoire du*  
*règne de George III*, 4 vol. Les  
 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> sont d'un autre auteur.  
 Macfarlane a réuni dans cet ou-  
 vrage les opinions qu'il avait émi-  
 ses dans la fameuse controverse

politique qui s'éleva au commencement du règne de George III. 2° *Temora*, traduit d'Ossian, en vers latins; 3° un pamphlet intitulé : *Adresse au peuple anglais, sur l'état présent et l'avenir présumé des affaires publiques*, dans lequel il abjure en quelque sorte les opinions qu'il avait émises dans son *Histoire du règne de George III*, 1797; 4° la traduction en anglais du *Dialogue de George Buchanan*, sur les droits de la couronne d'Écosse, accompagnée de deux dissertations, l'une dans laquelle il défend le caractère de Buchanan comme historien, l'autre sur l'identité prétendue des Gètes et des Scythes, des Gètes et des Goths, des Goths et des Écossais.

MAC-GIL (THOMAS), négociant anglais, a publié, en 1809, *Voyage en Turquie, en Italie et en Russie*, 2 vol. in-8°, et en 1811, *Nouveau voyage à Tunis*, vol. in-8°. On trouve dans cet ouvrage, où l'auteur manifeste la haine la plus forte, non-seulement contre Napoléon, mais encore contre la France, contre ses habitans et ses institutions, des renseignemens précieux sur le commerce des Européens avec Tunis et la côte d'Afrique. Il en existe une traduction française estimée, par un auteur anonyme : elle parut en 1816.

MAC-GRÉGOR. Voy. GRÉGOR.

MACHAULT-D'ARNOUVILLE (JEAN-BAPTISTE DE), contrôleur-général des finances et garde-des-sceaux, issu d'une famille estimée dans la magistrature, naquit le 13 décembre 1701. Il fut d'abord maître des requêtes, et devint, en 1743, intendant de Hainaut, par la protection de M. d'Argen-

son, alors ministre de la marine. Dans le mois de décembre 1757, Machault-d'Arnouville fut nommé contrôleur-général des finances, en remplacement de P. Orry, qui, à force d'ordonner une économie sévère, était venu à maintenir les finances malgré le désordre dans lequel elles avaient été plongées pendant la régence. La France venait d'entrer dans une guerre impopulaire, et elle avait besoin de toutes ses ressources pour la soutenir. Peu versé dans l'administration, mais doué d'un esprit ferme, il se donna d'abord à suivre la route par son prédécesseur, et s'appuyant sur des hommes les plus éclairés dans les finances. Après trois années de guerre difficile, la paix lui permit de tenter des améliorations dans le système jusqu'alors suivi, et trop d'obstacles s'opposèrent à la réussite de son projet : il se donna à rétablir le crédit, et ce fut le plus difficile encore, son peuple écrasé d'impôts en partissant sur toutes les dépenses des citoyens. Il sentit que pour venir à bout de son projet, il lui fallait un ministre puissant près du trône, et dans ses intérêts la marie Pompadour. Déjà second chancelier d'Aguesseau, obtenu, en 1747, ce célé par lequel « on défendait tout » vel établissement de collège, séminaire, maison religieuse ou hôpital, sans mission expresse du roi, » lettres-patentes expédiées » gistrées dans les cours s » nes; ou révoquait tous » blissemens de ce genre f

risation juridique; on  
à tous les gens de  
te d'acquérir, recevoir  
er aucun fonds, maison  
sans une autorisation  
Dans la même année  
Machault-d'Arnouville  
commandeur et grandes  
ordres du roi; en  
stre d'état, et en 1750,  
sceaux, dont le chan-  
gesseau s'était démis.  
qu'il tenta de mettre à  
son projet favori. La  
de quelques ordres  
es lui paraissait le plus  
mais il fut effrayé de la  
du clergé et de la fai-  
a cour. Il se contenta  
r d'abord à remplacer  
dixième, créé pendant  
par celui d'un vingtiè-  
rix de ferme des terres,  
devait atteindre toutes  
tés, et dont le but était  
augmentation de la det-  
e. Cette loi, dont l'exé-  
ait être si utile, excita  
nds troubles. Le clergé  
œuvre pour s'y sous-  
peut en juger par ce  
rire alors l'évêque de  
« Ne me mettez pas dans  
té, disait ce prélat, d'o-  
eu ou au roi; vous sa-  
l des deux aurait la pré-  
e. Les parlemens eux-  
rangèrent d'abord par-  
ersaires de cet édit, et  
entirent à l'enregistrer  
ils virent qu'il était par-  
ent dirigé contre le cler-  
la lutte ne faisait que  
r; le comte d'Argenson  
qu'un rival dans Ma-  
rnouville, ennemi d'ail-

leurs des parlemens, il se mit à la  
tête du parti du clergé. Le parle-  
ment de Paris fut exilé; Machault-  
d'Arnouville n'obtint le retour de  
ses membres dans la capitale qu'à  
la naissance du duc de Berri, de-  
puis Louis XVI, et quelque temps  
après il fut obligé lui-même d'a-  
bandonner le contrôle-général des  
finances pour le ministère de la  
marine. Il conserva ce portefeuille  
pendant 3 ans, et rendit durant  
cet intervalle des services impor-  
tans à la France. L'amiral Bing  
battu par M. de La Galissonnière,  
la prise de Minorque par le duc  
de Richelieu, et le chemin du Ca-  
nada fermé aux Anglais par une  
escadre sortie de Brest, signalè-  
rent son ministère. Disgracié,  
ainsi que le comte d'Argenson,  
après la tentative d'assassinat sur  
Louis XV par Damien, pour avoir,  
pendant la maladie du roi, donné  
l'ordre de quitter le château à la  
marquise de Pompadour, Ma-  
chault-d'Arnouville perdit les  
sceaux, ainsi que sa charge de  
secrétaire-d'état, et il fut exilé  
dans sa terre d'Arnouville, où il  
resta jusqu'à la prise de la Bastille.  
En 1792, il alla s'établir à Rouen,  
dont la tranquillité lui faisait es-  
pérer d'y être à l'abri de la per-  
sécution; mais en 1794, il y fut  
arrêté comme suspect, conduit à  
Paris et renfermé aux Madelon-  
nettes, où il termina sa carrière  
le 12 juillet de la même année, à  
l'âge de près de 93 ans. Telle fut  
la fin de ce ministre, dont les ef-  
forts constans furent dirigés en  
faveur des principes consacrés par  
la révolution. Nous avons rappelé  
une partie des services qu'il a  
rendus; nous devons citer aussi

l'arrêt important de 1753, qui établit la liberté du commerce des grains dans l'intérieur de la France. Il fit beaucoup de bien, et se montra véritablement homme d'état. L'infortuné Louis XVI avait apprécié tout son mérite; on prétend que ce prince, d'après des notes trouvées dans les papiers de son père, voulait le nommer principal ministre, et que ce ne fut que par une intrigue de cour que ce titre fut accordé au comte de Maurepas.

**MACHAULT-D'ARNOUVILLE** (LOUIS-CHARLES DE), fils du précédent, naquit le 29 décembre 1737 à Paris. Il fut d'abord évêque d'Europee, et deux ans après, en 1754, coadjuteur de M. de La Motte, évêque d'Amiens. Nommé, en 1789, député du clergé du bailliage d'Amiens et Ham aux états-généraux, il fit partie de la minorité de l'assemblée constituante, et signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791. Il émigra après la session, et fut accusé, en 1792, par Achille Viard, d'intriguer en faveur du gouvernement monarchique. Retiré ensuite à Paderborn, en Allemagne, il y publia, en 1800, son acte d'adhésion au concordat qui fut établi à cette époque, et rentra en France quelque temps après. En 1818, nommé par le roi chanoine du chapitre royal de Saint-Denis, il mourut à Arnouville dans le mois de juillet 1820.

**MACHAULT-D'ARNOUVILLE** (LE COMTE DE), lieutenant-général, commandeur de Saint-Louis et pair de France, a combattu à la bataille de Fontenoi comme colonel des dragons.

**MACIRONE** (FRANÇOIS) général au service de Naples, valier de l'ordre des Deux-Étoiles et dernier aide-de-camp de Joachim (Murat), naquit à Naples. Son père, issu d'une ancienne famille noble de Rome, vint se fixer à Londres, où il établit une maison de commerce et s'était marié à une Anglaise. Le jeune Macirone, destiné par ses parens à suivre la carrière, fut envoyé à Naples pour achever son éducation classique. Lorsque les Français parèrent de ce royaume, pendant quelque temps, par extraction anglaise, traité comme ennemi et retenu prisonnier de guerre. Mais lorsque Murat vint occuper le trône de Naples, Macirone fut dégagé des liens de cette captivité. Il continua cependant à résider à Naples, sans fonctions officielles jusqu'en 1814. Le roi Charles alors à sa personne le premier officier d'ordonnance, le nomma, l'année suivante, aide-de-camp. On connaît la suite des entreprises téméraires mal combinées de Joachim Murat dans les dernières années de son règne. Macirone lui fut constamment dévoué, en l'une et l'autre de ses expéditions. Chargé d'une mission importante à Londres, mais qui n'eut aucun succès qu'on s'en était attendu, il revint sur le continent, et prit bientôt que Murat s'était réfugié dans le midi de la France, que Napoléon lui avait refusé la permission de le rejoindre, et même celle de venir à Paris en passant par cette dernière ville pour aller retrouver Murat. Macirone y fut retenu par Fou-



voir déjà eu avec lui à Naples des relations particulières. On le chargea de diverses négociations auprès du duc de Wellington, traitées long-temps par l'intermédiaire d'un agent secret nommé Marshall. La bataille de Waterloo venait de porter un coup à la fortune de Napoléon, sa seconde abdication avait eu lieu, et Fouché, menant les négociations de plusieurs côtés, présidait alors le conseil provisoire de la République. Macirone ne perdit pas un instant les intérêts de son maître malheureux auquel il était consacré sa vie. Après la chute de Napoléon à Paris, il obtint enfin, par ses démarches auprès du gouvernement autrichien, une promesse écrite, signée au nom de l'empereur par le premier ministre de Metternich, qui assura au roi Joachim un asile tranquille dans les états de l'empereur d'Autriche. Cet acte rédigé, en termes honorables pour le prince fut de la teneur suivante : « On est autorisé, par les traités, à prévenir le roi Joachim que S. M. l'empereur d'Autriche lui offre un asile dans les conditions suivantes : 1° Le roi prendra un nom simple particulier; la reine ayant pris le nom de comtesse de Lipona, on laissera également au roi; 2° le roi libre au roi de choisir une résidence dans la Bohême, de la Moravie ou de la Basse-Autriche pour son séjour; s'il voulait se retirer dans la campagne, cela ne souffrirait point de difficultés dans les diverses provinces; 3° le roi aura sa parole d'honneur

» vis-à-vis de S. M. impériale et royale, qu'il ne quittera pas les états autrichiens sans le consentement de S. M., et qu'il vivra dans l'attitude d'un particulier de marque, mais soumis aux lois en vigueur dans les états autrichiens; en foi de quoi, et pour qu'il en soit fait l'usage convenable, le soussigné a eu l'ordre de l'empereur de signer la présente déclaration. Donné à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 1815. *Signé* le prince de METTERNICH. » Macirone se flatta d'avoir ainsi mis la tête de Murat à l'abri de tout danger, et se hâta de porter cette pièce officielle à Toulon; mais, par une fatalité extrême, malgré toute sa diligence, il n'y put arriver que quelques instans après le départ précipité de Joachim, qui venait de mettre à la voile pour l'île de Corse. Macirone se jeta dans le premier bâtiment qu'il put trouver, pour l'y suivre, et le rejoignit enfin après bien des traverses, à Ajaccio. Là il trouva l'ex-roi entouré de quelques anciens frères d'armes, et décidé à tenter avec eux l'entreprise la plus désespérée. Cet homme, élevé des derniers rangs de la société à un trône, crut ne pouvoir plus vivre en simple particulier, et ne voulut point se résigner à une fortune qui, dans sa jeunesse, lui eût paru sans doute au-dessus de toutes ses espérances. Malgré les vives instances de Macirone, il refusa les offres de l'empereur d'Autriche, et, entraîné par sa funeste destinée, il alla se précipiter sur les côtes de la Calabre au milieu de ses plus acharnés ennemis. Son sort y fut bientôt décidé. Murat

qui avait porté une couronne, qui naguère traitait en souverain avec les ambassadeurs des principales puissances, et que les rois de l'Europe appelaient leur frère, fut saisi et fusillé avec moins de formalité qu'on n'en met à condamner un voleur de grands chemins. Macirone n'accompagna point Murat dans cette dernière expédition : réservé à d'autres malheurs, il s'embarqua pour le midi de la France, où son arrivée réveilla d'anciennes animosités. A peine eut-il mis le pied à terre qu'il fut arrêté. Le même homme, dont Murat avait sauvé la tête en obtenant sa grâce de Napoléon, après l'explosion de la machine infernale, le 3 nivôse, et qui avait mis ensuite la tête de Murat à prix en 1814, crut devoir aussi sévir contre l'aide-de-camp de cet ex-roi, et le fit jeter dans les cachots au mois d'octobre 1815. Après de longs et inutiles interrogatoires, dans lesquels Macirone n'avoua rien qui pût servir à justifier les rigueurs qu'on exerçait envers lui, il ne sortit de son cachot que pour être transféré, en criminel, sous l'escorte de la gendarmerie, à Paris. Là, incarcéré de nouveau, il subit une longue détention, dont il a donné dans ses mémoires les douloureux détails. Rendu enfin à la liberté, à la demande de l'ambassadeur d'Angleterre et du duc de Wellington, mais à condition qu'il sortirait immédiatement de France, il retourna en Angleterre, séjourna peu de temps aux lieux de sa naissance, et en partit, en 1817, pour prendre le commandement d'une des divisions de l'armée des

indépendans dans l'Amérique meridionale. Il a été chargé à cette époque de diverses missions en Angleterre et en Espagne, et fut au service de cette dernière puissance, Macirone a commandé pendant l'hiver de 1822 à un corps de troupes constituelles, chargé de poursuivre le curé Merino et son lieutenant Royo de Valderas, qui avaient établi un foyer de guerre dans les districts de Reynosa et Sant-Ander. Après les avoir chassés de ces contrées, il est retourné en mai à Cadix, où il s'embarqua pour l'Angleterre, et à ce qu'on croit, d'une main des cortès. Il a fait insérer, dans les feuilles publiques de Londres (1825), une lettre en réfutation des assertions d'un journal ministériel (*the Courier*) qui prétendait que les remparts de Cadix tombaient, et que cette ville allait incessamment se rendre; il affirme au contraire que les fortifications de Cadix et de la *Cortadura* sont dans le meilleur état, et que les soldats ainsi que les habitans, sont attachés à une opiniâtre résistance. Macirone a publié, en 1825, à Londres, un ouvrage qui porte pour titre suivant : *Faits intéressans relatifs à la chute et à la mort de Joachim Murat, roi de Naples, la capitulation de Paris en 1814, et au deuxième rétablissement des Bourbons. Lettres du roi Joseph à l'auteur, M. François Macirone, son dernier aide-de-camp, et des persécutions que cet officier a éprouvées.* Cet écrit a été traduit en français et imprimé à Bruxelles; il en a aussi paru une traduction allemande. L'ouvrage honore

ent le courage et le caractère auteur, et contient une le détails précieux, retracés mplicité et franchise. L'his- y trouvera, ainsi que l'an- le titre, des faits intéressans eillir.

CK (CHARLES. BARON DE), l autrichien, qui a long- occupé toutes les bouches enommée par ses plans mi- vantés outre mesure, et s projets contre la France, ui n'a acquis de véritables à la célébrité que par ses is revers. Né, en 1752, à agen en Franconie, ses pa- ons bourgeois de cette vil- firent donner, malgré leur e fortune, une éducation e. Mais entraîné par son our la carrière des armes, agea, au sortir du collège, e simple soldat dans un ré- de dragons autrichiens, et t bientôt, par sa bonne con- au grade de sous-officier. it la guerre contre les il eut l'occasion de se dis- en plusieurs combats, et eigné à l'état-major de l'ar- le feld-maréchal Lascy le entôt en amitié, et le nom- pitaine à la fin de la cam-

Le célèbre Laudon, qui a au commandement de rmée, ne montra point d'a- a même bienveillance au apitaine Mack, et celui-ci stant hautement son esti- sa reconnaissance pour son chef, fut traité assez dure- par le nouveau. Un jour , en présence d'un grand e d'officiers, Laudon ayant ivec mépris des créatures

de Lascy, en regardant Mack, celui-ci lui répondit avec fermeté : « Monsieur le maréchal, j'ai l'hon- »neur de vous observer que, pour »ma part, je ne suis la créature »de personne, que je ne sers ici »ni M. de Lascy ni vous, mais »S. M. l'empereur, à qui j'ai con- »sacré ma vie. » Deux jours après il se distingua par un fait d'armes remarquable. L'armée autrichienne était campée à 8 lieues de la forte place de Lissa, occupée par une garnison turque, que les derniers rapports faisaient monter à 30,000 hommes. Laudon hésitait à l'attaquer. Mack, qui voulait le décider à cette entreprise, quitta le camp à 9 heures du soir, et, accompagné d'un seul hulla, traverse le Danube, entre pendant la nuit dans un des faubourgs de Lissa, se saisit d'un officier supérieur turc, et présente son prisonnier le lendemain à 7 heures du matin au général étonné. On apprit, de la bouche même du Turc, que la garnison de Lissa n'était forte que de 6,000 hommes. L'attaque fut aussitôt ordonnée et la place conquise. Laudon était un de ces hommes rares qui, dans un poste élevé, loin de persister dans leurs torts, savaient noblement les réparer. Il embrassa Mack, le nomma son aide-de-camp, lui fit promettre de ne jamais le quitter, et se chargea dès lors de sa fortune militaire. Peu de temps avant sa mort, Laudon présenta Mack à l'empereur en lui disant : « Je laisse à votre ma- »jesté un homme qui vaudra mieux »que moi; c'est le major Mack. » Ce grand général n'avait certes pas plus qu'aucun autre mortel le

don de lire dans l'impénétrable avenir, et les événemens ne justifèrent point sa prédiction. Mais Mack y crut sans doute lui-même, et, fort de cette autorité, il parvint bientôt à persuader à son souverain, ainsi qu'au public, qu'il était un des plus habiles tacticiens de l'époque. Il brillait en effet dans le cabinet et dans les camps de plaisance; nul militaire ne savait présenter des plans de campagne plus séduisants, ni faire manœuvrer les troupes avec plus de précision, hors de la présence de l'ennemi. Lorsque la guerre avec la France éclata, il fut nommé quartier-maître-général de l'armée du prince de Cobourg, et dirigea, en cette qualité, les opérations de la campagne de 1793. Après le passage de la Roer, et la levée du siège de Maestricht, il assista à la bataille de Nervinde, et fut ensuite employé dans les négociations qui eurent lieu avec le général Dumouriez. Une espèce de congrès fut réuni à Anvers, auquel des ministres de plusieurs puissances furent appelés, ainsi que des généraux des armées de la coalition; mais cette assemblée se sépara sans avoir su tirer parti de la défection du général français, et n'eut aucun résultat; Mack retourna bientôt à l'armée et fut blessé à l'attaque du camp de Famars. Rappelé peu de temps après à Vienne, il y resta jusqu'en février 1794, et fut envoyé à cette époque en Angleterre pour arrêter, avec le ministre britannique, de nouveaux plans de campagne. Précédé d'une haute réputation militaire, Mack reçut à Londres l'accueil le

plus flatteur. Le roi, Georg III, lui fit don d'une superbe enrichie de diamans; le marquis Pitt approuva tous ses projets, le pressa de se rendre à Londres pour les mettre en exécution, et le suivit dans les Pays-Bas, où il y avait l'empereur d'Autriche qui était résolu de faire cette campagne avec une personne, et qui le nomma suite général-major et quinquain-maître-général de son armée en Flandre. Le général Piccolomini commandait l'armée française, Mack qui s'était vanté de les vaincre, fit ordonner de grandes manœuvres sur une étendue de plus de 20 lieues, dans le but de cerner les Français de tous parts; mais ceux-ci ne lui laissèrent pas le temps d'achever ses opérations compliquées qui quèrent d'ailleurs sur plusieurs points, et prenant vivement l'initiative, battirent d'abord le général français à Hondschoote, attaquèrent ensuite les Autrichiens, et les chassèrent, après plusieurs combats sanglans, à se retirer sous Valenciennes. Une bataille générale eut lieu le 22, et dura depuis le matin jusque dans la nuit; les Autrichiens furent forcés de repasser l'Escaut, et l'empereur se détermina à retourner à Bruxelles, laissant le commandement de l'armée de Flandre au prince de Saxe-Cobourg. Mack resta quelque temps sous les ordres du général; mais s'apercevant qu'il n'avait pas le même crédit auprès de lui que dans les conseils de son souverain, et se voyant même préférer un de ses assistants les plus prononcés, le général Fischer, il demanda un

retourner à Vienne, qui lui fut bientôt accordé. En 1797, le général Mack, employé de nouveau, fut envoyé à l'armée du Rhin que venait de quitter l'archiduc Charles pour prendre le commandement de celle d'Italie. La même année, la guerre ayant éclaté entre la république française et le royaume de Naples, la nomination de Mack le fit choisir pour commander en chef toutes les troupes de cette dernière puissance. Toujours aussi prompt à se rendre dans des lieux où il y avait des succès si éclatants que ses plans étaient adoptés, qu'il ne craignait pas de faire partager ses espérances qu'il en entretenait, les troupes du royaume de Naples furent confiées, et il se vanta bientôt d'avoir converti les Français de Naples en Français entières. Malheureusement pour sa gloire, il eut affaire aux généraux Macdonald et Championnet, avec moins de jactance que de forces bien inférieures, le général Mack fut outragé et miné dans son armée dans la plus complète discrétion. Accumulant alors sur sa tête, le général Mack jusqu'à cette époque, avait plusieurs fois montré du courage personnel, parut perdre la tête. Après avoir fait des négociations infructueuses avec les généraux ennemis, et fait plusieurs démarches pour ne pas être accusé de trahison par les Napolitains, il ne trouva aucun moyen pour sauver sa personne, que celui de se rendre dans les bras des Français. Il se rendit à la hâte le commandement au duc de Salandra, et se rendit lui-même au général Chambray qui le reçut, avec bonté, à

son quartier-général de Castra, mais qui lui déclara en même temps qu'il ne le recevait qu'en qualité de prisonnier de guerre. Les réclamations du vaincu contre cet arrêt, qu'on ne saurait cependant accuser d'injustice, furent vaines, et toujours traité par ses ennemis avec égards, il fut conduit à Dijon, où il resta jusqu'à l'époque du 18 brumaire. La fuite et la captivité du général malheureux devint, pendant longtemps, une source inépuisable d'épigrammes, de chansons et de brocards; ceux qui avaient le plus exalté sa valeur et ses talents, ne parlèrent plus que de sa pusillanimité, et on lui opposa la conduite d'un autre général au service de Naples, étranger comme lui, le comte Roger de Damas, qui, loin de désespérer de sa fortune, soutint encore la lutte avec courage, quoique avec un corps bien moins nombreux, à la tête duquel il fut grièvement blessé. Le général Bonaparte, parvenu au consulat, permit à Mack de se rendre à Paris et d'y rester libre sur sa parole. Il sollicita ensuite la permission de retourner à Vienne, s'engageant à revenir dans 4 mois se constituer de nouveau prisonnier, s'il ne pouvait obtenir de l'empereur d'Autriche son échange contre les généraux Pérignon et Grouchy. Sans lui accorder cette faveur, le premier consul fit cependant proposer l'échange, mais la cour de Vienne s'y refusa. Mack fit alors dans le plus grand secret ses préparatifs pour s'évader furtivement de Paris, partit en effet, le 15 avril 1800, avec la demoiselle Louise, courtisane de quel-

que célébrité, et arriva heureusement par la route de Mayence, jusqu'aux avant-postes autrichiens. Pour couvrir ce que cette infraction aux lois de l'honneur avait d'ignominieux, il se hâta de publier un mémoire dans lequel il annonçait qu'il avait écrit, avant son départ, une lettre au ministre de la guerre en France, par laquelle il se dégageait de la parole qu'il avait librement donnée, lorsqu'il lui fut permis d'habiter Paris. Mais peu de personnes furent convaincues qu'un engagement pareil, sacré pour tout militaire comme pour tout homme d'honneur, se rompait à volonté, et qu'il était permis de manquer à la foi promise, dès que l'occasion se présentait de la violer impunément. Le gouvernement français fit rendre leur parole aux officiers de l'état-major et aux aides-de-camp du général Mack, leur permit de retourner en Autriche, et leur recommanda de ramener à leur chef ses équipages, ses chevaux et tous ses effets, que ce dernier leur avait fortement recommandés, ajoutant ainsi par une conduite généreuse à la honte que devait éprouver le général fuyard. On ne crut pas que celui-ci reparaitrait jamais à la tête des armées; mais par un inconcevable retour de fortune, ou plutôt par un talent bien remarquable de gouverner certains esprits, à peine revenu à Vienne, il trouva encore les moyens de se justifier. C'était, disait-il, à la lâcheté des troupes dont on lui avait donné le commandement, et à la révolte du peuple de Naples, qui avait voulu l'assassiner, qu'il fallait attribuer tous ses revers; à

la tête des braves Autrichiens pareils malheurs ne pouvaient jamais l'atteindre; si on lui avait fait encore un commandement, il espérait bien reconquérir sa gloire, et se venger sur les Français des malheurs de Naples et de l'injuste captivité où il avait retenu à Paris. Cédant à ce désir, l'empereur François II nomma au général Mack, en 1805, le commandement en chef de la 1<sup>re</sup> armée, les troupes de la Tyrol, la Dalmatie et l'Italie. Il le nomma, l'année suivante, membre du conseil général de la France. Il reprit dès-lors la plus haute influence sur la direction des affaires militaires, présenta un plan qui fut adopté pour une nouvelle organisation de l'armée française, ainsi que de nouveaux plans de campagne. En septembre 1805, il eut le commandement de l'armée autrichienne, sans déclaration de guerre, et qui s'était emparé tout le royaume de Bavière. Là Mack se trouva bientôt en face d'un général devant lequel son génie, et se flétrit à jamais sa gloire. Napoléon s'avancant de géant en Allemagne, et passant tout sur son passage, dans les combats de Wertingen et de Guntzbourg, l'armée autrichienne se retira derrière le Danube. Mack, avec 40,000 hommes, les meilleures troupes de l'armée, prit position à Ulm. Les Français passèrent le fleuve, manœuvrèrent avec audace et promptement reconquirent la Bavière; les troupes se joignirent aux troupes bavaroises et revinrent inopinément sur Mack et comprirent une partie de

ichienne en s'emparant d'Ulm, où le maréchal fit le général autrichien prisonnier et fit 6,000 prisonniers, à la tête de sa propre armée, vint alors présenter bataille à Mack, qui, loin de céder, se tint soigneusement fermé dans la ville où il vit bientôt qu'il ne pouvait longtemps résister. Vive-ment pressé par les Français, et après avoir eu le dessous dans les affaires d'avant-garde, Mack fut d'ailleurs si fécond en succès pendant sa campagne, ne put lui offrir d'autre moyen de salut que de traiter d'une capitulation avec l'ennemi. Ayant réuni son état-major, il en fit la lecture à ses officiers, qui indignement refusèrent de signer. Mack, voyant qu'il ne pouvait plus résister, se résolut à se rendre à la discrétion de son vainqueur. Le général Mack fut admis à être prisonnier sur parole, ainsi que les officiers de son état-major, obtint la permission de se rendre à Vienne, où il espérait peut-être colorer avantageusement encore un désastre tel que celui-ci. Les fastes militaires en offrent peu qui puissent lui être comparés. On assure que ce général s'était aussi chargé d'être le médiateur d'une négociation pacifique entre Napoléon et l'empereur d'Autriche, et qu'il était porteur d'une lettre autographe du premier ; mais il fut arrêté aux portes de la ville ; un cri général d'indignation s'était élevé contre lui dans toute l'Allemagne, et ses protecteurs, qui avaient sans doute quelques reproches à se faire à eux-mêmes pour avoir si mal placé leur confiance, l'abandonnèrent à une commission militaire, présidée par le comte de Colloredo, qui le condamna à la peine de mort. Mack, pour sa justification, avait publié un mémoire dans lequel il cherchait à démontrer qu'il avait été trahi dans toutes les affaires devant Ulm ; que

hommes environ de cavalerie. Le 26 vendémiaire an 14 (18 octobre 1805), Mack signa la fameuse capitulation d'Ulm, par laquelle une armée de 28,000 hommes, amplement pourvue d'artillerie, de tout l'attirail militaire et d'un matériel immense, s'engageait à mettre bas les armes et à se rendre prisonnière de guerre. Le surlendemain, ces superbes troupes, l'élite de l'armée autrichienne, après avoir défilé avec leur chef devant Napoléon, furent désarmées et envoyées en France. Le général Mack, pour la seconde fois admis à être prisonnier sur parole, ainsi que les officiers de son état-major, obtint la permission de se rendre à Vienne, où il espérait peut-être colorer avantageusement encore un désastre tel que celui-ci. Les fastes militaires en offrent peu qui puissent lui être comparés. On assure que ce général s'était aussi chargé d'être le médiateur d'une négociation pacifique entre Napoléon et l'empereur d'Autriche, et qu'il était porteur d'une lettre autographe du premier ; mais il fut arrêté aux portes de la ville ; un cri général d'indignation s'était élevé contre lui dans toute l'Allemagne, et ses protecteurs, qui avaient sans doute quelques reproches à se faire à eux-mêmes pour avoir si mal placé leur confiance, l'abandonnèrent à une commission militaire, présidée par le comte de Colloredo, qui le condamna à la peine de mort. Mack, pour sa justification, avait publié un mémoire dans lequel il cherchait à démontrer qu'il avait été trahi dans toutes les affaires devant Ulm ; que

d'ailleurs la réunion imprévue des Bava-rois à l'armée française avait rendu sa position insoutenable; qu'on n'avait pas en tout suivi ses plans; qu'enfin on avait commencé les hostilités trop tôt et contre ses avis. Mais ses juges n'eurent point d'égard à ces allégations, ni même à un certificat qu'il avait obtenu de la bonté de Napoléon, attestant les talens militaires et les judicieuses dispositions du vaincu. La sentence ne fut cependant point exécutée. L'empereur d'Autriche lui fit grâce de la vie, commuant la peine en la dégradation militaire, suivie d'une détention en une forteresse de l'état. Cette captivité ne dura même qu'un an environ. Des malheurs de famille vinrent, pendant ce temps, aggraver son sort; un fils, sa dernière espérance, jeune officier déjà distingué dans l'armée autrichienne, lui fut enlevé par une mort cruelle. Son souverain, ému de pitié, accorda alors à l'infortuné vieillard une grâce entière. Il vécut quelque temps retiré dans une petite terre de Bohême, sa seule propriété, reparut un moment à Vienne, et mourut enfin dans un âge assez avancé. Quelques élans de courage avaient illustré sa jeunesse. Des conceptions plus brillantes que solides, une haute ambition, de l'éloquence dans ses écrits et ses discours, mais qui dégénérait parfois en forfanterie, peu de présence d'esprit dans l'action, ni de force d'âme dans le péril, et cependant la présomptueuse confiance qui porte à s'y précipiter; du zèle pour la gloire de sa patrie, une haine implacable contre ses ennemis; enfin, une

incorruptible probité dans ses relations particulières avec ces qualités et ces que le général Mack parut scène et parvint à y jouer important. Devenu à bon le héros de quelques cabir l'idole de tous les ennemi France, c'était, au dire de neurs, l'homme par excel opposer aux vainqueurs d rope. Mais il fléchit sous dont il fut imprudemmen gé, et, ayant lutté sans éni succomba sans gloire, lais nom qui sera long-temps la tête de ceux des génér plus malheureux de nos te

**MACKKAU** (LE BARON DE) ministre de France à Stuttgart remplacé par Maison-Ne passa à Florence en 1799 Naples en 1792. Le baron kau se disposait à quitter ville, ainsi qu'il l'écrivit l me au vice-consul Alliot, l'état presque humiliant e quel on l'avait réduit, l reçut l'ordre de se retirer huit jours ainsi que tous le çais. Il eut le bonheur d per aux croisières anglaises blics dans ces parages, et, tour en France, il se retira la petite commune de Vitry de Paris, où il remplit long les fonctions de maire. L ministre du gouvernement laire auprès du Saint-Siège la révolution du 18 brum 8 (9 novembre 1799), i remplacé, en 1804, par le Fesch. Le baron de Macka aujourd'hui éloigné des affaires publiques.

**MACKENZIE** (HENRI



*l'Adisson du Nord*, écri-  
 vant et sensible, a obtenu  
 ès sur le théâtre et dans  
 de des lettres. Il est né à  
 urg, en 1745, d'un docteur  
 ecine, qui le destina au  
 Il s'y distingua : la pa-  
 la finesse qui caractéri-  
 n esprit, ne répugnaient  
 ravaux et aux discussions  
 sprudence. Il fut fait *at-*  
*r the crown*, avoué de la  
 ; et devint fort riche.  
 ors qu'il eut le temps de  
 à ses goûts littéraires, et  
 vit l'*Homme sensible*, ro-  
 intérêt doux, pâle, mais  
 auquel on ne peut repro-  
 une teinte de sensibilité  
 te, et ces excès de déli-  
 ui, portée dans les pas-  
 détruit à force de les a-  
 Cependant l'ouvrage eut  
 succès : et l'auteur, qui  
 dé l'anonyme, fut forcé  
 mmer pour revendiquer  
 et son titre qu'un inso-  
 aire s'était attribués. Un  
 Eccles, rentier de Bath,  
 ié l'ouvrage de sa main,  
 yen de ratures, faites a-  
 ), avait donné toute l'au-  
 possible à ce manuscrit  
 portait de maison en mai-  
 kenzie le démasqua, et  
 : suite l'*Homme du mon-*  
 le pendant et le contraste  
 emier ouvrage. *Julie de*  
 roman en lettres, eut  
 succès. En 1777, il re-  
 Edimbourg, où il fonda  
 , ouvrage périodique,  
 enre du Spectateur. Les  
 mbreux que Mackenzie  
 ont bien écrits et annon-  
 homme ingénieux et ai-

mable. Le *Promeneur (the Lon-*  
*ger)*, succéda au *Miroir* et hérita  
 de sa vogue. Quelques pièces de  
 théâtre sont imprimées dans ses  
 Œuvres complètes (8 vol. in-8°,  
 1818). On y trouve un style  
 heureux, peu de passion et peu  
 d'originalité, mais de la grâce et  
 du talent. Il ne fut point inutile à  
 Pitt, et ce dernier récompensa ses  
 services en lui donnant l'emploi  
 lucratif et fort honoré de rece-  
 veur-général des taxes en Écosse.  
 Mackenzie touche à sa 78<sup>e</sup> année.  
 C'est un talent de moyenne clas-  
 se, où l'on semble reconnaître  
 quelque chose du jugement de La-  
 motte, de la finesse de Fontenelle  
 et du talent gracieux de Florian.

MACKENZIE (SIR ALEXANDRE),  
 voyageur anglais, est connu par  
 une relation d'un voyage dans l'in-  
 térieur de l'Amérique, publiée  
 sous le titre de *Voyage de Mont-*  
*réal, sur le fleuve de Saint-Lau-*  
*rent, à travers le continent de l'A-*  
*mérique septentrionale jusqu'à la*  
*mer Glaciale et l'Océan Pacifique*,  
 dans les années 1789 et 1793, in-  
 4°, 1801. Cet ouvrage, traduit en  
 français par Castera, est estimé.  
 Il ne fait connaître que quelques  
 parties des côtes de la mer Glacia-  
 le; mais il établit qu'on peut ar-  
 river dans l'intérieur, et il trace  
 la route pour y pénétrer.

MACKENZIE (RODERICK), gé-  
 néral anglais, a fait avec distinc-  
 tion les campagnes d'Amérique et  
 de l'Inde, sous lord Cornwallis,  
 et a publié deux ouvrages intéres-  
 sans sur ces guerres, dont le pre-  
 mier a pour titre : *Remarques sur*  
*l'histoire des campagnes de l'A-*  
*mérique septentrionale*, par le lieu-  
 tenant-colonel Tarleton, in-8°.

1787, et le deuxième, *Esquisse de la guerre contre Tipoo sultan, ou Détails sur les opérations militaires depuis le commencement des hostilités, en 1789, jusqu'à la paix de 1792*, 2 vol. in-4°, 1795.

**MACKINTOSH (SIR JAMES)**, baronnet anglais, membre de la chambre des communes, est né dans le comté d'Inverness vers 1765. Son père, le capitaine Mackintosh, lui fit donner une éducation distinguée et le destina à suivre la carrière de la médecine. En 1787, le jeune Mackintosh, après avoir pris le degré de docteur, se rendit sur le continent, et s'arrêta à Leyde pour y perfectionner ses connaissances médicales. Néanmoins, il préférait l'étude des lois, et, à la mort de son père, il se livra exclusivement au barreau. Lié avec plusieurs partisans de la réforme, entre autres Godwin (*voy. Godwin*), il publia plusieurs écrits en faveur de cette cause, notamment sa *Défense de la révolution française*, etc., contre Burke; mais une entrevue qu'il eut avec ce célèbre publiciste le fit changer de système, soit par conviction, soit dans l'intérêt de sa fortune politique, et la faveur ministérielle ne tarda pas à l'en récompenser. Pitt et lord Loughborough le firent nommer professeur à Lincoln's inn, où, dans un cours de droit sur les lois et la constitution de l'Angleterre, il se rendit le plus violent censeur des doctrines que récemment encore il avait professées. Il donna de nouvelles preuves de la sincérité de sa conversion en défendant le rédacteur de la feuille *l'Ambigu*, M. Peltier, émigré français que le

premier consul Bonaparte accusa par le ministre de l'intérieur en Angleterre, de provocations libelles à la guerre civile et à l'assassinat du chef du gouvernement de la France. L'ambassadeur demandait, au nom du souverain, l'expulsion de M. Peltier. M. Mackintosh défendit avec beaucoup d'habileté et fit preuve en même temps de connaissances profondes de législation. Il parvint à faire tomber les principaux chefs de la motion, et M. Peltier ne fut condamné qu'à la prison et aux travaux forcés. Cette cause que son talent rendue célèbre, et les nombreuses marques qu'il avait données de son dévouement au ministère, lui valurent à la place de juge-assesseur (*recorder*) de Bombay. Son administration dans cette île fut des plus grands éloges, par son courage et les talens qu'il déploya en faveur des Européens et des indigènes du pays. Il créa une école littéraire et en accepta la présidence. Ce fut lui, dit-on, qui établit le premier dans un pays qui n'est pas si célèbre qu'il fit rendre en 1805, malgré la lettre de loi de destruction du gouvernement anglais de 1803 : que les colonies n'étaient que des tribunaux institués pour régler les réclamations des neutres près les principes du droit des gens, et que, pour prononcer la confiscation d'un bâtiment neutre, qui avait commercé avec des colonies ennemies, il fallait que le commerce avec ces colonies eût été défendu même en temps de guerre. De retour en Angleterre,

par le comté de Nairn, de la chambre des Mandataires du peuple, il ses anciens principes et plus abandonnés. Il s'effaça restreindre les ennemis successifs du pouvoir, dans les séances des 20 et 21 janvier 1816, il attaqua, avec rare vigueur, le système par le gouvernement; il l'amendement de lord à l'adresse de remerciement présenté par le comte de M. Cet amendement avait pour but de réduire l'établissement militaire. Le 28 mai suivant Castlereagh ayant proposé la troisième lecture de l'adresse.

M. Mackintosh appuya sur les restrictions que le corps avait réclamées en France, et commença la réputation de son auteur. L'assemblée législative accorda à M. Mackintosh, par un décret spécial, le titre de *citoyen français*, distinction à laquelle il se montra fort sensible. 3° *Discours sur l'étude du droit de la nature et des gens*, 1799, in-8°; 4° *Discours sur les lois anglaises*, même année et même format. 5° On attribue à ce célèbre publiciste plusieurs *Critiques de Burke, Gibbon, etc.*, insérées dans le *Monthly Review*. On le croit collaborateur de l'*Edinburgh Review*.

M. Mackintosh proposa, à la session des communes, de soumettre au parlement quelques amendemens relatifs au nombre de jour en jour des exécutions pour cause de fabrication de billets de banque. Il cite, entre autres exemples, que dans l'année 1797, il n'y avait eu que quatre exécutions, tandis que dans l'époque à 1811, on en avait eu 448. En exposant que la loi ne devait avoir pour but

d'améliorer le genre humain, il déclarait que ses remarques ne pouvaient avoir pour objet d'exciter la pitié pour le crime. M. Mackintosh a publié : 1° *Sur la Question de la régence*, 1789, in-8°; 2° *Vindiciæ galliæ, ou Défense de la révolution française et de ses admirateurs anglais, contre les accusations d'Edmond Burke*, 1791, in-8°; l'auteur y a joint quelques *Réflexions sur les dernières productions de M. de Calonne*. Cet ouvrage eut le succès le plus flatteur en Angleterre et en France, et commença la réputation de son auteur. L'assemblée législative accorda à M. Mackintosh, par un décret spécial, le titre de *citoyen français*, distinction à laquelle il se montra fort sensible. 3° *Discours sur l'étude du droit de la nature et des gens*, 1799, in-8°; 4° *Discours sur les lois anglaises*, même année et même format. 5° On attribue à ce célèbre publiciste plusieurs *Critiques de Burke, Gibbon, etc.*, insérées dans le *Monthly Review*. On le croit collaborateur de l'*Edinburgh Review*.

MACKINTOSH (N.), capitaine anglais, qui n'appartient pas à la famille du précédent, était au service de la compagnie des Indes, en 1809, dans le Bengale. Cet officier fut un des principaux chefs de l'insurrection qui éclata vers la fin de cette année parmi les troupes britanniques réunies aux troupes de ce pays. Avec 2 bataillons il s'était emparé, entre Chittledroog et Seringapatnam, d'un trésor montant à une somme considérable appartenant à la compagnie. Il le faisait conduire dans

cette dernière ville lorsqu'un régiment européen et quelques corps asiatiques le rencontrèrent. Après un combat sanglant le capitaine Mackintosh fut blessé et fait prisonnier. Sa défaite étouffa les germes d'une révolution qui aurait été funeste aux établissemens anglais dans ces contrées.

MACKLIN (CHARLES), comédien et auteur dramatique anglais, naquit dans le comté de West-Meath en Irlande, le 1<sup>er</sup> mai 1690, d'un pauvre paysan nommé Mac-lanchlin. Après avoir exercé différentes professions pour subsister, sans toutefois s'arrêter à aucune, il s'engagea dans une troupe de comédiens de province, et alla enfin dans la capitale, où il obtint des succès sur les théâtres de Drury-Lane et de Covent-Garden. Une affaire par suite d'une querelle avec un de ses camarades, qu'il eut le malheur de tuer d'un coup de bâton, et des tracasseries de théâtre, rendirent sa vie très-orageuse, et le déterminèrent à quitter la scène à l'âge d'environ 54 ans. Il ouvrit alors une espèce de taverne, où il devait faire des lectures sur la comédie des anciens et sur le théâtre moderne, lectures qui auraient été suivies de discussions sur une question donnée. La curiosité attira d'abord un grand nombre de spectateurs; mais l'intrigue renversa bientôt cet établissement, le plus vaste et le mieux décoré de l'Europe dans ce genre. Jolé sur le théâtre de Hay-Market par Foote, Macklin fut obligé d'abandonner sa taverne déserte, et de rentrer au théâtre, où il resta jusqu'à l'âge de près de 100 ans. Il parut sur la

scène pour la dernière fois le 1789, dans son fameux *Shylock*, du *Négociant de Venise*. Il avait conservé jusque-là ses facultés, excepté la mémoire qu'il perdait depuis plusieurs années; elle l'abandonna tout à fait dans cette dernière représentation, et il ne put achever sa pièce. Macklin cependant cessa de fréquenter le théâtre peu de temps avant sa mort, arrivée le 11 juillet 1789. Il avait composé différentes pièces, entre autres, la comédie *l'Homme du monde* et *l'Amour à la mode*, qui ont été beaucoup de succès, et qui ont été conservées au théâtre, mais avec des sarcasmes dont elles sont pleines contre les courtisanes. Macklin n'avait fait aucune étude pendant sa longue carrière; au moment de sa retraite, il se trouva dans la plus profonde ignorance, sans les secours de quelques-uns de ses amis, qui formèrent une souscription pour faire imprimer ses deux comédies. Il n'avait un physique peu avantageux à la scène; il manquait de mémoire, et s'exprimait avec quelque difficulté; mais il avait de l'esprit, une grande connaissance du théâtre et de l'instruction. On a goûté dans plusieurs rôles tout dans celui de *Shylock* qui passait pour un bon maître de la scène. On a publié, en 1789, l'histoire de sa vie, sous le titre de: *Mémoires de Charles Macklin avec les caractères et les anecdotes dramatiques du siècle où il a vécu*. 1 vol. in-8°.

MACLAINE (ARCHIBALD), logien écossais, exerça pendant plusieurs années les fonctions de min

anglicane à la Haye. Les  
es du continent le forcèrent  
er cette ville en 1796, et il  
ra à Bath, où il mourut le  
embre 1804, à l'âge de 82  
n a de lui une traduction  
imée, en anglais, de l'*His-*  
*ecclésiastique* de Masheim,  
été différentes fois réimpri-  
t traduite en français par  
s, des *Sermons* et des *Let-*  
*Soame Jenyns*.

CLAREN (N.), poète anglais,  
rs 1755, en Écosse, est con-  
plusieurs productions dra-  
es assez ingénieuses. Il fit  
d, comme soldat, la guer-  
mérique sous Howe et Clin-  
ientôt quelques essais poéti-  
qu'il inséra dans les jour-  
de New-York et de Phila-  
e, commencèrent sa répu-  
De retour en Europe après  
t, il se réunit à une troupe  
édiens ambulans, et se dis-  
dans cette nouvelle carriè-  
il quitta en 1791, pour re-  
du service comme ser-  
dans les montagnards du  
de Dumbarton. Maclaren  
ce corps à Guernesey, y fit  
enter plusieurs de ses pièces  
âtre, et deux ans après, il  
en Irlande, où il fut licencié  
e temps après la bataille de  
r-Hill. Il se rendit alors à  
es. Ses principales pièces  
*le Coup de main; le Siège de*  
*la Vieille Angleterre pour*  
*rs; les Chances de la guerre;*  
*le; Anglais, aux armes! le*  
*nement; Kenneth, roi d'É-*  
etc.

CLEAN (N.), médecin an-  
est fait remarquer en 1815  
6 par le même dévouement

qui, en 1821, a signalé à l'estime  
des amis de l'humanité les méde-  
cins français à Barcelonne. Ren-  
fermé dans l'hôpital grec de Cons-  
tantinople, et uniquement occupé  
des moyens de parvenir à la gué-  
rison de la peste, il se consacra  
entièrement au service des mal-  
heureux atteints de cette mala-  
die. Il en fut lui-même atteint, et  
faillit devenir victime de sa philan-  
tropie; mais loin de renoncer à  
son généreux projet, il proposa,  
aussitôt qu'il eut été rétabli, aux  
divers gouvernemens du Levant de  
continuer ses essais, sous la seule  
condition qu'il lui serait tenu  
compte des frais qu'ils nécessi-  
taient, attendu que les lazarets  
grecs n'offraient rien de ce qui é-  
tait propre au traitement de la  
peste. Macléan fit connaître ses  
propositions par une lettre insé-  
rée dans les journaux d'Allema-  
gne. Il ajoutait que la méthode  
suivie par lui dans d'autres pays,  
pour le traitement de certaines  
fièvres, pouvait s'appliquer égale-  
ment à la peste: cependant il ne  
cachait pas qu'il avait rencontré  
de grands obstacles, et il enga-  
geait les médecins du continent à  
lui faire part de leurs recherches  
sur cet objet important. Le résul-  
tat de ses travaux n'est point en-  
core connu.

MAC-MAHON (N.), secrétaire  
public du roi d'Angleterre, se dis-  
tingua dans les guerres d'Améri-  
que sous William Howe, lord  
Cornwallis et lord Moira. Son  
courage et ses connaissances le fi-  
rent estimer de ces généraux, et  
surtout de lord Moira. A la re-  
commandation de ce dernier, il  
fut, à son retour en Angleterre,

placé près du prince de Galles, qui lui confia le poste important de son secrétaire public, lorsqu'il fut chargé de la régence du royaume. M. Mac-Mahon, versé dans les affaires, et d'ailleurs très-instruit, a justifié le choix du prince, dont il est parvenu à gagner toute la confiance.

MACNEMARA (LE COMTE DE), officier de marine, envoyé dans l'Inde pour y négocier, au nom du gouvernement français, un traité avec Tippoo-Saëb, vint de remplir avec succès cette mission lorsqu'au mois de septembre 1790, il relâcha à l'île de France. Le bruit s'étant répandu qu'il venait prendre le gouvernement de la colonie, le peuple, qui connaissait son opposition aux principes de la révolution, ne voulut pas le recevoir comme gouverneur; instruit de ces dispositions, il crut pouvoir calmer les esprits en descendant à terre; il se trompa: et son arrivée ne fit qu'accroître l'effervescence du peuple, et des soldats qui composaient les régimens de l'île de France et de Pondichéry. Le comte de Macnemara voulut opposer de la résistance à la foule qui vint l'assaillir; il fut massacré le 4 novembre 1790.

MACPIERSON (JACQUES), littérateur anglais, célèbre auteur ou éditeur des poésies d'Ossian, naquit, vers 1738, dans la paroisse de Kingensie en Écosse, d'une famille de cultivateurs, mais l'une des plus anciennes de cette contrée. Il fit ses études au collège royal d'Aberdeen, où il montra de très-bonne heure un goût prononcé pour la poésie. De retour dans sa famille, il ne put y trouver le

moyen de se livrer librement à son penchant, et fut contraint de se faire maître d'école au village de Ruthren. Il avait 20 ans lorsqu'il exerçait encore son ministère, lorsqu'il publia son premier ouvrage en six chants du *Montagne Highlander*. La faiblesse de cet ouvrage le porta dans la suite à retirer du commerce les ouvrages qui n'avaient point été publiés. Néanmoins cet essai le fit connaître de David Hume, qui ne fut pas content de son caractère et de son caractère et de ce qu'il contenait dans ses lettres; il chercha à être utile, et lui fit obtenir ce de précepteur dans une riche famille. Après un silence de plusieurs années, on vit tout à coup paraître, en 1760, des *Œuvres de poésie ancienne, recueil des montagnés d'Écosse, et de la langue ersse ou gallique*, phénomène littéraire fixation générale. Le célèbre Gray parla avec enthousiasme à l'éditeur et de l'ouvrage, et la souscription fut ouverte pour faciliter au jeune Macpherson le moyen de faire un voyage au nord de l'Écosse, où l'on craignait qu'il pourrait découvrir de nouvelles poésies de ce genre. Il mit de sa place de précepteur le voyage, et bientôt comme le fruit de ses découvertes plusieurs poèmes dont l'authenticité fut presque en même temps soutenue et combattue avec une égale vraisemblance. Le célèbre Blair, critique célèbre, les jugea authentiques. Johnson, non moins recommandable homme passionné contre tout ce qui n'était pas anglais, fit,

re aux îles Hébrides, et à  
 ur publia, non-seulement  
 xistait aucune preuve de  
 licité des prétendus poë-  
 ssian, mais encore il émit  
 on que le faux éditeur avait  
 ans cet ancien langage ses  
 écrits. Au lieu de jouir de  
 s à l'ombre de cette incer-  
 qui dans tous les cas lui  
 de la célébrité, Macpher-  
 'imprudence d'adresser u-  
 de menaces à Johnson, qui  
 utes les bornes de la dé-  
 lui répondant : « Que les  
 s d'un *brigand* (ruffian),  
 raient l'empêcher de dé-  
 me imposture. » Les amis  
 berson, et même ceux de  
 eux antagoniste, les dé-  
 ent enfin à garder le si-  
 Avant cette discussion,  
 son avait suivi le gouver-  
 : la Floride orientale en  
 de secrétaire. Il le quitta  
 par suite de quelques dif-  
 et visita les Antilles, l'A-  
 septentrionale, et revint,  
 à Londres, où il se livra  
 vaux littéraires. En 1771,  
 une *Introduction à l'his-*  
*la Grande-Bretagne et de*  
*e*. Elle fut vivement criti-  
 l'on reprocha avec amer-  
 l'auteur ses hypothèses  
 gine celtique qu'il donnait  
 ens habitans de la Grande-  
 e. Une traduction en pro-  
 liade d'Homère, fut jugée  
 e sévérité plus grande en-  
 les précédèrent de peu les  
 de Johnson contre les  
 d'Ossian, que Macpherson  
 n 1773. Son *Histoire de la*  
*Bretagne, depuis la res-*  
 *jusqu'à l'avènement de la*

*maison d'Hanovre*, postérieure à  
 ces diverses publications, eut à  
 soutenir la censure amère des  
 whigs, qui l'accusèrent d'être trop  
 favorable aux Stuarts. Macpherson  
 ne répondit aux reproches de ce  
 parti que par la publication des  
*Pièces justificatives*, où se trouvent  
 des extraits d'une *Vie de Jacquess*  
*II*. La guerre entre la métropole  
 et les colonies d'Amérique ven-  
 nait d'éclater. Le ministère char-  
 gea Macpherson de répondre à  
 quelques-uns des pamphlets aux-  
 quels elle avait donné lieu. Il le fit  
 avec assez de talent pour qu'on at-  
 tribuât ces réfutations à Gibbon.  
 Le ministère ne fut point ingrat,  
 et son publiciste eut à se louer de  
 sa générosité. Devenu agent du  
 nabab d'Arcate, près de la com-  
 pagnie des Indes, Macpherson dé-  
 fendit les intérêts qui lui étaient  
 confiés avec tant d'éclat que, lors  
 des élections parlementaires, il fut  
 choisi, en 1780, pour représenter  
 à la chambre des communes le  
 bourg de Camelford. L'éloquence  
 de la tribune n'était point celle de  
 Macpherson, et il ne prit pas une  
 seule fois la parole pendant la du-  
 rée de son mandat, ce qui n'em-  
 pêcha point sa réélection en 1784  
 et en 1790. Pendant ces deux pé-  
 riodes, il garda le même silence.  
 Il mourut riche et considéré, le  
 17 février 1796, et fut enterré à  
 Westminster. Il avait laissé par  
 testament, à John Mackenzie de  
 Londres, une somme de 1000 li-  
 vres sterling pour lui faciliter la  
 publication du texte original des  
 poésies d'Ossian. Dix ans après la  
 mort de Macpherson, et malgré  
 les écrits publiés jusqu'alors, les  
 doutes étaient encore si peu éclair-

cis sur l'authenticité des ouvrages du barde écossais, qu'une société d'Édimbourg (*highland society*) publia, en 1805, l'opinion que nous allons faire connaître. « 1<sup>o</sup> Il est hors de doute, est-il dit dans les conclusions du rapport, que la poésie *ossianique* a existé, qu'elle a été généralement répandue en Écosse; 2<sup>o</sup> dans les poèmes ou fragmens que la commission a pu se procurer, elle a trouvé la substance, et quelquefois même l'expression littérale des poèmes traduits par Macpherson. Elle est donc portée à croire que cet écrivain, étant dans l'usage de remplir les lacunes par des passages qui ne se trouvaient pas dans le texte, changeait ce qui lui paraissait trop simple ou trop dur pour des oreilles modernes. La commission ne peut, toutefois, déterminer jusqu'à quel point il a usé de ces libertés. » La société écossaise de Londres donna, en 1807, une édition du texte original avec une traduction latine littérale, et la fit précéder d'une dissertation sur l'authenticité des poésies d'Ossian. Nonobstant ces publications, le doute existe encore, et rien ne semble jusqu'à présent devoir irrévocablement le faire cesser. On a fait en France plusieurs traductions en prose, et imitations en vers des poèmes d'Ossian. Letourneur a donné une traduction sous ce titre : *Ossian, fils de Fingal, barde du 3<sup>m</sup> siècle, poésies galloises, traduites sur l'anglais de Macpherson*, Paris, 1777, 2 vol. in-8<sup>o</sup> et in-4<sup>o</sup>; autre édition, 2 vol., 1799; édition nouvelle, augmentée d'une *Notice sur l'état actuel de la ques-*

tion relative à l'authenticité des poèmes d'Ossian, par Gin 1810, 2 vol. in-8<sup>o</sup>. M. Baonmian a publié une imitation remarquable de la plupart des poésies en vers français, 1801; 4<sup>m</sup> édition, 1818. Dès 1796, M. Arnault leur emprunté les couleurs qui meurent dans sa tragédie d'*Avant la publication de l'neur, quelques-uns de ces j avaient déjà paru en français divers recueils : le premier été imprimé séparément, e thon, traduit de l'anglais M<sup>me</sup> \*\* (la duchesse d'Aigu Londres, 1762, in-12.*

MACQUART (LOUIS-CÉS HENRI), médecin distingué bre de l'ancienne académie le de médecine et de pl autres sociétés savantes, n Reims, département de la le 5 décembre 1745. Il fit i sous la direction de son père vant médecin et auteur d' plusieurs ouvrages, ses études lesquelles il eut beaucoup succès, et fut reçu, en 1770, en médecine. Ses talens lui confier, par le gouvernement mission d'explorer et d'analyser les produits minéralogiques nord de l'Europe. A son dans sa patrie, il enrichit le net du roi des nombreux et échantillons qu'il avait recueils. Une pension fut le prix de ses soins; mais il la perdit à la révolution. Lors de la création des écoles centrales, il occupa le poste de professeur d'histoire naturelle à l'école du département de la Seine-et-Marne, et devint directeur du cabinet de Fontaine-



rut le 12 juillet 1808. On t : 1° la thèse qu'il soutint obtenir le doctorat. Elle parut sous ce titre : *Dissertatio : ergo sa capilis varii nisus absu communicatione, vibratio-positione*, Paris, 1770; 2° *sur les propriétés de l'eau, lièrement dans l'art de guérir*, 1783, in-8°; cet ouvrage du succès et est encore

3° *Essais, ou recueil de res sur plusieurs points de logie*, Paris, 1789, grand Macquart joignit à ce re- Description des échantil- il avait rapportés de Sibé- la topographie de Moscou; traduit en allemand, Franc- 790, in-8°; 4° *Dictionnaire nservation de l'homme, et ne*, Paris, 1799, 2 vol. la seconde édition parut titre : *Nouveau dictionnaisant et d'éducation physis- morale, ouvrage élémentai- ris*, 1800, 2 vol. in-8°; 5° s bons *Mémoires* et arti- sérés dans le Recueil de la de médecine, et dans les x de physique, de méde- : des mines. Il a rédigé la le l'hygiène dans le *Diction- e médecine* de l'*Encyclopé- hodique*.

MACWHORTER (ALEXANDRE), e protestant, d'une famil- naire d'Écosse, naquit vers à Newcastle en Irlande. En sa mère le conduisit à la lle-Angleterre (aujourd'hui ts-Uuis), où elle se fixa, et a à l'école de West-Not- n, dans le Maryland, pour ses études. Ses progrès ra- e firent promptement gra-

duer. Il se déclara pour la guerre de l'indépendance. Bientôt, par suite des événemens de la guerre, Macwhorter perdit une grande partie de ses propriétés. Après cet événement, il retourna à Newark, où il mourut en 1807. Ce savant possédait parfaitement les langues grecque et latine, et entendait très-bien l'hébreu et le syriaque. Il a publié plusieurs ouvrages parmi lesquels on distingue quelques discours et un volume de sermons.

MADAJÉE-SCINDIA, chef des Mahrates, et l'un des princes les plus puissans de l'Inde, soutint avec succès, dans cette partie du monde, l'intérêt des Anglais dont il fut constamment l'allié, et participa à plusieurs guerres que ces derniers entreprirent. En 1790, il embrassa la cause du Grand-Mogol, monarque vieux et aveugle, qui venait d'être détrôné. Madajée-Scindia attaqua et vainquit le nouveau souverain, rétablit sur son trône le vieux monarque, sous le nom duquel il régna. Sa conduite militaire, et des actes de bienfaisance faits à propos, lui acquirent une grande influence sur le peuple de Delhi, et il parvint facilement à se faire considérer comme l'héritier de ce trône, dont la succession lui fut assurée. Une nombreuse armée, qu'il tint toujours prête, appuya ses prétentions et écarta ses rivaux.

MADALINSKI (A.), célèbre chef polonais, frère d'armes de Kosciusko, fut le premier qui leva l'étendard de l'indépendance, et se déclara contre les étrangers qui voulaient asservir sa patrie. Il était, en 1794, brigadier et com-

mandant d'un régiment de cavalerie polonaise. Les Russes, qui agissaient déjà en maîtres, avaient établi une commission à Varsovie, et renvoyaient successivement du service de l'état, non-seulement tous les officiers dont ils croyaient avoir à redouter l'énergie et le patriotisme, mais licenciaient de plus des corps entiers. En février de la même année, Madalinski eut ainsi l'ordre de congédier son régiment composé de 700 hommes. Il n'obéit point aux sommations réitérées qui lui furent faites, et, quittant son quartier de Pultusk, il passa la Vistule, s'adjoignit quelques nouvelles levées de chasseurs à pied, surprit les postes de soldats étrangers placés le long des nouvelles frontières, les défit successivement, et s'empara de l'argent qui se trouvait dans les bureaux des douanes. Kosciusko vint de son côté de faire prendre les armes aux paysans du palatinat de Cracovie, et était entré dans cette ville au moment où les habitants, secondés de quelques soldats, venaient d'en chasser les Russes. Madalinski, après avoir livré plusieurs combats à un corps de 7000 hommes de cette nation, commandé par le général Denisow, qui le pressait vivement, opéra sa jonction avec Kosciusko le 1<sup>er</sup> avril. Ce dernier venait d'être nommé généralissime des troupes insurrectionnelles. Madalinski commanda sous ses ordres, le seconda vaillamment, et contribua à la victoire mémorable de Wracławec, que les Polonais remportèrent le 4 avril sur les Russes. Après le second siège de Varsovie, il commanda un corps détaché

dans la grande Pologne, et combattre les forces supérieures des Prussiens. Il remporta plusieurs avantages, battit et sonna le colonel Szekuly en vainqueur dans la ville de Bromberg, dont il chassa les Prussiens, s'empara de plusieurs autres villes, où il leva des contributions considérables, et marcha constamment, pendant le cours de ses glorieux succès, avec la justice et l'humanité alliées à la plus brillante valeur. Il ne pendant changer les destins de sa malheureuse patrie. En 1806, par trois grandes puissances, chacune la surpassait en puissance militaires, la Pologne subit le sort d'un pays étranger, et bientôt les drapeaux de Kosciusko et de Madalinski furent abandonnés par la force qui se range volontiers du côté des plus fortes armées. Madalinski fut en vain réduit à se rejeter dans Varsovie, où il soutint encore un long siège et fut grièvement blessé. Lors de la reddition de la ville au féroc Suwarow, il fut contraint de se baigner dans le sang de 20,000 Polonais, égorgés au bourg de Praga, il se retira avec quelques troupes qui avaient refusé de déposer leurs armes, et se rendit dans les environs de Wroclaw. Mais échappé aux mains des Prussiens, qui l'arrêtèrent au commencement de décembre, l'enfermèrent dans un fort à Pietrikau, et le traînèrent de là dans les prisons de Breslau en Silésie. Quand la Pologne fut entièrement désarmée et mise en liberté, le roi de Prusse fit rendre en liberté le général Madalinski, et depuis ce temps, le patri-

vit retiré dans ses domaines, é des affaires, mais entouré time et de l'affection de ses oyens.

DAN (MARTIN), théologien bre prédicateur anglais, navers 1726. Sa réputation e prédicateur devint telle, 1761, on fut obligé d'agrandir la chapelle où il prononçait irement ses sermons. Madan it à Epson, dans le comté rey, au mois de mai 1790. les ouvrages qu'il a publiés, tingue : 1° un *Traité sur la rélienne*, 1761, in-12; 2° *entaire sur les trente-neuf s*, 1772, in-8°; 3° *Thelyph-* 1780, 2 vol. in-8°; 4° *Let- u docteur Priestley*, 1787, 5° *Traduction de Juvénal et se*, accompagnée de notes, 2 vol. in-8°. La justification polygamie, que Madan pré- dans le 3<sup>me</sup> de ses ouvrages, bjet d'un grand nombre de es, la plupart très-sévères; elles ne l'empêchèrent pas blier un 5<sup>me</sup> volume pour uite aux deux premiers.

DIER DE MONTJAU (N.), re de plusieurs assemblées tives, conseiller à la cour de Lyon, chevalier de la -d'honneur, était, à l'épo- e la convocation des états- ux en 1789, avocat, mai- onsul de Saint-Andéol, dé- rent de l'Ardèche. Il fut é député à cette assemblée tiers-état de la sénéchaus- Villeneuve-de-Berg. Quoi- andataire du peuple, M. r de Montjau se montra es plus ardents défenseurs ivilèges, et il signa les pro-

testations des 12 et 15 septembre 1791, contre les actes de l'assem- blée. Après la session, il rentra dans ses foyers, et parvint à se soustrai- re aux proscriptions de 1793 : son nom fut néanmoins inscrit sur la liste des émigrés. Après la révo- lution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il fit solliciter sa ra- diation, l'obtint en 1795, et en 1797, il fut élu au conseil des cinq- cents, où il manifesta, comme à l'assemblée constituante, des opi- nions anti-républicaines. Ce sys- tème d'opposition fut porté si loin, que le directoire-exécutif le comprit, lors de la révolution du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), sur uneliste de déportation. Il eut encore le bonheur d'échapper aux recherches qui furent faites de sa personne, et ne reparut qu'après une nouvelle révolution, celle du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799); mais il ne fut point em- ployé sous le gouvernement impé- rial. M. Madier de Montjau est aujourd'hui (1823) conseiller à la cour royale de Lyon.

MADIER DE MONTJAU (N.), fils du précédent, conseiller à la cour royale de Nîmes. Ce magis- trat, distingué par ses lumières, ses talens et son patriotisme, doit la célébrité qu'il a obtenue à sa dénonciation de quelques circulai- res, qu'il attribuait à un gouverne- ment occulte, et au procès qui en fut la suite. Traduit devant la cour de cassation, il y parut assisté de son père, et se défendit avec une éloquence énergique, qui fut admirée des hommes de tous les partis. Il fut toutefois *blâmé* par la cour, et se retira à Nîmes, où il exerce les fonctions de la magistra-

ture avec une impartialité qui lui a mérité l'estime de ses concitoyens.

**MADISSON (JAMES)**, ancien président des Etats-Unis d'Amérique, est né dans la Virginie vers 1758. Il fit de bonnes études, et suivit momentanément la carrière du barreau. A peine âgé de 22 ans, il fut revêtu d'emplois publics, et s'attacha toujours à mériter la confiance de ses concitoyens et celle du gouvernement dans les places importantes qui furent successivement confiées à son patriotisme et à ses talents. Membre du congrès, il y porta le fruit de ses méditations, et s'y fit remarquer par une élocution facile. Secrétaire-d'état sous la présidence de **JEFFERSON** (voy. ce nom), il se conduisit de manière à mériter l'estime de tous les partis, et en même temps il fit preuve d'un patriotisme éclairé. Président du gouvernement, en remplacement de **Jefferson** (en mars 1809), il fit l'ouverture du congrès par un discours qui produisit une vive et flatteuse sensation. Il déclarait que « jaloux » de l'indépendance de son pays, » il travaillerait sans relâche à l'établir sur des bases solides, et » combattrait de toutes ses forces » le parti fédéraliste, trop justement accusé d'être favorable à » l'Angleterre. » Peu de jours après cette déclaration, il fit paraître un décret dont l'objet était d'interdire toute communication commerciale et politique entre le gouvernement des Etats-Unis et ceux de l'Angleterre et de la France, jusqu'à ce que ces puissances eussent révoqué en conseil leurs ordres ou décisions. En même temps il fit lever l'embargo, mis dans les

ports de l'Union sur tous navires étrangers, excepté ceux de la France et de l'Angleterre. Il prit aussi les mesures convenables pour faire respecter le pavillon américain. Voulant néanmoins prouver à la France, qu'à l'instigation de **Jefferson**, il désirait servir un système parfait d'équité et de modération, et au gouvernement britannique, que sa modération n'était pas l'effet de faiblesse, il déclara que la Hollande étant un pays neutre, il n'aurait pas à trafiquer avec elle. La France révoqua ses édits. Le gouvernement britannique, au lieu de se laisser effrayer par les succès armés de cette nation, prit des mesures pour empêcher les navires britanniques de profiter des avantages du commerce avec les Etats-Unis. Par un acte du 22 avril 1809, le président déclara que « l'honorable **David-M. Erskine**, envoyé extraordinaire de S. M. britannique, ayant déclaré que les ordres du congrès de janvier et novembre 1809 n'avaient été retirés en ce qui concerne les Etats-Unis, à dater du 1er janvier suivant, le commerce de ces Etats-Unis avec la Grande-Bretagne n'était suspendu par les actes du congrès, pour être renouvelés après cette époque. » Le gouvernement américain ayant eu bientôt la conviction que les résolutions du cabinet de Saint-James n'avaient point été remplies, le président déclara un nouvel acte d'interdiction à l'égard de la Grande-Bretagne. Par une dépêche adressée à Londres, il annonça que les restrictions imposées par la France avaient cessé par la révocation de ses déc

it au gouvernement anglais acte de suspension de commerce, par rapport à l'Angleterre, son exécution si le conseil n'étaient pas résolu avant le 2 février 1810.» Le cabinet britannique ne donna satisfaction au président des Etats-Unis, et bientôt, en 1811, un vaisseau de guerre anglais attaqua une frégate américaine, en mer sur les côtes des Etats-Unis. Madison se plaignit, le 5 novembre, au congrès, de la conduite du gouvernement anglais et demanda des mesures de répression publique à l'égard de cette conduite. Il proposa particulièrement de prolonger l'enrôlement des troupes réglées, de lever une armée auxiliaire, d'accepter les services des corps volontaires, de fabriquer des canons, et d'augmenter les magasins d'armes. Ces mesures furent généralement approuvées, et précédèrent de peu les hostilités; elles éclatèrent en 1812. Les chances de la guerre furent égales de part et d'autre. Le président crut devoir modifier les dispositions pacifiques de l'armistice qu'il avait signé, et les conditions de l'armistice, étaient « que les ordres du conseil seraient révoqués, en ce qui affectait les Etats-Unis; que les matelots américains seraient renvoyés immédiatement sur les vaisseaux anglais; que la guerre cesserait sur les vaisseaux en mer, et que ce même armistice serait converti en un accommodement définitif. » Le gouvernement anglais refusa d'accepter ces conditions, mais bientôt il envoya l'amiral Warren avec les instructions nécessaires pour effectuer un

rapprochement. Le président ne jugea pas à propos de se prêter à cet accommodement tardif, et la guerre continua avec des succès divers. La conduite de M. Madison fut approuvée par le congrès, et il fut, en 1813, continué dans sa présidence. L'empereur de Russie s'offrit alors comme médiateur. Le président envoya à Saint-Petersbourg trois fondés de pouvoirs, avec des instructions pour conclure la paix, et stipuler des réglemens de commerce; mais les envoyés américains étant porteurs de l'ordre d'exiger comme condition *sine qua non*, l'abandon total du droit de presser les matelots à la mer, les négociations n'eurent point le résultat qu'on s'en était promis de part et d'autre. Cette clause avait toujours été un des principaux motifs de la guerre. Cependant, en 1814, la chute du gouvernement impérial en France, fit penser à M. Madison que les forces anglaises n'étant plus dès-lors divisées, elles pourraient se réunir contre les Etats, et il cessa d'insister pour cette condition. Le 8 août 1814, les négociations furent reprises à Gand; mais on eut bientôt lieu de se convaincre que les prétentions des deux puissances n'étaient pas de nature à être également satisfaites, et que les espérances de paix ne se réaliseraient pas. Le président soumit au congrès les diverses pièces des négociations, et lui déclara que les propositions du cabinet anglais lui paraissaient humiliantes pour la nation. L'avis du congrès et des conseils fut conforme à celui de M. Madison, et les commissaires des Etats, à Gand, eurent ordre

de cesser les conférences. La politique anglaise, dans la prompte reprise des hostilités et dans les excès auxquels ses flottes se livrèrent, fit voir combien peu ses vœux étaient pour la paix. Elle renouvela à Washington l'atroce incendie de Copenhague. M. Madisson était parmi les troupes peu nombreuses qui couvraient cette ville, et sa conduite fut digne de son patriotisme et de son courage. Le parti fédéraliste, tout dévoué à l'Angleterre, s'efforça de le calomnier; il attaqua sa bravoure personnelle, lui reprocha d'avoir plutôt mis en sûreté ses richesses que les archives nationales, et fut au moment de provoquer une enquête sur sa conduite. Néanmoins M. Madisson conserva la présidence jusqu'à la fin de 1817, après la signature du traité de paix entre les Etats et l'Angleterre. On prétend cependant que son administration, sous le rapport politique, n'est pas irréprochable. Il serait plus particulièrement l'auteur de la guerre contre les Creecks, et ces peuples l'accuseraient de les avoir trompés en leur faisant accepter un traité qui ne leur laissait pas l'espace de terrain nécessaire pour exister par la chasse. Il serait encore le créateur du système équivoque qui tend à diviser l'Espagne et ses colonies, système qui, en définitive, a procuré au gouvernement américain la possession de la Floride. M. Madisson a fait imprimer, en février 1815, à Washington, le *Manifeste du gouvernement américain, ou Causes et caractère de la dernière guerre de l'Amérique avec l'Angleterre*; cet ouvrage, ti-

ré à un million d'exemplaires, a été traduit en français, 3<sup>e</sup> édition en 1816. MM. H. Madisson et Jay avaient écrit, en 1792, 2 vol. in-8, le titre du *Fédéraliste*, un d'écrits en faveur de la constitution des Etats-Unis.

MAFFIOLI (JEAN - NICHOLAS), curé de Plombières, né le 17 septembre 1757 à Raon-l'Étape, département des Vosges, vint en France au commencement de la révolution, pour ne point prêter le nouveau serment exigé des ecclésiastiques. Il s'arrêta quelque temps dans le pays des Grisons, où il avait des parents, et de là, se rendit à Plombières. La protection de l'archevêque de Besançon permit de rendre des services aux émigrés français, tantumment aux ecclésiastiques qui se trouvaient en Italie. Il revint en France après la ratification du concordat en 1802, et ne tarda pas à être nommé curé de Plombières. Lorsque cette ville envoya une députation au roi, pour lui rendre hommage sur son retour, Maffioli en fit partie, et obtint la décoration de la légion-d'honneur par une ordonnance du 9 septembre suivant. Le 16 mars 1804, il célébra avec une grande pompe l'anniversaire du passage de *Monsieur* à Plombières, au bruit répandu de la marche de Napoléon sur Paris.

MAFFIOLI (JEAN-PIERRE), avocat au parlement de Nancy, membre de l'académie de Nancy, vint à Plombières, en 1793, et se retira au pays des Grisons, dont sa famille est originaire. Il s'occupa d'un ouvrage intitulé : *Principes du dre*

*liqués à l'ordre social*, 2  
 , 1803, Paris. M. Maffio-  
 été successivement juge-  
 t juge à la cour prévôtale  
 fut nommé conseiller à  
 royale de cette ville, a-  
 econde restauration. Il a  
 , dont l'aîné est membre  
 gion-d'honneur, et em-  
 'administration des cons-  
 s indirectes, et le second,  
 du procureur du roi à

Arg.  
**MAGALLON (CHARLES)**, né à  
 : en 1741, fut élevé dans  
 erce, et passa en Égypte,  
 urna plus de vingt ans. Il  
 t long-temps les honora-  
 tions de consul de Fran-  
 ire. Le zèle qu'il montra  
 qualité pour les intérêts  
 ys, nonobstant les traités  
 ux faits avec le pacha  
 s, les beys, et plusieurs  
 Arabes, ne produisit pas  
 uit qu'on devait en at-  
 ar la mauvaise foi des A-  
 rivalité des Anglais, et  
 e encore plus la conduite  
 ère français, qui, au lieu  
 ser les opérations du con-  
 ordait sa protection spé-  
 un privilège exclusif à la  
 ie des Indes, nouvelle-  
 ée. Malgré les obstacles  
 Magallon ne cessa de ren-  
 la considération person-  
 at il jouissait, lui fournit  
 les moyens de rendre  
 aux Français qui voya-  
 en Orient. L'invasion du  
 pacha l'ayant privé de la  
 rde partie de sa fortune,  
 allon revint en France en  
 se présenta à l'assemblée  
 nte, et lui rendit un comp-

te exact de ses pertes et de sa  
 conduite. Louis XVI lui fit don  
 d'une tabatière ornée de son por-  
 trait et enrichie de diamans, et  
 peu de temps après, l'envoya en  
 qualité de consul, d'abord à Salo-  
 nique, ensuite au Caire. On attri-  
 bue aux documens qu'il avait  
 donnés au gouvernement français  
 sur l'Égypte, la première idée de  
 l'expédition exécutée par le géné-  
 ral en chef Bonaparte. Le fait  
 certain est qu'il retourna au Caire  
 lorsqu'elle eut lieu, et ne quitta  
 ce pays, pour revenir en Fran-  
 ce, qu'avec les derniers corps de  
 notre armée. M. Magallon n'a  
 point occupé d'emplois depuis  
 cette époque : il s'est fixé à Paris,  
 où pour prix de ses longs services  
 le gouvernement consulaire lui  
 assura une pension de 6,000 fr.

**MAGALLON (LE COMTE ALEXIS)**,  
 plus connu sous le nom de mar-  
 quis de LA MORLIÈRE, né à Greno-  
 ble, département de l'Isère, était,  
 à l'époque de la révolution, lieu-  
 tenant-général et grand-croix de  
 l'ordre de Saint-Louis. Sa con-  
 duite distinguée dans toutes les  
 campagnes qui eurent lieu sous  
 Louis XV, lui avait fait obtenir de  
 ce prince l'autorisation de lever  
 un régiment de cavalerie légère  
 sous la dénomination de hussards  
 de La Morlière. Le roi avait même  
 créé une décoration particulière  
 pour ce corps, et l'on assure que  
 lorsque M. Magallon se disposait  
 à une affaire vigoureuse et diffi-  
 cile, il parcourait le front de son  
 régiment, tenant à la main plu-  
 sieurs de ces croix, et disait à ses  
 soldats : *Eh bien! mes enfans, qui  
 est-ce qui en veut aujourd'hui?*  
 Cette harangue, d'un laconisme

tout-à fait militaire, électrisait ses braves et doublait leur courage. Il fut l'un des premiers généraux qui s'offrirent, en 1791, pour défendre la patrie, menacée par les armées de la coalition. Revêtu d'abord d'un commandement dans l'intérieur, il passa, en 1792, à celui de l'armée du Rhin, qu'il quitta pour être mis à la tête de la 15<sup>e</sup> division militaire. Il montra dans sa conduite beaucoup d'énergie, bien qu'il eût alors plus de 80 ans; cependant son grand âge le fit renoncer à ses fonctions en 1793. Il vécut depuis dans la retraite, et mourut en 1799. Le comte Magallon est le même qui arrêta Mandrin sur le territoire de Savoie. Son fils conservait le fusil de ce fameux chef de brigands; mais cette arme fut enlevée par les Cosaques lors de la première invasion en 1814. Elle est maintenant, à ce qu'on assure, dans le cabinet de l'empereur Alexandre.

**MAGALLON (FRANÇOIS-LOUIS)**, comte de La Morlière, commandeur des ordres de la légion-d'honneur et du Lion-Belgique, chevalier de Saint-Louis, né le 28 octobre 1754, à l'île Adam, département de Seine-et-Oise, est fils du précédent. Il obtint à 15 ans une sous-lieutenance dans le régiment de Bourgogne, et ne tarda pas à être nommé lieutenant, puis capitaine. Après avoir fait ses premières armes en Corse, sous les généraux Devaux et de Marbeuf, pendant les années 1770, 1771 et 1772, il passa dans le régiment de Deux-Ponts, où il resta jusqu'à l'époque de la révolution. Aide-de-camp de son père

en 1791, il devint successivement adjudant-général, chef de bataillon, colonel, maréchal-de-bataillon et lieutenant-général. La rapidité de son avancement était due à son intelligence et au zèle qu'aux actions remarquables qu'il avait faites; mais ce fut (en 1795) que la carrière glorieuse s'ouvrit véritablement pour lui. Le général Aubertin venait d'être nommé commandant des forces destinées à passer dans l'Inde, pour y braver la domination anglaise, et il fut nommé avec le sultan Typout. Le comte Magallon fut nommé chef d'état-major de cette armée, dont une grande partie se trouvait déjà embarquée, lorsqu'une frégate anglaise parut devant Qui-Quion. Le ministère ayant immédiatement donné l'ordre de faire fuir l'ennemi par les vaisseaux de l'expédition, le peu de succès de cette tentative obligea le comte à renoncer au projet de continuer la guerre dans l'Inde. On fit seulement passer en France quelques troupes nécessaires à la défense de l'île de France. Le général Magallon fut chargé de commander, sous les ordres du contre-amiral Sercey, les vaisseaux dont se composait la nouvelle expédition, se trouvant avec deux agens du directoire. L'arrivée de ces agens dans une ville où l'on suspectait leurs intentions occasiona une grande fermentation dans les esprits. Déjà les habitants de toutes les parties de France s'étaient rendus à Port-Louis, dont ils remplissaient la grande place; les commandants avaient été mandés à l'assaut.



e, au moment de leur dé-  
 nent. Le comte de Malar-  
 verneur-général de l'île,  
 rainement de calmer l'ef-  
 fence des colons, qui, afin  
 raliser les mesures mili-  
 il pourrait prendre, mal-  
 time qu'ils avaient pour  
 levèrent et le portèrent  
 de l'assemblée. Alors les  
 u directoire se voyant as-  
 toutes parts, crurent que  
 ral Magallon, oubliant les  
 tions qu'il avait eues avec  
 dant la traversée, sur la  
 le leurs pouvoirs, n'en se-  
 moins disposé à les secon-  
 se trompèrent. Il refusa,  
 leurs instances, de faire  
 les troupes qu'il avait  
 a commandement, afin de  
 la multitude, et dit même  
 ldats, qui manifestaient le  
 marcher : « Quel Français  
 tira jamais à tirer contre  
 res l'épée dont il fut armé  
 les défendre ? Qu'on se  
 calme ; les colons ne sont  
 rebelles, nous ne devons  
 traiter en ennemis. » Ces  
 empêchèrent le sang de  
 et sauvèrent la colonie des  
 s de la guerre civile. Les  
 u directoire, que la déter-  
 n du général rendait fu-  
 e disposaient à lui envoyer  
 mation par écrit, quand  
 de l'hôtel du gouverne-  
 trouvant forcée, une fou-  
 ense remplit à l'instant la  
 s galeries et la salle d'au-  
 L'un des agens veut ha-  
 le peuple, mais on lui  
 out portant un coup de  
 qui fait long feu. Il veut  
 servir du sabre dont il est

armé ; on le lui arrache, et on le  
 transporte, ainsi que son collègue,  
 sur une corvette qui fait voile sur-  
 le-champ pour les îles Manilles.  
 Le général Magallon, qui, dans  
 cette circonstance, avait montré  
 autant de modération que de fer-  
 meté, demeura chargé du com-  
 mandement des troupes de l'île  
 jusqu'en 1800, où, par la mort du  
 comte de Malartic, il devint capi-  
 taine-général de la colonie. En  
 1804, le commandement général  
 fut confié au général Decaen. Les  
 habitans avant son départ lui don-  
 nèrent les marques les plus flat-  
 teuses de leur estime. Le comte  
 Magallon était appelé au gouver-  
 nement de l'île de la Réunion,  
 qu'il conserva jusqu'en 1806. A  
 cette époque, il obtint son retour  
 en France. En le sollicitant, il a-  
 vait conçu l'espoir d'unir son  
 nom à la gloire immortelle de  
 l'armée française en Europe,  
 mais le délabrement de sa santé  
 ne le lui permit pas. Il reçut le  
 commandement de la 15<sup>me</sup> divi-  
 sion militaire, où les souvenirs  
 de son père n'étaient point effa-  
 cés. Il s'y distingua par une con-  
 duite irréprochable, et obtint sa  
 retraite en 1815. Le général Ma-  
 gallon a depuis fixé sa résidence  
 à Passy, près de Paris.

MAGAROLI (LE COMTE), fut  
 nommé, en vertu des dispositions  
 du congrès de Vienne, ministre  
 gérant des affaires de Parme, au  
 nom de l'archiduchesse Marie-  
 Louise, à qui la souveraineté de  
 ce pays était échue, conformé-  
 ment à un article du traité de  
 Fontainebleau. Le retour de Na-  
 poléon, au mois de mars 1815,  
 ayant été une cause qui empêcha

la princesse de quitter Vienne pour aller prendre possession de ses nouveaux états, elle chargea momentanément l'empereur, son père, de régler tout ce qui était nécessaire à cette administration. Ces arrangements nécessitèrent, de la part du comte Magaroli, un voyage à Vienne. L'empereur le confirma dans les fonctions que lui avait confiées S. A. I. l'archiduchesse, et il retourna à Parme, porteur du *motu-proprio* de cette souveraine, et d'une patente de François II.

**MAGDELAINE (LE BARON DE LA)**, né près de Toulouse, en 1760, se montra, dès 1789, partisan des nouveaux principes. Il était commissaire du directoire - exécutif près de l'administration centrale du département de la Haute-Garonne, lorsqu'en 1799, une insurrection éclata dans ce département; M. de la Magdeleine contribua par son activité et son énergie à rétablir la tranquillité. Les obstacles qu'il mit à l'entrée des insurgés dans Toulouse accélérèrent leur défaite. Quelque temps après la révolution du 18 brumaire an 8, le gouvernement consulaire le nomma préfet de l'Orne. Il en remplit les fonctions, depuis 1802 jusqu'au mois d'avril 1814, qu'elles lui furent retirées. Il les reprit au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, en mars 1815, et les perdit de nouveau après la seconde restauration. Le baron de la Magdeleine n'a point reparu depuis ce temps sur la scène politique.

**MAGELLAN** ou **MAGALHAENS** (Jean-Baptiste), savant portugais de la même famille que le célèbre navigateur du premier de

ces noms, naquit à Lisbonne en 1480. Destiné par ses parents à l'état monastique, il en prit l'habit dans un couvent de l'ordre de Saint-Augustin; mais la vocation du cloître ne s'accorda avec son goût pour les voyages. Il passa en Amérique vers 1519. La connaissance qu'il avait des principales langues de l'Europe, le fit choisir pour accompagner successivement leurs voyages plusieurs seigneurs. Ces voyages furent utiles à lui-même; ils lui fournirent les moyens de se livrer à un grand nombre d'observations de physique et de la mécanique. Dans chacun des pays que parvint à visiter Magellan, il visita les savants les plus distingués, et profita de leurs lumières. De retour à Lisbonne, il entretenait avec les physiciens de toutes les parties de l'Europe, notamment avec les Français, une correspondance active. Tout le temps qu'il lui restait était consacré à des expériences nouvelles. Il fit aussi sous ses yeux, par les soins de plusieurs artistes de l'Angleterre, des instruments dont la perfection lui est dûe. Magellan mourut à Séville, près de Londres, le 23 avril 1521. Parmi ses ouvrages on cite : 1° *Description de l'archipel des Philippines et des îles adjacentes anglaises ou philippines, avec la méthode de s'en servir et de les gouverner*, Paris, 1575, in-4°. Cet ouvrage est d'après ce qu'en dit Lalande dans sa *Bibliographie astronomique*, un des plus complets sur ce sujet. 2° *Descriptions et usages*

1° *Baromètres pour mesurer les hauteurs des montagnes et la profondeur des mines*, Londres, 1770; 2° *Collection de différens instrumens d'astrologie physique*, Londres, 1785, in-4°, figures; 3° *Recherches sur les derniers jours de Jean-Rousseau*, pour faire suite à la brochure de Lebègue de Londres et Paris, 1779, in-8°; 4° *Description d'une pendule astronomique portatif, avec un exposé de la nouvelle théorie du feu et de la chaleur des corps*, ainsi que beaucoup d'autres articles remarquables, *Journal de physique* de Lavoisier, depuis l'année 1783; 5° *Description d'un appareil en verre pour séparer les eaux minérales artificielles de deux nouveaux eucalyptus*, Londres, 1777, in-8°, traduit en allemand, par Engel, Dresde, 1780, in-8°. Il a été aussi à Magellan de la *Minéralogie* de Linné, traduite en anglais, d'Engeström, Londres, 1780, in-8°. Il était, depuis 1783, membre de la société royale de Londres, et correspondant de l'Académie des sciences de Madrid et de Saint-Peters-

MAGNAN (FRANÇOIS), médecin de la Faculté de Padoue, de l'Académie des sciences, de médecine, et de la société royale de Padoue, est né en 1753, à Padoue. Ce docteur qui professe l'anatomie, la physiologie et la médecine, a publié plusieurs ouvrages parmi lesquels on dis-

tingue les suivans : 1° *Mémoire sur le vomissement*, 1813, in-8°; 2° *Mémoire sur l'épiglotte*, 1813, in-8°; 3° *de l'Influence de l'émétique*, 1813, in-8°; 4° *Précis élémentaire de physiologie*, 1816 et 1817, 2 vol. in-8°; 5° *Recherches physiologiques et médicales sur les causes, les symptômes et le traitement de la gravelle*, 1818, in-8°. M. Magendie a fait dans la pratique, contre la paralysie, des applications heureuses de la noix vomique. Il a lu dans la séance de l'Académie des sciences du 19 août 1816, un mémoire dont l'objet est de démontrer qu'en suivant un certain régime, les personnes atteintes de la gravelle et de la pierre pouvaient espérer de se guérir sans opération. En 1817, il communiqua également à l'Académie un *Mémoire sur l'action du sang dans le système artériel et veineux*. Il publie par livraisons, depuis 1814, un *Précis élémentaire* dont le but est de rendre l'étude de la partie de la médecine appelée *seméiologie*, agréable et facile à ceux qui, sans professer l'art, veulent en acquérir quelque connaissance.

MAGHELLA (N.), né dans le pays de Gènes, manifesta de bonne heure les principes qui avaient amené la révolution française. Il était employé dans l'administration des impôts indirects de la république génoise, lorsque le général en chef Bonaparte envoya Salicetti, commissaire du directoire près de l'armée d'Italie, pour préparer la révolution qui devait substituer un gouvernement directorial à celui du doge. Salicetti qui connaissait l'opinion de Maghella, le jugea propre à le se-

conder, et le fit nommer d'abord ministre de la police, puis l'un des trois directeurs de la république ligurienne. Le doge ayant été rétabli par le premier consul, en 1802, M. Maghella fut nommé sénateur, et lorsque Gènes fut réunie à la France, il fut appelé au corps-législatif, à Paris, et devint depuis administrateur des droits-réunis à Turin. Il occupait cet emploi, lorsque Joachim Murat, allant prendre possession du royaume de Naples, lui offrit du service qu'il accepta. Salicetti étant déjà ministre de la police générale à Naples, Maghella fut nommé préfet de cette ville. L'influence qu'exerçait le ministre lui ayant acquis un grand nombre de partisans, le roi en prit ombrage, et chargea le nouveau préfet d'établir une contre-police dont l'objet était d'éclairer la police de Salicetti. Les anciennes liaisons qui existaient entre le ministre et le préfet furent dès ce moment oubliées parce que dernier, qui ne s'occupait plus que des moyens de nuire à celui dont il avait été l'ami. Lorsque le roi et la reine de Naples se rendirent à Paris, pour assister au mariage de l'empereur, les rapports que Maghella adressa de Naples au roi Joachim furent tellement défavorables au ministre, que celui-ci s'en aperçut au ton de la correspondance royale. Il se proposait de donner sa démission au retour du roi; mais dans l'intérêt de l'état, il crut devoir dissimuler jusqu'au point même d'accepter un dîner chez Maghella. Ce fut en sortant de ce dîner, que le ministre fut atteint d'une inflammation d'entrailles, tellement vio-

lente, qu'il en mourut le jour. Cette circonstance fit des soupçons que le temps confirma. Après la mort de Salicetti, le portefeuille du ministre de la justice fut remis, provisoirement, à M. Daure, ministre de la guerre, des mains duquel il passa dans celles de M. Maghella. Le roi avait précédemment nommé Salicetti conseiller-d'état. Cependant il ne conserva pas longtemps sa place: Napoléon exigea de Maghella le renvoi du nouveau ministre. Alors, Joachim d'Autriche donna à Maghella une somme considérable, avec laquelle il vint à Paris, où il demeura jusqu'en 1815, près la chute du gouvernement impérial, il se rendit de nouveau à Naples, et reprit les fonctions de ministre de la police. Par ordre de son souverain, en 1815, de faire insurger les Italiens en faveur de la liberté, et proscrivit sa tête. Après de quitter Naples, après le départ du roi Joachim, il retourna dans son pays, où, selon ce qu'on a pu lire dans les journaux de Gènes au Piémont, il fut arrêté et conduit au fort de Fenestrelle par ordre du roi de Sardaigne.

**MAGISTRIS** (SIMON ou SIMONE), savant orientaliste, né à San-François, village de Corse, se fit connaître fort jeune à Rome, où il fut nommé prêtre de l'oratoire de S. Pégliore. Magistris s'appliqua spécialement à l'étude des langues arabique, persane, et fut successivement employé par les papes Clément XIII et Pie VI, à des recherches sur les antiquités ecclésiastiques.

omma évêque de Cyrène us, et le mit à la tête de légation à laquelle était soin de corriger les livres urgies des églises orientales; savant prélat mourut à 6 octobre 1802. Il a laissé ages suivans : 1° *P. Josephini Elogium historicum*, 1764; 2° *Daniel secundùm scripta ex tetraplis Origenis, nùm editus, ex singulari codice annorum suprâ rec et latin*, Rome, 1772, 3° *Acta Martyrum ad berina ex manuscripto Coicæ bibliothecæ Taurinense*, 1795; 4° *Sancti Alexandrini episcopi, cognoscagni, opera quæ superæc et latin*, Rome, 1796, 5° *Gli atti di cinque march Corea, coll' origine della quel regno*, Rome, 1801, quelques-uns de ces ouvrages ont été dédiés au pape Clément V.

MAGNAN (DOMINIQUE), né en Maillane, département des Alpes, acquit de la célébrité antique. Le supérieur des Minimes, dans l'ordre de Saint-François de Magnan entra à l'âge de 14 ans; on l'envoya achever ses études à l'université d'Avignon. Il se rendit ensuite au couvent de la Trinité, à 4 lieues de Marseille. Ce lieu de la solitude de ce cloître développa en lui le goût des lettres, en faveur duquel ses supérieurs lui permirent de visiter les cabinets précieux d'Aix et de Marseille. Mettant à profit son séjour dans ces deux villes, il échangea des correspondances avec un grand nombre de savans, et

bientôt il fut en relation avec les plus célèbres antiquaires de l'Italie et de l'Allemagne. L'empereur François I<sup>er</sup> manifesta le désir de l'attacher au cabinet impérial de Vienne; mais cette offre ne séduisit point le P. Maguan, qui préféra se rendre à Rome, où les supérieurs de son ordre lui donnèrent des preuves de leur estime en le plaçant à la tête du couvent de la Trinité-du-Mont. Il publia quelques écrits dont le succès accrut sa réputation. Il fit paraître, dans l'espace de quelques années, plusieurs recueils de médailles; mais des désagrémens qu'il éprouva de la part d'un nouveau général des Minimes, l'ayant obligé, en 1794, de quitter Rome, il se retira à Florence, et mourut dans cette ville au mois d'août 1796. Le P. Maguan était membre de presque toutes les sociétés savantes de l'Italie. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Dictionnaire géographique portatif de la France*, Paris, Avignon, 1763, 4 vol. in-8°; 2° *la Ville de Rome, ou Description abrégée de cette superbe ville*, Rome, 1764, 2 vol. in-12; 3° *Problema de anno natiuitatis Christi, ubi occasionem offerente vetere Herodis Antipæ nummo qui in nummophylacio Clementis XIV, P. M. asservatur, demonstratur Christum natum esse anno VIII antè æram vulgarem, contra veteres omnes et recentiores chronologos*, Rome, 1772, in-8°; 1774, in-4°; 4° *Miscellanea numismatica, in quibus exhibentur populorum, insigniumque virorum numismata omnia*, Rome, 1772-1774, 4 vol. in-4°; 5° *Bruttia numismatica, seu Bruttia hodiè Calabriae populorum*

*rum numismata omnia, etc.*, 1775, in-fol. ; 6° *Lucania numismatica, etc.*, 1775, in-4° ; 7° *Japygia numismatica, etc.*, 1775, grand in-4°. La description de la ville de Rome a été réimprimée, en 1778, en 4 vol. in-folio, avec 425 gravures, qui ajoutent un grand prix à cet intéressant ouvrage. Le P. Magnan a laissé en manuscrit une partie de l'*Histoire des grands-ducs de Toscane*.

MAGNANI (IGNACE), né en Italie, exerçait, en 1796, la profession d'avocat à Bologne, lorsque ses principes le firent nommer, par ses compatriotes, membre du congrès cisalpin, dont il devint président au mois de janvier 1797. Lorsqu'à l'instar de la France, on eut institué un directoire de la république, M. Magnani en fut élu membre, et sous le gouvernement de Napoléon, il devint ministre à Turin. Il a depuis disparu de la scène politique.

MAGNETZKI (N.), se trouvait à Saint-Petersbourg en 1812, lorsque le 7 avril de la même année, on y découvrit un complot qui, d'après les bruits répandus, était dirigé contre la personne de l'empereur. Cependant le véritable but de ce complot, ni les noms de ses principaux auteurs, ne furent jamais connus exactement du public. On crut généralement que la trame en avait été ourdie par M. Spiranski, lequel était dépositaire des secrets de l'état, en sa qualité de secrétaire particulier de la famille impériale. Magnetzki était l'ami de Spiranski; c'en était assez pour qu'il se trouvât compris dans sa disgrâce; il fut arrêté conjointement avec le secrétaire et

plusieurs autres personnes ou soupçonnées d'être complices, et déporté en

MAGNIEN (N.), administrateur des douanes, naquit à Lyon en 1745. D'abord employé de la ferme générale, bonne conduite et son intelligence le firent passer successivement par tous les grades jusqu'à celui de contrôleur aux entrepôts à Biom. Il occupait ce dernier emploi quand le directeur des douanes à Lyon (M. Soulligné), appréciant son mérite, voulut se l'attacher en qualité de premier collaborateur. En 1786, Magnien publia un *Tableau des divers droits des douanes*, tels qu'on les percevait en France. Cet ouvrage, dont le but était de faire remplacer les droits uniformes, payablement aux frontières du royaume, par les tarifs existans dans chaque province, et qui, par leur diversité, semblaient rendre ces perceptions étrangères les unes aux autres, fut approuvé par M. de Trudaine, alors ministre. Magnien et de Nemours furent chargés de mettre ce projet à exécution. Lors de la convocation des états-généraux en 1789, le fit ajourner. Dupont de Nemours, alors député, indiqua le titre de Magnien aux comités d'agriculture et de commerce; on prit ses lumières, et sur le rapport au gouvernement des douanes qu'il avait rendus, on le nomma administrateur des douanes. Magnien qu'il remplit honorablement pendant 20 ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, arrivée le 31 de mai 1811. Indépendamment de son ouvrage déjà cité, Magnien

*Commerce de la France, Amérique, les possessions au Cap et le Levant*, an 4  
 1° de *l'Influence que peuvent les douanes sur la production*, 1801, in-8°; 3° *des droits de douane et de navigation maritime de l'empire*, 1808, in-8°; 4° *Dictionnaire de la législation et des droits de douane*, 1806, in-8°. Cet ouvrage a 5 éditions successives. Magnier a concouru avec Magnier-Grandprez à la confection de ce ouvrage, très-estimé des savants et souvent consulté par eux.  
 MAGNIEN (CHARLES), fut l'un des opposants à la révolution, refusèrent de se soumettre à la nouvelle constitution civile du clergé. On rapporte qu'en 1793, il trouva le moyen de se faire introduire dans la prison de la Conciergerie pour y offrir à la reine Marie-Antoinette les services de son ministère. Cependant le passage de la dernière lettre de cette princesse semblerait contredire avec l'accusation qu'on lui prête. Magnier (dit l'infortunée reine) religion catholique, apostrophe et romaine; dans celle des pères, dans celle où j'ai vu, et que j'ai toujours vue; n'ayant aucune consécration spirituelle à attendre, ne pas s'il existe encore ici des vestiges de cette religion; et dans ce lieu où je suis les exposés s'ils y entraient une fois. Néanmoins, M. Magnien fut élu, en 1814, à la famille, et, peu de temps après,

pourvu de la cure de Saint-Germain-l'Auxerrois.

MAGNIER - GRANDPREZ (JEAN-CHARLES), membre de la chambre des députés, ancien receveur des douanes, retraité, né le 17 mai 1767, s'est fait d'abord connaître par plusieurs ouvrages estimables sur des matières d'économie politique, entre autres, sur les *Moyens d'organiser la police de la navigation du Rhin*, et un *Code des douanes*, qui a eu 6 éditions. Nommé, par le département du Bas-Rhin, membre de la chambre des députés en 1815, il fit partie de la minorité de cette époque. Lors de la discussion de la loi d'amnistie, il vota pour le projet de loi présenté par le gouvernement et contre les amendemens de la commission. Profitant de la proposition qui avait été faite d'ériger un monument à Louis XVI, il demanda que la statue de ce monarque le représentât élevant ses regards et une main vers le ciel, et tenant de l'autre son testament, où il recommande *union et oubli*. M. Magnier-Grandprez se fit remarquer en outre, dans cette session, par des discours sur les contributions indirectes en général, dans lesquels il démontra les avantages que l'on peut retirer de ce genre d'impôt, en le dégagant des formalités superflues et trop souvent vexatoires, qui en dénaturent le principe et qui détruisent les bons effets qu'on en pourrait espérer, en étouffant la production dans son germe. Il insista pour que les tarifs fussent mieux combinés. Réélu en 1816, et nommé deux années de suite membre de la commis-

sion des finances, il appuya toutes les mesures qui tendaient à consolider nos institutions fondamentales, à créer, à soutenir le crédit public; ne cessa de demander des réductions dans les dépenses; attaqua et combattit vivement l'institution des directeurs-généraux des administrations de finance; prouva qu'ils régissent sans contrôle et sans économie; que des administrateurs solidairement responsables peuvent seuls faire renaitre l'ordre et l'émulation parmi les préposés; en un mot, que des administrations collectives veilleraient mieux et plus paternellement aux intérêts de tous, et que cette forme d'administration convient essentiellement au régime représentatif. Ses discours sur la nécessité de réformer les administrations de finance, ont laissé une profonde impression. Parmi ses travaux législatifs, dans la session de 1816, M. Magnier-Grandprez fut nommé rapporteur de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les douanes : il était dans son élément, et présenta ces matières sous le véritable point de vue qui leur convient, toujours s'éloignant de l'esprit de système et s'appuyant sur l'expérience. En 1817, il fit distribuer une opinion en faveur du projet de loi relatif au recrutement de l'armée, et rendit en cette occasion, à nos anciens militaires, un hommage mérité. « Terribles au » champ d'honneur, dit-il, nos vétérans se montrent dans la cité » les sujets les plus soumis. Si » nous les avons vus rentrer paisi- » blement aux lieux et dans les » professions dont ils avaient été

» éloignés, c'est qu'ils connaissent » l'étendue de leurs devoirs. » La session de 1818, il se prit contre les députés du centre et du côté droit, qui appuyaient la proposition de M. Barthélemy de France, pour changer d'élections du 5 février 1818; puis lors, il a constamment marché avec le côté gauche. Il ne pas que l'on mit en doute qu'il avait été sanctionné par l'Assemblée nationale, et ne cessait plus, de réclamer les lois (notamment) de la charte, telles que celles sur l'administration municipale, la garde nationale, la responsabilité des ministres et de leurs fonctionnaires, et sur la liberté de la presse, sur le jury, etc., etc. Pendant la même session (1818), il précéda, par des observations imprimées, appuyées de chiffres et de tableaux, le discours prononcé contre le monopole du tabac. Zélé défenseur de l'industrie agricole et manufacturière, établit que cette importante question se rattachait aux intérêts généraux de l'agriculture et du commerce. Il soutint que le monopole est une violation formelle des articles 2 et 9 de la charte, et dans des développemens qu'il avait su se rendre utile sur le sujet qu'il traitait. Plus tard, dans la session de 1818, contribua à faire adopter, dans la session de 1818, une nouvelle proposition du gouvernement pour le commerce des denrées coloniales par le commerce. Comme les années précédentes, M. Magnier-Grandprez souleva les grandes questions de commerce dans la discussion du budget. Il insista de nouveau sur le



économies, sur celle de l'action des régies, sur les sommes à apporter dans leur répartition. Il ajouta à ses réflexions des années antérieures, qui lui parut propre à fixer l'opinion des chambres et du gouvernement, sur les améliorations à faire dans le système des impôts. En général est susceptible. Depuis 1819, M. Magnier ne vit retiré au sein de sa

MAGNIEZ (N.), membre de la Convention nationale, était propriétaire cultivateur à Bertincourt, département du Pas-de-Calais, les électeurs de ce département le nommèrent, au mois de mai 1792, député à la convention, où il se lia avec le parti girondin. Dans le procès du roi vota la réclusion et le bannissement à la paix. Effrayé des événements des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2<sup>o</sup> juin 1793, il s'éloigna de l'assemblée et le regarda comme démissionnaire, et le remplaça par Lebon. La conduite de Lebon fut désapprouvée de ses collègues; ils envoyèrent au conseil de la convention, des députés extraordinaires pour déclarer qu'ils avaient perdu la confiance de leurs collègues. Magniez fut aussitôt arrêté comme suspect; le décret de la convention du 9 thermidor (27 juillet 1794) lui rendit la liberté. Il se retira alors dans sa propriété, dont il n'est plus sorti, cessé de s'occuper des affaires publiques.

MAGNIEZ (ANTOINE LOUIS-BERNARD) officier de canon, était à Paris à l'époque des troubles de la révolution.

Il devint membre de la société des cordeliers, et fut, en 1793, nommé président de la commission militaire établie près de l'armée républicaine de l'Ouest, par les représentants qui y étaient en mission. Prévenu, en 1795, d'avoir, en raison de ces mêmes fonctions, envoyé à la mort un grand nombre d'insurgés de l'Ouest, il fut traduit au tribunal révolutionnaire, lequel exerçait alors d'autres réactions; néanmoins il fut acquitté sur la question intentionnelle. Mais comme il était en même temps accusé de dilapidation, on le renvoya devant le tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine. Plusieurs pièces saisies sur lui contenaient les éloges de Robespierre et de Carrier, des menaces de poignarder les ennemis des patriotes; et quelques-unes enfin, des preuves qu'il n'était point resté étranger à l'insurrection populaire du 1<sup>er</sup> prairial. Elles furent lues le 13 juin à la convention nationale, qui décréta sur-le-champ que Magniez serait ramené à Paris, pour y être jugé par la commission militaire. Il fut condamné à la déportation. Toutefois il ne subit qu'une détention momentanée. Après la révolution du 18 brumaire an 8, il fut condamné de nouveau à être déporté; mais il eut encore le bonheur de voir surseoir à l'exécution de ce jugement. On croit qu'il s'est depuis embarqué volontairement pour les colonies.

MAGNIN (N.), commissaire du directoire-exécutif près le département de la Sarthe, exerçait les fonctions ecclésiastiques à l'époque de la révolution. Il profita de

la faculté accordée par les nouvelles lois, et se maria. Les chouans vouèrent Magnin à la mort, et l'assassinèrent dans la nuit du 8 novembre 1796. La femme et les enfans de ce fonctionnaire public obtinrent une pension du directeur.

**MAGNOCAVALLI** (FRANÇOIS-OCTAVE), comte de Varengo, naquit en 1707, à Casal. Il reçut une brillante éducation au collège royal de Parme, où ses parens l'envoyèrent. Les progrès que le jeune Magnocavalli fit dans les sciences et dans les lettres furent rapides; il se distingua surtout par les connaissances qu'il acquit en poésie et en architecture, et lorsqu'il retourna dans sa patrie, son exemple contribua à faire disparaître le mauvais goût qui s'était introduit dans la littérature de cette partie de l'Italie. Il fit adopter, sous le rapport de l'architecture, la manière grande et simple de Palladio, c'est-à-dire celle des Romains. A une époque où la gloire d'Alfieri était encore au berceau, Magnocavalli se montra digne d'être le précurseur de ce célèbre tragique. Sa tragédie intitulée *Corradin, marquis de Monferrat*, d'abord représentée à Parme, le fut ensuite dans les principales villes d'Italie, avec un succès prodigieux. L'ardeur de Magnocavalli pour le travail était telle, qu'il ne craignit pas de se charger, à 77 ans, d'un cours d'observations météorologiques qu'il continua plusieurs années. Ces observations furent publiées dans le *Journal météorologique* de Turin. Magnocavalli mourut en 1789. Quelque temps après, son *Eloge*

*historique* fut publié par le Ponziglione. Indépendamment de *Corradin*, on a de lui deux tragédies, *Roxane* et *Sophie*. Ces pièces, ainsi que sa *Diction critique sur le théâtre qu'on propose de construire à Casa* imprimées. Il a laissé en manuscrit plusieurs dissertations et mémoires: 1° *Sur le théâtre antique de Vicence*; 2° *Sur l'Influence des proportions moyennes sur le beau réel de l'architecture*; 3° *Sur la construction des vaisseaux*; 4° *Sur le véritable goût des arts*. Un grand nombre de ses ouvrages, ont été élevés en son honneur ou sur les dessins du Magnocavalli.

**MAGON** (CHARLES-BENÉDICT), des plus braves officiers de marine française, naquit à Paris le 12 novembre 1763. Il avait à peine 14 ans lorsqu'il entra à la marine en qualité d'aspirant. Peu de temps après gagna la marine, et embarqué immédiatement sur le vaisseau *la Diane*, monté par le comte de Villiers, il fit ses premières armes au combat d'Ouessant. En 1781, Magon passa sur le *Solitaire* le grade d'enseigne de vaisseau et participa, sous les ordres de Guichen, à 3 combats que l'amiral livra aux Anglais. Depuis à faire partie de l'armée navale que commandait le comte de Grasse, il fut pris dans le combat de la nuit du 19 août 1781, avec le vaisseau *le Caton* montait. A son retour des Indes d'Angleterre, il partit pour la Surveillante, et obtint le grade de lieutenant en 1788, avec le grade de lieu-

gute l'*Amphitrite*. Les Anglais étaient emparés de l'île de Garcia; Magon reçut l'ordre de la reprendre, et s'en empara avec autant de résolution que de bonheur : il fit raser les fortifications qu'ils avaient élevées sur l'île. Passant successivement au commandement de l'*Amphitrite*, celui de la *Cybele* et de la *Thémis*, il fut pendant 5 ans reconstruire le pavillon français dans les mers de l'Inde, et fit plusieurs voyages à la Chine et au Bengale pour diverses missions de la plus grande importance. Magon était à l'île de France en 1794, lorsque les troubles politiques éclatèrent dans cette colonie. Dénoncé à la Convention nationale, il fut déchu de sa liberté et à ses fonctions, et fut nommé sous son nom par son ancienneté au commandement des forces navales, il fut nommé jusqu'à l'arrivée du contre-amiral Sercey, le remplit à ce poste, et fut nommé sous son nom commandant en second, et commandant de vaisseau. Après avoir pris part à différens combats par la division de frégates commandée par le contre-amiral, Magon escorta, en 1798, deux vaisseaux de la division des Philippines, et fut chargé de leur porter au pouvoir d'une flottille anglaise qui l'attaqua le 24 de la même année. La Convention lui offrit une armure, en reconnaissance de sa bravoure. Arrivé à Paris, il reçut un commandement très-froid du directoire. On lui reprochait d'être un des auteurs du renvoi des généraux et Burnel, rembarqués

par ordre de l'assemblée coloniale de l'île de France. Bientôt il fut destitué; mais l'amiral Bruix parvint à le faire réintégrer quelque temps après, et même on l'inscrivit en qualité de chef de division, le second sur les registres de la marine. En 1801, Magon fut partie de l'armée navale aux ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse, et fut fait contre-amiral à la suite de sa conduite brillante à l'attaque du fort Dauphin. Il commanda en 1804 l'alle droite de la flottille de Boulogne, et se trouva en 1805 au combat de Trafalgar. Le vaisseau l'*Algésiras*, qu'il commandait, ayant abordé le vaisseau anglais le *Tonnant*, était parvenu à l'empêcher de couper la ligne française; mais bientôt il fut environné de vaisseaux ennemis accourus pour secourir le *Tonnant*. La position de l'*Algésiras* était des plus dangereuses; cependant l'imperturbable sang-froid avec lequel Magon, qui se portait partout, donnait des ordres et encourageait son équipage, avait communiqué une telle ardeur aux marins, que les Anglais furent repoussés avec une perte immense. Mais cette belle défense coûta la vie au brave qui l'avait dirigée; quoique blessé au bras et à la cuisse depuis le commencement du combat, il n'avait pas quitté le pont, lorsqu'une balle vint le frapper à la tête : il expira sur le théâtre même de sa gloire.

MAHÉRAULT (JEAN-FRANÇOIS RENÉ), homme de lettres, né au Mans en 1767. Après avoir rempli avec distinction une chaire de professeur à l'école centrale du Panthéon, il fut nommé commis-

saire du gouvernement près de l'administration du Théâtre-Français. Le public dut en grande partie à ses soins et à ses talens conciliatoires, la nouvelle réunion des acteurs et actrices du Théâtre-Français, qui s'étaient divisés pendant la révolution. M. Mahéault a publié les ouvrages suivans : 1° *In obitum d'Ormesson*, 1789, in-8°; 2° *Plan d'études*, 1794, in-8°; 3° *Notice sur Leblanc*, auteur des *Druides* et de *Manco-Capac*, 1799, in-8°; 4° *Notice sur la vie et sur les écrits de Déparcieux*. Il a aussi fourni un grand nombre d'articles au *Journal de la langue française*, en 1791 et 1792.

**MAHMED (AGA)**, empereur de Perse, issu d'une des familles les plus distinguées du Khorasan, était encore au berceau lorsque son père et ses frères furent égorgés en 1738, par les ordres de Thamas-Kouli-Kan. Le barbare vainqueur ne se porta point à cet excès de cruauté contre le jeune Mahmed, il se contenta de prendre à son égard une précaution qui l'empêchât de perpétuer sa race; mais celui-ci renouvela le prodige de l'eunuque Narsès, et devint comme lui un homme d'état et un grand guerrier. A peine Thamas fut-il mort, que la mère de Mahmed se remaria. Elle eut plusieurs enfans, qui tous se déclarèrent les ennemis les plus irréconciliables de leur frère aîné. L'un d'eux, nommé Mourtoza, implora même, dans la suite, le secours de la Russie. Mahmed, sans s'inquiéter des forces rassemblées pour le perdre, s'empara du Gilan, du Mazanderan, du Schirvan et de plusieurs autres provin-

ces. Quelque temps après, le czar russe Woïno-Witsch ayant établi un comptoir sur la côte terabath, et commencé une flotte, où il avait déjà plusieurs canons, l'empereur vint voir le czar, le loua, et sous prétexte d'entretenir la bonne intelligence, invita l'amiral à lui rendre une maison qu'il avait à quelques lieues de là dans les montagnes. Les Russes, dès le lendemain, se rendirent à l'invitation : le Mahmed les fit aussitôt et de chaînes, et les menaçait de faire mettre à mort, si la flotte n'était sur-le-champ détruite. Les murs furent aussitôt battus, les canons embarqués sur les Russes forcés d'abandonner la côte. Il se servit à peu près du même moyen à la fin de son règne pour triompher d'un ennemi redoutable encore, qui avait sur lui quelques conquêtes. Ce monarque nommait Ghedehad. Mahmed vainquit ses principaux officiers et son ennemi en sa possession lui fit sur-le-champ trancher la tête. Ce monarque avait des grands desseins de Schirvan. Non content d'être maître de la Perse, il voulait encore s'emparer d'Astrakan, afin de fermer à la mer Caspienne; et son mort, qui n'a précédé que quelques années celle de Catherine II, mit un terme à ses ambitieux projets.

**MAHMOUD II**, sultan ottoman, naquit en 1804, et il succéda, le 11 août 1808, à son frère Mustapha IV, lequel, après avoir fait assassiner Sélim I, son prédécesseur, le fut lui-même.

ix visir Bayractor, au moment où il venait, pour n'avoir compétiteur à l'empire, annoncer la mort de Mahmoud; amir-Effendi, trésorier de l'empire, l'enleva à la tête de 2,000 hommes, et le fit à l'instant mêler au sultan par un festin. Bayractor ayant reçu les ordres du nouvel empereur, crut que le système de réforme qui avait été introduit par Sélim, et qui le perniait, était le même. Au moment d'être introduit devant les janissaires, il s'enferma dans sa tente avec ses femmes et ses trésors, et se fit un tour fortifié, dont il fit un magasin à poudre. Les janissaires, apaisés par cette mort, ne purent se prosterner aux pieds du nouveau sultan. Les circonstances auxquelles Mahmoud monta sur le trône lui présageaient le plus funeste, et semblaient menacer son empire d'une révolution prochaine; une guerre ouverte au dehors entretenue dans des troubles et des révoltes sans nombre. Le sultan, au lieu de remédier au mal, et sut, à son défaut de prudence et d'énergie, y remédier. Les malheurs de la guerre le forcèrent à des sacrifices énormes; mais la paix lui fournit le moyen de se défaire des chefs rebelles, et de forcer successivement à se soumettre les pachas de Romélie, de Widdin, de Damas, les beys d'Égypte, le gouverneur de Satalie. Le sultan possède aussi des qualités politiques; il les fit valoir pour primer la secte des wahabites, et conquérir la Servie, et pour aller à la Mecque; enfin, on ne peut vaincre de son adresse,

par sa conduite mesurée dans les positions délicates où les événements ont placé la cour ottomane à l'égard des puissances européennes. Une chose inouïe dans les usages de cette cour, c'est l'accueil distingué qu'il fit à une princesse d'Angleterre (feu la princesse de Galles, épouse du prince-régent, aujourd'hui Georges IV) dans sa propre résidence, au moment où l'escadre de cette nation bombardait Alger et foudroyait sa marine. Avant Mahmoud, tous les empereurs turcs protégeaient les brigandages des Barbaresques d'Alger et de Tunis; mais l'audience solennelle que ce monarque leur donna en 1816, dut leur prouver qu'il suivrait un système différent; il reçut leurs richesses et rejeta leurs demandes. L'assassinat de Czerni-Georges sur le territoire turc, en 1817, sa tête envoyée au sultan lui-même, ne permettent pas de croire que sa politique ait été étrangère à ce meurtre; mais le silence que l'on a gardé sur les causes de sa mort, a laissé ignorer à quel point elle a dû y être intéressée. Effrayés par plus d'un exemple, les déprédateurs des finances de l'état et le kiaya, le divan-effendi ainsi que Soliman-Pacha, gouverneur de Bagdad, ont payé de leur tête les extorsions commises dans l'exercice de leurs charges. Mahmoud réunit les qualités propres à gouverner l'empire qui lui est soumis: son caractère a quelques rapports avec celui de Soliman II, chef de sa race. Ce qui le distingue particulièrement de la plupart des sultans, ses prédécesseurs, c'est une

tendance à améliorer l'administration et à opérer les réformes dont la tentative a été si funeste à Sélim III. Ses entreprises ont presque toujours réussi, parce qu'il a une politique réservée, et qu'il ne communique ses secrets à personne. En 1817, un violent incendie ayant éclaté dans son harem, il perdit son fils aîné, dévoré par les flammes avec la sultane sa mère. Des hommes accourus à propos auraient pu leur sauver la vie; mais par respect pour les lois du sérail, il ne fut permis d'accepter leur secours, que lorsque les femmes furent sorties. L'insurrection des Grecs, qui a eu lieu depuis quelques années, a rendu la position de Mahmoud extrêmement difficile, et l'a jeté hors des mesures qu'il avait employées, et qui lui avaient réussi jusque-là. Il crut qu'un sceptre de fer serait plus difficile à briser, et qu'une prescription de quatre siècles légitimait la plus affreuse servitude; mais les atrocités exercées contre les malheureux Grecs leur ont fait préférer une mort disputée sur le champ de bataille, à des supplices inévitables dans leurs foyers. Le désespoir a triplé leurs forces, et les Turcs ont trouvé des vainqueurs dans leurs esclaves; ils n'ont eu l'avantage que sur des vieillards, des femmes et des enfans; partout où ils ont rencontré des hommes réunis, ils ont été battus; leurs armées ont été détruites, leurs flottes anéanties, et leur commerce, tout entier dans les mains des Grecs, se trouva presque nul. Les Turcs s'étaient réservé à eux seuls le droit de porter les armes; ils étaient

guerriers sans être aguerris; le reste était abandonné aux arts, métiers, culture des pêches, navigation; de so l'insurrection trouva des h exercés, endurcis, et pr résister à des ennemis plu breux, mais sans discipl sans force. La prudence ; donc qu'on ne leur ren trop pesantes les chaînes ; clavage; les Turcs, au coi n'écoutant que leur féroc turelle, prirent à tâche de les Grecs dans leurs inté plus chers; ils dépouillèr illes entières, et notamment de Scio, massacrant les ho enlevant les femmes et le ils n'épargnèrent même j chefs de leur religion, et vi la foi des traités. Ainsi, un re religieux vint se mêler guerre politique; l'effet en rible; les Grecs chassèr Turcs de leur pays, se c une patrie, organisèrent u forcèrent les Turcs à se dans leurs ports. Une gu moins désastreuse éclata à mité orientale de leur emp Perses, ennemis naturels; ils réveillèrent d'anciennes q et des prétentions suranné rent des armées ou cam remportèrent plusieurs vic et prirent quelques villes. nir seul fera connaître qu fluence auront ces grands sur le sort des deux plus ; peuples de cette partie du Quoi qu'il en soit, Mahmo serva un grand caractère lieu de ces funestes événe se refusa constamment à fi

concession indigne de lui  
 issances qu'il avait le plus  
 ntérêt de ménager; il dé-  
 u'il préférerait s'envelir  
 s ruines de son empire,  
 transiger avec l'honneur.  
 oubles éclatèrent dans sa  
 ; sa vie fut plusieurs fois  
 ger par les mesures sévères  
 it obligé de prendre, et il  
 a sous le pouvoir de ses  
 res, dont il s'était presque  
 hi; il fut même obligé de  
 crifier celui de ses favoris  
 fectionnait le plus : faibles-  
 n'aurait pas eue dans des  
 is plus heureux. Une nou-  
 nnative faite depuis peu près  
 au par un envoyé anglais,  
 encore l'espoir de quelque  
 chement entre des intérêts  
 osés. Puisse cet espoir se  
 ! on n'aurait plus à crain-  
 s malheurs qu'une lutte  
 gée pourrait attirer sur  
 e. Dans le cas contraire,  
 oud reprendra-t-il l'empire  
 que qu'il exerçait sur les  
 ou ceux-ci conserveront-  
 patrie qu'ils ont conquise?  
 n problème historique dont  
 uité attend la solution avec  
 ude, et que les armes seu-  
 mbent devoir résoudre.  
 ION (PAUL-AUGUSTIN-OLI-  
 naquit à Chartres, le 6 a-  
 52, d'un médecin distingué  
 m art. Il fit de bonnes étu-  
 suivit à Paris la même car-  
 ue son père; il y devint  
 e de la société de médecine  
 obtint ensuite le titre de  
 n en chef de l'hôpital des  
 ns. L'Encyclopédie doit à  
 nt un grand nombre d'ar-  
 Il possédait les langues

grecque et anglaise, et a traduit  
 de cette dernière les observations  
 de Blak, sur la petite vérole; il a  
 aussi traduit du latin la *Médecine  
 pratique* de Stell. Tout entier à  
 son état, il rédigeait ses observa-  
 tions dans ses momens de loisir;  
 aussi laissa-t-il beaucoup de ma-  
 nuscrits imparfaits, lorsqu'il fut  
 enlevé à ses travaux en 1809.  
 Quelques autres médecins, et no-  
 tamment M. Lamauve, se sont  
 occupés de compléter ces manus-  
 crits, et en ont déjà publié une  
 partie sous le nom de l'auteur. Sa  
*Médecine légale* a paru, en 1802,  
 en 4 vol. in-8°; et son *Histoire de  
 la médecine clinique*, formant un  
 vol., a été imprimée en 1804.

MAHUL (ALPHONSE-JACQUES),  
 né à Carcassonne, département de  
 l'Aude, le 31 juillet 1795. Après  
 avoir fait ses humanités et suivi  
 les cours de droit à Toulouse, il fut  
 reçu avocat à la cour royale de  
 Paris en 1817; mais il s'est pres-  
 que exclusivement occupé de po-  
 litique, de littérature et de biblio-  
 graphie. Il est un des secrétaires  
 de la société d'enseignement mu-  
 tuel de Paris et de celle de la mo-  
 rale chrétienne, correspondant de  
 la société d'agriculture, sciences  
 et arts de Strasbourg, du cercle  
 littéraire de Lyon, de la société  
 de jurisprudence de Toulouse,  
 etc. M. Mahul s'est fait remar-  
 quer, parmi les écrivains qui dé-  
 fendent en France la cause de la  
 liberté et des intérêts généraux,  
 par la fermeté de leurs principes,  
 un esprit judicieux et beaucoup  
 de modération. Il a publié, quoi-  
 que bien jeune encore, un grand  
 nombre d'ouvrages. Ce sont : 1°  
*Histoire de la loi des élections et*

*des projets du gouvernement*, Paris, 1820; ce petit ouvrage est un plaidoyer en faveur de la loi du 5 février 1817, dont on préparait le changement; 2° *des Elections de l'Aude*, Toulouse, 1830, publié à l'époque des élections de ce département, qui furent faites en partie par l'opposition; 3° *Tactique électorale à l'usage de l'opposition*, Paris, 1821; 2° édition, 1822; 4° *des Partis en France et dans la chambre des députés, pendant la session de 1822*, Paris, 1822; cet écrit a eu également 2 éditions; 5° *Dissertation historique, littéraire et bibliographique sur Macrobe*, 1817 (extrait des *Annales encyclopédiques*, que rédigeait feu Millin, de l'institut). Cette dissertation a été réimprimée en Angleterre dans le *Classical-Journal*, de Valpy; M. Mahul a terminé une traduction complète des *Saturnales* de Macrobe, ouvrage non encore traduit, et qu'il a enrichi de notes curieuses et savantes. 6° *Notice sur quelques articles négligés dans tous les dictionnaires historiques*, 1818 (extrait des *Annales encyclopédiques*); 7° *Notice historique et bibliographique des journaux et ouvrages périodiques publiés en 1818*, Brissot-Thivars, 1819; 8° *le Cure de Village*, Paris, 1819, 1 vol. in-12; ce petit roman moral et populaire a été accueilli et recommandé par la société d'enseignement élémentaire de Paris; 9° *Annuaire nécrologique, ou complément annuel et continuation de toutes les Biographies et Dictionnaires historiques*, 1° et 2° années, 1820 et 1821, 2 vol. in-8°, ornés de portraits. M. Mahul a en outre coopéré à la rédaction

de plusieurs journaux, entre les *Courrier Français* et *vue encyclopédique*.

MAI (L'ABBÉ ANGE), savant léniste, conservateur de la bibliothèque Ambroisienne de Milan, rendu son nom célèbre par couvertes qu'un travail inble l'a mis à même de faire cette bibliothèque, et qu'il a procuré aux lettres les écrits de plusieurs ouvrages d'importance que l'on croyait perdus. Le succès de ses recherches d'autant plus étonnant qu'il a été appelé qu'en 1812 au qu'il occupe, ayant vécu jus dans l'obscurité, et ne s'étant pliqué qu'à l'étude dans le gamasque, sa patrie. On par les éditions qu'il a pu de l'étendue de ses travaux ce que l'on doit se promettre son ardeur pour la découverte semblables richesses: 1° *l'oratio de permutatione*, o que l'éditeur a mis en latin, quel il a joint des notes et un face, avec 4 appendices, et un manuscrit de la bibliothèque Ambroisienne. André Mustait, depuis peu, publié en même discours, in-8° de 1788 Milan, 1815. 2° *M. Tullii C. nis sex orationum partes in pro Scauro, pro Tullio, 1 in Clodium et Curionem: alieno Milonis, de rege Adrino; item antiquus cornius ineditus, qui videtur Peditani ad eisdem Tullii decem orationes, cum C. C. inedito fragmento*. L'édite joint des dissertations et similes des deux manuscrits, 1814, 2 vol. in-8°. 3° l



*Antonius opera inedita latioræca, cum epistolis item Antonini Pii, M. Aurelii, et Appiani, necnon aliorum fragmentis.* Cette édition a été enrichie d'un commentaire, de notes, des portraits de 4 empereurs, ainsi que d'un *fac simile* du manuscrit, 2 in-8°. Milan, 1815. Il en a quelques exemplaires in-*Philonis Judæi de virtute partibus, invenit et interest Angelus Majus A. C. Lemix R. monacensis* sonda tête de cet ouvrage, se trouve une dissertation dans laquelle l'éditeur fait connaître quelques inédits de Philon, les parties d'une chronique d'Eusèbe Pamphile, et des ouvrages, tirés de manuscrits arméniens, in-8°, Milan, 1816. 6° *M. Accii Plauti orationum ineditarum partem veterem anonymi oratoris Plauti, et Pliniani panegyrici liquot lectionibus.* On y trouve des notes et une dissertation sur Symmaque, avec un *fac simile* du manuscrit, in-8°, Milan, 1815. 6° *M. Accii Plauti orationum inedita; item ad P. Terentii commentationes et picturæ ineditæ, cum ejusdem Terentii orationum inedita,* avec une dissertation et des notes de l'éditeur, et un *fac simile* du manuscrit, in-8° et in-4°, Milan, 1816. Un morceau de la comédie intitulée *Vidularia*, qui a été perdu, se trouvait parmi les manuscrits de Plante. 7° *Isæi orationum hereditate Cleonymi, nunc in duplo auctior, græcè cum titulis interpretatione, plus*

une dissertation, quelques notes et plusieurs leçons différentes de l'oraison d'Isée de Meneclis hereditate, in-8° et in-4°, Milan, 1815; 8° *Themistii philosophi oratio hactenus inedita in eos à quibus ob præfecturam susceptam fuerat vituperatus; græcè cum latinâ editoris interpretatione,* avec une dissertation préliminaire et des notes. On trouve encore dans ce volume : *Themistiæ primum ineditum orationis funebris in patrem.* L'éditeur y a rempli quelques courtes lacunes qui se trouvaient dans le manuscrit in-8° et in-4°, Milan, 1816. 9° *Plauti et Isæi et Themistii, opera,* en un seul volume. Quelques exemplaires en beau papier se vendent jusqu'à 50 francs, Milan, 1816. 10° *Porphyrii philosophi ad Marcel lam (conjugem), invenit, interpretatione notisque declaravit Angelus Majus, etc., accedit ejusdem Porphyrii poeticum fragmentum, tum denique græcum Scholion ad Basilicorum libri XLV, titulum VI. de Armeniis,* in-8°, Milan, 1816. Cet ouvrage a été augmenté d'une grande notice sur la chronique eusébiennne, dont le volume précédent contenait quelques parties. 11° *Dyonisii Halicarnassei antiquitatum romanarum pars hactenus desiderata nempe libri postremi novem,* en grec, avec la traduction de l'abbé Mai, une dissertation préliminaire, des notes et quelques appendices du même éditeur. Les lettres grecques carrées qui sont employées dans cette édition la rendent magnifique; elle est aussi ornée d'un portrait de Denis d'Halicarnasse, tiré du manuscrit même de la bibliothèque, in-4°, de

232 pages, Milan, 1816. Cette partie comprend depuis l'an 513 de Rome, jusqu'à l'an 485; elle manquait à l'ouvrage de Denis d'Halicarnasse sur les Antiquités romaines. Cette découverte est un événement qui a dû vivement intéresser tous les amateurs des lettres et de l'érudition. 12° *Itinerarium Alexandri ad Constantium Augustum Constantini magni filium, cum editoris dissertatione et notis, ac specimine codicis, imagine Alexandri et tabulâ geographica itinerarii*, in-8° de 108 pages, Milan, 1817; 13° *Julii Valerii de rebus gestis Alexandri Macedonis, libri tres translati ex Æsopo græco, cum editoris notis et dissertatione*, in-8°, 282 pages, Milan, 1817. Ces deux ouvrages se réunissent en un seul volume. 14° *Sibyllinus liber XIV, græcè, cum poetica editoris interpretatione et præviâ dissertatione et notis: accedit sibyllinus liber VI, et pars octavi cum multâ vocum et versuum varietate*, 56 pages, in-8°, Milan, 1817; 15° *Cicero Ambrosianis codicibus illustratus et auctus, scilicet sex orationum partium ineditarum editio altera ad codices Ambrosianos diligenter retractata, emendata atque aucta centum circiter locis, cum descriptione tullianorum codicum CXLIX, vitâ Ciceronis, ejusdemque imagine, et duobus codicum speciminibus, aliisque pluribus additamentis: accedunt commentationes de editionibus principibus mediolanensibus Ciceronis atque Frontonis*, 416 pages, in-8°, Milan, 1817. Il fallait une attention aussi scrupuleuse que celle de l'abbé Mai, pour découvrir ces manuscrits; la plupart de ces res-

tes curieux de l'ancienne littérature étaient cachés sous les reliures de vieux sermonnaires et de livres de piété, que de simples ignorans avaient tracés entre les lignes des manuscrits sur les caractères même. Si on l'annonçait, l'abbé Mai, en octobre 1817, l'édition de 2 manuscrits, contenant une édition demi-gothique de quelques lettres proto-canoniques de Paul, faite par l'évêque de Milan, il a complété un ouvrage d'un genre curieux, puisqué dit d'Argent, du même genre que dans la bibliothèque d'Upsal, contient que les évangiles de cette langue, aujourd'hui jadis. On fait remonter ces manuscrits aux 5<sup>es</sup> et 6<sup>es</sup> siècles. Il vient de faire imprimer par M. Rénouard a reproduit avec une supériorité qui distingue les éditions françaises, sous ce titre: *Julii Ciceronis de republicâ quæ persunt, ex primaria editiæ georgii Maii*, 1 vol. in-8°, accompagné d'un fac simile du manuscrit et d'un portrait de Cicéron.

MAIGNET (ÉTIENNE), député de l'assemblée législative et de la convention nationale, naquit à Auvergne, vers 1770. Il était avocat à l'époque où la révolution éclata, et l'embrassa avec ardeur. Nommé successivement, député, administrateur du département de Puy-de-Dôme, en 1791, et député de l'assemblée législative en 1792, de la convention nationale en 1793, il se prononça, lors du procès de Louis XVI, pour la mort, et fit l'appel au peuple et contre les tyrans à l'exécution. Mais q

constamment à la *Montagne* qu'il prit part à toutes les opérations ordonnées par elle, long-temps sans exercer aucune espèce d'influence. Adjoint honneur, son compatriote, membre du comité de salut public, il l'accompagna dans le voyage en France, pour y mettre à exécution les décrets rendus contre les fédéralistes, à Marseille et plusieurs autres villes de cette partie de la France, accusées de fédéralisme. À Lyon, Maignet commença ses deux collèges, les démolitions. Mais sur de nouveaux ordres du comité de salut public l'envoyé dans le département de Vaucluse, peine était-il arrivé à Orange, qu'il écrivit à Couthon pour être autorisé à établir, dans le département de Vaucluse, un tribunal révolutionnaire pour juger les chefs des fédéralistes, existant en grand nombre dans les départements de Vaucluse et de la Vienne-du Rhône. Afin d'obtenir l'autorisation qu'il demandait, il transmit, au comité de salut public, des notes qui ne portaient pas moins de dix mille prétextes de rébellion, qu'il s'agissait d'exterminer. Le comité de salut public accorda, le 21 floréal an 2 (21 mai 1794), l'autorisation demandée le 4, et l'affreux tribunal fut établi le 5 prairial suivant, à la ville d'Orange, à cinq lieues d'Avignon, sous le nom de commission révolutionnaire; cette commission déploya bientôt l'épée la plus sanguinaire. Elle fit pas néanmoins aux fédéralistes Maignet; il voulut détruire la masse. Un événement au-

quel il donna, dans cette vue, la plus grande importance, lui en fournit le prétexte : l'arbre de la liberté fut coupé hors de l'enceinte de Bédouin, petite ville à trois lieues de Carpentras. En réparation de ce délit de quelques malveillans, il organisa une commission semblable à celle d'Orange, et la ville entière fut livrée aux flammes par arrêté du 17 floréal an 2 (6 mai 1794). Les habitans, en grand nombre, furent mis à mort, et les autres dispersés dans les communes voisines, où ils devinrent l'objet de la plus affreuse persécution. Le rapport que le comité de salut public fit de ces exécutions à la convention nationale, reçut une approbation entière. Les événemens du 9 thermidor mirent un terme à ces mesures atroces, et les infortunés habitans de Bédouin purent élever des plaintes. Goupilleau de Montaigny appuya vivement les dénunciations faites contre Maignet, d'abord le 8 fructidor an 2 (25 août 1794), et ensuite le 15 frimaire an 3 (5 décembre 1794). Celui-ci présenta ses moyens de défense à la tribune, le 6 janvier 1795; il s'appuyait principalement sur ce que deux fois la convention avait approuvé sa conduite, et que les mesures contre Bédouin avaient été préalablement soumises au comité, avec l'invitation de lui faire connaître s'il les trouvait trop rigoureuses. On n'ajouta pas à sa défense la foi aveugle qu'on avait prêtée à ses propositions: l'examen en fut renvoyé aux comités, et sur l'avis de Tallien, il fut décrété d'arrestation, le 16 germinal (5 avril), comme l'un

des fauteurs de l'insurrection du 12 du même mois. Dans un rapport du 5 décembre, Goupilleau fit un long détail des cruautés de Maignet. Amnistié le 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795), il se voua aux fonctions d'avocat, qu'il exerça pendant 18 ans. Dans la suite, il fut nommé maire de la petite ville d'Ambert (Puy-de-Dôme), où il résidait; il s'y concilia l'opinion de ses administrés, au point qu'oubliant sa conduite antérieure, ils crurent pouvoir honorer de leur choix un homme exécrable à tant de titres; il vint siéger à la chambre des représentans de 1815, à côté d'une foule de personnages dont il avait été long-temps le persécuteur le plus implacable. Atteint par la loi du 12 janvier 1816, il a été forcé de quitter la France.

MAIGNIEN (F.), membre de plusieurs assemblées législatives, était, en 1790, administrateur du district de la Châtaigneraie. Député du département de la Vendée à l'assemblée législative, puis à la convention nationale, il vota dans cette dernière assemblée la mort du roi. Après la révolution du 9 thermidor an 2, la convention l'envoya en mission à l'armée des Pyrénées-Occidentales; il s'y fit peu remarquer, revint à Paris, et après la session conventionnelle, fit partie, par suite de la réélection des deux tiers, du conseil des anciens. Il mourut à la fin de mai 1797.

MAILHE (JEAN), député à l'assemblée législative en 1791, à la convention nationale en 1792, et au conseil des cinq-cents en 1795, était, avant la révolution, un des

avocats les plus estimés à Paris et à Toulouse. Il se fit connaître avec chaleur pour la forme politique qui occupait les esprits en 1789. Ses concitoyens l'é lurent d'abord procureur-syndic du département de la Haute-Garonne, et le suivirent ensuite à l'assemblée nationale, où, dès son entrée, il fut élu membre du comité diplomatique et un des rédacteurs habituels des rapports de ce comité. Travailleur infatigable, doué de talens naturels, et rapportant du barreau une grande habitude de la parole, il occupa fréquemment la tribune nationale. Son accent méridional très-prononcé, qui frappait à l'abord ses auditeurs, parut bientôt moins extraordinaire qu'à une époque où les hommes de lettres affluaient à Paris, et prouva une si grande part aux affections d'un ardent désir d'acquiescer à la popularité, Mailhe joignait à son éloquence un grand abandon et une singulière franchise de caractère, qui lui fit souvent sacrifier ses propres opinions pour embrasser et défendre une cause avec véhémence, - ce parti auquel il s'était dévoué dès les principes de quelques hommes plus exaltés que lui. Le 24 brumaire 1791, il demanda, au nom du comité dont il était le rapporteur, que l'amnistie accordée après l'acceptation de la constitution fût appliquée aux soldats suisses de Châteauneuf qui avaient été condamnés à mort après leur révolte à Nancy; les soldats furent en effet, non seulement amnistiés, mais devenus l'objet d'une fête triomphale.

convenantes. Le 25 février de la suivante, il présenta un projet qui fut converti en décret, par lequel tous les princes allemands qui avaient des possessions dans le territoire de la Bohême, et qui ne se présentaient pas avant le 1<sup>er</sup> avril suivant pour déclarer de leurs droits, seraient considérés y avoir renoncé, sans aucune indemnité. Il vota pour la déclaration de guerre au roi de Prusse et de Bohême, la nomination des ministres de la guerre et Bertrand de Molleville, et le licenciement de l'état-major de la garde nationale de Paris quelques jours avant le 10 août, il vota la permanence des sections de Paris et la déclaration du danger de la patrie. Il n'avait eu aucune part aux élections et aux complots qui précéderent la journée du 10 août; mais montra du courage dans la journée dont il fut chargé par l'assemblée législative pour s'opposer aux efforts de la multitude, qui avait déjà immolé un grand nombre de citoyens, et qui demandait qu'on crît la tête de ceux qui s'étaient échappés au massacre. Il fut heureux pour contribuer à sauver ceux-ci. En novembre de la même année, il fut élu, par son département, à la convention nationale. Il fut chargé de législation dont il fut élu membre, le chargea de rédiger le rapport demandé sur la conduite du roi, et le 26 août il fit un long discours dans lequel il soutint « qu'il fallait procéder avec solennité et sans préjugés; que Louis XVI ne méritait pas d'avoir des juges moins

« suspects et plus impartiaux que les membres de la convention, » qui, représentant la nation dans son intégralité, ne devaient avoir d'autre but que de signaler sa justice et de consacrer sa gloire. » Mailhe était-il bien convaincu lui-même des faits qu'il avançait ainsi, ou employait-il ces formes oratoires pour fléchir ceux dont il redoutait la terrible influence, sur le sort du malheureux monarque? c'est ce qu'on ne saurait affirmer aujourd'hui. Mais ce qui paraît certain, et ce que tous les souvenirs de cette désastreuse époque attestent, c'est que le député Mailhe (ainsi qu'on en convient même dans la Biographie des frères Michaud) avait le désir de sauver le roi. Un jeune avocat du Midi, venu récemment à Paris, et qui était recommandé à son compatriote, lui ayant demandé des conseils sur la conduite à tenir et sur les moyens de se faire une réputation honorable, Mailhe lui dit : « Prenez la défense du roi, faites un bon mémoire en sa faveur, rien ne saurait vous honorer davantage. » Lui-même, cependant, vota pour la mort, mais en ajoutant « que si cette opinion obtenait la majorité, il faudrait discuter ensuite la question importante de savoir s'il convenait à l'intérêt public d'exécuter la sentence ou de différer. » déclarant « que cette question était subordonnée à une délibération nouvelle sur le sursis. » Il se flattait sans doute ainsi de gagner du temps en faisant recommencer la discussion, et il obtint de 26 de ses collègues de se rattacher à ce vote; mais par une interprétation

aussi évidemment forcée qu'odieuse, ces 27 votes, lors du recensement général des voix, furent comptés pour la mort par la majorité. La convention ayant ensuite discuté la question du sursis, Mailhe fit de nouveaux efforts pour en prouver la nécessité, et dans le dernier appel nominal, il vota, ainsi que ses 26 collègues, pour ce sursis, qu'ils ne purent plus obtenir. La secrète intention de sauver les jours du roi, perçait à travers les incertitudes et les craintes personnelles de ces députés; mais ils eurent alors à déplorer amèrement l'insuffisance des moyens qu'ils avaient choisis, et qui trahirent toutes leurs espérances. Après les événemens du 31 mai et des premiers jours de juin 1793, Mailhe vit décliner sensiblement son crédit, dans une assemblée jusqu'alors délibérante, mais où les partisans de la terreur venaient enfin de remporter leur première victoire décisive, qu'ils ensanglantèrent aussitôt par le supplice de leurs propres collègues. La route de l'échafaud une fois tracée par les députés de la Gironde, et la représentation encore dite nationale ainsi violée, le sanguinaire Robespierre, et ses acolytes, devinrent les arbitres de toutes les destinées. En tenant constamment l'appareil de la mort dressé, et en faisant tomber, avec une prédilection marquée, le glaive révolutionnaire sur les têtes des plus sincères amis de la liberté, les terroristes parvinrent bientôt à imposer à leurs adversaires ce morne silence que les tyrans de toute espèce désirent, quoiqu'il soit si souvent l'indice et le précurseur

de leur propre chute. Mailhe réservant sans doute pour eux leurs temps, ou peu de temps, ou peu de jours, pour braver la mort pour soutenir ses opinions, se tint soigneusement éloigné de la tribune et de toute participation aux actes d'autorité usurpatrice, pendant toute la durée de la terreur. Il n'eut aucune mission dans les départemens ou aux armées; ne fit partie d'aucun comité de salut public, ni d'aucun comité de sûreté générale; et, à aucun point, n'attaqua en face les principes au moins ne les servit-il pas. Quand enfin les journées du 10 thermidor l'eurent affranchi de ce joug accablant sous lequel il avait langué, et lui avaient si long-temps fléchi, il reparut de nouveau sur la scène politique, se montra encore dévoué au gouvernement publicain, mais tonna en toutes occasions contre les oppresseurs de la république, et insista vivement à la tribune sur le jugement de l'atrocité de la Convention et de ses complices. Dans le discours du 8 nivôse an 4 (28 décembre 1794), il prononça un discours véhément contre la réaction royaliste, dans lequel il déclara même à établir que les tyrans n'avaient point le droit de régner, au gré de leur caprice, et que le gouvernement qui leur permettait qu'un Français qui voudrait être roi ne serait plus un homme, mais un tigre, un ennemi de l'humanité. Cette phrase, consignée dans toutes les biographies, avec une honorable hyperbole qui la rendait à lui fut souvent et vivement répétée, surtout à la fin de sa carrière législative, quand, sur ses pas, il parut s'être

*clichien*. Vers le milieu de 1794, Mailhe fut envoyé à Dijon, où les partisans de Robespierre étaient encore nombreux et perpétuaient le despotisme. Il parvint bientôt à les disperser, et licencia les canons de la garde nationale de cette ville parmi lesquels se trouvaient plusieurs violens terroristes. Au cours de sa mission, il continua de travailler à la convention jusqu'à la dissolution de cette assemblée. Le 4 fructidor an 4 (11 juillet 1795), il se présenta encore avec force contre les décrets de la convention de cette époque; à l'occasion d'une adresse de la municipalité de l'Observatoire, dans laquelle on se plaignait de la mise en liberté des jacobins, il reprocha vivement aux royalistes de vouloir confondre la masse des émigrés avec quelques individus coupables, et la petite minorité des terroristes. Le 6 fructidor an 4 (23 août), il fit, au nom de la municipalité, un long rapport sur les sociétés populaires, qu'il disait être partout influencées par les jacobins ou les anarchistes, et il fit voter un décret pour l'abolition de ces sociétés. Le 6 brumaire an 4 (28 octobre) de la même année, les deux conseils qui succédèrent à la convention ayant été installés, il fit partie de celui des Anciens, où il professa longuement les principes d'une sage modération. En mars 1796, il se présenta de nouveau contre les décrets populaires, et demanda des mesures sévères pour les réprimer, et prit que les mêmes mesures fussent prises contre certaines associations religieuses. Le 2 prai-

rial (21 mai), il fut élu secrétaire du conseil des cinq-cents. Vers la fin de cette année, Mailhe parut dans les rangs des députés les plus opposés au directoire-exécutif, qui se trouvait alors à la tête du gouvernement de la république. Il fit un rapport remarquable sur les ordres monastiques, existans dans les départemens réunis; combattit vivement un message du directoire, qui demandait qu'on limitât la liberté de la presse, et représenta cette demande comme attentatoire aux droits des citoyens et destructive de toute liberté. Il parla ensuite en faveur des parens d'émigrés, et accusa le directoire « de confier des fonctions publiques à des terroristes dont les mains étaient teintes de sang, tandis qu'on écartait les parens des émigrés contre lesquels il n'y avait à opposer que des préventions. » S'attachant de plus en plus au parti dit de *Clichy*, il entreprit, dans ses intérêts, la rédaction d'un journal intitulé *l'Ami de la constitution*, et dans lequel, loin de contester au peuple le droit de se donner un roi, comme il l'avait fait à la tribune (voy. plus haut), il semblait au contraire vouloir aplanir toutes les voies pour opérer le rétablissement de la monarchie. Au moins ses adversaires l'accusèrent-ils, à cette époque, d'avoir abjuré les opinions républicaines qu'il avait si hautement manifestées jusqu'alors; mais, quelles que fussent ses véritables intentions, il se retrouva encore compris dans la minorité qui fut accablée le 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), et dont la majorité victorieuse se vengea par l'exil, les cachots et

la déportation. Quoique Mailhe eût cessé, le 1<sup>er</sup> prairial an 5 (20 mai 1797), de faire partie du conseil des cinq-cents, ses ennemis, à la tête desquels se trouvaient 5 des membres du directoire, ne l'en firent pas moins inscrire sur la liste fatale des hommes destinés à périr dans les déserts de Sinnamary. Il échappa par une prompte fuite à cette première déportation, se cacha soigneusement, et obtint enfin, grâce à l'intervention de quelques anciens amis qui lui étaient restés fidèles dans l'infortune, un changement de lieu pour son exil. D'après l'ordre ainsi modifié du directoire, il se rendit à l'île d'Oleron en janvier 1799, et y resta un an environ. Rendu à la liberté par un décret du gouvernement consulaire, il revint à Paris, et fut bientôt nommé secrétaire-général de la préfecture des Hautes-Pyrénées; mais il conserva peu de temps cet emploi, et reprit bientôt les fonctions honorables dont l'exercice avait illustré sa jeunesse. En 1806, il fut reçu avocat à la cour de cassation et au conseil-d'état. Lors de la première restauration, il célébra, par une pièce de vers adressée au roi, l'heureuse rentrée des Bourbons; mais il n'en fut pas moins frappé par la loi du 12 janvier 1816, et forcé de s'exiler de sa patrie. Moins heureux que plusieurs de ses compagnons d'infortune, les services importans qu'il a rendus, à ce qu'on assure, aux royalistes dans les années 1796 et 1797, n'ont pu lui obtenir une exemption personnelle aux dispositions de cette loi. Mailhe s'est retiré dans le royaume des Pays-Bas, et

a ouvert, en sa qualité d'un cabinet de consultation renommé, établi d'abord à ville de Liège et transporté à Bruxelles. Sa probité, ses lumières et ses connaissances profondes des lois, lui ont procuré une clientèle nombreuse et une grande aisance. Il jouit du bonheur de pouvoir se procurer encore l'infortune de quelques anciens collègues, bannis comme de leur patrie, et qui se trouvent accablés à la fois de tous les maux de l'exil, de la vieillesse et de l'indigence.

MAILHOZ (JEAN-BAPTISTE), avocat à Foix, est né à Paris le 1770. Il a été jusqu'en 1800 professeur de littérature à l'école centrale des Basses-Pyrénées. On lui doit : 1<sup>o</sup> *Vues sur l'organisation de l'instruction publique*; MM. Champagne et Heilmann, 1799-1803, 3 vol. in-8<sup>o</sup>; 2<sup>o</sup> *Version et de la Composition des Élémens de la langue latine par la voie de l'analyse et de la synthèse*, 1803, in-8<sup>o</sup>; 3<sup>o</sup> *Catégorie des dérivés depuis la dernière révolution, ou Moyen de convertir la dette perpétuelle*; 4<sup>o</sup> *Cotisation judiciaire contre l'indépendance de l'avocat, la liberté individuelle, la liberté de la presse et la liberté de soi-même*; 5<sup>o</sup> *le dernier Censeur de la charte, ou d'œil rapide sur l'état actuel des libertés nationales*, 1818, in-8<sup>o</sup>.

MAILLARD (N.), huissier à Châtelet, prit une part très-active dans les troubles de la capitale dès l'ouverture des états-généraux, et se fit remarquer le 5 juillet 1789, à l'attaque de la Bastille. Le 5 octobre, lorsque



nant voulut faire marcher le peuple de Paris à Versailles; il fit Maillard battre lui-même le tambour, rassembler les citoyens, et se mettre à leur tête. La première colonne fut formée, et la révolution fut faite, il partit avec elle, et la révolution fut faite avec un empire absolu. A une distance de Versailles, il vit une multitude de femmes, et par ordre, disposa une garde, où il plaça ses canons, parut ensuite devant l'assemblée, qu'il harangua. Il demanda et obtint plusieurs décrets sur les subsistances. Il s'empara d'une voiture de la cour, et velle il revint le soir même à Paris, et ne put ainsi se trouver à Versailles pendant la nuit du 20 au 21, ce qui néanmoins ne l'empêcha de déposer au Châtelet ses cahiers mêmes journaliers. On rappela qu'il présida la commission de la loi qui se forma à l'Abbaye, et donna le massacre des prêtres, et prit part aux exécutions des 2 et 3 septembre 1792. On l'accusa de s'être approprié des dépouilles des victimes qu'il avait fait égorger. Il fut ensuite parmi les dénonciateurs des prisons, se montra dans les prisons et particulièrement à la Bastille, et désignait au tribunal révolutionnaire les malheureux qu'il fallait guillotiner. Enfin, le 17 décembre 1793, il fut décrété d'arrestation avec Vincent et Ronsin; fut remis en liberté. Il devint membre du comité de sûreté générale, et fut chargé de faire la liste des suspects. Il mourut de la peste la misère.

**LARD DE JUBAINVILLE** (L.), député au conseil des

cinq-cents, naquit dans le département de la Somme; il y remplit divers emplois publics pendant les temps les plus difficiles de la révolution, et fut nommé membre du conseil des cinq-cents en mars 1797. Il embrassa avec chaleur le parti *clichien*. Le 8 juin, il fit une proposition ayant pour objet de rapporter la loi qui permettait le divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur. Le 18 juillet, il répandit une sorte d'inquiétude dans le conseil, lorsqu'il l'engagea à s'occuper exclusivement de la marche des troupes sur Paris, et provoqua deux messages pour connaître la situation de la république. Le 7 août, il fit une nouvelle proposition, qui excita les plus violents murmures de la part des partisans du directoire; ce fut de demander que la garde nationale de Paris fût pourvue de canons. Il ne pouvait échapper à la révolution du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797); aussi fut-il condamné à la déportation. Il parvint à s'y soustraire, et mourut au commencement de 1799.

**MAILLÉ (CHARLES-FRANÇOIS-ARMAND, DUC DE)**, premier gentilhomme de la chambre de *Monsieur*, est né en 1770. Il sortit de France avec les princes, et y revint en 1801, pour des arrangements de famille. Il y vécut, du moins en apparence, étranger aux affaires publiques. Il prit une grande part au mouvement royaliste qui éclata à Paris, le 31 mars 1814. Porteur des dépêches du gouvernement provisoire, il se rendit en hâte auprès de *Monsieur*, et rencontra à Vitry ce prince qui s'avancit vers la capi-

tale. Il reprit auprès de S. A. R. ses fonctions, que depuis cette époque il n'a pas cessé de remplir. Il fut compris dans la première promotion des pairs de France, qui eut lieu le 4 juin de cette année. Au commencement de mars 1815, M. le duc de Maille accompagna *Monsieur* à Lyon, où il reçut de ce prince l'ordre de se rendre à Besançon, pour annoncer au duc de Berri, qui devaits'y trouver, les événemens de Grenoble, et pour concerter un plan d'opérations militaires avec le maréchal Ney, qui lui parut entièrement dévoué à la cause du roi; et ce témoignage, il le lui rendit plus tard en présence de la cour des pairs, lorsqu'il fut appelé à déposer comme témoin dans le procès du maréchal. En 1816, M. de Maille présida le conseil de guerre qui condamna le général Bonnaire à la déportation, et son aide-de-camp Miéton à la peine de mort.

**MAILLE LA TOUR LANDRY** (JEAN-BAPTISTE-MARIE DE), naquit près du Mans, le 6 décembre 1745. Il fut d'abord promu à l'évêché de Gap, le 3 mai 1778, et passa, en 1784, au siège épiscopal de Saint-Papoul en Languedoc. A l'époque où éclatèrent les premiers troubles de la révolution, il se montra opposé aux nouveaux principes et courut quelques dangers en 1793. Après le règne de la terreur, il fut un des premiers ecclésiastiques qui reprirent leurs fonctions, et qui officièrent publiquement à Paris. En 1798, M. de Maille ayant donné des inquiétudes au directoire, fut arrêté et conduit à Oleron, d'où il fut rap-

pelé, après le 18 brumaire (9 novembre 1799), par le concordat conclu entre le consul et le souverain pontific; mais il ne fut pourvu d'un évêché et mourut peu de temps après.

**MAILLE (LA DUCHESSE D)** me du palais de la reine Antoinette. Lorsqu'elle aperçut les dangers que courait cette reine pendant l'attaque de la Bastille des Tuileries, le 10 août 1793, elle voulut se rendre auprès d'elle; mais on l'empêcha d'y aller. Arrêtée quelque temps et renfermée dans les prisons de la rue de Sévres, le 26 juillet (8 thermidor an 2), la sœur de la mort de Robespierre vint la demander, pour la faire comparaître devant le tribunal révolutionnaire. Elle fit renvoyer à l'huissier du tribunal, que de baptême et le nom de filles sur l'acte d'accusation n'étaient pas les siens; l'huissier la alla chercher sa belle-sœur, qui était détenue à Saint-Lazare; lorsque le lendemain on vint lui dire cette dernière au tribunal révolutionnaire, elle fut atteinte de convulsions si violentes fut obligé de remettre son interrogatoire au jour suivant; et la pierre ayant été exécutée cette journée même, elle échappa à la mort, ainsi que la duchesse de Berry, qui évitait la seconde fois que la pierre de ces dames évitait le guillotiner; déjà un Maillet avait été extrait de la Lazare, le 6 thermidor précédent et exécutée le 7 à sa place.

**MAILLEBOIS (YVES DESMARETS, COMTE DE)**, fils du maréchal de ce nom, naquit à

1715. Il fit ses premières  
ous les ordres de son père,  
lans les guerres d'Italie,  
ribua à la victoire du 17  
1745, ainsi qu'à la belle  
de l'arinée sur le Var. É-  
grade de lieutenant-géné-  
748, il servit en cette qua-  
s la guerre d'Espagne, et  
igua d'une manière parti-  
à la prise du port Mahon.  
nua de se signaler sous le  
al d'Estrées, et en 1757,  
maréchal de Richelieu,  
plaça le premier. On blâ-  
s les temps la conduite qu'il  
is ces deux maréchaux : le  
était répandu d'abord qu'en  
donner de faux avis au ma-  
l'Estrées, il l'avait empê-  
profiter de la victoire  
mbeck, et d'achever la  
les forces alliées. On lui  
a ensuite de ne s'être point  
à la convention de Closter-  
espérant qu'en commet-  
te faute, Richelieu se per-  
t qu'il le remplacerait dans  
mandement des armées. Le  
reproche était plus grave.  
justifier, il publia un mé-  
dans lequel il s'efforça d'é-  
que le maréchal d'Estrées  
ait commis les fautes qui  
at la journée d'Hastem-  
celui-ci répondit vivement,  
ire fut portée devant le tri-  
les maréchaux de France.  
ois, déclaré calomniateur  
ficié, fut renfermé dans la  
e de Doullens. Il rentra  
en grâce. En 1784, il se  
en Hollande, pour y soute-  
parti démocratique contre  
se. En 1789, il se pronon-  
force contre les nouveaux

principes politiques qui commen-  
çaient à s'établir en France. En  
1790, il fut dénoncé par son se-  
crétaire, comme auteur d'un plan  
de contre-révolution, combiné a-  
vec la cour de Turin, dont M. de  
Bonne Savardin était l'agent. Mail-  
lebois, prévenu de conspiration  
contre l'état, fut décrété d'accu-  
sation par l'assemblée nationale,  
le 20 août 1791. Il prit la fuite, et  
se retira à Maestricht, où il ne  
cessa d'entretenir des liaisons avec  
les chefs du parti royaliste. Il y  
mourut au commencement de  
1792.

MAILLET-DUCLAIRON (An-  
toine), naquit à Hurigny, près  
Mâcon, le 16 novembre 1721. Il  
exerça la place de commissaire de  
la marine et du commerce de  
France en Hollande jusqu'en 1777,  
époque à laquelle il se retira avec  
le brevet de consul-général hono-  
raire. Il devint ensuite censeur  
royal, publia plusieurs ouvrages  
estimés, et fut long-temps en cor-  
respondance avec Voltaire, Tur-  
got et Malesherbes. Sa place de  
commissaire de la marine le mit à  
même de rendre d'importans ser-  
vices, qui lui méritèrent l'estime  
et la bienveillance dont l'honorè-  
rent Louis XV et ses ministres. Il  
a publié, entre autres ouvrages,  
1° *Essai sur la connaissance des  
théâtres français*, Paris, 1751, in-  
12; 2° *Éloge du maréchal de Saxe*,  
1759, in-12; 3° *Observations d'un  
Américain des Iles neutres, sur la  
négociation de la France et de l'An-  
gleterre*, depuis le 26 mars 1761  
jusqu'au 20 septembre suivant,  
1761, in-12; 4° *Cromwell*, tragé-  
die, 1764, in-12; 5° *Gustave-Wa-  
sa*, tragédie traduite de l'an-

glais, de Brooke, 1766, in-8°.

**MAILLET-LACOSTE**, ancien professeur de rhétorique à Nice, est né à Saint-Domingue vers 1775. Après avoir fait de bonnes études, il avait été admis à l'école Polytechnique; mais un ordre du directoire - exécutif l'en exclut en 1797, pour avoir fait insérer dans les journaux différens articles sur la mort de Louis XVI, et sur le serment de haine à la royauté. Il occupe aujourd'hui la chaire de rhétorique au collège royal de Rouen. Il a publié : 1° *Recueil de quelques opuscules*, in-8°, Marseille, 1814; 2° *de la Critique littéraire, exercée surtout par les journalistes*, in-8°, *ibid.*, 1815; et tout récemment, il a prononcé, à une distribution de prix, un discours sur la traduction.

**MAILLOT (N.)**, auteur dramatique, n'a travaillé que pour les théâtres du Boulevard, à l'un desquels il a donné, en 1796, une critique assez plaisante des mœurs de ce temps, sous le titre de *Madame Angot, ou la Poissarde parvenue*. Corse, chargé du principal personnage, contribua beaucoup, par la vérité et l'originalité de son jeu, au succès dont cette pièce a joui constamment. On doit encore au même auteur : *le Repentir de madame Angot, ou le Mariage de Nicolas*, comédie-folie en 2 actes, mêlée de chants, 1800.

**MAILLOT (JOSEPH)**, peintre et antiquaire, ancien professeur de fortifications, naquit à Toulouse, département de la Haute-Garonne, le 10 mars 1755. Il fit de très-bonnes études, devint professeur de dessin au collège de Sorrèze, et se montra habile dans le genre

du portrait, qu'il a plus particulièrement cultivé. Très-habile dans l'architecture militaire, nommé professeur de fortification à l'école gratuite fondée à Toulouse, et connue sous le nom de Lycée de génie, d'artillerie marine. Lors de la révolution quand l'école des arts fut transférée dans cette ville, Maillot occupa cette même place, et la conserva dignement jusqu'à sa mort, survenue en 1810. Il a laissé plusieurs ouvrages estimés : 1° *Notice sur le peintre Verrins*; 2° *Dissertation sur le prétendu bouclier de Sarrasin*; 3° *Recherches sur les costumes, les usages religieux et militaires des anciens peuples d'après les auteurs célèbres, les monumens antiques*, 3 vol. ornés de 300 planches gravées; 4° *Recherches historiques sur les antiquités, les curiosités, les établissemens, les principes de droit, certains usages de la ville de Toulouse, et sur la vie de quelques uns de ses citoyens célèbres dont les ouvrages firent mention dans les journaux et autres recueils du temps*.

**MAILLY DE CHATELAIN (ANTOINETTE)**, députée à la convention nationale et membre du conseil des anciens, à l'époque de la révolution, riche propriétaire de la commune de Chateaufort, dans le département de la Haute-Garonne, mais ne remplissait aucune fonction publique. Quoique noble, il se prononça avec enthousiasme pour les nouveaux principes, et fut député de son département de la Haute-Garonne à la convention, où il prit bientôt rang parmi les plus ar-

ns. Il parut peu à la tribune prit part à la rédaction d'un journal très-exalté intitulé : *le de fer*. Dans le procès du journal avec la majorité pour la plus sévère. Après sa sortie du conseil des anciens, en septembre 1798, il fut nommé maire de Vesoul, chef-lieu de département. Il en exerça les fonctions jusqu'à la première révolution, et se retira alors dans une propriété, où il mourut à un âge très-avancé. De 21 enfans qu'il eut de ses deux mariages sans compter un plus grand nombre d'enfans naturels, 5 de l'un, ainsi qu'un de ses gendres sont morts les armes à la main combattant vaillamment leur pays. EUGÈNE DE CHATELAIN, son fils aîné, s'était engagé aux batailles de Jemmapes et de Nervinde. Il était aide-de-camp du général Bonaparte. Se trouvant à Paris lors de la révolte des anarchistes pendant la convention, au mois de mai l'an 5 (mai 1795), il se trouva dans la salle de cette assemblée, avec son frère MINERVE CHATELAIN-RENAUD, pour défendre son père. Ils ne purent y parvenir qu'après avoir forcé le poste qui gardait l'entrée, et ils furent tous les deux blessés assez gravement dans cette attaque, mais ils réussirent à protéger les autres le celui pour lequel ils s'étaient exposés. — MAILLY DE CHATELAIN (Minerve) fit partie de l'expédition d'Égypte avec un grand nombre de jeunes frères. Ce dernier fut disgracié, par le général Bonaparte, quelque temps avant sa mort en Syrie, d'une dépêche

adressée à Djeddar-Pacha, qui retint le jeune Mailly prisonnier jusqu'à l'arrivée des Français devant Saint-Jean-d'Acre. Alors ce barbare lui fit couper la tête, et la fit mettre avec le corps dans un sac, qui fut jeté à la mer. Quelques jours avant l'assaut, Minerve, se promenant sur le rivage, aperçut un ballot que les vagues venaient d'y rejeter; il l'ouvrit, et y trouva les restes sauglans de son malheureux frère. Ne respirant plus que la vengeance, Minerve sollicita l'honneur de monter le premier à l'assaut, s'élança sur la brèche, y fit des prodiges de valeur, mais fut renversé d'un coup de feu, et tomba dans le fossé, où les Turcs vinrent l'achever après la retraite des Français, et portèrent sa tête en triomphe à leur maître. Le féroce Djeddar fit aussi lâchement égorger tous les Français qui étaient tombés entre ses mains.

MAILLY (JEAN-BAPTISTE), fils d'un libraire de Dijon, naquit dans cette ville, le 16 juillet 1744. Il annonça de bonne heure les plus heureuses dispositions, et fut en état, au sortir de ses études, d'enseigner les humanités, et ensuite de donner des leçons d'histoire au collège Godran. Il parcourut la carrière de l'enseignement avec quelque succès. Il mourut à Dijon dans un âge peu avancé, le 26 mars 1794. Il a fait paraître avec M. le comte François de Neufchâteau : *Poésies diverses de deux amis*, Amsterdam (Dijon), 1768, petit in-8°. C'est un recueil estimé, où l'on trouve des pièces fort agréables. Mailly est particulièrement connu par les ouvrages suivans : 1° *l'Esprit de la Fronde*,

Paris, 1772, 5 vol. in-12. ouvrage trop légèrement attribué à Anquetil. 2° *L'Esprit des Croisades*, ibid., 1780, 4 vol. in-12. On regrette que ce livre, estimable sous quelques rapports, ne donne que la première croisade. 3° *Fastes juifs, romains et français*, Paris (Dijon), 1782, 2 vol. in-8°. C'est un abrégé d'histoire universelle, que l'auteur avait rédigé pour ses élèves, d'après le plan suivi par le président Hénault, dans son *Abrégé chronologique*. Mailly a été le principal rédacteur des *Affiches littéraires de Bourgogne*.

MAILLY D'HAUCOURT (LE COMTE JOSEPH-AUGUSTIN DE), maréchal de France, naquit le 5 avril 1708, dans la ci-devant province du Maine, d'une ancienne famille. Il entra au service en 1726, devint lieutenant de la compagnie des gendarmes écossais, et commença en cette qualité ses campagnes par le siège de Kehl, en 1733. Il reçut la croix de Saint-Louis en 1740, en récompense de sa belle conduite dans les différentes affaires auxquelles il avait pris part. Employé dans la guerre de 1741, il s'y distingua, et fut fait brigadier en 1745. À Weissembourg, il culbuta, à la tête de 150 gendarmes, un corps de cavalerie et d'infanterie qui avait repoussé deux régimens français; cette action d'éclat lui valut une pension de 5,000 livres. Créé maréchal-de-camp en 1745, le comte de Mailly fit, en 1746, la campagne d'Italie, obtint en 1747 le gouvernement d'Abbeville, et devint successivement lieutenant-général, inspecteur-général de la cavalerie et des dragons, et com-

mandant en chef du Roussil 1757, il combattit à Haster et ensuite à Rosback. Bles tête dans cette dernière bataille il tomba sans connaissance fait prisonnier. Ayant recouvré la liberté, il revint à la cour, et fut nommé maréchal de Soubs. Les calomnies répandues contre lui le déclarèrent hautement innocent. Il avait montré beaucoup de valeur dans cette journée heureuse pour lui et pour la France. La guerre s'étant ralliée en Allemagne, il y fit encore deux campagnes de 1761 et 1762. Alors il se rendit dans son commandement. Le gouvernement lui confia, en 1771, le commandement des camps et armées des Pyrénées et des côtes de la Méditerranée et des frontières des Alpes. Mailly réorganisa les sergences, rétablit dans le bon ordre les casernes et les hôpitaux et pour consolider toutes ces améliorations, il fonda une école et eut soin que tout ce qui était nécessaire à chaque branche de l'enseignement se trouvât dans un seul bâtiment qu'une bibliothèque publique et une fondation qui embrassait tous les objets ne fut onéreuse ni à l'État, ni au roi. Néanmoins s'occupant de l'éducation nationale, il veillait surtout à l'éducation militaire. L'école d'équitation formée par ses soins fut en activité, que pour les besoins des maîtres chargés de l'enseignement, il y appliqua une partie des émolumens de ceux qu'il remplissait. Le comte devint aussi l'objet de son attention, et il ranima surtout c

it le voisinage de l'Espa-  
 tait le moment où la Fran-  
 part à la guerre pour l'in-  
 nce de l'Amérique. La dé-  
 s côtes entraît dans ses at-  
 ns : le comte de Mailly ne  
 aucune des mesures pro-  
 seconder les vues de son  
 in et à servir les intérêts  
 pays. C'est encore à lui que  
 le rétablissement du Port-  
 , où la reconnaissance é-  
 obélisque en marbre de la  
 de 32 mètres (100 pieds)  
 noire de Louis XVI. Cette  
 tion attira dans le pays un  
 ombre de colons nouveaux,  
 : l'émulation dans les défric-  
 s, et donna lieu à une plan-  
 nsidérable de vignes, d'au-  
 s importante dans le Rous-  
 que les vins en font la prin-  
 richesse. Tant de services  
 lui méritèrent de plus en  
 onfiance du roi, qui le créa,  
 , chevalier de ses Ordres et  
 al de France. Le comte  
 ly figura parmi les notables  
 , et fut promu par le roi,  
 , au commandement d'u-  
 quatre années décrétées  
 semblée nationale, et à ce-  
 14<sup>me</sup> et 15<sup>me</sup> divisions mili-  
 Mais le 22 juin de la même  
 il donna sa démission, dès  
 it connaissance du départ  
 et de sa famille. Ayant ap-  
 10 août 1792, que la vie du  
 que était en danger, il se  
 aux Tuileries. Louis XVI le  
 du commandement des dif-  
 s troupes qui se trouvaient  
 es, et de la défense du châ-  
 fit à la hâte toutes les dis-  
 is convenables; mais tous  
 re étant devenus inutiles,

il remonta dans les appartemens,  
 les traversa au milieu des boulets,  
 et se disposait à redescendre par  
 l'escalier de la Reine, pour gagner  
 le Pont-Royal, lorsqu'il fut arrêté  
 par un peloton d'insurgés. Il allait  
 être victime de la fureur populaire,  
 lorsqu'il fut sauvé par un simple  
 citoyen, à qui son grand âge ins-  
 pira du respect. M. de Mailly fut  
 arrêté quelques jours après, et  
 conduit devant sa section; déjà  
 l'on émettait l'opinion de l'en-  
 voyer à l'Abbaye, lorsqu'il trouva  
 un défenseur dans un commissaire  
 qui s'y opposa. Il quitta alors Paris,  
 et se réfugia avec son épouse et un  
 fils encore au berceau, à Mareuil  
 en Picardie. Arrêté comme sus-  
 pect le 26 septembre 1793, il fut  
 incarcéré dans la citadelle de  
 Doullens. Lors de son arrestation,  
 on avait trouvé dans ses papiers  
 la copie d'une lettre écrite au mois  
 de septembre 1792, à son fils aîné,  
 alors émigré. Traduit au tribunal  
 révolutionnaire d'Arras, il fut  
 condamné à mort le 25 mars 1794,  
 dans sa 86<sup>me</sup> année; il montra  
 beaucoup de courage à ses der-  
 niers momens.

**MAIMIEUX (J. DE)**, ancien ma-  
 jor au service d'un prince d'Alle-  
 magne, membre de l'académie  
 des sciences de Harlem, de la so-  
 ciété des observateurs de l'hom-  
 me, etc., naquit vers l'an 1753.  
 Sa vie est tout entière dans les  
 écrits qu'il a publiés. Ce sont : 1<sup>o</sup>  
*Éloge philosophique de l'imperti-  
 nence*, 1788, in-8<sup>o</sup>, nouvelle édi-  
 tion, 1806, in-8<sup>o</sup>; 2<sup>o</sup> *Pasigraphie,  
 ou premiers élémens du nouvel ar-  
 science d'écrire et d'imprimer en  
 une langue, de manière à être lu et  
 entendu dans toute autre langue sans*

traduction, Paris, 1797, in-4°; 2° édition, augmentée de la *Pasitalia*, *ibid.*, in-4°; 3° *Épître familière au sens commun sur la Pasigraphie et la Pasitalia*, Paris, 1802, in-12; espèce de poème. où sont décrites les principales règles de la pasigraphie et même la forme de ses douze caractères. On ne peut pas en conclure que M. de Maimieux soit poète; mais cette espèce de tour de force a le mérite de graver plus facilement ses principes dans la mémoire de ses adeptes. Ce petit ouvrage est inséré dans la 2<sup>me</sup> édition du livre précédent. 4° *Carte générale pasigraphique*, 1808, un grand tableau en 3 feuilles. C'est l'abrégé des règles de cette écriture universelle, et le nomenclateur de 7 à 8,000 mots, presque aussi complet que dans l'ouvrage indiqué n° 2; mais l'ordre en est différent, et c'est un grand inconvénient pour un système où tout doit être simple, clair et homogène. Il résulte de ces différences, que ceux qui écrivent d'après l'un de ces ouvrages, ne peuvent être lus par ceux qui ne connaissent que l'autre. Cet art-science, qui n'est, à vrai dire, qu'un numérotage systématique, exprimé non par des chiffres, mais par douze signes assez compliqués, a dû perdre beaucoup dans l'opinion par cette variabilité. 5° *Fragmens de lettres originales de madame Charlotte-Élisabeth de Bavière*, 1788, 2 vol. in-12; 6° *le comte de Saint-Méran, ou les Nouveaux Égaremens du cœur et de l'esprit*, Paris, 1789, 8 vol. in-12; 7° *Charles de Rosenfeld, ou l'Aveugle inconsolable d'avoir recouré la vue*, *ibid.*, 3 vol.

in-12; 8° *de l'Homme d'état considéré dans Alexandre Sévère en parallèle avec les plus grands empereurs romains*, 1808; 9° *Sylvestre, ou Mémoire centenaire de 1675 à 1786*, in-12, 1802; 10° *Céleste Pique*, roman historique, 11 vol. in-12. M. de Maimieux si publié, en 1798, *les troisièmes de l'enfance*, conten *Spectacle de la nature, les clés de la société humaine, Spectacles des arts et des sc* il a eu aussi beaucoup de *Pasitélégraphie*, publiée à gard en 1811.

MAIMON (SALOMON), philosophe allemand, naquit de juifs, en 1753, à Neschwi Lithuanie. Fils d'un rabbin docteur, l'insatiable avidité voir dont il était doué, lui très-mêmement nuisible; il avait de 11 ans, toutes les chances exigées d'un rabbin lors les livres cabalistiques pèrent tout entier. Ne nous posant d'autre but que de connaître les rapports des pes philosophiques de à avec ceux de Kant, nous ne tiendrons d'une foule de minutieux qui remplissent de ce philosophe. L'ouvrage de Wolf, sur la métaphysique tant tombé dans les mains, véla, en quelque sorte, son En effet, la lecture de ce titre en lui des doutes, que l'idée de communiquer à son patriote Moïse Mendelssohn célèbre philosophe, frappé de subtilité et de la profondeur quelques-unes des objections Maimon lui avait remises



hébreu, l'engagea à continuer travail, lui donna de sagesseils, et l'introduisit dans la société de juifs éclairés et de filles israélites distinguées, dû aux vertus et à la renommée de Mendelssohn, une estime et une considération qu'aucune autre réunion avait encore obtenues de la dispersion de cette nation. Les vœux malheurs qu'il dut faire à son imprudence, le privèrent de tous les avantages que la fortune avait voulu le faire jouir, et ne lui restèrent pendant quelque temps que la vie insupportable. Il revint néanmoins, encore des années et des amis; mais son caractère accoutumée lui attira de nouveaux revers, qui l'obligèrent de revenir à Berlin, où il mourut l'année suivante pendant quelques jours. C'est dans cette ville qu'il écrivit la *Critique de la raison pure* de Kant, et qu'il en commença l'étude, laquelle le conduisit à un nouveau système de philosophie transcendentale qui le fit passer comme un des métaphysiciens les plus subtils et les plus originaux. Mais s'il était, d'un caractère profond et sceptique, il était, en même temps, peu judicieux et trop confiant; autant il se montrait fort capable pour attaquer les opinions des autres philosophes, et pour découvrir les lacunes et les fautes qui se trouvaient dans leurs doctrines, autant il était incapable de leur en substituer de plus cohérentes et de plus vraies. Sans être parfaitement heureux les dernières années de sa vie, Maimon jouit au moins d'une assez grande tran-

quillité : il avait trouvé un protecteur dans le comte de Kalckreuth, auprès duquel il mourut au mois de novembre 1800, dans une terre située près de Freistadt, en Silésie. Maimon fut un homme remarquable par la tournure de son esprit et par l'étendue de ses facultés; ce philosophe pouvait rendre de grands services à la philosophie transcendentale, il ne lui a été que négativement utile. Personne n'a signalé avec plus de sagacité quelques-unes des principales erreurs de la nouvelle analyse de l'esprit humain, que présente la *Critique de la raison pure*. Ce sont particulièrement les défauts de la doctrine des catégories qu'il s'est attaché à mettre au jour; et on peut dire qu'il y a parfaitement réussi, en prouvant de la manière la plus positive, que dans le système de Kant, les mêmes objets, quel que soit le nom qu'on leur donne, sont en même temps causes et effets, ce qui constitue le cercle vicieux le mieux caractérisé. Maimon, vainqueur de Kant dans la réfutation de ses doctrines catégoriques, n'a pas été également heureux, lorsqu'il a attaqué les principes fondamentaux de la morale du philosophe de Königsberg. En effet, les reproches qu'il lui fait peuvent être fondés, mais il est à remarquer qu'ils s'adressent aussi justement aux bornes de la raison humaine elle-même, et aux limites qu'elle doit nécessairement rencontrer dans la recherche des premières origines et de la racine de nos idées, qu'au principe même de nos facultés. Ces réflexions suffisent pour faire apprécier ces fa-

meux systèmes qui ont plus de célébrité que d'utilité réelle, imaginés par des esprits sublimes, réfutés par des esprits de la même force, et offrant dans leur exposition, comme dans leur réfutation, des erreurs également palpables; ils ont cela de particulier, qu'à mesure qu'on les discute, ils perdent de leur importance. Le meilleur traité philosophique de Maimon, celui où il développe le plus de profondeur et de sagacité, est la dernière des nombreuses productions de sa plume féconde; il est intitulé : *Recherches critiques sur l'esprit humain, ou Tableau des facultés de connaître et de vouloir*, Léipsick, 1797, in-8°. Parmi les autres ouvrages de ce philosophe dont Meusel a donné la liste, on distingue : 1° un *Essai de philosophie transcendente*, Berlin, 1790, in-8°; 2° un *Commentaire hébreu sur le Morenebuchim (ou Doctor perplexorum), de Moïse Maimonide*, *ibid.*, 1791, in-4°; 3° un *Traité de logique*, 1794; 4° une *Exposition de la théorie des catégories d'après Aristote*, *ibid.*, in-8°; 5° un *Parallèle de Bacon et de Kant*, et l'*Histoire des progrès de la métaphysique en Allemagne, depuis les temps de Leibnitz et de Wolf*, 1793, in-8°. Les mémoires où il raconte les événemens de sa vie, et qui sont le plus intéressant de ses ouvrages, ont été suivis de l'histoire de ses écrits, en dialogues, publiée par M. Bouterwek, dans son journal, intitulé : *Nouveau musée consacré à la philosophie et à la littérature*, vol. XI, cahier 1, n° 5, et cahier 2, n° 7, (1814). L'extrait de son auto-

biographie se trouve dans l'ouvrage des Tableaux historiques du 18<sup>e</sup> siècle, par Samuel Bau-

V. Maimon a travaillé au sein psychologique de M. MAINARDI (АИНАРДІ), italien, avait renoncé à sa patrie dès qu'il avait vu se déchaîner le pouvoir des Français. Alors pour arriver à la célébrité, il se serait tenté de suivre; dans son cabinet, il répandait le public, en juillet 1803, une *lettre apologétique de la vengeance sous ce titre : Saggio su detta (Milano, 13 fruttilo, 2)* et promettait à ses concitoyens une longue suite de lettres de ce genre pour les affermir dans les sentimens qu'il voulait inspirer; il ne s'agissait moins que de provoquer les Français de nouvelles lettres siciliennes. Cette lettre bientôt à la connaissance du général en chef de l'armée d'Italie; il se plaça devant le président de la république Cisalpine, M. de Melzi, de la sorte avec laquelle on laissait cette brochure. Elle commençait ainsi : « Vos sages conseils que la vengeance est blâmable, et qu'au contraire le pardon des injures est une belle, généreuse, héroïque action, cela est faux. » Passant rapidement en revue les vices qui, par état, par goût, par intérêt, selon lui, par système prêchent le pardon des injures, l'auteur ajoute : « Ils ne peuvent, ou ils sont trompés, ou pas encore lu leurs ouvrages »

être ne les lirai-je jamais. ivre, c'est la raison : non-ent elle ne loue pas, mais ; elle condamne le pardon fenses, comme contraire, : lois de la nature ; 2° à la tion des mœurs ; 3° à la publique ; et, en consé- e, comme contraire au but de tous les moralistes, t la plus grande félicité du humain. » Ces folles et doctrines étaient termi- ar ces conseils : « Je vous lle et vous prie même, au de la vérité que je viens oser, de ne pas pardonner. bien convaincus que qui- e ne se venge pas pardon- que celui qui ne rend pas l pour le mal ne se venge pardonner les offenses est inconvenant que d'être vil, n, ambitieux et égoïste. » ice fit enfin justice de ces des, qui auraient dû con- eur auteur dans une mai- santé ou de correction.

**NE DE BIRAN** (LE CHEVA- ANÇOIS-PIERRE), conseiller- est issu d'une famille dis- de Bergerac, et fils du ant-général au bailliage de lle. A l'époque de la révo- dont il partagea les princi- servait dans les gardes-du- dont néanmoins il ne ces- faire partie que lors de la ssion de la maison du roi. nt dans son pays, où il la profession d'avocat. Per- en 1793, il disparut de la politique, et n'y reparut s la révolution du 18 bru- in 8. M. Maine de Biran a les sciences avec succès.

En 1803, les prix qu'il remporta à l'institut lui valurent le titre de correspondant. Après avoir rem- pli la place de conseiller de pré- fecture du département de la Dor- dogne, il fut élu, en 1809, dépu- té de ce même département au corps-législatif ; et le 4 février 1810, il vint, du collège électoral, féliciter l'empereur sur ses victoires et sur la paix de Vienne, et le complimen- ta en ces termes : « Le héros qui » reçoit aujourd'hui les tributs de » l'admiration, de la reconnaissance » et de l'amour, n'est plus pour » nous le conquérant majestueux » et terrible devant qui se taisent » les nations ; mais le bon, l'heu- » reux génie qui pacifie, console, » répare tous les fléaux et coor- » donne tous les élémens réunis. » Vivez, sire ; que la nature, avare » de génies supérieurs, épargne » long-temps encore des jours si » beaux, si précieux pour le bon- » heur de la France et la paix du » monde, but sublime de vos tra- » vaux immortels. » Peu de temps après ce discours, il reçut la dé- coration de la légion-d'honneur, et garda le silence jusqu'au 23 décembre 1813, époque où il fit partie de la fameuse commission des cinq, chargée de présenter un rapport sur la situation politique de la France. Dès la chute du gou- vernement impérial, il se montra un des plus zélés serviteurs du roi, rentra comme garde-du- corps dans la compagnie du duc de Raguse, reçut la croix de Saint- Louis, et obtint, le 11 juin, la questure de la chambre des dé- putés ; il se fit surtout remarquer dans cette assemblée, en donnant, à la tribune, un assez long déve-

loppement sur les changemens qu'il jugeait nécessaire d'introduire dans plusieurs parties du règlement intérieur. Réélu membre de la chambre des députés en septembre 1815, il y remplit de nouveau la place de questeur, et lors de la discussion du budget, en mars 1816, se rappelant combien ceux qui cultivent les sciences ont besoin d'être noblement encouragés, il se prononça fortement, à la suite de l'article 70, qui défendait la cumulation des traitemens, pour une exception en faveur des savans et des artistes remplissant plusieurs fonctions relatives à l'instruction publique, en fixant néanmoins le maximum cumulatif à 12,000 francs. Dans tout le cours de cette session, il réunit son vote à ceux de la minorité. Après l'ordonnance du 5 septembre, par laquelle la chambre de 1815 fut dissoute, le roi nomma M. Maine de Biran président du collège électoral de la Dordogne; n'ayant point été élu député, il en fut dédommagé par sa nomination à la place de conseiller-d'état, en service ordinaire, attaché à la section de l'intérieur; quelque temps après, il fit partie de la commission de liquidation des étrangers. En 1818, M. Maine de Biran fut employé de nouveau dans son département, en qualité de président du collège électoral; cette fois il fut élu député, en vertu de la loi du 5 février précédent. En 1819, il a siégé au centre droit, et a voté pour les lois d'exception et pour le nouveau système électoral. Le 16 mars, il se présenta à la tribune, et fit lire par M. Lainé (la faiblesse de sa voix

ne lui permettant pas de lui-même), une proposition tendant à apporter des restrictions au droit de pétition; cette proposition fut prise en considération; mais ayant été com par plusieurs orateurs, elle heureusement point adopté des ouvrages de M. Maucran, couronné par la classe des sciences morales et politiques l'Institut, est intitulé : *In de l'habitude sur la faculté de ser*, 1805, in-8.

MAINGUET (J. B.), est ces hommes que l'histoire à la postérité, couverts de mie que leur ont méritée crimes. Mainguet se fit rem par ses excès en qualité de bre du comité révolutionnaire Nantes, sous le règne de reur, et fut un des sign d'une réquisition qui enjoig commandant temporaire de tes, de faire transférer à l' nière tous les prisonniers de sai et de Sainte-Claire, a deux à deux, et les mains d le dos, et de les faire ensu siller indistinctement, de la re dont on le jugerait cono Impliqué dans le procès d rier et du comité de Nantes conduit à Paris, et traduit le tribunal révolutionnaire cette ville, qui le déclara » vaincu d'avoir signé l'or » dessus, d'avoir coopéré » noyade, signé et donné » dres arbitraires, imprimé » reur, levé des taxes vex » changé des assignats contre » gent, enlevé chez des citoy » carcérés, etc., » et l'acquitt moins sur la question intenti

MAISONI (ÉTIENNE), habitait Argentan, où sa famille, originaire d'Italie, exerçait le commerce. En 1792, il prit les armes pour défendre la révolution, et fit partie de toutes les expéditions militaires qui désolèrent son département. Les représentants du peuple, Luyard et J. B. Milhaud, le firent arrêter, le 8 octobre 1793, et le placèrent sous la surveillance et de sûreté de la commune du département du Bas-Rhin. Mais, à la fin de l'année, il fut élu président quelque temps. Il était également membre de la société populaire, où il exerçait une grande influence; il y signa, le 22 novembre 1793, un arrêté, portant expulsion de toutes les personnes qui, étant de la commune, avaient été signalées comme suspectes et dangereuses. En tant qu'agent national du district d'Argentan, il usa du pouvoir que la loi donnait cette place, pour faire une réquisition, par un arrêté du 9 pluviôse (28 janvier 1794), en faveur du vin des riches pour les pauvres. Sa surveillance s'étendant sur tout son arrondissement, il donna, par un arrêté du 14 avril 1794, l'ordre de nomination à 3 commissaires chargés de se transporter dans les communes du district, pour faire exécuter les lois révolutionnaires; s'il ne s'y trouvait pas de malveillans et des égoïstes; si ces derniers y avaient été en état d'arrestation, conformément à la loi du 6 septembre 1793, il prit toutes les mesures nécessaires pour empêcher de plus en plus le régime républicain odieux. À la chute de Robespierre, il quitta la France, et se ré-

fugia en Italie, où tout porte à croire qu'il réside depuis cette époque.

MAINVIELLE (PIERRE). Né en 1765, et fils d'un riche marchand d'Avignon, il était, en 1789, associé dans une maison de commerce de soierie. Il embrassa la cause de la révolution avec la plus épouvantable violence. L'un des principaux agens des massacres de la Glacière d'Avignon, et de tous les crimes qui se commirent à la même époque, Mainvielle exerça impunément, pendant quatre mois, toutes sortes de brigandages et d'atrocités. Enfin des commissaires français, envoyés pour réunir le Comtat à la France et pour rétablir la paix entre les différens partis, firent arrêter, sur la clameur publique, Mainvielle et la plupart de ses complices. Un nombre infini de témoins avaient été entendus, tous les crimes étaient constatés, un tribunal spécial allait juger les coupables; mais leurs partisans obtinrent, le 19 mars 1792, de l'assemblée législative, une amnistie qui les sauva. Rendu à la liberté, Mainvielle reparut à Avignon, avec Jourdan, dit Coupe-tête, et ses autres complices. Avides de vengeance, forts de leur impunité, ne trouvant plus d'obstacles à leurs fureurs, ils se montrèrent encore plus féroces qu'auparavant, et firent périr tous ceux qui s'étaient prononcés contre eux. Au mois de septembre suivant, Mainvielle fut nommé député suppléant à la convention nationale. Ayant peu d'espoir de remplir ce poste, il se fit employer, comme conducteur en chef des charrois, à l'armée d'Italie; mais il fut appelé à la convention,

en remplacement de Rebecqui, homme sage qui, fatigué de voir chaque jour de nouvelles conspirations, dirigées contre les plus honorables amis de la liberté, donna sa démission, au mois d'avril 1793. L'entrée de Mainvielle à la convention fut marquée par deux événemens également extraordinaires : le premier, c'est que, à son arrivée à Paris, ayant été arrêté par ordre du comité de sûreté générale, sur une dénonciation du député Duprat, qui l'accusait d'avoir voulu l'assassiner, et ayant écrit à la convention pour réclamer son inviolabilité, le parti de la *Montagne*, où siégeaient les Marat, les Danton, les Robespierre, etc., rejeta sa réclamation, rougissant d'avoir pour collègue un assassin. Il trouva des défenseurs dans les députés du département de la Gironde. Mainvielle fut non-seulement justifié du nouveau crime qu'on lui imputait, mais, après de longs débats, il fut admis dans la convention. Le second fait n'est pas moins étonnant que le premier : cet homme jusque-là si féroce, éprouva tout-à-coup un changement subit dans ses sentimens et dans ses opinions; il s'attacha à faire oublier ses anciens crimes, en s'opposant avec énergie aux nouveaux forfaits de ceux qui avaient été ses complices. Fidèle à la reconnaissance, il ne voulut point séparer sa cause de celle d'un parti qui lui avait sauvé deux fois la vie. Il partagea la proscription du côté droit, les 31 mai et 2 juin 1792, et fut décrété d'accusation le 30 juillet, comme complice de Barbaroux. Traduit au tribunal

révolutionnaire, il fut exécuté à mort le 30 octobre, sur ses crimes d'Avignon, mais sans s'être rapproché de ces hommes dont il était si facile d'apprécier les opinions. Il fut exécuté le lendemain à Paris, avec Goussier, Gigniaud, Brissot, etc.; il avait alors l'âge de 28 ans.

MAIRET (J.), mécanicien, mourut de bonne heure de suite pour les arts utiles. Il appliqua avec une grande habileté il s'occupa surtout à perfectionner la machine connue sous le nom de *cloche du plongeur*, d'un nouvel appareil, sous la forme d'une baignoire, et au plongeur la liberté de mouvement, M. Mairet vint au point de se noyer sous l'eau pendant un quarante ans de submersion continue. Il a fait l'expérience en 1811, au bassin de la Ville; plus tard, dans la Seine. On rapporte qu'il avait remarqué que le thermomètre, qui indiquait l'air marque 8 degrés, indiquait au-dessous de l'eau. C'est un fait remarquable. Néanmoins le commun des hommes ne peut tirer de ces expériences, et sans doute l'homme de science ne peut tirer de son appareil; il s'occupera de perfectionner, et l'on dira de son travail des résultats satisfaisans.

MAISON (NICOLAS-), lieutenant-général, pair de France, grand'croix de la légion d'honneur et de l'ordre de Saint-Louis, né à Épinay, le 19 décembre 1752, entra au service, le 25 août 1772, dans un des bataillons qu'il organisait à Paris pour r



de Barbaroux. Traduit au tribunal organisait à Paris pour re





*Le G.<sup>al</sup> Maison.*

UNIVERSITY OF TORONTO  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS

on étrangère. Il fut nommé le 1<sup>er</sup> août même année, et fut nommé à la bataille de Jemmapes où il parvint à rallier le drapeau de Paris, dans lequel il se trouva s'être mis, et à sau- raper le drapeau qui avait été abandonné. Dans la campagne de 1793, employé à l'armée du Nord, il fut l'objet des éloges de ses chefs pour son intelligence et la bravoure qu'il montra dans les combats des 27 et 28 mai. Les preuves de son courage furent telles qu'il venait de donner lieu à des dénonciations absurdes qui firent destituer, sans examen, les représentants du peuple qui l'estima générale- ment et l'intervention de ses collègues firent rendre justice. Le général Goquet, un des hommes les plus recommandables de cette époque, le prit alors pour son aide de camp. Après la mort de ce général, qui fut tué avec ses propres soldats, le capitaine de laison fit la campagne de 1794 à l'armée du Nord, et de retour à Metz, en qualité d'ad- jutant-général Mireur. Le 20 prairial an 2, à l'attaque de la redoute devant Maubeuge, il fut blessé par plusieurs coups de sabre, et son cheval tué sous lui. Malgré ses blessures, il prit part à plusieurs combats qui se livrèrent sur la Meuse, et à la mémorable bataille de Fleurus. Chargé, le 20 messidor, de la conduite d'une compagnie de grenadiers à l'attaque du fort de Paris et devant Mons, après avoir enfoncé l'ennemi, il le poursuivit sur la chaussée de Mons avec quelques cavaliers, et fit mettre les armes à plus de 300

hommes. Attaqué à son tour par un escadron de cheveau-légers autrichiens, il en blessa le commandant de sa main. Abandonné dans la mêlée, il refusa de se rendre, continua à se battre avec acharnement, et, couvert de blessures, fut laissé par l'ennemi parmi les morts sur le champ de bataille. Avant que ses blessures ne fussent entièrement guéries, il rejoignit l'armée devant Maestricht, fut attaché à la division du général Bernadotte, attaqua sous lui le fort de Vick, et prit une part active à toutes les glorieuses opérations de l'armée de Sambre-et-Meuse, pendant les campagnes de l'an 5 et de l'an 6. Le 25 vendémiaire de cette dernière année, au combat de Cadenbach, devant Ehrenbreitstein, il eut le bras traversé d'une balle, au moment où il emmenait une pièce de canon qu'il venait d'enlever après avoir sabré les canonniers qui la défendaient. Il continua à se battre quoiqu'il perdit beaucoup de sang. Le 14 messidor même année, au passage du Rhin, il s'élança dans ce fleuve avec 80 grenadiers, le traversa dans une barque au-dessous du camp de Bendorf, occupé par 6000 Autrichiens, entra avec ses grenadiers dans Bendorf, culbuta les postes ennemis, les repoussa au-delà de la ville, et enleva 56 voitures d'équipages, escortées par plus de 100 cavaliers. Quelques instans après, il eut son cheval tué sous lui en chargeant l'ennemi. Le 18 du même mois, en conduisant une colonne de grenadiers à l'attaque du pont de Limbourg, sur la Lahn, il reçut un coup de feu à la tête qui le pri-

vu, pendant quelque temps, de la vue. Le général en chef Jourdan, qui arrivait en ce moment sur le champ de bataille, informé de la conduite de Maison, le fit porter blessé et aveugle devant la ligne du 88<sup>me</sup> régiment, et le proclama chef de bataillon. A peine retablí de ses blessures, il rejoignit la division Bernadotte en Franconie, se distingua dans les combats glorieux que livra ce général à Tübingen et à Neumark, fut encore blessé d'un coup de feu, le 17 fructidor, à la bataille de Wurtzbourg, et eut son cheval tué sous lui en défendant le village de Kitzingen. Il fit ensuite, avec la division Bernadotte, la campagne d'Italie, qui fut couronnée par le traité de Campo Formio. Le 14 thermidor au 7, il fut promu au grade d'adjudant général, et attaché, en cette qualité, au général Bernadotte, alors ministre de la guerre, qui l'envoya bientôt avec une mission à l'armée du Rhin. A son arrivée à Manheim, il trouva la cavalerie française journellement harcelée par les hussards autrichiens de Szecklers, qui acquirent depuis une si déplorable renommée, non par leurs faits d'armes, mais lors de l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt. Maison résolut de mettre fin à leurs attaques, et ayant pris un détachement de cavalerie de son homme, il tomba sur eux à l'improviste, sabra tous ceux qu'il put atteindre, entra dans Bruchsal après avoir chargé et enfoncé 7 escadrons de szecklers, accourus pour défendre ce point, et ramena un grand nombre de prisonniers. L'année suivante, un corps d'An-

glais et de Russes étant d'en Hollande, il eut ordre de rendre. Le 10 vendémiaire chargeant et repoussant l'ennemi qui s'était emparé du village de Schout, il fut grièvement blessé d'une balle qui lui traversa le front, blessure qui fut long-temps jugée mortelle, et qui le fit reculer sur son avance. A peine eut-il pu se relever, il se rendit, avec le général Bernadotte, à l'armée de l'Ouest. Après la paix d'Amiens, il fut employé dans la division militaire, et y commanda le département du Tarn, où il vit encore utilement son régiment purger ces nouvelles provinces de brigands qui les infestaient en calmant l'exaspération des esprits, et en concourant au rétablissement de la première conscription. Il fournit à l'armée française le 1<sup>er</sup> corps de la grande-armée par le général Bernadotte, qui fut le 1<sup>er</sup> corps de la grande-armée que la guerre éclata de nouveau entre la France et l'Autriche. Il fit avec ce corps la célèbre campagne d'Austerlitz, et mérita plusieurs fois une mention honorable, pour ses faits d'armes et sa conduite, dans les bulletins de la guerre. Avec un détachement d'hommes de cavalerie légère, il se distingua dans ses marches, il se jeta sur des colonnes ennemies, pendant quelque temps la communication entre les armées de Moravie et de Bohême, et prit à Iglau 600 prisonniers au prix d'un éprouvé de pertes. A la bataille d'Austerlitz, qui suivit de si près cette brillante excursion, il se

rticulièrement, marcha a-  
 34<sup>me</sup> régiment sur la garde  
 usse, qui avait obtenu quel-  
 antages, la force de se re-  
 , forma un carré inexpug-  
 avec le 95<sup>me</sup> et le 27<sup>me</sup> ré-  
 que le général d'Erlon lui  
 voyés, soutint plusieurs  
 de la garde impériale rus-  
 fut très-maltraitée et reje-  
 Austerlitz. Presque tous  
 des nobles furent mis hors  
 but dans cette lutte. Après  
 paigne, Maison fut nommé  
 de brigade, et resta atta-  
 cette qualité, au 1<sup>er</sup> corps  
 e. La guerre s'étant al-  
 entre la France et la  
 , en 1806, le général  
 eut une brillante affaire  
 -garde, le 9 octobre, 6  
 vant la bataille d'Iéna. Il  
 , avec quelques compagnies  
 terie formées en carré, plu-  
 charges de cette cavalerie  
 une qu'on s'était plu à re-  
 cer comme si formidable, la  
 sa victorieusement, fit pri-  
 de sa main un officier  
 ur, et ne contribua pas  
 dissiper le prestige dont ces  
 ms centaures marchaient  
 inés. Après la défaite com-  
 es Prussiens à Iéna, le 1<sup>er</sup>  
 eut ordre de marcher sur  
 où il trouva le prince de  
 nberg, dans une forte posi-  
 s. Maison franchit le pre-  
 s ponts de cette rivière.  
 ussiens furent forcés dans  
 sition qu'ils avaient jugée  
 gnable, perdirent 6000 pris-  
 s, et ce corps fut presque  
 nent détruit. Poursuivant  
 atages, le 1<sup>er</sup> corps marcha

victorieusement jusqu'aux portes  
 de Lubeck, en poussant devant lui  
 le fameux Blucher, dont l'arrière-  
 garde fut plusieurs fois atteinte,  
 et qui fut enfin lui-même obligé  
 de capituler. Arrivé devant Lu-  
 beck, le 1<sup>er</sup> corps attaqua de suite,  
 et le général Maison entra dans  
 la ville sous le feu le plus meur-  
 trier. Un carnage horrible eut lieu  
 dans les rues, pendant lequel il fut  
 nommé gouverneur de la place, et  
 fit de suite, au risque de sa vie, les  
 plus grands efforts pour réprimer la  
 licence des soldats. S'il ne parvint  
 pas à empêcher tous les désordres  
 inséparables d'une prise d'assaut,  
 son activité et sa fermeté servi-  
 rent à les diminuer et à y mettre  
 enfin un terme. Les habitants de  
 Lubeck lui en témoignèrent so-  
 lennellement leur reconnaissance.  
 Nommé chef d'état-major du 1<sup>er</sup>  
 corps, il fit, en cette qualité, la  
 campagne de Pologne, qui se ter-  
 mina par la glorieuse paix de Til-  
 sitt. Envoyé ensuite en Espagne,  
 il contribua, par une manœuvre  
 des plus audacieuses, au gain de  
 la bataille de Spinosa, engagée le  
 10 novembre, et qui ne fut déci-  
 dée que le matin du 11. L'empereur  
 le complimenta sur sa belle  
 conduite en cette occasion, à une  
 grande revue à Burgos, le déta-  
 cha du 1<sup>er</sup> corps, et le fit marcher,  
 avec la garde impériale, sur Ma-  
 drid. En attaquant cette ville, il  
 fut atteint d'un coup de feu tiré à  
 bout portant derrière le mur cré-  
 nelé de la caserne des Cadets. La  
 balle lui fracassa le pied droit.  
 Aussitôt qu'il put être transporté,  
 il rentra en France, et à peine ré-  
 tabli de cette blessure grave, il fut  
 employé au 8<sup>me</sup> corps. En 1809,

le général anglais Chatham ayant débarqué avec 18,000 hommes dans l'île de Walcheren, et menaçant la Hollande, le général Maison eut ordre de joindre le maréchal Bernadotte qui était allé commander à Anvers. Les Anglais forcés d'évacuer l'île dont ils s'étaient emparés, l'armée française occupa la Hollande; le général Maison y commanda successivement à Berg-op-Zoom, à Rotterdam, et le camp d'instruction à Utrecht. Lorsque la guerre fut déclarée à la Russie, au mois de mai 1811, il alla prendre le commandement d'une brigade au 2<sup>m</sup> corps, et eut une affaire très-brillante avec l'avant-garde de l'armée du général Wittgenstein à Zakobowo. A la tête du 19<sup>m</sup> régiment de ligne, il chargea à la baïonnette les 24<sup>m</sup> et 25<sup>m</sup> régimens de chasseurs russes, en fit un grand carnage, et couvrit la gauche de l'armée française. Le 1<sup>er</sup> août, au combat sanglant d'Oboyarowa, où le maréchal Oudinot défit les Russes, le général Maison commandait la gauche de la division Legrand, et ayant mis pied à terre, à la tête de sa colonne, chargea plusieurs fois l'ennemi à la baïonnette, culbuta tout ce qui lui était opposé, fit un bon nombre de prisonniers, et eut une grande part au succès de cette journée. A la bataille de Potolsk, livrée le 18 août, le général Maison se couvrit de gloire, s'empara d'une des principales batteries russes, eut 2 chevaux mis hors de combat sous lui, reçut plusieurs contusions, mais parvint enfin, après une lutte sanglante, à mettre l'ennemi en pleine déroute. Napoléon

le nomma alors général de division, et il prit le commandement de la division du général qui venait d'être blessé. Le 19 octobre suivans, il fallut combattre dans les champs de Potolsk. Les Russes avaient reçu des renforts dérivés, et débouchèrent sur la droite du corps du général Maison-Saint-Cyr qu'ils avaient bordé et qu'ils cherchaient à enlever. Le général Maison sur-le-champ un changement de front à sa division, et se précipita à l'attaque de l'ennemi. Wittgenstein, qui emportait une redoute au-devant de la division que Maison venait de prendre. Celui-ci, à la tête d'un régiment d'infanterie légère, la repoussa à coups de canons, qui firent un ravage dans les masses russes. Elles revinrent à l'attaque avec un grand acharnement, pénétrèrent 5 fois dans cette redoute, mais ne purent s'y maintenir. On combattait avec la même fureur sur toute la ligne, l'ennemi voulait à toute force pénétrer sur la gauche pour se porter par Potolsk sur les ponts, et couper la retraite de l'armée française. Mais il parvint à la seule division du général Maison, plus de 2,000 hommes de ses meilleures troupes, s'opposèrent à vaincre une fois ce aussi opiniâtre, il se refusa à se rendre vers le soir, après un combat qui durait depuis 8 heures. Le 19, la lutte recommença avec une nouvelle fureur, l'armée française restée la veille sur le champ de bataille se voyant menacée sur ses derrières, commença la soli-

ur passer la Dwina. Le général Maison fut chargé de recouvrir la droite, de couvrir le pont et de détruire le pont. Les troupes se précipitèrent sur sa gauche et mirent le feu à la ville de Wilhelmsk. On se battit avec grand acharnement dans les embouchures; mais le mouvement de retraite fut si bien couvert de l'ennemi, malgré tous les efforts, ne put enlever une seule pièce d'équipages ni faire prisonniers. Les colonnes françaises traversèrent en même temps le pont, replièrent leurs pontons, et la fusillade la nuit, et Maison passa la rivière avec le dernier peloton de troupes. Il y a peu d'exemples de retraite aussi périlleuse dans de pareilles circonstances avec un ordre et un succès complets, et Wittgenstein, qui espérait rendre cette nuit aux Français, fut complètement déçu dans son attente. Le général Maison continua à couvrir la retraite de l'armée du général Bionville, et eut plusieurs succès avec la cavalerie russe sur les bords de la Dwina, l'empereur et les débris de l'armée, qui venait de partir avec d'immenses pertes, se retirèrent de Moscou. Napoléon ne put trouver encore, au milieu de combats et de fatigues, ses troupes du général Maison aussi bon état, et l'en félicita plusieurs manœuvres, habilement conçues qu'avec promptement exécutées, il eut le plaisir de contribuer puissamment avec sa brave division, au succès de la rivière et au salut

du reste de l'armée. Le 2<sup>o</sup> corps fut attaqué, le 28 octobre, par des forces très-supérieures, mais se maintint dans sa position. Le général Maison eut un cheval tué sous lui, un autre blessé, et reçut une balle dans l'épaule, mais ne quitta point le champ de bataille, et Napoléon lui envoya un officier pour le remercier d'être resté ainsi blessé à la tête de ses troupes, et de les avoir animées par sa présence et son courage. Il fut alors chargé du commandement en chef du 2<sup>o</sup> corps, le maréchal Oudinot et le général Legrand ayant été grièvement blessés, et continua, en combattant tous les jours, à couvrir la retraite de l'armée française jusque sur la Vistule. Ayant eu ordre de laisser son corps en garnison à Custrin, il revint en France, mais fut bientôt envoyé au 5<sup>o</sup> corps d'armée, pour combattre les Prussiens, qui avaient abandonné l'alliance des Français pour passer dans les rangs de leurs ennemis. Il attaqua la cavalerie prussienne à Mockem devant Magdebourg, la battit avec les conscrits de sa jeune infanterie, et lui fit des prisonniers; il emporta ensuite, après une affaire brillante, la ville de Halle, où l'ennemi fut forcé d'abandonner 500 blessés, qu'il reconduisit à la générosité du vainqueur. Dans la journée mémorable du 2 mai 1813, où se livra la bataille de Lutzen, le général Maison, à la tête du 5<sup>o</sup> corps, eut ordre de marcher sur Léipsick, et de s'emparer de cette ville. Arrivé devant le défilé, devenu depuis si célèbre par la catastrophe de l'armée française à la fin de cette campagne,

il trouva l'ennemi avantageusement posté au village de Lindennau, l'attaqua avec sa vigueur accoutumée, le chassa du village, le jeta dans le défilé, et le poursuivit si vivement sur Léipsick, qu'il l'empêcha de rompre les ponts sur l'Elster, entra dans la ville mêlé avec l'infanterie prussienne, lui fit 500 prisonniers, et resta maître de la place, qu'il conserva malgré tous les efforts de l'ennemi pour la reprendre. Il passa ensuite l'Elbe à Torgau, et eut à soutenir, à la tête de son avant-garde, l'attaque de l'armée ennemie entière à Veissig et à Eichberg. Il emporta le premier de ces villages, et après avoir soutenu le combat pendant toute la journée, il fit, à 10 heures du soir, prendre une position avantageuse à son artillerie légère, se forma en deux colonnes, dont il commanda la gauche, et ayant fait faire une décharge à mitraille sur le bivouac ennemi, il profita du désordre qu'elle avait produit, et fondit à la baïonnette sur la cavalerie prussienne, qui fut mise en une déroute complète. Le champ de bataille resta jonché de morts, de blessés, et il s'empara d'un grand nombre de chevaux restés au piquet, que leurs cavaliers avaient abandonnés. A la bataille de Bautzen, qui suivit de près les combats de Veissig et d'Eichberg, le général Maison, ayant repoussé tout ce qui se trouvait devant lui, se porta sur les derrières des troupes ennemies, délivra plusieurs centaines de prisonniers qu'elles avaient faits, et fit à son tour prisonnière l'escorte qui les conduisait. Pendant six jours, sa divi-

sion d'avant-garde suivait celait l'arrière-garde ennemi, lui faisait éprouver des pertes. Résolu à se venger, et à à tout prix cette division, mées combinées réunire cavalerie, et au signal d'un feu, six colonnes, fortes de plus de 1,000 hommes, se chargèrent de charger avec impétuosité cette division, composée de deux régiments de 155<sup>mm</sup> de ligne. Formées à l'abri en carrés, elle reçoit la charge. Le carré du 155<sup>mm</sup> fut enfoncé et se jeta dans Michelsdorf; celui du 155<sup>mm</sup>, où était le général Maison, repoussa toutes les charges. Le commandant de la cavalerie prussienne, un grand nombre d'officiers et de soldats restèrent sur le champ de bataille. Le général Maison, enfin la gloire de mettre en déroute toute cette cavalerie, et la poursuivit au-delà de Michelsdorf; ensuite les belles positions prussiennes sur la Bober, les repoussa jusqu'à Golberg, et un grand nombre de prisonniers. Après la funeste bataille de Katsbach, le général Maison placé à l'arrière-garde, repoussa plusieurs combats assez vigoureux et couvrit avec succès la retraite. Revenu devant Léipsick avec son division à Libervoll, il se porta au-devant du front des deux armées, et repoussa trois attaques successives de l'ennemi dans la journée du 14, et défendit encore le 16, pendant la fameuse bataille dite de Léipsick, qu'



urs. Appuyé par le brave Drouot, qui était venu le re, il sortit de Libervolkot et mena l'ennemi battant Gossa, dont il s'empara, et celui-ci eût des forces six fois nombreuses et 80 pièces d'artillerie. Blessé à la main dès le commencement de l'action, et son cheval s'étant abattu sur lui, il fut un moment d'être pris. Luttant à corps à corps avec des soldats russes, il venait d'en tuer deux de son épée; mais il succomba sous le nombre, et un de ses aides-de-camp, et quelques autres braves, se fit tuer à sa place, et le tira de la vie. Malgré les douleurs cuisantes de sa blessure, il continua à diriger ses troupes et à faire les plus grands efforts. Il sentait profondément l'importance de cette affaire sur les destinées de sa patrie et on l'entendit crier à plusieurs reprises : « Courage, Français ! c'est la journée de la France ! vaincre ou mourir. » Le 15 décembre suivant, le général Maison eut le commandement d'une armée destinée à couvrir les frontières du Nord. Livré à l'ennemi et avec des troupes en petit nombre, la tâche qui lui fut imposée était immense. Quand il fut parvenu à Anvers, l'ennemi avait débordé la Meuse, et occupait la ville et Wilhelmstadt. Rien ne restait plus la Belgique. Le général Maison s'attacha d'abord à la défense de l'Escaut, de la Sambre et de Berg-op-Zoom. Les généraux Ambert et Avis y furent envoyés avec des détachements et il chargea le général Roguet de mettre en défense le fort

de Batz, où il plaça un bataillon du 15<sup>me</sup>. Les Anglais, maîtres de l'île de Sud-Bévéland, échouèrent devant ce fort; mais l'ennemi battait la campagne avec ses corps de cavalerie, et cherchait à insurger le peuple. Un de ses détachements s'était emparé de Louvain, et avait jeté l'épouvante jusque dans Bruxelles. Maison envoya quelques troupes contre ces partis, qui les battirent, leur firent des prisonniers, et intimidèrent assez l'ennemi pour l'obliger à ne plus agir qu'en masse. Le 11 janvier, les Prussiens et les Anglais, commandés par les généraux Bulow et Graham, attaquèrent le général Roguet, qui se défendit vaillamment, et se retira en bon ordre vers Anvers. Pour favoriser son mouvement, Maison sortit de cette place avec 4 bataillons, rencontra, sur la route de Rosendaël, la tête des colonnes anglaises, arrêta leurs efforts, et après plusieurs manœuvres habiles contre les Anglais et les Prussiens, dans lesquelles il fut vigoureusement secondé par le général Roguet, Bulow se retira précipitamment sur Breda, et Graham, vers ses premières positions, abandonnant les batteries de mortiers qu'ils avaient établies derrière la digue de Saint-Ferdinand. Peu de jours après, le maréchal Macdonald, qui était avec son corps d'armée entre la Meuse et le Rhin, eut ordre de rejoindre la grande-armée en Champagne, et quitta Liège. Ce mouvement, que suivit aussitôt l'armée russe commandée par le général Wintzingerode, livrait la Belgique à l'ennemi, découvrait la droite du général Maison, et

compromettait ses communications avec la frontière qu'il devait défendre. Il envoya aussitôt un détachement à Liège, pour occuper cette place et arrêter la marche; mais le général qui le commandait fut prévenu par l'ennemi, éprouva un échec, et ne put remplir son importante mission. Wintzingerode passa la Meuse, et Bulow détacha un corps de 2,000 hommes sous les ordres du colonel Elvig, qui s'empara de Tirlemont. Menacé sur sa droite et sur ses derrières, Maison quitta alors Anvers, où il laissa une garnison, se porta à Malines et à Louvain, pour observer les mouvemens des Russes sur la Sambre et des Prussiens arrivés à Tirlemont. Elvig l'attaqua à Mons, et fut repoussé avec perte; mais les deux armées russe et prussienne s'étant rapprochées et agissant de concert, Maison, n'ayant plus que 4,000 hommes avec lui, se retira lentement et en bon ordre, d'abord à Bruxelles et ensuite à Tubise, ayant ses avant-postes à Hall. Il resta six jours dans cette position, culbutant les avant-postes de l'ennemi, et les rejetant plusieurs fois sur Bruxelles. Il se retira ensuite par Tournay sur Lille, se reporta en avant, chassa l'ennemi des places de Courtray et de Menin, le poussa jusqu'à Audeuarde, et revint prendre position à Lille. Voyant que l'ennemi, quoiqu'il eût réuni 60,000 hommes, se contentait d'observer Anvers et les places du Nord, le général Maison se déterminà à une entreprise des plus hardies. A la tête de 5,000 hommes, il quitta les environs de Lille, fit une marche de 18 lieues

en 24 heures, se porte sur Culbute Elvig à Menin, et la ligne d'opération des ennemis fut 200 prisonniers à Gand le colonel du régiment de Porcétablit, pendant la nuit, les communications avec Anvers à la tête de Flandre. Le 30, il se porta dans Courtrai, après avoir détaché un détachement qui voulait fermer la route à Peteghem. Cette belle opération lui avait donné les moyens de tirer d'Anvers la décision du général Roguet, qui avait alors ses forces réunies à 10,000 hommes. Les généraux Thielmann et Walmoden avaient pendant ce temps, résolu de doubler leurs efforts pour attaquer le général Maison à Gand, et lui couper la retraite sur Anvers et sur Lille. La marche sur Courtrai déconcerta leur plan; mais ils se déterminèrent alors à suivre les mouvemens et à l'attaquer en plaine. Thielmann arriva à Swereghem, où Maison avait ses avant-postes, qui furent attaqués et poussés vers Courtrai, et l'ennemi commença à se former en plaine entre Swereghem et Courtrai. Le général Maison résolut de le prévenir, et avant qu'il eût entièrement passé le défilé, aussitôt formé ses troupes en deux colonnes, il laissa déboucher 8,000 hommes environ des avant-postes, et donna alors le signal d'attaquer. Le général Solignac fut envoyé par la route de Tournay dans l'ordre de déborder la gauche de l'ennemi, et de la culbuter à Swereghem. Le général Ibañez reçut un ordre semblable par la droite, et en outre, la mission de couper la retraite. Le g

n attaqua le centre sur la  
 séc de Courtrai, avec sa ca-  
 e, commandée par les géné-  
 Castex et Mensiau, soutenue  
 division Roguet, serrée en  
 à droite et à gauche de la  
 . Dans l'instant la ligne en-  
 se trouva coupée en deux,  
 canons enlevés sur la chaus-  
 Le général Thielmann fit  
 er les gardes saxonnes et ses  
 isiers pour rétablir sa ligne;  
 ces troupes d'élite furent re-  
 ées et très-maltraitées, ainsi  
 rois carrés d'infanterie, qui  
 t enfoncés, sabrés ou pris.  
 énéraux Barrois et Solignac  
 at, de leur côté, exécuté le  
 ement qui leur avait été or-  
 é et débordé l'ennemi, qui,  
 sur tous les points, ne cher-  
 plus qu'à se sauver par la  
 prompte fuite. Le résultat de  
 dernière victoire, fut 1,200  
 niers, dont 60 officiers, plu-  
 milliers de fusils, des ca-  
 des équipages militaires, et  
 amp de bataille couvert des  
 de l'ennemi. Le jour même  
 alliés entraient dans Paris,  
 toire couronnait encore les  
 françaises sur l'Escaut. A  
 le combat de Courtrai, le  
 al Maison marcha sur Van-  
 nnes, pour attaquer le corps  
 du général Lecocq, et se  
 r, à marches forcées, sur Pa-  
 r Laon et Soissons; mais à  
 rain, au moment où il allait  
 nir aux mains avec l'ennemi,  
 it la nouvelle des événemens  
 capitale et l'abdication de  
 léon. Il fit aussitôt cesser un  
 at inutile, se rendit à Lille,  
 il envoya, le 13 avril, son  
 ion au nouveau gouverne-

ment. La garnison de Lille, muti-  
 née, voulait se mettre en marche  
 sur Fontainebleau. Le général  
 Maison, secondé par les autres  
 chefs de l'armée à ses ordres, par-  
 vint cependant, après de coura-  
 geux efforts, à rétablir dans cette  
 place le calme et la discipline.  
 Le roi nomma le général Maison  
 pair de France le 4 juin 1814,  
 grand'croix de la légion-d'hon-  
 neur le 2 octobre de la même an-  
 née, et gouverneur de Paris au  
 mois de mars 1815. Il accompa-  
 gna le roi en Belgique lors du re-  
 tour de Napoléon de l'île d'Elbe,  
 revint à Paris au mois de juillet, et  
 y reprit les fonctions de comman-  
 dant de la 1<sup>re</sup> division militaire,  
 qu'il conserva jusqu'au 10 janvier  
 1816, quand ce poste de confian-  
 ce fut donné au général Despinois.  
 Le général Maison reçut alors, en  
 échange de ce commandement,  
 le gouvernement de la 8<sup>me</sup> division  
 militaire, au chef-lieu de Marseille.  
 En 1817, une nouvelle organisa-  
 tion de la chambre des pairs ayant  
 eu lieu, il y fut placé au rang des  
 marquis. En septembre 1818, il  
 a été nommé grand'croix de l'or-  
 dre de Saint-Louis. Le lieutenant-  
 général Maison, qui s'est converti  
 de gloire sur les champs de ba-  
 taille, et qui a si souvent versé  
 son sang pour la patrie, ne se dis-  
 tingue pas moins aujourd'hui dans  
 une nouvelle carrière, comme  
 membre de la première chambre  
 du gouvernement représentatif.  
 Il s'y est constamment montré au  
 premier rang des défenseurs de la  
 justice et des libertés nationales.

**MAISONFORT (LE MARQUIS DE  
 LA)**, maréchal-de-camp, conseil-  
 ler-d'état en service extraordi-

naire, ancien directeur du domaine extraordinaire de la couronne, et membre de la chambre des députés, est né en 1765, dans la ci-devant province de Berri, et était au service au commencement de la révolution, dont il repoussa les principes. Il fit partie de l'émigration, se rendit à l'armée du prince de Condé, et après le licenciement, alla s'établir à Brunswick, où il s'associa à Fauche-Borel, libraire, dans l'entreprise d'une imprimerie. Il quitta son associé, pour remplir, dans l'intérêt de la monarchie, différentes missions à Hambourg, à Saint-Petersbourg et à Londres. M. de La Maisonfort vint à Paris, peu de temps après l'établissement du gouvernement consulaire. Il y fut arrêté, enfermé au Temple, et conduit ensuite à l'île d'Elbe, où, dit plaisamment un historien, il ne se doutait pas qu'il était le maréchal-des-logis de celui qui l'exilait. M. de La Maisonfort parvint à s'échapper et à se réfugier en Russie. M. de Blacas, qui s'y trouvait à cette époque, comme agent principal de *Monsieur* (aujourd'hui Louis XVIII), l'accueillit bien, et lui conserva une bienveillance dont il lui donna des marques signalées en 1814, lors de la première restauration. M. de La Maisonfort devint maréchal-de-camp et conseiller-d'état, et fut chargé du contentieux de la maison du roi. Il suivit ce prince à Gand, en mars 1815, et revint avec lui au mois de juillet. Deux mois après, il se rendit à Lille, avec M. le duc de Berri, qui devait y présider le collège électoral. Le département du Nord nomma M. de La Maisonfort mem-

bre de la chambre des députés dont il devint secrétaire. Il d'abord avec le côté droit, suite avec le ministère. On a marqué ce passage de son discours sur le projet de loi d'amnistie par les ministres : « On a parlé de la clémence de » IV, sans doute pour ne pas » rappeler la sévérité de Louis » eh bien ! cette clémence, te » mirable qu'elle puisse être » partient autant aux événements » qu'au caractère personnel » bon roi. Ne comparons rien » le présent ne ressemble pas » passé ; n'imitons rien, car » voir lui ressemblera bien » encore. Obéissons aujourd'hui » comme alors, aux circonstances » et ramassons les débris de » temps laisse derrière lui » guerres de la Ligue, les querelles » des Valois et des Guises » différences de religion auxquelles » le plus léger rapport est » révolution ? Henri IV, en » trant dans Paris, retrouva » Jacques Clément et » Clere ? Les seize lui demandèrent-ils des places et des » neurs ? Sans doute quelques » belles parens de toute sa » lui vendirent leur serment » délité ; mais ils tenaient des » ces fortes, et il eût fallu les » battre. Henri IV fut généreux » mais il le fut pour des hommes » qui, s'ils avaient méconnu » successeur du dernier des Valois » avaient toujours respecté » pourrait dire honoré en » roi de Navarre. » Sur l'amnistie » ment proposé par M. de Berri » rolles, M. de La Maisonfort » cria : « Ces indemnités qu'on

les sophismes, faire regarder me des confiscations, sont ormes à la justice la plus é-  
 nte; la commission, en les osant, n'a fait que céder à la n. » Se résumant enfin, il na son discours avec cette nce parfaite, qui ne craint l'une opposition dont l'élo- e vient chaque fois échouer e les boules de la majorité : mistie datée de Saint-Ouen, mai 1814, n'a été qu'un ar-  
 ement avec des factions que croyait expirantes : la déclan de Cambrai, un ordre du pour frapper de terreur des ltés sous les armes : l'ordon- e du 24 juillet, un sacrifice crainte de la guerre civile, nger plus imminent encore guerre extérieure. Tous ces ont été faits sous des ince- s, plus ou moins criminel- tandis que le projet de loi n vous présente a seul, et la première fois, un caract- loyal qui le rend digne de . Émané de la bonté du roi, à son cœur, important à ses , et présenté par un minis- ui a votre estime, il ne lui plus, messieurs, qu'à rece- aujourd'hui de vous cette e sanction, qui seule peut lui er le caractère national que ope désire. » A la fin de la ), il devint directeur du do-  
 extraordinaire de la cou- , et fut nommé, en 1816, ller-d'état en service extra- ire. L'exil volontaire et la ion de M. de La Maisonfort e partagés entre la politi- les muses; il a publié : 1°

Plusieurs *Romances*, entre autres, celles de *Grisolidis* et les *Adieux de la présidente de Tourvet à Valmont*; 2° dans une édition qu'il a publiée en 1798, à Brunswick, des *Lettres à Emilie sur la mythologie*, il y a introduit des *Lettres sur la mythologie*, de sa composition; 3° *Tableau politique de l'Europe, depuis la bataille de Léipsick* (le 18 octobre 1813), jusqu'au 31 mars 1814, imprimé en Allemagne, et réimprimé en France, sous le voile de l'anonyme; 4° au rapport de M. Barbier, *État réel de la France à la fin de 1795*, 2 vol. in-8°, 1795; 5° *Dictionnaire biographique et historique des hommes marquans de la fin du 18° siècle, et plus particulièrement de ceux qui ont figuré dans la révolution française*, 1800, Hambourg, 3 vol. in-8°; réimprimé en 4 vol., 1806, Breslau et Léipsick (Paris): un *Abrégé* très-mal fait et très-fautif de cet ouvrage, a été donné en 2 vol. in-8°, 1815, et réimprimé en 1816. On doit cette justice à M. de Maisonfort, que ses écrits, malheureusement trop empreints des doctrines politiques exagérées de l'auteur, sont d'un homme d'esprit, et qu'on peut les consulter souvent avec fruit.

MAISONFORT (DUBOIS-DES-COURS, MARQUIS DE LA), sous-lieutenant des gardes-du-corps (compagnie de Grammont), fils du précédent, a fait les dernières guerres dans les armées russes; il est chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, et des ordres de Saint-Jean de Jérusalem, de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel. Le marquis de La Maisonfort fut ad-

mis, après le rétablissement du gouvernement royal, dans les gardes-du-corps, où il est encore aujourd'hui (1823) sous-lieutenant.

**MAISONNEUVE (LOUIS-JEAN-BAPTISTE-SIMONNET, DE)**, auteur dramatique, est né à Saint-Cloud, en 1750. Tout en cultivant les lettres, il faisait le commerce, et ce n'était pas en grand. Très-jeune encore, il composa une tragédie intitulée : *Roxelane et Mustapha*, qui fut reçue par les comédiens français. Il y avait 15 ans que cette pièce attendait son tour dans les cartons, quand elle fut mise en répétition et jouée enfin, en 1785. Elle obtint un grand succès, et le méritait, du moins sous le rapport de l'intérêt. L'action, conduite avec art, amène des scènes touchantes; le caractère de Roxelane est tracé avec énergie; mais cet ouvrage est faiblement écrit, le style en est par trop dénué d'élégance, et il est, sous ce rapport, très-inférieur à la tragédie que Champfort a composée sur le même sujet. La *Roxelane* de Maisonneuve eut peu de succès à la reprise, en 1791. En 1788, cet auteur donna une seconde tragédie, *Odmar et Zulma*, espèce de contre-épreuve d'Alzire, qui fut médiocrement goûtée. Il s'essaya aussi dans la comédie, et fit jouer au Théâtre-Français, en 1792, *le faux Insouciant*, en 5 actes et en vers. La représentation n'en fut pas achevée, quoique les frères Michaud affirment le contraire. Maisonneuve n'avait aucune des qualités nécessaires au poète comique; de plus, il connaissait peu le monde. Ce fut un

homme estimable, et aimable. Chez lui, la simplicité s'alliait avec une certaine malice; malice, cependant, n'offensait jamais personne, et portait sur les hommes que sur les choses. Dans ses dernières années fut attaqué de douleurs aiguës qu'il supporta avec une grande résignation. Il n'a jamais voulu imprimer ses pièces de théâtre. Est-ce par défaut de confiance en lui-même? Il est mort à Paris le 23 février 1819. Outre les ouvrages cités plus haut, on a de lui : 1° *le Droit de main-morte dans les domaines du roi*, p. 1781, in-8°; 2° *Lettre d'Alphonse de Lussan au comte de Coigny*, héroïde, 1781, in-8°. L'éditeur de *la Nouvelle bibliothèque de campagne*, 1777, 2. in-12; il a aussi coopéré à *L'Annuaire Parisien*, 1784 et années suivantes. On trouve de lui plusieurs morceaux de poésie. Il avait été nommé au concours de poésie ouvert par l'Institut en 1788, dont le sujet était *le Voyage de la France*, un poème où il avait traité le sujet sous la forme satirique. Sa pièce n'obtint pas même une mention.

**MAISONNEUVE (N. DE)**, docteur en théologie et recteur de Saint-Étienne de Montluc, le clergé de la sénéchaussée de Nantes le nomma son député aux états-généraux. Bientôt effrayé des dispositions populaires de l'époque, il se hâta de donner sa démission pour échapper au danger des dissensions, et alla reprendre l'exercice de son ministère. Il fut remplacé par M. Méchin.

ASSE (N.), exerçait les fonctions municipales, lorsqu'il fut élu, en septembre 1792, député du département des Basses-Alpes à la convention nationale, où vota la mort de Louis XVI. Il fut chargé de signer depuis la protestation faite le 20 juin 1793 contre la *Montagne*. Il fut un des 73 députés dénoncés et décrétés d'arrestation. Réintégré dans son poste, après la chute de Robespierre, il fut employé en qualité de commissaire aux armées de l'armée d'Italie, en 1794. Il passa, en septembre de la même année, au conseil des cinq-cents, dont il sortit le 20 mai 1797, pour reprendre alors les fonctions de député du département. Depuis il a été complètement perdu de vue.

MAISSIAT (MICHEL), chef d'escadron au corps royal des ingénieurs-géographes, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et de l'ordre de Dannebrog, naquit à Nantua, département de l'Ain, le 19 septembre 1752. Il s'enrôla en 1772, dans le bataillon de volontaires du département de l'Ain, qui fut d'abord employé à l'armée des Alpes et ensuite à l'armée du Rhin. Quelque temps après, M. Maissiat fut nommé lieutenant, et fit en cette qualité une demi-brigade d'infanterie légère, les campagnes de 1793 et 1794. Le 20 août 1793, avec un détachement qu'il commandait, dans une île du Rhin sous le village d'Hoerdtn, près de Lauterbourg, il se distingua tout-à-coup; néanmoins, il parcourut l'espace de plusieurs lieues à travers l'armée allemande et des émigrés, qui ve-

naient de remporter un avantage, et parvint à se fortifier dans le village de Neufbourg. Après avoir couru les plus grands dangers, il arriva le second jour à Lauterbourg, ramenant la plus grande partie des braves qu'il commandait. Aux affaires de Tripstadt, il fut chargé de reconnaître seule la batterie. Entouré par les ennemis, il dut son salut à sa présence d'esprit; elle lui permit même de rendre un service important à l'armée. Il remarqua la position de troupes cachées dans un chemin creux, et de cette observation dépendit la prise des retranchemens de la position de Tripstadt qui couvrait Kaiserslautern; cette dernière ville fut occupée le lendemain par l'armée française. Les dispositions qu'il annonça pour le service des reconnaissances militaires, le firent appeler à l'état-major-général; après avoir fait les plans de Kaiserslautern et du Mont-Tonnerre, il reçut une commission d'ingénieur-géographe, et fit dans ce nouvel emploi les campagnes de 1795, 1796, etc., et de 1800. Après cette dernière campagne, il travailla pendant 8 ans, sous la direction du colonel Tranchot, à la carte générale des quatre départemens réunis de la rive gauche du Rhin. Cette carte fut jugée (en 1810) digne du prix décennal que l'empereur avait institué en faveur de l'*Ouvrage de topographie le plus exact et le mieux exécuté*. Elle n'était pas achevée, mais la feuille d'Aix-la-Chapelle, levée et dessinée par M. Maissiat, à l'échelle de  $\frac{1}{200000}$ , fut présentée par M. Tranchot, comme une des mieux exécutées sous tous les rapports

de l'art et des principes. L'Institut confirma ce jugement. Voici un fragment du rapport du jury : « La *Carte des départemens réunis de la rive gauche du Rhin*, est « l'ouvrage le plus complet qui ait « jamais été exécuté, et présente, « dans toutes ses parties, toute la « perfection dont chacune est susceptible. » En 1818, M. Maissiat fut nommé professeur de topographie à l'école d'application du corps royal d'état-major ; il remplit cette place jusqu'à sa mort, (arrivée le 4 août 1822), avec beaucoup de talent, de zèle et d'exactitude. Il fut, pendant quelque temps, professeur de topographie des pages du roi. M. Maissiat a publié les ouvrages suivans : 1° *Tables portatives de projections et de verticales*. Ces tables sont très-utiles pour faire les levés de terrains en pays montueux. 2° *Mémoire sur quelques changemens faits à la boussole et au rapporteur, et sur un nouvel instrument appelé Grammomètre*. Ce mémoire est l'ouvrage d'un homme qui a long-temps pratiqué son art, et qui s'est surtout appliqué à celui des levés militaires : on y trouve la manière actuellement adoptée, de faire les levés à la boussole, et tous les détails nécessaires, tant sur la construction de cet instrument, que sur celle du nouveau rapporteur et du grammomètre, qui sert à donner la hauteur et l'inclinaison des écritures des plans. 3° *Table des longueurs des hachures* ; 4° *Notice sur une échelle des pentes* ; 5° *Études de topographie*. Ces derniers ouvrages se rapportent tous au même objet, l'Art de figurer le terrain. La méthode

de l'auteur repose sur l'emploi de courbes horizontales équidistantes ; elle conduit à une explication exacte du relief, des formes, et de tous les accidens du terrain.

**MAISTRAL** (N.), capitaine de vaisseau, commandait le *no. de 84 canons*, à la bataille de Trafalgar, le 21 octobre 1805 ; il soutint la réputation qu'il s'était précédemment acquise, et se distingua par ses braves actions ; il fut blessé et se trouva dans un état très-grave ; il ne resta que quelques jours à bord ; il fut ramené à terre ; il entra presque seul à l'hôpital ; Ce brave marin était, en 1805, officier de la légion-d'honneur ; il figurait encore parmi les capitaines de vaisseau de 1<sup>re</sup> classe ; il paraît que depuis la restauration il a été mis à la retraite.

**MAISTRE** (le comte Joseph), ancien sénateur piémontais, ministre du roi de Sardaigne, sous l'empereur de Russie, en 1805, à Chambéry le 1<sup>er</sup> avril 1753, d'une famille originaire de France, établie dans la ci-devant province de Languedoc. M. de Maistre fut sénateur depuis 1787, lors de la suppression de la noblesse ; en 1793 il fut obligé de s'enfuir par suite de la conquête de son pays par les Français. Le roi de Sardaigne ayant quitté le continent, M. de Maistre accourut en France, et se rendit, en 1794, à Saint-Petersbourg, en qualité de ministre plénipotentiaire, fonctions qu'il conserva encore jusqu'en mai 1816, il vint en France avec une escadre chercher un contingent russe. M. de Maistre est chevalier grand-croix de l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare ; et depuis 1815, a été réorganisé dans l'académie des sciences de Turin, l



bres nationaux non résidents de cette académie. Il a plusieurs ouvrages. Les plus remarquables sont : 1° *Éloge de Amédée III*, imprimé à Turin, 1775; 2° *Adresse de quelques militaires savois à la nation française*, 1795, par Mallet du Pan; 3° *Jude Tétu, maire de Montevideo*, 1795, in-8°; 4° *Considérations sur la France*, 1796, in-8°; 5° 1814, in-8°; ouvrage paru à Paris 3 éditions dans la même année, malgré les soins de l'éditeur. 5° *Essai sur le principe de la constitution des peuples*, Pétersbourg, 1810, in-8°; 6° né à Paris, 1814, in-8°; 7° *Les délais de la justice divine et la punition des coupables*, traduit du grec de Plutarque, avec des notes, etc., 1816, in-8°. M. de Maistre est encore l'auteur du *Discours de Rastadt*, ouvrage publié par l'abbé de Pradt, ancien évêque de Malines, à en beaucoup de copies, et des *Soirées de Saint-Petersbourg*, beaucoup vantées par ses ennemis de la philosophie, mais aujourd'hui oubliées. M. de Maistre mourut en 1821.

**MAITRE (LE COMTE XAVIER)**, général-major au service de l'empire, frère du précédent, né à Chambéry en 1764. Il fut d'abord distingué, et destiné à l'état des armes, il entra dans l'armée de Sardaigne, en qualité de lieutenant, dans un régiment de la marine. Il fit les campagnes de la guerre d'Italie, et s'éleva jusqu'à feld-maréchal Suwarow, puis vit en Russie, où il prit le grade de M. de Maistre se fixa à Saint-Petersbourg, et

ne rentra dans sa patrie qu'en 1817. Il fut, comme son frère, élu membre de l'académie de Turin. Il a fait imprimer dans le recueil de cette académie plusieurs mémoires de chimie. Comme littérateur, M. de Maistre a publié : 1° en 1794, un *Voyage autour de ma chambre*, qui, par sa gaieté et sa philosophie, a fait dire de l'auteur : *c'est Sterne décent*. Ce petit ouvrage a été souvent réimprimé, et a eu beaucoup de succès en France et à l'étranger. 2° En 1811, *le Lépreux de la cité d'Aost*, production également remarquable, mais sous d'autres rapports. L'auteur y peint avec talent et sensibilité, mais peut-être avec des couleurs trop sombres, le malheur (heureusement imaginaires) d'un homme qu'une infirmité contagieuse éloigne de la société de ses semblables. Cet ouvrage a été réimprimé à Paris en 1817.

**MAITLAND (sir THOMAS)**, commandant en chef des forces navales dans la Méditerranée, embrassa de bonne heure l'état militaire, et fut employé, en 1789 et 1790, dans l'Inde contre Tippoo-Saïb, et ensuite en Amérique, sous les généraux Keyler et Abercrombie; il fut peu de temps après élevé au rang de major-général; le gouvernement britannique l'envoya, au commencement de 1800, sur les côtes de Normandie, pour y reconnaître les forces et l'état des Français. Nommé, en 1815, gouverneur de Ceylan, où il arriva au mois de juillet de la même année, il s'y occupa de la répression des abus qui s'étaient introduits

dans l'administration civile et militaire, et y opéra des réformes qui diminuèrent considérablement les dépenses du gouvernement de cette île. Sir Thomas la quitta en juillet 1809, retourna en Angleterre quelques années après, et y obtint, en 1811, le commandement du 10<sup>es</sup> régiment d'infanterie. En juillet 1813, il fut employé dans la Sicile, puis à Malte, pour une mission particulière, et la même année le prince-régent le nomma gouverneur et commandant en chef de cette dernière île. Deux ans après, il fut chargé d'organiser le gouvernement des îles Ioniennes, qui devait être établi sous la protection de l'Angleterre, et d'après un système libéral. Sir Thomas séjourna quelque temps à Corfou, pour mieux connaître l'esprit et les besoins de ces peuples, et se rendit, en 1816, à Londres, afin d'arrêter, de concert avec les ministres, la rédaction d'une constitution pour les Sept-Iles. Après être resté quelques mois à Londres, et avoir passé quelque temps à Paris, le général Maitland alla reprendre ses fonctions. Il se trouvait à Venise en 1817, et peu de jours après ses administrés le virent au milieu d'eux. La constitution qu'on leur donnait, garantissant assez bien les droits de tous, fut généralement reçue avec faveur; mais l'insurrection de la Grèce fut bientôt, pour les peuples des Sept-Iles, une occasion de se plaindre. Il existait entre eux et les Grecs du continent des liaisons d'origine et de religion; les premiers ne pouvaient voir d'un œil indifférent les efforts des autres pour se sous-

traire à la tyrannie des Turcs. leur gouverneur les condamnait à la plus entière neutralité qu'il paraissait se relâcher de la rigueur envers ceux qui avaient leurs ennemis. Mais les cris de l'Europe entière de l'Angleterre surtout, ne purent entendre au milieu de la tyrannie; l'humanité reprit ses droits et le général Maitland modéra moins de sévérité. Le gouvernement britannique avait mis à sa disposition un *gov*, de 50 canons, pour le cas où, au besoin, les parties les plus éloignées de son commandement Sir Thomas a toujours été dans les missions dont il a été chargé, les talens et les connaissances d'un administrateur soigné.

MAITLAND (N.), méritait la chaîne des commandements d'Angleterre, a été nommé fait partie de l'opposition. Aussi long-temps que la guerre de la révolution française il profita de toutes les occasions pour attaquer les ministres lorsqu'il fut question de l'organisation des corps d'émigrés, il s'y prit avec énergie. Il ne s'est point tenu un seul instant du système à embrassé.

MAITLAND (N.), capitaine de vaisseau anglais, commandant le *Bellerophon*, dans la mer des Basques, lorsque, le 14, le *Rovigo*, les généraux Lal et le comte de Las Cases se montrèrent à son bord, à l'effet de tenir pour Napoléon et de soutenir la liberté de se rendre en Amérique. Si l'on peut ajo-

ports que firent alors les ministériels de l'Angleterre. Le capitaine Maitland se retirait à cette demande de Rovigo ayant, sur mêmes journaux, donné à dire qu'il pourrait arriver à la France, et que le capitaine serait forcé, l'officier prit toutes les mesures pour s'opposer, s'il venait au départ de Napoléon, à la pointe du jour, à la capitaine un brick choquer sortant de l'île. Il dépêcha aussitôt des canots qui ramenèrent au bout d'un jour l'ancien chef du gouvernement français, accompagné des capitaines Bertrand, Moutholon et de Rovigo. Le capitaine Maitland eut pour l'illustre fugitif les plus grands égards. Sa sonnette à Napoléon, qui la précède de toute autre personne, est à cet officier que fut le soin de le conduire à l'île. On a rendu au capitaine Maitland cette justice, que, toute la traversée, il ne fut écarté de la haute dé-

MAÏRES (TOUSSAINT), haro-verville au moment de la révolution; il fut nommé juge du canton de Convignou, député du département de la Mayenne, à l'assemblée législative, et vota pour le général Lafayette le 8 août 1792. On lui fit que produisit alors en France un certain parti. M. Maïres fut un des députés qu'un

no horde de malveillans attaquait au sortir de la séance. Le lendemain, il rendit compte à l'assemblée des dangers qu'il avait courus, et s'en plaignit amèrement; mais on étouffa ses plaintes. Après la session, il retourna dans son département, et n'a pas reparu depuis cette époque sur la scène politique.

MAKO (LE P. PAUL), jésuite, physicien et mathématicien, naquit le 9 juillet 1723, à Jasz-Apath, dans le royaume de Hongrie. Il fit ses études chez les jésuites, et fut bientôt admis dans leur société. Chargé d'enseigner les humanités dans plusieurs collèges de ces PP., il obtint, après la destruction de l'ordre, la chaire de mathématiques à l'académie Thérésienne, puis la place de directeur de la Faculté de philosophie de Pesth. Le P. Mako, qui avait la réputation d'un homme très-savant, et que ses qualités personnelles faisaient généralement estimer, mourut à Vienne, le 19 août 1793. Outre un très-grand nombre de *Dissertations* écrites dans sa langue maternelle sur la foudre, les paratonnerres, l'aurore boréale, l'équilibre des corps, etc., imprimées soit séparément, soit dans les journaux et recueils scientifiques de Vienne, il a publié: 1° *Compendiaria physica institutio*, Vienne, 1762 et 1763, 2 part. in-8°; 2° *Carminum elegiacorum libri tres*, Tyrnau, 1764, in-8°; 3° *Compendiaria matheseos institutio*, Vienne, 1764, in-8°; 4° *Compendiaria logica institutio*, *ibid.*, 1765, 4° édition, 1773, in-8°; 5° *Compendiaria metaphysice institutio*, *ibid.*, 1766, in-8°, réimprimé

mée plusieurs fois; 6° *Dissertatio de figurâ telluris*, Olmutz, 1767, in-4°; 7° *Calculi differentialis et integralis institutio*, Vienne, 1768, in-4°; 8° *De arithmetiis et geometricis æquationum resolutionibus*, *ibid.*, 1770, in-4°; 9° *Descriptio provinciæ Moxitarum in regno Peruano*, Bude, 1791, in-8° : c'est une relation intéressante, rédigée sur les manuscrits du P. François-Xavier Eder, qui avait été plus de 15 années missionnaire chez les Moxes.

**MALACKOWSKI** (SAINT-NALECZ) était grand-référendaire de la couronne de Pologne, et maréchal ou président de la confédération et de la diète de 1788 à 1792; ce fut à ses lumières et à l'influence de sa place que la Pologne dut surtout la constitution du 3 mai 1791. Malackowski ne cherchait que le bonheur de sa patrie, et persuadé qu'elle ne pouvait l'obtenir que de son indépendance, il s'était opposé de tout son pouvoir au parti russe. Comme maréchal de la diète il avait, en 1790, signé avec le roi de Prusse un traité d'alliance, ayant pour but de garantir la Pologne de toute domination étrangère. En mai 1792, il fut chargé de conférer avec l'ambassadeur de Saxe, relativement à la succession de la couronne de Pologne, et le 1<sup>er</sup> juin il signa la réponse qu'avait faite la diète à une note de l'ambassadeur de Russie. La guerre éclata bientôt, et pour en alléger le fardeau il fit, en juillet, des dons patriotiques très-considérables à ses concitoyens, et envoya aux armées plusieurs bateaux chargés de denrées tirées de ses terres; il

en avait déjà fait de ser au commencement de la s'opposa avec vigueur, et succès, à la formation de de Targowicz, rassemblée auspices de la Russie, e même un manifeste cont confédération. Menacé d' time de sa résistance, il se Vienne vers la fin de l'ani Polonais prirent les arme sovie, en avril 1794. Qui tranger à cette insurrecti gée tout entière par Kosc n'en fut pas moins, en 1; rêté à la demande de l'A et détenu à Cracovie pen an. Il vivait éloigné des lorsque les succès des Fra les Prussiens et sur les Ru 1807, réveillèrent son co battu. Il courut dans les 1 ses compatriotes qui comb avec les Français. A peine l duché de Varsovie fut-il o que Malackowski fut nom sident du sénat. Il mour décembre 1809, regretté les amis de la liberté et de pendance polonaises.

**MALACQUIN** (N.), c français, renouvela de n un de ces combats à c que se livraient avec tar thousiasme les héros de l' té. Il se trouvait, en 1794 faire de Saumur, et avait un officier vendéen des ph pides. Les deux braves se quent mutuellement, et s vouloir décider entre eux relle des deux partis. Les 1 de part et d'autre, étaient trices du combat. Après le d'une valeur inouïe, l'offic déen est tué; mais son vs

t pas long-temps de son triomphe : quelques jours il mourut de ses blessu-

**MALARET (LE BARON JOSEPH-S-MADELINE DE)**, maire de Toulouse, est né dans cette ville le 21 juillet 1770, et s'occupait de la rédaction des lois à l'époque de la révolution. Trop jeune encore pour prendre part, il n'en fut que le témoin inscrit sur une liste des émigrés, et fut privé d'une partie de sa fortune. Néanmoins, tout fidèle à sa patrie, il se fit adjoindre dans les volontaires, où il passa un an de temps. Il était à Pau quand il fut reconnu et arrêté. La déportation du 9 thermidor an 4 lui épargna la vie. Depuis cette époque il vivait paisible dans ses terres et bornait son ambition à la culture de fleurs et de légumes attachés au titre de citoyen de sa patrie. Ce fut en 1802 que M. de Malaret fut nommé membre du conseil municipal adjoint du maire en avril 1802 et maire au mois d'août de la même année, et successivement conseiller de l'empire, chevalier de la Légion d'honneur : il reçut, en outre, une pension de 6,000 francs. Pendant la révolution de 1811, dont les effets furent vivement sentis à Toulouse, le magistrat obtint une dispense gratuite de 15,000 livres par semaine. Lors des défections de nos armées, après les campagnes de Russie et d'Espagne en 1812 et 1813, la plupart des maires, à l'instigation de l'impératrice de Russie, firent des protestations de dévouement le 12 avril 1814, lorsque les alliés entrèrent à Toulouse, le général Soult ayant donné

l'ordre à M. de Malaret de se retirer à Montpellier, sa place fut provisoirement occupée par M. Descauloubres ; toutefois il fut désigné, par une ordonnance du roi du 21 juillet 1814, pour faire partie de la commission spéciale des canaux du Midi, et bientôt après il reprit l'exercice de sa place au mois de mars 1815 : il offrit sa démission, mais elle ne fut point acceptée. M. de Malaret fut nommé, dans le courant du même mois, membre de la chambre des représentants, par le collège électoral de l'arrondissement de Toulouse. Bientôt le retour du roi, qui mit fin à ses fonctions législatives, l'ayant ramené dans cette ville, il reprit l'exercice de sa magistrature municipale. En butte aux outrages de la populace que l'on avait soulevée contre lui, il fut obligé de s'évader pendant la nuit, et de se réfugier dans ses propriétés, où la rage de ses ennemis le poursuivit ; il dut les abandonner pour se mettre en sûreté. Le roi le nomma, sur ces entrefaites, président du collège électoral de Toulouse. La crainte des dangers dont le menaçait la réaction le détermina à ne point accepter ces nouvelles fonctions, et il parvint ainsi à calmer son effervescence. Depuis ce moment, M. de Malaret n'a exercé aucune fonction publique.

**MALARTIC (LE COMTE AMABLE-PIERRE-HIPPOLYTE-JOSEPH DE)**, d'une ancienne famille, ruinée par les guerres de religion, est né à Montauban le 21 août 1765. Au moment où la révolution éclata, il était conseiller au conseil supérieur de Perpignan, dont son père

était premier président. M. de Malartic passa en Espagne en 1791, y servit pendant toute la durée de la guerre que soutint alors cette puissance; il s'éleva de grade en grade, jusqu'à celui de lieutenant-colonel. Il rentra en France en 1800. Depuis 1808, il est membre du conseil-général du département de la Seine-Inférieure, et depuis le retour du roi, en 1814, il a obtenu le rang de lieutenant-colonel en retraite, et la croix de chevalier de Saint-Louis.

**MALARTIC (LE COMTE LOUIS-HIPPOLYTE-JOSEPH DE)**, maréchal-de-camp, frère du précédent, né à Montauban en 1772, était officier dans le régiment des gardes-françaises avant la révolution. Il émigra en 1791, passa en Amérique, où il fut décoré de l'ordre de Cincinnatus, et se rendit ensuite en Allemagne, où il servit dans les hussards de Salm, jusqu'à la dissolution de l'armée de Condé. En 1799, il suivit en France le comte de Bourmont, remplit sous ses ordres les fonctions de major-général de l'armée royale du Maine, et se soumit au gouvernement consulaire, après la pacification de la Vendée en 1800. Depuis cette époque, il eut avec Fouché, duc d'Orante, ministre de la police, des relations dont il sut user à propos, pour rendre des services essentiels à des royalistes suspects ou compromis. Pendant les *cent jours*, en 1815, les chefs de la Vendée paraissant disposés à prendre les armes pour soutenir la cause du roi, le ministre Fouché, par suite des rapports qu'il avait conservés avec M. de Malartic, l'engagea, ainsi que MM. de Flavigny

et de La Béraudière, à se porter au Mans, à l'effet d'y porter l'élan des royalistes, en leur donnant des espérances de paix et de conciliation. On crut que le traité de pacification avait été signé entre les chefs opposés. M. Pasquier, préfet du Mans pour le roi, joua sa foi comme les autres; il vint, le 14 juin, « Le passage de Malartic arrête beaucoup nos jeunes gens; il a annoncé qu'il était porteur d'un traité de pacification, signé de MM. de Suzannet et d'Autichamps. Malheureusement M. de Malartic ne put arriver assez tôt à l'armée des Vendéens, commandée par M. de La Rochejaquelein. sans doute empêché le comte de Malartic se livra sur ces entrefaites, les Vendéens furent défaits et perdirent leur chef. La pacification qui suivit cette défaite fut précipitée, et aurait prévenu les pertes que la France fit dans cette circonstance. En effet, ce n'est pas dans la Vendée que de décider la grande question s'agitait alors; le sang coulait abondamment sur les frères, pour l'épargner dans le Maine; c'était un véritable bonheur d'en arrêter l'effusion entre les citoyens. Au second retour de Malartic fut pourvu d'un commandement militaire à Montauban. Il est employé, comme major-général, dans la 12<sup>me</sup> division militaire, à Poitiers.

**MALARTIC (ANNE-JOSEPH-HIPPOLYTE, COMTE DE)**, issu d'une ancienne famille de l'Armagnac, naquit à Montauban, le 30 mai 1730. Il fit ses premières armes dans le régiment de la Sa-

en 1745, et passa, en 1749, au Canada avec le régiment de Carillon (Ficonderago), le 1758, et reçut, en récompense, le croix de Saint-Louis. Il revint en France, en 1763, colonel de Vermandois, et nommé, en 1767, dans l'île de la Guadeloupe, en chef de la Guadeloupe avec le titre de brigadier. À son retour, au grade de maréchal-de-camp, et ne fut employé jusqu'en 1770, où le roi le nomma lieutenant-général et gouverneur des colonies françaises à l'est de la Bonne-Espérance. Ce grade devint aussi impopulaire depuis que les Français proclamés en Europe furent répandus dans ces colonies : le nouveau gouverneur armoise de juin 1792, et dans le même le bon ordre fut demandé alors le cordon-rouge lui était promis depuis 1763, mais lorsque ses dépêches furent au ministère, l'ordre de Malartie n'existait plus. Le décret vint à flots dans les colonies par les décrets sur les Noirs. La mère-patrie était plus en état de les proclamer Malartie organisa une assemblée coloniale qui, sous sa direction, rendit obligatoires les lois de la France qu'avaient examinées et sanc-

tionnées; de manière qu'aucun décret de la convention ne fut ni publié ni exécuté dans les îles de France et de Bourbon. Il fallait les défendre contre toute agression étrangère; on en vint à bout par les ressources même de la colonie, et les Anglais, malgré leurs attaques multipliées, ne purent ni l'enlever à la métropole, ni troubler sa tranquillité. Cette indépendance que s'était attribuée la colonie, fit ombre au directoire-exécutif de France; il crut y voir une apparence de révolte; il envoya, en conséquence, dans le mois de juillet 1796, deux agens nommés Baco et Burnel, pour destituer le gouverneur et faire publier les lois non reconnues. À peine débarqués, ils eurent l'imprudence d'annoncer leurs desseins, au sujet de M. Malartie, et ayant ensuite avoué l'objet de leur mission à l'assemblée coloniale, où ils furent admis, on leur répondit par un refus formel, qu'on adoucît néanmoins par des protestations d'attachement pour la mère-patrie. Mais le peuple, instruit de la mission des deux agens, allait se porter contre eux à des mesures violentes, lorsque, pour les y soustraire, on se hâta de les faire embarquer sur une corvette qui les ramena en France. Malartie mourut le 28 juillet 1800. Les Anglais, qui bloquaient alors le port Louis, proposèrent une suspension d'armes, et tandis que la colonie rendait les derniers devoirs à son gouverneur, les vaisseaux ennemis se pavoyaient de deuil, honorant ainsi la mémoire d'un homme qui, depuis 6 ans, repoussait vigoureusement toutes

leurs attaques. Les habitans lui ont élevé, au haut du Champ-de-Mars, un monument funèbre avec cette inscription : *Au sauveur de la colonie.*

**MALASPINA (DON ALEXANDRE, MARQUIS DE)**, brigadier de la marine espagnole, fut chargé, en 1789, par le gouvernement du commandement d'une flottille destinée à tenter des découvertes. Il fit choix d'un certain nombre d'artistes et de savans, les embarqua sur son bord, et mit à la voile le 30 juillet. Il fut trois ans sans donner de ses nouvelles, et n'en fit parvenir à Cadix que dans le courant de 1792. Il avait traversé les mers qui baignent les côtes septentrionales de l'Amérique occidentale, et son voyage fut utile sous ce rapport, que l'auteur y releva ces côtes avec beaucoup plus de précision qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. Il se proposait un but plus important : c'était de décider la fameuse question d'un passage entre la mer Atlantique et la mer Pacifique. Il revint à cet effet au port d'Acapulco, pour y faire construire deux vaisseaux légers, propres à remonter vers le nord ; mais cette entreprise ne produisit aucune découverte intéressante. Il revint en Espagne, et quelque temps après il inspira, sous le rapport politique, des soupçons au gouvernement, qui le fit arrêter dans la nuit du 27 novembre 1795. On ne l'a pas revu depuis dans les différens événemens qui ont agité son pays.

**MALBONE (EDOUARD)**, peintre américain, naquit à Newport (Rhode-Island), et montra dès sa jeunesse de grandes dispositions pour la peinture. Peu d'années

suffirent au développement talens, et son premier ouvrage fut une décoration de théâtre. Tôt il se restreignit au seul des portraits. Malbone visita dans les villes principales des Etats-Unis, et résida successivement à New-York, Philadelphie et Boston. Il se rendit en Londres, où, pendant un de quelques mois, il étudia les ouvrages des meilleurs maîtres. Le président de l'académie de peinture voulut le déterminer à se fixer à Londres ; mais il ne préféra retourner dans son pays. Les voyages avaient un peu altéré sa santé ; qu'en l'été de 1806 il fut obligé de suspendre l'exercice de son art. Il mourut en 1807. Malbone est un talent distingué ; son dessin est pur, sa touche ferme et coloris brillant.

**MALCHUS (LE COMTE)**, d'origine syndic au chapitre de Hilde et ensuite membre de la chambre supérieure et des domaines de la cour de Halberstadt, devint en 1806, membre du conseil d'état prussien ; quelques années après le roi Jérôme Napoléon l'éleva à sa fortune et le nomma ministre de ses finances. Après les événemens de 1813, le comte Malchus voulut se retirer momentanément dans les états autrichiens, mais le gouvernement s'y opposa ; il alla chercher un asile à Halberstadt, dans les états de Bavière, mais fut arrêté en 1815. Il ne fut remis en liberté qu'après un examen sévère de ses papiers, d'où il résultait que l'accusation lancée contre lui était dénuée de fondement. Cette justification



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR LENOX AND  
TILDEN FOUNDATION



*M. de Halesherbes.*

*Fra*





roi de Wurtemberg à le pour son ministre des finances et le comte Malchus réaux vœux du prince de e, qu'au commencement 8 il semblait jouer, à sa e rôle de premier minis-

ES (GABRIEL), était avocat titut du procureur du roi à lorsqu'en 1789 il fut élu du tiers-état de la séné-de Tulle aux états-géné-e 28 décembre 1790, il fit port sur les troubles de s, demanda que les arrêtés artement de l'Arriège fuspprimés, et fit ordonner la ion du maire Darmain de s tribunaux. A la fin de la , il retourna dans son déent, où il se tint à l'abri des politiques. Réélu au con-cinq-cents, en septembre l en devint secrétaire le 21 bre 1796. La discussion du de Gilbert Desmolières sur ces, fut le sujet d'une vio-tercation entre M. Malès ollègue Delahaye. Après olution du 18 fructidor an Malès entra au comité des s, et proposa un impôt sur qui fut rejeté. Sur la fin de il fit différens rapports sur ouvrement des contribu-président le 20 février 1799, onça, le 21 mars, en cette , un discours pour la fête saire de la fondation de la que. Réélu sans interrup-même conseil, il y com-le 8 juin, la proposition re les membres sortant du législatif, des places du di-: Après la révolution du

18 brumaire an 8, il fit partie du tribunal, en devint président en 1802, secrétaire en 1804, époque où il obtint la croix de la légion-d'honneur, et ne sortit de ce corps à sa dissolution que pour entrer à la cour des comptes, le 28 septembre 1807, en qualité de conseiller à vie. M. Malès adhéra, en avril 1814, à la déchéance de l'empereur, et, en mars 1815, il signa la délibération qui fut présentée à ce prince. Il est aujourd'hui l'un des six conseillers-maîtres de la cour des comptes.

MALESHERBES (CRÉTIEN-GUILLAUME LAMOIGNON DE), naquit à Paris le 6 décembre 1721. La simplicité, la grandeur, les lumières et la bonté, réunies dans ce caractère, le rendent unique parmi les modernes. Descendant des Lamoignon, il tenait de sa famille la sévérité des mœurs et l'inaltérable probité. Son aïeul était l'Arliste du *Lutrin*; son grand-père était le célèbre président auquel est due l'abolition du congrès; et son père, le chancelier de Lamoignon, placé à la tête de ces magistrats vénérables, dont la vertu traversa sans être souillée toute la corruption de l'époque la plus honteuse de la monarchie. Le même jour qui vit naître Malesherbes, vit mourir Cartouche; singulière coïncidence, que lui-même rappelait assez gaiement. L'éducation de Malesherbes, cette première éducation dont toute la vie dépend, fut confiée à une femme aimable, M<sup>me</sup> Boujault, dont les soins lui inspirèrent ces sentimens d'humanité tendre, et cette aménité du cœur, qui, toute sa vie, répandirent autour de lui la con-

fiance, et lui valurent le bonheur d'être toujours aimé. A ces douces leçons d'une femme, un neveu de Catinat, l'abbé Pucelle, joignait des leçons plus sévères, et le P. Porée des préceptes de goût. Ainsi s'éleva le Socrate de notre temps; l'abbé Radonvilliers fut aussi l'un de ses précepteurs. Son intelligence, lentement développée et mûrie avec soin, plutôt que hâtée dans ses progrès, adopta, par devoir et par goût, l'étude de la jurisprudence, et par passion, celle des sciences naturelles. On ne cite de Malesherbes, dans sa jeunesse, aucun trait brillant; il ne dissipait pas en saillies les grandes vues de son esprit, et ne prodiguait pas dans leurs germes ces talens qu'il nourrissait de connaissances positives. En 1741, il fut nommé substitut du procureur-général; charge modeste, où les jeunes magistrats entraient comme les jeunes nobles dans le corps des chevaliers ou des mousquetaires. C'était une espèce d'apprentissage. Conseiller-d'état à 24 ans, il succéda six ans après à son père, comme président de la cour des aides. Là s'ouvrit pour lui cette carrière de simplicité, de vertu, de dévouement aux intérêts de l'humanité, qui devait remplir sa vie entière. Chef de cette cour, qui opposa toujours des résistances sages aux déprédations des finances, il sut, dans cette position difficile, être juste, intrépide et pourtant modéré dans la guerre qu'il faisait aux ministres; clairvoyant et infatigable dans sa défense du peuple. Il fallait arrêter cet horrible accroissement des impôts,

qui faisait peser sur une déjà accablée, des oppressions jours nouvelles. Philosophe que le mot *philosophie* eût l'attention publique, Malesherbes commença par de grandes sa vie, qui devait on offrir longue suite. Sans passion faiblesse, sans irrévérence flatterie, approfondissant sujet, et éclairant tous les obscurs de la matière fiscale, repartition des impôts, et petits crimes de la cupidité puyée par le pouvoir, tout rannique insouciance de l'âme qui épuisait la substance de l'État, il fut, pour ainsi dire, le bouclier de sa patrie: cette mière partie de sa vie ne suffirait pour lui mériter la naissance éternelle de la France. Son langage doux et austère de respect et de fermeté, les princes eux-mêmes à lui leur attention; et qui venaient de la part du roi enregistrer les édits, on voyait la grandeur du rang et la légèreté habituelle des mœurs parlementaires s'abaisser devant la vertu par faveur de l'humanité. En 1757, le prince de Condé fut chargé d'imposer silence à cette chambre doutée. Malesherbes lui dit: «ce, la vérité doit sembler terrible, puisqu'on lui oppose tant d'obstacles, et qu'on pousse du trône avec tant de vigueur.» Profond sentiment de la liberté, sentiment non vif des convenances et du respect, tels étaient les caractères précieux de sa républicaine rémontrances, mais éternels de sagesse et

t. La cour, que les payaient encore, lorsqu'il n'avait aucun droit, finit par l'éloquence vertueuse de ses comme un ennemi à

Il s'était servi de cette de la parole pour arracher de Bicêtre Mon où y était resté 2 ans en par une méprise, » dit la de universelle. Une même nommé Varenne, pro la cour, et payé pour les parlemens, fut con ar eux et par Malesherbes abolit la peine; Varenne enoux devant les magistrats endit les paroles suivantes de la bouche de Malesherbes. « Le roi vous accorde des le grâce; la cour les en retirez - vous; la peine t remise, mais le crime ste. » Nommé directeur ririe, Malesherbes exerça ère d'esclavage, destiné issement de la pensée, a la philosophie et la to de son caractère. Il ne détruire les mauvaises ut du moins comprimer aliser leur force oppres- uvrir passage aux lumières vers ce chaos. Sous son ration parut l'*Encyclo-* monument littéraire qui à la gloire de plusieurs es gens de lettres trou- lui un père; la littérature avait une tendance utile, courageuse. Placé entre art et exposé à les mé- tous, il échappa à leur l'ascendant de sa bonté : dernier triomphe de la aieure les intérêts des

hommes est souvent au-dessus de son pouvoir. Les jésuites et les jansénistes, les philosophes et les dévots, les gens de cour et les théistes, tous, en murmurant contre la modération de Malesherbes, se soumettaient à l'influence de son âme. Il chercha à préparer la liberté de la presse, et parvint à rendre respectables les fonctions des censeurs. Il défendit souvent lui-même les écrivains dont on inculpait ou les intentions ou les paroles. On peut juger si cette conduite parut horrible à la cour. Maupeou, l'immoral chancelier, qui avait réclamé la peine de mort contre les écrivains séditieux, fit sentir tout le danger d'une telle conduite. Il se ligua avec la cour-tisane en faveur, M<sup>re</sup> de Pompadour, que les gens de lettres effrayaient, et qui avait toutes les faiblesses et toute la terreur du vice devenu puissant : la perte des parlemens, l'exil de Malesherbes, furent préparés. A des coups d'autorité on joignait des ruses puériles, et pour abattre une vertu et un courage si redoutables il n'est pas de basse intrigue, de folles inventions et de tours d'écolier, dont la favorite et le favori ne s'avisassent. Tantôt on jetait le trouble dans la compagnie dont Malesherbes était chef; tantôt on lui assignait des heures incommodes pour venir rendre ses comptes : un jour on força cette compagnie de poursuivre le roi dans son voyage, et on lui donna si peu de temps, que sans l'esprit et l'adresse de Malesherbes ces magistrats en course n'eussent jamais pu l'atteindre. L'homme simple déjouait sans cesse le courtisan.

Cependant la cour avait pris son parti : et comment le sage n'aurait-il pas succombé ? la marquise l'avait destitué dans sa pensée. Le 6 avril 1770, Malesherbes fut retenu en exil, dans sa terre de Malesherbes. La cour des aides fut cassée par des soldats ; et les parlemens, dernière ressource de la nation, brisés par un mot de quelques favoris. Louis XV mourut. ; quatre ans d'exil s'étaient passés, pendant lesquels Malesherbes n'avait obtenu que 3 jours de répit, après la mort de son père. Les cris du peuple redemandent les parlemens : Malesherbes reparait à la tête de sa cour des aides. Son triomphe fut le plus doux et le plus touchant de tous les triomphes ; il était, comme Titus, l'amour et les délices de la nation : il jouit de sa gloire avec cette sérénité d'âme qui le caractérisait, et ne chercha à en profiter que pour l'intérêt de sa patrie. L'avenir de la France se découvrit à ses yeux ; il avait cette sagacité profonde qui lit le futur dans le passé : l'âge des révolutions approchait. La réforme était dans les esprits ; le trône et la cour restaient isolés au milieu d'un peuple entièrement métamorphosé. Il fallait, ou qu'ils tombassent, ou qu'ils se prêtassent à cette révolution qui s'empara de la pensée publique. Malesherbes voyait cette nécessité terrible : il l'indiqua dans ses célèbres remontrances de 1774, peignit la France avec une effrayante vérité, dévoila ses besoins, son malheur, ses craintes. Par prodige, il fut écouté ; et le ministère fut une fois la récompense de la franchise, de la phi-

lantropie et de la sagesse. Louis XVI fit signifier à Malesherbes qu'il était choisi pour successeur du duc de Choiseul : la place importante qu'il occupait ne peu à ses goûts. Il fallut exprès que le roi le forçât à accepter le ministère malgré lui, et qu'il eût un cachet, si l'on peut s'en servir ainsi, il ne reçut le ministère qu'à condition de le quitter promptement. Il le garda 9 mois, et fit de grandes choses ; il vida les affaires de cette foule de ministères que l'autorité y avait établies ; il établit une commission pour examiner l'utilité des lettres de cachet ; il poussa le gouvernement sur la route de l'humanité et de la justice ; il quitta le ministère en 1776, et se retira dans sa disgrâce, plutôt que d'approuver les mesures que le roi voulait entreprendre. Il rentra au conseil en 1782, mais abandonna bientôt le trône qui s'approchait ; le salut était impossible ; et Malesherbes ne pouvait reparaitre sur la scène pour protéger les victimes de la tyrannie. Libre, après ces vains et inutiles services, Malesherbes rentra dans la vie privée. Il se consacra à ses jardins ; il y rassembla toutes les plantes de toutes les contrées ; il y cultiva les passions charmanes qui n'ont que des passions cruelles des hommes qui font quelquefois oublier les vices. Dans l'intervalle de deux ministères, il voyagea beaucoup ; un déguisement vulgaire le protégeait souvent de cette gloire qu'il méprisait et entendit plusieurs fois le nom de son père prononcé avec des larmes de reconnaissance, par des i-



yaient en lui qu'un bourgeois nommé *M. Guillaume*. C'est rom qu'il visita la Suisse, la Hollande. Les académies de Paris l'admis au nombre de membres. Il possédait le style, la pensée; il savait parler, comparait avec justesse, raisonnait avec force, et méprisait les argumens une douceur et une douceur, qui est le parti le plus bien peu d'écrivains, et se distinguait particulièrement de ce Fénelon des ministres des littérateurs et des philosophes. Il passa au milieu d'eux de sa retraite; sans ressentir d'envie, et plus grand que les philosophes orgueilleux, sa simplicité se vante. J. J. Rousseau l'aima; et cet esprit voyant, ou si l'on veut rageux, ne trouva, dans cette époque, que la cause de Malesherbes et la droit de la liberté, qui ne lui présentait aucun alliage. Malesherbes tint, avec ce malheureux philosophe, une correspondance sur la botanique; éprouva une peine pour Malesherbes; fut troublée que par le conseil de Louis XVI, qui de nouveau vint au conseil; il y entra et reçut que sa présence ne lui fut rien, que sa voix n'était pas entendue, et obtint sa retraite. Malesherbes ne fut pas sage. Hélas! quelle force de bonté, quelle retraite profonde peuvent préserver un vertueux dans les malheurs publics? Malesherbes donner une admirable vie et un mort sublime, et, après

avoir consacré toute son existence à la sagesse et au dévouement, la terminer par le dernier degré de l'héroïsme. On ne l'avait pas écouté; ses prédictions fatales étaient accomplies. Le trône, lâchement soutenu, était tombé dans le gouffre de la dette publique, creusé par la corruption. Louis XVI était traduit à la barre de la convention. Les grands avaient fui, le peuple était muet; le plus imminent danger menaçait les défenseurs du roi. Malesherbes, que jamais on n'avait daigné entendre; Malesherbes, dont les conseils avaient été rejetés, et que sa philosophie et son dévouement avaient rendu odieux sous les deux règnes; Malesherbes, ignoré, enseveli dans la retraite, en sort tout-à-coup et se constitue le défenseur du monarque près de périr. Il fit cette action avec la simplicité qu'il mettait à tout: il fut introduit au Temple, il vit Louis XVI, et lui dévoua sa vie. Son conseil, son consolateur, son ami, à 50 ans, il trouva, pour être encore un héros, l'activité, la force et l'énergie d'une âme de 20 ans: l'univers sait le reste. Malesherbes porta son désespoir dans sa terre de Malesherbes, où bientôt la mort, qu'il avait bravée, vint le chercher. En décembre 1793, il fut arrêté et conduit à Paris, où, après une courte détention, il mourut sur le même échafaud que sa fille, sa petite-fille et le mari de cette dernière. Comment tracer, sans une douleur profonde, la fin de cette admirable vie: cette douceur, cette bonté, cette égalité d'humeur, cet esprit toujours occupé des autres hommes et du

bien de l'humanité entière; redire ces mots cruels, simples et touchans, derniers accens d'une âme si tendre? « Que voulez-vous? je suis devenu mauvais sujet sur la fin de ma vie, et je me suis fait mettre en prison! » Avant de monter dans le char funèbre, son pied heurta contre une pierre. « Voilà, dit-il, un mauvais présage! un Romain serait réfré! » Cette mort ne peut être comparée qu'à celle de Socrate. Ce grand homme était simple dans son costume, distrait dans ses manières, affable dans son accueil, malin sans avoir recours à cette triste ironie qui n'est qu'un mépris. Un jour, un chirurgien insolent l'aborde à la cour, frappe sur son gros ventre, et d'un ton de familiarité ridicule, lui dit: « Bonjour, *pater!* — Bonjour, *frater!* » répond le ministre. Ami de l'agriculture, il lui fit faire de grands progrès. Tout respirait autour de lui la joie, l'abondance et le bonheur. Simplement simple, comme disait M<sup>re</sup> Geoffrin, il fut, pendant qu'il vivait, l'objet du culte de ceux avec lesquels il vivait. Le culte de la postérité l'environnera toujours. Sa conversation était facile, brillante, longue, souvent diffuse; c'était une promenade au hasard: toutes les divagations y avaient place et y apportaient leur utilité, surtout leur plaisir. Gaillard et M. Lacrosette aîné (qui prépare un ouvrage précieux sur ce grand homme) ont joui du bonheur de l'entendre, dans ses promenades solitaires, se livrer à tout l'épanchement de sa philanthropie: suivant eux, il n'était pas d'entretien plus ravissant

dans sa liberté naïve. Malherbes possédait un trésor inépuisable de connaissances, un puissant d'imagination, délicate dans l'esprit, une bonnégale dans le cœur, la faculté du langage, et l'assemblage des talens sans vanité et des vertus sans orgueil. Il est parmi les hommes, une idée presque divine. Qui serait cependant? on a calomnié. Il était réservé aux temps où l'on excuse tous les crimes, le calomnier Malesherbes! beaucoup écrit sur Malesherbes un homme digne de le louer, Boissy-d'Anglas, a donné un excellent *Essai sur sa vie*: louant la vertu, a trouvé les détracteurs; et, chose inconcevable, la famille de Malesherbes a même solennellement contre les données à ce martyr. A Boissy-d'Anglas, M. Gaillard intime du ministre pendant plusieurs années, avait publié, sous le titre de *Vie*, ou *Éloge historique* un morceau remarquable et précieux pour l'histoire; et M. J. Boissy avait rassemblé, dans une notice bien faite, les principales de cette admirable vie. Malherbes aîné possède aussi, sur Malesherbes, un ouvrage inestimable de haute importance. Le *Journal de Delisle de Salles*, intitulé *Malesherbes*, contient des faits et des anecdotes peu d'exactitude et de sordide. Malesherbes lui-même a beaucoup écrit sur l'histoire, sur quelques parties des sciences, et surtout sur la politique administrative. Le recueil de ses *Remontrances et de ses mémoires* sur divers points de politi-

», ou générale, est un des  
 » plus précieux héritages que le 18<sup>me</sup> siècle  
 » nous a laissés, comme le souvenir de  
 » ces vertus est une des plus nobles  
 » possessions que la France ait léguées  
 » à l'avenir. A cet article, où  
 » nous cherchons à renfermer  
 » les principaux traits d'une vie si  
 » précieuse, nous joignons une lettre  
 » écrite à Paris, le 22 novembre  
 » par ce grand homme à  
 » un vertueux qui devait res-  
 » pecter sa vertu, M. Boissy-d'An-  
 » gles offre le plus fidèle témoi-  
 » gnage et l'image la plus naïve des  
 » hommes qui dirigèrent toujours  
 » la France. « Je suis très-flatté,  
 » monsieur, du prix que vous vou-  
 » lez mettre à ma façon de  
 » penser ; et comme j'en mets  
 » beaucoup à la vôtre, j'ai à cœur  
 » de vous faire voir que la mienne  
 » n'est pas la conséquence de celle que  
 » vous obtenez, et par laquelle-  
 » vous êtes obtenu quelque part  
 » de votre estime et dans celle  
 » de vos amis. Pour cela, il faut  
 » vous dire quelle a été ma condui-  
 » te, et que j'existe ; il faut en-  
 » tendre d'évaluer moi-même  
 » mes titres et jusqu'à quel  
 » point j'ai pu me rendre digne de  
 » l'honneur public, dont j'ai re-  
 » çu plusieurs fois des témoignages  
 » de vos auteurs. Cela sera un peu  
 » long et dans un autre temps, il  
 » m'aurait été un orgueil ridicule à  
 » moi-même de parler de moi. Mais  
 » d'aujourd'hui ce n'est pas mon élo-  
 » ge du passé que j'entre-  
 » prends, c'est la justification de  
 » mes sentimens actuels, et je  
 » vous en expose la raison. Vous nous a-  
 » vez, avec grande raison, qu'il  
 » ne faut pas des gens dont les intérêts  
 » particuliers influent sur le parti

» qu'ils prennent au sujet des af-  
 » faires publiques. Je serais sensi-  
 » ble à ce reproche s'il m'eût été  
 » adressé. Il m'est aisé de prouver  
 » jusqu'à l'évidence qu'il ne peut  
 » tomber sur moi ; c'est ce que  
 » vous allez voir. Dans le temps que  
 » la magistrature était l'idole de la  
 » nation, on m'a donné, ainsi qu'à  
 » plusieurs de mes confrères, des  
 » éloges dont je n'ai jamais été en-  
 » thousiasmé, parce que je les trouvais  
 » exagérés. On exaltait nos talens,  
 » on allait jusqu'à les comparer à  
 » ceux de Cicéron et de Démosthè-  
 » nes. On m'a couronné moi-même  
 » de la palme académique, au  
 » retour de notre exil, avec une  
 » sorte d'acclamation. J'ai tou-  
 » jours pensé et toujours dit que  
 » nos talens, qui brillaient beau-  
 » coup sur notre théâtre où nous  
 » étions les seuls, se trouveraient  
 » très-inférieurs à bien d'autres  
 » quand nous aurions pour concu-  
 » rrens tous les citoyens qui seraient  
 » admis comme nous à plaider la  
 » cause du peuple. On exaltait le  
 » courage avec lequel nous nous  
 » exposions à des actes de despotis-  
 » me, et on ne songeait pas que ce  
 » courage était peu de chose en  
 » comparaison de celui de deux  
 » ou trois cent mille citoyens,  
 » dont l'état est de sacrifier leur  
 » vie pour la défense de la patrie.  
 » A présent, je dirai aussi que ceux  
 » dont le devoir est de dire haute-  
 » ment la vérité, avaient besoin  
 » de beaucoup moins de courage  
 » pour braver les lettres-de-cachet  
 » qu'il n'en faut aujourd'hui pour  
 » s'exposer aux assassinats et aux  
 » incendies. Je déclare donc que je  
 » renonce sans regret aux éloges  
 » excessifs dont on nous a com-

» blés; je me restreins à ce que  
 » je crois qui m'est dû. Si j'ai quel-  
 » ques droits à l'estime publique,  
 » c'est pour avoir été le défenseur  
 » des droits du peuple, dans un  
 » temps où ce rôle ne conduisait  
 » pas, comme à présent, à devenir  
 » une des puissances de l'état;  
 » c'est pour avoir combattu, le  
 » plus fortement que j'ai pu, le des-  
 » potisme ministériel, lorsque,  
 » par ma position, je pouvais as-  
 » pirer aux faveurs du roi, promi-  
 » ses par les ministres. On m'a  
 » rendu la justice que dans cette  
 » espèce de combat je m'étais tou-  
 » jours conduit avec franchise, et  
 » que je n'avais pas mêlé aux atta-  
 » ques publiques des négociations  
 » secrètes. On m'a su gré particu-  
 » lièrement de ce qu'étant magis-  
 » trat, je n'ai jamais réclamé pour  
 » la magistrature aucune préroga-  
 » tive qui pût faire ombrage aux  
 » autres citoyens; de ce que je n'ai  
 » insisté pour l'immovibilité des  
 » charges de juges, pour leur faire  
 » conserver l'intégrité de leurs fonc-  
 » tions et la liberté de leurs suffra-  
 » ges, que parce que je regardais  
 » ces droits, et que toute la nation  
 » les regardait alors, comme la  
 » sauve-garde des propriétés, de  
 » la liberté et de la vie des citoyens;  
 » de ce qu'en revendiquant pour  
 » les cours de justice la prérogati-  
 » ve de porter au souverain les  
 » plaintes du peuple, j'ai toujours  
 » observé que cette éminente fonc-  
 » tion n'était réservée aux magis-  
 » trats que parce que la nation  
 » n'avait pas de représentans choi-  
 » sis par elle. Enfin, la popularité  
 » que j'ai pu acquérir pendant cet-  
 » te période de ma vie est venue,  
 » surtout, de ce que j'ai eu le bon-

» heur de parler au nom d'  
 » qui, depuis bien long-temps  
 » les autres, a demandé  
 » d'entendre la nation ell  
 » sur ses plus grands  
 » Lorsque des circonstanc  
 » lières m'ont fait parveni  
 » moi au ministère, on m  
 » re su gré de n'avoir pa  
 » de principes en chang  
 » tat; et de ce qu'après  
 » noncé les lettres-de-cac  
 » me le plus grand abus  
 » voir arbitraire, j'ai che  
 » mettre ordre dans la j  
 » pouvoir qui m'était con  
 » vais dit aussi, comme  
 » que la justice est la vrai  
 » sance des rois. Devenu  
 » j'ai insisté auprès du roi  
 » sa bienfaisance fût sou  
 » règles de la justice; e  
 » après plusieurs années  
 » appelé une seconde foi  
 » seil, non-seulement j'  
 » mais j'ai consigné, dan  
 » moire qui existe, que l  
 » ses occasionées par la  
 » roi étant payées du pr  
 » impositions, la nation  
 » droit de demander au r  
 » tre des hornes à sa bien  
 » Pendant ce second mir  
 » n'avais aucune fonction  
 » je n'avais que le droit  
 » et ce que j'y ai dit n  
 » publié. Mais le secret  
 » n'est pas assez bien g  
 » qu'on ait ignoré que ni  
 » pour ceux qui étaient j  
 » sans que moi, ni l'ami  
 » liens du sang, ni au  
 » motif ne m'ont empêch  
 » poser de toute ma force  
 » tes d'autorité qui ont  
 » la nation. Dans plusi

ne m'en suis pas tenu ; j'ai remis des mémoires après les avoir communiqués à ceux qui étaient d'un avis que moi. Il en existe des copies en différentes mains, et peuvent faire foi de ce que j'ai dit ; et si je voulais me prévaloir de ce qui est écrit dans mes mémoires, je m'exposerais au reproche le plus humiliant. Si ces mémoires sont publiés un jour, ou si on en fait un récit de ce que j'ai dit, j'espère qu'on puisse l'avoir retenu, et que, dans le temps où l'on se préoccupe de prévoir qu'il allait y avoir une convocation d'états-généraux, j'ai averti le roi que si la forme des états ne devait subsister, parce qu'elle favorisait une aristocratie également funeste à lui et au reste du peuple. Permettez-moi d'insister un peu longuement sur ce point, parce que c'est celui qui est l'objet de notre discussion : je suis le premier qui me suis opposé à cette aristocratie, et le nom est devenu si commun que la haine contre les aristocrates est devenue le prétexte dont on se sert pour commettre les crimes. J'observe que quand j'ai voulu combattre les différentes aristocraties, la France était meilleure ; j'avais des raisons personnelles, et j'aurais pu avoir des motifs de naissance et d'état, qui m'intéressaient à cette forme de gouvernement. Dans le temps où j'étais ministre, j'observais qu'en réservant le droit de veto au roi, on a fait depuis près de cinquante ans, la fonction de sti-

puler les droits du peuple, on a établi une aristocratie parlementaire, je parlais contre des corps dans lesquels ma famille, celle de ma fille et beaucoup de mes parens occupent, depuis long-temps, les premières places, et où j'ai passé moi-même une partie de ma vie. J'ai averti aussi que notre ancienne constitution d'états-généraux introduirait une autre aristocratie encore plus dangereuse, celle de la noblesse et du clergé, qui, au fond, sont le même corps, puisque le haut clergé est principalement composé de la haute noblesse. J'ai observé que ce vice de constitution, peu important lorsque les assemblées nationales ne faisaient que des doléances, serait la perte de l'état, lorsqu'elles auraient acquis une autorité réelle. Or, je suis né dans l'ordre de la noblesse ; ma famille y a toujours été depuis qu'elle est connue ; mes parens de mon nom venaient de quitter la magistrature, et d'entrer dans la carrière presque générale de toute la noblesse : tous ceux à qui j'appartiens, et la plupart des amis avec qui je vis, sont aussi de cet ordre. Qu'il me soit permis d'ajouter que, m'étant retiré du conseil immédiatement après avoir donné cette déclaration de mes sentimens, et n'ayant jamais songé à entrer dans aucune assemblée nationale, on ne peut pas dire de moi, comme on l'a dit de quelques autres, que j'aie abandonné les prétentions d'un ordre où je serais confondu dans la foule, pour entrer dans une carrière où j'espérais de jouer un

» rôle plus brillant. C'est très-in-  
 » justement qu'on ferait ce repro-  
 » che à plusieurs membres de la  
 » haute noblesse que je connais;  
 » je peux répondre de la pureté de  
 » leurs intentions, parce que je  
 » connais leur façon de penser  
 » bien long-temps avant la con-  
 » vocation de l'assemblée nationa-  
 » le. Mais pour ce qui me regarde,  
 » ce reproche n'a jamais pu  
 » m'être fait. Il est important,  
 » pour la question que nous avons  
 » à traiter, de faire bien connaître  
 » dans quel esprit j'ai toujours été  
 » l'ennemi de l'aristocratie.... Cela  
 » ne peut être rendu bien sensible  
 » que par des contrastes; et pour  
 » n'offenser personne, je prendrai  
 » mon exemple dans le dernier  
 » temps de la république romai-  
 » ne, dans le siècle que tout le  
 » monde connaît aussi bien que  
 » celui de Louis XIV ou celui de  
 » Louis XV. Clodius, le fameux  
 » ennemi de Cicéron, patricien  
 » d'une race illustre, renonça aux  
 » prétentions de sa famille pour  
 » devenir chef du peuple. Il le fut  
 » réellement; car la populace de  
 » Rome, ce qu'on nomme *ſex Ro-*  
 » *multi*, s'y méprit pendant toute  
 » sa vie, et le regarda comme un  
 » vertueux citoyen. La postérité  
 » en a jugé autrement; sa mémoi-  
 » re est en exécration, et de son  
 » temps même, tous les gens rai-  
 » sonnables et éclairés ne s'y trom-  
 » paient pas. Clodius était un am-  
 » bitieux et un scélérat. Né avec  
 » de grands vices et peu de gran-  
 » des qualités, il n'aurait pu jouer  
 » qu'un rôle médiocre dans son  
 » ordre, où il y avait de grands  
 » hommes. En se rangeant du côté  
 » des plébéiens, en leur sacrifiant

» une hauteur qui était hér  
 » dans sa famille, il se trou  
 » d'un coup à la tête d'u  
 » puissant, dont la faveur  
 » commettre avec impur  
 » plus grands crimes: c'est  
 » désirait. Il détruisit dan  
 » la puissance publique,  
 » la tranquillité et la sûret  
 » toyens; il s'associa tous l  
 » mes perdus de dettes et  
 » mes, qui ne pouvaient  
 » ter sans que tout fût re  
 » Il y joignit des troupes  
 » diateurs payés par lui. Q  
 » assassinats exécutés par  
 » dres, et les menaces d'ui  
 » sort faites aux plus honn  
 » toyens, le rendirent  
 » maître des délibérations  
 » était asservie, puisque le  
 » ges n'y étaient plus lit  
 » qu'on était soumis au  
 » du poignard, et ceper  
 » peuple, d'autant plus  
 » reux qu'il est plus ignora  
 » stupide, plus suscept  
 » croire toutes les fables q  
 » débite, croyait toujours  
 » lui le défenseur de s  
 » té. Clodius est l'homu  
 » l'exemple doit mettre e  
 » contre ceux qui, sous  
 » d'être amis du peuple,  
 » gent qu'à troubler les  
 » ques et les empires. F  
 » cette digression, puisqu  
 » à parler que de moi,  
 » bien loin de Clodius. Je  
 » voir le droit de dire q  
 » qui s'est contenté de m  
 » les dangers de l'aristocr  
 » se livrer ensuite à la reti  
 » peut pas être soupçon  
 » semblable politique; qu  
 » vident que ses sentiu

été purs, et que l'am-  
 a jamais influé sur son  
 ne. Après le compte que  
 de vous rendre, mon-  
 ma vie passée, il ne me  
 à demeurer le même  
 je vivrai. Je n'aspire  
 a gloire d'être le législa-  
 réformateur, le restau-  
 e ma patrie; je m'en  
 néríte que je crois avoir,  
 être jamais écarté de la  
 et doit suivre un homme  
 et dans cette route, de  
 unais reculé par faibles-  
 été le premier ennemi  
 aristocratie; mais je ne  
 rai point de cette expres-  
 sion si redoutable, sans  
 r. J'entends par aristo-  
 crate (car il y a des pays  
 et la loi de l'état), ou par  
 e, un gouvernement  
 rtain nombre d'hommes  
 nt d'une autorité qui ne  
 s été conférée par la na-  
 d'une plus grande auto-  
 celle qui leur a été con-  
 and je vois une telle  
 e s'élever en France, je  
 ui l'approuver, sans être  
 uent à mes principes, ni  
 e dire ce que j'en pense,  
 inconséquent à mon ca-  
 Je ne m'en suis pas ex-  
 public, et j'espère que  
 ai toujours dispensé,  
 e la passion populaire  
 tel point, que tout ce  
 rais, et même le marty-  
 le subissais pour avoir  
 rité, ne serviraient de  
 und cette passion sera a-  
 d'autres diront mieux  
 ce que j'aurais à dire,  
 urai pas autant d'em-

» pressement que M. de Calonne  
 » à m'emparer de la dispute; ain-  
 » si j'espère finir mes jours dans  
 » le silence et l'obscurité. Mais si  
 » l'on me sommait de dire aujour-  
 » d'hui ce que je pense, il faudrait  
 » le dire sans ménagement et dans  
 » les termes les plus clairs, sans  
 » quoi je serais traître à ma patrie;  
 » et quand un député de l'assem-  
 » blée nationale m'interroge, ce  
 » serait lâcheté de garder le silen-  
 » ce; ainsi je ne profiterai pas de  
 » la permission que vous me don-  
 » nez de ne pas vous répondre. »

MALET (LE BARON JEAN DE),  
 ancien conseiller au parlement de  
 Bordeaux, ne parut sur la scène  
 politique que sous le gouverne-  
 ment impérial. C'est alors, qu'à  
 la faveur de ses anciennes liaisons  
 avec M. le comte Jaubert, gou-  
 verneur de la banque de France,  
 il devint successivement baron de  
 l'empire, avec majorat, par dé-  
 cret du 29 septembre 1809, pré-  
 sident du collège électoral de Pé-  
 rigueux, membre du corps légis-  
 latif pour le département de la  
 Dordogne, conseiller à la cour im-  
 périale de Bordeaux, et enfin, che-  
 valier de l'ordre de la Réunion.  
 M. le baron de Malet exerça ses  
 fonctions législatives jusqu'au re-  
 tour de Napoléon, en mars 1815.  
 Il a été nommé, par ordonnance  
 royale du 20 août 1817, vice-pré-  
 sident de la 3<sup>e</sup> section du collège  
 électoral de la Dordogne. Il rem-  
 plit encore aujourd'hui la place  
 de conseiller de la cour royale de  
 Bordeaux.

MALET (CHARLES-FRANÇOIS),  
 général de brigade, d'une famille  
 noble de la ci-devant Franche-  
 Comté, naquit à Dôle, le 28 juin

1754. Destiné, dès sa jeunesse, à l'état militaire, il entra, à l'âge de 16 ans, dans les mousquetaires, et y resta jusqu'à la réforme de ce corps. Il eut alors un brevet de capitaine de cavalerie, et se retira dans sa ville natale, où il demeura jusqu'au commencement de la révolution. S'étant prononcé avec chaleur pour le nouvel ordre de choses, il fut nommé capitaine d'un des premiers bataillons, que son département envoya aux frontières, et se distingua en plusieurs occasions, par sa valeur et ses talents militaires, qui lui procurèrent un avancement rapide. Il fut promu au grade d'adjutant-général en mai 1793, à celui de général de brigade le 14 août 1799; commanda, à cette époque, une division sous les ordres du général Championet; se distingua de nouveau pendant la campagne des Alpes, et eut ensuite un commandement particulier dans l'intérieur de la France. Appelé par le gouvernement consulaire à Paris, au commencement de 1805, il y resta peu de temps, et fut employé, en Italie, sous les ordres du maréchal Masséna, qui le cita honorablement dans plusieurs rapports, et qui lui fit confier le commandement de la place de Pavie; mais ayant manifesté hautement des opinions très-républicaines, dans le moment où Napoléon se fit couronner empereur, le général Malet, disgracié, fut rappelé de l'armée, et resta sans emploi. Revenu à Paris, les liaisons qu'il forma à cette époque avec plusieurs hommes connus pour être opposés au gouvernement impérial, le rendirent suspect, et il fut bientôt ac-

cusé d'être entré dans un plot contre le chef de l'état, ne put, cependant, saisir l'occasion de cette conspiration pour trouver des preuves suffisantes pour mettre Malet en jugement; mais il fut jeté en prison et resta pendant plusieurs jours en captivité. Durant sa longue captivité, il lia avec le général LAMOUILLON (ce nom), ancien chef de major de Moreau, et avec le général Guidal, tous deux arrêtés puis long-temps. En octobre 1805, Napoléon se trouvait en tête d'une puissante et victorieuse armée, en Russie. La prise de Moscou n'avait pas eu lieu sans désastres, qui la suivirent et taient pas même prévus et prévus. Le général Malet, du moment qu'il fut en prison, n'en reprit pas l'audacieux projet de renverser le prince, alors au faite de sa puissance et de la gloire. Pour échapper dans son entreprise, il fallait que quelques prisonniers fussent libérés, qui languissaient depuis des années, dans la captivité: et peu s'en fallut pendant qu'il ne réussit, momentanément, et dans l'intervalle de l'empire. Il venait de demander la permission d'être relâché dans une maison de santé à Charroux, connue sous le nom de maison Belhomme. Du 23 au 24 octobre 1805, il escalada les murs, et se fit enfin libre, mais seul dans la prison de Paris. Il se rendit de suite au colonel du second régiment de la garde parisienne, auquel il vint à persuader que l'état de santé de l'empereur était tel qu'il fallait p



ement pour changer toutes les autorités et rétablir la république. Il lui montra de plus en plus le sénat-conservateur, qui avait déjà l'abolition du régime impérial, et qui était le général Malet commandant de la place de Paris. S'inspiré de ce chef, qui croyait à la nouvelle révolution inévitable et courut à la caserne de la cohorte, commandée par le bataillon Soullier, qu'il avait habilement gagné d'avance. Il se laissa au moins bien vaincre de ce qu'il désignait comme la mort de l'empereur, un changement dans l'élément du chef fit aussitôt prendre à sa troupe, et marcha vers la ville, dont il s'empara le matin. Le préfet de la ville, le comte Frochot, y arriva quelques heures après de sa campagne, comme tous les soldats l'entouraient, que Napoléon avait été tué. Déjà on faisait à la ville les dispositions nécessaires pour recevoir la commission provisoire d'un nouveau régime et le nouvel état-major. Un détachement s'était formé avec le général Guidal, à la tête de la police : ce dernier y avait le duc de Rovigo (Savary), le ministre, qui fut transporté à la Force, et le général Thorie fut aussitôt installé à sa place. Un des soins de Malet avait été de faire ces deux généraux de la Force. Il se rendit ensuite, avec ses soldats, à l'hôtel du comte de la place, le général qui entra seul, il ne put convaincre ni

de la mort de l'empereur, ni de la réalité du décret du sénat. Après quelques altercations, Malet lui tira à bout portant un coup de pistolet, dont la balle lui traversa la mâchoire ; mais au moment où il allait redoubler, il fut lui-même saisi par derrière, et terrassé par l'adjudant de la place Laborde, qui, à la première nouvelle de ces mouvemens militaires, accourut en toute hâte chez le général Hulin, et que les soldats de Malet, n'ayant point eu d'ordre contraire, laissèrent librement entrer. Il paraît que les soldats, qui n'étaient qu'imparfaitement instruits des desseins de leurs chefs, perdirent alors toute confiance, et Laborde parvint à leur persuader de conduire eux-mêmes le général Malet en prison. Ses complices furent tous successivement arrêtés, et leur procès s'instruisit dès le lendemain devant une commission militaire. Pendant toute la procédure, qui dura deux jours et trois nuits, il montra un calme imperturbable, avoua sans détour qu'il avait voulu détruire la puissance de Napoléon, et changer le gouvernement de la France; mais qu'ayant échoué dans ce grand dessein, il n'aspirait plus qu'à la mort la plus prompte. Condamné à être fusillé, le général Malet fut conduit avec ses complices, vers les trois heures après midi, dans la plaine de Grenelle, le 27 octobre. Il marcha à la mort avec intrépidité, et quoique un supplice ordinairement si prompt se prolongeât pour lui, par la maladresse ou l'hésitation des jeunes soldats qui devaient le fusiller, son courage ne se démentit pas un seul instant. On avait

placé les condamnés à côté les uns des autres, sur un même rang. Un peloton entier devait faire feu sur tous à la fois. Après la première décharge, le général Malet restait toujours debout; à la seconde, il tomba, mais n'était encore que blessé. Les soldats eurent alors ordre de l'achever à coups de baïonnette, ce qui fut exécuté. On est loin d'avoir encore aujourd'hui soulevé en entier le voile dont le général Malet a su longtemps couvrir ses projets. Il n'avait pas même admis ses principaux complices à la connaissance de tous ses moyens d'exécution, et ses juges ne purent arracher de lui aucun aveu important; mais il paraît certain qu'il s'était ménagé de nombreux amis, et qu'il comptait sur de puissans appuis, non-seulement dans l'intérieur de la France, mais aussi dans l'étranger.

MALEVILLE (JACQUES, MARQUIS DE), pair de France, grand-officier de la légion-d'honneur, est né en 1741, à Domme, département de la Dordogne, d'une famille honorable, dont quelques membres s'étaient autrefois distingués dans différentes carrières. Son oncle, Guillaume de Maleville, prêtre et docteur en Sorbonne, a laissé aux érudits plusieurs ouvrages philosophiques ou de théologie, sans nom d'auteur, entre autres, une *Histoire critique de l'Eclectisme ou des Nouveaux Platoniciens*; une *Réfutation des Principes de l'Émile*; un *Traité sur l'Accord de la Religion naturelle et de la Religion révélée*. Le marquis de Maleville exerça d'abord la profession d'avocat au bar-

reau de Bordeaux. Rappé à bonne heure dans le sein de sa patrie, il y menait, depuis plusieurs années, une vie privée, lorsque la révolution éclata. Il en d'abord les principes, et se fendit tant qu'ils parurent voir servir qu'à l'établissement d'une monarchie constitutionnelle. En 1790, il fut nommé député, puis président du département de son département, et fut élu directeur d'une adresse de la Dordogne à l'Assemblée constituante, dont il ordonna l'impression et l'impression à la suite du procès-verbal de la séance du 12 août. Nommé membre du tribunal de cassation en 1791, il présida cette cour pendant quelque temps, et fut élu au mois de brumaire an 4 au conseil des anciens. Dans cette assemblée, il se lia particulièrement avec MM. Portalis, Murair, Barbé-Marbois et qui passaient pour être le chef du parti monarchique, au législatif, et fit partie d'un comité décadaire, où ils concoururent à leurs résolutions. Pendant l'exercice de ses fonctions législatives, il fit un assez grand nombre de rapports et de discours sur diverses matières. Dans l'un de ces discours, imprimés en 1793, il attaqua vivement la loi de partage, à titre de préjudice des biens des ascendans, et s'étonna de ce qu'on voulait punir des Français complices de leurs enfans, parce qu'ils les avaient élevés dans des sentimens

à l'esprit de la démo-  
 « Ainsi, disait-il, nous  
 « donc tous coupables,  
 qui sommes nés sous un  
 « nement monarchique, de  
 « pas élevé nos enfans en  
 ! A ce compte, la répu-  
 « hériterait bientôt de toute  
 on. » Il parla, le 5 ventôse  
 our le maintien de M. Au-  
 « assillon, dans les fonctions  
 : au tribunal de cassation;  
 u même mois, sur les li-  
 « stinés aux écoles élémén-  
 le 12 germinal, contre les  
 ions qu'on proposait de  
 « code d'instruction crimi-  
 le 11 messidor, sur l'effet  
 « nonciations contractuelles  
 « cessions; le 3 frimaire an  
 « l'abrogation de la loi du  
 « maire, qui avait exclu des  
 « as publics les parens d'e-  
 : le 17 messidor suivant,  
 « l'on remplaçât au tribunal  
 « ation les membres inconsu-  
 « nellement nommés par le  
 « re-exécutif; le 12 thermi-  
 « ur qu'on ne pût passer  
 « des biens nationaux avec  
 « l'omnances de fournisseurs;  
 « t 9 fructidor, sur le paie-  
 « es fermages dus à l'état. A-  
 « journée du 18 fructidor, il  
 « ta plusieurs fois son im-  
 « on relativement à ce coup  
 « et à l'extension inconstitu-  
 « le des pouvoirs du directoi-  
 « utif. Le 21 nivôse an 6, no-  
 « ut, il s'opposa à ce que la  
 « tion des membres des tri-  
 « : criminels fût provisoire-  
 « levée aux assemblées é-  
 « les, dont on suspectait alors  
 « et la tendance. Il dit que  
 « près neuf ans de travaux et

« de sacrifices, après une journée  
 « qui avait glacé d'épouvante tous  
 « les mécontents, on trouvait enco-  
 « re des prétextes pour empêcher  
 « le peuple de jouir pleinement des  
 « bienfaits de sa constitution, il fal-  
 « lait renoncer à voir arriver l'épo-  
 « que où il lui serait permis d'en  
 « recueillir les fruits.... Voici,  
 « ajoutait-il, ce qui pourrait bien  
 « ramener le peuple au royalisme,  
 « malgré son éloignement naturel:  
 « c'est de s'apercevoir que la sou-  
 « veraineté n'est qu'un vain nom, et  
 « que l'exercice lui en devient il-  
 « lusoire; c'est de voir destituer ar-  
 « bitrairement ses magistrats; c'est  
 « que des nominations dictées (au  
 « directoire-exécutif) par des rap-  
 « ports infidèles, tombent sur des  
 « sujets indignes, souillés de sang  
 « et de rapines, etc. » Ce discours  
 fut plusieurs fois interrompu par  
 des murmures, par des cris à l'or-  
 dre! L'impression en fut refusée  
 par le parti dominant, et le jour-  
 nal intitulé *l'Ami des Lois* écrivit  
 qu'il était de fabrique anglaise.  
*L'Observateur de la Dordogne* re-  
 procha à M. de Maleville d'avoir  
 été chargé, en l'an 4, d'organiser  
 son département à l'autrichienne;  
 d'avoir été élu député par une in-  
 trigue royaliste; d'appartenir à  
 la faction de Clichy; d'être un  
 complice de Willot et de Pichegru,  
 de Carnot et de Barthélemy; enfin  
 de n'avoir pas prononcé une seule  
 opinion qui n'eût fait gémir les  
 vrais républicains. M. de Malevil-  
 le répondit à ces imputations dans  
 une brochure adressée à ses collè-  
 gues et à ses commettans, et n'en  
 continua pas moins l'exercice de  
 ses fonctions législatives. Il s'atta-  
 cha à défendre les propriétés des

ci-devant seigneurs des domaines congéables de la Bretagne, dans les séances des 29 vendémiaire, 6 et 18 thermidor an 6, et parvint à les leur faire conserver. Les 13 et 27 brumaire de la même année, il présenta au conseil des anciens un travail sur la rente viagère; le 16 nivôse suivant, sur les transactions passées durant le cours du papier-monnaie. Le 14 germinal, il parla pour le rétablissement de la contrainte par corps; le 13 thermidor, contre les avantages excessifs que les premières lois de la révolution avait accordés aux enfans nés hors mariage; le 1<sup>er</sup> jour complémentaire, sur la propriété des îles et alluvions des rivières navigables; le 8 vendémiaire an 7, sur les domaines engagés dans les pays réunis; le 8 germinal suivant, contre la loi portant qu'en matière criminelle, correctionnelle et de police, les frais des procédures seraient supportés par les condamnés. Au mois de floréal an 7, n'ayant été réélu député que par une assemblée électorale scissionnaire, dont les opérations furent annulées, il cessa de faire partie du corps-législatif, et n'exerça aucune fonction publique jusqu'après l'établissement du consulat en l'an 8. Il fut alors du nombre des juges du tribunal de cassation nommés par le sénat; et bientôt après, les suffrages de ses collègues l'appelèrent à présider la section civile de ce tribunal, en remplacement du célèbre Tronchet, nommé sénateur. Chargé, par décret du 24 thermidor an 8, de coopérer à la rédaction d'un projet de code civil, avec MM. Tronchet, Portalis et Bigot-de-Préameneu, il se montra

le zélé partisan des principes du droit romain, du régime de la puissance paternelle et du culté de tester. Il s'opposa à la conservation du divorce l'adoption, et publia, pour prouver que le divorce ne devait être admis que dans le cas d'adultère de la femme, une brochure intitulée *quelque sensation*, et *Morning-Chronicle et le Courant* en Angleterre, parlèrent en faveur de Maleville. En 1804 et en 1805, Maleville fit paraître l'*Essai de la Discussion du Code de Commerce*, conseil-d'état, ouvrage en 2 volumes in-8°, qui a eu deux éditions. Il a été traduit en allemand par Blanchard. Au mois de mars 1806, il fut nommé membre du sénat. Aucune discussion n'eut lieu pendant cette assemblée pendant son séjour au sénat. Jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1807, Maleville vota pour la déchéance de l'empereur Napoléon, et le rappel des Bourbons, et le projet de constitution décrété par le sénat, après avoir proposé quelques objections contre la disposition par laquelle les sénateurs étaient élus à eux-mêmes une fonction héréditaire. Élevé par le sénat à la dignité de pair, le 4 juin 1809, nommé président du collège électoral de la Dordogne en 1810, marquis et grand-officier de la Légion-d'honneur en 1817, il cessa de défendre avec fermeté ses anciens principes de la monarchie constitutionnelle. Le 28 novembre 1814, il y a voté contre le projet de loi relatif à la liberté de la presse, et qui rétablissait la censure. Le 28 novembre 1815, il combattit la proposition de Maleville de Bonnai, ayan

permettre aux pairs ab-voter par procureur. Lors-ès du maréchal Ney, il a-our la déportation. Le 4-16, il a demandé que la-de recevoir des donations-as restreinte au clergé ca-, mais qu'elle s'étendit à-es cultes protestans. Le-our, il a voté l'adoption-objet de réglemant judiciai-la cour des pairs, présen-m d'une commission dont-partie. Le 28 janvier 1817,-endu le projet de loi sur-tions promulgué le 5 fé-ivant. Le 22 février de la-nnée, il a fait un rapport-option d'un projet de loi-ntenait pendant un an la-des journaux, en énonçant-bien formel pour que ce-momentané à la paix pu-ût le dernier qu'on de-au corps-législatif. Le 21-18, il a voté, dans un rap-ntre une proposition ten-faire concourir les diffé-ctions d'un collège élec-nomination du bureau de-ge. Dans la même session,-à l'adoption sans amende-la loi relative au recrute-: l'armée, et proposé, au-e, quelques amendemens-qui avait été présentée sur-ainte par corps. Le 26-1819, il a parlé contre la-ion de l'entière abolition-d'aubaine et de détrac-2 mars, il a combattu la-ion de M. le marquis Bar-tendante à modifier la loi-tions. Le 6 mai suivant, il-té des observations sur les-es imposées à la propriété

pour la défense des places fortes; enfin le 27 juin 1821, il a voté contre l'augmentation du nombre des évêchés consacré par la loi relative aux pensions ecclésiastiques. Depuis cette époque, son grand âge paraît l'avoir empêché de prendre une part active aux travaux de la chambre.

**MALEVILLE** (PIERRE-JOSEPH, COMTE DE), premier président de la cour royale d'Amiens, chevalier de la légion-d'honneur, fils aîné du marquis de Maleville, pair de France, est né en 1778, à Domme, département de la Dordogne. Après s'être exercé quelque temps au barreau de Paris, il a débuté dans la carrière politique par les fonctions de sous-préfet de Sarlat, qu'il a exercées depuis la fin de 1804 jusqu'au commencement de 1811, époque à laquelle il a été nommé conseiller à la cour d'appel de Paris. Le 1<sup>er</sup> avril 1814, il fit distribuer au sénat une adresse imprimée, pour demander le rappel des Bourbons, avec des institutions qui pussent désormais garantir la liberté de la nation et le repos de l'Europe. Au mois de juin 1815, il siégea dans la chambre des représentans comme député de la Dordogne, et, le 5 de ce mois, il demanda par une motion d'ordre, et d'après l'exemple du parlement anglais, que les paroles et les sentimens personnels du chef de l'état ne fussent jamais cités dans les discussions législatives. Dans la même séance, il fit une proposition qui fut développée le surlendemain, et dont l'objet était de réprimer, par l'intervention des jurés, les abus de la liberté de la presse, sur lesquels

le duc d'Otrante (Fouché), ministre de la police, avait appelé l'attention de l'assemblée, dans un rapport fait quelques jours auparavant. En développant sa proposition, M. de Maleville exposa que les provocations indirectes au renversement du gouvernement, et les acclamations séditieuses contre lesquelles le ministre demandait une loi, devaient être réprimées; mais qu'on ne pouvait leur appliquer les dispositions sévères portées par le Code pénal contre les provocations directes. Après avoir annoncé que des acclamations alors réputées séditieuses, telles que le cri de *vive le roi!* avaient été punies par quelques tribunaux de peines qu'il qualifia d'*atroces*, il demanda que les provocations indirectes et les acclamations séditieuses fussent rangées dans la même catégorie, et qu'on ne leur appliquât que l'emprisonnement de six jours à un an, lorsqu'elles n'auraient été suivies d'aucun effet, et la peine de la réclusion, lorsqu'elles auraient occasioné des troubles. A l'avis du ministre, il opposa l'autorité de Montesquieu, pour établir que les calomnies dirigées contre la personne du chef de l'état, ou des membres de sa famille, ne devaient être punies que correctionnellement. Enfin un article de son projet de loi portait « que la publication des actes des puissances ennemies, déjà insérés dans les journaux étrangers, pourrait avoir lieu librement, par la voie des journaux français, sans donner lieu à aucune responsabilité contre les éditeurs, sauf au gouvernement à y faire insérer les explications dont il les ju-

gerait susceptibles. » Cette proposition fit naître sur les intentions de l'auteur des doutes que ne furent levés qu'à la séance suivante, et qui empêchèrent de donner suite. Dans la séance du 10 juin, après la bataille de Waterloo, M. de Maleville s'opposa à ce que le fils de Napoléon fût reconnu empereur. Il représenta le danger d'une pareille reconnaissance dans les circonstances où elle se trouvait placée. Mais interrompu par quelques murmures, il ne put expliquer complètement sa proposition; et la chambre écarta l'ordre du jour motivé sur l'urgence des constitutions. Maleville s'attacha alors à développer son opinion dans un discours adressé au gouvernement provisoire et aux chambres, et y invita sans détour à prendre une promptة démarche au sujet du roi, les calamités d'une invasion étrangère, les vengeances politiques, et les maux qui pourraient être le résultat d'une plus longue résistance tant qu'il valait mieux se résigner à Louis XVIII sous une monarchie constitutionnelle, que de se laisser un maître de la main d'argent. « Si vous aimez la liberté, » disait-il, si vous ne voulez pas perdre le fruit de vos efforts, tant de combats, hâtez-vous de porter directement à l'empereur vos vœux et ceux de la nation, faites-le lui connaître que des réformes nouvelles, des intérêts nationaux, et résultant d'un système de choses qui a traversé le siècle, ne sauraient être

reposer l'état à de nouveaux . Dites-lui que les Français vent se reposer qu'à l'om- sous les garanties d'un parti tionnel, etc. » Cette opi- noncée à la chambre le 30 l'absence de l'auteur, don- à une séance très-orageuse. rocha à M. de Maleville n opposition avec lui-même rappela la proposition de avait faite le 15 du même quelques députés le traité- *iliéné*; d'autres demandè- mise en jugement, mais la e, sur les observations de sier et de quelques hommes déclara qu'il n'y avait lieu re poursuite, en se fon- r la liberté que devaient as- is ses membres d'émettre blier leurs opinions. M. de le publia, quelques jours a- e défense portant pour épi- : *Frappe, mais écoute!* A- rentrée du roi, il reprit sa e conseiller à la cour roya- ris, fut nommé, en 1819, 'président de la cour royale , et passa, l'année suivan- lle d'Amiens, en la même . Outre les écrits politiques nient d'être parlé, le com- deville a composé quelques es de littérature. Le premier *Discours sur l'influence de la tion de Luther*, publié au prairial an 12 (1804), qui ut pour le prix proposé, précédente, par l'une des de l'institut, et obtint une i honorable. Le but de cet est différent de celui de des Villers, qui fut couron- teur, ennemi des révolu- tentes, s'y montre peu fa-

vorable à celles que provoqua Lu- ther. Après avoir tracé un tableau très-satisfaisant de la situation de l'Europe au commencement du 16<sup>m</sup> siècle, des progrès qu'a- vaient déjà faits les lumières et la civilisation, des espérances que donnaient l'invention de l'im- primerie, la découverte du Nouveau- Monde, et l'esprit éclairé de la plupart des princes de cette épo- que, sans en excepter les pontifes romains, il soutient et s'efforce d'établir que la réformation a plu- tôt arrêté que hâté les améliorations qui se sont opérées depuis dans la situation générale de l'Eu- rope; que si l'art de la critique et l'étude des langues orientales ont tiré quelque profit des disputes qu'elle excita, la bonne littérature et les arts en ont long-temps souffert; que les avantages dont on suppose que lui sont rede- vables les états d'Allemagne sont équivoques; que ceux qu'elle a pu procurer à l'Angleterre, à la Hollande et aux royaumes du Nord, n'ont été obtenus qu'au prix des plus horribles calamités; que les résultats de la réformation ont été fort nuisibles à la France, puis- qu'elle a fait naître les guerres civiles qui ont accablé ce pays pendant près d'un siècle, puis la révocation de l'édit de Nan- tes qui l'a privé d'un si grand nombre de familles utiles, et lui a suscité tant d'ennemis dans toutes les parties de l'Europe. C'est surtout aux réactions causées par cette révolution religieuse, aux précautions excessives qu'elle a suggérées à l'église et aux princes catholiques, que sont dus, suivant M. de Maleville, les progrès du

despotisme et l'influence funeste de la superstition dans les états du midi de l'Europe; l'extinction des lumières ou le sommeil des sciences, la perte de toutes les anciennes libertés publiques, et enfin la décadence rapide dont les deux nobles nations de l'Espagne et du Portugal, après avoir répandu un si vif éclat dans le monde, ont dans la suite offert le triste spectacle. Cet écrit se ressent de la jeunesse de l'auteur à l'époque où il a été composé. Le style, quoique clair et rapide, n'en est pas irréprochable. Le récit des troubles et des guerres qui ont suivi la réformation dans les différens états y paraît trop détaillé, et l'on désirerait, au contraire, un peu plus de développement dans les parties où l'auteur traite des conséquences de cette grande révolution religieuse, par rapport aux progrès des lumières et à la situation politique des différentes nations. Le second ouvrage est beaucoup plus connu : ce sont *les Benjamites rétablis en Israël*, poëme supposé traduit de l'hébreu, publié au commencement de 1816. Presque tous les journaux en ont rendu compte et lui ont accordé des éloges. Il est, en effet, rempli de nobles sentimens; c'est un appel à la concorde, à l'indulgence, au patriotisme; c'est un anathème lancé contre l'hypocrisie et les fureurs politiques; et, quoique cet ouvrage ait été évidemment inspiré par les événemens de 1815 et 1816, il a été aussi remarqué sous le rapport du mérite littéraire. Le sujet en est heureusement choisi, selon tous les critiques. Les caractères des personnages y

sont bien dessinés; le style de verve; la couleur locale le langage et les coutumes faitement observées. L'auteur employe avec beaucoup de succès, les beautés dont l'Écriture-Sainte est riche magasin. On y trouve le charme que peut procurer la peinture des mœurs simple plus haute antiquité; et l'auteur qu'inspire la narration se soutient et croît jusqu'au dénouement. Toutefois, l'action de ce poëme manque d'unité, ou du moins les deux parties principales en paraissent être mal liées. Les actions du chef des Benjamites ne sont pas plus intéressantes qu'il n'est commencé avant la catastrophe de sa tribu. On y rencontre des épisodes trop longs, des citations rabbiniques qui sont trop obscures pour le lecteur, de longues notes qui détournent l'attention, et ne conviennent à une composition poétique. Le dénouement, quoique conforme à la Bible, paraît peu de la gravité des sages d'Israël. L'auteur aurait dû recourir à un autre moyen, naturel et simple, pour dégager les Benjamites du serment inhumain qu'ils ont prononcé contre les prosélytes. La seconde édition pourra disparaître ces taches remarquées par tous les critiques. Le poëme est un traité général et étendu de la mythologie pour titre : *les Fables ou les Mystères des différentes païennes, et des anciens hérétiques juifs et chrétiens, comparés et dévoilés par l'auteur*.



*Methodique des dogmes, des et de la dégénération du astres.* Cet ouvrage est en- dit; mais l'auteur en a lu, et en 1819, un assez grand de chapitres dans les séances littéraires de Paris. son système paraisse avoir s rapports avec celui de de l'*Origine de tous les cul-* but et sa méthode différent ent de ceux de Dupuis. M. ville s'attacha sans cesse à es théories et les assertions rnier. Ses moyens d'expli- sont principalement pui- les dogmes religieux du ient. Les traditions et les abbiniques nous ont paru grand rôle dans ce livre, teur ne tardera pas sans donner au public.

**EVILLE (PIERRE-JOSEPH-**, vicomte de), maître des s, chevalier de l'ordre e la légion-d'honneur, fils du marquis de Maleville, France, est né, en 1782, me, département de la ne. Il fut d'abord auditeur eil-d'état sous le gouver- impérial. Le roi l'a nom- tre des requêtes en 1814, t de la Vendée au mois de 1815. Après avoir contri- acifier ce département, il ré, par le mauvais état de s, de demander peu de près sa retraite, et n'a re- service au conseil-d'état 819.

**HERBE (JEAN-FRANÇOIS-**, censeur royal honoraire, bénédictin, est né à Ren- partement d'Ille-et-Vilai- s études terminées avec

succès, il se fit recevoir docteur à Angers en 1774, et fut appelé à professer la philosophie à Paris, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il revit la dernière édition des *Œuvres de Saint-Ambroise*, et fut le continuateur de l'*Histoire du Languedoc*, après la mort de son confrère D. Bourotte. En 1791, D. Malherbe s'occupa de recherches historiques sur les assemblées des états-généraux, et plus tard, il développa ses connaissances en chimie, en concourant pour le prix proposé par le bureau de consultation des arts, pour la fabrication de la soude par la décomposition du sel marin. Un procédé dont il avait fait la découverte en 1777 facilita son travail, et il remporta le prix. Nommé, en 1794, commissaire-adjoint pour recueillir les livres dans les dépôts littéraires, il devint successivement bibliothécaire de la cour de cassation et du tribunal, et en 1812, censeur de la librairie. D. Malherbe est aujourd'hui censeur royal honoraire. Il a, en manuscrit, 1° une traduction du latin en français de la *Physique souterraine* de J. J. Becher, édition de Stahl, publiée, en 1703, à Léipsick, en 2 vol. in-8°, et en 1738, en 1 vol. in-4°; 2° des *Observations sur l'Histoire de France, relativement aux assemblées nationales*, qui pourraient former un volume; 3° enfin, des *Remarques historiques sur les localités et les antiquités de la ci-devant province de Languedoc*. Elles sont renfermées dans plus de 30 cartons. Les sciences et l'histoire nationale ne pourraient que gagner à la publication, au

moins par abrégés, de ces différens travaux.

**MALHERBE** (N.), membre de la chambre des représentans, fut nommé à cette assemblée par le département d'Ille-et-Vilaine pendant les *cent jours*, en 1815. Le peu de durée de cette chambre ne permit pas à M. Malherbe d'y occuper la tribune; mais la modération de son caractère et la sagesse de ses principes politiques l'avaient placé au nombre des sincères amis du gouvernement constitutionnel.

**MALHERBE** (LE CHEVALIER ROLAND-JEAN LEJEUNE DE), d'une famille de la ci-devant province de Bretagne, était lieutenant d'artillerie au commencement de la révolution. Réformé au mois de mars 1791, il émigra et servit, en 1792, à l'armée des princes; il passa ensuite, en 1796, au service d'Angleterre, comme officier dans le 4<sup>m</sup> cadre de noblesse formé à l'île de Wight. En 1814, M. de Malherbe était attaché à la garde à cheval de Paris, compagnie de Béthune. Colonel, en 1817, de la légion de la Haute-Vienne, en garnison à la Martinique, il a fait paraître un mémoire, dans lequel il attaque vivement M. de Vaugiraud, qui, au rapport de cet officier, se serait porté à son égard à un acte arbitraire, en le constituant prisonnier à bord, dans la rade de Saint-Pierre, et en le faisant ensuite transporter en France. Il n'appartient qu'au gouvernement ou aux tribunaux de prononcer sur la valeur de cette inculpation.

**MALHERBE**, comédien et directeur de comédie, *voy.* BOURSULT.

**MALIBRAN** (N.), député du département de l'Hérault au des cinq-cents, y entra le 18 de septembre 1795. Le 18 de l'année suivante, il fit rapport sur une pétition de quelques acquéreurs de biens nationaux possédés par un arrêté du des finances de la convention nationale, et insistait avec force sur la nécessité de maintenir les lois. Après la mort du général M. Malibran proposa de célébrer une fête funèbre en l'honneur de ce brave guerrier. Quelques temps après, en novembre il demanda que le nom de bourg Saint-Marceau fût changé en celui du faubourg d'Italie, que le général Bonaparte avait obtenu outre un traitement de 300,000 francs par an, une somme de 300,000 francs à titre d'indemnité. Il cessa ses fonctions législatives en mai 1799. On croit qu'il mourut quelque temps après.

**MALIDE** (JOSEPH-FRANÇOIS), évêque de Montpellier, né à Paris le 12 juillet 1730, d'une famille noble. Il fit des études théologiques à l'état ecclésiastique, et fut nommé évêque de Belval, et le 30 août 1789 fut sacré évêque d'Avranche. Cet évêché il passa, en 1790, à celui de Montpellier, et fut député du clergé de la sénéchaussée de cette ville, aux états généraux, en 1789. Il y adopta les principes de la révolution, et réclama, le 18 juillet, l'établissement des milices patriotiques, et la propriété des biens ecclésiastiques, dans la mémorable

du 4 août. Le zèle de l'école montpelliéraine, en faveur de la session, se ralentit un peu pendant la session ; il fut l'un des motifs des protestations et le 15 septembre 1791, les actes de l'assemblée. Il mourut en France, et mourut dans un pays étranger, quelques jours après.

MALIGNON (N.), procureur du district de Creuzière-André, fut appelé aux fonctions de cette place dans le courant de l'année 1790. Plus tard, il devint député national, et se fit remarquer par un ouvrage qu'il déploya en attendant, à la tête des gardes nationales de ces contrées, les invitant à commander le comte de Barras, et par son zèle à déployer des projets de ce chef. La convention nationale lui décerna, en reconnaissance ; mais il mourut peu de temps après, l'exercice de ses fonctions, quelques hommes du parti royaliste combattant les armes à la main.

En 1794, la convention nationale décréta : « que le nom de Malignon serait inscrit sur la colonne de la place du marché, que sa veuve et ses enfants jouiraient d'une pension de 1000 francs chacun, que les auteurs de cet assassinat seraient jugés au tribunal révolutionnaire et enfin que le nom de la rue de Creuzière-Saint-André serait supprimé, et remplacé par celui de Claisse, nom de la rivière qui arrose son terri-

MALINGRE (JEAN-MICHEL), garde des livres imprimés de la Bibliothèque du Roi, naquit

vers 1698, et mourut le 15 novembre 1791. Sa vie, dont il passa les deux tiers dans l'exercice de son emploi à la Bibliothèque du Roi, fut obscure, mais utile aux savans, et lui-même a acquis des droits à ce titre. Il a coopéré, avec MM. Melot, Sallier, etc., à plusieurs ouvrages remarquables, notamment à l'édition de la *Vie de Saint-Louis*, par Joinville, que M. Capperonnier avait en partie préparée. Il a été, sous ce dernier et M. Desaulnais, le rédacteur du *Catalogue de la Bibliothèque, pour la partie de la jurisprudence ou du droit civil et respectif des nations*. On lui doit aussi une partie du *Catalogue manuscrit des auteurs qui sont dans la Bibliothèque du Roi*. Son éloge a été publié, par M. Chevret, dans le *Manuel des citoyens français*.

MALINGRE (PIERRE-FRANÇOIS), employé à la Bibliothèque du Roi, et littérateur, est plus connu par ses poésies de circonstance. Il a consacré ses premiers chants, en 1794, aux jeunes martyrs de la liberté, Barra et Viala, et a donné ensuite : 1° *Mémorial anglais, ou Précis des Révolutions d'Angleterre jusqu'à nos jours*, 1796, in-8° ; 2° *Appel à l'Angleterre*, 1797, in-8° ; 3° *Ode au premier Consul*, 1802, in-12 ; 4° *Carmen de rebus egregiè gestis domi à Neapolione Augusto*, in-8° ; 5° *la Naissance de Titus*, imprimée dans les *Homages poétiques sur la naissance du roi de Rome*, par MM. Lacet et Eckard. En juillet 1816, les journaux annoncèrent que les bustes de Louis XVIII, à la Bibliothèque royale, étaient de M. Malingre.

**MALKIN (THOMAS-GUILLAUME)**, mort en 1803, à Makney, en Angleterre, âgé seulement de 7 ans; il a vécu pour augmenter le nombre des enfans extraordinaires, qu'une intelligence précoce a rendus célèbres. Il avait à peine 6 ans, qu'outre sa langue maternelle, il possédait le latin au point d'expliquer tous les ouvrages de Cicéron. Ses connaissances en géographie n'étaient pas moins remarquables; il faisait de mémoire, et à la main, des cartes dont on admirait la précision et la netteté. Il dessinait aussi très correctement et avec beaucoup de goût. Dans un petit roman politique de sa composition, on trouve la description d'un pays imaginaire, auquel il avait donné un gouvernement et des lois. Après la mort de cet enfant, les chirurgiens, ayant ouvert sa tête, trouvèrent que la cervelle excédait de beaucoup par son volume celle des autres enfans de même âge.

**MALLARMÉ (JOSEPH CLAUDE)**, exerçait les fonctions de substitut du procureur-général au parlement de Nancy, à l'époque de la révolution. Nommé, en 1790, procureur-syndic du district, il fut, en 1795, député au conseil des cinq-cents par le département de la Meurthe. Les matières judiciaires l'occupèrent principalement, et devinrent pour lui l'objet de divers rapports, dont quelques-uns sont très-importans, notamment ceux où il établit le mode de procéder dans les tribunaux civils, en cas de partage d'opinion, et sur la révision des jugemens en cassation. Il en fit aussi un relatif à l'établissement d'une échelle

particulière de dépréciation du papier-monnaie. Réélu au des cinq-cents en mars 1797, Mallarmé passa, après la dissolution du 18 brumaire an 8, au sénat. Rapporteur de la loi de législation, il développa au corps-législatif, en 1806, les motifs d'adoption du projet de la procédure civile, et, en 1807, défendit le projet sur la compétence par corps en matière de commerce à l'égard des étrangers. Le 5 novembre de la même année, M. Mallarmé fut nommé député de la Vienne, et remplit les fonctions de cette place jusqu'en avril 1815. A cette époque, il fut appelé par Napoléon à la tête de l'Indre. Après la restauration, il a cessé d'être employé par le gouvernement. Mallarmé est chevalier de la Légion-d'honneur.

**MALLARMÉ (FRANÇOIS AUGUSTE)**, né dans le département de la Meurthe, fut nommé député de son département en 1790, procureur-syndic du district de Pont-à-Mousson. En 1791, député de son département à l'assemblée législative, il fut élu de cette assemblée à la convention nationale, au mois de septembre 1792. Dans le procès du roi, il vota la mort sans sursis. En qualité de député de la convention à l'assemblée nationale, le 31 mai 1793, M. M. Mallarmé contribua aux mesures de représailles prises contre les députés de la *Gironde*. Cependant, il n'eut pas à avoir été successivement chargé de plusieurs missions, il fut, en août 1794, envoyé à l'assemblée du Rhin et de la Moselle, où il fit une proposition qu'il montra aux

par Saint-Just et Lebas le peler. Dans le courant de la même année, il appuya les taxes révolutionnaires, ce qui ne l'empêcha pas de lutter contre Robespierre dans les discussions orales qui précédèrent la chute de ce dernier, et de se joindre à ceux qui le renversèrent. Malgré la conduite qu'il tint dans cette circonstance, des dénonciations furent faites à l'assailir après le 9 thermidor. Il prétendit alors que la Convention se laissait avilir par la tyrannie, en accueillant avec facilité les accusations portées contre ses membres; mais révoqué de nouveau, le 1<sup>er</sup> juin 1794, il fut décrété d'arrestation, mais recouvra la liberté quo par suite de la loi du 4 brumaire. A la fin de la session, M. Mallarmé devint directeur du directoire-exécutif de l'administration centrale du département de la Dyle, pendant deux années d'exercice, et remplir les mêmes fonctions près du tribunal de Namur. Le gouvernement impérial lui donna la place de receveur principal des droits-réunis à Nancy, et conserva jusqu'en 1814. Il fut avant la première invasion, nommé la plus grande partie de son temps à lever des corps de volontaires. Appelé pendant les cent jours en 1815, à la sous-préfecture d'Avesnes, il fut enlevé par les Prussiens, lorsque le sort des Français leur eut livré cette ville. Mallarmé, conduit en Allemagne, fut enfermé quelque temps dans la citadelle de Wesel, et de là, traduit devant un conseil de guerre. Atteint par la loi d'am-

nistie du 13 janvier 1816, rendue contre les conventionnels dits *voletans*, il vit aujourd'hui loin de sa patrie.

MALLEN (N.), l'un des chefs de guérillas pendant la guerre que soutint l'Espagne contre l'empereur Napoléon, se fit souvent remarquer par son sang-froid et son intrépidité, et se distingua particulièrement à Herrera, où il eut un vif engagement avec un corps polonais. Il se défendit long-temps dans les montagnes, et y obtint fréquemment des avantages. On croit qu'après la pacification de la péninsule en 1814, Mallen s'est embarqué pour l'Amérique méridionale.

MALLEROT (LOUIS-JOSEPH), adjudant-commandant, sous-chef d'état-major au 6<sup>me</sup> corps d'armée aux ordres du maréchal Ney, officier de la légion-d'honneur, naquit à Paris en 1762; il s'engagea, à l'âge de 18 ans, dans un régiment de dragons, et quitta bientôt le service. Au commencement de la révolution, il fut nommé adjudant-major d'un bataillon de gardes nationales volontaires, puis, au camp retranché sous Maubeuge, capitaine-adjoint aux adjudans-généraux. Les Autrichiens chassés du Nord, M. Mallerot fut promu, en 1792, au grade d'adjudant-général et chef d'état-major d'une division aux sièges du Quesnoy et de Valenciennes; c'est dans ce dernier grade qu'il fit plus particulièrement connaître sa bravoure, et ses talens comme géographe. Il devint officier de la légion-d'honneur dans la campagne d'Iéna, au siège de Magdebourg; alors son grade d'adjudant-général

fut converti en celui d'adjutant-commandant. Nommé, en 1804, sous-chef d'état-major au 6<sup>me</sup> corps d'armée, commandé par le maréchal Ney, il acquit, de plus en plus, l'estime et la confiance de ses chefs, et la réputation d'un des meilleurs chefs d'état-major de l'armée. A cette époque, il se trouvait à Guttstadt, dans la Prusse orientale. Les Russes attaquèrent, avec beaucoup de vigueur, le 5 juin 1806; le maréchal Ney, suivi de tout son état-major, jugea, dans deux lieues de la retraite la plus habile, devoir observer la position de l'ennemi. Un boulet parti, à la pointe du jour, d'une batterie masquée par un petit bois, près le village de Deppen, enleva le bras droit du général Dutailly, et blessa mortellement M. Mallerot. Lorsqu'on annonça à l'empereur la perte de ce brave, il honora sa mémoire par ces mots : « C'est dommage, c'était un bon officier. » Sa veuve fut nommée économe-trésorière de la maison impériale d'Écouen, où ses deux filles avaient été admises comme élèves.

MALLET (PAUL-HERM), écrivain distingué, professeur d'histoire et de belles-lettres, naquit à Genève, en 1730. Sa famille, dans laquelle le savoir semblait héréditaire, lui fit faire d'excellentes études, dont les dispositions de son esprit le firent profiter. Elles étaient à peine terminées, qu'une éducation particulière lui fut confiée chez le comte de Calenberg. En 1752, il remplaça La Beaumelle, en qualité de professeur royal de belles-lettres, à l'académie de Copenhague, et la manière

re dont il remplit ses fonctions fit le plus grand honneur à la science des anciens peuples (qui était presque inconnue dans son pays) même qu'ils avaient habituellement employé ses notions à en étudier les langues et les recherches, dont le résultat valut l'approbation des savants, et le fit choisir par le roi pour son fils (depuis Christian VII) des leçons de langue et de lettres françaises. Mallet, après avoir achevé l'éducation du prince, obtint, en 1760, la permission de retourner dans sa patrie. Il fut d'abord professeur d'histoire à l'académie de Genève, il de 1764, membre du conseil des deux-cents. Ses connaissances diplomatiques, justement appréciées par le landgrave de Hesse, le firent choisir par ce prince pour le représenter, en qualité de député, près des républiques de Berne et de Genève. L'impératrice Catherine II l'avait appelé à Pétersbourg, pour lui confier l'éducation du comte de Saxe (depuis empereur sous le nom de Paul I<sup>er</sup>); il avait refusé cette offre, et cependant, plus tard, céda aux instances du jeune comte de Moun-Stuart, qui, ayant suivi ses leçons à Genève, venait de partir pour précepteur. A son retour, Mallet l'accompagna en Italie, Mallet l'accompagna en Angleterre, où il fut présenté à la famille royale. L'accueil qu'il en reçut ajouta à sa réputation, puisque la reine, de sa propre instruction par lui de toutes les nouvelles du continent, lui permit de correspondre avec elle, et chargea même d'écrire

ison de Brunswick. Après sé quelque temps en An- Mallet parcourut l'Alle- se rendit encore une fois hague, puis, sur l'invi- landgrave de Hesse, alla en 1766. Il s'était, dans de son voyage, arrêté temps à Paris. Mallet, de Genève, y jouissait, au amitié, d'une médiocre que viut lui enlever la ré- de ce pays. Partisan de atie, il la défendit avec mais en 1792, il fut , pour sa sûreté, de se res- le pays de Vaud, et de- Rolle jusqu'en 1801. A que, il rentra dans sa vil- bientôt les événemens de : ayant fait suspendre le des pensions qu'il rece- la reine d'Angleterre et rave de Hesse-Cassel, le ment français y suppléa mière généreuse. Mallet puis 1765, associé de l'a- des inscriptions et bel- de France, membre de e celtique de Paris, et amies de Lyon, d'Upsal sel; il mourut à Genève, que de paralysie, le 8 1807. Les principaux ou- n'il a publiés sont : 1° *on à l'Histoire de Dane- l'on traite de la religion, s, des lois et des usages is Danois*, Copenhague, 1766, 2 parties, in-4°, tra- nglais et en danois; 2° *le Danemark*, Copenha- 1765-1777, 5 vol. in 4°; *forme du Gouvernement avec quelques pièces ori- ontenant les lois fonda-*

*mentales et le droit public de ce royaume*, Copenhague, 1759, in-8°; 4° *Histoire de la maison de Hesse*, 1766, 4 vol. in-8°; 5° *Histoire de la maison de Brunswick*, 1766-1785, 4 vol. in-8°; 6° *des Intérêts et des Devoirs d'un Républicain*, par un citoyen de Rague, Iverdun, 1770, in-8°; 7° *Monumens de la Mythologie et de la Poésie des Celtes, et particulièrement des anciens Scandinaves*, Genève, 1787, 2 vol. in-12; 8° *Histoire des Suisses ou Helvétiques*, Genève, 1803, 4 vol. in-8°; 9° *Histoire de la Ligue anéatique*, Genève, 1805, in-8°. En 1807, peu de temps après la mort de Mallet, M. J. C. L. Sismonde-Sismondi publia à Genève un in-8° de 51 pages, intitulé : *de la Vie et des Écrits de P. H. Mallet*.

MALLET (LE BARON DE), originaire de la Suisse, coopéra d'une manière active aux premiers rassemblemens qui se formèrent dans la Vendée. En 1795, il commandait les troupes royales réunies sur la rive droite de la Loire, et dès cette époque reçut le grade de maréchal-de-camp, dont le brevet lui fut envoyé par *Monsieur*, lieutenant-général du royaume (aujourd'hui Louis XVIII). Le baron de Mallet se trouvait encore à la tête d'un corps nombreux d'insurgés, lors de la pacification de 1800. Dans les premiers mois de la restauration, en 1814, il fut chargé d'une mission en Suisse, dont l'objet était de conclure, avec le gouvernement de ce pays, une capitulation militaire, sur les bases des capitulations qu'on avait faites avant la révolution. Elle fut signée à Zurich, le 17 décembre, par

les députés des cantons de l'Argovie, des Grisons et de Vaud. Pendant les *cent jours*, en 1815, M. Mallet fut chargé de l'organisation des royalistes dans les départemens de l'Ouest. Il obtint après le retour du roi, en 1815, le commandement du département du Haut-Rhin. Officier de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, il commande aujourd'hui la brigade suisse de la garde royale.

**MALLET (JACQUES-ANDRÉ)**, savant professeur d'astronomie, naquit à Genève, en 1740. Ses parents donnèrent beaucoup de soins à son éducation, et déjà il avait fait des progrès assez remarquables dans l'étude des lettres, lorsque son goût se décida en faveur des sciences exactes. Les premières leçons de son compatriote Lesage le mirent bientôt en état de se rendre à Bâle, près du célèbre Daniel Bernoulli, dont il devint à la fois et l'élève et l'ami. En 1765, Mallet retourna à Genève, et repartit l'année suivante, pour voyager en France et en Angleterre. Il eut des relations intimes avec les astronomes les plus renommés des deux nations, et calcula même plusieurs tables astronomiques insérées dans différents recueils de Lalande. Ce dernier, juste appréciateur des connaissances de Mallet, le fit, en 1769, agréer par Catherine II, comme l'un des astronomes que l'académie de Pétersbourg chargea de parcourir les divers points de l'empire russe les plus propres à déterminer d'une manière exacte toutes les circonstances du fameux passage de Vénus sur le disque du soleil. Il

se rendit pour cet objet à ville de la Laponie russe, de la mer Blanche; mais les observations qu'il fit de ce phénomène qui devait enfin révéler la véritable distance du soleil à la terre furent en partie infructueuses cause des nuages dont la terre se trouva couverte. Cependant, par d'autres observations et météorologiques son voyage très-utile, puis résultats ont été jugés dignes de servir au nombre des éléments du calcul de l'ellipticité de la terre. De retour dans sa patrie, Mallet fut accueilli par ses concitoyens d'une manière distinguée et porté par leurs suffrages à l'académie de Genève, où il obtint une chaire de professeur d'astronomie. Il fut autorisé à faire à ses frais, sur l'un des bords de l'enceinte de la ville, un observatoire, dans lequel il plaça un grand nombre d'instrumens, qui ont enrichi la plupart des academies de l'Europe. Deux de ses élèves, qui depuis ont acquis de la célébrité, l'aiderent constamment dans ses travaux, que les trois autres de sa patrie l'obligèrent de continuer en 1782. Alors Mallet se rendit à Avully, distant de Genève d'environ deux lieues, au sud-est. Là, il construisit un nouvel observatoire, rendit ce séjour agréable, et, dans les années qu'il ne donnait pas à l'astronomie, s'occupa beaucoup d'agriculture et d'histoire naturelle. Il mourut célibataire, le 30 novembre 1790; il était membre de l'académie royale de Londres, ass



lant de l'académie des s de Paris, et associé étranger de l'académie impériale de ourg. Ce savant possédait ment l'art de construire les iens qui lui étaient néces- et l'on reconnaissait en lui les qualités d'un habile ur. Il avait rédigé des ob- ons très-curieuses sur les et sur la culture de diffé- espèces de froment ; mais uscrits ne se retrouvèrent a mort, et tout porte à croi- n en doit regretter la perte.

MALLET-DUPAN (JACQUES), i politique, naquit à Genève en 1749. Il n'avait que 10 ans son père mourut. Son our la littérature lui suggé- esir de voir Voltaire, qui, époque, en était déjà l'ora- llet avait 23 ans, lorsqu'il onneur d'être présenté à nme célèbre. Le philoso- ueueillit favorablement, et à sa conversation qu'il elque profondeur dans les il lui montra un intérêt f ; mais les opinions reli- de Mallet-Dupan furent acle à toute espèce de liai- me entre eux. Cependant e, toujours favorable aux gens qui annonçaient quel- rite littéraire, le recom- au landgrave de Hesse- qui lui avait demandé un our de littérature française. e de servitude dans laquel- t se résigner à vivre au- es princes, ne convenait ut au caractère de Mal- ne conserva sa chaire que s mois, remercia le land- et prit congé de lui. Néan-

moins il crut devoir faire connaî- tre les motifs de sa conduite à Vol- taire, qui lui continua son estime, mais ne s'occupa plus de son a- vancement. Mallet-Dupan avait alors 25 ans ; il avait publié, pen- dant son séjour à Cassel, un Dis- cours de l'influence de la philoso- phie sur les lettres. Cherchant par- tout un objet d'émulation, son at- tention s'était fixée sur les *Anna- les politiques* de Linguet : le ge- re de cet ouvrage, où la liberté, la censure et le sarcasme se trou- vaient réunis, convenait à ses goûts ; l'ouvrage avait la plus grande vogue, mais l'auteur, exilé de sa patrie, vivait alors en Angleterre. Mallet-Dupan alla le trouver à Londres, et lui pro- posa de s'associer avec lui pour la rédaction des *Annales*. La propo- sition fut acceptée : le caractère difficile de Linguet ne tarda pas à dissoudre l'association. Mallet ne vit dans son collaborateur qu'un homme à paradoxes et un sophiste. Linguet revint en France, et fut enfermé à la Bastille en septem- bre 1779. Cet événement donna à Mallet-Dupan l'idée de continuer les *Annales politiques*, en y subs- tituant le titre de *Mémoires histo- riques, politiques et littéraires sur l'état présent de l'Europe*. Il en publia en effet 5 volumes à Genève : le succès en fut médiocre, et Mallet abandonna l'entreprise. En 1782, il donna, sur la dernière ré- volution de Genève, un écrit qui excita le mécontentement des deux partis, et lui occasiona des désa- gréments tels, que bientôt il prit la résolution de quitter sa ville natale pour se rendre à Paris. Sa première tentative fut l'établisse-

ment d'un *Journal historique et politique de Genève*, dont il avait obtenu le privilège. Le premier numéro de ce journal, qui fait époque dans l'histoire des feuilles publiques françaises, parut au commencement de 1783: à l'exemple des publicistes anglais et allemands, Mallet introduisit dans son journal des recherches statistiques et des considérations diplomatiques du plus haut intérêt, ce qui n'avait point été fait en France jusqu'alors: l'esprit d'indépendance dans lequel il était rédigé était surtout remarquable. En 1788, Panckoucke, ayant acquis le privilège du *Mercure de France*, y joignit le *Journal historique et politique de Genève*, dont il supprima seulement le dernier mot. Mallet, quoique né dans une république, croyait que le gouvernement le plus désirable était une monarchie appuyée sur les lois, et tempérée par une aristocratie sage. Ces principes furent toujours ceux qu'il défendit avec fermeté; et lorsqu'en 1787 les troubles de la Hollande ayant amené l'invasion de ce pays par les Prussiens, le gouvernement français essaya de soutenir les patriotes armés contre la maison d'Orange, Mallet-Dupan eut la hardiesse de blâmer la conduite du ministère français. Dans un article de son journal, il prétendit démontrer le danger auquel on exposait la France, en renouvelant la même faute commise précédemment à l'égard des États-Unis d'Amérique. Son erreur était palpable; mais enfin il était de bonne foi. Son travail, avant l'impression, était subordonné à la censure de M. de Ver-

gennes. Ce ministre supprimé, en fit rédiger un autre un sens tout-à-fait opposé, vint à l'auteur, avec l'insulte de l'insérer dans sa feuille et se rend sur-le-champ à sa maison, et dit au ministre: « sieur le comte, l'injonction que j'ai reçue de vous est, en ces termes, l'ordre de vous faire porter le privilège que vous avez de votre bienveillance; mais je ne m'écarterai point de votre science. » Le comte de Verennes, étonné de cette réponse courageuse, prit la main de Mallet, en lui adressant ces paroles: « Je ne reprends point ce que vous si bien placé; je sacrifierai cet article, vous sacrifierez l'autre, et nous resterons amis. » Mallet pouvait, de part et d'autre, mener plus honorablement la discussion de cette nature; mais il ne peut la citer aujourd'hui comme une nouveauté. Mais bientôt la publication de ses opinions politiques ayant altéré en lui ce sentiment de justice et d'impartialité qui avait paru le diriger dans ses premiers écrits, il se trouva exposé à la révolution l'eut affranchi de la censure ministérielle, à laquelle il avait voulu se soumettre. La violence avec laquelle il attaqua le ministère de choses lui attira, si ce n'est en foi à ses plaintes, des persécutions nombreuses, qu'il essuya par ses dénonciations, 3 décrets de suspension, 2 oppositions de suspension dans sa maison, et l'expulsion de tous ses biens. Mais qu'il y a de certain, c'est que son journal fut continué sans interruption jusqu'au 6 août 1789; mais à cette époque

reçut plusieurs invitations, et des injonctions assez fortes d'écrire dans le sens de la monarchie. On conçoit qu'il n'en tint compte, et qu'il s'éleva avec plus de force, non seulement contre les excès de censure, mais contre ses principes fondamentaux. Il devait être considéré comme l'ennemi le plus dangereux de la monarchie royale. L'évasion qu'il fit, le 21 juin 1792, donna lieu à une visite domiciliaire chez Mallet-Dupan ; ses papiers furent enlevés, et qu'après 15 jours d'incarcération qu'il lui fut possible d'obtenir la rédaction de la politique du *Mercure de France*.

Il avait pour appuis Montmorin, Bertrand-de-Molleville, Malouet, etc., qui le considéraient au roi comme un homme capable de le bien servir. On le chargea en effet, le 10 mai 1792, d'une mission auprès de l'empereur et du roi de Prusse, mission qu'il remplit avec quelque succès. On a désigné par les auteurs de la révolution du 10 août comme ses victimes, il n'échappa difficilement aux proscriptions ; mais il passa à Genève ; mais il passa à Genève. Il perdit tout ses effets et sa bibliothèque furent pillés, et le fonds de son journal, dont le revenu annuel était de 12,000 fr. Les révolutionnaires qui se succédèrent empêchèrent de rentrer en France ; mais il ne cessa d'être en France et de continuer sa correspondance avec les ministres

d'Angleterre, d'Autriche et de Prusse. En 1795, Mallet se trouvait à Constance, où le comte de Saint-Aldegonde fut chargé, par les princes français, de se rendre, pour avoir une conférence avec lui. Ce fut peu de temps après que plusieurs de ses articles politiques parurent signés dans la *Quotidienne*. Il attaqua avec une grande violence, dans l'un de ses articles, la conduite du conquérant de l'Italie, ce qui l'indisposa tellement, que lorsque des députés bernois furent envoyés vers lui, il les reçut assez mal, et leur reprocha de donner asile à un libelliste. D'après le rapport de ceux-ci, Mallet fut dénoncé au conseil souverain, et bientôt un décret d'exil l'obligea de quitter le canton de Berne. Il se retira d'abord à Zurich, où se trouvaient beaucoup d'émigrés français, se rendit ensuite à Fribourg en Brisgau, et passa à Londres après la révolution du 18 brumaire an 8. Il ne reçut pas du ministère anglais l'accueil qu'il espérait. N'ayant alors pour exister d'autre ressource que sa plume, il fit paraître le *Mercure britannique*, dont le succès le dédommagea un peu de ses pertes. Les premiers numéros de ce journal furent consacrés à décrire l'invasion de la Suisse par les Français, événement qu'il peignit sous les couleurs les plus odieuses. Quoique tous les vœux de Mallet-Dupan fussent en faveur des royalistes, il ne fut pas plus souvent d'accord avec eux qu'avec les républicains, parce qu'en reprochant continuellement aux uns leurs excès, il ne cessait de reprocher aux autres les illu-

sions dont ils se bercient, et trouvait fausses toutes les mesures qu'ils avaient prises pour opérer une contre-révolution. Le séjour de l'Angleterre était contraire à la santé de Mallet-Dupan; il mourut dans un âge peu avancé, le 15 mai 1800, à Richemont, dans la maison de M. de Lally-Tollendal, avec lequel il était lié depuis long-temps, et qui lui avait offert un asile. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, on distingue : 1° *Son Discours de l'influence des lettres sur la philosophie*, Cassel, 1772; 2° *Discours sur l'éloquence et les systèmes politiques*, Londres, 1775, in-12; 3° *Mémoires historiques, politiques et littéraires*, Genève, 1779-1782; comme on l'a vu plus haut, il n'en parut que 5 volumes. 4° *de la dernière Révolution de Genève*, en 1782; 5° *Mercur politique et historique de Genève*, de 1785 à 1787; 6° *Mercur historique et politique*, de 1788 à 1792; 7° *du Principe des Factions en général, et de celles qui divisent la France*, 1791; 8° *Considérations sur la nature de la révolution de France, et sur les causes qui en prolongent la durée*, Londres, 1795, in-8°; 9° *Correspondance politique, pour servir à l'histoire du républicanisme français*, Hambourg, 1796, in-8°; 10° *Mercur britannique*, Londres, 1799-1800.

MALLET-PRÉVOST (HENRI), géographe genevois, naquit à Genève en 1727, et y mourut au mois de février 1811, dans sa 84<sup>me</sup> année. Son inclination l'ayant dès sa jeunesse porté à l'étude des sciences, il se livra particulièrement à la géographie. En 1776, il publia, sur une grande échelle, une *Car-*

*te des environs de Genève frontières des pays voisins*. L'élaboration de cette carte parut faite, que lorsque le gouverneur de Berne voulut en faire le nom du pays de Vaud, alors sa dépendance, ce fut à qu'il confia ce travail, d'un géographe s'acquitta avec elle. Elle parut en 1781 et 1782 le titre de *Carte de la Suisse mande*, et fut, comme la dente, gravée par Guillaume Labaye. Il fit paraître en 1791 *Carte générale de la Suisse*, sée, ainsi qu'elle l'était à ce époque, en 18 cantons. En il publia un *Manuel métrologique ou Répertoire général des mesures et monnaies des différents peuples modernes et de quelques anciens, comparés à celles de ce*; cet ouvrage est très connu. On a aussi de Mallet-Prévost *Description de Genève ancienne et moderne*, suivie de l'*Ascension de M. de Saussure sur la cime du Mont-Blanc*, Genève, 1802.

MALLISON (N.), mécano anglais, s'est occupé, à l'exemple de plusieurs amis de l'humanité, d'inventions utiles; elles prouvent que leurs auteurs joignent à leurs intentions les plus philanthropiques des conceptions et souvent des succès peu communs. M. Mallison créateur d'une machine destinée à sauver les naufragés. Elle est devenue publique sous le nom de *Mallison's life-preserver*. Les expériences ordonnées par l'ami à qui le modèle de la machine avait été soumis, ont offert des résultats très-satisfaisants. D'après la séance du 7 mai 1816, de la

communes, il a été parlé d'un appareil comme d'une invention précieuse pour l'humanité que ne brigua point l'inventeur de la machine infernale, ni porte également le nom de l'inventeur (voy. CONGRÈVE).

**MESBURY** (**JAMES-HARTE DE**), pair d'Angleterre, homme d'état, chevalier de l'Ordre du Bain, etc., est né le 20 août 1716, à Salisbury. Son père, lord Mesbury, un des lords de l'amirauté, de la trésorerie, a rendu son nom célèbre par la publication d'un ouvrage intitulé *Her*.

Le jeune Harris termina ses études à l'université d'Oxford, où il fut docteur-ès-lois, et entra dans la carrière diplomatique, qu'il parcourut avec distinction, et fut nommé secrétaire d'ambassade en Espagne (1768), et ensuite ministre dans les Pays-Bas, fut nommé successivement ministre extraordinaire à Berlin (1770), à Saint-Petersbourg (1771), à La Haye (1784). Le roi Louis XVI et le prince d'Orange le récompensèrent, pour le récompenser de ses services qu'il leur avait rendus pendant l'insurrection de la Hollande en 1787, à ajouter à son titre l'aigle prussienne et la couronne de la maison d'Orange, honneurs que Georges III ajouta à son titre en 1789. Le 19 avril 1794, il fut nommé à La Haye, au nom de la France, un traité avec le gouvernement de Prusse et de Hollande. Au mois de novembre de la même année, il se rendit, en qualité d'ambassadeur extraordinaire du duc de Brunswick à épouser, au nom du prince, la princesse

IV), sa parente, la princesse Caroline-Amélie-Élisabeth de Brunswick-Wolfenbüttele, seconde fille du duc (voyez CAROLINE); il accompagna cette princesse en Angleterre. Pendant cette mission, il avait été, ainsi que son père, élu, par le bourg de Christchurch, membre du parlement. A son retour dans sa patrie, il fut créé lord et chevalier du Bain. En 1796, le roi nomma lord Malmesbury ministre plénipotentiaire près du gouvernement français. Bien qu'autorisé à traiter de la paix, ce ministre avait des instructions particulières qui le rendaient difficile à conclure. De son côté, le directoire-exécutif ne sembla pas disposé aux concessions exigées par le ministre anglais, qui reçut l'injonction de quitter Paris sous deux fois 24 heures. L'année suivante, les deux gouvernements parurent disposés à renouer les négociations si énergiquement rompues en 1796, et lord Malmesbury revint en France revêtu du même caractère. Les conférences eurent lieu à Lille, où se rendirent les plénipotentiaires français : elles eurent le même résultat, et il repartit pour Londres peu de temps après la révolution du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). Les journaux s'emparèrent de l'événement de la nouvelle rupture : les uns, pour rendre compte d'un prétendu entretien diplomatique dans lequel Letourneur de La Manche aurait montré la plus profonde ignorance des intérêts des deux nations; les autres, pour tourner en ridicule la multitude des rapports que lord Malmesbury adressait à son gouvernement à l'occasion des

plus petites difficultés. Peu de temps après son retour, lord Malmesbury fut élevé à la dignité de comte. Il a continué à être employé dans plusieurs cours du Nord. L'un de ses fils, le vicomte Fitz Harris, né à Saint-Petersbourg, est membre du parlement. Lord Malmesbury a publié : 1° *Introduction à l'histoire de la république de Hollande, de 1777 à 1787*, in-8°, 1788 ; 2° *Œuvres de James Harris*, avec une *Notice sur sa vie et sur son caractère*, par son fils, 2 vol. in-4°, 1807.

MALO (N.), général de brigade, ancien frère cordelier, prit du service au commencement de la révolution comme hussard dans le 12<sup>me</sup> régiment, où il ne tarda pas à être nommé officier, quoique son instruction fût tellement bornée qu'il savait à peine écrire son nom. Néanmoins, avec du courage et de l'audace il parvint, en 1796, au grade de chef d'escadron dans un régiment qui devint par la suite le 21<sup>me</sup> de dragons. Malo, qui était caserné à l'École-Militaire, fut, en 1797, le révélateur de la conspiration royaliste de La Villehurnois, Brottier et Duverne de Presle (*voyez ces noms*). Les conjurés ayant tenté de l'entraîner dans leur parti, il feignit d'y consentir et leur tendit un piège à l'École-Militaire même, où il avait fait cacher des témoins derrière des matelas. Il fut peu de temps après nommé général de brigade. Mais son dévouement au général Carnot, qui à cette époque inspirait de vives inquiétudes à la majorité du directoire-exécutif, fut cause de sa réforme lors de la révolution du

18 fructidor an 5 (4 sep 1797). L'extrême mécontentement qu'il en ressentit le se livra aux plus graves contre les membres du directoire et surtout contre La Rév Lépaux, qu'il accusait d'être l'auteur de cette disgrâce en haine de Carnot. Il reçut l'ordre de se rendre à Paris, et depuis lors il a entièrement perdu de vue.

MALOET (PIERRE-LOUIS), docteur en médecine, cin de MÈSDEMES DE FRANCE des quatre médecins de l'empereur Napoléon, naquit à Paris et son père, médecin de l'hôtel des Invalides, et membre de l'académie royale des sciences, lui fit donner une éducation soignée, et le dirigea dans la carrière où il avait acquis une honorable célébrité. Admis à l'académie de Bordeaux en 1752, le jeune Maloet reçut l'ordre de se rendre à Brest, pour y combattre l'épidémie qui s'était déclarée avec violence parmi les soldats. Son zèle et ses succès le firent nommer successivement à son retour à Paris l'année suivante professeur de physiologie et de matière médicale, et médecin en chef de l'hôpital de la Charité. Il fit un cours de clinique. Ses élèves le portèrent bientôt (c'est-à-dire à la place de médecin de MÈSDEMES DE FRANCE, et, par suite, celle d'inspecteur des hôpitaux militaires du royaume et conseiller du roi. Lorsque Maloet quitta la France, en 1793, il se rendit à Rome, M. M. l'accompagna. Ce départ le plaça sur la liste des émigrés. Ses biens furent vendus, mais

un docteur en chirurgie, sa belle bibliothèque fut M. Maloet rendit utile à son exil volontaire. Il alla en Angleterre, où régnait une épi-  
démie, où ses talens et ses soins ont été utiles et ses soins ont été appréciés. Ses écrits ont arrêté les progrès de la peste dans sa patrie, son docteur Bergeret, s'em-  
pressa de lui céder son logement, et il y prodigua, ainsi que ses confrères, les marques du plus zèle. M. Maloet devint l'un des médecins consultans de la ville de Paris. Quelques années après (22 août 1810), il mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Ce savant praticien a peu d'ouvrages. On ne connaît de lui qu'une dissertation sur le titre de *Ergo homini sua utilitas*, Paris, 1757, in-8°. *Éloge historique de Verriar*, 1776, in-8°.

MALORTIE (C. S. DE), ancien officier français, chevalier de Saint-Louis, est, depuis plusieurs années, en Angleterre, et est attaché à l'école royale de Woolwich. Il a publié : 1° *Instructions militaires sur l'art de tracer les fortifications* (Militaires); 2° *Commentaires sur le système de guerre moderne*; 3° *Théorie de la fortification*; 4° *Pratique de la fortification*; etc.; 5° *Traité sur la topographie, dans des vues tant civiles que militaires*, 2 vol. in-8°. Le dernier recueil est une traduction du *Mémorial topographique militaire*, publié par le gouvernement français. Le général M. Malortie, fait avec honneur de jugement, a été favorablement accueilli par les Anglais.

MALOUET (PIERRE-VICTOR), ministre de la marine, commandant de la légion - d'honneur et chevalier de Saint-Louis, naquit en 1740, à Riom, département du Puy-de-Dôme. Élevé chez les oratoriens, il fut au moment d'entrer dans leur congrégation; mais renonçant à cette carrière pour suivre celle du barreau, il fit ses études de droit. Ce n'était point encore là sa vocation. La poésie même, pour laquelle il se crut des dispositions véritables, ne fut qu'un nouvel essai infructueux. A 16 ans, il publia une *Ode sur la prise de Mahon*, et presque en même temps une *Épître au prince de Condé, sur ses victoires en Allemagne*. Elles lui valurent des succès de société, qui le portèrent à composer une tragédie et deux comédies. Lekain, dont il sollicita les bons offices pour faire jouer ses pièces, parvint, par ses conseils, à le détourner de composer pour le théâtre. La diplomatie lui offrit des chances plus heureuses, et il n'eut point à regretter de s'y être livré exclusivement. A 18 ans, il se rendit en Portugal, en qualité de chancelier du consulat de Lisbonne. Attaché en même temps à l'ambassade du comte de Merle, il revint avec lui, et fut employé dans l'administration de l'armée, aux ordres du maréchal de Broglie. On prétend qu'il courut quelque danger à la bataille de Fillinghamen. Après la paix de 1763, il fut envoyé à Rochefort, pour y inspecter les magasins des colonies, et pour y diriger les embarque-  
mens destinés à coloniser la Guinée. Employé à Saint-Domingue,

en 1767, comme sous-commissaire, il passa l'année suivante, en qualité d'ordonnateur, au Cap, et en 1769, de commissaire. De retour en France en 1774, après cinq ans de séjour à Saint-Domingue, il obtint la place de secrétaire de *Madame Adélaïde de France*; envoyé quelque temps après, par M. de Sartine, à Cayenne, pour juger des améliorations qui pourraient accroître cette colonie, il fut bientôt nommé ordonnateur. Il revint en France, en 1779, lorsqu'il fut fait prisonnier par les Anglais, qui néanmoins le mirent en liberté peu de temps après. Malouet se rendit à Marseille, en 1780, pour y veiller, en qualité de commissaire, à la vente de l'arsenal, et pour concourir aux opérations de l'emprunt de 6,000,000 fait aux Génois. Ses soins pour le succès de cette opération lui valurent l'intendance du port de Toulon, où il resta pendant 8 ans. La révolution approchait. Le bailliage de Riom le nomma député aux États-généraux en 1789. Il se prononça d'abord pour la réunion des trois ordres; mais dès qu'elle fut opérée, il s'opposa à ce que l'assemblée prît le titre d'*assemblée nationale constituante*. Il vota pour le veto suspensif, et repoussa la déclaration des droits de l'homme. Après les événemens des 5 et 6 octobre 1789, ayant été l'objet de quelques menées populaires, lui et plusieurs de ses collègues de la minorité qui combattait alors pour le maintien des privilèges, et repoussait la presque totalité des changemens politiques, il demanda une loi contre

les cris qu'il qualifiait d'indignes. Mirabeau fit rejeter la proposition; mais ce célèbre tour défendit, quelque temps après, le député qu'il avait battu et contre lequel les recherches venant de s'ouvrir. Dans les séances des 7 et 8 novembre (1789), Malouet défendit le chef d'escadre de Riom (*voyez ALBERT DU RUI*) et le fit acquitter. Il publia la relation des événemens de novembre, et fut un des témoins du procès commencé à cette époque au Châtelet. Il signa et ses feuilles, et fit rendre un décret par lequel Camille Desmoulins devait être traduit au tribunal pour quelques brochures. Ce décret fut presque aussitôt annulé. Le 20 février de concert avec Cazalès, il se chargea momentanément de la puissance exécutive; la proposition fut vivement battue et repoussée à une grande majorité. Malouet, avec quelques-uns de ses collègues du côté droit de l'assemblée, en opposition à la *société des jacobins*, le *club des impies*, plus généralement nommé *monarchique*; mais le peu qui resta à la réunion de ces députés et la salle fut presque aussitôt évacuée. Lorsqu'après le retour de son voyage à Vares, il proposa de suspendre l'exercice du pouvoir royal, Malouet fut chargé de prouver que ce projet était attentatoire à la constitution; il obtint, le 15 août (1790), l'appui de l'abbé Raynal, avec lequel il s'était lié à Toulon lorsqu'il revenait de Prusse.



remens du 10 août 1792, en Angleterre, d'où il fit, le 15 septembre, la demande d'être admis à venir défendre Louis XVI. Cette demande fut transmise au ministre de France en Angleterre au ministre des affaires étrangères, qui la communiqua à la convention. L'assemblée passa à l'ordre du jour, et renvoya les pièces d'admission d'aliénation afin que le sieur Malouet fût porté sur la liste des émigrés. L'établissement d'un gouvernement consulaire le fit partir, en 1800, à revenir en France. Il fut arrêté comme émigré et conduit à la frontière, et autorisé à résider dans sa patrie.

Nommé par le premier consul le 3 octobre 1805, conseiller-général de la marine à Brest, avec les pouvoirs de préfet maritime, il mérita par les succès de ses établissemens qu'il fit à Brest, que le chef du gouvernement honorât ses talens administratifs, en déclarant publiquement que ce fonctionnaire « a mérité le courage et la fidélité ». Sa santé, à laquelle le service de la Belgique était contraire, l'obligea de revenir à Paris. Il fut récompensé de ses services en 1808, par le titre de conseiller-d'état. En 1810, il fut nommé directeur, trompé sans doute par les rapports sur le compte de son administration, l'exila à 40 lieues de Paris, dans une maison fixe en Touraine, dans une propriété qu'il y avait achetée. Les événemens politiques de 1814 le ramenèrent à Paris le 15 avril de cette année, après avoir été des ministres pour Blois,

il fut nommé, par le gouvernement provisoire, commissaire au département de la marine, et devint définitivement chargé du portefeuille de ce département (le 13 mai), lors du retour de Louis XVIII, dans les mains duquel il prêta serment, et qui le nomma en outre chevalier de Saint-Louis. Le travail forcé auquel il se livra, pour donner plus d'activité à son administration, acheva de détruire sa santé déjà très-affaiblie, et il mourut le 7 septembre 1814. Malouet montra constamment, dans les différentes places qui lui furent confiées, un grand zèle et un parfait désintéressement. A sa mort, sa fortune était si médiocre que ce fut le roi qui paya les frais de ses funérailles. Il fut non moins fidèle à ses principes qu'à ses anciennes amitiés, nonobstant la différence d'opinion. Fouché, duc d'Otrante, avec lequel il avait étudié chez les oratoriens, étant proscrit par Napoléon, Malouet, malgré les défenses de l'autorité, ne cessa pas de lui donner publiquement des témoignages du plus vif intérêt. Marié deux fois, il n'a laissé qu'un fils dont l'article suit. On doit à cet ancien ministre : 1° *Mémoire sur l'esclavage des nègres*, 1788, in-8°; 2° *Mémoire sur l'administration du département de la marine*, 1 vol. in-8°, 1790; 3° la collection de ses *Opinions*, 3 vol. in-8°, Paris, 1791-1792; 4° *Défense de Louis XVI*, 1792, in-8°; 5° *Examen de cette question: Quel sera pour les colonies de l'Amérique le résultat de la révolution française?* etc., 1 vol. in-8°, Londres, 1797; 6° *Mémoires et Correspondances officielles sur l'admini-*

*nistration des colonies, et notamment sur la Guiana*, 5 vol. in-8°, Paris, 1802; 7° *Considérations historiques sur l'empire de la mer chez les anciens et les modernes*, 1 vol. in-8°, Anvers, 1810; 8° plusieurs morceaux dans les *Archives littéraires*; 9° des *Lettres* dans les *Mélanges de philosophie et de littérature*, de M. Suard, Paris, 1804, 5 vol. in-8°; 10° un poëme des *Quatre parties du jour à la mer*, qu'il composa, en 1768, lors de son voyage au Cap où il venait d'être nommé ordonnateur, inséré dans les *Soirées provençales*, publiées par son ami, M. BÉARNÈS (voyez ce nom). M. Suard a fait insérer dans la *Gazette de France*, du 14 septembre 1814, une *Notice sur la vie et les écrits de M. Malouet*.

MALOUET (LE BARON), fils du précédent, commandeur de la légion-d'honneur, préfet des départemens de l'Aisne, du Pas-de-Calais et du Bas-Rhin, maître des requêtes en service extraordinaire, etc., entra dans la carrière administrative, en 1807, par les fonctions de secrétaire-général de la Préfecture du département de la Creuse, que lui confia le gouvernement impérial. L'année suivante, il devint sous-préfet de Villeneuve-d'Agen; le 8 février 1810, maître des requêtes, et, quelques jours après, préfet du département de l'Aisne, fonctions qu'il occupait encore à l'époque de la première restauration en 1814, et que le roi lui continua. Il cessa de les remplir pendant les *cent jours* en 1815. Nommé après la seconde restauration préfet du département du Pas-de-Calais, et en mê-

me temps maître des requêtes en service extraordinaire, il fut élu, en 1816, d'avoir influé élections de son département dénoncé à la chambre des députés pour ce fait. La majorité l'élu. M. Malouet, qui, en 1816, était préfet du département du Rhin, n'est pas porté sur des préfets de cette année (

MALRIEU (N.), député en 1789 aux états-généraux, prieur-curé de Louhans, qu'il fut nommé à cette époque par le clergé de la sénéchaussée de Villefranche de Roussillon, département de l'Aveyron. Malrieu, l'un des derniers députés de son ordre qui se réunirent à la chambre des communes, ne dévint député de son opposition aux cens politiques votés par la majorité; il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791, et ne dut qu'à cette circonstance de fixer un instant l'attention publique. Il n'avait jamais paru dans la tribune, et il échappa, en 1793, dans l'obscurité, aux perquisitions de 1793 qui semblaient avoir pour principal but de dépouiller le nouvel ordre de choses.

MALSEIGNE (LE COMTE DE GUYOT DE), maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, dans la ci-devant province de Franche-Comté. Sa famille était noble, le destinée à la carrière militaire. Il entra dans l'armée de Beaufremont, où il fut capitaine, lorsqu'il fut réformé en 1763. Quelque temps après, il passa à Saint-Domingue en qualité d'aide-de-camp du général Belzunce, après la mort duquel revint en France. Emploi

aine dans le régiment de  
ers, il y devint successi-  
aide-major, major-géné-  
nfin reçut le commande-  
ce régiment. En 1788, il  
mé maréchal-de-camp. Le  
ement le chargea, en 1790,  
ndre à Nanci pour y ins-  
a garnison ~~de~~ recevoir ses  
s. L'agitation ~~se~~ manifes-  
parmi les soldats avec une  
rande violence. Lorsqu'il  
quitter le quartier, le fac-  
e s'y opposa en lui présen-  
aionnette. M. de Malseigne  
sitôt l'épée à la main, bles-  
tionnaire et un grenadier  
lait également s'opposer à  
sage, et parvint à se reti-  
partit sur-le-champ pour  
lle dans l'intention d'exa-  
les comptes du régiment  
abiniers qui y était en gar-  
suivi de près par un deta-  
it du Roi infanterie et de  
-de-camp cavalerie, il fut  
t ramené à Nanci, où il fut  
prison. Il ne dut sa liberté  
prompte arrivée de M. de  
, à la tête d'une partie de  
ipes. M. de Malseigne émi-  
t avec les princes la cam-  
de 1792 contre la France,  
nsuite admis au service de  
comme officier-général. Il  
nit qu'après la mort de la  
e, les royalistes de la Breta-  
proposaient de le mettre à  
e, ce qu'il n'accepta point  
motifs qui sont restés incon-  
nourut, en 1800, à Anspach.  
TE-BRUN (CONRAD), litté-  
et journaliste, est né, en  
dans le Jutland, province  
emark. Destiné d'abord à  
ecclésiastique par son père,

qui avait à sa disposition une  
cure de ce pays, et qui désirait  
la lui faire occuper, le jeune  
Malte-Brun fut envoyé à l'univer-  
sité de Copenhague. Mais au lieu  
d'y étudier la théologie, et de  
prendre ses degrés, il fit des vers  
et un journal de théâtre. Entraîné  
déjà par son penchant vers la po-  
lémique, il préludait ainsi, dès sa  
jeunesse, aux travaux importants  
qu'il devait poursuivre avec tant  
d'ardeur en France, comme ré-  
dacteur du *Journal de l'Empire* et  
de la *Quotidienne*. Ses premiers  
essais l'empêchèrent de devenir  
curé, et l'église perdit sans doute  
à ce changement de vocation. La  
politique parut absorber, pendant  
quelque temps, toutes les facul-  
tés du poète journaliste. Un mi-  
nistère éclairé, tel qu'on en voit  
peu, ayant le comte de Bernstorff  
à sa tête, venait de faire procla-  
mer la liberté de la presse en Da-  
nemark, et, donnant lui-même  
l'exemple, travaillait à l'affranchis-  
sement progressif des serfs. M. Mal-  
te-Brun écrivit dans le sens de ce  
ministère, et se déclara le cham-  
pion des idées libérales. Tandis  
que son père signait les protesta-  
tions de la noblesse contre l'aboli-  
tion de la servitude, il écrivait avec  
force pour la liberté des pay-ans.  
Encouragé par les succès qu'il  
obtint à cette époque, il osa bien-  
tôt davantage. Un parti nombreux  
désirait un changement radical  
dans le gouvernement danois, et u-  
ne nouvelle constitution. M. Malte-  
Brun s'employa activement en fa-  
veur de ce parti, et lança dans le  
public, en 1796, un pamphlet in-  
titulé *Catéchisme des aristocrates*,  
dans lequel il attaquait avec la

même énergie la féodalité danoise, et les puissances alors coalisées contre la France. Les formes employées dans cet écrit parurent non-seulement véhémentes, mais par trop offensives, et l'auteur, craignant sans doute lui-même d'avoir outrepassé les bornes que les dernières lois venaient de poser entre la liberté et la licence de la presse, se sauva en Suède. Il ne fut point cependant judiciairement poursuivi, et reparut, 2 ans après, à Copenhague. Les biographes Michaud, bien informés sans doute de toutes les particularités qui concernent leur collaborateur de la *Quotidienne*, annoncent que M. Malte-Brun fut alors accueilli avec la plus grande bienveillance par le ministère danois; que le célèbre comte de Bernstorff l'avait, en mourant, recommandé au prince royal pour être employé dans la diplomatie; mais que n'ayant reparu à Copenhague que pour lancer un nouvel écrit contre quelques actes de l'administration, les ministres voyant qu'on ne pouvait s'entendre avec lui, l'obligèrent de retourner en Suède, d'où il se rendit à Hambourg. Les journaux allemands s'occupèrent dès-lors de lui. On imprima qu'il s'était établi une association secrète, dite des *Scandinaves-unis*, dont le but était de former une république fédérative des trois royaumes, de la Suède, du Danemark et de la Norwège; que M. Malte-Brun était, selon les uns, le chef de cette association; selon les autres, son secrétaire; qu'il s'était même adjoint 12 apôtres, et qu'il les faisait voyager dans le Nord pour répandre ses

doctrines. Ces bruits prirent de consistance pour engager le czar de Russie, Paul I<sup>er</sup>, roi de Suède, Gustave IV, à demander officiellement aux ministres, auprès de la cour de Copenhague, la répression et la punition des jacobins du Nord. Malte-Brun, quoique absout, fut poursuivi au criminel devant les tribunaux de Copenhague, condamné, par contumace, à un bannissement perpétuel des états du roi de Danemark, « comme attenté de changer la constitution monarchique. » Il fixa pendant son séjour à Paris, devint précepteur d'un jeune prince, et écrivit ensuite dans les journaux et obtint enfin une part dans la rédaction du *Jou* *l'Empire*. Ce n'était pas un poste honorifique ou un cure. Peu de jours se passèrent sans qu'il n'enrichît les coffres du journal du produit de sa plume féconde; et, se contentant avec une heureuse souplesse l'esprit de ses chefs, le cœur du Nord devint bientôt fervent adorateur du nouveau maître absolu. Non content de payer journellement un tribut d'admiration, il payait encore une fois la lyre, au moment de la naissance du roi de Rome, composa en vers une traduction de l'églogue *Sicelides* Mu, où l'amour qu'il portait à la nouvelle dynastie éclatait plus que son talent. Cependant il se dégageait périodiquement des chaînes par des articles de critique sévères contre des

s sans place ou sans cré-  
 ui ne se distinguaient dans  
 ère que par leurs talens.  
 et les sentimens de sa jeu-  
 tenta même, avec plus de  
 de succès, de flétrir les  
 s libérales. M. Malte-Brun  
 au *Journal de l'Empire*  
 1814, le quitta ensuite  
*Quotidienne*, le reprit,  
 quand il reparut sous  
*Journal des Débats*.  
 es feuilles ne suffisaient  
 son activité littéraire. Il  
 déjà coopéré, sous la direc-  
 M. Mentelle, à la *Géogra-  
 athématique, physique et*  
*e*, ouvrage en 16 volumes  
 vec atlas. Il publia ensuite :  
*de la Pologne ancienne et*  
*e*, 1 vol. in-8°; un recueil  
 que intitulé : *Annales des*  
*, de la géographie et de*  
*s*, dont il a paru 72 ca-  
 u 24 volumes; un autre  
 hebdomadaire intitulé *le*  
*sur*, mais qui ne fut porté  
 qu'au 27<sup>me</sup> cahier. Enfin,  
 ne infatigable a livré au  
 5 gros volumes d'un *Pré-  
 odographie universelle*, au-  
 manque encore quelques  
 s pour être complet. Ce  
 ouvrage lui valut un pro-  
 ec le libraire Dentu, qui  
 a comme contrefacteur, et  
 lit que M. Malte-Brun a-  
 ercalé dans son précis des  
 ntières déjà imprimées par  
 itu. Le procès, soutenu des  
 orts avec une grande cha-  
 occupa pendant quelque  
 le public. M. Malte-Brun  
 ore une autre querelle à  
 r avec M. Cadet de Gassi-  
 nuteur d'un ouvrage sur la

campagne de 1809, qu'il avait  
 traité dans son journal avec sa  
 critique ordinaire. Mais l'action  
 un peu vive qui s'ensuivit, ne fut  
 point soumise aux tribunaux, elle  
 commença dans un café et se ter-  
 mina par de nouveaux articles de  
 journaux. Il faut encore ajouter  
 aux ouvrages de cet auteur, une  
 brochure qui parut pendant les  
*cent jours* en 1815, intitulée : *Apo-  
 logie de Louis XVIII*, et qui re-  
 parut, avec un nouveau préam-  
 bule daté du 22 juin, le lendemain  
 de la seconde abdication de Napo-  
 léon. Livré à tant de travaux jour-  
 naliers, on a peine à concevoir  
 que M. Malte-Brun ait encore pu  
 s'occuper de politique et songer à  
 régler les destinées des royaumes  
 du Nord. Mais il nous apprend  
 lui-même, par une déclaration  
 insérée dans son journal du *Spec-  
 tateur*; qu'il a travaillé avec le  
 plus grand zèle à réunir la Suède  
 au Danemark; à empêcher l'é-  
 lection du maréchal Bernadotte;  
 à opérer une invasion dans le pre-  
 mier de ces royaumes au nom  
 d'un Gustave V; à empêcher en-  
 fin la Norvège d'être réunie à la  
 Suède. Il est remarquable sans  
 doute qu'un journaliste français  
 ait tant entrepris, et que, du fond  
 de son cabinet à Paris, il ait voulu  
 disposer du sort des états du Nord.  
 Ses spéculations littéraires l'a-  
 vaient sans doute encouragé, mais  
 ses plans politiques échouèrent  
 complètement. Il nous apprend,  
 encore lui-même, qu'il avait formé,  
 avec un riche négociant de  
 Norvège, une *Association colonia-  
 le scandinave*; que le projet avait  
 été soumis à Napoléon; qu'il a-  
 vait eu l'espoir, en 1810, de voir

L'empereur y prêter la main, lors de l'élection d'une nouvelle dynastie en Suède; qu'il était parvenu à faire insérer, dans les journaux français, une insinuation aux Suédois de choisir le roi de Danemark pour leur souverain, et de réunir ainsi les trois royaumes du Nord; que cet article fut répété dans les journaux étrangers, comme venant des Tuileries; que les membres de l'*Association scandinave* firent répandre une foule de pamphlets appuyant le prétendu vœu de l'empereur Napoléon; que le chargé d'affaires de France à Stockholm fut lui-même entraîné à des démarches favorables au parti de l'association; mais que la fermeté et la décision des Suédois, qui voulaient pour chef le maréchal Bernadotte, remportèrent une prompte victoire sur les agens danois, et que le chargé d'affaires de France fut révoqué pour avoir cru trop facilement aux articles des journaux de M. Malte-Brun. Ce dernier, sans être découragé, se rendit de nouveau au quartier-général de Napoléon, et le suivit pendant une partie de l'année 1814, travaillant à faire agréer à l'empereur un plan d'invasion en Suède au nom de Gustave V; mais sa proposition ne fut point accueillie. Il essaya l'année suivante de rattacher la cause de l'indépendance de la Norvège aux principes de la légitimité, écrivit en faveur du prince Christian, qui s'était fait élire roi, et ne cessa enfin la lutte que lorsque toute la nation norvégienne eut accédé à l'union avec la Suède. Après de si nobles travaux, M. Malte-Brun, nouveau

Cincinnatus, retourna à sa rue, et sillonna comme de me les champs du journal *bata*. Quelqu'idée qu'on pivoir de ses opinions politiques littéraires, on ne peut lui de l'esprit, des connaissances une grande activité.

MALTHUS (T. R.), économiste anglais, s'est l'blement fait connaître par instruction et des ouvrages estimés sur l'économie politique. Après avoir terminé de belles études, il fut reçu maître agrégé au collège de Christ Church, université de Cambridge, et professeur d'histoire et de politique au collège de la compagnie des Indes de comté d'Hertford. M. Malthus a publié les ouvrages suivants : *Essai sur le principe de la population, ou l'usage de ses effets et présens sur le bonheur et la manité, avec des recherches sur les moyens de diminuer les maux qui surviennent à différentes occasions*, in-8°, 1798, dont le mérite fut si généralement apprécié, qu'il eut en très peu de temps 5 éditions; la deuxième de 1817, 3 vol. in-8°. Il a traduit en français sur la 4<sup>e</sup> par P. Prevost, professeur de physique à Genève, 1803, 3 vol. in-8°. De longs extraits de cet ouvrage ont paru dans la *Bibliothèque britannique* et dans les *Annales littéraires*. Néanmoins le mérite de l'auteur fut combattu par plusieurs écrivains anglais et français. 2<sup>o</sup> *Lettres à Samuel Johnson*, sur le bill qu'il avait proposé pour amender les lois sur les pauvres, in-8°, 1807; 3<sup>o</sup> *lord Grenville*, à l'occa-

es observations faites par sa  
rie sur l'établissement de  
pagnie des Indes, pour l'é-  
on de ses employés civils,  
1813; 4<sup>e</sup> *Observations tou-  
les lois sur les grains* : cet  
e a eu 3 éditions, in-8°;  
5<sup>e</sup> *Recherches sur la nature  
rogres du revenu* (rent), et  
incipes par lesquels il est ré-  
-8°, 1815.

MALUS (A. C.), membre de  
blée législative, fut nom-  
1790, administrateur du  
ement de l'Yonne, qui l'é-  
mois de septembre 1791,  
à l'assemblée législative.  
us parut peu à la tribune,  
prit une très-grande part  
vieux des comités, où il  
a plus particulièrement d'a-  
nre et de commerce. Il ne  
nt réélu à la convention,  
ersa sans accident l'époque  
de 1793. Nommé, en 1804,  
ur des droits - réunis dans  
rtement des Ardennes, il  
ssé depuis long-temps d'en  
les fonctions lors de la  
lu gouvernement impérial  
4.

MALUS (N.), commissaire-or-  
eur à l'armée de Dumou-  
t employé, en cette quali-  
ord en Champagne et en-  
ans les Pays-Bas. Dénoncé  
oncussons, il fut arrêté,  
1, dans l'exercice de sa pla-  
ertu d'un ordre du minis-  
a justice. Mandé à la barre  
emblée pour y donner des  
tions sur sa conduite, il se  
en exposant la nécessité où  
it placé les circonstances  
ours de ses opérations,  
vaient eu pour objet que

de réparer l'état de dénuement  
où l'armée s'était trouvée. Ces ex-  
plications furent assez favorable-  
ment accueillies, et il eut la per-  
mission de sortir de la prison de  
l'Abbaye, sauf à garder les arrêts  
chez lui. Il obtint ensuite sa mise  
en liberté. Mais, au mois de dé-  
cembre 1793, il fut arrêté de nou-  
veau, livré au tribunal révolu-  
tionnaire, et enfin condamné à  
mort.

MALUS (ÉTIENNE-LOUIS), ma-  
jor du génie, chevalier de la lé-  
gion-d'honneur, membre de l'ins-  
titut de France et de l'institut  
d'Égypte, naquit à Paris, le 23  
juillet 1775, d'une famille hono-  
rable, dont le chef était trésorier  
de France. Son éducation fut des  
plus distinguées, et ses heureuses  
dispositions secondèrent si bien  
ses études, qu'il s'est rendu im-  
mortel par l'une des plus pré-  
cieuses découvertes de la physiq-  
ue, celle de la polarisation de la  
lumière. Il se destinait à la car-  
rière du génie, dans laquelle il al-  
lait être nommé officier, lorsque  
les funestes suspensions de 1793 le  
firent éloigner des écoles militai-  
res. Son courage ne lui permit  
pas de renoncer au noble but qu'il  
se proposait. Il entra comme sim-  
ple soldat dans un bataillon de  
Paris, et fut employé aux réparations  
du port de Dunkerque. Il y  
fit long-temps un service obscur;  
mais il avait été remarqué par M.  
Lapère, ingénieur en chef, char-  
gé de la direction des travaux, et  
lorsque cet estimable citoyen put  
être utile au jeune et laborieux  
soldat, il le désigna au gouverne-  
ment, qui, sur la proposition du  
célèbre Monge, venait d'autoriser

L'empereur y prêter la main, lors de l'élection d'une nouvelle dynastie en Suède; qu'il était parvenu à faire insérer, dans les journaux français, une insinuation aux Suédois de choisir le roi de Danemark pour leur souverain, et de réunir ainsi les trois royaumes du Nord; que cet article fut répété dans les journaux étrangers, comme venant des Tuileries; que les membres de l'*Association scandinave* firent répandre une foule de pamphlets appuyant le prétendu vœu de l'empereur Napoléon; que le chargé d'affaires de France à Stockholm fut lui-même entraîné à des démarches favorables au parti de l'association; mais que la fermeté et la décision des Suédois, qui voulaient pour chef le maréchal Bernadotte, remportèrent une prompte victoire sur les agens danois, et que le chargé d'affaires de France fut révoqué pour avoir cru trop facilement aux articles des journaux de M. Malte-Brun. Ce dernier, sans être découragé, se rendit de nouveau au quartier-général de Napoléon, et le suivit pendant une partie de l'année 1814, travaillant à faire agréer à l'empereur un plan d'invasion en Suède au nom de Gustave V; mais sa proposition ne fut point accueillie. Il essaya l'année suivante de rattacher la cause de l'indépendance de la Norvège aux principes de la légitimité, écrivit en faveur du prince Christian, qui s'était fait élire roi, et ne cessa enfin la lutte que lorsque toute la nation norvégienne eut accédé à l'union avec la Suède. Après de si nobles travaux, M. Malte-Brun, nouveau

Cincinnatus, retourna à sa rue, et sillonne comme de me les champs du journal *bata*. Quelqu'idée qu'on p voir de ses opinions polit littéraires, on ne peut lui de l'esprit, des connaissa une grande activité.

MALTHUS (T. R.), économiste anglais, s'est l blement fait connaître p instruction et des ouvrag estimés sur l'économie po Après avoir terminé de bi études, il fut reçu maître agrégé au collège de Chr université de Cambridge, e professeur d'histoire et d mie politique au collège compagnie des Indes d comté d'Hertford. M. Ma publié les ouvrages suiv *Essai sur le principe de la tion, ou Vue de ses effets et présens sur le bonheur manité, avec des rechercha moyens de diminuer les ma le occasions*, in-8°, 1798, dont le mérite fut si génér apprécié, qu'il eut en très temps 5 éditions; la der de 1817, 3 vol. in-8°. Il a duit en français sur la 4<sup>e</sup> par P. Prevost, professeur sique à Genève, 1803, 3 8°. De longs extraits de ce ge ont paru dans la *Bibl britannique* et dans les *littéraires*. Néanmoins le de l'auteur fut combattu p sieurs écrivains anglais mands. 2° *Lettre à Samuel bread*, sur le bill qu'il av posé pour amender les loi pauvres, in-8°, 1807; 3° *lord Grenville*, à l'occa



es observations faites par sa  
rie sur l'établissement de  
pagnie des Indes, pour l'é-  
on de ses employés civils,  
1813; 4° *Observations tou-  
les lois sur les grains* : cet  
e a eu 3 éditions, in-8,  
5° *Recherches sur la nature  
rogres du revenu* (rent), et  
ncipes par lesquels il est ré-

MALUS (A. C.), membre de  
blée législative, fut nom-  
n 1790, administrateur du  
ement de l'Yonne, qui l'é-  
1 mois de septembre 1791,  
à l'assemblée législative.  
lus parut peu à la tribune,  
prit une très-grande part  
avaux des comités, où il  
a plus particulièrement d'a-  
ure et de commerce. Il ne  
int réélu à la convention,  
ersa sans accident l'époque  
de 1793. Nommé, en 1804,  
ur des droits - réunis dans  
rtement des Ardennes, il  
ssé depuis long-temps d'en  
les fonctions lors de la  
du gouvernement impérial  
4.

MALUS (N.), commissaire-or-  
eur à l'armée de Dumou-  
it employé, en cette quali-  
bord en Champagne et en-  
ans les Pays-Bas. Dénoncé  
concussions, il fut arrêté,  
2, dans l'exercice de sa pla-  
ertu d'un ordre du minis-  
la justice. Mandé à la barre  
semblée pour y donner des  
tions sur sa conduite, il se  
en exposant la nécessité où  
it placé les circonstances  
cours de ses opérations,  
vaient eu pour objet que

de réparer l'état de dénuement  
où l'armée s'était trouvée. Ces ex-  
plications furent assez favorable-  
ment accueillies, et il eut la per-  
mission de sortir de la prison de  
l'Abbaye, sauf à garder les arrêts  
chez lui. Il obtint ensuite sa mise  
en liberté. Mais, au mois de dé-  
cembre 1793, il fut arrêté de nou-  
veau, livré au tribunal révolu-  
tionnaire, et enfin condamné à  
mort.

MALUS (ÉTIENNE-LOUIS), ma-  
jor du génie, chevalier de la lé-  
gion-d'honneur, membre de l'ins-  
titut de France et de l'institut  
d'Égypte, naquit à Paris, le 23  
juillet 1775, d'une famille hono-  
rable, dont le chef était trésorier  
de France. Son éducation fut des  
plus distinguées, et ses heureuses  
dispositions secondèrent si bien  
ses études, qu'il s'est rendu im-  
mortel par l'une des plus pré-  
cieuses découvertes de la phy-  
sique, celle de la polarisation de la  
lumière. Il se destinait à la car-  
rière du génie, dans laquelle il al-  
lait être nommé officier, lorsque  
les funestes suspensions de 1793 le  
firent éloigner des écoles militai-  
res. Son courage ne lui permit  
pas de renoncer au noble but qu'il  
se proposait. Il entra comme sim-  
ple soldat dans un bataillon de  
Paris, et fut employé aux réparations  
du port de Dunkerque. Il y  
fit long-temps un service obscur;  
mais il avait été remarqué par M.  
Lapère, ingénieur en chef, char-  
gé de la direction des travaux, et  
lorsque cet estimable citoyen put  
être utile au jeune et laborieux  
soldat, il le désigna au gouverne-  
ment, qui, sur la proposition du  
célèbre Monge, vint d'autoriser

la création de l'école Polytechnique. Monge connaissait Malus. Il le comprit au nombre de ses élèves favoris, que l'illustre Lagrange dirigeait quelquefois. Malus resta trois ans à l'école Polytechnique, où il se distingua par son zèle pour l'étude et par d'élégantes applications de l'analyse à des questions de géométrie. Le plus important de ses essais avait pour objet « la détermination de la route que suivent les rayons lumineux lorsqu'ils sont réfléchis ou réfractés par des surfaces de courbures quelconques : » première et importante étude de la découverte qui devait immortaliser son nom. La carrière des sciences lui fut momentanément fermée par la perte de sa fortune, que la révolution avait anéantie, et il fut obligé de rentrer dans l'armée du génie, où il reprit son rang d'ancienneté. Il fit partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, et se trouva successivement, en 1797, au passage du Rhin et aux affaires d'Ukratz et d'Altenkirch. Désigné pour l'expédition d'Égypte, il prit part aux batailles de Chébréis et des Pyramides, au combat de Jabbisk et aux sièges d'El-Arisch et de Jaffa. Chargé, après cette dernière affaire, de relever les fortifications de la ville et de former les hôpitaux militaires, il fut attaqué de la peste, dont il se guérit seul et sans aucun secours de la médecine. Il fortifia Damiette, marcha contre les Turcs débarqués à Aboukir, fut présent à la bataille d'Héliopolis, au combat de Coraïm et à la prise du Caire. Lors de la capitulation, il revint en France, le 26 octobre 1801, sur le

parlementaire *le Castor*. Il de la liberté que le mauvais de sa santé lui faisait rendre passer en Allemagne, où il sa la fille du chancelier de versité de Giessen, qu'il connue lorsqu'il était à l'arm Sambre-et-Meuse, et dont devenir l'époux, lorsqu'il l pelé à faire partie de l'exp d'Égypte. Ce choix fut d heureux pour Malus, qui dans sa compagnie les ver plus touchantes, et leur bonheur dont il était dig toutes ses belles qualités. I vernement le récompensa c les services qu'il lui avait r en le chargeant de constr importantes, tant à Anve Strashourg. Libre de se con entièrement à la carrière de ces, il s'occupa sans relâ son important travail sur la sation de la lumière, qu'il nommé lui-même. Mai mieux faire connaître tout les sciences physiques doi ce savant, nous allons te cet article en rapportant u ment du discours funèbre Biot, membre de l'Institut nonça sur sa tombe, le 26 1812, au nom des profess des élèves de l'école Poly que. « Un premier mémo l'optique, approuvé par l'i et inséré dans la collection cole Polytechnique, » dit M rappela les élégans essais c se auxquels il s'était au exercé, et prouva qu'au des hasards de la guerre il pas désappris à manier le ce puissant instrument de humain. Bientôt après il

de expérience ingénieuse, de science importante que la géométrie indiquait entre les angles, que l'optique se réfléchit la lumière à l'intérieur ou à l'extérieur des corps, quoique toujours à une distance infiniment petite de leur surface. Cette théorie de la lumière devait enrichir un jour les découvertes mémorables, sembler être spécialement destinée à avoir été l'objet de ses préoccupations à l'école Polytechnique, elle fut aussi le sujet de nombreux travaux. La classe des sciences de l'institut ayant pour sujet de prix la découverte de nouvelles lois de la lumière, M. Malus entreprit un grand nombre d'expériences sur cette matière importante et fut reconnu, il prouva l'existence d'une loi découverte par Newton, et méconnue par Newton. Il est bien plus important que cela même, et ce que personne n'aurait espéré parce que l'on ne le soupçonnait, il découvre dans les affections des surfaces lumineuses, des propriétés nouvelles, extrêmement remarquables, qui paraissent très-près à la nature même de la lumière, et qui sont devenues entre ses mains, la source d'un nombre infini de phénomènes jusque-là absolument ignorés. On ne devons plus regarder Malus comme un simple homme de génie : c'est un homme de bien qui se place aux premiers rangs parmi les inventeurs. Les Français et étrangers s'empressent également de reconnaître son talent extraordinaire ; la

classe des sciences de l'institut lui fit place parmi ses membres, où il succéda à un autre homme de génie, l'inventeur des aérostats (Montgolfier). La société d'Arcueil s'honorait d'être la première à jouir de ses découvertes. La société royale de Londres lui décerna une médaille d'or, sorte d'hommage qui, par son indépendance, a quelque chose de pareil à celui de la postérité. Cette justice qu'on lui rendait, si pleine et si entière, ne faisait que l'enflammer davantage. Il continuait à suivre ses belles recherches avec un zèle infatigable, avec une sagacité véritablement merveilleuse. Cependant ce plaisir d'invention, qui devait être extrême pour lui, n'a jamais suspendu un seul instant les devoirs qu'il avait contractés, soit au comité des fortifications où il avait été appelé, soit à l'école Polytechnique, où il avait été nommé examinateur pour la physique et la géométrie descriptive. On se rappelle encore, avec douleur, cette dernière fois où, déjà consumé par la maladie, il voulut encore remplir, et remplit en effet ces fonctions pénibles avec tout le feu de la jeunesse, avec toute la force qu'il ne pouvait puiser que dans son âme, car son corps n'en avait déjà plus. Il allait être appelé à diriger les études de cette école Polytechnique, qu'il avait tant chérie, dont il connaissait si bien le but et les avantages, qu'il aurait si aisément gouvernée par le seul frein du respect et de l'honneur, et qui, frappée de sa perte, vient ici pleurer sur son cercueil. Entouré de l'estime publique qu'il méritait

taut, d'amis nombreux qui appréciaient son génie et aimaient sa personne, comblé des soins d'une excellente épouse, honoré de places éminentes, où son talent, ses services et sa probité l'avaient conduit; déjà célèbre, depuis 4 ans, par de grandes découvertes dans les sciences, voyant s'ouvrir devant lui une vaste carrière de travaux et de gloire, arrivé enfin au terme de tous ses vœux, de tous ses désirs, il meurt; il meurt avant sa 57<sup>me</sup> année, il nous est enlevé pour toujours, et les sciences ont perdu en lui le flambeau qui allait les éclairer. » M. Delambre, secrétaire perpétuel à la classe des sciences physiques et mathématiques, de l'institut, honora également, dans un discours très-remarquable, la mémoire de ce savant enlevé à la fleur de l'âge, le 23 février 1812, et qui laissa dans la douleur des amis, et une veuve dont la perte fut également prématurée: cette vertueuse épouse lui survécut à peine 2 ans.

**MALVAZIA (ALEXANDRE)**, cardinal romain, légat de la ville et de la légation de Ravenne, naquit à Bologne, le 16 avril 1748. Sa famille, ancienne et distinguée, le destina à l'état ecclésiastique, où ses talens concoururent à sa fortune. Il devint successivement *ponent* de consulta, et auditeur de rota à Rome. Membre du conclave qui se tint à Venise pour l'élection d'un successeur à Pie VI, il fut favorable à l'évêque d'Imola (aujourd'hui Pie VII), qui lui témoigna toujours beaucoup de bienveillance. De retour à Rome, il fut nommé *assessore* du saint-office, puis créé, au mois de mars

1810, prêtre-cardinal, du sainte-croix de Jérusalem. cardinal Malvazia obtint ensuite fonctions de légat de la ville la légation de Ravenne. Il fut dans cette ville, le 12 mai 1820, à l'âge de 71 ans.

**MAMACHI (THOMAS)** - I savant religieux de l'ordre mineur, naquit à l'île de Corfou le 3 décembre 1713. Ses parents d'origine grecque, le conduisirent dans sa première jeunesse à Venise, et confièrent son éducation aux religieux de l'ordre Saint-Minique, dont il prit l'habit. Il alla successivement étudier la théologie au couvent de Saint-Marc à Florence, et à Rome, en 1740, au collège de la Providence; il devint théologien de la Casanate. Les papes XIV et Pie VI, le nommèrent premier maître en théologie et consulteur de l'index, et le maître du sacré palais. Il fut depuis 1785, le *Journal ecclésiastique* publié à Rome. Il mourut au mois de juin 1790, au collège de la Providence, où il s'était rendu pour passer la belle saison. Le Mamachi avait avec une grande exactitude une grande solidité et beaucoup d'amour pour le détail de ses discussions logiques, qui lui attirèrent de nombreux ennemis en assez grand nombre, qui publièrent contre lui des pamphlets. Le plus piquant du marquis Spiriti, parut à ce sujet il a pour titre: *Mamachia chi vuol divertirsi*. On le cite plus particulièrement « de » ger d'opinion selon les te

tour-à-tour favorable ou re aux jésuites, suivant conduite si différente pour être utile à son ambition. »

Principaux ouvrages du P. Mamachi : 1° *De ethnicorum de cruce Constantino vice evangelicâ chronotaxi*, Rome, 1738; 2° *De ratione in Athanasiorum, deque synodis 17<sup>o</sup> sæculo celebratæ* IV, Florence, 1748, l'auteur combat Mansi, leurs points de critique et son ecclésiastique; 3° *Orationes antiquitatum christianarum* XX, 1749-1755, 4 vol. Cet ouvrage annonce beaucoup d'érudition, de recherches exactes; 4° *De' costumi de' cristiani*, Rome, 1753-1754, 2 vol. in-8° : c'est une traduction d'une partie de dissertations précédentes; 5° *De animabus in sinu Abrahamæ ante mortem expertibus beatæ Mariæ*, libri duo, Rome, 1754, 2 vol. in-4°; 6° *Del dritto della Chiesa d'acquistare e possedere beni temporali*, Rome, 1754, in-8°; 7° *La pretesa filosofia moderna increduli esaminata, de' suoi caratteri*, etc., Rome, 1770; 8° *Alethini Philastolarum de Palafoxit orationes*, Rome, 1772 et 1773, 2 vol. in-8°.

Mamachi est encore l'auteur d'un livre intitulé : *De laudibus Xpi*, Rome, 1741, dans lequel il a concouru aux *Annales de la ville de Rome*, dont le premier volume fut imprimé à Rome en 1756, in-4°. On a confondu à tort, dans les catalogues de plusieurs ouvrages, ce do-

minicain avec un jésuite du même nom, également Grec d'origine, et qui remplissait, en 1759, les fonctions de préfet du collège de Rouen. Le P. Mamachi ayant dicté à ses écoliers une matière de vers, le parlement de cette ville, par arrêt rendu dans la même année, la déclara *séditieuse et détestable*, et le P. Mamachi incapable d'occuper à l'avenir aucune place dans l'enseignement public ou particulier. Il quitta aussitôt la France.

MAMERT (N.), membre du conseil des cinq-cents et ancien secrétaire-général de la préfecture du département de Maine-et-Loire, était jeune encore lorsque la révolution éclata; il embrassa les principes avec chaleur. Entré dans l'administration municipale, il y déploya, aux époques les plus critiques, une sagesse de principes et une étendue de lumières qui décelèrent en lui un excellent administrateur. Porté plusieurs fois au directoire du département, il en était l'âme et le flambeau, par l'activité de son esprit et la sagesse de ses vues. Destitué sous prétexte de fédéralisme, M. Mamert subit, avec ses collègues, une longue détention. Il vit tomber sous la hache des proscriptionnaires ses plus intimes amis, l'élite des citoyens de la province. Ces événements déplorables déchirèrent son âme, mais n'altérèrent point son amour pour la liberté. Loin de lui imputer, comme tant d'autres, les crimes de l'anarchie, il ne se passionna que plus fortement pour cette vraie liberté, qui se fonde sur le respect de l'ordre et des lois. Il la défendit constam-

ment dans le conseil des cinquans, où il siégea depuis l'an 5 jusqu'au 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), époque à laquelle il fut nommé secrétaire-général de la préfecture du département de Maine-et-Loire. Lorsque le gouvernement consulaire rouvrit aux émigrés les portes de la France, ce fonctionnaire entra avec empressement dans ses vues. Il contribua, de tout son crédit, à adoucir leur sort, et à réparer, autant qu'il dépendait de lui, les maux qu'ils avaient éprouvés, que leur suite eût été ou non volontaire. On citerait à peine une seule famille émigrée du département à la reconnaissance de laquelle il n'ait pas acquis des droits. Il porta même le zèle si loin, qu'il risqua plus d'une fois de se compromettre sérieusement pour eux. Il en fut assez mal récompensé. Vers la fin de 1814, M. Mamert reçut sa destitution d'une place qu'il occupait depuis 15 ans. Il subit sans se plaindre cette injustice, et vécut dans la retraite jusqu'au moment où la France, menacée d'une seconde invasion, sembla invoquer le secours de tous ses enfans. La jeunesse angevine, qui venait de renoueler avec la jeunesse bretonne le célèbre pacte de Pontivy, voulut avoir à sa tête cet ancien ami de la liberté. Des démarches nombreuses et répétées furent faites près de lui. D'abord il refusa de prendre part à aucune espèce d'association politique, non par indifférence ou timidité, mais parce qu'il voulait rester étranger aux agitations qu'il semblait prévoir d'avance, et dont

il redoutait les suites p concitoyens. Cependant il long-temps résister aux s tions de ses amis et à ces vives encore d'une jeunesse d'ardeur, et qui lui présentèrent des intentions les triotiques. Il consentit à être à la tête de la réunion avait formée, afin de la tenir dans de justes bornes, et rapport, ses soins ne furent sans fruit. L'acte fédéral dressé, et dans le préambule projet, M. Mamert dut langage propre à la circonstance la haine du joug étranger, triotisme ardent, un désirible de gloire : sentimens dans tous les temps, et que sensations politiques n'étoient pas. La seconde restauration fin à cette occasion : M. Mamert entra dans la vie privée. Il sa carrière le 10 décembre laissant la réputation d'un ministrateur intègre et éclairé d'un homme juste et bien

MAMIN (J. G. A. P.), au rapport des auteurs d'encyclopédie française, imprimé à Leipzig en 1808, un de ces crimes atroces qui ont précédé les massacres des prisons au commencement de septembre ils lui imputent même d'avoir raché le cœur de l'infortuné de Lamballe. Ce qu'un peu plus positif, c'est qu'il fut parti des sociétés politiques en 1792. Au mois de novembre la même année, il fut arrêté par ordre du gouvernement et renfermé à la Conciergerie. Compris dans un décret de déportation qui ne fut point

trêté de nouveau après on de la machine infernale (vivose), dont on prétend que les jacobins étaient us. Il fut dénoncé et com- un nouveau décret de on, qu'il subit sans doute depuis cette époque on entendu parler de lui. Les que nous avons cités : cependant qu'après la n thermidorienne « il a- tenu un jugement qui le eait de l'accusation d'a- ssacré dans les prisons. » Y (GEORGES - WILLIAM), anglais, naquit près de en 1765. Après avoir ses études au collège litaire de Woolwich, il aus dans un régiment de et obtint ensuite la direc- casernes d'Yarmouth. Il les loisirs que lui laissait , pour être utile à l'hu- ayant eu connaissance nventé, 20 ans avant lui, ell, pour sauver les nau- mit tous ses soins à le nner, et reçut du parle- Angleterre une récom- 6,000 livres sterling. Il aussi une autre machine, en de laquelle une seule peut éteindre un in- on lui doit encore, sur le objet, une découverte plus importante : c'est hine remplie d'un fluide ngrédients antiphlogisti- , mue par une seule per- eut également éteindre die. L'appareil est une 'une forme particulière; rge d'une dissolution de de potasse, et ce fluide,

lancé sur les flammes les plus vi- ves, les éteint partout où il tom- be. Cette découverte peut deve- nir extrêmement intéressante , surtout à bord des vaisseaux; l'ex- périence en fut faite au mois d'août 1816, à Woolwich, en pré- sence de plusieurs amiraux, et d'un comité nommé par le bu- reau de l'artillerie : le succès fut entièrement conforme au pro- gramme de l'auteur. Le capitaine Manby a publié une *Histoire des antiquités de la paroisse de David, dans le pays de Galles méridional; des Essais fugitifs* sur l'histoire et les beautés naturelles de Clif- ton, d'Hotwells, et du voisinage; le *Guide historique et pittoresque de Clifton*, à travers les comtés de Montmouth, Clarmogen, et Breck- nock; les *Réflexions* d'un An- glais sur les troubles actuels; des *Essais* sur les moyens de sauver les naufragés; enfin, des *Leçons* sur la manière de sauver les naufragés au moment même du naufrage.

MANDAR (MICHEL - PHILIPPE, dit THÉOPHILE), naquit à Marines, le 19 septembre 1759. Il embrassa les principes de la révolution avec l'exaltation qui le caractérisait, mais sa passion pour la liberté n'excluait pas en lui l'amour de l'humanité. Il eut le courage de réclamer pour elle dans des cir- constances déplorables où les hom- mes du pouvoir étaient sourds à ses cris. Il fut célèbre, extrême- ment célèbre un seul jour. Ce jour appartenant à l'histoire, nous croyons qu'il est essentiel d'en rapporter tous les détails; nous les empruntons à un auteur con- temporain, à Prudhomme. dont les liaisons avec les hommes exal-

res de l'époque l'ont mis à même de connaître les hommes et les événemens d'une des plus sanglantes journées de notre révolution. Mandar était vice-président de la section du Temple, lorsque des brigands, rassemblés de tous les pays, égorgèrent, aux premiers jours de septembre, une foule de malheureux renfermés dans les prisons par mesure prétendue de sûreté. Il se rendit, selon Prudhomme, le second jour des massacres, vers les 6 heures du soir, chez Danton, alors ministre de la justice. Tous les ministres, le seul Roland excepté; Lacroix, président de l'assemblée législative; les secrétaires; Pétion, maire de Paris; Robespierre, Desmoulius, Fabre d'Églantine, Manuel, plusieurs membres de la commune dite du 10 août; enfin, les présidens et les commissaires des 48 sections, s'y trouvaient réunis. Les progrès que faisait alors l'armée prussienne, qui, après avoir pris Verdun, s'avavançait dans la Champagne, et les massacres qui s'exerçaient dans Paris, étaient les motifs qui les avaient réunis. A 7 heures et demie, on passa dans une des grandes salles de la chancellerie, et la présidence ayant été accordée à Danton, sans aller au scrutin, afin d'abrégier, il s'établit la plus étrange délibération sur des objets de la plus haute importance: il s'agissait de sauver la France des armées étrangères, et Paris des fureurs des démagogues. Servan, qui arriva plus tard, paraissait altéré de la nouvelle de la prise de Verdun, qu'il venait d'apprendre. Danton seul montra beaucoup de présence d'esprit et de fermeté. Prudhomme

me ajoute que « si de gr.  
» extrêmes mesures furent  
» alors, on les doit au gén  
» lutionnaire de Danton. »  
dant les assassinats se conti  
à l'Abbaye, à la Force. a  
mes, à Saint-Firmin, à Bi  
sang coulait dans toutes l  
des charretées de cadavres  
versaient à chaque mou  
répandaient l'effroi dans t  
cœurs. Mandar eut le cour  
lever la voix au milieu d  
terrible assemblée. Il inter  
la délibération, et dit à I  
« Toutes les mesures de s  
» térieur sont-elles prises?  
» — Occupons-nous donc à  
» même de l'intérieur, » et,  
un ton plus solennel, il pro  
réunir sur-le-champ toute  
armée; demanda que tous  
toyens présens se formassent  
tant de groupes qu'il y avait  
sous où l'on massacrait, et  
chargeassent, soit par l'as  
de l'éloquence et de la rais  
par les moyens d'autorité  
à la force, d'arrêter à l'heu  
me ce torrent de sang « qui  
» souillerait pour jamais.  
» français. » Sa proposition  
coutée avec intérêt; mais l  
des mesures qui venaien  
arrêtées la faisant regard  
me un objet secondaire, en  
rent tous les citoyens prêt  
prendre une part égale. D  
regarda froidement, et l  
*Assieds-toi; cela était néce*  
Mandar, qui n'était rien un  
convaincu, se retira dans  
tre pièce, prit Robespierre  
tion à part, et leur adressa  
role en ces termes: « Robe  
» te souviens-tu que, le 1



andas à la barre de l'assemblée législative, au nom de la nation, et sous peine d'insurrection que l'on organisât un tribunal pour juger les accusés faire du 10 août?—Oui. Je n'ai pas oublié que Thuriot proposait la proposition, par laquelle elle était accompagnée de menace.—Je me le rappelle; Robespierre; tu vins à Thuriot fut interrompu, et je vis une harangue véhémente, et obtins l'établissement d'un tribunal dont j'avais demandé la création.—Ainsi, redoublons les préventions; si vous consentez à m'admettre à la barre de l'assemblée, j'entreprends sur moi de promouvoir les Romains dans les moments de crise qui menacent la patrie; et, pour arrêter sur-le-champ les effroyables massacres, j'offrirai qu'il soit nommé un procureur. Je motiverai ma demande; ma voix retentira contre le crime. Oui, pour faire cesser les massacres, j'aurai l'honneur de le proposer : il ne me faut que 24 heures; il ne sera que contre le crime. La mort arrêtera le sang; les crimes cesseront...; ils cesseront instant même. — *Garde-toi, dit Robespierre, d'être dictateur!* — O Robespierre, lui répondit Mandar, ce n'est pas la dictature que tu crains, c'est la patrie que tu aimes; Brissot que tu hais!

Pétion ne proféra pas une seule parole pendant tout ce colloque. Depuis ce moment, Théophile Mandar a disparu de la scène politique. On parla dans la suite de dictature; il s'agissait de la déférer à Robespierre; il ne l'obtint pas de droit, mais il l'exerça de fait pendant quelque temps. Mandar a publié les ouvrages suivans : 1° *Voyage de M. William Coxe, en Suisse*, traduit de l'anglais, 1790, in-8°; 2° *de la Souveraineté du peuple, et de l'excellence d'un état libre*, par Marchamont Naedham, traduit de l'anglais, 1791, 2 vol. in-8°; 3° *Voyage au pays des Hotentots*, par W. Paterson, traduit de l'anglais, 1791, in-8°; 4° *des Insurrections*, ouvrage philosophique et historique, 1793, in-8°; 5° *le Génie des siècles*, 1794 : c'est un poëme en prose; on trouve à la suite un *Discours prononcé en septembre 1792, contre les journées des 2 et 3 de ce mois*; 6° *Voyage et retour de l'Inde par terre et par mer, route en partie inconnue jusqu'ici*, traduit de l'anglais de Thomas Howel, et de James Capper, 1796, in-4°; 7° *Adresse au roi de la Grande-Bretagne, sur l'urgence et la nécessité d'une prompto paix entre la république française et S. M. B.*, 1797 : cet ouvrage a eu 3 éditions; 8° *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, abrégé du grand ouvrage de Gibbon; 9° *Galerie des tableaux allégoriques et historiques des malheurs et des calamités de la France, depuis le mois de mai 1789 jusqu'au 18 brumaire de l'an 8*, avec cette épigraphe : *Stupete gentes!* 10° *la Cité des sages, ou Voyage à Sophopolis*; 11° *Portefeuille moral*

et littéraire extrait des plus éloquentes moralistes, à l'usage de la jeunesse et des instituteurs; 12° *Mémoire au ministre de la justice sur les accusations majeures portées au conseil des cinq-cents, contre l'ex-ministre Schérer, 1799*, in-8°; 13° *Prière à Dieu, récitée par N. S. P. le pape, par le clergé, par le sénat-conservateur, par le corps-législatif, par le tribunal, par le peuple, en actions de grâces pour le sacre et le couronnement de S. M. Napoléon, empereur des Français, 1804*, in-4°. M. Théophile Mandar a eu part à la traduction et géographique de l'Indoستان, du cours du Gange et du Burampooter, par le major James Rennell, et il y a ajouté des notes. Il a en manuscrit deux ouvrages intitulés, l'un : *la Gloire et son frère*, l'autre : *le Phare des rois*, poëme en 16 livres; le célèbre chant du *Crime* se trouve dans ce dernier. L'auteur raconte qu'en 1809 Fouché avait apposé le veto éternel sur ce chant. Napoléon, qui en avait lu quelques passages, voulut voir l'auteur, et lui témoigna qu'il ne reconnaissait pas en lui *l'homme du manuscrit*. L'empereur Alexandre ne put s'empêcher également de lui exprimer sa surprise sur l'exiguïté de ses formes physiques : « Sire, répondit Mandar, il n'y a rien de si petit que l'éfincelle. » A vrai dire, rien ne contrastait plus, dit-on, que la figure de Mandar, avec les effets de son éloquence qu'il rappelait à Robespierre. Quelques personnes qui lui ont entendu lire plusieurs passages du *Phare des rois*, ont été frappées de quelques pensées

fortes rendues avec précision mais elles n'y ont pas trouvé la correction soutenue qui peut assurer le succès de ce d'ouvrages.

MANDAR (JEAN-FRANÇOIS) prêtre de l'Oratoire, oncle de Napoléon, naquit, en 1732, dans une paroisse près de Pontoise. Il se distingua entre les hommes les plus recommandables de la congrégation à laquelle il appartenait. L'orthodoxie de ses mœurs, et celle de sa doctrine, le portèrent successivement à la direction de plusieurs séminaires institués par les oratoriens. Il avait un talent remarquable pour la prédication. La réputation qu'il s'était acquise dans les conférences le fit appeler à Paris, en 1782, pour prêcher devant le roi. Son éloquence que son austérité n'était pas de venue à plaire à la cour. La vérité veut être déguisée même en poésie. Le P. Mandar obtint plus de succès que de faveur à Versailles où il ne parla qu'une fois. Dans sa retraite à Juilly, il fut promu, quelques années après, à des fonctions de supérieur, et continua en cette qualité cette œuvre célèbre jusqu'à l'époque de la révolution. Un homme de ce genre du P. Mandar était incapable de se plier aux déférences que exigeaient ces choses exigées des ecclésiastiques. Le P. Mandar ne crut pas devoir prêter le serment imposé au clergé par la constitution, et passa en Angleterre où il fut accueilli dans plusieurs maisons anglaises dont les chefs ont été élevés à Juilly. C'est à Londres qu'il est mort, en 1803, dans un âge fort avancé. Le P. Mandar

lens oratoires quelque tair la poésie. Il a composé, s exercices publics de Juil- sieurs églogues versifiées prit et facilité. Le plus re- ble de ses ouvrages en t un *Voyage à la grande use*, épître adressée au P. ti l'a traduite en fort beaux lins. Le P. Mandar avait . J. Rousseau à Montmo- où les oratoriens avaient ison. Il ne jugeait pas ce obe avec autant de rigueur aisaient la majeure partie confrères. C'est lui qui ce grand prosateur l'idée er le sujet du *Léviite d'E-*

**DAT** (LE BARON ÉTIENNE- DE), surnommé le *Bala-* juit au château de Neuilli, Brienne, en 1770, et était la marquis de Mandat qui e 10 août 1792, âgé seule- : 18 ans. Il servit dans les s corps d'émigrés orga- pays étranger, et reçut, e action, le coup de sabre valut le surnom de *Bala-* ès le licenciement de ces il revint en France, et us les *chouans*, sous les e Frotté. Il reçut la croix t-Louis en 1795. Pris les la main, il fut fusillé à : 18 septembre 1798.

**DAT** (LE MARQUIS ANTOINE- LLIOT DE), naquit, à Paris, ; ancien capitaine aux gar- çaises, quand la révolu- ata, il en embrassa les s avec modération, et fut chef de bataillon de la tionale de Paris, sous les e M. de La Fayette. Ce

général ayant quitté, à la fin de 1791, le commandement en chef de la garde nationale pour pren- dre celui d'une armée active, les chefs de division devinrent alterna- tivement chargés du commande- ment en chef. Le 9 août, Mandat fut commandé par son chef de di- vision, M. Carle, pour le service du château des Tuileries. Au mi- lieu de la nuit, il reçut, du départ- ement de Paris, l'ordre de faire augmenter le nombre des troupes qui devaient protéger le roi; et Pétion, maire, y avait joint l'in- jonction expresse, par écrit, de *repousser la force par la force* dans le cas où le château serait attaqué. Mandat avait fait ses dispositions en conséquence, et avait commu- niqué au commandant des gardes suisses les instructions qu'il ve- nait de recevoir. Mais, dans la même nuit, une nouvelle muni- cipalité chassa l'ancienne. Le 10, dès 5 heures du matin, on intima à cet officier l'ordre de se rendre, sans délai, à l'Hôtel-de-Ville; il attendit une nouvelle injonction; alors, sur les représentations de deux officiers municipaux, il quit- ta le château accompagné d'un seul aide-de-camp. A peine était- il arrivé, qu'il fut arrêté et fouillé avec violence. On trouva sur lui l'ordre de Pétion et celui du chef de division Carle, qui lui enjoin- gaient de faire au château la plus longue résistance possible. Le con- seil municipal donna l'ordre de le conduire à la prison de l'Abbaye, mais il fut massacré sur les mar- ches de l'Hôtel-de-Ville, et son corps précipité dans la Seine.

**MANDELSLOHE** (LE COMTE DE), ministre des finances du royau-

me de Wurtemberg, fut nommé chargé d'affaires près la cour de Saint-Petersbourg, d'où il ne fut rappelé qu'au mois de janvier 1816, lorsque son souverain se fut déterminé à donner une constitution à ses peuples. A la suite de quelques contestations survenues dans les états-généraux, le comte de Mandelslohe partagea la disgrâce des comtes de Waldeck et de Schasberg, et dut cesser ses fonctions. En même temps, le roi nomma une commission pour examiner sa conduite. Elle fut trouvée irréprochable, et au mois de novembre suivant, il fut nommé ministre plénipotentiaire de Wurtemberg à la diète de Francfort, avec cette clause honorable, exprimée dans le rescrit qui lui conférait ce titre, que son caractère de ministre-d'état lui était conservé. Le comte de Mandelslohe a un fils qui suit avec distinction la carrière diplomatique.

**MANDEVILLE (LE BARON LE ROI DE)**, né le 11 juin 1780, embrassa la carrière militaire et obtint un avancement rapide. Il fut nommé officier de la légion-d'honneur le 1<sup>er</sup> août 1813, et promu au grade de général de brigade d'infanterie le 29 du même mois. Prisonnier à Léipsick, avec les généraux Lauriston, Régnier, etc., à son retour en France, en juin 1815, il fut chargé d'organiser les gardes nationales de la 5<sup>e</sup> division militaire, et, en 1817, il devint commandant militaire du département des Vosges, emploi que l'on croit qu'il occupe encore.

**MANDRILLON (JOSEPH)**, né à Bourg, département de l'Ain, embrassa très-jeune la profession du

commerce, et voyagea en Espagne et en Hollande. Il y fut aux troubles qui agitaient cette dernière contrée, et montra opposé au parti du hoi. De retour en France au commencement de la révolution il fut arrêté sous le régime de la terreur, comme suspect, et condamné à mort en 1794. Il a quelques ouvrages, entre autres le *Spectateur américain*, qui est remarquable par les vues judicieuses qu'il présente sur les colonies anglaises et sur leur commerce. On trouve un écrit où il a essayé de prouver que la découverte de l'Amérique n'avait pas été moins favorable à l'Europe qu'au Nouveau-Monde.

**MANFREDINI (LE MARQUIS)** ministre du grand-duc de Toscane dont il avait été l'instituteur, perdit sa place et la faveur du grand-duc en février 1794. Mais sa disgrâce ne fut que momentanée; il fut bientôt à la cour avec plus de faveur qu'auparavant. négociateur, il fut envoyé à Vienne en avril 1796, pour réclamer l'intervention de l'empereur, afin de régler les différends survenus entre le roi de Naples, et le grand-duc de Toscane, qui refusait à ce roi sa neutralité. Il ne fut pas heureux dans les négociations; il fut encore chargé peu de temps après le commencement de cette année et de porter des soumissions à son souverain, près du général Bonaparte, et stipuler pour lui, et obtint l'évacuation de la Toscane. Après la paix de Campo Formio, l'archiduc Ferdinand donna une grande marque

en le chargeant de gouverner pour lui la principauté de Berg, poste important qu'il occupa jusqu'à la campagne de 1805. Le marquis de Manfredini de se faire remarquer de cette époque.

MANGI (J. L.), né à Genève en 1780, vint à Paris en 1810, nommé inspecteur de la librairie, concourut à la rédaction de *l'Encyclopédie*, et notamment de l'article *Alchimiste*. Il a fait paraître : *l'Essai sur la vie de Gustave III, roi de Suède*, traduit de l'allemand de 1807, in-8°; 2° *Essai sur l'origine des langues*, par Adam Smith, traduit de l'anglais, 1809,

MANGI (N.), officier polonois, commandait, en 1794, une brigade de cavalerie, dont les Russes voulaient opérer le licenciement. Il s'y opposa avec fermeté, et fut arrêté, le 30 mars, à Madagascari, et quatre jours après il comparut sa valeur aux succès de la campagne, et fut nommé lieutenant-général par le général Kosciusko à Cracovie. Déjà, le 21 mars précédent, il avait attaqué un corps russe qui évacuait Cracovie, sous les ordres du lieutenant-colonel Goltz, et lui avait tué beaucoup de monde. Il continua, pendant le reste de la campagne, à combattre avec des succès différens, et contribua à la déclaration de l'indépendance. Il a écrit depuis d'occuper l'attention de ses contemporains.

MANGILI (JOSEPH), célèbre professeur de zoologie à l'université de Pavie, s'est fait un nom dans la partie d'histoire naturelle des savans du premier Empire. Il a écrit : *Essai*

*d'observations, pour servir à l'histoire des mammifères sujets à une léthargie périodique*, in-8°. Cet ouvrage ne concourut point pour un des prix décennaux, mais il mérita d'être cité dans le rapport sur la partie zoologique de l'histoire naturelle. M. Mangili s'est depuis occupé de nouvelles recherches, dont il a présenté le résultat, le 2 décembre 1813, à la classe des sciences de l'institut italien, dans un rapport sur l'action du venin des vipères.

MANGIN (ANTIDE), né en 1758, a publié, entre autres ouvrages : 1° *Notions mathématiques de chimie et de médecine, ou Théorie du feu*, 1800, in-8°; 2° *Éducation paternelle, ou Solution de ce beau problème : Séparer de l'étude du latin les difficultés de traduire l'une et l'autre langue*, 1811, in-8°; 3° *Versions latino-synthaxiques de Perses et de quelques morceaux de Tacite*, 1812, in-8°; 4° *Application du mode des géomètres à la science du latin*, 1813, in-fol.; 5° *Mode de Quintilien*, 1816, in-8°.

MANGIN (N.) était chirurgien à Varennes, lorsque Louis XVI y arriva avec sa famille, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, et fut un des premiers habitans de cette ville qui le reconnurent. Aussitôt il en répandit la nouvelle dans la ville même, courut les campagnes, jeta l'alarme partout, rassembla à la hâte les gardes nationales, et contribua puissamment, par ces démarches, à l'arrestation de ce prince. La municipalité de Varennes, pour le récompenser de son zèle, le chargea d'en porter la nouvelle à Paris. Il y arriva le 22, à 11 heures du soir, et se rendit sur-le-champ à

l'assemblée nationale. Celle-ci attachait une telle importance à cet événement, qu'elle gratifia d'une somme de 6,000 livres celui qui le lui annonçait.

MANGIN (N.), adjudant-général des armées de la république, était né à Mayence. Cette ville ayant été prise par les troupes prussiennes, il passa en France, y fut employé dans les armées françaises, parvint au grade d'adjudant-général, et eut le bras emporté dans une affaire près de Saltzbourg. Il mourut dans cette ville, en janvier 1800, des suites de sa blessure. Le repos auquel sa maladie l'avait condamné, fut consacré à inventer et à perfectionner une machine de guerre, à laquelle il avait donné le nom de *Scaphandre*, dont on fit l'expérience en 1798. Cette machine, propre à soutenir un homme sur l'eau, dans une position verticale, était destinée à exécuter le passage des rivières par des corps entiers, sans ponts ni bateaux. Le général Mangin réunissait, à toutes ses autres qualités, un caractère et des mœurs aimables. Il avait épousé la fille du sénateur Jacqueminot.

MANGIN (CHARLES), architecte distingué, naquit à Vitry, près de Meaux, en 1721, et fut élevé à Juilly. Le libraire Lottin eut soin de le faire instruire dans les mathématiques et le dessin, et le plaçant ensuite successivement chez plusieurs architectes, des progrès rapides signalèrent bientôt ses talents, et lui acquirent de la réputation. Il fut chargé, à Paris même, de travaux importants. Ceux qui lui font le plus d'honneur sont

la construction primitive *Halle au blé*, le *séminaire de l'Esprit*, les *fondations et le rétablissement de l'église de Saint-Bart.* *l'église du Gros-Cailou*, et la *restauration du portail de l'église de Sulpice*, *l'élevation des deux tours* et *l'achèvement des Chapelles latérales*. Soufflot et Chalgrin firent justice à son talent et lui firent un cas particulier de son art, Mangin, de 75 ans, s'occupait encore de ce projet d'embellissement parisien. Ce projet fut soumis à l'examen des arts, et mérita à son auteur une mention honorable et honorable. Cet artiste s'était retiré à Nantes depuis quelques années, lorsqu'il y mourut, le 4 mai 1807.

MANGOURIT (MICHEL BERNARD DE), agent diplomatique, membre de la société philomathique, remplissait les fonctions de lieutenant-criminel au bailliage de Rennes, en 1782, lorsqu'il perdit par un événement qu'il raconte de plusieurs manières, adopta avec chaleur les principes de la révolution, échappa aux proscriptions de 1793 et 1794, devint, en 1798, agent diplomatique du directoire-exécutif de la petite république de Genève. Les paysans de ces petites républiques, insurgés par les prêtres, livraient à des désordres. M. de Mangourit leur adressa une proclamation pour les rappeler à la modération, et les invita à livrer les armes au même temps à livrer les armes de ces désordres. Rappelé au directoire, il fit détruire au départ tous les signes et en

odalité. Nommé secrétaire  
tion à Naples, il ne fut pas  
par la cour des Deux-  
Il se rendit ensuite à An-  
en qualité de commissaire  
tions extérieures. Une mis-  
rète de la plus haute im-  
e lui fut confiée. Elle avait  
objet d'appeler les Grecs à  
ection, et d'opérer, en fa-  
l'armée d'Égypte, une  
on dans l'Albanie, l'Épire  
rée. Renfermé à Ancône,  
cette place fut assiégée en  
l prit la direction de l'ad-  
ation intérieure, et fut  
par le général Monnier  
commissaires chargés de  
r la capitulation. Il obtint  
ditions honorables pour les  
1, et sortit avec la garnison.  
etour dans sa patrie, il pu-  
n 1802 : 1° *De la défense*  
*10 et des départemens ro-*  
2 vol. in-8°; on y trouve  
ails intéressans sur l'Italie  
époque, et la relation de  
faits d'armes remarqua-  
En 1803, un *Voyage à*  
*Arg et dans le nord de l'Al-*  
*1*, que plusieurs journaux  
té avec une extrême sévé-  
qui annonce du talent,  
naissances et de la philo-  
5° *Le Mont-Joux ou le*  
*Saint-Bernard, et Vingt-*  
*ers ou la Journée de Vi-*  
n-8°, 1801. 4° *Lectures-*  
pour des soirées de fa-  
1812, in-8°. 5° *Nouveau*  
*te soirées, lectures drama-*  
*t musicales*, 1815, in-8°.  
gourit, homme aimable et  
l, a eu de nombreux amis  
conservés.

HÉS (LE COMTE CHARLES-

11.

ANTOINE), lieutenant-général de  
l'armée napolitaine, sous le roi Joa-  
chium Murat, et aide-de-camp de ce  
prince, naquit à Aurillac (ci-devant  
Auvergne), le 4 novembre 1777.  
Il fit ses études au collège de cette  
ville, sous les yeux de son père,  
procureur au présidial. Il avait à  
peine 15 ans, lorsque les adminis-  
trateurs de son département le  
nommèrent élève à l'école de Mars.  
L'artillerie fut d'abord sa première  
arme, et bientôt il dut à son ap-  
plication et à ses progrès le titre  
d'élève-instructeur. Il quitta l'é-  
cole en 1794, et partit, avec le  
grade de lieutenant, pour faire les  
campagnes de Rhin-et-Moselle et  
celles d'Italie. Il donna partout  
des preuves d'intelligence et de  
valeur, et fut grièvement blessé à  
la bataille de Novi. Devenu peu  
de temps après aide-de-camp du  
général Milhaud, il le suivit dans  
les campagnes d'Italie et d'Alle-  
magne jusqu'en 1806, et fut élevé  
au grade de capitaine après la ba-  
taille d'Austerlitz. En 1809, de  
nouvelles preuves de bravoure lui  
avaient mérité le rang de colonel.  
C'est en cette qualité qu'il accom-  
pagna le grand-duc de Berg (Mu-  
rat), qui allait prendre possession  
du royaume de Naples. Manhès  
fut employé par ce prince, avec  
le titre de général, pour soumettre  
les Abruzzes et les Calabres. En  
1811, le général Manhès obtint le  
commandement en chef des 2°, 4°  
et 5° divisions territoriales; et,  
l'année suivante, les divisions  
françaises ayant été rappelées du  
royaume de Naples, il eut à sou-  
tenir tous les efforts de l'armée  
anglo-sicilienne, aux ordres de  
lord Bentinck, avec les seules trou-

pes napolitaines; ce qui ne l'empêcha pas de se maintenir avec succès pendant les deux années suivantes. De nouvelles insurrections s'étant encore manifestées dans les Abruzzes, le soin de les réprimer fut une seconde fois confié au général Manhès, qui vint encore à bout d'en arrêter les progrès. Pendant la guerre fatale que le roi soutint en Italie, en mars, avril et mai 1815, ce général fut chargé du commandement de Naples. Mais à la première nouvelle des désastres qu'avait éprouvés l'armée napolitaine, il partit pour aller couvrir les frontières, que les Autrichiens menaçaient d'une invasion. Il conçut même le hardi projet de prévenir l'ennemi, et entra à cet effet dans l'État de l'Église. Les nouveaux désastres de l'armée napolitaine, et le prompt départ de Joachim, le rappelèrent bientôt à Naples. Voyant alors toutes les ressources épuisées, et tous les moyens de résistance insuffisants, il crut devoir songer à sa sûreté et à celle de sa famille. Muni de passe-ports, il s'embarqua sur un chebek anglais, et quitta Naples avec le général Pignatelli Chierchia, son beau-père, pour se rendre dans un port de France. Ils débarquèrent à Cannes, le 25 mai. Retiré à Marseille avec sa famille, le général Manhès offrit ses services à Louis XVIII, qui les accepta, et l'admit, par ordonnance du 25 décembre 1816, au service de France, avec le grade de lieutenant-général. M. de G..., officier employé à son état-major au royaume de Naples, a publié : *Notice historique sur M. le lieutenant-général C. A.*

*Manhès*, Paris, 1817, 1 vol. in-8°. MANN (A. T.), savant quaire, naquit vers 1740, à Flandre autrichienne. Au ses études, il embrassa la philosophie et la théologie. En 1774, il était de la chartreuse anglaise de port; et cette même année admis parmi les membres de l'Académie que Marie-Thérèse fonda peu de temps après à Bruxelles. Bientôt, cédant à un goût exclusif pour les sciences naturelles, il se consacra à l'étude de la physique et de la chimie. On parlait beaucoup de ses méthodes employées en Autriche contre les incendies; M. de Lamoignon l'envoya pour les examiner. Sur son retour il publia un mémoire très-instructif sur cet objet. Il fut élu membre de l'Académie sous le titre de *Mémoires sur les diverses méthodes inventées jusqu'à ce jour pour garantir les villes des incendies*, Bruxelles, 1778, in-4°; Lyon, 1779, traduit en allemand, Frankfurt, 1790. On lui doit encore : *Tableau des monnaies, poids et mesures des différentes nations*, Paris, 1779; 2<sup>e</sup> édition, 1788, traduit en italien, Milan, 1788, in-4°. 2<sup>o</sup> *Pour et contre les spectacles*, Mons, 1782, in-8°. 3<sup>o</sup> *Description de la ville de Bruxelles de ses environs, ou état présent de son état ecclésiastique que cette ville*, ibid., 1785, 2 vol. in-8°. 4<sup>o</sup> *Introduction à la philosophie, la politique, etc.*, Mons, 1785, in-8°. 5<sup>o</sup> *Mémoire sur les gelées, et leurs effets*, Gand, 1785, in-8°. 6<sup>o</sup> Une édition du *Dictionnaire géographique de Lacombe* connu sous le nom de Vo



vol. in-8°. 7° *Tables chronologiques de l'histoire universelle, commencement de l'année squ'à la paix de 1802*, Paris, Treuttel). 1804, 8° *Principes métaphysiques et des connaissances*, Vienne, in-4°. 9° Enfin, un grand nombre de *Mémoires* et de *Dissertations* dans le recueil de l'académie de Bruxelles, sur la nature de l'atmosphère et du climat de Flandre maritime; sur les moyens de parvenir à une théologie des météores; sur la formation de la mer; sur l'histoire naturelle de la mer du Nord; sur le feu qui s'y fait; sur le feu souterrain; sur les effets et les usages des produits en versant les différentes sortes d'huile sur les terres; sur la communication qui existe anciennement entre les mers Caspienne, Baltique et Méditerranéenne; sur les moyens d'augmenter la population, et de perfectionner la culture dans les Pays-Bas; sur l'emplacement du port de Rotterdam et sur une foule d'autres objets importants.

MAZAY (LE BARON CHARLES), né à Champeix (Puy-de-Dôme) le 14 octobre 1745. Il entra dans l'état ecclésiastique, et fut député à la révolution, grand vicaire de Reims. A la suite du concordat conclu en 1801, M. de Mazay fut nommé évêque de Trèves le 17 juillet de la même année. Ce prélat, chargé de négociations avec le pape, fut employé dans les affaires de l'Église, avec MM. de Choiseul et Duvoisin. Intimement lié avec le dernier, il passait pour un homme sage et sage que par ses conseils.

M. Mannay devint conseiller-d'état, section de l'intérieur, et officier de la légion-d'honneur. Le 14 avril, il se prononça pour la déchéance de l'empereur, et se hâta de retourner à Trèves, qui se trouvait alors sous la domination prussienne. Pendant les cent jours, en 1815, M. l'évêque de Trèves ayant été porté sur la liste des conseillers-d'état, les Prussiens lui en firent un crime, et l'exilèrent en Allemagne. Il habite aujourd'hui la France.

MANNE (LOUIS-CHARLES-JOSEPH DE), est né à Paris, le 19 septembre 1775. Premier employé du département des livres imprimés de la bibliothèque du Roi, et censeur royal honoraire, il s'occupe depuis long-temps à élever au célèbre d'Anville un monument digne de lui. Seul propriétaire des planches gravées, des dessins et du fonds des cartes de ce géographe, que l'on s'accorde à regarder généralement comme ce qu'il y a de plus complet, de plus exact en ce genre et de plus instructif, il voudrait y réunir tout ce qui est sorti des mains de ce savant; et c'est à le découvrir qu'il donne tous ses soins. Outre plusieurs manuscrits qui traitent des mesures employées chez les anciens, et qu'il se propose de publier, il a déjà fait paraître : 1° *Une notice raisonnée des ouvrages de d'Anville*, à laquelle M. Barbier-du-Bocage a fourni des remarques et quelques détails; Paris, 1802, in-8°. 2° Une édition complète des *Œuvres de d'Anville*, annoncée en 6 volumes, in-4°, et dont l'impression, commencée depuis plusieurs années, se continue à l'imprimerie royale;

cette édition sera accompagnée d'un atlas in-fol. de 62 cartes.

**MANNERHJELM** (LE BARON DE), né en Suède, était représentant aux états-généraux du royaume, pendant la diète mémorable de 1809, convoquée après la révolution qui précipita du trône Gustave IV. (*Voy. GUSTAVE-ADOLPHE.*) Mannerhjelm, loin d'avoir été le chef d'aucune conspiration (comme l'a faussement avancé la Biographie des frères Michaud, et après elle la Biographie de Bruxelles), n'eut point de part aux événemens qui amenèrent la chute du prince. Mais il se chargea de porter le premier la parole dans l'assemblée des états-généraux, pour demander la déchéance de Gustave, qui avait déjà envoyé un acte d'abdication formelle, écrit en entier de sa main, et signé par lui au château de Drottningholm. Il demanda en outre l'exclusion à perpétuité, du trône de Suède, des descendans de ce prince, et ces deux propositions furent adoptées à l'unanimité. On a cité dans tous les journaux du temps, et dans les biographies, le discours que le baron de Mannerhjelm tint à cette occasion, le 10 mai 1809, et dans lequel, après avoir récapitulé toutes les fautes commises par le roi détrôné, il termine ainsi : « O ma patrie ! sont-ce là les fruits » d'un règne qui devait rappeler » les anciens Wasa ? Roi infortuné, » était-ce là le bonheur que tu avais promis à ton peuple ? Tu as » perdu l'amour de tes sujets avec » ton sceptre et ta couronne ; tu as » rompu toi-même les liens qui » t'unissaient à ton peuple ! Nous » sommes dégagés de ces liens, et

» sans que nous ayons besoin » solliciter une dispense de » A ces causes, j'abjure en » ment toute fidélité et obéissance » au roi Gustave-Adolphe, » et déclare à jamais déchu, lui » que ses descendans, de » par la volonté du » bon et du juste » gouverneur de » Suède. » Le baron de Mannerhjelm a depuis occupé un poste de confiance, auquel il a été élevé par le choix des états-généraux de Suède.

**MANNING** (JACQUES), président du collège de Rhode-Island, naquit à New-Jersey le 1738. D'excellentes études développèrent ses heureuses dispositions ; et, comme il se livra à la carrière ecclésiastique, il présenta à Nassau-Hall, où il fit ses examens, et fut reçu ministre. C'était le moment où un grand nombre de ses frères, anxieux de songer à établir un collège à Rhode-Island, afin d'y jouir d'une entière liberté de conscience et de zèle, ses talens lui méritèrent une confiance générale ; et le collège fut établi, on l'en fit président. Cet établissement parvint au plus haut degré de prospérité, lorsqu'on le transféra à la Providence, où l'on éleva un vaste bâtiment pour le contenir. M. Manning occupa la place de président du collège, fut nommé pasteur de l'église baptiste de cette ville. Les fonctions de ces deux places exigèrent une grande habileté et un travail assidu. M. Manning se livra tout entier aux devoirs qui lui furent imposés ; il les remplit avec zèle lorsqu'il mourut, à l'âge peu avancé, le 29 juillet

**MURY D'HECTOT** (LE), chevalier de la légion d'honneur, maire de Caen, membre de l'Académie de cette ville, et de plusieurs autres sociétés savantes, distingué par plusieurs ouvrages utiles. La plus remarquable est celle d'une machine hydraulique pour la mouture des grains. Il a publié : *Mémoire sur la classe des sciences physiques et mathématiques de l'institut*, etc. Il a aussi composé, de 1814 à 1816, des ouvrages politiques sans doute il n'attache ni aucune importance.

**MANRY (N.)**, professeur de médecine à la maison des pères de l'Espérance, était éditeur d'un journal intitulé : *le Rédacteur*, et avait pour collaborateurs Garcia, professeur de médecine dans les mêmes lieux. Ces écrivains, qui s'occupèrent avec autant de talent que de courage, l'indépendance nationale contre la tyrannie espagnole, mais qui, après la libération,

l'Espagne, professaient les principes des cortès, furent condamnés, au mois de décembre 1814, à 10 années de prison sans espoir de la vie, s'ils tentaient de s'échapper de l'arsenal de Bayonne, où ils étaient envoyés.

**MANRY (N.)**, docteur en médecine à la faculté de Paris, membre de la légion d'honneur, est né à Caen, département du Calvados, en 1784. Il vint très jeune à Paris, où il se livra à l'étude de la médecine, et fut admis, au concours, à l'école de médecine interne dans les hôpitaux de Paris. Pendant

l'exercice de ses fonctions, il sut apprécier les avantages de la médecine clinique; aussi dirigea-t-il ses études vers cette branche de l'art de guérir. Chargé, en 1808, de faire des expériences sur l'emploi des fébrifuges indigènes qu'on désirait substituer au quinquina, il présenta au conseil-général des hospices un mémoire qui lui valut une médaille et le premier prix. Nommé médecin inspecteur du service de santé de l'hôpital de Saint-Louis, il fut à même de signaler son zèle dans le traitement du typhus, maladie qui fit de si cruels ravages en 1813 et en 1814. La croix de la légion d'honneur fut la récompense qu'on accorda à ses services qu'il rendit à cette époque. Depuis, M. Manry a été nommé médecin titulaire de l'hôpital Saint-Louis, et médecin de la direction générale des nourrices.

**MANSFIELD (N. STORMONT, LORD)**, pair d'Angleterre, se consacra à la diplomatie et se dévoua ensuite à la politique ministérielle. Il remplit d'abord la place d'ambassadeur en France, sous le nom de lord Stormont, et retourna ensuite à Londres, empressé de prendre part aux débats parlementaires. Il combattit le parti de l'opposition pendant la guerre de la révolution française, et osa (il y mit du moins de la franchise) proposer hautement au parlement (en 1794), d'autoriser le roi d'Angleterre à exciter la rébellion en France, par tous les moyens qui seraient en son pouvoir. Le 30 avril, il se porta pour défenseur d'un traité d'alliance offensif et défensif conclu avec la Prusse. Quelques jours après, il

déploya toute la chaleur de son éloquence pour soutenir la proposition faite de lever des corps d'émigrés. Nommé, au mois de juillet, membre du conseil-d'état, sans département fixe, il défendit, en novembre 1795, le bill proposé contre les écrits séditieux. Lord Mansfield mourut à Londres en 1796. A cette époque il jouissait, tant en places qu'en pensions, de 19,000 livres sterlings de rente (456,000 fr.). Ce fidèle serviteur des ministres ne pouvait pas se plaindre d'être médiocrement récompensé.

**MANSFIELD** (GUILLAUME MURRAY, COMTE DE), pair d'Angleterre, ministre d'état, chancelier, naquit à Perth, en Écosse, le 2 mars 1705, et fut transporté, à l'âge de 5 ans, en Angleterre, où il reçut une éducation brillante. A son retour d'un voyage sur le continent, il entra à Lincoln's-Inn; quoiqu'il n'eût encore ni les connaissances ni l'expérience qui font les grands orateurs, il avait une telle supériorité de talent pour parler en public, qu'il ne tarda pas à jouir d'une grande réputation. Nommé, en 1742, membre du parlement, comme député de Boroughbridge, il devint, en 1754, procureur-général du banc du roi, et, peu de temps après, lord-chef de justice, puis baron de Mansfield; enfin, en 1757, chancelier de l'échiquier. Il refusa constamment les grands-sceaux, qui lui furent également offerts à la retraite de lord Hardwick. Au commencement du règne de Georges III, lord Mansfield se vit exposé à la haine des partis, et plus particulièrement lorsque l'affaire de Wilkes, l'un des plus

redoutables adversaires nistère, fut portée à la banc du roi. Cette affaire, célèbre, fixait d'une manière l'attention du p s'agissait de condamner d et des opinions politiques accusait d'une grande exa Le jour du jugement, u de spectateurs remplissa seulement la salle d'a mais encore celle de Wes et la cour du palais. C'es occasion que lord Mansfi tra le véritable caractère gistrat. Il dit avec beau fermeté : « J'honore le r » respecte le peuple; mai » avis, rien de ce qui peut » la faveur de l'un ou de » ne peut et ne doit exciter » tion. J'apprécie tout ce » la popularité, et j'estim » qui suit les services rem » tant que je dédaigne cell » basement mendicée. » Il vé, en 1776, au rang de c la Grande-Bretagne, sous de comte de Mansfield; et, peu s'en fallut qu'il ne fût me d'un mouvement po que les auteurs de quelque bles excités dans la capit gèrent contre lui; c'était du 7 juin : à peine put-il per au milieu des flam maison attaquée à l'imp ayant été détruite et brû qu'on pût y porter secq chambre du commerce dédommagement pour l mes de cet accident. Lon field, que l'on invita à é quotité de ses pertes, que, quelque considérabl les pussent être, il ne lu

d'attendre ou de réclamer indemnité du gouvernement des infirmités qu'il devait au grand âge et à ses travaux, et de demander et obtenir sa retraite en 1788. Il mourut, sans doute, le 20 mars 1793. Lord Byron disait, en parlant de la mort de Manthouë, que « c'était un événement extraordinaire; comme il était sans exemple, il avait été aussi sans précédent, et qu'on ne pouvait en former de conjectures sur les conséquences. »

**SORD (N.)**, ex-maire de Valenciennes, fut nommé, en 1798, député du département du Mont-Blanc, pour 2 ans, au conseil des Anciens, dont il devint secrétaire à la même année. En 1799, il fit un rapport sur les émigrés à Calais, dans lequel il demanda leur détention outre-mer, en décembre 1799, à l'Assemblée législative, et en sortit en 1800. Il a cessé, depuis cette époque, d'occuper des fonctions po-

**STEIN (DE)**, était colonel dans l'armée de Prusse, et adjudant-général de Frédéric-Guillaume. Il fut chargé des négociations qui eurent lieu à Compiègne, entamées après l'évacuation du territoire français par l'armée prussienne, et qui furent dirigées par le général Manstein qui servait d'intermédiaire entre ce prince et le roi de Prusse. Il se distingua, le 20 septembre 1794, à la bataille de Spangenberg, que le roi de Prusse combattit en personne, et que perdit le général-major le même jour, et quelque temps après de lieutenant-général, il

mourut quelques années après.

**MANTHOUE (G.)**, officier d'artillerie napolitaine, était d'une audace extraordinaire et d'un courage à toute épreuve. Il fut un des principaux agens de la révolution napolitaine, en 1798. Ayant rassemblé un certain nombre de conjurés, il se réunit au prince Mollino, qui, lui-même, avait sous ses ordres une foule de patriotes, et contribua ainsi à l'entrée du général français Championnet dans la ville de Naples; mais les Calabrais ayant pris les armes pour s'opposer à la révolution, et les Français ayant été obligés d'évacuer Naples, les habitans de cette ville élevèrent Manthouë au ministère de la guerre. Celui-ci ne vit alors qu'un moyen de résister à l'armée qui s'approchait, ce fut de lever et d'organiser des troupes nationales; il vint à bout, par cette disposition, de créer de petits corps qu'il opposa pendant quelque temps avec avantage aux Calabrais. Mais enfin, ceux-ci ayant eu des succès plus décisifs qu'on ne devait s'y attendre, Manthouë ne se fiant plus qu'à lui-même, se mit à la tête des troupes, et marcha contre eux. Son habileté et son courage ne pouvant compenser l'infériorité du nombre, il fut battu par le cardinal Ruffo, et forcé de retourner à Naples, où pénétrèrent bientôt les troupes royales. Manthouë, plus redoutable encore par son désespoir, combattit avec une intrépidité qui tenait du prodige; mais enfin il fut pris, traîné en prison, et peu de jours après conduit à l'échafaud.

**MANUEL (PIERRE-LOUIS)**, procureur de la commune de Paris et

député à la convention nationale, fils d'un simple potier, naquit, en 1751, à Montargis; il reçut une bonne éducation, et fut admis dans la congrégation des doctrinaires, dont il sortit pour se rendre à Paris, où il devint précepteur du fils de M. Tourton, banquier. Aussitôt que Manuel se vit indépendant, il publia un pamphlet qui le fit mettre pour trois mois à la Bastille. Membre de la société des amis de la constitution, bientôt il fut nommé procureur de la commune de Paris. La position de Manuel devint difficile: il avait un rôle à jouer à la commune, un autre à la société des jacobins (précédemment des amis de la constitution); et, pour conserver la faveur qui l'avait élevé, il fallait enchérir le lendemain sur les discours de la veille: c'est ce qui lui fit écrire à Louis XVI, en 1792, la lettre extravagante qui commençait par ces mots: «Sire, je n'aime pas les rois,» etc., lettre qui au fait contient sa véritable profession de foi. Dès le 17 mai précédent, il avait proposé aux jacobins de renfermer la reine, comme suspecte, au Val-de-Grâce pendant la durée de la guerre; et le 20 juin suivant, il avait provoqué et dirigé l'insurrection qui avait révolté toute la France. Le 6 juillet, suspendu de ses fonctions ainsi que Pétion, maire de Paris, par un arrêté du département, comme n'ayant pas pris de mesures pour prévenir l'insurrection du 20 juin précédent, il fut réintégré le 15 par un décret, immédiatement suivi de la déclaration faite par l'assemblée législative que la patrie était en danger.

Il prit une part active à l'assemblée du 10 août. Le 12, il prit la barre de l'assemblée, et déclara que Louis XVI serait conduit au Temple, pour y être gardé sous la garde de la commune non au Luxembourg, ou au palais de la Justice, place Vendôme qui lui avaient d'abord été indiqués; et le lendemain 13, chargé de l'y conduire. Il se contenta de dire cependant qu'il s'acquiesçait avec force, quelques jours après, à ce que le roi et la famille royale fussent enfermés dans le tour: il soutenait que, sans recourir à des rigueurs inutiles, on pouvait également veiller au dedans du palais du Temple. À cette versatilité d'opinion il fit allusion à la convention, et, dans la première séance, il proposa comme président de l'assemblée le palais des Tuileries, à l'environner, disait-il, d'une garde de considération; et quelques jours après, il demanda que le peuple réuni en assemblée nationale se prononçât sur l'abolition de la royauté. Quand elle fut décrétée, on chargea Manuel de qualité de procureur de la commune, d'aller l'annoncer au peuple ainsi que l'établissement de la république. Manuel avait jusque-là manifesté la plus grande exaltation. Du moment qu'il vit la famille royale captive, il se modéra et devint sensible et modéré. On a vu ce changement à diverses occasions, la plus vraisemblable est celle de la prise de la Bastille, où il fut touché du calme et de la fermeté avec lesquels les autres prisonniers confiés à sa garde portèrent leur infortune, et tous ses efforts pour adoucir

1. C'est donc à tort qu'on a accusé Louis XVI d'avoir pris part aux massacres de septembre; il en est innocent sans doute, mais il fut associé à ce sujet une association avec Danton, ministre de la justice; on l'arrêta la veille même du 2 septembre, sauver Beaumarchais avait offensé et qui le regardait comme son ennemi personnel; il fut constant des députés de la Convention, il siégea avec eux à la Convention, au moment où il donna son avis, et certes ils l'eussent arrêté avec horreur s'il eût été accusé de des forfaits sur lesquels ils se prononcèrent sans cesse la Convention nationale. Enfin, le 5 novembre 1792, il prononça un discours à la tribune des jacobins, et dit que les massacres du 2 septembre avaient été la Saint-Barthélemy du peuple, qui, ce jour-là, s'était montré aussi méprisable qu'un roi, et que tout Paris était coupable pour avoir participé à ces assassinats. » Une preuve existe encore en faveur de Louis XVI : il proposa, malgré les objections de la Montagne, « que Louis XVI, sorti de France après les massacres de septembre, soit retiré en pays neutre, et ne soit pas être considéré comme un criminel. » La convention ayant décidé que Louis XVI serait jugé par la Convention, il obtint, contre l'opposition de plusieurs députés qui voulaient procéder au jugement de Louis XVI, que Louis XVI serait entendu à la barre, et lorsqu'il fut retiré du greffe du tribunal, le 27 août les pièces relatives au roi, il fit encore décréter le 10 décembre, que ce prince

serait mandé à la barre le 10. Le 27, Manuel insista pour que la défense du roi, prononcée la veille, et les pièces d'accusation, fussent imprimées et envoyées dans les départements, et proposa l'ajournement de la discussion à trois jours. Dans les appels nominatifs sur le jugement, il vota la culpabilité; se prononça en faveur de l'appel au peuple; de la détention provisoire et du bannissement à la paix. Le jour même de la condamnation du roi, Manuel donna sa démission, et écrivit à l'assemblée que « composée comme elle l'était, il lui était impossible de sauver la France, et que l'homme de bien n'avait qu'à s'envelopper de son manteau. » On passa à l'ordre du jour après de vifs débats. Il se retira à Montargis où, dans le courant de mars, des furieux l'accablèrent de coups de pierre et de bâtons, et le laissèrent pour mort. Il se rétablit néanmoins. Après le 31 mai, il fut arrêté par ordre des comités de salut public et de sûreté générale, et conduit à la Conciergerie. On l'appela comme témoin dans le procès de la reine; mais loin d'accuser cette princesse, il loua son courage et plaignit ses malheurs. Traduit lui-même au tribunal révolutionnaire, il montra dans sa défense beaucoup de courage et de présence d'esprit. Il répondit à l'accusation d'avoir voulu sauver le roi, qu'effectivement il eût désiré qu'on l'envoyât en Amérique. Il rappela en vain ses services au 10 août, et termina son discours par ces mots : « Non, le procureur de la commune du 10 août n'est point un

« traître ; je demande qu'on grave sur ma tombe que c'est moi qui fis cette journée. » Condamné à mort, il fut exécuté le 14 novembre 1793, à l'âge de 42 ans. On a de lui : 1° *Lettre d'un officier des gardes-du-corps*, 1786 ; 2° *Coup-d'œil philosophique sur le règne de Saint-Louis*, 1786 ; 3° *L'Année française* : l'auteur place la vie d'un Français illustre à chaque jour de l'année, pour réunir son souvenir à celui du saint qu'on honore ; 4° *la Police de Paris dévoilée* ; 5° enfin, les *Lettres écrites par Mirabeau à Sophie Ruffey, marquise de Monnier*. Il avait suivi l'original de ces lettres, lors de la prise de la Bastille ; leur publication le fit décréter d'ajournement personnel, en 1792, par la famille de Mirabeau. Mais l'influence que Manuel exerçait alors, empêcha la famille de poursuivre cette affaire.

MANUEL (JACQUES-ANTOINE), né à Barcelonnette, département des Basses-Alpes, le 10 décembre 1775. Son père, qui y avait longtemps exercé les fonctions de notaire, vint à cette époque d'être nommé, par le choix de ses concitoyens, premier consul de la vallée de Barcelonnette en vertu des privilèges conservés par les traités aux habitans de ce pays, lors de sa réunion à la France. Il fit ses études au collège des doctrinaires à Nîmes. A 15 ans, il y faisait une seconde année de philosophie, lorsque la guerre civile qui éclata en cette ville, au mois de juin 1789, entre les protestans et les catholiques, et dont le collège même fut pendant deux jours le théâtre sanglant, le força, ainsi

que tous les autres pensionnaires à s'éloigner. Revenu dans son paternelle, il la quitta pour aller en Piémont avec la carrière du commerce d'un oncle, riche négociant en enfans. Il y était depuis une année lorsque la guerre déclara France au roi de Sardaigne ; il fut forcé de revenir à Barcelonnette où il servit, pendant un an, comme sergent de grenadiers dans une légion de la garde nationale mise en activité et soldée pour coopérer à la défense des frontières. En 1793, à l'âge de 18 ans, il entra comme volontaire dans un bataillon formé par la réquisition et y fut bientôt nommé officier en cette qualité, avec une grande distinction, les couleurs d'Italie, et obtint, par sa bravoure, le grade de capitaine de grenadiers. Après la glorieuse conquête par la France, et siége de Campo-Formio, une malade et les sollicitations de sa famille déterminèrent M. Manuel à quitter ses foyers. Il y trouva ses parents toujours entourés de l'estime publique, mais avec une fortune qui ne leur permettait pas de leur remboursement en argent avaient réduite de manière à ne leur suffire à leurs besoins. On l'engageait à venir à Paris, où plusieurs amis et de ses parens promirent de lui obtenir du gouvernement une place convenable ; mais son caractère et ses goûts lui préférèrent une carrière indépendante, et il choisit celle du barreau. Il s'attacha d'abord au barreau civil de son département à Digne ; quelques mois apr





le théâtre sanglant, le forca, ainsi **en de son département et**  
**Digne ; quelques mois après**



*Manuel .*

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR LENOX AND  
TILDEN FOUNDATION

Elle organisation judiciaire  
 eu lieu, lorsque les cours  
 el furent créées en l'an 8, il  
 rendre place au barreau de  
 qui fut établie à Aix. La pre-  
 fois qu'il y plaida, il devint  
 t d'une distinction aussi flat-  
 que rare ; la cour, à laquelle  
 t tout-à-fait inconnu, crut  
 : charger son premier prési-  
 de lui dire, immédiatement  
 le prononcé de l'arrêt, qu'el-  
 félicitait de voir à sa barre  
 ocat qui s'y annonçait par  
 ilens aussi distingués, etc.,  
 tait en lui faisant perdre sa  
 , que la cour avait délibéré  
 sser ce compliment au jeu-  
 ocat. M. Manuel se trouva  
 it, par l'aménité de son ca-  
 e, la douceur et la pureté de  
 ours, autant que par ses ta-  
 la manière honorable dont  
 rçait son utile ministère, en-  
 é de l'estime et de la consi-  
 on générales. Il ne songeait  
 nent, au milieu de ses nom-  
 amis, à changer de situa-  
 Après les événemens du 20  
 1815, les affaires du palais  
 à peu près suspendues, par  
 de l'ébranlement et de la  
 sion que la crise avait ame-  
 plus qu'ailleurs, il se dé-  
 à profiter de cette circons-  
 pour faire un voyage à Pa-  
 il n'avait pas encore vu, et  
 ire ainsi à sa curiosité com-  
 x désirs de ses amis. Le mo-  
 lui paraissait doublement  
 ble par la liberté que lui  
 t son cabinet, et par l'im-  
 ice des événemens qui se  
 ent dans la capitale. La veil-  
 on départ, il remplit ses de-  
 d'électeur dans le collège

d'arrondissement d'Aix, convoqué  
 pour la formation de la chambre  
 des représentans. L'immense ma-  
 jorité du collège lui fit l'honneur  
 de le solliciter d'accepter la dé-  
 putation. M. Manuel, sans autre  
 ambition que celle de poursuivre  
 sa carrière d'avocat, eut la modes-  
 tie de se refuser à cette marque de  
 confiance. Il se défiait trop, disait-  
 il, de ses moyens pour croire qu'il  
 pourrait être utile à son pays, sur  
 un théâtre si nouveau pour lui, et  
 il sollicita vivement les électeurs  
 d'accorder leurs suffrages à un de  
 ses amis qui se trouvait alors à  
 Paris, ce qu'il obtint avec quel-  
 que difficulté. Mais arrivé lui-mê-  
 me dans cette ville, il y reçut bien-  
 tôt la nouvelle de sa double élec-  
 tion par le collège de l'arrondisse-  
 ment de Barcelonnette et par ce-  
 lui du département des Basses-  
 Alpes. La gravité des circonstan-  
 ces, et l'opinion qu'il trouva gé-  
 néralement établie dans la capitale,  
 que la mission de député, dans  
 une telle crise, ne serait ni sans  
 inconvénient ni sans danger, le  
 déterminèrent à accepter. Il au-  
 rait craint qu'un second refus ne  
 fût mal interprété. Paraissant pour  
 la première fois sur la scène poli-  
 tique, ne connaissant personnel-  
 lement que deux ou trois de ses col-  
 lègues, et également inconnu des  
 autres, il garda quelque temps le  
 silence dans une assemblée où  
 tout était nouveau pour lui ; ce  
 ne fut qu'après de nombreuses  
 séances, qu'affligé du trouble dans  
 lequel la chambre se trouvait si  
 souvent jetée par une foule de  
 motions inopinées, et par l'absen-  
 ce des règles nécessaires pour  
 maintenir l'ordre et la dignité in-

dispensables à toute assemblée délibérante, qu'il se hasarda de présenter à la tribune quelques observations à ce sujet. Elles furent écoutées avec une bienveillance marquée, et, dès ce début, la chambre parut disposée à le considérer comme un membre qui pouvait lui être éminemment utile. Après la bataille de Waterloo, et l'abdication de Napoléon, les souverains alliés ayant proclamé qu'ils ne faisaient pas la guerre à la nation française, M. Manuel pensa que le gouvernement provisoire, par lequel on était décidé à remplacer d'abord celui qui venait de cesser, devait se composer de manière à pouvoir être considéré comme entièrement national, afin de pouvoir traiter dans l'intérêt seul du pays et à l'abri de toute autre influence. Cette opinion parut d'abord unanime dans les deux chambres; on y repoussa tout projet de régence, et les destinées de la France furent confiées à une commission, où aucun membre de la famille de Napoléon ne fut porté par une seule voix. Mais le lendemain, par une motion incidente et imprévue, un ministre d'état demanda la proclamation de Napoléon II. Cette demande jeta la chambre dans la plus grande agitation. Violentement appuyée par les uns, elle était repoussée avec la même véhémence par les autres. Déjà la discorde la plus alarmante éclatait au milieu d'une assemblée qu'on regardait dans cette crise terrible comme une dernière ancre de salut, et qui ne pouvait quelque chose que par l'unanimité de ses vœux et de ses efforts. Il était évident pour

tous que ce trouble inter en provoquer de plus da encore, au sein de la po de la capitale, et des troi l'entouraient ou la trave C'est dans ces circonstanc ques, au milieu de la plu de perplexité, et après u gue et orageuse discussion, Manuel monta à la tribu essayer de calmer et de r lier les esprits en leur pr une mesure que chacun p férer aux chances et aux quences de la lutte qui ve s'établir. Il demanda qu'on simplement à l'ordre du j la motion, et cela par le motif, d'une part, que les tutions de l'empire, enco tantes, rendaient la procl inutile, et de l'autre que l bre ne voulait point reveni résolution par laquelle el confié le pouvoir exécuti commission provisoire. du jour fut en effet adoptu nanimité et avec enthous. Jamais orateur n'obtint, d assemblée délibérante, un phe plus complet, chacun gré d'avoir tiré la chau mauvais pas où elle s'éta gée, et il reçut, en descen la tribune, les félicitations ses collègues. Peu de jour il fut chargé de présenter, d'une commission, un pr dresse de la chambre au français; quoique conçu mes énergiques, ce projet vement attaqué par quelq teurs. La partie de l'assem avait demandé la proclam fils de Napoléon, se plaign son nom n'y fût pas mé

et crut voir dans cette proposition, et dans l'attention du public, à parler toujours au nom de la France, une arrière-pensée : le projet de favoriser une nouvelle dynastie. M. Manuel ressentit des soupçons de tous ceux qui l'entouraient ; son caractère était encore si pur et si noble, et qui lui prêtaient des forces nouvelles. Ses déclarations furent si franches, et paraîtront bien si elles ne se reportent à l'égalité, elles furent proclamées avec enthousiasme. Il n'en défendit pas le projet d'adresse, comme la conséquence naturelle de la reprise unanimement peu d'instants auparavant. Le projet fut si simple, aucune expression n'en fut exclue, mais la majorité de ceux qui se pressaient autour de lui fit ajouter à la phrase qui devait précéder son départ, ces mots : « est appelé à l'empire par les institutions de l'état. » Les uns qui se pressaient autour de lui, tantôt à M. Manuel de nouveaux moyens de prouver qu'entre toutes intrigues, il n'était entrainé à la tribune que par le amour de son pays et le sentiment profond de la dignité de la nation, l'assemblée était de nouveau ébranlée par les passions les plus vives, et la crise devenait de jour en jour plus violente. M. Manuel réussit par son éloquence autant que par le rare talent d'analyse et par cet esprit tantôt si étroit, tantôt si étendu, tantôt si doux, tantôt si rétaillé, et à ramener les questions les plus compliquées à leur point. Le 2 juillet, il prononça un discours qui produisit une impression profonde, et qu'il termina par la

proposition suivante : « La chambre croit de son devoir et de sa dignité de déclarer qu'elle ne saurait jamais avouer pour chef légitime celui qui, en montant sur le trône, refuserait de reconnaître et de consacrer les règles du gouvernement constitutionnel ; et si la force des armes parvenait à nous imposer un maître..., alors nous déclarons que, cédant à la force, la représentation nationale en appellerait à l'énergie de la génération présente et des générations futures, pour revendiquer l'indépendance nationale et la liberté civile, comme elle en appelle dès à présent à la justice et aux proclamations des puissances. » M. Manuel fut nommé rapporteur de la commission chargée de présenter un projet de constitution. La discussion fut longue et animée, l'ennemi était aux portes de Paris ; au milieu de la séance du 7 juillet, la chambre reçut du gouvernement provisoire un message, par lequel il lui annonçait que la présence des armées étrangères forçait ce gouvernement à cesser ses fonctions. Quoique prévue, cette nouvelle causa la plus vive émotion : il ne restait plus à une assemblée privée par les circonstances de toutes ressources extérieures, qu'à montrer le dévouement et la dignité qui pouvaient la recommander à l'estime publique. M. Manuel prit la parole aussitôt que la lecture du message fut terminée, demanda qu'on passât à l'ordre du jour, et qu'on continuât la discussion du projet de constitution. Le discours qu'il prononça à cette occasion fut suivi par d'universelles accla-

mations, qui, pendant un assez long temps, ne permirent pas de rentrer en séance; mais enfin, selon son vœu, cette dernière réunion fut consacrée à discuter et à arrêter les dispositions relatives à l'hérédité de la chambre des pairs. Le lendemain, les représentans trouvèrent les portes de la chambre closes et gardées par des soldats. Ils se rendirent chez leur président, M. Lanjuinais, où ils constatèrent, par un acte spécial, la circonstance qui les forçait de se séparer avant d'avoir terminé la constitution comme ils s'y étaient engagés. M. Manuel aurait pu alors retourner à Aix, au milieu de ses biens, mais le département des Bouches-du-Rhône se trouvait livré à des troubles dont le terme paraissait encore éloigné. Cet état d'incertitude, et l'oisiveté dans laquelle il lui aurait fallu vivre en attendant le retour de l'ordre, ne lui convenaient point. Il se décida à se fixer à Paris, vendit ses propriétés dans le midi, acheta une maison dans la capitale, et se présenta au barreau. Le conseil de discipline des avocats, qui avait à cette époque M. Bonnet pour bâtonnier, se refusa à l'admission immédiate de M. Manuel dans leur ordre, prétextant qu'il fallait d'abord recueillir sur son compte l'opinion des avocats d'Aix. Le barreau de cette ville lui rendit le témoignage le plus honorable; l'admission fut cependant, non pas refusée, mais ajournée indéfiniment, et cela, disait-on, à cause des opinions politiques de l'avocat. Celles-ci, au moment où elles furent prononcées, avaient pourtant paru assez modérées à

tous les partis. M. Manuel se révéla à exercer sa profession dans le cabinet, et n'en eut pas moins une nombreuse clientèle. En 1791, sous l'empire de la loi du 22 février, il fut porté, par un grand nombre d'électeurs de Paris, à la représentation nationale, et lui manqua que peu de voix pour être élu. L'année suivante, le même collège ayant été appelé à une nouvelle élection par le vote d'un de ses députés, la nomination de M. Manuel parut certaine lorsqu'au moment d'ouvrir les scrutins on apprit qu'il venait d'être élu à la fois par le département du Finistère et par celui de la Vendée. Il opta pour ce dernier. Dans toutes les discussions importantes, le député de la Vendée reparut à la tribune. Son éloquence pour le bien public et son courage à défendre les libertés nationales ne se démentirent jamais. Il développa de plus en plus pendant cette session et les suivantes en ses discours écrits ses nombreuses improvisations, les talens remarquables et l'éloquence entraînante qui l'avaient illustré dès son entrée dans la carrière législative, et qui rappelaient les orateurs patriotes les plus célèbres des temps anciens et modernes. Mais il devint aussi, lors, l'objet de la haine implacable d'un parti puissant, composé d'hommes qui se déclaraient hautement les ennemis de la révolution et de toutes les institutions nouvelles, se vantant leurs d'être les seuls appuis du trône et de l'autel, les seuls à prononcer sur le budget



oduisit une vive sensa-  
 fut imprimé par ordre de  
 re. «Lorsqu'il s'agit de  
 r le crédit,-dit-il, de ve-  
 secours du commerce et  
 ustrie, des moyens de la  
 de ceux que je viens d'a-  
 onneur de vous indiquer,  
 directs qu'ils soient, ne  
 urtant que secondaires; il  
 n plus vaste, plus puis-  
 embrasse et domine tous  
 es, sans lequel toutes les  
 ces du génie, comme tous  
 ices du talent, ne condui-  
 qu'à de stériles résultats.  
 evinez, messieurs, que je  
 rler de la confiance dans  
 . Avant d'expliquer ma  
 je dirai, non par un vain  
 ment pour les ministres  
 ris sûr d'avance qu'ils ne  
 peront pas), mais parce  
 rois que cette manifesta-  
 at être utile, que si mon  
 sur leur marche actuel-  
 vère, elle n'est point hos-  
 n'ai pas oublié que leur  
 n au ministère mit un  
 à de vives inquiétudes;  
 graves circonstances les  
 depuis lors déployer un  
 e honorable et de géné-  
 résolutions. La nation  
 tière a accepté avec em-  
 ent ces garanties, et ce  
 it qu'à regret qu'elle en  
 la mémoire.... Que peut  
 loit faire un député que  
 de son pays anime, et  
 remplir son devoir, si ce  
 re entendre l'austère vé-  
 la présenterai, messieurs,  
 ou conseil utile à la bon-  
 puisse-t-elle ne pas de-  
 e accusation anticipée!...

» Tout languit, souffre ou s'altère  
 » dans notre organisation politique.  
 » Elle manque à la fois (et les dé-  
 » clarations de M. le ministre de  
 » l'intérieur ne changent rien à  
 » notre situation), elle manque à  
 » la fois du système municipal, qui  
 » en est la base naturelle; de la  
 » garde nationale, protectrice dans  
 » la paix, défensive dans la guerre;  
 » du jury, sans lequel la liberté de  
 » la presse n'est qu'un vain simu-  
 » lacre, et de la responsabilité des  
 » agens du pouvoir, où se trouve  
 » la sauve-garde de tous les droits.  
 » L'instruction publique reste or-  
 » ganisée d'une manière qui gêne  
 » sa liberté, sans mettre à l'abri  
 » des doctrines anti-nationales. La  
 » France gémit encore sous le rè-  
 » gne des exceptions, sous une lé-  
 » gislation bizarre, assemblage de  
 » dispositions empruntées de tous  
 » les temps, disparates entre elles,  
 » souvent contraires à la charte,  
 » fécondes en interprétations, et  
 » funestes à tous les intérêts. » Dès  
 l'ouverture de la session de 1820,  
 M. Manuels'opposa à l'exclusion du  
 député de l'Isère, M. Grégoire, et  
 semblait prévoir sa propre desti-  
 née en prédisant les conséquences  
 de ce premier acte.... « On a par-  
 » lé de scandale, dit-il: eh! quel  
 » scandale plus grand que celui de  
 » fouler aux pieds la charte et la  
 » liberté des élections dans le sanc-  
 » tuaire même des lois! que de  
 » voir jaillir les alarmes du sein  
 » même de cette assemblée, qui  
 » devait être pour tous un gage de  
 » sécurité!.... Il faut, dites-vous,  
 » que M. Grégoire se retire devant  
 » la dynastie royale, ou que la dy-  
 » nastie recule devant lui. Non,  
 » messieurs, nous n'en sommes

» pas à une pareille extrémité ;  
 » c'est donner beaucoup trop d'im-  
 » portance à un simple individu ;  
 » c'est faire injure à un roi qui a  
 » juré solennellement l'oubli du  
 » passé ; c'est vous faire injure à  
 » vous-mêmes. Non, il ne s'agit  
 » pas de faire reculer la race roya-  
 » le devant un homme ! il s'agit  
 » bien plutôt de ne point faire re-  
 » culer le roi devant son propre  
 » ouvrage. Que le fondateur de la  
 » charte en soit toujours le gardien  
 » fidèle ; que ce dépôt sacré ne  
 » cesse pas d'être l'objet du res-  
 » pect et de la vigilance de cette  
 » chambre, et méprisons des insi-  
 » nuations perfides que l'esprit de  
 » parti avoue, mais que la raison  
 » et l'intérêt général repoussent é-  
 » galement. » Le 1<sup>er</sup> de mai suivant,  
 M. Manuel présenta un projet d'a-  
 dresse au roi pour avertir S. M.  
 des dangers dont le trône était me-  
 nacé. Indigné de s'entendre accu-  
 ser d'avoir voulu provoquer du  
 scandale, et faire un appel aux  
 passions dans une circonstance où,  
 de tous les moyens qui s'offraient  
 à lui, il avait choisi le moins hos-  
 tile, il répondit avec énergie aux  
 injures de ses adversaires : « Que  
 » ceux dont nous cherchons à dé-  
 » jouer les projets nous appellent  
 » factieux, conspirateurs ! certains  
 » de faire notre devoir, nous nous  
 » honorons de leurs injures. Oui,  
 » nous sommes factieux, si c'est  
 » l'être que de combattre la fac-  
 » tion qui veut s'interposer entre  
 » le monarque et le peuple. Nous  
 » sommes conspirateurs, si c'est  
 » conspirer que de dénoncer au  
 » roi, à la France entière, les com-  
 » plots de quelques intrigans et  
 » des contre-révolutionnaires pour

» renverser l'édifice de no-  
 » tés ! Au moins nous rend  
 » cette justice que c'est co-  
 » ment à cette tribune qu'é-  
 » nos conspirations.... Si ce  
 » travaillent à sacrifier les i-  
 » de tous aux intérêts d'u-  
 » nombre, ont besoin d'ap-  
 » leur aide l'intrigue, le me-  
 » et le mystère, la plus  
 » publicité, la plus grande  
 » chise, peuvent seules con-  
 » ceux qui, voués à la défe-  
 » intérêts nationaux, ont la  
 » tout entière pour compl-  
 » justice et la raison pouraj  
 Dans la discussion des pro-  
 lois destinées à la suspen-  
 la liberté individuelle, de li-  
 té de la presse, et à change-  
 des élections, M. Manuel pr-  
 plusieurs discours, im-  
 cette époque, et qui pass-  
 la postérité comme des n-  
 d'éloquence et de la plus b-  
 se expression des plus nobl-  
 times. Dans les sessions :  
 tes, il poursuivait constamm-  
 système d'arracher le masq-  
 ennemis des libertés public-  
 prononça encore plusieu-  
 cours qui excitèrent un v-  
 rêt, entre autres sur les do-  
 en mars 1821, et, l'année :  
 te, sur un nouveau projet  
 relatif à la publication de  
 naux, et au sujet d'un ai-  
 ment proposé par le cham-  
 pairs. M. Manuel s'était aus-  
 long-temps imposé la tâché-  
 rable de défendre la rév-  
 contre les attaques indec-  
 injustes dont elle était sa-  
 l'objet à la tribune. Plusie-  
 ptes hésitaient à repous-  
 outrages, de peur de pass-

eurs des excès qui avaient cette époque. Tout en l'exécration les coupables de ces excès, qui avait tant d'ennemis à la liberté, et qui en écarte la plupart eux-mêmes dangereux ennemis, il a prouvé que puisque les masses en masse avaient été aveuglément et éminemment faillait savoir faire sa part, mais reconnaître le mettre quelques digues à l'invectives, que le zèle-révolutionnaire faisait de toutes parts, pour dire et tout flétrir. De ces excès avaient aussi eu lieu les longs troubles de l'Angleterre et cependant les orateurs, ministériels ou opposants, exprimaient avec plus de force et disent encore tous les jours *notre glorieuse révolution*. Il n'y avait même la distinction que ses adversaires accordent à la France : « J'étais trop jeune, dit-il, pour prendre une part aux événemens de la révolution : j'étais alors dans les rangs de l'armée française, où que l'honneur français était en jeu. Mais je me hâte de dire que je n'accepte pas l'honneur rendu à l'armée française de la nation. L'honneur français était partout. Nous ne sommes pas des excès ont ensanguiné la révolution, mais nous ne sommes jamais que c'est à nous devons des bienfaits. Nous n'oublierons pas les glorieux combats ont

assuré l'indépendance de la patrie, c'est au patriotisme, aux vertus, à l'énergie de nos pères, qu'elle doit d'inappréciables richesses et tous les gages de sa prospérité. » M. Manuel ne fut pas uniquement occupé de questions de politique générale, il a prononcé un grand nombre de discours sur d'autres questions d'un haut intérêt, sur la réformation du jury, sur l'organisation du conseil-d'état, sur la législation des colonies, sur l'instruction publique, sur les canaux, sur les majorats, sur la loi des grains, et enfin, sur plusieurs questions de finances. Mais sans cesse en opposition avec un parti puissant, personne plus que lui n'a eu à lutter à la tribune contre plus d'interruptions, de murmures, d'apostrophes, de menaces et de fausses interprétations. Il y opposait le calme imperturbable d'une âme ferme et courageuse, et les efforts faits pour le troubler lui fournissaient souvent de nouvelles armes contre ses adversaires. « Avant de continuer, disait-il un jour, je crois devoir déclarer qu'il n'y a aucune puissance au monde qui puisse m'empêcher de dire à cette tribune, aussi long-temps qu'il me sera permis d'y monter, toutes les vérités que je croirai utiles à proclamer dans l'intérêt du pays. Je remplirai ce devoir en dépit des menaces, comme je le ferais au milieu du silence, et l'expérience devrait avoir appris à mes adversaires, s'il est possible de m'imposer de pareils sacrifices. » Ces mots furent suivis d'un silence profond. Une autre fois une voix partie de la droi-

te de l'assemblée fit entendre ces mots : « Ce discours vous sera bien payé. » C'était celui sur les dotations : « Oui, messieurs, s'écria M. Manuel en se tournant vers le côté droit, ce discours me sera payé, je l'espère, mais en une monnaie tout-à-fait étrangère à mes interrupteurs. Il me sera payé, j'ose le croire, en estime publique ; car il est impossible, lorsqu'au milieu d'une nation juste et généreuse, on parle constamment dans l'intérêt de son pays, de la justice et de la raison, que tôt ou tard on n'obtienne pas cette récompense, la seule à laquelle j'aspire. » Les interruptions cessèrent. Cette seconde mission de M. Manuel finit avec la session de 1822. Ses adversaires firent les plus grands efforts pour empêcher la réélection du député de la Vendée, mais elle eut lieu cependant par deux collèges du même département. On s'entretint alors, pendant quelques jours, du projet de procéder contre lui comme on avait fait contre le député de l'Isère, et de l'exclure pour cause d'indignité. Mais on fut obligé de renoncer à ce plan : aussi bien eût-il été impossible de trouver dans toute la conduite de M. Manuel, antérieure à sa réélection, un prétexte pour arguer d'indignité. On en trouva un autre dans le premier discours qu'il prononça pendant cette session. Le 27 février 1823, il parla sur la question de la guerre d'Espagne, et répondait au ministre des affaires étrangères. Déjà on avait demandé le rappel à l'ordre sur ce que l'orateur avait dit du commencement du règne de Ferdi-

nand VII. Le président, vez, se refusa à ce rappel bientôt on arrêta M. Manuel lieu d'une nouvelle phrase tumulte effroyable. Cette président le rappela à l'ordre tumulte n'en devint que plus terrible encore. On criait qu'on chât le régicide, qu'il fallait clure sur-le-champ ; on ne lui permettre ni de se justifier même d'achever sa phrase fut impossible de se faire entendre, et le président, pour un terme au scandale, fut de lever la séance. Le lendemain un député, M. de la Bourdonnaye, renouvela dans les bureaux la proposition que M. Forbin desparis avait faite la veille, et demanda l'expulsion de M. Manuel fut enfin permis à ce député de monter à la tribune, au milieu de cris : Nous n'en finirons pas ! « Il paraît, dit-il, que de mots que j'ai à vous trompe l'impatience de quelques uns de mes honorables collègues. Cette impatience je donner lieu à d'étranges chemens. Mais je ne viendrais ici pour rappeler des choses si terribles mémoire. Je ne suis me point monté à cette tribune ni dans l'espoir ni dans l'intention de conjurer l'orage qui se rassemble sur ma tête. Je ne prendrais pas le rôle que pour établir et détruire, autant qu'il dépend de moi, que la mesure que vous propose est un acte tyrannique sans prétexte, sans examen, sans justice. . . . Mon collègue a senti qu'il serait difficile de trouver, dans les phrases dites hier de ma bouche, l

me qu'il m'impute; et, par sacrifice que je ne veux pas nier, il s'est abstenu de les dire devant vous. Il s'en vante, dit-il, à votre sentiment. C'est ainsi, messieurs, que vous m'avez exprimés tous les accusés qui ont voulu se dispenser de donner des preuves de culpabilité.... Sans doute, quelquefois combattu les opinions et les projets d'une partie de la chambre, avec une chaleur et une force, qui ont dû me servir. C'est là mon crime, je le reconnais. Je ne me dissimule pas que dans nos débats j'avais été moins d'ardeur, de constance, de fermeté, ceux qui m'ont reproché de ne pas avoir gardé le silence..... Mais incapable d'acheter leur vengeance par le sacrifice de ma liberté. Envoyé à cette tribune pour y défendre les intérêts de mon pays, j'ai dû remplir un devoir sacré, et je déclare que j'ai continué à y paraître, je n'y aurai ni moins de franchise, ni moins de dévouement. » Après avoir prouvé jusqu'à l'évidence la culpabilité, qu'il n'avait jamais eu l'intention, été l'auteur du régicide, il termine par ces paroles : « Mais vous voulez m'éloigner de cette tribune, c'est là ce que vous voulez. Je ne m'occupe pas de ce qui vous importe. Prononcez votre arrêt; je ne chercherai pas à l'éviter. Sachez qu'il faut que les passions suivent leur cours; votre conduite est dictée par celle de vos adversaires et de vos modèles. Tout ce qui a été fait par eux vous le fera faire, les mêmes éléments doivent produire les mêmes résultats.

Je serai votre première victime; puisse-je être la dernière! Je n'emporterai aucun ressentiment; mais si je pouvais être animé de quelque désir de vengeance, victime de vos fureurs, je confierais à vos fureurs le soin de me venger. » La proposition de M. de la Bourdonnaye fut prise en considération par la majorité de la chambre; la discussion en fut remise au 3 mars suivant, et le même orateur qui réunit en sa personne les fonctions d'accusateur, de rapporteur et de juge, fut entendu. M. Manuel protesta contre le pouvoir que s'attribuait la majorité d'exclure un représentant. « J'ignore, dit-il, si la soumission est un acte de prudence; mais je sais que dès que la résistance est un droit, elle devient un devoir. C'est un devoir sur tout pour ceux qui, comme nous, doivent mieux que personne connaître la mesure de leurs droits; et pour moi je devrai cet exemple à ces dignes citoyens de la Vendée qui ont donné eux-mêmes un si noble exemple de courage et d'indépendance, en m'honorant une seconde fois de leurs suffrages. Arrivé dans cette chambre par la volonté de ceux qui avaient le droit de m'y envoyer, je ne dois en sortir que par la violence de ceux qui n'ont pas le droit de m'en exclure; et si cette résolution de ma part doit appeler sur ma tête de plus graves dangers, je me dis que le champ de la liberté a quelquefois été fécondé par un sang généreux. » L'exclusion fut prononcée, et le lendemain, 4 mars, M. Manuel se présenta de nou-

veau à la chambre. Le président l'invita à se retirer. Il répondit qu'il ne céderait qu'à la violence. Le président proposa alors à la chambre de suspendre pendant une heure la séance, et de se retirer dans ses bureaux. La majorité s'y rendit aussitôt, le côté gauche resta sur ses bancs. L'heure révolue, le chef des huissiers rentra dans la salle, accompagné de 8 huissiers, et lut un ordre signé Ravez, qui lui enjoignait de faire sortir M. Manuel, et d'empêcher qu'il ne rentrât dans la chambre pendant la durée de cette session; le décret d'exclusion avait été ainsi modifié la veille. M. Manuel répondit : « L'ordre dont vous êtes porteur est illégal, je n'y obtempérerai pas; » et sur l'observation de l'huissier qu'il allait employer la force armée : « J'ai annoncé que je ne céderais qu'à la violence; je persiste dans cette résolution. » Le chef des huissiers sort alors de la salle, et rentre quelques instans après avec un piquet de gardes nationales et de vétérans. L'officier du poste ordonne tout bas au sergent Mercier d'avancer, celui-ci fait un mouvement négatif. Le chef des huissiers sort de nouveau, et fait entrer un piquet de gendarmerie ayant à sa tête un colonel, qui s'adresse ainsi au député de la Vendée : « Nous avons l'ordre de votre président de faire sortir M. Manuel par la force, s'il n'obéit point aux représentations qui lui sont faites. Nous serions désolés d'être obligés d'employer la force vis-à-vis d'un député, mais nous y sommes contraints par la loi (Non, non, s'écrièrent les

membres restés dans la salle) en vertu de l'ordre que vous avez reçu. La gendarmerie est venue pour seconder les efforts de la garde nationale; elle n'a fait aucun effort, diriez-vous, même députés.) Je répète mon devoir est de forcer M. Manuel à sortir, et je le fais. Manuel veut-il descendre ? » La réponse, fortement protestée, fut : Non, l'officier dit : *Gendarmes, empoignez-le.* Ceux-ci n'obéirent pas aussitôt, et se répandirent sur le second banc où siège M. Manuel. Au moment où ils se disposaient à le saisir, il se lève, et dit à l'officier qui est le plus près de lui : « Cela me suffit, monsieur, je suis prêt à vous suivre. » Il se précipite sur son banc, l'officier prend par le bras, et ils sortent ensemble de la salle. Tous les membres présents se précipitent sur leur lieu des gendarmes, et, malgré leur résistance, sortent de la salle avec le député de la Vendée. Cet événement, que nous avons raconté avec la fidélité et la simplicité de l'histoire, est sans doute le plus important de tous ceux qui ont touché à la carrière politique de M. Manuel. Cette carrière se trouve en ce moment rompue, mais elle est loin d'être terminée. Peu de personnes ont figuré jusqu'ici, sur la scène politique, avec moins d'ambition et plus de zèle sincère et désintéressé pour le bien public, et plus de courage imperturbable, l'accompliront sans doute dans l'exercice de ces fonctions qui lui ont encore à remplir, et qui ne peuvent lui en coûter, et qui ont un beau talent, reconnu mé

ardens adversaires, sera consacré à la gloire et à de la patrie.

A (JEAN), violoncelliste du Henri de Prusse, naquit à en 1748. Ses grandes dis- is pour le violoncelle se fimarquer de bonne heure. n profiter pour acquérir un listingué, et sa réputation at avec ses succès, il passa pour un des plus grands es sur cet instrument. On rait pas seulement l'aisan- son exécution et la facilité quelle il rendait les passa- plus difficiles, mais encore sibilité et sa manière tou- d'exprimer l'adagio. Il s'est endu célèbre comme ac- t il a joué, au théâtre par- du prince Henri, plusieurs ui lui ont mérité les applau- ens de ses illustres audi- Mara mourut à Berlin, en Sa femme avait partagé ses . Née à Cassel, en 1750, tait livrée d'abord à l'étude lon, et avait acquis sur cet nent une force telle, qu'à elle se faisait entendre en . Elle s'adonna ensuite ex- ment à la musique vocale. la direction d'un vieux so- te, Paradisi, ses progrès fu- i rapides qu'avant l'âge de , elle chanta devant la rei- le plus grand succès. De à 1785, elle parcourut la e, l'Allemagne, la Prusse, et isse, et retourna à Londres 84. L'administration du théâ- yal de Turin l'appela dans ville en 1788, pour y jouer nt le carnaval, et vers la fin 89, le roi de Prusse la fit

venir à Berlin, pour remplacer M<sup>me</sup> Todi. Cette cantatrice était digne de la réputation dont elle jouissait. Elle avait l'organe bril- lant, plein et sonore; elle excel- lait dans les airs de bravoure : ce qui la distinguait encore, c'est qu'elle chantait d'une manière é- galement supérieure en allemand, en français, en italien et en anglais.

MARAND (J.), marchand à Bu- gneville et administrateur du dis- trict de Neufchâteau, fut élu dé- puté du département des Vosges à l'assemblée législative, où il res- ta inconnu. Néanmoins il avait pris deux fois la parole : la pre- mière, le 12 juin 1792, pour de- mander une loi répressive de la liberté de la presse, et la seconde, le 5 juillet 1792, pour rapporter que son collègue Torné lui avait dit en confidence « qu'il fallait fer- » mer la constitution, et que l'as- » semblée s'emparât de tous les » pouvoirs. » Les fonctions politi- ques de M. Marand ont cessé a- vec l'assemblée législative.

MARANDET (LE BARON DE) fut nommé, en août 1815, par le dé- partement du Haut-Rhin, mem- bre de la chambre des députés; il fit partie, en janvier 1816, de la commission du budget, et ne fut pas appelé à la session suivante. Dans cette même année 1816, il partit en qualité de ministre plé- nipotentiaire de France, près des grands-ducs de Mecklenbourg et Oldenbourg, et des villes anséa- tiques. Au mois de mai 1818, le baron de Marandet se rendit à Ham- bourg comme chargé d'affaires de France, et eut, à la même épo- que, une mission à Stockholm.

MARANSIN (JEAN-PIERRE, BA-

1788), lieutenant-général, commandeur de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né à Lourdes, département des Hautes-Pyrénées. Fils d'un négociant estimable, qui lui avait donné une éducation distinguée, M. Marausin embrassa la carrière des armes à cette époque mémorable où l'élite de la population française se précipita vers la frontière pour repousser l'agression de l'étranger. Nommé capitaine par ses concitoyens, peu après on lui offrit le grade de chef de bataillon, qu'il refusa, ne s'en croyant pas encore digne. Compagnon et ami du brave Latour-d'Auvergne, il voulut lutter plus long-temps avec lui de dévouement et d'intrépidité. C'est dans le cours de la première guerre d'Espagne qu'il donna des preuves multipliées de courage, d'audace et d'intelligence. Le 1<sup>er</sup> mai 1793, à l'attaque du camp de Sarra par l'armée espagnole, il se distingua par la vive résistance qu'il opposa à l'ennemi; et aux combats de Blanc-Pignon, d'Artoleiscar, de Burguettos et de Saudias, il se signala d'une manière remarquable. Le 13 septembre de la même année, suivi de 5 compagnies, il repoussa le régiment d'Africa, qui attaquait le camp d'Ayndhofin, s'empara du village d'Urdach et des provisions qu'il renfermait. Lors de l'attaque d'Irati, le chef de bataillon Du Peyron qui la conduisait ayant été tué, M. Marausin prit le commandement de la colonne, se rendit maître de la place, pénétra dans le fort, brûla les magasins de la marine, et causa à l'ennemi une perte de plus de

4,000,000 de francs. Le 19 let 1794, il enleva, malgré plus vive résistance, le camp légion de Saint-Simon, et se saisit de la caisse militaire, qu'il remit au général Digonet. Employé à l'armée de l'Ouest en 1795, il fit entreprendre un convoi de grains, qu'il eut l'honneur d'avoir repoussé, avec 5 compagnies de grenadiers, les attaques de 4,000 Vendéens commandés par Charrette en personne. La même année dans l'armée de Rhin, il traversa la Kintzig le 15 décembre avec deux bataillons d'infanterie, et s'empara de la ligne de circonvallation élevée par les Autrichiens autour du fort Kehl. Le 5 janvier suivant, il se fit tuer en défendant les ouvrages d'Herle attaqués par 4 bataillons de grenadiers hongrois, et fut blessé d'un coup de baïonnette. Il se compta dans ce siège célèbre de la ville de Kehl la plus brillante. Employé à l'armée du Danube en 1799, il se fit tuer le 23 avril, avec sa compagnie et des fuyards qu'il rallia, les charges d'une cavalerie, et reprit six canons de canon. Ce fut alors qu'il accepta le grade de chef de bataillon. Bientôt après, à la bataille de Stokach, il se couvrit de gloire en enlevant, avec son bataillon et 3 compagnies de carabiniers, le village d'Engen, défendu par plusieurs bataillons hongrois et une nombreuse artillerie. Le 25 septembre de la même année, chargé par le général en chef M. Sacken du passage de la Limath, il se fit tuer avec son bataillon et 3 compagnies de carabiniers, aborda l'ennemi dans la plus grande intrépidité les uns dans leurs positions, et le



Le général en chef lui a à cette occasion cette lettre : « Après l'amour de la gloire, la gloire est la plus belle récompense du militaire. Vous avez mérité avec honneur votre patrie, et la mort même, lorsque bravant tous les dangers, lors que bravant tous les dangers, lorsque bravant tous les dangers, vous êtes trouvé, depuis le 3 au 18 vendémiaire, des travaux de valeur. Vous lui avez payé votre dette; je dois accuser la sienne, en vous annonçant que vos chefs vous ont dispensé au milieu de vos braves camarades, et qu'ils ont apprécié vos travaux. Je me plais à vous, citoyen, que vous recevez ce témoignage de la satisfaction de votre général en chef, et de tout plaisir qu'il met à vous en passant à vous le donner.

A l'armée du Rhin, M. Maransin soutint sa réputation et se distingua par des succès d'éclat. A la tête de son régiment, il franchit le premier ce qui fut et s'empara de Schaffhaus. Malgré la supériorité de l'ennemi, à la bataille de Mœrskirch, le soir, par une attaque vigoureuse, il fixa le sort de la journée, jusqu'alors indécis. A l'attaque, attaqué et enveloppé par les forces supérieures commandées par le général Kray, il se défendit pendant deux heures sans succès, et ramena son régiment. Il prit part aux différentes affaires qui eurent lieu dans la campagne jusqu'à la bataille de Wagram, qui amena la paix. Il fut nommé major et colonel, et cette dernière qualité lui fut donnée de Portugal, à la tête

de la légion du Midi, qu'il venait d'organiser. Détaché dans l'Alentejo à 45 lieues du quartier-général, n'ayant que 1,600 hommes à sa disposition, il se trouva tout-à-coup dans la situation la plus désespérée. La funeste affaire de Baylen venait d'interrompre nos succès; le général Spencer avait débarqué avec 5,000 Anglais dans les Algarves, et sa présence avait fait soulever ces provinces. Béja, ville considérable, dont les remparts étaient en bon état, avait chassé la garnison française et reçu 4,000 miliciens: tout l'Alentejo était insurgé; la moindre hésitation pouvait avoir les résultats les plus fâcheux. M. Maransin médita un châtement terrible, mais jugé nécessaire: il marcha sur Béja, l'emporta d'assaut sans artillerie, et en passa les défenseurs au fil de l'épée: ce succès d'audace pacifia la province. Nommé, en récompense, gouverneur d'Elvas, il ne put se rendre à ce poste par suite du débarquement de l'armée anglaise; et le général en chef confia à celui qu'il appelait *le brave des braves*, l'honneur de commander à Vimeiro les grenadiers réunis: M. Maransin s'en montra digne dans cette journée. Rentré en Espagne, par suite de la capitulation du Portugal, et promu au grade de général de brigade, il eut une part glorieuse aux combats de Ribadavia, de Puente-de-Lima et de Mez-en-Frio, en Portugal, où il fut blessé au visage. Il passa en Andalousie: le maréchal Soult le chargea alors de l'expédition de Ronda. Il emporta de vive force Abodonz, Grazalema, Villalonga, Cortez, et défit

complètement, sous Gaucin, le général espagnol Gonzalès. A Trigueros, il défit Ballesteros, et le rejeta en Portugal. A Badajoz, il était de tranchée le jour que cette place capitula. Bientôt après, ce général trouva une nouvelle occasion de déployer ses talens. Zayas venait de débarquer près de Moguer avec 5,000 hommes; le général en chef Blake, avec pareil nombre de troupes, était en vue de Huelba, et Ballesteros arrivait sur l'Odieb avec sa division. Il fallait pour couvrir l'Andalousie empêcher la jonction de ces corps. Le général Maransin marche sur Zayas, le bat et le force de se rembarquer : c'est à cette affaire que fut détruit le beau corps de cavalerie des cortès. Il se porte ensuite sur Huelba; mais Blake, instruit de la défaite de Zayas, lève l'ancre et retourne à Cadix. De son côté Ballesteros, à l'approche des Français, se dirige vers les montagnes de Fregenal; le général Maransin l'y suit, le chasse de ses positions, et l'oblige de se replier au-delà de Zerès de los Cabelleros. A la bataille d'Albuera, la première division ayant été renversée, il rétablit le combat par une charge vigoureuse à la baïonnette. Dans cette journée, il fut blessé d'une balle qui lui perça le corps d'outre en outre. Gouverneur de Malaga, il défendit cette province contre Ballesteros, et soutint à Cartama, avec 1,800 hommes, les efforts redoublés de ce général, qui avait sous ses ordres 7,000 hommes d'infanterie et 900 chevaux : il y fut grièvement blessé. Le duc de Dalmatie lui confia le commandement de

son avant-garde, qu'il conduisit jusqu'à la rentrée en Espagne. Nommé général de division le 1<sup>er</sup> mai 1813, il fut appelé, par l'ordre de l'empereur, à la tête de l'armée; mais le roi Joseph tint près de lui. A Vittoria, il mandait l'avant-garde : assigné par le général Hill, à cinq heures du matin, il garda ses positions jusqu'à trois heures de l'après-midi; enveloppé, il rompit l'ordre, et joignit le gros de l'armée avec son artillerie. Au combat de Maya, il eut encore à combattre le général Hill; il le culbuta à la baïonnette, lui prit 700 hommes et 5 pièces de canon. A Bayonne, dans la même position où, naguère auparavant, il combattit pour la première fois, il résista aux attaques redoublées du général Wellington et n'opéra sa retraite, qu'avec un bon ordre, qu'après que les divisions Courroux et Taupin eussent été forcées. Il prit part aux combats des 10, 11, 12 et 13 décembre devant Bayonne, reprit cette dernière journée les positions dont l'ennemi s'était emparé, et reçut un coup de baïonnette à l'aîne gauche. A la bataille de Toulouse, il défendait les hauteurs du faubourg Saint-Cyprien. Après l'abdication de l'empereur, le général Maransin fut appelé au commandement de la 2<sup>me</sup> division de la 10<sup>me</sup> division militaire. Au retour de l'île d'Elbe, en 1815, Napoléon lui confia le commandement de la division à l'armée des Alpes; il déploya autant d'habileté que de courage, et au passage des Alpes, il fit éprouver aux Autrichiens une perte considérable; mais il fut tué à la bataille de Terloo et la capitulation de

nt désormais toute résis-  
nutilité : l'armée se retira  
e la Loire, et son licenciement  
ut décidé. Le général Mar-  
qui commandait la 19<sup>me</sup>  
militaire, contribua à ac-  
r de la manière la plus com-  
avec le bien du pays un é-  
ent devenu inévitable ; il se  
nsuite dans ses foyers : tel-  
a carrière militaire du lieu-  
général Maransin. Sous le  
e vue politique, sa vie offre  
ails dignes du plus haut in-  
il embrassa avec ardeur les  
es libéraux, et l'amour de  
ie fut le seul mobile de ses  
: c'est ce sentiment qui le  
à se prononcer contre le  
it à vie ; mais son opinion  
t pas été celle de la majo-  
se soumit à la volonté na-  
, et sous le consulat comme  
empire, la France ne comp-  
de citoyen plus soumis aux  
e défenseur plus dévoué.  
e administrateur des pro-  
conquises, sa justice et son  
té lui concilièrent l'estime  
ection des habitans : il n'y  
que des souvenirs honora-  
ommandant de la 10<sup>me</sup> di-  
sa présence suffit pour  
des troubles survenus dans  
tion de la loi de recrute-  
Les lois y étaient exécutées  
traves, lorsque la nouvelle  
arquement de Napoléon y  
. Dans cette circonstance  
e, il s'attacha à obéir pon-  
ent aux ordres du gou-  
ement du roi ; mais la rapi-  
s événements, le départ de  
XVIII, l'entrée de Napo-  
ins la capitale, et la recon-  
ce de son autorité dans

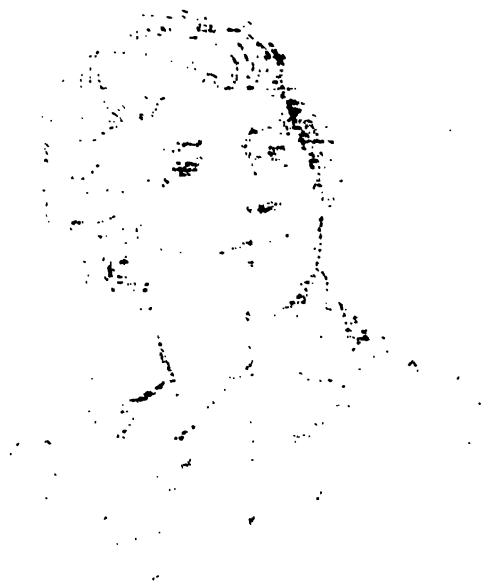
toute la France, l'entraînèrent  
à suivre le mouvement de Bor-  
deaux et de Toulouse, qui a-  
vaient arboré le drapeau trico-  
lore. Le général Maransin a offert  
l'alliance, si rare dans les discor-  
des civiles, des vertus militaires  
et des vertus patriotiques. Vaine-  
ment il s'efforça de ne donner au-  
cune prise aux vengeances de  
quelques hommes exagérés : sur  
d'absurdes soupçons, il fut arrêté  
et détenu pendant plusieurs mois.  
Une lettre qu'il adressa au minis-  
tre de la police générale, dans la-  
quelle il exposait sa vie militaire  
et politique avec une franchise et  
une fermeté remarquables, éclaira  
la religion de ce ministre, qui lui  
fit rendre la liberté après une dé-  
tention de quatre mois. Envoyé en  
surveillance à Lourdes, il y passa  
l'été de 1816, uniquement occupé  
de soigner sa santé, altérée par de  
nombreuses blessures reçues à  
l'armée. Il s'était rendu, en juin  
1817, à Bagnères, pour y prendre  
les eaux, lorsqu'éclatèrent, dans  
le département du Rhône, des  
troubles dont les véritables causes  
ont été dévoilées. D'après le plan  
adopté, on chercha à envelopper  
dans le complot le général Ma-  
ransin. Une enquête, ordonnée  
par le préfet, fut faite à Bagnères,  
dans l'objet de constater, s'il était  
possible, une absence de 4 ou 5  
jours : on ne put y parvenir, et la  
dénonciation d'un certain officier,  
que des mémoires particuliers et  
les débats judiciaires ont fait con-  
naître, fut sans effet. Cet officier  
révéléteur avait déclaré, ainsi que  
cinq autres témoins officieux, que  
le général Maransin était le chef  
de la conspiration qu'on disait

exister dans ces contrées; qu'il avait sous ses ordres les généraux Simmers et Jacquemard; que de plus, il avait à sa disposition des magasins d'armes et des munitions de toute espèce; enfin, qu'il avait vu le général dans des lieux qu'il désignait; mais aucune preuve ne venant à l'appui de ces dépositions, cet officier fut convaincu d'imposture. En butte à tant de haines, le général Maransin préféra fixer son séjour sous les yeux du ministre de la police plutôt que sous ceux de ses agens dans les départemens. Il obtint la permission de résider à Paris, où il est fixé depuis cette époque.

MARASSÉ (N.), général au service de la république française, était officier supérieur avant la révolution. Il en embrassa la cause, et fit avec distinction la campagne de la Belgique, sous les ordres de Dumouriez. Lors de la défection de ce général, Marassé, chargé de la défense d'Anvers, en signa la capitulation: Dumouriez rendit compte de sa conduite, en donnant des éloges à sa prudence. Lorsque ce général eut prêté le parti de passer à l'ennemi, Marassé fut du petit nombre de ceux qui le suivirent; mais il ne jouit pas des avantages qu'il se promettait de sa démarche: le gouvernement autrichien le fit arrêter à Bruxelles.

MARAT (JEAN-PAUL), député à la convention nationale, un de ces êtres hideux dont la nature, en ses productions monstrueuses, est heureusement avare, et qui se fit une si odieuse célébrité dans les fastes de la révolution, naquit, en 1764, à Baudry, pays de Neu-

châtel, en Suisse. Ce représentant du peuple français, si indigne titre qu'il déshonorait, n'était pas Français. Marat avait été médecin en Suisse. On lui donnait quelques connaissances en anatomie, en chimie et en physique; mais ses faibles talents ne purent lui procurer aucun succès d'existence dans sa patrie. Résolu, comme tant d'autres révolutionnaires, de venir chercher fortune en France, il s'établit à Paris, où il fut connu d'abord comme médecin empirique et chirurgien ambulatoire, vendant des sucs et un baume qui *guérissait de tout*. Malgré son spécifiquement à lutter long-temps contre la plus affreuse misère. Il termina, pour en sortir, de se faire une fois une réputation scientifique et littéraire. Le premier ouvrage qu'il publia fut la traduction d'un assez médiocre écrit politique anglais, *The chains of slave* (Chaines de l'esclavage), bientôt suivi d'un autre ouvrage de sa propre conception et d'un coup plus considérable, *ir de l'Homme, ou des principes des lois; de l'Influence de la sur le corps et du corps sur l'esprit*. Il publia aussi plusieurs notices sur l'anatomie, sur l'optique et l'électricité. Cherchant à attirer par le scandale une célébrité qu'il ne pouvait obtenir par son talent, il osa interpeller un physicien Charles au milieu d'un cours, et porta la folie jusqu'à enlever cet homme paisible à sa place dans le lieu même où il enseignait les leçons, combat que finalement tourna au détriment à la confusion du provocateur.



en 1764, à Baudry, pays de Neu- à la confusion du provocate



*Marat*

*Fromy del. et Sculp.*





Charles allongea un coup d'épée vers la cuisse. Le vendeur ne était parvenu à obtenir de médecin des écuries du l'Artois, avec un petit traitement attaché à cet emploi, lors-révolution vint ouvrir une ste carrière à son ambition onnée. Dès le 14 juillet, il d'exploiter l'anarchie com-lus riche domaine qui pou-voir à un homme tel que lui. tement disgracié de la na-était mal fait, petit, d'une repoussante, et pour com-malheur, dans ce corps dif-habitait une âme lâche et âme. Ses craintes person-e lui permirent jamais de trer dans l'action, et une i servait ordinairement de pendant le danger; mais il isait au jour du triomphe, stifier, par ses écrits, tous s commis la veille, et pour par de nouveaux écrits, faits du lendemain. Marat-temps une cour assidue à , qui n'estimait ni sa per-ni ses talens, mais qui le ait, et à Robespierre, qui ouvait au besoin, mais qui yait en secret. Après avoir us le public quelques pam-énétiques et saugulaires, rit la rédaction d'une feuille-dienne, fastueusement in-*"Ami du Peuple*. Tous les il y donnait un libre cours ntimens haineux; son fiel ait, tantôt en injures gros-ontre le roi et la reine, le idant de la garde nationale, t Fayette, les généraux, les ats, les administrateurs et ibres les plus distingués de

l'assemblée nationale même; tantôt en vœux atroces pour des mas-sacres nouveaux, mais en grand, et dans lesquels 2 à 300,000 têtes devaient tomber à la fois. Cette feuille, écrite dans le style le plus ignoble, était lue et commentée chaque soir dans les carrefours de Paris, par d'autres énergumènes qui ne cessaient de vanter devant le peuple le patriotisme de son prétendu *Ami*. Les provocations journalières de Marat, au pillage, à la révolte et au meurtre, attirèrent enfin l'attention de l'assemblée constituante, où il comptait à peine 3 ou 4 protecteurs secrets; mais on ne mit ni suite ni vigueur à le poursuivre. Souvent dénon-cé, et plusieurs fois décrété d'accusation, il bravait, dans son obs-cure retraite, ces orages passagers. Il osa même réclamer auprès de l'assemblée contre les violences dont il se prétendait victime à cause de son journal patriotique. La commune de Paris le poursuivit, en 1790; le général La Fayette fit même, une fois, entourer sa mai-son par la force armée; on espérait le saisir enfin, mais il trouva le moyen de s'échapper; et sa cave ne lui paraissant pas alors un asile assez sûr, il se cacha pendant quelque temps chez une actrice du Théâtre-Français, M<sup>lle</sup> Fleury, et ensuite à Versailles, chez Bassal, alors curé de la paroisse Saint-Louis, qui devint depuis député à la convention, et le collègue de son protégé. Du fond de sa retraite, il osa envoyer à l'assemblée constituante un *plan de législation criminelle*, qui fut présenté le 1<sup>er</sup> août, et l'on peut juger des vues de ce législateur, par la dénoncia-

tion portée contre lui le 22 du même mois, quand le député Malouet prouva, les feuilles de Marat à la main, que ce misérable conseillait « d'élever 800 potences » dans les Tuileries, afin d'y pendre tous les traitres, à commencer par Mirabeau l'aîné. » Mais celui-ci fit passer l'assemblée à l'ordre du jour, et l'on dédaigna, quand il en était encore temps, d'écraser un vil reptile dont on croyait le venin peu dangereux. Ensuite, et pendant toute la durée de l'assemblée législative, Marat ne cessa de répandre ses feuilles incendiaires. La cave du boucher Legendre, depuis député à la convention, et les souterrains du couvent des Cordeliers, lui servirent alternativement de refuge, quand les poursuites des différentes autorités paraissaient menaçantes; mais il en sortait bientôt triomphant, grâce à la protection de Danton, des Jacobins et des Cordeliers. Une des attaques les plus vives que Marat eût à essuyer, fut la dénonciation portée contre lui à l'assemblée législative, en mai 1792, soutenue par les députés Beugnot, Vaublanc, Lasource et Guadet. Le tableau qu'ils tracèrent de ce misérable, devenu le provocateur constant de troubles et d'assassinats, était effrayant de vérité. Il échappa cependant aux suites de cette dénonciation comme aux précédentes; mais de ce jour, il voua une haine implacable à ce qu'il appelait la faction des *hommes d'État*, parmi lesquels il rangeait au premier rang les députés de la Gironde. La municipalité de Paris venait de lui faire enlever ses presses; il sut s'en

procurer de nouvelles à l'étranger même de l'assemblée législative, qui n'eut jamais assez de courage pour lui en interdire. Vers les approches de l'année du 10 août, Marat redoublait d'efforts pour porter le peuple à l'insurrection. Il avait déjà grande part aux attentats de juin, quand des bandes de sans-culottes, s'échappant de deux départements les plus peuplés, trônaient dans les Tuileries, et se couvrirent du bonnet rouge pendant, dès que le canon commença à retentir autour du château, dans la nuit du 10 août, Marat se précipita dans sa cave. Il sortit qu'après la victoire, s'élançant impudemment sur le siège d'une magistrature pour s'instituer lui-même maire de la commune usurpatrice de Paris le 10 août; il devint président de l'atroce comité de surveillance que forma cette municipalité insurrectionnelle. Des milliers de sans-culottes sortirent en foule de la prison de Paris se trouvant combrées, on s'occupait de les déblayer, par un maire général. Ce fut Marat qui fut le premier l'exécration. Il avait d'abord proposé de fermer les prisons, et de faire tous les détenus dans les fers; mais on choisit de préférer des assassins soudoyés, la matinée du 2 septembre commencèrent ces journées de d'ignominie, dont les horribles sont assez connus. Marat qu'on ne doutât point de qu'il y avait, signa, le

la circulaire que le comité de surveillance de la commune de Paris adressa à toutes les municipalités de la France, pour les engager à purger leurs prisons par les moyens qu'on avait employés. Ce monument d'une tyrannie infernale existe, à la honte de tous les signataires. Le président Marat, quoique sous le voile de plusieurs décrets d'anonimats, et quoique étranger à la commune de la ville de Paris à la Convention. Sa présence y excita une horreur presque générale. Le 25 septembre, lorsqu'il monta pour la première fois sur la tribune, il fut interrompu et traité, par plusieurs députés, comme le plus vil des scélérats, mais une longue impunité et des succès lui avaient donné l'audace de braver une assemblée délibérante, et il y fut soutenu par des complices. Il osa se défendre lui-même, et attaqua ses adversaires avec une gloire de ses forfaits et de ses crimes de corps dont il était chargé; avoua même qu'il avait demandé une dictature pour Danton ou Danton, et termina son discours par ces paroles: « Ne comptez point sur une assemblée qui ne dure que celle-ci; 50 années de tyrannie vous attendent, et vous n'en sortirez que par un coup de main, vrai patriote et homme de bien.» Le député Boileau, par quelques-uns de ses collègues, sollicita aussitôt une arrestation contre ce forçat, mais on passa à l'ordre du jour sur Marat, tirant un pistolet de sa poche, s'écria: « Si vous m'a-

vez mis en état d'accusation, je vous brûlais la cervelle au pied de cette tribune.» La majorité de la convention eut sans doute quelque regret de n'avoir pas porté Marat à se rendre justice lui-même; mais on sut bientôt que son arme n'était pas chargée. Le 4 octobre suivant, il reparut à la tribune pour annoncer que c'était lui qui avait engagé le comité de surveillance de la commune de Paris à dénoncer plusieurs députés, ainsi que les ministres, comme s'étant laissés corrompre par l'argent de la liste civile. « Je défie, s'écria-t-il, tous les décrets de cette assemblée, d'empêcher un homme comme moi de percer dans l'avenir, de préparer l'esprit du peuple, et de dévoiler les événements qu'amènent l'impéritie et la trahison.» Il finit par dénoncer la députation entière de la Gironde, qui avait, selon lui, usurpé par l'intrigue la confiance de ses concitoyens. Le 18 du même mois, il dénonça les ministres Pache et Roland, les généraux Dumouriez et Chazot, et tenta de justifier des volontaires qui avaient égorgé 4 déserteurs prussiens, qui n'étaient, selon lui, que des émigrés déguisés. Il avait déjà, la veille, proposé aux Jacobins de décerner des couronnes civiques aux meurtriers. Ecrasé par l'éloquence de plusieurs membres de l'assemblée, et couvert d'opprobre par les députés Boileau et Rouyer, la convention passa encore à l'ordre du jour sur toutes les propositions de Marat, comme sur les qualifications méritées, mais des plus outrageantes, que ses collègues lui avaient prodiguées. Il n'en pour-

suivit pas moins avec le plus grand acharnement le ministre Roland, qui, toujours animé d'un zèle et d'un courage dignes d'une meilleure fortune, suivait la trace des anarchistes et dévoilait toutes leurs manœuvres. Le député Barbaroux se porta à son tour accusateur de Marat, et le dénonça à la tribune comme excitateur de troubles, et comme ayant demandé encore 270,000 têtes. Celui-ci, loin de nier ses provocations, proclama hautement son vœu sanguinaire, et soutint qu'il n'y avait pas d'autres moyens de sauver la patrie que ceux qu'il indiquait. Il était facile de prévoir quelle ligne suivrait le féroce Marat, dans le procès du roi; mais il surpassa encore l'attente de son parti, qui croissait tous les jours en nombre et en audace. Le 6 décembre, il demanda « que Louis fût jugé par appel nominal, afin que le peuple connût, par leurs noms, tous les » traitres que l'assemblée nationale recéléait dans son sein. » Il désignait ainsi, aux poignards d'une multitude égarée, tous les députés qui voulaient sauver le roi, et tous ceux qui, indignés des forfaits de septembre, demandaient le châtiement des coupables et de leurs instigateurs. Dans la séance du 10, mécontent du rapport de Robert Lindet, Marat monta à la tribune, vomit les plus dégoûtantes injures contre le roi, et s'opposa à ce qu'il lui fût accordé des conseils. Enfin, lors du jugement, il vota la mort, et l'exécution dans les 24 heures. Il combattit ensuite, avec la rage d'un tigre altéré de sang, toutes les propositions de sursis et d'appel au peuple. Vers la fin de cette

année, Marat annonça, de ses feuilles, qu'il était cédé de sa place de député, et qu'il avait déjà quitté l'assemblée. « la certitude d'événemens » pouvaient manquer d'avec » Massacrez, ajoutait-il, nous » 270,000 partisans de l'an » gime, et réduisez au qu » nombre des membres de » l'assemblée. » Dans la séance du 17 janvier 1793, il s'emporta violemment contre la majorité de l'assemblée, et en menaces de menues et de grandes choses, et d'un appel aux tribunes publiques. Une scène sanglante eut lieu alors. Les députés Barbaroux, Guadet, Chambon, et autres, suivis de plusieurs milliers de citoyens, se portèrent du côté droit, et se portèrent de la salle vers l'endroit où se trouvait Marat, demandant justice au scélérat qui appelait la mort sur leurs têtes. Ils ne l'étoient point cependant, comme ils le firent d'abord disposés, à commettre un crime; le tumulte fut au comble; le président cassa sa sonnette pour voir rétablir l'ordre, et cette séance ne se termina que par la honte des acteurs. Dès le lendemain reparut pour dénoncer Marat, procureur-syndic de la commune de Paris, qu'il n'avait point encore assez dénoncé. Il s'opposa, à la séance du 17 février, à ce que l'assemblée décrêtât « que le peuple anglais, décrété d'indignité nationale, soutenant » que la révolution française, à l'instigation de quelques philosophes, » n'était qu'un petit nombre. » Tout le reste de sa carrière législative de Marat

te par une suite de dénon-  
s portées contre lui par ses  
es, ou par lui contre eux.  
mars, il dénonça en masse  
s généraux de la républi-  
me traitres, et toutes les  
comme incapables de ré-  
l'ennemi. Le député Le-  
-Puiravaux proposa alors à  
vention de déclarer Marat  
*de démente*. Le 4 avril sui-  
lui-ci insista pour la promp-  
nation du *comité de sûreté*  
*de*, afin de s'assurer de tou-  
personnes suspectes; repro-  
vement à la convention de  
point cru à ses avis, lors-  
ait, au mois de mars, dé-  
le général Dumouriez com-  
traître et un conspirateur,  
dina son discours par accu-  
collègues *de se conduire*  
*des échappés des petites-mai-*  
les avait déjà plusieurs fois  
*d'animaux impurs et d'im-*  
Il demanda, les jours sui-  
ue 100,000 parens d'émi-  
ssent mis en arrestation et  
en otages, pour la sûreté  
missaires de la conven-  
iyrés par Dumouriez aux  
diens; que le député Sillery  
-devant duc d'Orléans se  
rassent prisonniers pour se  
de l'accusation de complice  
ce général; et enfin, que  
du jeune duc de Chartres,  
ait distingué par sa valeur  
taille de Jemmapes, et en  
rs autres occasions, fût mi-  
ix. Marat, non content de  
tions de député, présidait  
fréquemment la société des  
es, et signa, en cette qua-  
e nouvelle adresse incen-  
dans laquelle le peuple é-

ait provoqué à une insurrection  
générale contre la majorité de la  
convention. Dénoncé de nouveau  
par les députés de la Gironde, loin  
de nier sa signature, il se fit gloire  
des principes énoncés dans cette  
adresse, et ajouta que la *faction*  
*des hommes d'état* le poursuivait  
sans cesse pour se défaire d'un sur-  
veillant incorruptible, qui dévoil-  
ait toutes leurs manœuvres. La  
longanimité des membres de la  
majorité de la convention parut  
alors épuisée, et le 15 avril, un  
décret d'accusation fut enfin porté  
contre Marat. Ce lâche instigateur  
du crime éprouva à son tour un in-  
stant de terreur. Loin de renouveler  
la scène ridicule du pistolet et de  
menacer de se brûler la cervelle  
au pied de la tribune, il se hâta de  
regagner un des souterrains qui  
lui avaient si souvent servi d'as-  
le dans ses dangers personnels. De  
là, il écrivit à la convention pour  
lui déclarer « qu'il ne se soumet-  
» tait point à son décret; que déjà  
» 47 départemens avaient demandé  
» l'expulsion des députés qui a-  
» vaient voté l'appel au peuple;  
» que les autres départemens ne  
» tarderaient pas à émettre le mê-  
» me vœu, et que bientôt la Fran-  
» ce entière lui ferait justice de ses  
» ennemis. » L'appui que lui prom-  
mirent ses nombreux complices,  
celui de plusieurs députés qui se  
servaient de Marat comme d'un  
instrument utile à leurs vues par-  
ticulières, les vociférations des é-  
nergumènes qui redemandaient  
*l'Ami du Peuple*, mais surtout les  
secours assurés des Jacobins et des  
Cordeliers, calmèrent enfin ses  
craintes. Il résolut de reparaitre  
et de se présenter hardiment de-

vant le tribunal révolutionnaire, où d'ailleurs tout était préparé d'avance pour son triomphe. Il y marcha environné d'un nombreux cortège de bandits et d'assassins; bientôt il reconnut, dans le jury qui devait prononcer sur son sort, ses meilleurs amis. Reprenant alors de l'audace, d'accusé qu'il était, il se porta accusateur, et outragea tous les témoins qui déposaient contre lui. Solemnellement acquitté par cet atroce tribunal, il fut promené en triomphe dans les rues de Paris, les pieds dans la boue, et sa hideuse tête couronnée de roses et de lauriers. Il reparut dans cet état à la tribune de la convention, y demanda « qu'elle décrêtât la liberté absolue des opinions, » afin qu'il pût bientôt envoyer à l'échafaud la faction des hommes d'état, qui l'avait décrété d'accusation. » Poursuivant avec une fureur redoublée les députés de la Gironde, il se rendit, le 1<sup>er</sup> juin, au conseil-général de la commune de Paris, pour insister sur l'envoi d'une nouvelle députation à la barre de la convention, afin d'exiger, au nom du peuple souverain, qu'on répondit d'une manière satisfaisante, et sans désemparer, à la pétition dans laquelle on demandait la tête des 27 députés déjà pros crits par la commune. Cette députation fut envoyée en effet sous la conduite de l'infame Henriot (voy. ce nom), et dès le lendemain, les députés furent mis en accusation. Marat n'eut cependant pas la joie d'assister à leur supplice. Une femme, Charlotte Corday, avait résolu de mettre un terme aux forfaits de ce monstre et d'en purger

la terre. Elle voulait l'imme seoir de la convention même sortir de cette tribune qu'il si souvent fait retentir de ses homicides. Le député Fa qui, sans connaître ses des l'avait introduite dans les tri publiques, paya de sa tête démarche innocente; mais était alors malade, et n'avait depuis plusieurs jours, par convention. Après plusieurs tatives infructueuses, Charlotte Corday fut enfin admise chez le 13 juillet 1793. Elle le t au bain, et à la suite d'un entretien, dans lequel Mar dit « que les administrateurs » Calvados seraient guillotiné » peu de jours, » elle tira un teau caché sous sa robe, et fonce dans le sein du scélé expira sur-le-champ, mais doute trop douce pour cel avait fait périr tant de cit sous la hache des bourreaux qui avait plongé tant de fa dans le deuil. Sa mort fut ci ment vengée, et l'on décora misérable, qui avait mille fo rité l'échafaud, des honneu traordinaires, tels qu'on n' corda que rarement aux grands et aux meilleurs toyens. Des arcs de triomph des mausolées provisoires furent érigés sur les principales ces de Paris; sur celle du C sel, on éleva une pyramide laquelle on montrait au peu buste, sa baignoire, son éc et sa lampe. Des sentinelles laient jour et nuit. Son c fut inhumé avec pompe au théon; des poètes célèbres l'envi sa mémoire, et to

retentirent de ses éloges. La France fut bientôt plus en France que jamais, par la réunion publique, qui ne fut interrompue que par l'installation solennelle de Marat; c'était même obligé de bien des particularités. Le parti de Marat s'empara de cet événement, et la mort de l'homme qu'il avait tué lui devint plus utile que sa vie. Le règne des passions fut établi, et la France se remit sous la domination des passions décevantes. Quand la terreur fut enfin brisée, il succéda à l'égarement des démonstrations d'un ennemi de commande, les fêtes publiques de la haine et de la terreur. Partout, et notamment dans les théâtres, où disait-on *avait pas renouvelé son culte*, les bustes de Marat furent détruits, et ses ignobles reliques du Panthéon, funéraires dans la boue des rues, furent par la multitude qui n'attendait que son apothéose. Ainsi ses premiers succès et sa gloire furent à cette époque et il s'était proclamé l'ami du peuple, comme elle, écrivant dans son journal, il affectait encore par son langage être vêtu comme elle : un habit rond en lambeaux coupés à la tête; ses cheveux noirs, en désordre, étaient liés avec une ficelle; une houpelande de velours décoloré, des bottes de peau, des bas de laine tombant sur ses talons, et des chaussures rapiécées, comme ses vêtements. Sa taille ne dépassait pas à 5 pieds; sa tête, sa grosseur disproportionnée, ne pouvait écraser son corps; son

regard était farouche, sa physiologie sinistre, et des contractions nerveuses agitaient sans cesse tous ses membres; mais les passions les plus violentes agitaient encore davantage son âme féroce : l'envie et la haine, l'ambition et la soif du sang, une imagination fouguese et déréglée, le tourmentaient sans relâche. Tremblant dans le danger, cruel après la victoire, il n'aspirait au triomphe que pour se livrer à la vengeance, et le pouvoir même aurait été sans charmes pour lui, s'il eût fallu l'employer à faire quelque bien. Tel fut ce démagogue éhonté. Malgré sa turpitude, le tableau fidèle de sa vie et de sa personne, tout ignobles et odieux qu'en soient les détails, devait être tracé, non-seulement à la honte éternelle des pervers qui ont accordé à un tel être quelque influence sur les destinées de la France, mais aussi pour inspirer, en tout temps, une juste horreur de ses pareils, s'il pouvait encore s'en présenter.

**MARBŒUF** (YVES-ALEXANDRE DE), archevêque de Lyon, naquit, en 1734, aux environs de Rennes, d'une famille distinguée dans les armes. Quoiqu'il fût l'aîné de la famille, il embrassa l'état ecclésiastique, et devint successivement chanoine et comte de Lyon, puis évêque d'Autun en 1767, et enfin archevêque de Lyon. Ce fut à peu près vers cette époque que les Génois, lassés de combattre sans succès les habitants de la Corse, révoltés depuis 1730 contre leur autorité, prirent la résolution de céder cette île à la France. Le marquis de Marbœuf, frère puîné de l'archevêque, en fut le pre-

mier gouverneur. Sa valeur imposa aux rebelles, et son affabilité lui gagna le cœur de tous ses concitoyens. Il affectionna surtout la famille Bonaparte, et associa aux bienfaits dont il la combla son frère l'archevêque. Ce fut à leur protection réunie que le jeune Napoléon dut l'avantage d'être admis à 8 ans au collège de Brienne, en qualité d'élève. Tous deux alors étaient bien loin d'imaginer à quel rôle étonnant la fortune réservait leur protégé; ils n'ont pu ni l'un ni l'autre en être les témoins: le gouverneur mourut avant la révolution, l'archevêque fut appelé par Louis XVI, en 1788, au conseil et à la direction de la feuille des bénéfices; mais la révolution ayant eu lieu quelque temps après, le prélat ne tarda pas à apercevoir tous les dangers auxquels le nouvel ordre de choses l'exposait. Il s'y déroba en se retirant dans les pays étrangers, où il mourut peu de temps après, regretté de tous ceux qui avaient été à même d'apprécier son mérite et ses belles qualités. Il a laissé des mandemens et des instructions pastorales qui peuvent servir de modèles en ce genre.

MARBOT (ANTOINE), général des armées de la république, et législateur, naquit à Beaulieu, département de la Corrèze, d'une famille honorable. Il entra dans les gardes-du-corps du roi. Adoptant les principes de la révolution, il donna sa démission de garde-du-corps dès le mois de septembre 1789. L'année suivante, devenu l'un des membres de son département, il fut élu, en 1791, député à l'assem-

blée législative. Le 5 avril fit un rapport sur les finances et proposa un plan d'emprunt national, dont le but était de lever la masse des assignats en circulation à 1,200 millions, afin d'en affecter les acquéreurs de biens nationaux à payer les derniers en valeurs métalliques; il fut élu, le 8 juin (1792), à ce grade dans les troupes de ligne de la garde constitutionnelle (qui qu'on venait de licencier, « que, selon l'opinion commune, l'esprit de ce corps était un dévouement au roi, esprit très-contraire à celui qui devait animer l'armée nationale. » Il reprit, après la dissolution, la profession militaire et parvint aux premiers grades, se distingua, en 1793, sous le général Dagobert, à la conquête de la Cerdagne espagnole, dans les campagnes de 1794 et 1795, à la tête de la division des Pyrénées occidentales et se signala plus particulièrement le 12 août 1794, à l'attaque de Saint-Engrace et Alloges le 10 septembre, à l'affaire de Saint-Étienne le 24 et 25 novembre, d'Ostès; et le 12 mai 1795, à la prise du camp entre Elgoibar, où il enleva à l'ennemi ses tentes, ses bagages et ses munitions; il fut destitué quelque temps après. Un arrêté du conseil de salut public le rétablit dans son grade de général en vision, peu de jours avant le commencement de vendémiaire an 4. Non content de cette époque, membre du conseil des anciens, il se prononça vigoureusement contre la faction des *chouans*, l'accusant, à plusieurs reprises, de conspirer contre la



3 août, il s'opposa à la loi sur les Alsaciens fugitifs, et déclara que la contre-révolution n'était pas ce qui le fit rappeler à Paris, où il appuya ensuite les mesures dans la journée du 18 fructidor et fut élu président le 11 janvier 1798, lors de la prise d'une résolution, contre quelques membres, elle était dirigée contre les ci-devant comités. Tandis que vous disiez, s'écria-t-il, on s'égorge au Midi. Réélu président le 11 mai, il prononça un discours mémoratif du 14 juillet; quelque temps après le 8 fructidor, le président prononça un discours sur les événements de cette journée. Le 27 septembre, il appuya la résolution au complet de la levée de 200,000 hommes; après avoir montré que la position de la France exigeait de grands efforts et des moyens de défense, il déclara hautement sur une circonstance que M. François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, qui disait-il, les républicains ne sont pas vos violents ennemis; il déclara que la responsabilité de la révolution ne fût plus un vain mot et ne tout plût devant la révolution nationale. Le général Jourdan étant parti pour l'Italie, il le remplaça dans le commandement de Paris, et de la direction militaire; mais ses relations avec les membres de l'opposition l'ayant rendu suspect au peuple, il fut envoyé, dans son

retour à Gènes, à la fin de 1799; de l'épidémie qui ravageait cette ville.

MARBOT (ANTOINE-ADOLPHE), chef d'escadron, membre de la légion d'honneur, fils aîné du général de ce nom (voyez l'article précédent), entra fort jeune dans la carrière où son père s'était distingué, et y déploya bientôt des talents et de la valeur. Il était aide-de-camp du général Bernadotte (aujourd'hui roi de Suède), lorsqu'il se trouva injustement soupçonné d'avoir pris part à un complot tramé contre le premier consul, par quelques exagérés de plusieurs nuances. Entre autres griefs, ils reprochaient au gouvernement d'alors le concordat conclu avec le pape, en 1801, annonçaient le rétablissement des dîmes, et le commencement de la contre-révolution. Le jeune Marbot fut longtemps incarcéré au Temple. Son général devint aussi l'objet de longues et infructueuses recherches. Leur innocence fut enfin reconnue. M. Marbot, pendant toute sa captivité, avait montré le courage calme et imperturbable d'un homme qui n'avait rien à se reprocher. Il fut rendu à la liberté sans conditions. Envoyé ensuite dans l'Inde, il y servit avec la plus grande distinction, sous les ordres du général Decaen, qui l'employa dans diverses missions délicates et périlleuses, entre autres à Batavia. Rentré en France, en 1806, il reprit aussitôt son rang parmi les braves de l'armée d'Allemagne, devint aide-de-camp du maréchal Augereau, et se distingua aux batailles d'Iéna, même année, et d'Eylau, en 1807. Augereau ayant

été forcé de quitter l'armée, à la suite de ses blessures, il laissa son aide-de-camp à son ami le maréchal Masséna, avec lequel M. Marbot fit le reste de la campagne. Il passa ensuite à l'armée d'Espagne, fut attaché à l'état-major du prince de Neuchâtel, mais il fut grièvement blessé, et eut le malheur de tomber presque mourant, entre les mains des ennemis, qui le transportèrent sur les pontons devant Cadix. A peine rétabli de ses blessures, il parvint, avec un de ses camarades, M. de Turenne, à s'échapper du ponton où ils étaient retenus prisonniers. A travers mille dangers, M. Marbot gagna l'Afrique, et rejoignit enfin l'armée française. En 1811, il fut nommé chef d'escadron au 16<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, et fit, en cette qualité, la guerre de Russie. Blessé de nouveau très-grièvement devant Wilna, dans l'été de 1812, il fut fait prisonnier par les Russes, et conduit au-delà du Volga. Aussitôt qu'il put seconner ses nouvelles chaînes, il revint en France, et se hâta de rentrer dans les rangs de l'armée, qu'il ne quitta qu'au licenciement, en 1815. Il a depuis été remis en activité de service.

**MARBOT (MARCELLIN)**, colonel de cavalerie, officier de la légion d'honneur, frère puîné du précédent, prit, comme lui, les armes dès sa jeunesse. A peine sorti du collège de Sorèze, il entra dans le 25<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, et partit pour aller joindre l'armée d'Italie. Il s'y distingua en plusieurs occasions, par son courage et ses talens militaires. Le maréchal Augereau l'ayant

demandé pour aide-de-camp avec lui toutes les campagnes. A la bataille d'Eylau, au même instant où le maréchal fut grièvement blessé, M. Marbot fut également d'un boulet, la même action d'un coup nette à travers le corps. Il revint en France; et à peine rétabli de ses blessures, il fut nommé aide-de-camp du maréchal Lannes, qui l'accompagna en Espagne. M. Marbot distingua au fameux siège de Roses, où il fut de nouveau blessé d'un coup de boulet. Il eut quelque temps après une affaire brillante avec un corps de cavalerie anglaise, dont il tua le chef prisonnier, mais il eut plusieurs coups de sabre à la mêlée. Il accompagna le duc de Montebello en Espagne, en 1809, et se trouva de lui, lorsque ce brave duc fut mortellement blessé à la bataille d'Esslingen. Après la mort du maréchal Lannes, M. Marbot devint aide-de-camp du maréchal Masséna, et fit avec lui la guerre d'Allemagne. A la bataille de Wagram, le maréchal reçut sur le chef une charge de baïonnette, et M. Marbot, en voulant arrêter l'élan de ses ralleurs français, reçut à la tête un des derniers coups de fusil de cette campagne. Il fut nommé chef d'escadron au 16<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval au commencement de la guerre de Russie, et devint bientôt chef de son brave régiment.

ingé dans toutes les affaires de cette campagne. Le régiment porta encore sa réputation par les ordres de son nouveau chef, M. Marbot, blessé pendant la campagne de Moscou, se trouva à quelque repos à son retour en France, mais il l'em-

plut; et chargé depuis de la formation d'un régiment de cavalerie, il se montra aussi dans toutes les parties de la campagne intérieure, que de la guerre contre l'ennemi. Après la formation des régimens de cavalerie, il fut nommé lieutenant-colonel en 1814, le colonel de ce corps à Valenciennes. Lorsque la nouvelle de la défection de Napoléon à Paris fut connue, la garnison de Valenciennes fut agitée par la plus violente agitation. Le colonel resta parmi les troupes qui se disposaient à se rendre à Valenciennes. Le commandant de Valenciennes, et deux colonels, ne purent parvenir à calmer les esprits, et ayant tout à redouter de la part des soldats, se retirèrent. Le colonel Marbot fut le seul officier qui resta à Valenciennes. Il fit, avec le 7<sup>e</sup> de hussards, la division Jacquart pendant la courte campagne de 1815, et fit sa soumission à Valenciennes de ce corps après avoir été nommé par le maréchal Eckmühl, lors de la rentrée de ce corps en France. Le colonel Marbot fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, et fut obligé de sortir de France. Il fut rappelé par l'ordonnance du 15 novembre 1819, et rentra en France à l'exil des 38,

mais il n'est point rentré en activité de service.

MARBOZ (FRANÇOIS), évêque constitutionnel, était curé de Bourg-lès-Valence au moment de la révolution; il en embrassa la cause avec chaleur, fut nommé, au commencement de 1791, évêque constitutionnel de la Drôme, et sacré à Paris le 3 avril de la même année. Au mois de septembre 1792, il fut élu par son département député à la convention nationale, où il vota la détention de Louis XVI pendant la guerre et son bannissement à la paix; il se prononça pour le parti de la Gironde, et signa la protestation du 6 juin 1793 contre les événemens du 31 mai précédent. Compris au nombre des 73 membres décrétés d'arrestation, il échappa aux poursuites dirigées contre lui, et fut réintégré dans le sein de la convention lors de la chute de Robespierre. Après la session, il passa au conseil des cinq-cents, et en sortit le 20 mai 1797. Il ne reprit point les fonctions d'évêque constitutionnel, et disparut entièrement de la scène politique.

MARC (CHARLES-CRÉTIEN-HENRI), docteur en médecine, premier médecin de M. le duc d'Orléans, membre de la légion d'honneur, etc., est né à Amsterdam, en 1771; mais peu de mois après sa naissance, ses parens l'amènèrent en France, où il resta jusqu'à l'âge de 9 ans. Ils le conduisirent ensuite en Allemagne, où il fut placé dans un collège; il en sortit pour étudier la médecine dans les universités d'Iéna et d'Erlangen. Le jeune Marc se forma

de bonne heure à la pratique dans les hôpitaux de Vienne et de Bamberg. En 1792, il fut reçu docteur de la faculté d'Erlangen, après avoir soutenu sa thèse, intitulée : *Historia morbi rarioris spas modici cum hresi epicrisi*. Peu de temps après il publia une *Dietétique des voyageurs*; il s'occupa de constater la valeur de la nouvelle théorie de Beddoes, qui attribuait la phthisie pulmonaire à un excès d'oxigène. Le docteur Marc, après avoir fait connaître, dans les *Annales de chimie* de Crell, un appareil par la préparation en grand du gaz azote, fit une série d'expériences sur les effets produits sur les phthisiques, par les gaz irrespirables (voy. les *Nouveaux élémens de thérapeutique* du docteur Alibert). En 1795, M. Marc fit paraître, en allemand, un ouvrage intitulé : *Remarques générales sur les poisons et leurs effets sur le corps humain*. Cet ouvrage a été traduit en italien par Ferraris. Vers la fin de la même année, il revint en France, et se perfectionna dans son art en suivant les leçons de clinique du célèbre Corvisart, dont il fut un des zélés disciples. Il fut un de ceux qui formèrent le noyau de la société médicale d'émulation, société qui bientôt acquit une réputation européenne, et dans les mémoires de laquelle Bichat, MM. Alibert, Richerand, etc., déposèrent leurs premiers travaux. Plus tard, M. Marc devint un des principaux rédacteurs du journal publié par cette société; il y consigna plusieurs mémoires de médecine pratique, de médecine légale, et d'hygiène publique, comme aussi un grand nombre d'extraits de

journaux de médecins étrangers. En 1803, il publia une traduction de l'ouvrage allemand de Brand, sur les hémorroïdes méss. En 1808, le quinquin devenu extrêmement rare, Marc présenta à la société de médecine du département, un mémoire sur l'emploi du sulfure dans le traitement des intermittentes. Ce mémoire valut son admission au nombre des membres de la société de médecine. En 1808, il fit paraître la traduction du *Manual d'Anatomie cadavérique* médico-légale du docteur Rose, auquel il ajouta des notes et deux mémoires, l'un sur la docimasie pulmonaire, l'autre sur les moyens de prévenir la mort par subit. Cet ouvrage fut spécialement commandé, par le ministre de la justice, aux officiers judiciaires du ressort de la cour royale de Paris. En 1811, il fit paraître un ouvrage sur la vaccination, ayant pour titre : *la vaccination soumise aux simples lumières de la raison*; c'est un dialogue entre un curé, un chirurgien et un paysan, dans lequel les préventions populaires existantes contre la vaccination sont combattues et victorieusement battues. Cet ouvrage a été traduit en hollandais par le professeur Kestelout. En 1811, il fut reçu à la faculté de Paris, après avoir soutenu devant elle une thèse intitulée : *Fragmenta quædam morborum simulatione*. En 1812, les ravages qu'exerçait une épidémie meurtrière, qui s'était établie dans Pantin et aux environs, ayant atteint un des deux

NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR LENOX AND  
TILDEN FOUNDATION



Le Général Marceau

Frony del et

indré par ses qualités se distinguant à la suite de la campagne, passa dans la ligne, fut nommé





chargés par le gouvernement de soigner les malades, il fut nommé pour le remplacer, et se mit avec zèle et succès à cette pénible mission. En 1815, il fut nommé membre du conseil de santé, et chargé spécialement de la distribution des secours aux blessés et asphyxiés. Cette place lui fut confiée en quelque sorte léguée par le mort par l'illustre Parmentier, dont il possédait l'amitié. Parmentier mourant, écrivit au moment que n'ayant plus quelques jours à vivre, il le supplia de vouloir bien lui donner successeur, au conseil de santé, le docteur Marc. Par une distinction qui tenait à la délicatesse de ce médecin, il n'exerça que le temps qu'il occupe aujourd'hui, quelque temps après. En 1817, le docteur Marc eut le bonheur de soigner, d'une maladie grave, M<sup>lle</sup> d'Orléans. C'est à son succès, et à quelques autres succès dans la maison de M. le duc d'Orléans, qu'il dut la confiance de ce prince, dont il devint le premier médecin. Le docteur Marc s'est fait surtout connaître par un grand nombre de consultations médico-légales, ainsi que par ses articles importans de médecine légale et d'hygiène publique qu'il a fournis pour le Dictionnaire des sciences médicales. Il est également l'un des rédacteurs du nouveau dictionnaire de médecine. On attend de lui un ouvrage complet de médecine légale et d'hygiène publique, déjà construit comme le répertoire de la médecine. M. le docteur Marc, aussi recommandable par ses qualités personnelles que par ses talens, a

été nommé, dans le mois de juillet de cette année (1823), chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur.

**MARCEAU (FRANÇOIS-SEVERIN-DESCRAVIERS)**, général républicain, naquit à Chartres (Eure-et-Loir), le 1<sup>er</sup> mai 1769. Quoi que puissent affirmer les auteurs de la *Biographie universelle*, qui se croient obligés de faire d'un soldat un séminariste, Marceau eut une jeunesse saine et livrée à ces passions sans lesquelles il est rare qu'on se fasse un nom célèbre. Entraîné par ce caractère bouillant et cette fierté native, qui lui rendaient la vie civile difficile à supporter, il s'engagea à 17 ans. Son avancement fut rapide. En 1789, il se trouvait à Paris; il embrassa la cause de la révolution avec ardeur, devint inspecteur de la garde nationale de Chartres, et partit pour la frontière, en 1792, en qualité de commandant d'un des bataillons de volontaires d'Eure-et-Loir. Bientôt il consacra, pour ainsi dire, la véhémenence de son caractère à la défense de la liberté nouvelle, et son âme s'agrandit chaque jour. Dans sa première campagne, sous les ordres de M. de La Fayette, il se trouvait à Verdun lors de la reddition de la place. Beaurepaire se tua de désespoir, et Marceau protesta contre cette honteuse capitulation. En sa qualité d'officier, le plus jeune de l'état-major, on le chargea de porter cette capitulation au roi de Prusse: en la remettant à ce monarque, il pleura; ces larmes sont sublimes et antiques; le roi allemand sut les apprécier. Marceau se distingua à la fin de la campagne, passa dans la ligue, fut nommé

mé capitaine de cuirassiers dans la légion germanique, et partit de Philippeville, en 1793, pour aller combattre les insurgés de la Vendée. On allait commencer les mouvemens, quand tout l'état-major, et Marceau avec lui, furent accusés de trahison et arrêtés à Tours. Relâchés la veille de la bataille de Saumur, ils perdirent cette bataille, et la ville tomba au pouvoir des Vendéens. Dans l'action, Marceau fit encore éclater, par un trait remarquable, cette générosité d'âme qui reporte l'imagination aux temps des héros d'Homère. Le conventionnel Bourbotte avait eu son cheval tué sous lui, on le faisait déjà prisonnier; Marceau lui donna le sien, combattit à pied, et protégea sa fuite. Une récompense toute romaine suivit cette action digne de la cité des Scipions : un décret spécial fit Marceau général de brigade à 22 ans. Le même courage, la même grandeur, le même désintéressement, marquèrent tous ses pas dans cette affreuse guerre civile. Il se lia avec Kléber, et cette amitié rapprocha deux âmes élevées, honneur éternel de la France. Ce fut Kléber qui désigna Marceau pour commander les deux armées de l'Ouest. C'est Marceau qui, le 13 décembre 1795, passa deux jours entiers à combattre sur le même champ de bataille, et chassa les Vendéens du Mans. C'est lui qui, sauvant la ville du pillage, fit battre la générale, poursuivit les Vendéens, et détruisit leur dernier corps à Savenay. Au milieu de ces journées; cet homme, qui sans cesse rappelle les souvenirs les plus héroïques que nous admirons

chez les anciens, avait en la fureur des soldats et au jeune royaliste, dont il avait specté la beauté et la vertu cet acte qui servit de base à l'accusation : la Vendée avait été prise les armes à la main. Marceau eût teint l'éclat de son sang, si Bourbonnais n'eût volé à Paris, et n'eût offert au général la vie qu'il lui offrait. Cependant on le commanda en l'envoie commander une division de l'armée des Ardennes à l'armée de Sambre-et-Meuse. Il soutint le premier choc avec l'armée de Cobourg, près de la bataille de Fleurus, et fut tué avec deux chevaux tués sous lui. Cette affaire, aide Jourdan, et de son bras, eut pour résultat de occuper Coblentz. En 1795, il se tua, parce que la convention Bernadotte, compromise par sa négligence d'un officier de cavalerie qui avait oublié de brûler du Rhin, était déjà talon l'ennemi. Il s'accusait injustement de cette faute, et déjà tenait sa retraite, et le mal est fait. Kléber accourut à son secours, l'entraîne; ils se tuent au-devant de l'ennemi. Bernadotte trouve le temps de sa retraite, et le mal est fait. Deux ans de commandement dans le Palatinat ou dans le Hunsrück ne laissèrent pour traces que des traits pareils que l'ennemi même honorait. Aux blocus de Mayence et de Mayence, fut de nombreux témoins. Forcé de lever le blocus de la dernière ville, en 1796, par la retraite de Jourdan, il repoussa plusieurs fois l'archiduc Char-

tre le général Hotz, et d'Hochsteinball, silier tyrolien lui portel. L'archiduc lui prodiguer les secours mort, au milieu des larmes des guerriers encore héroïque. On as le camp retranché avec une nouvelle tit sans doute un beau e ces derniers devoirs ois au général par les et par les Français; les ies saluèrent à la fois 1. Kléber dessina de monument funèbre, it encore en 1815, kirchen. C'est à l'as-ombeau qu'un homit poète, parce qu'il a ns ses vers d'ardentes et des sensations pro- écrié: « Salut, pyrae et sublime! tu cou- idres d'un héros. Il é- memi, mais honneur, mortel à sa mémoire! corps était-il descen- sépulcre, les larmes es yeux du soldat, et la terre où il allait re- ie fut glorieuse, cour- elle. Il se battit pour iberté à sa patrie; il nne la cause qu'il a- ssée, noble comme et Brutus. Il fut ma- ses ennemis ont pleu- tombeau. » (Byron, , ch. 5. str. 56.) On ajouter à ces paroles, ent toute la vie et tou- Marceau.

(JEAN), membre de gypte, et chevalier de

la légion-d'honneur, est né en 1777. Il fit partie, comme savant, de l'expédition d'Égypte, et fut nommé directeur de l'imprimerie établie au Caire. De retour en France, et, après la mort de Duhoj-Laverne, il remplit l'emploi de directeur de l'imprimerie impériale. Au rétablissement du gouvernement royal, il fut remplacé par M. Anisson-Duperron. Il reprit momentanément cette place dans les *cent jours*, en 1815, et la perdit de nouveau après le second retour du roi. Parmi les ouvrages de M. Marcel, on distingue les suivans : 1° *Alphabets arabe, turc et persan*, 1798, in-4°; 2° *Exercices de lecture d'Arabe littéral, à l'usage de ceux qui commencent l'étude de cette langue*, 1798, in-4°; 3° *Vocabulaire français-arabe*, contenant les mots principaux et d'un usage plus journalier, 1779, in-8°; 4° *Fables de Lokman, surnommé le Sage*, édition arabe, accompagnée d'une traduction française en regard, Paris, 1800, in-8°, 1803, idem; 5° *Alphabet irlandais*, précédé d'une *Notice historique, littéraire et typographique*, Paris, 1803, in-8°; 6° *Oratio dominica, CL. linguis versa*, 1805, in-8°; 7° *Table alphabétique et raisonnée des matières contenues dans le code civil*, 1807, in-8°. Les trois premiers de ces ouvrages ont été publiés au Caire, ainsi que la *Décade égyptienne*, feuille périodique, à la rédaction de laquelle M. Marcel a contribué. Il a aussi composé des *Mémoires* pour la commission chargée de recueillir tous les matériaux nécessaires à la confection du grand ouvrage sur l'Égypte.

MARCELLUS (MARIE-LOUIS-

**AUGUSTE DEMARTIN DU TYRAC, COMTE DE**, est né, en 1776, dans le département de la Gironde. Détenu successivement dans les maisons d'arrêt de Marmande et de Bordeaux, sous le régime de la terreur, en 1793, il fut, après la journée du 18 fructidor au 5, déporté en Espagne. Il rentra néanmoins en France dans le courant de la même année, et vécut inaperçu dans son département jusqu'à l'époque du 12 mars 1814. Alors il se rendit à Bordeaux près de M. le duc d'Angoulême. Nommé au mois d'août 1815 membre de la chambre des députés par le corps électoral de la Gironde, M. de Marcellus fit partie de la majorité de cette chambre, et participa à toutes les mesures adoptées par elle. Réélu à la chambre suivante, il y professa les mêmes principes, et cette fois il fit partie de la minorité; il fut réélu de nouveau en 1823. M. de Marcellus s'est montré l'un des plus grands adversaires de la loi électorale du 5 février: ardent défenseur de la religion, il prend en toute occasion la défense du clergé, qui, selon lui, n'obtiendra jamais assez de pouvoir, d'honneurs et de richesses. Du reste, on assure que ses intentions sont droites, et qu'il veut le maintien de la charte. M. de Marcellus ne s'occupe pas exclusivement de législation, il semble partager ses loisirs entre les sciences et les lettres. Il découvrit la comète qui parut, en 1819, à l'horizon de Paris. La poésie obtient aussi, de temps en temps, part à son culte. Il a paraphrasé des *psaumes* et fait un assez bon nombre de can-

*tiques spirituels*. Il vient comment (1823) de publier un poème sur l'*Ail*: c'est cette pièce à laquelle il doit sa célébrité.

**MARCHAND (LE COMTE GABRIEL)**, grand'croix de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, grand'croix de l'Ordre mérité militaire de Wurtemberg et de l'ordre de Saint-Louis, classe de Hesse-Darmstadt, tenant-général des armées, est né à Lalbène, département de l'Isère, vers 1764. Destin d'abord à la carrière du barreau, il fut l'ami de Barnave, de puis épousa la cousine germaine. A l'époque de la formation des bataillons de volontaires, en 1791, M. Marchand fut élu pour commander la compagnie d'éclaireurs du 4<sup>e</sup> bataillon de l'Isère. Après avoir fait, pendant la campagne de Savoie, promptement terminée par la conquête de ce duché, il suivit son corps au camp de Tournon, département des Basses-Alpes, prit part aux engagements de la vallée de l'Arche, où nous vaincîmes, encore inexpérimentés, nous en eûmes un échec. Capitaine Marchand, chargé de traiter avec sa compagnie, et de primer une telle confiance en ses soldats et si bien profiter de l'ennemi du terrain, qu'il arrêta la poursuite de l'ennemi, et nous tra au camp que 5 heures après tous les autres bataillons. compagnie, que l'on avait

de guerre, fut fêtée par les compagnies, et son chef reçut des félicitations de ses officiers et soldats. Du camp de Tournon, le général de division de l'Isère fut envoyé à Toulon, et passa en France l'armée d'Italie, qui, après avoir parcouru le comté de Nice et la ville, vint prendre position dans la vallée de l'Orain. Peu de jours après, le capitaine Marchand fut nommé comme adjoint à l'état-major du général de brigade de la division Masséna ; c'est dans ce corps, toujours placé à l'avant-garde, que le capitaine Marchand et Joubert, alors chef de bataillon, se lièrent d'une amitié dont la mort de ce général ne put rompre les nœuds. Le général Schérer ayant succédé au général Kellermann, dans le commandement de cette armée, attaqua l'Austro-Sardes à Loano, les 27 et 28 novembre 1795. Le capitaine Marchand qui, depuis six ans, était de toutes les reconquêtes, fut chargé de diriger la principale colonne sous les ordres du général Bernel, qui, blessé pendant cette attaque, en céda le commandement au colonel, devenu général Lannes. Après une victoire impétueuse, dont le résultat fut d'enfoncer l'ennemi et de le rejeter en déroute sur la droite et la gauche, la colonne française, réduite à 200 grenadiers, essuya de grandes pertes et par les détachements qu'elle avait laissés sur ses derrières à trois quarts de lieue de l'ennemi, de la redoute armée de 6 pièces de canon, et défendue par 200 grenadiers hongrois. Attaquée de redoute au pas de cour-

se, l'escalader, renverser à coups de baïonnette tout ce qui résistait, fut, pour nos braves grenadiers, l'affaire d'un instant : le colonel Lannes et le capitaine Marchand dirigèrent aussitôt contre l'armée ennemie que poussaient les autres colonnes, les 6 pièces de canon devenues leur conquête. Ce feu imprévu d'une batterie, sous la protection de laquelle l'ennemi croyait opérer sa retraite, jeta l'épouvante dans ses rangs et contribua puissamment au gain de la bataille. Complimenté le soir même par Schérer, en présence de tous les généraux de l'armée, sur sa bonne conduite dans cette journée, le capitaine Marchand fut promu, peu de jours après, au grade de chef de bataillon, et adjoint en cette qualité à son ami Joubert, devenu lui-même adjudant-général. Au printemps de 1796, année si célèbre dans nos fastes militaires, s'ouvrit la campagne qui soumit l'Italie. Le général Bonaparte venait de remplacer Schérer, et victorieux, sous ses ordres, à Montenotte le 11 avril, à Millesimo le 13, l'armée passa le Pô 2 jours après, et le 10 mai triompha à Lodi. Le chef de bataillon Marchand eut part à toutes ces affaires. En juin, l'ennemi s'était retiré dans le Tyrol ; la division Masséna n'y avait suivi ; l'avant-garde, commandée par Joubert, en position sur les hauteurs de la Madonna de la Corona, inquiétait les Autrichiens par des attaques journalières ; le chef de bataillon Marchand fut chargé de l'une de ces expéditions, le 5 juillet 1796, à la tête de 300 carabiniers du 3<sup>me</sup> léger (les mêmes auxquels le gé-

général Bonaparte disait : Braves carabiniers, vous êtes 300, vous en valez 3000). Il devait, en tournant la position de Beloue, surprendre un camp de 8 à 10,000 Autrichiens : Il part dans la nuit, évite tous les avant-postes ennemis, et, sans avoir été aperçu, arrive au point du jour au pied de la montagne où le camp était placé : défense est faite de tirer au seul coup de fusil ; les retranchemens sont escaladés, l'ennemi, que le feu de ses dernières sentinelles à seul averti, est tellement surpris d'une attaque aussi brusque qu'il prend la fuite dans la plus grande confusion, et sans songer à opposer la moindre résistance. Le lendemain, en se repliant devant des forces éminemment supérieures, il fait mettre bas les armes à tous les postes autrichiens qu'il avait laissés derrière lui le matin, et livre ainsi près de 400 prisonniers au général Joubert, qui l'est allé venir rejoindre. Le 27 juillet, l'ennemi qui avait repris l'offensive attaque, avec 30,000 hommes, les 3000 que Joubert commandait à la Madona de la Corona. Trois attaques successives sont repoussées avec une grande perte de la part de l'ennemi, mais au moment où il semblait renoncer à l'entreprise, le général Joubert est averti que 3000 Autrichiens descendent par le Monte Baldo, et prennent à découvert son flanc gauche ; il donne aussitôt deux bataillons au chef de bataillon Marchand, avec ordre d'attaquer cette nouvelle colonne ennemie à la baïonnette, et de lui faire gravir de nouveau la montagne. Le chef de bataillon Marchand avait abor-

dé l'ennemi avec vigueur, faisait perdre du terrain, le frappé d'une balle dans la nuque, il est forcé de quitter le champ de bataille. Cet événement hésiter un instant la troupe commandait, l'ennemi et ses avantages, et le général Joubert est obligé d'effectuer un traité, qu'il opéra avec un honneur ordinaire. Rétabli de sa blessure, le chef de bataillon Marchand désigné pour commander le bataillon de la 4<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, qui, sur l'ordre du général Joubert, prit le plateau de Rivoli. Lui-même ne tarda pas à attaquer la position avec des forces supérieures ; le général Joubert chargea à la baïonnette, le chef de bataillon Marchand, et son bataillon formait la tête de colonne, arriva à 30 pas de l'ennemi, et en regard à bout portant ; son bataillon malgré ses ordres, s'arrêta et ne répondit à cette fusillade ; au collet le premier soldat trouve devant lui et le poignard à la main ; ce soldat, frappé d'une balle, tombe mort entre les bras de Gabriel Marchand ; celui-ci, sans s'arrêter, s'empare d'un second soldat pour le jeter de même devant ; mais tout le bataillon est trahi par le sang-froid et l'indifférence de son commandant, et sur l'ennemi, l'ennemi se précipite à la baïonnette, et le met en fuite de toutes parts. Le chef de bataillon Marchand poursuivait l'ennemi avec de nouvelles avances ; il avait déjà fait prisonniers quand notre général ayant perdu du terrain, l'ennemi découvrit le centre et la

devenait critique; le bert, assailli de toutes en son cheval tué; le taillon Marchand lui n, et, après de vains se faire jour au tra- trichiens qui l'euve- : tous côtés, il est fait le 14 juin 1797, avec upes qui avaient formé général Bonaparte, ins- nduite qu'avait tenu ournée le chef de ba- hand, le nomma co- demander au général emi son échange par itaire, ce qui fut ac- -champ. Le traité de nt été signé, l'ar- se prit aussitôt des is dans les pays qui dés. Le colonel Mar- pelé au commande- 11<sup>me</sup> demi-brigade le ligne, et, quelques , le général en chef : cesser le désordre dans la 11<sup>me</sup> légère, pour en occuper le ent. L'occupation de té décidée par le gou- la 11<sup>me</sup> légère fit par- xpédition, et son chef ommandant de place itale. Peu de temps tagea avec le lieute- l, depuis maréchal at-Cyr, qui était venu mmandement de cet- honneur d'une desti- se par leur résistance tions des commissai- ire. Le colonel Mar- tiré dans ses foyers, néral Joubert fut en- née d'Italie pour ré-

parer les désastres de Schérer; sa première démarche fut de deman- der M. Marchand pour premier aide-de-camp. La bataille de Novi ravit à la France un de ses plus illus- tres défenseurs, au colonel Mar- chand le meilleur des amis. Le gé- néral Bonaparte, devenu premier consul, nomma, quelque temps après, le colonel Marchand gé- néral de brigade. Après la paix d'Aniens, cet officier-général devint commandant du départe- ment de l'Isère, et lors de la rup- ture de ce traité, il fut appelé au camp de Boulogne pour y com- mander une brigade de la division du général Dupont. La campagne de 1805 s'ouvrit, et la division Dupont y prit une part très-active: elle eut notamment à soutenir deux combats qui furent très-brillants: le premier, sous les murs d'Ulm, près du village Albeck, où, avec 3000 hommes, le général Dupont tint tête à 30,000 Autrichiens qui sortaient d'Ulm, pour s'ouvrir, de vive force, le chemin de la Bohême. Le combat dura 6 heures; et la division Dupont, non-seule- ment conserva le champ de ba- taille, mais fit encore 6000 pri- sonniers, qu'elle emmena avec elle lorsque l'épuisement de ses muni- tions la força à faire sa retraite à 10 heures du soir. Le second com- bat de cette division eut lieu sous les murs du château de Dirnstein, contre une colonne de 10,000 Russes qui étaient venus s'établir sur les derrières du corps du ma- réchal Mortier. Quoique affaiblie par le combat précédent, la divi- sion attaqua l'ennemi à la chute du jour, l'enfonça à la baïonnette, lui fit éprouver des pertes considé-

rables, et le força de reprendre la montagne d'où il était descendu. C'est à la suite de ces affaires que le général Marchand fut nommé général de division, le 31 décembre 1805, et qu'il reçut de l'empereur l'ordre de se rendre auprès du maréchal Ney, pour prendre le commandement de la 1<sup>re</sup> division du 6<sup>me</sup> corps d'armée. C'est en cette qualité qu'il assista à la bataille d'Éna et à la prise de Magdebourg. Les combats de Mława et de Soldaw firent honneur aux troupes de sa division. Après la bataille d'Eylau, l'armée française prit des cantonnemens : la petite ville de Gulstadt et ses environs furent désignés au 6<sup>me</sup> corps, qui couvrit ainsi, à 5 lieues en avant, le front de la ligne établie derrière la Passarge. Le 4 juin 1807, les Russes, au nombre de 80,000, attaquèrent les 12,000 braves commandés par le maréchal Ney, qui commença alors cette retraite si glorieuse pour le 6<sup>me</sup> corps. Chargé de protéger le passage du pont de Deppen sur la Passarge, contre les forces de l'ennemi qui affluaient de toutes parts, le général Marchand s'acquitta de cet ordre avec tout le sang-froid et l'intrépidité nécessaires; ses dispositions furent telles, que les Russes, malgré la vigueur de leurs attaques successives, ne purent entamer un seul bataillon. Le bulletin qui rendit compte de cette affaire cita avec éloge la conduite du général Marchand dans cette occasion. Dix jours après fut livrée la bataille de Friedland. L'ennemi avait pris position, en avant de cette ville, sur un terrain très-resserré; ses flancs étaient protégés par deux rivières,

et son front garni d'une masse d'artillerie. L'armée française qui vers cinq heures du soir division Marchand, formant de colonne, se dirigea, l'arbrus, droit sur le clocher de l'laud, sans que le feu épouvantable de l'artillerie russe pût ralentir le marche. Arrivée à demi-port de fusil, elle engagea une fus des plus meurtrières, et, après plus grands efforts, parvint à chute du jour, à occuper l'laud, que l'ennemi venait d'occuper, en laissant au pouvoir l'armée française, son artillerie, ses bagages et un grand nombre de prisonniers. Le général Marchand avait perdu 3,000 hommes de sa division, mis hors de combat; tous les officiers de son major avaient été blessés; lui-même avait eu son cheval percé de trois balles. Peu de temps après l'empereur le décora du grand cordon de la légion d'honneur quoiqu'il n'en fût que colonel, et lui conféra le titre de comte, avec 80,000 francs de rentes en dotations. Après la bataille de Tilsitt, le 6<sup>me</sup> corps, dont le commandement avait été confié au général Marchand, vint prendre des cantonnemens en Silésie et quitta en 1808 pour aller en Espagne. La bataille de Burgos détruisit l'armée espagnole en poursuite de l'armée anglaise dans le royaume de Léon, et l'occupation de la Galice, furent les dernières opérations auxquelles le corps prit part. Les sièges de Ciudad-Rodrigo et d'Almeida, la prise de Buçaco, et le blocus de l'armée anglaise dans les îles inexpugnables de Torres-V.



ent cette retraite du Por-ri devait donner une nou-stration au 6<sup>e</sup> corps, en entant tous les genres es à surmonter. Appelé, de mai 1811, pour faire l'expédition de Russie, l Marchand fut désigné l'état-major du roi de le, qui commandait l'aile : la grande-armée, et temps après il prit le lement du corps wurtem-qui se trouvait encore rdes du maréchal Ney. et la prise de Smolensk, ats de Valentino, de Do-de Wiasma, amenèrent ançaise sur les bords de wa, où fut livrée la ba-ge nom, le 7 septembre corps du maréchal Ney entre de l'armée; au mo-ommencer l'attaque, ir donna ordre à la divi-ehand de prouder la tête onne; ce général dirigea n, au pas de course, vers e ennemie qui lui était s'en empara à la baion-ty maintint toute la jour-gré les attaques successi-usses. Après avoir occu- pendant 40 jours, l'ar-aise commença cette re- jamais mémorable, qui létruire sans abattre son Le général Marchand,ignée de soldats qui lui fit presque constamment l'arrière-garde. Com- pendant un court inter-4<sup>e</sup> corps, cantonné sur général Marchand reçut se rendre à Wurtzbourg, rganiser deux divisions

des troupes de la confédération du Rhin, dont le commandement lui était confié. Vers le même temps, il reçut, du roi de Wurtemberg, le grand-cordon de son ordre du Mérite-militaire. Les confédérés sous ses ordres partagèrent les succès de Lutzen et de Bautzen, et le désastre de Léipsick. Ils nous furent fidèles dans nos malheurs comme aux jours de notre gloire, et le grand-duc de Hesse-Darmstadt voulut récompenser de la bonne conduite de ses troupes, le chef qui les avait commandées, en envoyant au général Marchand la grand'croix de 1<sup>re</sup> classe de son ordre de Saint-Louis. Peu de temps après la retraite de l'armée fran-çaise sur le Rhin, le général Mar-chand fut chargé d'organiser, dans le département de l'Isère, une le-ève en masse. Les troupes coalis-ées pénétrèrent sans difficulté dans un pays dégarni de soldats; les frontières de la Savoie avaient été franchies par les Autrichiens, et le ci-devant Dauphiné était menacé d'une invasion prochaine. C'est dans ces circonstances difficiles que le général Marchand fut nommé au commandement de la 7<sup>e</sup> division militaire. Avec 1,800 hommes de nouvelle levée, réunis autour du fort Barreaux, il tint tête au gé-néral de Bubna, qui, avec 10,000 Au-trichiens, venait d'occuper Cham-béry. Quelques renforts lui étant arrivés, il reprit l'offensive, chassa l'ennemi de Chambéry, des É-chelles de Savoie, et le poursuivit jusqu'à Genève, en lui livrant des combats que l'infériorité et l'inex-périence des soldats français ren-dirent brillans pour eux. Les 4,000 hommes que commandait le gé-

néral Marchand, tinrent, pendant près d'un mois, les Autrichiens bloqués dans Genève; et, au moment où de nouvelles troupes arrivant d'Italie, le mettaient en état de pousser plus vivement les opérations, le maréchal Augereau évacua Lyon, se replia sur l'Isère, et mit ainsi à découvert les troupes qui étaient devant Genève. Le général Marchand revint en toute hâte reprendre ses positions dans la vallée de l'Isère, s'y fortifia, et attendit avec fermeté l'ennemi qui, renforcé de 20,000 hommes détachés de l'armée du prince de Hesse-Hombourg, avait remonté l'Isère. L'abdication de l'empereur mit un terme aux hostilités. Le roi, après son entrée en France, confirma le général Marchand dans le commandement de la 7<sup>e</sup> division militaire, et il en était encore revêtu, en 1815, lors du débarquement de Napoléon. Ici, les événemens politiques succèdent aux opérations militaires. Ce n'est plus dans les combats qu'il faut suivre le général, c'est au milieu de la lutte des partis: là, comme dans les camps, on le trouvera toujours fidèle à la voix de la patrie et de l'honneur. Dès que la nouvelle du débarquement de Napoléon fut connue, le général Marchand concentra ses troupes à Grenoble, et dans une proclamation adressée aux soldats, il s'efforça de leur faire sentir les maux qu'ils attireraient sur la France, si, au mépris de leurs nouveaux sermens, ils s'écartaient de la ligne du devoir. Efforts inutiles! un régiment abandonne la porte dont la défense lui était confiée, pour aller se joindre à Napoléon. Après

une marche forcée de 15 lieues, ce prince arriva, à neuf heures du soir, sous les murs de Grenoble, précédé d'une foule immense de peuple, qui éclaira sa marche de leurs torches. La fermentation est à son comble dans la ville; les ordres du général et des officiers sont méconnus; les soldats méconnaissent leurs rangs, se mêlent en groupes, annoncent hautement leur volonté de se joindre à leur chef, répondent par leurs cris du dehors, quelques-uns même se laissent glisser du haut des remparts. Au milieu de cette confusion générale, le général Marchand veut essayer de sauver quelques soldats, s'il en reste de lui; il ordonne l'évacuation de la ville et la retraite sur les fortifications. Cet ordre est méconnu au moment où, presque seul, il sort par une porte, Napoléon entre dans Grenoble, sur les débris de la porte opposée. Des instans dit-on, sont faites au général Marchand, dans la retraite, vient de se jeter, pour qu'il se joigne à Napoléon. Ferme de ligne qu'il s'est tracée, il le repousse toutes. Au second ordre du roi, le général Marchand de suite rétabli dans le commandement de la 7<sup>e</sup> division militaire et désigné pour présider au scrutin électoral. Tout semblait annoncer que sa loyauté avait été appréciée; mais la calomnie vint là pour verser ses poisons: la pureté de sa conduite. Un officier, qui s'était fait son détracteur, parvint à se faire écouter du duc de Feltre, alors ministre de la guerre, et le 4 janvier 1815, lieutenant-général, démis

ement, fut traduit à Be-  
vant un conseil de guer-  
cès, fertile en tous gen-  
dales; ce procès, qu'une  
s'est efforcée d'oublier,  
gé six mois. Soixante et  
moins vinrent proclamer  
tion du général Mar-  
rejeter sur son accusa-  
ids de la honte réservée  
niateurs. Le lieutenant-  
archand fut acquitté, et  
n ce moment sur les ca-  
fficiers-généraux en dis-

**MARCHANT (ÉTIENNE)**, le se-  
navigateurs français qui  
e tour du monde, naquit  
t 1755, à l'île de la Gre-  
te île, l'une des Antilles,  
it alors à la France, et  
sous la domination des  
en 1763, par le traité  
illes.) Cédant à son  
les voyages, il en fit  
ment plusieurs dans les  
puis il partit en qualité  
capitaine d'un navire  
de Livourne, qui se ren-  
de Bengale, sous pavillon  
revenait de ce pays en  
qu'il rencontra dans la  
sainte-Hélène le capitai-  
k, qui lui donna sur la  
pelleteries, à la côte  
t d'Amérique, les ren-  
s les plus précieux. Il  
miqua à la maison Baux,  
lle, qui, dans l'intention  
une nouvelle voie au  
se hâta de faire cons-  
vaisseau. Chargé du  
ement de ce navire,  
Solide, Marchand mit  
le 14 décembre 1790.  
oir traversé l'archipel

des Marquises, et pris connais-  
sance, le 12 juin, des îles de la  
Madalena et de San - Pedros,  
qui en font partie, il s'arrêta  
six jours dans la baie Madre de  
Dios de l'île Santa - Christina.  
Le 21, en navigant au nord-  
ouest, il découvrit une terre à la-  
quelle le nom d'*île Marchand* fut  
immédiatement donné. Trois au-  
tres îles, dont Cook et les naviga-  
teurs qui l'avaient précédé n'a-  
vaient point eu connaissance, re-  
çurent les noms de *Baux*, *Chan-  
nal* et *Masse*, et collectivement  
celui d'*îles de la Révolution*. Les  
insulaires, avec lesquels on eut  
quelques rapports, accueillirent  
fort bien les Français. On aurait  
pu sans doute pousser les décou-  
vertes plus loin, mais cela eût  
allongé beaucoup la navigation,  
et causé d'ailleurs un retard qui  
eût inévitablement compromis le  
succès d'une expédition dont le  
seul objet était le commerce. La  
route par la côte nord - ouest  
d'Amérique fut donc continuée,  
et le 7 août, le cap del Enganno,  
nommé *cap Edge - Combe* par  
Cook, fut reconnu; enfin on  
mouilla le 12 dans la baie de  
Tchin-Kitané, que les Anglais  
appellent *Norfolk - Bay*, et les  
Espagnols *Guadalupa*. Après avoir  
acquis des naturels du pays un  
grand nombre de peaux de lou-  
tres, on se rendit à Nootka-Sound,  
en suivant la côte du Sud. Ayant  
aussi traité en ce lieu pour des  
pelleteries, Marchand quitta la  
côte d'Amérique le 8 septembre.  
et arriva aux îles de Sandwich a-  
près une traversée heureuse. *Le  
Solide*, qui se trouva en vue  
d'Otahiti le 4 octobre, mouilla

dans la rade de Macao le 25 novembre. Jusque-là on avait compté sur le succès de l'entreprise; mais des nouvelles de Macao détruisirent toute espérance. L'introduction des fourrures, et particulièrement celle des peaux de loutres, venait d'être prohibée, par ordre du gouvernement chinois, dans les ports du midi de l'empire, et des peines très-sévères étaient portées contre quiconque enfreindrait ces ordres. Marchand reprit immédiatement la route de l'Europe, toucha en passant l'île de France, et jeta l'ancre dans la rade de Toulon le 14 août 1792. De retour à Marseille, il y fut accueilli d'une manière distinguée, et les marins de cette ville, pour lui donner une preuve des sentimens qu'ils avaient pour lui, le nommèrent bientôt à l'unanimité commandant de leur bataillon dans la garde nationale. Après quelques mois de séjour, Marchand obtint le commandement d'un bâtiment prêt à faire voile pour l'île de France, et se rendit dans cette colonie, où il mourut le 15 mai 1793. Fleurieu publia la relation des voyages de Marchand sous ce titre : *Voyage autour du Monde*, pendant les années 1790, 1791 et 1792, par Étienne Marchand, etc., Paris, an 8 (1798), 4 vol. in-4°. Dans cet ouvrage, fait d'après le journal du capitaine Chanal, chargé pendant le voyage de toutes les reconnaissances, on trouve le passage suivant : « Il m'a paru d'autant plus intéressant de faire connaître dans toutes ses circonstances le voyage du capitaine Marchand, qu'indépendamment d'u-

ne découverte ussez im  
dans le grand Océan, de j  
détails nouveaux sur un  
de l'Amérique occiden  
nord, encore imparfaite  
nue, et d'un grand nom  
servations astronomique  
pres à perfectionner l'ai  
que et la géographie, ce  
est le second autour du  
qui ait été fait par les Fr  
jusqu'à présent Bougain  
vait eu en France ni modè  
tateur... »

**MARCHAND (Goron)**  
Française que son amour  
patrie engagea à se trav  
homme, afin de se consa  
défense. Née à Tours, el  
à peine 18 ans lorsque, pa  
cet enthousiasme héroïqu  
vait produit en France l'  
étrangère, elle s'enrôla d  
des bataillons de volonte  
le département d'Indre-e  
envoya en 1792 à l'armée  
Goron Marchand se condu  
les diverses actions où  
trouva avec beaucoup de  
re, et se fit particulière  
marquer au siège de Maë  
elle avait déjà fait deux  
gnes quand son sexe fut r  
alors ne pouvant plus r  
milieu de ses compagu  
gloire, elle rentra dans se  
La convention nationale,  
te de ce fait, décréta qu'il s  
cordé à cette héroïne une  
tion de 400 francs. A cette  
somme, l'aréopage d'Ath  
rait au moins ajouté le d  
couronne de sauriers.

**MARCHAND DE B/**  
(FRANÇOIS-ROCCA-FRÈRE)  
1734, à Béthune. départ

Malais. Ses parens le firent entrer jeune dans les gardes-du-corp, où il quitta pour le service de la garde nationale. De ce dernier service il passa à la gendarmerie nationale, où il resta jusqu'à sa mort, arrivée le 17 octobre 1802. Les militaires que Marchand avait à remplir, ne furent pas de s'occuper des sciences physiques, à l'étude de son goût l'avait tourné : les progrès qu'il fit dans les sciences de Buffon et de Dolomieu, dans les lettres écrites par eux. Quoiqu'il ait beaucoup travaillé, il n'a rien fait de son vivant; mais après sa mort on a publié de lui : *Essai sur la ville et le château de la Flèche*, Angers, 1803, 2 ouvrages que Marchand avait laissés en manuscrit.

*Dictionnaire, ou Encyclopédie raisonnée et réfléchie des principes de la nature*; 2° *les principes de la nature, expliqués par le système des molécules vivantes*; 3° *les Secrets de la physique, de la chimie*; 4° *le Trésor des champs; médecine rappelée à ses principes*; 6° *Minéralogie du département de la Sarthe*; 7° *les belles études*; 8° *Dictionnaire de la maréchaussée*; 9° *Concurrence de temps, extraits de l'histoire*.

MARCHANGY (LOUIS-Antoine), avocat-général près de la cour de cassation, est né à Clamecy (Nièvre), vers 1775. Doué d'une imagination vive et d'une grande

facilité d'élocution, il a parcouru la double carrière des lettres et de la magistrature; et, dans l'une et l'autre, il a fixé l'attention publique. M. de Marchangy a préludé à ses différens succès par le poëme du *Bonheur*, en quatre chants, 1804, in-8°. Ce poëme n'a pas eu le sort que son titre semblait lui promettre; c'est un essai de jeune homme, que le magistrat voudrait pouvoir faire oublier. Il a aussi publié *la Gaule poétique, ou l'Histoire de France, considérée dans ses rapports avec la poésie, l'éloquence et les beaux-arts*, 4 vol. in-8°. La première livraison de cet ouvrage, 1° et 2° volumes, parut en 1813. Les journaux en firent un éloge que le public n'a point ratifié. Le style en est incorrect et d'une pompe romantique qui fatigue le plus intrépide lecteur. C'est en 1815 que fut imprimée la seconde livraison, composée des 3° et 4° volumes; mais les événemens politiques qui fixaient alors l'attention de l'Europe, et particulièrement de la France, ne permirent pas aux journaux de s'en occuper. M. de Marchangy s'est surtout rendu célèbre dans les fonctions du ministère public. La première cause qui fixa sur lui l'attention, fut celle de Vigier; elle fit connaître son talent d'orateur. De pareilles fonctions exigent une heureuse variété de moyens, une grande intelligence du barreau, et surtout le don précieux d'improviser une réplique. M. de Marchangy possède ces différentes qualités, et en a fait preuve dans plusieurs causes intéressantes, telles que celles de la *Biographie universelle*, en 1809; du sieur Revel;

du testament du prince d'Héhin, et des héritiers du maréchal Lannes, en 1816; enfin, de M. Fiévée, en 1818. Les suffrages ne furent pas unanimes dans la dernière cause, parce qu'on y vit le germe du système interprétatif, qui devait surtout porter l'effroi dans la classe des gens de lettres. Ce système se fit encore apercevoir peu de jours après, dans l'affaire de M. Férét, auteur de *l'Homme gris*, et dans celle d'une autre collection politique, publiée sous le titre du *Père Michel*, et néanmoins, toutes deux étaient écrites dans un sens fort opposé aux principes de M. Fiévée. L'œuvre la plus remarquable de M. de Marchangy est son acte d'accusation, en qualité d'avocat-général, dans l'affaire de la Rochelle. Cette production, remarquable sous le rapport du style, serait faite pour porter l'épouvante dans tous les cœurs, si l'on pouvait croire à une vaste conspiration ourdie contre l'ordre social. Heureusement, et les différentes affaires soumises aux tribunaux le prouvent, qu'il n'a encore existé que des complots partiels, désavoués par l'immense majorité des citoyens. Mais lorsque M. l'avocat-général manifeste le vœu de voir s'établir parmi nous des institutions fortes et monarchiques, propres, tout à la fois, à fonder le bonheur des peuples et la sécurité des trônes, il peut être certain d'être avoué par tous les Français; il n'en est pas un seul qui ne désire, comme lui, que le règne des Bourbons soit illustré par cette régénération politique, et qui ne déteste une association dont les membres auraient pour si-

gue distinctif un poignard semblable à celui de l'exécration. Il serait difficile de croire que l'avocat-général, emporté par son zèle et par le feu de l'imputation, n'ait pas un peu exagéré lorsqu'après avoir dit que « tout carbonaro n'est pas » «rateur, il est en état de dé » « bilité pour les conspirations » « ajoute que « les conspirateurs » « aussi leurs éditeurs respon » « dans la personne de quelq » « natiques dévoués, dont l' » « rité officieuse ne trahit point » « commettans. » On se persuade difficilement qu'il existe des » « tiques assez insensés pour » « ger, sous la responsabilité » « mort inévitable, d'un crime » « ne profite qu'à d'autres. On » « galemment convaincu que » « Marchangy, s'il y eût un peu » « réfléchi, n'eût pas dit, en » « de Borjes: « Toutes les puis » « oratoires ne pourraient » « l'arracher à la vindicte » « que. » Cette phrase ne lui eût » « demment échappée que d'un » « time conviction de la culpabilité » « de l'accusé; mais l'espoir eût » « pour un malheureux sous le » « de la justice, et il ne doit le » « que quand on lui annonce l' » « ment qu'il est coupable: sans » « humanité, on couvre d'un » « les yeux du militaire qu'on » « frapper du plomb mortel. Un » « tre genre de célébrité atteint » « M. de Marchangy, au commencement » « de 1823: nommé à la » « bre des députés par le grand » « lège du département du Nord » « éprouva des difficultés pour » « admission, comme n'ayant » « payé, depuis un an, aucun »

ions voulues par la loi. Les membres se prononcèrent en faveur, d'autres parlèrent, et s'appuient sur la loi elle-même. M. de Goy mit fin à des débats prolongés, et sans doute pénibles pour lui, en déclarant qu'il avait bonne foi, en acquérant la priorité qui lui donnait le droit d'être élu, qu'il ne voulait pas renoncer de ses droits de citoyen; et par une mesure extraordinaire on cumule deux sessions en une année : par là, ses calculs furent dérangés, l'économie des dispositions est, pour ainsi dire, déconcertée; c'est, selon une sorte d'effet rétroactif, qu'il faut porter la peine d'une mesure extraordinaire et inattendue à celui qui a compté sur la stabilité et sur un instant. • Après ce peu de temps, l'orateur appelle des résolutions morales et d'équité, on les discute, et la chambre adopte, le lendemain, le projet de ce bureau. Le lendemain, le bureau de ce bureau fait un rapport et propose un ajournement motivé sur ce que M. de Goy produira des extraits de la loi, dans d'autres débats, il paie les sommes dues par la loi. La chambre prorogea son ajournement à 15 jours. M. de Goy n'a pas profité de son ajournement; mais à la session suivante il a reçu une nouvelle preuve de confiance de la part du colporteur qui l'avait nommé, et qui a été nommé, en première instance, par lui à siéger au bureau des députés. M. de Goy a été créé chevalier le 27 décembre 1816, et a reçu de-

puis la décoration de la légion d'honneur.

MARCHANT (FRANÇOIS), littérateur, naquit à Cambrai vers 1761. Il fut destiné à l'état ecclésiastique; mais la révolution, qui amena la suppression des bénéfices, le força de changer d'état, ou plutôt le laissa sans état. Sa plume alors devint sa seule ressource. Comme il avait quelque originalité et beaucoup d'humeur, il attaqua le parti réformateur. Toutes les lois de l'assemblée constituante, toutes les opérations de la garde nationale, devinrent les objets de ses chansons satiriques. Il comptait satisfaire ainsi deux besoins, celui de la vengeance et celui de la réputation : cette double espérance fut également trompée. Marchant vécut dans la misère, et mourut dans l'oubli, le 27 décembre 1793, à Cambrai, où il s'était retiré. Ce pamphlétaire n'avait pas même acquis assez d'importance pour être persécuté à cette époque. Il ne manquait pourtant pas d'esprit. Les ouvrages qu'il a publiés sont : 1° *Fénelon*, poème in-8°; 2° *la Chronique du Manège*, journal périodique, en prose et en vers, dont il parut, en 1790, 8 à 10 numéros d'une feuille chacun; 3° *les Sabats jacobites*, 1791-1792, 3 vol. in-8°; 4° *la Jacobinade*, poème héroï-comique-civique, en 12 chants, 1792, in-8°; 5° *la Constitution en vaudevilles*, suivie des *Droits de l'Homme et de la Femme*, et de plusieurs autres vaudevilles constitutionnels, 1792, in-8°; 6° *Folies nationales*, pour servir de suite à la *Constitution en vaudevilles*, 1792, in-8°; 7° *les*

*Bienfaits de l'Assemblée nationale, ou les Entretiens de la mère Saumon, doyenne de la Halle, suivis de vaudevilles*, 1792, in-8°; 8° *L'ABC national, dédié aux républicains par un royaliste*, 1793, en 4 parties. Les meilleurs de ces ouvrages, que l'esprit de parti a pu seul faire rechercher, et dont, par la même raison, quelques-uns ont été réimprimés, ne s'élèvent pas au-dessus de la médiocrité. Marchant a donné aussi au théâtre dit de *Monsieur*, établi alors dans l'enceinte de la Foire-Saint-Germain, quelques opéras comiques parodiés de l'italien.

MARCHE (JEAN-FRANÇOIS DE LA), évêque de Saint-Pol-de-Léon, naquit, en 1729, dans le département du Finistère. Il embrassa d'abord la profession des armes, fit sa première campagne en 1746, et se trouva au combat de Plaisance, où il reçut une légère blessure. Il fut nommé l'année suivante capitaine au régiment de la Reine infanterie, et se retira néanmoins du service après le traité d'Aix-la-Chapelle, pour reprendre le cours de ses études. Il entra au séminaire, obtint successivement les ordres, un canonicat et le titre de grand-vicairo de Tréguier. L'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, au diocèse de Saint-Brieux, lui fut donnée en 1764, et, en 1772, on le nomma évêque de Saint-Pol-de-Léon. Le nouvel évêque crut devoir alors se démettre de son abbaye, afin de se livrer tout entier aux soins de l'épiscopat, et ne manqua pas chaque année de visiter son diocèse et de présider aux retraites ecclésiastiques. Il fit bâtir à Saint-

Pol-de-Léon un beau co un petit séminaire, qu'il manière à ce que des jeun sans fortune qui voudr consacrer à l'état ecclési puaient y recevoir l'ins nécessaire. En 1788, il à une assemblée du clerg avait convoquée. La rés ayant amené la suppress siège qu'il occupait, il d'optempérer aux décrets semblée nationale, et pi en démontrer l'incompéter une circulaire adressée au de son diocèse. Mandé à re de l'assemblée par un du 16 février 1791, qui nait également les évêq Tréguier et de Nantes, et q qu'on l'arrêterait s'il n'o pas, il quitta secrètement Pol-de-Léon au moment o tation des esprits commien montrer peu favorable à l des ultramontains. M. de l che parvint à passer en Ang et trouva dans ce pays des teurs puissans, parmi lesq cite lord Arundel et le i de Buckingham. Il fit r peu de temps après, dans l teiment du Finistère, un pastoral et une ordonnanc l'objet étoit de prémmunir e schisme les habitans fidè anciens réglemens de l'égl licane. Il proposa, et fit a Londres, une souscriptio veur des prêtres français r res. Le pape Pio VI lui s dans le mois de septembr un bref pour le féliciter zèle, et *Monsieur* (auj Louis XVIII), lui éco Haum, vers le même terr





cèse et de présider aux retraites Louis XVIII), lui écri  
ecclésiastiques. Il fit bâtir à Saint- Hamn, vers le même temj



*l'Evêque de S.<sup>te</sup> Pol de Léon.*

*Daulou pinx.*

*Bremy del. et Sculp.*

NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATION

e félicitation sur le même à l'époque du concordat de Pie VII, en exécution des de ce concordat, ayant de la démission des évêques ne. ceux de ces évêques trouvaient alors en Angleterre réunirent à Londres. M. Marche, qui assista à leurs leçons, se montra d'abord, l'on assure, favorable au dat; mais le plus grand ayant manifesté le désir de ser des réclamations au il se rangea à cet avis, et écrivit à S. S. une lettre en propre nom. M. de La Marbourut à Londres, le 25 novembre 1806.

MARCHENA (JOSEPH), littérateur espagnol, est né, vers 1770, à Séville, en Andalousie. Destiné à l'état ecclésiastique, il fit de bonnes études. Toujours animé de l'ardeur d'acquiescer à de nouvelles connaissances, M. Marchena rechercha et lut avidement tous les ouvrages de l'Index par l'inquisition. Ses opinions qu'il puisa dans ces ouvrages ne s'accordaient peu avec les principes du catholicisme, et bien-tôt une ardeur avec laquelle il les combattait éveilla le zèle du Saint-Office qui donna l'ordre de le faire arrêter. M. Marchena, pré-tant, parvint à se sauver de France, où la révolution venait de s'opérer se trouvant en harmonie avec ses principes l'indépendance et de lui-même embrassa les principes avec une véhémence expliquant la fougue de son âge par la persécution qui l'avait forcé de fuir son pays. Le séjour qu'il fit

à Bayonne fut très-court. Persuadé que la connaissance qu'il avait des langues anciennes pouvait lui offrir une ressource à Paris, il s'y rendit : son espoir ne fut point trompé. La facilité avec laquelle il s'exprimait, le talent qu'il déploya, attirèrent l'attention des savans, qui l'accueillirent d'une manière distinguée. Il travailla pendant quelques jours à la rédaction de *l'Ami du Peuple*; mais l'exaltation de Marat, propriétaire de cette feuille, ne lui permit pas d'être long-temps son collaborateur : il devint celui de Brissot, et se trouva, après le 31 mai 1793, compris dans la proscription des députés de la Gironde et de leurs partisans. M. Marchena, qui alors avait quitté Paris, fut arrêté à Moulins, et ramené dans la capitale. Ses compagnons de route furent le conventionnel Duchâtel et Riouffe, qui depuis parla très-avantageusement de lui dans ses *Mémoires d'un détenu*. Enfermé d'abord, il fut mis en liberté le 9 thermidor an 2, le jour même de la chute de Robespierre. Il obtint un emploi au comité de salut-public, et travailla aussi vers le même temps à la rédaction du journal de Poulthier, intitulé : *l'Ami des Lois*. Les thermidoriens ne tardèrent pas à se partager en deux factions : M. Marchena s'attacha à celle qui chaque jour perdait de sa considération, et par cette raison, lui-même perdit sa place au comité de salut-public, et celle de rédacteur de *l'Ami des Lois*. Alors il attaqua dans des pamphlets, rédigés avec une extrême virulence, Tallien, Fréron et Le-

gendre, qui pour se venger de ses attaques le dénoncèrent comme agent royaliste, bien que ses antécédens eussent assez prouvé le contraire. Ce fut sous cette qualification qu'il fut compris dans les mesures prises par le directoire, après l'insurrection du 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795). Accusé d'avoir été l'un des agitateurs des sections de Paris, on lui appliqua la loi du 21 floréal contre les étrangers, et il fut conduit de brigade en brigade hors du territoire de la république. Cette mesure n'ayant été exécutée qu'en juin 1797, M. Marchena adressa, dès qu'il fut arrivé en Suisse, une réclamation au conseil des cinq-cents. En se plaignant de l'oppression qui pesait sur sa tête, il prétendait qu'on ne pouvait lui appliquer la loi du 21 floréal, après qu'il avait exercé pendant cinq ans les droits de citoyen français. A cette époque le corps législatif, en opposition avec le directoire, se montra favorable à M. Marchena, qui obtint l'autorisation de rentrer en France. Employé à l'administration de l'armée du Rhin en 1801, il publia à Bâle une brochure sous le titre d'*Un Fragment de Pétrone*. On crut, avec assez de vraisemblance, que Pétrone n'était pour rien dans cette affaire, mais qu'à l'aide de son nom M. Marchena avait voulu faire passer quelques réflexions hardies. Chargé, plus tard, de la statistique de différens pays de l'Allemagne, bien qu'il ne connût que très-imparfaitement l'allemand, son étonnante mémoire n'eut besoin que de quelques jours pour le mettre en état

de lire les meilleurs ouvrages statistiques écrits dans cette lan-  
 Les extraits qu'il en fit, et  
 quels il joignit des observa-  
 importantes, devinrent d  
 grande utilité aux généraux  
 çais, qui souvent les con-  
 tèrent. De retour à Paris,  
 Marchena devint secrétaire  
 Moreau, et parut attaché à ce  
 général, que pourtant il ne  
 pas dans son exil. Lorsque  
 Français furent maîtres d'une  
 tie de l'Espagne, M. Marc-  
 rentra dans sa patrie, où le  
 Joseph, qui connaissait ses ta-  
 le nomma chef d'une division  
 ministère de l'intérieur. Il  
 traduit en espagnol deux  
 chefs-d'œuvre de Molière  
*Tartufe* et le *Misanthrope*.  
 pièces furent alors représen-  
 sur le théâtre de Madrid, où  
 obtinrent le plus grand suc-  
 M. Marchena, qui a quitté l'É-  
 gne en 1814, à la suite de sa  
 née française, a choisi Napoléon  
 pour le lieu de sa résidence.  
 littérature est redevenue son  
 pation exclusive. Il a traduit  
 l'anglais un ouvrage de Th.  
 Clarke, intitulé : *Coup-d'œil sur  
 force, l'opulence et la population  
 de l'Angleterre*, 1802, 1 vol  
 8°. *L'Émile* de J. J. Rousseau  
 été aussi traduit par lui en es-  
 pagnol.

MARCHOUX (N.), député au  
 conseil des cinq-cents, où  
 nommé, au mois de septembre  
 1795, par le département de  
 dennes, fut, en 1796, chargé  
 faire quelques rapports sur les  
 lections de différens départem-  
 Il se fit peu remarquer dans  
 années 1797 et 1798, et cess

ons législatives en mai 1799. archoux n'a point reparu de ur la scène politique.

MARCELLAC (LE MARQUIS PIERRE-ALEXANDRE DE CRUZY DE), le 9 février 1769, à Vauban, la ci-devant Bourgogne, en bonne heure à l'école Militaire de Paris, en qualité de cadet gentilhomme, et obtint une lieutenance dans le régiment d'artillerie cavalerie. Il ne tarda à devenir capitaine, et se trouva colonel de ce régiment à l'époque de la révolution. M. de Marcellac émigra en 1792. Chargé de représenter les princes français de se rendre en Hollande, pour y négocier un emprunt de 2,000,000, il conclut cette négociation avec beaucoup de zèle. Dans la même année il fut associé à M. de La Fayette, son oncle, pour l'exécution d'un plan d'évasion du roi, exécution qui néanmoins fut terminée par l'ordre du roi. M. de Marcellac, alors aide-de-camp de M. de La Fayette, fit, en cette qualité, la campagne de 1793. En 1795 il servit dans l'armée du prince de Cobourg, se trouva à la prise de Valenciennes, passa depuis en Espagne, où le duc de Saint-Simon lui donna le commandement d'une compagnie de la légion composée d'émigrés français, qu'il venait de former. M. de Marcellac fut employé par le général à l'état-major du général d'Autriche Caro. Lorsque les troupes de l'armée française eurent amené la paix avec l'Espagne, cette puissance chargea M. de Marcellac de se rendre en Angleterre, pour y engager le gouvernement britannique à tenter,

au sein de la France, quelque entreprise qui pût être favorable à la cause des Bourbons. En 1799, il fut nommé gouverneur, pour le roi, de la province de Rouergue, aujourd'hui département de l'Aveyron. De ce poste, il se proposait, dit-on, de diriger un grand mouvement dans l'intérieur, que les forces réunies de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre devaient appuyer. Ces combinaisons manquèrent, et M. de Marcellac se rendit à l'armée de Suwarow, dont le projet était d'envahir la France, après avoir refoulé ses armées sur son territoire; mais le général russe n'avait pas calculé les résultats de la bataille de Zurich. En 1812, M. de Marcellac n'accepta sans doute que pour mieux servir la cause royale, la place de sous-préfet de Villefranche. En 1814, il fut nommé préfet de l'Aveyron; en 1815, pendant les cent jours, il fut investi des fonctions de commissaire du roi, auxquelles se trouvaient réunies celles d'administrateur et de commandant en chef de toutes les forces, que pour maintenir son département MM. de Damas et de Vitrolles avaient mises à sa disposition. La reddition de Bordeaux, de Toulouse et de Montauban aux généraux de Napoléon, paralysa bientôt ses mesures, et le contraignit de s'éloigner. Revenu à Villefranche le 12 juillet de la même année, M. de Marcellac y rentra dans toutes ses attributions. Il était à Paris en 1816, et fut alors nommé président du premier conseil de guerre. On a de lui quelques ouvrages, parmi lesquels on cite : 1° *Voyage en Espagne*, 1805;

2° *Aperçu sur la Biscaye, les Asturies et la Galice*, 1806, in-8°;  
3° *Histoire de la guerre entre la France et l'Espagne pendant les années de la révolution française*, 1793, 1794, et partie de 1795, Paris, 1808, in-8°.

MARCILLY (LAURENT), né, le 31 juillet 1731, à Conflans-sur-Seine, remplissait avant la révolution les fonctions de bailli, lieutenant-général de Pont-sur-Seine. Nommé juge au tribunal civil du département de la Seine, il a consacré ses loisirs à la culture des lettres. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, on cite : 1° *Zélinde et Zaïre*, roman qui parut en 1755; 2° *Commentaire sur la Coutume de Troyes*, 1768; 3° *l'Observateur français, ami de la patrie*, 1788. De cet ouvrage, composé de 16 lettres dédiées à l'assemblée nationale, 4 seulement furent imprimées, et les 12 autres déposées en manuscrit à la bibliothèque de l'assemblée. M. de Marcilly est mort depuis plusieurs années. Il a laissé, en manuscrit, une *Bibliothèque champenoise*, un *Recueil d'épithètes* et un *Dictionnaire criminel*.

MARCOGNET (LE BARON PIERRE-LOUIS), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, né le 14 novembre 1763, entra dans la carrière des armes en qualité de simple volontaire. Il fit avec distinction les campagnes de la révolution, et parvint successivement jusqu'au grade de général de division, qu'il obtint en Espagne le 6 août 1811, étant sous les ordres du maréchal Ney. Ce fut principalement dans les combats livrés les 18 et 19 juin,

sous les murs d'Oviédo, qu'il fit éclater ses talens et sa bravoure. Le baron Marcognet, admis à la retraite le 9 septembre 1815, avait été fait chevalier de Saint-Louis l'année précédente.

MARCORELLE (M.), membre du corps-législatif, fut nommé à cette assemblée, en 1800, par le département de la Haute-Garonne. M. Marcorelle parvint à la présidence en 1803, et fut l'un des candidats proposés pour la questure en 1809. Son département l'ayant réélu le 3 mai 1811, il continua de siéger au corps-législatif jusqu'à l'époque du 4 juin 1814. Alors il fit partie de la nouvelle chambre des députés, et cessa définitivement ses fonctions, par l'effet de débarquement de Napoléon, au mois de mars 1815. M. Marcorelle n'a point fait partie des chambres nommées depuis la seconde restauration.

MARDUEL (CLAUDE - MARIE), curé de Saint-Roch, à Paris, occupa d'abord cette cure par sa résignation que son oncle lui en fit en 1787; mais ayant refusé de prêter le serment prescrit par la nouvelle constitution civile de clergé, il fut obligé de renoncer à ses fonctions, qu'il ne reprit qu'à la suite du concordat de 1801. En 1802, M. Marduel attira sur lui l'attention publique, par le rôle qu'il fit d'admettre dans l'église de Saint-Roch le corps de la demoiselle Chamerois, qui avait été attachée comme danseuse à l'académie impériale de musique. Le convoi, accompagné de tous les acteurs de la capitale, se rendit alors à l'église des Filles-Saint-Thomas, où le curé, M. Ramond



de, reçut le corps de la dé- avec les cérémonies d'usage, chanter solennellement l'of- les morts. L'archevêque de improva la conduite de M. à Marduel, qui dut, par or- e son supérieur, passer trois de retraite au séminaire. En , il refusa l'entrée de son é- au cercueil de M<sup>me</sup> Raucourt, e du Théâtre Français, et ières de la religion. Cet évé- nt produisit beaucoup de tu- ; et pouvait avoir des suites uses : néanmoins M. Mar- ne fut pas blâmé cette fois es supérieurs ecclésiastiques.

MARCE (PIERRE), chef du bu- du contrôle au port de Brest, '89, fut nommé successive- substitut du procureur de la nne en 1790, secrétaire-gé- du département, et député léant à l'assemblée législati- 1791. M. Marce ne siégea dans cette assemblée, et fut, ois de septembre de l'année ute, élu à la convention na- le. où, dans le procès de s XVI, il se prononça pour ention et le bannissement à la

Devenu membre des comi- e la marine, des colonies et nances, il y rendit de grands ces, en raison de ses connais- es tant commerciales qu'ad- stratives. Après la chute de pierre, M. Marce obtint la en liberté de 274 citoyens n département, incarcérés ne suspects. Son zèle se ma- ta surtout en faveur de plu- s membres de la famille de bou, qui se trouvaient encore us en France en 1794; entre s à Marseille, M. le prince de

Conti, M<sup>me</sup> la duchesse de Bour- bon; et au Luxembourg, à Paris, M<sup>me</sup> la duchesse douairière d'Or- léans, auxquels, conjointement a- vec M. Rouzet de Folmon, il parvint à faire rendre la liberté par un arrêté du comité de salut- public. Élu membre de ce comité le 4 janvier 1795, il n'y montra point l'exaltation de quelques-uns des thermidorien, et s'opposa à l'arrestation de plusieurs députés montagnards. Un décret d'accusa- tion avait été rendu contre M. Ju- lien de Toulouse : M. Marce en de- manda l'annulation. Il vota la mise hors la loi de ses collègues, accusés d'avoir favorisé l'insurrection du 1<sup>er</sup> prairial. Comme dans cette circonstance son but était d'empê- cher qu'il ne fût porté atteinte à la représentation nationale, il suivit la même marche au 13 vendé- miaire, en se prononçant forte- ment contre les sections de Pa- ris, insurgées à leur tour. Compris dans les deux tiers de la conven- tion destinés à passer aux conseils, il devint membre de celui des cinq cents en 1796; il s'y occupa de divers objets relatifs aux colo- nies, et se trouva souvent en op- position avec M. de Vaublanc. M. Marce sortit du conseil en mai 1797, se livra au commer- ce pendant quelques années, et obtint, sous le gouvernement im- périeur, un emploi d'inspecteur de la marine à Gènes. Il en rem- plissait encore les fonctions au mois d'avril 1814, et fut même chargé de faire exécuter la capitu- lation de cette place, en qualité de commissaire du gouvernement provisoire, établi après la premiè- re abdication de Napoléon. Atta-

ché au ministère de la marine, M. Marce fut, dans le mois d'avril 1815, nommé inspecteur du port de Bordeaux; mais il ne se rendit point à cette destination, et continua de remplir ses fonctions ordinaires jusqu'au commencement de 1818, époque où il obtint sa retraite.

**MARÉCHAL (PIERRE-SYLVAIN)**, homme de lettres, naquit à Paris le 15 août 1750. Il fit de bonnes études, et avait commencé son droit, lorsque son père lui proposa de suivre la carrière du commerce, qui lui offrait plus de chances de fortune. Néanmoins le jeune Maréchal obtint la permission d'achever son cours, et se fit recevoir avocat au parlement. Il n'avait pas l'espérance de se présenter au barreau. Une difficulté de parler qu'il ne put jamais surmonter lui interdisait les succès de l'orateur; il n'avait voulu que posséder un titre honorable, et il continua de vivre au sein de sa famille. Un goût décidé pour les lettres fixa dès-lors sa vocation. Il publia quelques essais poétiques sous le nom du *Berger Sylvain*, qui furent favorablement accueillis, et obtint bientôt la place de sous-bibliothécaire du collège Mazarin, place qui lui permit de se livrer à ses goûts studieux et d'acquérir une plus vaste instruction. Il publia bientôt le fruit de ses nouvelles études; c'était encore un recueil de vers, mais d'un genre tout-à-fait étranger au premier. Après avoir imité *Theocrite*, il chercha à imiter *Lucrece*. Inspiré par son original, il fit quelques fois des vers pleins de force. Cet ouvrage eut le succès qu'obte-

nirent alors les ouvrages philosophiques. Il y avait droit sous d'un rapport. Voici l'invoc qu'il adressa à la *Médocrité* :

Compagne de la Paix, gardienne des Vœux  
O Médocrité ! toi qu'on n'estime plus,  
Le l'adresse mes vœux. De mon toit au li  
Daigne être le génie et l'astre tutélaire;  
Écarte loin de moi le luxe corrompteur.  
Et les bruyans plaisirs qui fatiguent le c  
Les desirs impotens; de l'or la soif arde  
Amène sur tes pas l'Amitié bienfaisante  
L'Amour, ce doux tyran et de l'âme et d  
Et les Ris ingénus et les Jeux innocens;  
Amène aussi les sœurs à la suite du frère  
L' les filles du Pindo en habits de bergèr  
Quel bonheur ai-je chez moi tu rassemble  
Les Muses, l'Amitié, les Grâces, et l'A

Avec ces principes, Maréchal vécu tranquille s'il eût été prudent que modeste, et s'enfermé dans la pratique de philosophie qu'il s'était faite. sa manie était de les répandre. 1784, il donna le *Livre échappé du déluge*, imitation ou parod langage des prophètes, qui l perdra sa place de bibliothécaire. Il fut obligé alors de se ir aux gages des libraires, qui l rent sentir souvent le malheur n'avoir point une existence pendante. Quatre ans plus il mit au jour l'*Almanach des utiles gens*, petit ouvrage preint aussi du caractère blâmé dans le *Livre échappé du déluge*. A la place du nou saints, il avait substitué le calendrier le nom des mes et des femmes célèbres anciens que modernes; le ne Jésus-Christ s'y trouvait à et ceux d'Épicure et de Ninon. vocat-général Ségurier dé l'ouvrage au parlement. Le brulé par la main du bour obtint une vogue extraordinaire et l'auteur fut décrété de pr corps. Les amis de Sylvain l

vaient sollicité une lettre-de-voies pour le soustraire aux décrets du parlement; mais, par inadvertance d'un commis, la lettre fut expédiée pour Lazare, où l'on n'enfermait pas des personnes de mauvaises mœurs. Après 4 mois de détention, il fut enfin rendu à la liberté en 1789. Il adopta, dès le commencement de la révolution, l'espérance de la réforme des abus et l'adoption d'une sage liberté. Il fut encore plus loin l'illusion, et se persuada que cette même révolution allait inaugurer le règne de la raison et de la vertu, qui avaient été consacrés par les objets de son culte. Il célébra ses bienfaits, mais les excès des terroristes dessillèrent ses yeux. L'un des premiers à réclamer la fin des scènes épouvantables des Jacobins, il fut l'un de ceux qui, pendant ces temps déplorables, rendirent le plus de services aux amis de la religion et du roi; et c'est une grande justice que les plus violents ennemis de ses principes religieux politiques ne lui ont pas dénié. Réintégré dans sa place de bibliothécaire, il fut bientôt obligé d'abandonner ces fonctions par suite du dérangement de sa santé. Il est peut-être superflu de chercher à concilier ses doctrines et ses faits; nous nous contenterons de rapporter les faits. Sylvain Maréchal, qui croyait ne pas croire à Dieu, avait publié, en 1785, *l'Épître sur la Providence*, avec un commentaire; puis il fit paraître, en 1797, le *Code d'une société humaine sans Dieu*, et il avait été désigné sous Robespierre une fois à l'Être-Suprême; enfin il fut élu, sur l'invitation de Lalan-

de, avec lequel il était lié, le *Dictionnaire des Athées*, composition immense, qui coûta à l'auteur des recherches infinies, mais où il a eu le tort de réunir des noms respectables à des noms voués au mépris des siècles. Cet ouvrage avait paru si dangereux, que le gouvernement d'alors en empêcha la circulation, et défendit aux journaux d'en rendre compte; et néanmoins l'auteur de ce dictionnaire disait dans un autre écrit : « Nous ne pouvons nous passer de la religion; c'est un frein pour le méchant timide, si ce n'en est un pour le scélérat déterminé; c'est un besoin pour les imaginations tendres et une jouissance pour les âmes douces; c'est la lisière des passions encore jeunes et le bâton des vieillards; c'est la consolation et le refuge des infortunés. La religion est le trésor du pauvre, et le salaire des citoyens envers qui la société s'acquitte mal. » On ne peut mieux démontrer la nécessité de la religion. Sylvain Maréchal avait quitté Paris, et s'était retiré à Montrouge avec son épouse, quelques amis et plusieurs femmes instruites; mais par une autre singularité de son esprit, il choisit ce moment pour publier son *Projet de loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes*; ouvrage curieux par le grand nombre d'autorités imposantes dont il s'entoure. Son but était de prouver « qu'une femme qui remplit fidèlement ses devoirs d'épouse et de mère est une véritable divinité, et que l'accomplissement de ces devoirs ne peut être compatible avec le goût des sciences et des lettres. » M<sup>me</sup> Ga-

con-Dufour, amie de Sylvain Maréchal, y fit une réponse, où elle sut concilier ce qu'elle devait à l'amitié et à la juste défense des femmes d'esprit, que l'auteur du projet avait assez rudement attaquées. La maladie dont il était atteint depuis long-temps ayant fait tout-à-coup des progrès rapides, il vit sans regret et sans effroi approcher le moment fatal, et la veille même de sa mort, il faisait encore des vers blancs, que M<sup>me</sup> Gacon-Dufour nous a conservés dans la notice intéressante qu'elle a placée en tête du livre de Sylvain Maréchal, *de la Vertu*. En voici quelques-uns :

Vis bien, et meurs debout en face du soleil...  
Trois jours suspends ta hache avant d'abattre un  
arbre...  
N'égorge point l'agneau sous l'œil de tes enfans...  
Ne retiens pas captifs les oiseaux voyageurs...

Son dernier vers, après lequel il expira, fut :

Au souvenir des morts consacre quelques nuits !

Il mourut, le 18 janvier 1803, à l'âge de 55 ans. Sylvain Maréchal était peut-être l'homme le plus érudit de l'Europe; il était impossible de faire devant lui une citation qu'il n'indiquât sur-le-champ l'auteur ou le livre d'où elle était tirée; enfin il joignait beaucoup d'esprit aux connaissances les plus variées et les plus étendues. On a de lui une foule d'ouvrages tant imprimés que manuscrits. Nous citerons parmi les premiers: 1° *Bergeries*, Paris, 1770, in-12; 2° *Bibliothèque des Amans*, 1777, in-16, réimprimée en 1786, in-12; 3° *l'Age d'Or*, recueil de contes pastoraux, 1782, in-18; 4° *le Livre de tous les Ages, ou le Pibrac moderne*, 1779, in-12; 5°

*Fragmens d'un poëme moral Dieu*, Paris, 1781, in-8°. 1<sup>re</sup> primés sous ce titre: *le Lu français*, fragmens d'un poëme 1798, in-8°: la seconde édition a été augmentée des quatre sous le titre d'*Aphorisme Sage*; le tome III des *C d'œuvres philosophiques du siècle* contient quelques fragmens de cet ouvrage, et le poëme *l'Enfance* du même auteur; 6° *l'ère échappé au déluge, ou Poëme nouvellement découverts*, composés dans la langue primitive S. Ar. Lamech (anagramme du nom de l'auteur), Paris, 1781, in-12; 7° *Dictionnaire d'enfer* par le berger Sylvain, 1781, in-16, 1788; 8° *Tableau de la morale*, ouvrage composé dans l'intention morale de faire tourner au profit de la sagesse les avis des dieux les plus opposés à la pureté des mœurs, Paris, 1781, 9° *Anecdotes peu connues et nouvelles des 10 août, 2 et 3 septembre 1792*, Paris, 1793; 10° *légendes de Pythagore en Égypte, la Chaldée, dans l'Inde, en Grèce et à Sparte*, Paris, 1799, (in-8°: c'est l'ouvrage le plus considérable de Sylvain Maréchal, celui où il développe le plus son érudition et de talent; on l'a comparé, peut-être à tort, au *Voyage du jeune Anacharsis*, de l'abbé Barthélemy, c'est du moins celui qui s'en approche le plus; 11° *Dictionnaire universelle en style lapidaire*, 1800, grand in-8°; 12° *Dictionnaire des Athées*, Paris, 1800, in-8°, avec un supplément par l'auteur; 13° *Pour et Contre la Liberté*, Paris, 1801, in-8°; 14° *Dictionnaire de Russie*, réduite aux

importans, Paris, in 8°, 1802. in Maréchal a rédigé les historiques qui accompagnent les *Costumes civils de tous les siècles connus*, ceux des *Tableaux Fable*, des *Actions célèbres des grands hommes de toutes les siècles*, Paris, 1786, in-4°; de *la Province*, ou Choix des beaux monumens d'architecture, par Sergent; des *Années d'Herulanum*; du *Musée de Florence* (avec Mulot), et *Histoire de France* (avec M. David, graveur). Il a fourni des articles aux *Révolutions de Paris*, publiées par Robespierre. On lui attribue la *naissance de la Religion en France* en 4 chants, 1801, in-4°, qui a composé aussi quelques opéras dramatiques, tels que *la Fête de la Liberté* et *la Fête de la Nation*. Ces deux ouvrages, composés pour l'Opéra, portaient le caractère de cette exagération philosophique dont tous les ouvrages de Robespierre sont empreints : dans le premier on voyait Denys réduit à la condition de pédagogue, basoué par Minos et Corinthe par des enfans, après avoir tyrannisé des hommes à Syracuse; dans l'autre, des moines et des religieuses sortis de leurs cloîtres, dont la Raison avait brisé les portes, se dédommageaient de leurs plaisirs les moins canoniques par la longue abstinence à laquelle ils avaient été antérieurement condamnés. Ces opéras, dont Robespierre avait interdit la représentation, ne furent donnés qu'à sa mort : malgré la libé- ralité des temps, et la musique nouvelle et vive de Grétry, ils n'obtinrent pas un grand succès.

Il n'en fut pas ainsi du *Jugement dernier des Rois*, comédie ultrarévolutionnaire, représentée à l'effroyable époque de 1793, et qu'on attribue à Sylvain Maréchal.

MARÉCHAL ET GAVET, jeunes citoyens de Calais, périrent ensemble le 19 octobre 1791, en voulant sauver des malheureux naufragés. Quoique le plan de notre recueil ne nous permette pas de publier la biographie de tous les contemporains qui ont acquis de la célébrité par leurs actions courageuses, les circonstances du dévouement de ces héros modernes de Calais nous engagent à le retracer. Un des bateaux pêcheurs que la pêche du hareng attire sur les côtes de la Manche avait touché, en voulant entrer dans le port de Calais. Plusieurs hommes furent jetés à la mer, par la secousse; six d'entre eux atteignirent la balise qui est à l'entrée du port, et y restèrent collés, en attendant du secours. Quatre marins de Calais, MARÉCHAL, GAVET, DEVOS et LEGROS, se mirent dans une barque pour aller les chercher. Le vent était très-violent et la vie de ces braves marins dans le plus grand danger. Cependant, ils étaient près de toucher la balise, lorsqu'une vague vint prendre leur petite chaloupe en travers, et la submergea. Devos et Legros eurent le bonheur de se sauver sur des rames : Maréchal et Gavet périrent. Maréchal succomba le premier. Gavet était parvenu à arracher au naufrage, l'un de ses compagnons de barque, mais il sent ses forces s'épuiser, et il le dit au marin qu'il venait de sauver. « Prends le bout

« de ma rame, lui crie celui-ci, nous nous sauverons tous les deux. — Non, répond Gavet, elle ne suffirait pas pour nous soutenir, et nous péririons ensemble; vis pour les enfans.... » Ce furent ses dernières paroles : les flots l'engloutirent. La *société des Amis de la constitution de Calais* a fait élever, sur le port, un monument simple en mémoire de cet événement. On voit dans un bas-relief le vaisseau fracassé et près de périr. L'assemblée législative, sur la motion de M. Gossuin, a accordé des pensions aux veuves de ces deux généreux citoyens, et nul doute que des récompenses nationales si bien méritées n'aient été maintenues jusqu'à leur terme. M. Gobert, ingénieur à Calais, élevé depuis au grade de général de division, et qui mourut prisonnier des Anglais, après la capitulation de Baylen, a publié un *Eloge funèbre de Gavet et de Mareschal*, chez Desenne, Paris, 1791 : discours qui fait un égal honneur au talent et au patriotisme de celui qui célèbre un aussi beau dévouement.

MARELIUS (Nils), géographe suédois, naquit en 1706, et mourut le 25 octobre 1791. Une grande partie de sa vie fut employée à des voyages dont l'objet était d'acquiescer une parfaite connaissance des montagnes scandinaves, du cours des fleuves et du gisement des terrains, depuis la Scanie jusqu'en Laponie. Ses soins ne furent point infructueux, et il en fit connaître le résultat dans un *Mémoire sur la direction des montagnes entre la Suède et la Norvège*; une *Description du lac Mélar*; des

*Cartes nouvelles de quelques rivières, et des observations sur plusieurs phénomènes géographiques*. Ces ouvrages sont insérés dans *Mémoires de l'Académie des sciences de Stockholm*, dont Mareschal était membre. Quant aux détails de ses travaux géographiques, les trouve consignés dans les *chiffres générales de la littérature suédoise*.

MARESCHALCHI (FRANÇOIS COMTE DE), ministre d'état ital et l'un des personnages les remarquables dans les différentes situations où l'Italie se trouva lors par suite de la révolution naquit à Bologne en 1764. Appartenant à une famille distinguée de ce pays, il y eut, en qualité de sénateur, une très-grande influence sous le gouvernement du Partisan de ces idées de liberté, en 1796 et 1797, ne fit hâter le développement, il participa aux premiers changemens qui eurent lieu, et devint successivement membre du directoire exécutif de la république cisalpine, et ministre de la république cisalpine à Vienne; mais il ne fut point reconnu sous ce dernier nom par l'empereur d'Autriche. Il fut nommé, en qualité de directeur de la république cisalpine lorsque l'invasion des Austro-Russes, commandés par Suwarow, le força de se réfugier en France. En 1800, une consulta, destinée à organiser définitivement le gouvernement de l'ancienne Lombardie, a été convoquée à Lyon par ordre du premier consul, M. de Mareschalchi, qui en fit partie, employa toute son influence pour faire non

ent de la république italienne  
 du gouvernement français.  
 e moment, jusqu'en 1814,  
 te de Mareschalchi ne cessa  
 ider à Paris comme minis-  
 son gouvernement. Après  
 te du trône impérial en  
 e, l'impératrice Marie-Loui-  
 venue duchesse de Parme,  
 isance et de Guastalla, con-  
 l. de Mareschalchi le gou-  
 nent, en son nom, de ces  
 tats. Il ne remplit pas long-  
 les fonctions de gouverneur,  
 presque immédiatement  
 par l'empereur d'Autriche  
 résenter ce monarque à la  
 e Modène. Ce fut dans cet-  
 qu'à peine âgé de 56 ans,  
 ina son honorable carrière  
 6. Le comte de Mareschal-  
 otecteur des lettres, qu'il  
 it lui-même, possédait des  
 s aimables et toutes les  
 privées. Il était chevalier  
 ncipaux ordres de France  
 lie.

MARESCOT (LE COMTE ARMAND-  
 DE), pair de France, lieu-  
 -général du génie, grand'  
 de la légion - d'honneur,  
 nneur de l'ordre de Saint-  
 ancien premier inspecteur-  
 l de son arme, est né à  
 , département d'Indre-et-  
 le 1<sup>er</sup> mars 1758, d'une fa-  
 originaires d'Italie, connue  
 nom de MARESCOTTI, et qui  
 nombre des cent. familles  
 choisies dans cette con-  
 en 975, par l'empereur  
 La branche d'où sort le  
 l Marescot s'établit en  
 , vers 1290, et y exerça  
 ptois honorables dans la  
 llerie, aux armées et dans

la maison militaire du roi. Desti-  
 né à la carrière des armes, il fut  
 placé au collège de la Flèche, et  
 de là à l'école militaire de Paris,  
 où il fit d'excellentes études, et  
 entra ensuite dans le corps royal  
 du génie. En 1788, il perdit son  
 père, et se maria quelque temps  
 après. Aîné de deux frères et  
 d'une sœur, devenu chef de la fa-  
 mille, et après 12 ans de ser-  
 vices, n'étant encore que lieute-  
 nant, il est probable que sans la  
 révolution il se serait retiré du  
 service pour se livrer exclusiv-  
 ment aux sciences. En 1792, un  
 corps de 7 à 8000 hommes, com-  
 mandé par le général de Dillon,  
 fut formé à Lille, et se porta sur  
 Tournai. M. de Marescot, alors  
 capitaine, n'était pas employé à  
 l'armée; cependant, comme il a-  
 vait fait la reconnaissance de Tour-  
 nai, il reçut l'ordre d'accompagner  
 ce corps. La garnison autrichienne  
 de Tournai, forte de 5 à 6000  
 hommes, sortit et vint au-devant  
 des Français jusqu'au village de  
 Baisieux, entre Tournai et Lille.  
 L'approche inattendue de l'enne-  
 mi fit croire à nos troupes qu'elles  
 étaient trahies; elles abandonnè-  
 rent armes et bagages, et massa-  
 crèrent le général de Dillon et le  
 colonel du génie Berthois: ce der-  
 nier passait pour avoir conseillé  
 l'expédition. Le capitaine Mares-  
 cot, qui y avait concouru, faillit  
 lui-même devenir victime de cette  
 prévention funeste. Le calme ré-  
 tabli dans la place de Lille, M. de  
 Marescot se trouva, par suite de  
 démissions et de retraites, le seul  
 officier du génie attaché au ser-  
 vice de cette vaste place, qu'il fal-  
 lait mettre en état de défense. A-

fin d'être secondé, il engagea 4 officiers de la garde nationale à s'adjoindre à lui, et cette mesure, approuvée du ministre de la guerre, fut l'origine de la création des adjoints du génie, qui depuis ont été de la plus grande utilité et qui subsistent encore. Au commencement de septembre (1792), l'armée française qui couvrait la frontière du Nord, étant obligée de se porter rapidement en Champagne pour faire face aux troupes prussiennes, les Autrichiens se trouvèrent libres, et se présentèrent devant Lille, qu'ils bombardèrent. Leur attaque fut infructueuse. Le capitaine Marescot concourut puissamment à la défense de la place, avec le général du génie Champmorin et le colonel Garnier; il fut légèrement blessé par des éclats de pierre lancés par un boulet. Il a publié, en 1806, une relation de ce siège, et de tous ceux qui lui ont été confiés, sous ce titre : *Relation des principaux sièges faits ou soutenus en Europe, par les armées françaises, depuis 1792*, Paris, Magimel, 1806. L'armée française se porta en Belgique : le capitaine Marescot, bien qu'il n'en fit point partie, y suivit, comme aide-de-camp, le général Champmorin, son ami, et néanmoins ne remplit que les fonctions d'officier du génie. C'est ainsi qu'il servit au siège de la citadelle d'Anvers, effectué par un corps sous les ordres du général Miranda. La perte de la bataille de Nerwinde, en 1795, ramena l'armée française sur son territoire. Lors de sa défection à Tournai, le général Dumouriez essaya d'emme-

ner avec lui M. de Marescot ; celui-ci aimait trop son pays pour l'abandonner, et il resta à Lille, où il se trouva alternativement chef de son arme, et à des commandemens qui exigeaient souvent. Il déploya une grande activité pour Lille en état de défense, et pour fortifier une foule de villages et de positions souvent attaquées, comme Menin, Turcoing, Arras, Commines, etc. Par ses travaux défensifs qu'il fit exécuter, on peut citer la ligne de la Deule et du canal de Douai, et un camp retranché sous Lille, pour un corps de 18,000 hommes. Par suite de la dénonciation du club révolutionnaire de Lille, il fut rappelé à Paris. Le ministre de la guerre, qui l'estimait, lui donna le grade de chef de bataillon (tenant-colonel), et l'envoya à Toulon, alors occupé par les Anglais. C'est là qu'il connut le capitaine de bataillon d'artillerie Bonaparte. M. de Marescot, à son arrivée, fit faire une ligne de contre-escarpement destinée à resserrer et contenir une garnison presque au point que l'armée assiégeante avait gagnée. Il organisa un corps de travailleurs qui fut le modèle d'une compagnie devenue depuis aussi célèbre, c'est celle des sapeurs. Dans une nuit de guerre, où M. de Marescot honoralement remarqua son dévouement, sur la proposition de Bonaparte, qu'on essayerait de prendre de l'un des forts qui préservent Toulon d'un bombardement. On espérait que



ant ainsi la faculté d'incen-  
s escadres anglaise, espa-  
et napolitaine qui étaient  
port, on les déciderait à  
ation de la place : ce projet  
plein succès. Une grande  
e, dite la *Redoute anglaise*,  
par 1500 hommes et 36  
es à feu, fut prise d'assaut  
un combat long et meur-  
M. de Marescot y entra un  
emiers ; il avait été blessé  
ement à l'une des sorties  
ées par la garnison. On a  
ans les mémoires du temps  
es altercations et même  
uel qui auraient eu lieu en-  
t Bonaparte, nommé, après  
e de Toulon, général de  
et commandant de la place  
côtes adjacentes, par les re-  
tans-commissaires de la  
tion nationale Barras, Ro-  
re, jeune, Salicetti et Mol-  
Voici le fait : le nouveau  
ndant ordonna au chef de  
on Marescot, d'apporter  
i tous les papiers, plans,  
et mémoires de la place. Ce-  
e renfermant dans les régle-  
nilitaires, répondit au gé-  
Bouaparte que les ordon-  
l'autorisaient à en prendre  
ssance, mais qu'elles ne  
vaient le déplacement des  
des places qu'en faveur  
ouverneurs des provinces ;  
pendant il pouvait se faire  
er par les commissaires de  
ention. Le général Bona-  
sista sur l'exécution de son  
M. de Marescot persista  
on refus ; néanmoins il trou-  
royen de concilier deux opi-  
ivement prononcées, dans  
discussion qui commençait à

prendre un caractère grave. Il  
écrivit au général : « Je viens de  
» faire un Mémoire sur la place de  
» Toulon ; je ne l'ai point envoyé  
» au ministre de la guerre, ni dé-  
» posé dans les papiers de la place ;  
» c'est encore ma propriété. Je  
» vous en envoie copie ; je désire  
» qu'il puisse vous satisfaire. Mon  
» devoir ne me permet pas d'en  
» faire davantage. » En 1794, M. de  
Marescot fut rappelé sur la fronti-  
ère du Nord, pour défendre Mau-  
beuge, menacée de nouveau par  
les Autrichiens. La victoire de  
Wattignie, remportée par le gé-  
néral, depuis maréchal Jourdan,  
avait fait lever le siège de cette  
importante place ; mais les Autri-  
chiens occupaient encore tous  
leurs postes sur la rive gauche de  
la Sambre, et cernaient la place  
de ce côté à portée de canon. Ils  
pouvaient à tout moment repasser  
la rivière et reprendre le siège.  
Lorsque M. de Marescot arriva, ils  
avaient déjà, à la faveur d'un ra-  
vin, ouvert un long boyau de tran-  
chée, et l'avaient conduit assez  
près des glacis. Il dirigea une sor-  
tie et le détruisit. Après avoir for-  
tifié différentes positions, établi  
des batteries, des ponts, des cam-  
pemens, il reçut l'ordre de pren-  
dre la direction du siège de Char-  
leroi. Il le poussa avec autant de  
zèle que de talent ; mais les Au-  
trichiens ayant battu, le 3 juin  
1794, l'armée commandée par les  
généraux Desjardins et Charbon-  
nier, le siège fut levé. Le général  
Jourdan prit le commandement  
des 3 armées de la Sambre, des  
Ardennes et de la Moselle, réunies  
sous le nom d'armée de Sambre-  
et-Meuse. Le 12 juin, il repassa la

Sambre, et investit Charleroi. Le lendemain, 15, la tranchée fut rouverte, et le 16 l'ennemi fit encore lever le siège, après une bataille sanglante qui lui coûta bien cher. Vers cette époque, Saint-Just, commissaire de la convention, arrive à l'armée, qui repasse la Sambre le 18; le siège est repris pour la troisième fois, mais faiblement, faute de moyens. Dès le 23, Saint-Just s'impatiente de la lenteur des attaques, fait fusiller dans la tranchée un capitaine d'artillerie nommé Méras, homme de mérite; convoque un conseil de guerre, reproche à M. de Marescot une attaque régulière qui n'a pour but, dit-il, que de faire briller ses talens. M. de Marescot se justifie; les généraux se réunissent à son opinion: on renonce à un assaut d'autant plus inutile, que Charleroi se rendit cinq jours après. Mais à la sortie du conseil, Saint-Just ordonne de faire arrêter, et par conséquent fusiller, le général Hatry, commandant de l'armée de siège, le général Bollemont, chef de l'artillerie, et le chef de bataillon Marescot, chef du génie. Le général Jourdan refusa courageusement d'exécuter un pareil acte de despotisme. M. de Marescot, en poussant avec une nouvelle activité le siège de Charleroi, concourut efficacement au gain de la bataille de Fleurus, qui eut lieu le 26 (juin), et où le général Jourdan se couvrit de gloire. Cette victoire et la prise d'Ypres, par l'armée du Nord, obligèrent les armées ennemies à évacuer le territoire français; et cette retraite laissa à découvert les places de Valenciennes, Condé, le Quesnoy et

Landrecies, dont elles furent emparées en 1793. L'armée mandée par Pichegru devint à bord être chargée de reprendre deux premières, et celle du général Jourdan, chargée de dernières; mais cette division fut changée, et l'armée de l'Escaut et-Meuse resta seule des faire les quatre sièges. On mença par attaquer Larvilliers avec un corps commandé par le général Ferrand, et le général Schérer. Les commissaires de la convention ordonnèrent que la tranchée fût levée le 10 juillet, et bien que Marescot n'eût pas à sa disposition tout ce qui lui était nécessaire pour cette opération, il fit lever la tranchée, la place se rendit par la capitulation. Le succès couronna ses efforts; le Quesnoy et Valenciennes ouvrirent leurs portes. Le général Condé imita cet exemple le 1<sup>er</sup> septembre, M. de Marescot fut promu au grade de général de division. Une conquête importante terminait cette belle campagne. La prise de Maëstricht fut nécessaire pour appuyer l'armée, assurer les communications d'hiver, isoler le pays de Liège, et protéger les opérations ultérieures de la guerre. Les ordres de Kléber, à la tête de l'armée de 30,000 hommes, le général Marescot fut chargé de diriger ce siège, comme très-difficile, surtout la mauvaise saison. Ses succès, comme tous ceux qu'il avait obtenus dans les sièges pré-

accueillis. Après 13 jours  
nchée, Maëstricht se ren-  
quelques jours après, le 8  
bre (1794), M. de Mares-  
t nommé général de divi-  
Malgré son activité aux ar-  
et ses promotions aux pre-  
grades, il fut porté sur la  
es émigrés et ses biens mis  
ite dans le département de  
t-Cher, ainsi que ceux de  
ouse, dans le département  
ntal. Le général Carnot,  
re dû comité de salut public,  
essa vivement en sa faveur,  
vint à le faire rayer de la  
itale et à lui faire rendre ses  
étés. En 1795, il fut envoyé  
rée des Pyrénées-Orientales.  
t exécuter la démolition de  
rabie, en représailles de celle  
t d'Andaye. Il était sur le  
de commencer le siège de  
elune, lorsque l'Espagne fit  
x avec la France. Le génè-  
chef, depuis maréchal Mon-  
confia au général Marescot  
mandement de tout le pays  
is, ainsi que l'exécution du  
de paix. Il fut ensuite en-  
pour conserver la place im-  
ite de Landau, l'une des  
e la frontière du Rhin. Huit  
hommes sont à peine suffi-  
pour défendre cette forte-  
Le général Marescot n'en  
que 5,000, et bientôt le gé-  
Moreau lui en enleva la moi-  
pour occuper Kehl. Néan-  
, malgré sa faiblesse et les  
es réitérées de l'ennemi, il  
it à dégager la place et à  
er les Autrichiens sur sa si-  
n. Après leur départ, il fit  
tre aux habitans de la cam-  
les bestiaux, grains, etc.,

qu'à l'approche de l'ennemi il  
avait fait entrer dans la place. Le  
général Moreau rendit le compte  
le plus flatteur de sa conduite. M.  
de Marescot offrit à ce général ses  
services pour la défense de Kehl;  
ils ne furent pas acceptés, et lors-  
que le gouvernement lui confia  
cette défense, il était trop tard.  
Sur le rapport du général Mares-  
cot, le fort capitula le 9 janvier  
1797. Il fut employé en 1797 et  
1798 aux armées de Rhin-et-Mo-  
selle, d'Allemagne, de Mayence,  
du Danube et du Rhin, et y ren-  
dit de très-utiles services. En  
1799, il eut le commandement su-  
périeur de la ville de Mayence. Au  
mois de septembre de cette même  
année, le prince Charles partit des  
frontières de la Suisse pour aller  
assiéger cette place. La célèbre  
victoire de Zurich, remportée par  
Masséna sur les Russes, obligea le  
prince Charles à rétrograder. A-  
près la révolution du 18 brumaire  
an 8 (9 novembre 1799), le pre-  
mier consul Bonaparte rappela le  
général Marescot de Mayence, et  
le nomma, le 5 janvier 1800, pre-  
mier inspecteur-général du génie.  
Il accompagna le chef du gouver-  
nement dans la campagne d'Ita-  
lie, que termina si brillamment la  
bataille de Marengo, et alla recon-  
naître si le passage du grand Saint-  
Bernard était praticable. Sur sa  
réponse affirmative, le passage  
fut effectué. De retour à Paris, le  
général Marescot donna tous ses  
soins à l'administration du corps du  
génie et des fortifications. En 1802  
et 1803, il fut chargé, avec l'ami-  
ral Rosilly, de l'inspection des  
côtes, depuis Rochefort jusques  
et compris l'île hollandaise de

Walcheren. Il inspecta également la place d'Anvers, et eut ensuite le commandement général du corps du génie à tous les camps qui furent formés sur les côtes depuis Montreuil jusqu'à Dunkerque; il fit avec l'empereur la campagne d'Allemagne, terminée par la bataille d'Austerlitz. Le 6 juillet 1804, l'empereur le nomma grand-officier de l'empire; le 2 février 1805, grand'croix de la légion-d'honneur, et comte le 19 mars 1808. La famille du général Marescot étant alliée à celle de Tascher de la Pagerie, et par conséquent le général se trouvant parent de l'impératrice Joséphine, M<sup>me</sup> de Marescot devint dame du palais de cette princesse. En 1808, le général Marescot eut l'ordre d'inspecter toutes les places françaises des Pyrénées d'une mer à l'autre, et, au-delà des monts, toutes les places espagnoles correspondantes occupées par les Français. Il dut aller reconnaître Cadix et Gibraltar. En se dirigeant sur Cadix, il fut obligé, vu l'insurrection du pays, de suivre les mouvemens du petit corps d'armée du général Dupont, qui après la désastreuse bataille de Baylen fut forcé de capituler. Le général Marescot signa lui-même cette capitulation comme témoin, *como testigo*. Profondément affecté de ce revers, l'empereur fit arrêter, à leur retour en France, le général Dupont, plusieurs de ses généraux, et le général Marescot. Il destitua ce dernier, le priva de ses grades, dignités et traitemens, et retira à M<sup>me</sup> de Marescot les entrées du palais impérial. Après trois ans de détention, M. de Ma-

rescot fut exilé à Tours, par décret du 1<sup>er</sup> mars 1812 : il y resta jusqu'à la chute de Napoléon le 8 avril 1814, le gouvernement provisoire le réintégra dans son emploi de premier inspecteur général du génie, et *Monsieur* le roi le nomma commissaire du roi à la 20<sup>e</sup> division militaire, où il força de calmer les partisans pendant les *cent jours*, en 1815. Il fut rappelé, et nommé inspecteur de l'Argonne et dans les Vosges au second retour du roi, l'empereur le nomma premier inspecteur - général du génie fut supprimé, et le général Marescot mis à la retraite, à l'âge de 55 ans. Cependant le général de Gouvion-Saint-Cyr, ministre de la guerre, le fit nommer par le roi président d'une commission de défense, destinée à présenter au gouvernement un projet de fortification adapté à l'état actuel des frontières. Après la première restauration, il fut nommé successivement chef de bataillon et commandeur de Saint-Louis, et confirmé dans son titre de général. Le roi le comprit dans la loi de motion à la pairie du 5 mai 1819. Outre l'ouvrage précité, on a encore du général Marescot : 1<sup>o</sup> *Mémoires sur l'emploi des bouches à feu pour les grenades en grande quantité* (imprimé dans la collection de l'institut, de 1799); 2<sup>o</sup> *Mémoire sur la fortification souterraine* (inséré dans le tome IV du *Journal de l'école Polytechnique*); 3<sup>o</sup> une foule de *Mémoires*, *Rélatifs*, *Notes*, etc., manuscrits qu'on trouve dans les dépôts de fortifications et dans le corps du gé-

MARESCOT (BERNARD - FRANÇOIS), frère du précédent, est né le 27 avril 1767. Il prit du service dans l'artillerie, et fut employé au régiment de La Fère, où il fut sous-officier lors de la campagne de Bonaparte. Quoiqu'il n'ait été au service qu'en 1796, pour accompagner les mouvemens royalistes en Bretagne, il fut autorisé à suivre son frère en Espagne, et devint lieutenant-colonel de cavalerie, et obtint la croix de Saint-Louis en 1807, par le département de Loir-et-Cher. membre du conseil législatif : il y resta in-

Lors du rétablissement du régime royal en 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, et commandant des gardes nationales de l'arrondissement de Blois.

MARESCOT (LE CHEVALIER), frère des précédens, suivit comme eux la carrière militaire. Il fut d'abord capitaine de cavalerie, et devint capitaine du génie en 1807. Il fut tué à cette époque au siège de Williamstadt en Hollande. La famille Marescot est au nombre de six. De quatre fils et de quatre filles, il ne reste que le général et une fille : son frère, le comte de François Marescot, n'a eu que des filles.

MARET (DUC DE BASSANO.) voir le *Supplément* du 13<sup>e</sup> vo-

MARET (JEAN-PHILIBERT, COMTE), frère aîné de M. Hugues Maret, directeur perpétuel de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Paris, est né en 1758. Avant d'être plus lointain, faisons connaître

ce que fut M. H. Maret, dont le nom, vénéré de ses concitoyens et cher à leur postérité, a pris place parmi ceux des hommes qui, par le savoir, le talent ou le génie, ont honoré le département de la Côte-d'Or. Lorsque M. Hugues Maret naquit (1726), il y avait plus d'un siècle que ses ancêtres exerçaient avec distinction l'art de guérir. Il suivit leurs traces et les exemples de vertu et de désintéressement qu'il en avait reçus ; il ajouta l'éclat d'une réputation européenne à la considération attachée à leur nom. Les mathématiques, l'astronomie, la chimie, la physiologie, la littérature et l'histoire, s'offrirent tour-à-tour à ses travaux, et la plupart des sociétés de la France et de l'Europe, depuis l'académie des sciences de Paris jusqu'à celle de Stockholm, inscrivent son nom sur leurs registres. Une longue vie, pleine de travaux utiles aux hommes et de vertus publiques et privées, fut couronnée dignement. Revêtu du titre honorifique de médecin du roi pour les épidémies, il périt à celle de Fresne-Saint-Mamets, en Franche-Comté. Les sciences le pleurèrent ; toutes les classes de citoyens gémissent sur sa perte. C'est sous les auspices d'un tel père que le comte Maret fut élevé. Ses dispositions particulières le portaient vers les sciences exactes et les travaux d'administration publique : cette direction fut donnée à ses études en même temps que son cœur était formé à l'austère probité et au noble désintéressement. Entré de bonne heure à l'école des ponts-et-chaussées, M. Maret, y ayant pris tous ses grades,

avait été employé aux travaux des ports des Sables, de Cherbourg et du Havre, lorsqu'il fut nommé à une place vacante dans le génie des ponts-et-chaussées des états de Bourgogne. Il occupa ensuite celle du grand-voier de la ville de Dijon, et dirigea plusieurs travaux importants, qui confirmèrent l'idée avantageuse qu'on avait conçue de ses talens. La révolution survint; l'aurore d'une régénération qui devait mettre un terme à tant d'abus sourit à l'austérité de son caractère. Appelé par l'estime de ses concitoyens à divers emplois supérieurs de l'administration, sa sévérité lui fit des ennemis qui devinrent puissans en 1795. Mis en réquisition par le comité de salut-public, pour la direction des routes militaires dans les départemens du Nord, il échappa aux dangers qui menaçaient sa tête. Pendant le règne du directoire, il était rentré dans la vie privée, et vivait à la campagne, partageant ses loisirs entre l'étude et les soins qu'il donnait à la culture de ses propriétés, lorsque, sous le consulat, il fut nommé à ... préfecture du Loiret. Il montra dans cette place toutes les qualités qui constituent l'administrateur habile, y fit aimer le gouvernement et le préfet; et lorsque, pour prix de ses services, il fut appelé à siéger au conseil-d'état, il emporta avec lui les regrets, et laissa des souvenirs qui vivent encore. Le ministère de l'administration de la guerre ayant été créé, le gouvernement y attacha trois conseillers-d'état, chargés, sous l'autorité du ministre, des diverses parties de l'administration. Le

comte Maret fut choisi pour occuper l'un de ces emplois importants et eut dans ses attributions les commissaires des guerres, les hôpitaux et l'habillement des troupes. Le service des vivres fut confié jusqu'alors sous le régime des marchés et confié à des militaires-généraux. Celui des vivres, par ses regards pénétrants découvrit les moindres désordres et les suivait les abus, par sa routine et quelque pouvoir fussent protégés, frappé par le scandale des fortunes subites acquises au détriment du public et du trésor de l'état, lut d'y mettre un terme. Il prit la direction générale des vivres de la guerre. Depuis long-temps on avait signalé comme le patrimoine de la corruption : elle ne pouvait être confiée à des mains assez pures; mais il fallait joindre à la pureté la plus austère, le travail le plus assidu et la surveillance la plus active. Le comte Maret fut nommé à cette direction, reconnu comme réunissant ces qualités, et la confiance du gouvernement n'a pas été trompée. Le comte Maret était encore directeur-général des vivres à l'époque de la restauration; il cessa bientôt de l'être : il ne fut pas conservé sur la liste du conseil-d'état. Une faible pension de retraite qui appartenait au titre de conseiller-d'état à vie, acquis par ses longs travaux, lui a été rendue y a quelques années : elle est le seul prix de ses services. L'homme de bien, rendu à la vie privée dans la force de l'âge, se croit jamais quitte envers

: le comte Maret lui consacra tous ses instans. Un travail sur l'administration des subsistances en général réunissant principes et les faits, fruits de l'étude et de l'expérience. Revenu à la campagne depuis 1814, le comte Maret cultive ses domaines avec ses propres mains, pour donner dans leurs premiers élémens l'usage des sciences dont la connaissance importe si éminemment à la prospérité de l'état et à l'intérêt public.

**MARET** (LE CHEVALIER FRANÇOIS-NICOLAS-MARIE), membre de la légion-d'honneur, ancien magistrat, appartient à une famille où il est le chef, son père, mort à l'âge de 29 ans, était conseiller des eaux et forêts au bailliage de la Roanne. Le chevalier Maret n'est point frère du duc de Bassano et n'assista point en qualité de député au champ-de-mai en 1793, comme l'ont prétendu, à Paris, les auteurs de la *Biographie des hommes vivans*, dont l'article doit être rectifié par cette notification d'après des renseignements sur l'exactitude desquels on ne peut compter. M. Maret fut nommé le 1<sup>er</sup> juin 1793 juge au tribunal de son département. Après le départ de Lyon, il fut condamné comme rebelle par plusieurs députés de la convention nationale. Après la fuite, et se retira en pays étranger : pendant ce temps, le comte fut mis sur ses propriétés et retour dans sa patrie, en 1814, il fut rappelé par le collège électoral au tribunal criminel du département du Rhône : il le présida pendant 18 mois en cette qualité, et fut nommé ensuite

premier vice-président du tribunal civil. En 1811, il remplit les fonctions de procureur impérial, qu'il exerçait encore lors des événements politiques de 1814. Pendant la première restauration, il occupa le même poste pour le roi, qui le nomma membre de la légion-d'honneur. Continué pendant les *cent jours*, en 1815, au second retour du roi, il fut destitué avec 22 de ses collègues de divers tribunaux; mais en 1816, il obtint une pension de retraite pour 24 ans de services publics dans différentes parties de l'administration civile et des tribunaux. M. Maret vit aujourd'hui dans la retraite. Il a publié, en 1816, in-12, un *Traité du droit de retour légal et conventionnel suivant le Code civil*.

**MAREY** (N.), exerçait à Nuits la profession de négociant, lorsqu'il fut, en 1792, nommé député suppléant à l'assemblée législative, où il ne siégea pas. Élu à la convention nationale au mois de septembre de la même année, il vota dans le procès de Louis XVI sa détention et le bannissement à la paix. Il ne prit aucune part aux divisions de l'assemblée, et par une erreur assez singulière, le nom de M. Marey se trouvant, en 1794, porté sur une liste d'émigrés, la convention en ordonna la radiation par un décret. Depuis la fin de la session conventionnelle, il est rentré dans l'obscurité de la vie privée.

**MARGARON** (LE BARON PIERRE), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, et chevalier de Saint-Louis, est né le 1<sup>er</sup> mai 1755. S'étant fait remarquer

dans plusieurs occasions, il fut nommé, en 1805, général de brigade de cavalerie. Depuis cette époque il a fait toutes les campagnes de l'empire. Élevé au grade de général de division, le 16 août 1813, il occupa, dans le mois de septembre suivant, Léipsick avec un corps d'observation. Chargé plus tard de poursuivre le général saxon Thielmann, il lui fit éprouver de grandes pertes. Le 8 juillet 1814, le baron Margaron reçut la décoration de l'ordre de Saint-Louis, et fut presque immédiatement après nommé inspecteur-général de la gendarmerie. Au mois de juin 1815, il remplit dans les 12<sup>me</sup> et 15<sup>me</sup> divisions militaires les fonctions d'inspecteur de la cavalerie, et cessa d'être employé après le second retour du roi.

**MARGUERITTES** (JEAN-ANTOINETE-TEISSIER, BARON DE), fils d'un secrétaire du roi, naquit à Nîmes, le 30 juillet 1744. Élu, en 1789, par la noblesse du Languedoc, député aux états-généraux, il fut du nombre des députés de son ordre qui protestèrent contre les décrets de l'assemblée nationale. Au mois de mai 1790, il se rendit à Nîmes, et y exerça la première magistrature municipale. Un repas qu'il donna à la garde nationale fut suivi de désordres qui le firent dénoncer, et il dut se rendre à la barre de l'assemblée nationale, où sa justification fut accueillie. En 1793, arrêté d'abord comme suspect, il fut ensuite traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, comme auteur ou complice des conspirations du Midi. Ce tribunal le condamna à mort le 20 mai 1794. Le baron

de Marguerittes était membre académies de Nîmes, de Montauban, etc. Il a publié plusieurs ouvrages suivans : 1<sup>o</sup> *Discours sur l'avènement du roi (Louis X la couronne, Amsterdam, 1775, in-8<sup>o</sup>*; 2<sup>o</sup> *la Révolution du Portugal, 1775, in-8<sup>o</sup>*; 3<sup>o</sup> *Épître sur l'amphithéâtre de Nîmes, 1775, in-8<sup>o</sup>*; 4<sup>o</sup> *Instruction sur l'éducation des militaires, ou l'ascendant de la vertu, drame en 5 actes en prose, représenté sur plusieurs théâtres de département.*

**MARGUERITTES** (LE TEISSIER DE), fils du précédent, fut appelé à remplir diverses fonctions sous le gouvernement royal, et était, en 1811, chef de bureau au ministère de la marine. Il dit à cette époque la place occupait, sans que les motifs aient été connus hors des bureaux. Après la seconde restauration, en 1815, le roi le nomma chef de la légion d'honneur, en reconnaissance des services que le p. M. Marguerittes avait rendus à la royauté.

**MARIE-ANTOINETTE-JEANNE-JEANNE D'AUTRIENNE**, épouse de Louis XVI, roi de France, fille de l'impératrice-Thérèse et de l'empereur François I<sup>er</sup>, naquit à Vienne, le 2 novembre 1755, jour du tremblement de terre de Lisbonne, élevée par les soins de sa mère, et douée des plus belles qualités de l'esprit et du cœur, elle montra dès sa tendresse les plus heureuses dispositions pour acquérir les



ut intéresser et plaire. Méfut un de ses instituteurs. naissance des langues française et latine, le dessin, la musique, une taille majestueuse, le port le plus noble, des yeux et spirituels, tels étaient ses attraits à l'âge de 15 ans; le 1770, elle épousa le duc de Bourgogne, devenu dauphin de France par la mort de son père. Cette princesse aimable fut re-

çue à Paris avec enthousiasme par la famille royale et le peuple. Elle éprouva au-devant de la cour et de la nation. Louis XV la présenta à son petit-fils; mais les présages marquèrent sa destinée sur le territoire français. A Versailles, un orage des vents éclata au moment de son mariage nuptial; à Paris, le 1770, les fêtes du mariage furent troublées par des accidents de police; on n'avait pas su prévoir qu'il y avait plus de 1,200 personnes qui se pressaient. La jeune princesse éprouva elle-même plusieurs déceptions, dont le moins fut pas l'exil du duc de Bourgogne, négociateur zélé de son père, et à qui elle avait procuré la recommandation de son père, Marie-Thérèse, constante protection. Jusqu'à la mort de Louis XV, arrivée le 1774, elle céda cependant à sa curiosité, et supporta, quoiqu'avec patience, les contraires que lui causaient les usages et les mœurs de la cour, soumise à l'étiquette la plus minutieuse. Sa politique ne descendit jamais à de basses complaisances; elle refusa constamment de servir la favorite, aux pieds

de laquelle la cour entière était prosternée, et avec laquelle Louis XV n'avait pas eu honte de la faire souper le jour même de son arrivée. Devenue reine le 10 mai de la même année (1774), à l'exemple de Louis XVI, qui exempta ses peuples du droit de *joyeux avènement*, elle refusa le droit antique de *ceinture de la reine*. Un seul événement marqua cette époque: ce fut la réclusion momentanée de M<sup>lle</sup> du Barri; cette mesure eut lieu sans que Marie-Antoinette l'eût exigée: la retraite suffisait. M. de Pontécoulant, major des gardes-du-corps, avait donné à cette princesse, avant son avènement au trône, quelques sujets de plainte: il se disposait à offrir sa démission. L'épouse de Louis XVI en fut informée; elle lui fit dire que « la reine ne vengeait pas les injures de la dauphine. » Amie et protectrice des lettres et des arts, elle encouragea ceux qui les cultivaient, et s'efforça de mériter l'attachement des Français. Les mœurs de la cour de Vienne étaient bien opposées à celles de la cour de Versailles. Habitée dès l'enfance à leur simplicité, elle n'était jamais plus heureuse que lorsque, rentrée dans l'intérieur de son palais, elle pouvait s'écrier: « Enfin, je ne suis plus reine! » C'est là qu'elle se délassait, avec quelques personnes choisies, du cérémonial fastidieux auquel son rang l'assujétissait. En 1778, après 8 ans d'une union stérile, elle donna le jour à une princesse (voyez **MARIE-THERÈSE**). Le 22 octobre 1781, elle mit au monde le dauphin, dont la mort la priva peu d'années après; puis, le 27 mars

1785, un second prince, qui reçut d'abord le nom de duc de Normandie, et le quitta pour prendre, en 1789, le titre de dauphin, et celui de roi en 1793, après la mort de Louis XVI; et enfin, le 9 juillet 1786, une seconde fille, qui mourut l'année d'après. Cette heureuse fécondité, qui consolidait sa situation, acheva de lui concilier l'amour des Français, déjà conquis par ses grâces. Chaque jour où elle paraissait en public était pour elle un jour de triomphe : ce bonheur, traversé par des intrigues de cour, fut troublé surtout en 1785, par le procès scandaleux du *collier* (voy. L'AMOUR), produit misérable de la friponnerie la plus audacieuse et de la crédulité la plus inconcevable : dès-lors la calomnie s'attacha à cette malheureuse princesse pour ne plus la quitter. M. de Calonne fut accusé d'avoir fourni à ses prodigalités les trésors même de l'état. Les comptes du trésor vérifiés cependant avec la plus grande exactitude offrirent pour résultat, « que la reine ne dépensait pas pour sa maison particulière plus de 500,000 francs par an. » Quoique dans une matière aussi grave le témoignage du prince de Ligne ne soit pas une autorité, nous nous plaisons à rapporter son témoignage. « Il n'y a jamais eu, dit-il, de femme de chambre, de maîtresse de roi, ou de ministre, qui n'ait eu plus de luxe. Souvent, après avoir reçu 500 louis, le premier jour du mois, elle n'avait plus le sou... Je me souviens d'avoir quêté, dans son antichambre, 25 louis qu'elle voulait donner à une fem-

me malheureuse. » Le *prince de Ligne* (voyez LIGNE) jouissait beaucoup d'estime à la cour, avait l'honneur d'être admis dans la société intime de la reine, il ne parle dans ses *Mémoires* qu'avec la plus profonde vénération. Réfutant d'une manière moins positive des calomnies de toute nature, dont celle-ci fut aussi l'objet : « Si c'est une galanterie, dit-il, je n'ai jamais qu'un sentiment personnel pour une ou deux personnes, et une coquette pour une femme, de reine, pour tout le monde. Dans le cas même où la jeunesse et le manque d'expérience pouvaient en faire se mettre trop à son aise vis-à-vis d'elle, il n'y eut jamais un de nous, qui avions le bonheur de la voir tous les jours, qui osât en abuser par la plus grande inconvenance. Elle faisait tout ce qu'elle voulait sans s'en douter; on l'aimait sans songer à l'aimer... » Antoinette, cherchant dans le dévouement de ses devoirs une consolation à ses chagrins, se voua tout en entier à l'éducation de ses enfans, au milieu de ces soins si pénibles dont la révolution vint bientôt distraire, que, reportée sur la scène politique, ses premières actions furent marquées par un événement dont on rendit le compte si défavorable. Lors du repas à Versailles par les gardes du corps aux officiers des troupes de ligne, le 5 octobre 1789, montra un moment avec elle sur la fin du banquet. L'enthousiasme des convives fut exalté et dans leur exaltation, ils

dit-on, aux pieds la nou-  
 vocarde que Louis XVI avait  
 ée. On s'empessa d'attri-  
 la reine tout le scandale de  
 ement. Aussitôt le peuple  
 ris, où figurèrent en pre-  
 ligne les femmes conduites  
 n nommé MAILLARD (*royez*  
 m), se porte à Versailles, é-  
 plusieurs gardes-du-corps :  
 ne elle-même fût devenue  
 victime, si les gardes-du-  
 de service à sa porte, qu'ils  
 rent de leur sang, n'eussent  
 les assassins par une résis-  
 qui lui donna le temps de  
 iver chez le roi. Dans cette  
 able circonstance, Marie-  
 nette montra un grand cou-  
 On lui conseille en vain de  
 vec ses enfans : « Non, dit-  
 mon devoir est de partager  
 angers du roi; s'ils veulent  
 nort, ils me trouveront, et  
 urai mourir. » Le roi parut  
 con, où l'appelait la multi-  
 la reine y vint aussi avec  
 fans : leur aspect ne désar-  
 is cette populace impitoya-  
 Point d'enfans ! » cria-t-on  
 utes parts : la reine parut  
 soutenue par sa contenance;  
 rage de cette démarche eut  
 us heureux succès. Le dan-  
 essa dès qu'elle parut le bra-  
 ux cris de rage succédèrent  
 plaudissemens. Toute la fa-  
 royale monta en voiture, et  
 dit à Paris, escortée de cette  
 tude forcenée, qui, au mi-  
 l'une marche aussi tumul-  
 e, épargna cette fois les au-  
 personnages qu'elle trainait  
 uite. De retour aux Tuile-  
 Marie-Antoinette chercha des  
 lions dans les soins qu'elle

donna à l'éducation de ses enfans,  
 et dans les bienfaits qu'elle versa  
 sur les infortunés. Elle employa  
 400,000 fr. à retirer du Mont-de-  
 Piété les effets des malheureux,  
 indépendamment du paiement des  
 sommes annuelles qu'elle avait  
 affectées à l'entretien de l'hospice  
 de Saint-Cloud, de l'école de des-  
 sin de Paris, etc. Le Châtelet in-  
 formait cependant contre les évé-  
 nemens des 5 et 6 octobre. Les  
 juges étant venus requérir sa dé-  
 position, elle répondit avec la plus  
 noble simplicité : *J'ai tout vu,*  
*tout su, et tout oublié.* Depuis  
 long-temps la famille royale se  
 préparait à quitter Paris secrète-  
 ment. Ce fut le 20 juin 1791, à  
 onze heures du soir, qu'elle se mit  
 en route. Arrêtée à Varennes, le  
 21 dans la nuit, elle fut ramenée  
 à Paris le 50, et conduite aux Tui-  
 leries. Les augustes fugitifs furent  
 placés alors sous une surveillance  
 qui ne cessa qu'à l'époque où le  
 roi sanctionna la constitution de  
 1791. L'assemblée nationale in-  
 forma juridiquement sur les cir-  
 constances de l'évasion. Interrogée  
 le 27 juillet, par trois membres  
 de l'assemblée constituante, nom-  
 més commissaires à cet effet, la  
 reine évita avec soin dans ses ré-  
 ponses de compromettre aucune  
 des personnes qui avaient favorisé  
 le départ de la famille royale. « Je  
 » déclare, leur dit-elle, que le roi  
 » désirant partir avec ses enfans,  
 » rien au monde n'aurait pu m'em-  
 » pêcher de le suivre. J'ai assez  
 » prouvé, depuis deux ans, que  
 » ma résolution est de ne jamais  
 » m'en séparer. » L'acceptation de  
 la constitution ayant été signalée  
 par une amnistie, la procédure



et malsain, elle attendit avec anxiété ce qui devait apporter un soulagement à tant de souffrances. Elle attendait cependant quelques adieux, et pendant quelques adieux à sa captivité, dans les derniers instans de respect que témoignèrent le concierge Rissier, sa femme, et leur valet. Le dévouement qu'ils éprouvaient se fit connaître à des agens même de la municipalité de Paris. On avait de tirer de la prison où attendait la mort, la fille et l'épouse des rois : un billet lui avait été remis à quelques momens d'espérance, mais ils furent courts. Des agens remplacèrent tout-à-coup Richard et sa femme, devenant eux-mêmes; et quelques-unes des personnes qui s'étaient concertées pour sauver Marie-Antoinette la précédèrent sur l'échafaud. C'est le 5 octobre que le tribunal révolutionnaire eut ordre d'occuper, sans délai et sans interruption, du procès de la *veuve* Marie-Antoinette, nom par lequel les terroristes désignaient. Le 4, Marie-Antoinette fut interrogée secrètement par le président du tribunal. « Vous, lui dit le président (Lafleur), qui avez appris à Louis XVI l'art de la dissimulation à laquelle il a trompé le peuple. » Marie-Antoinette, répondit la reine, le peuple a été trompé; mais ce n'est ni mon mari ni par moi. — « Vous n'avez jamais cessé, dit encore le président, de vouloir dégrader la liberté. Vous vouliez rester au trône sur les cadavres de vos patriotes. — Nous n'avons jamais désiré que le bonheur de la France. Nous n'avions pas besoin de monter sur le trône; nous y sommes. » Le 14, elle parut devant

le tribunal. Jamais, au faite des grandeurs, elle ne se montra si digne de l'admiration publique qu'elle le fut devant ses juges. On remarqua, dans l'acte d'accusation dressé par l'exécrable Fouquier-Tinville, cette phrase : « A l'instar des Brunehaut et des Frédégonde, dit Fouquier-Tinville, Marie-Antoinette a été le fléau et la sangsue des Français. » Les faits sur lesquels était établie l'accusation portent en substance : « Qu'elle a correspondu avec l'homme qualifié de roi de Bohême et de Hongrie; décidé le roi à faire apposer son veto aux décrets rendus contre les ci-devant princes français, les émigrés, et cette horde de prêtres fanatiques répandue dans toute la France; médité l'horrible conspiration du 10 août; mordu des balles pour encourager les Suisses, etc. » L'atrocité et la stupidité de ces imputations furent encore surpassées par celles qu'articula le plus infâme des agens de la commune de Paris. Hébert, calomniant la tendresse maternelle, et prêtant l'intérêt le plus criminel à la plus pure des affections, n'eut pas honte de transformer en accusation les réponses ingénues des enfans de la royale accusée. Étonnée de tant de lâcheté, Marie-Antoinette garda le silence; mais un des jurés l'ayant pressée de répondre : « Si je n'ai pas répondu, dit-elle en se tournant vers l'auditoire, c'est que la nature se refuse à une pareille accusation faite à une mère. J'en appelle à toutes celles qui sont ici, et je leur demande si cela est possible. » L'effet que produisit

cette réponse sur l'assemblée prouva que tous les sentimens naturels n'étaient pas encore éteints dans le cœur du peuple. Hébert porta, un an après, la peine de cet excès d'infamie et de cruauté. Traduit à son tour devant le même tribunal, il s'y vit accusé, sur la dénonciation de Robespierre, d'avoir provoqué ce mouvement admirable pour exciter l'intérêt en faveur de l'accusée. Le président, craignant même l'effet de cette réponse, s'était hâté de passer à d'autres questions. Les débats durèrent trois jours et trois nuits. Aucun des avocats n'ayant osé s'offrir, le tribunal avait nommé deux défenseurs d'office, MM. Tronçon du Coudray et Chauveau-Lagarde. Quoique persuadés eux-mêmes de l'inutilité de la défense, ils remplirent avec talent et courage leur périlleuse mission. Ils ne s'étaient point trompés : Marie-Antoinette fut condamnée à l'unanimité. Après une séance de 18 heures, elle entendit, avec un admirable sang-froid, sa condamnation prononcée à quatre heures du matin, le 16 octobre 1793. Le même jour, à 11 heures, elle partit de la Conciergerie, vêtue de blanc, et monta dans la fatale charrette. L'infortunée princesse, à la suite d'une marche de plus de deux heures, faite à travers une double haie de populace armée, arriva au lieu du supplice; elle monta sur l'échafaud d'un pas ferme. Sa tête, séparée du corps, fut, suivant un barbare usage du temps, montrée au peuple, aux cris de *vive la république!* Les restes de Marie-Antoinette, déposés au cimetière de la Madeleine, dans la fosse même

où neuf mois auparavant le roi avaient été portés, furent couverts de chaux vive. L'indulgence royale, rendue en 1795, a autorisé l'érection d'un monument expiatoire à la mémoire de la reine et de Louis XVI. La suivante, une chapelle également expiatoire a été érigée aux soins de M. Decazes, ministre de la police, dans le cachot où Marie-Antoinette avait été enfermée à la Conciergerie. En réfléchissant à la fatalité qui poussa cette princesse, que son rare mérite et ses qualités et ses grâces semblaient devoir préserver des malheurs auxquels elle succomba, on ne peut s'empêcher de se rappeler un fait singulier, que le lecteur ne sera pas fâché de rencontrer ici. Un certain Gassner, espèce d'illuminé, était venu chercher, à Vienne, un refuge contre les persécutions qui lui attirait, de la part du souverain, électeur ecclésiastique, la singularité de ses opinions religieuses. Marie-Thérèse l'écoutait avec quelque intérêt, quoiqu'elle se fût blâmée de ses visions : « moi, lui demanda-t-elle un jour, si mon Antoinette doit être punie ? » Gassner pâlit et répondit pas. Pressé de nouveau, n'osant ni taire ni dire tout ce qu'il pensait : « *Madame*, » pondit-il, *il est des croix sur toutes les épaules.* »

MARIE - THÉRÈSE - (MARIANNE) (FILLE DE FRANCISQUE), est née à Versailles, le 19 décembre 1755, de Louis XVI et de Marie

phine-Jeanne d'Autriche (voy. l'article précédent et Louis XVI). Elle fut élevée au château de Rohan-Guemenée, de la Tourzel, successivement gouvernantes des enfans, sous la surveillance de M<sup>me</sup> Elisabeth (voy. Louis XVI), sœur de Louis XVI, qui se confondait avec sa mère par sa connaissance. L'éducation de cette princesse fut grave et jamais il n'échappa à sa mère sa saillie. On a recueilli de sa main, un mot de son enfance, à l'âge de quatre ans, écrit sur les bras de Paul I<sup>er</sup>, qui se trouvait sous le nom de *Nord*, et lui disait : *A-t-elle vous verrai plus*, elle lui répondit, comme par pressentiment : *Monsieur le comte, j'irai plus*. En effet, 12 ans après, elle se trouva au bercher un asile auprès de son père. *Madame* avait à peine lorsqu'elle partagea, au château de la captivité de ses aïeux. D'abord séparée de son père, qu'elle ne revit qu'à la condamnation, elle le fut à la mort de sa mère, de sa sœur et de son frère. L'abbé Desfontaines son poëme de la *Pitié*, dans lequel il a de beaux vers toute l'horreur de cette séparation. On rapporte que Rovère, membre de la Convention nationale, parcourant les murailles de la tour du château de la Tourzel, dit sur les murailles ces vers : *Madame y avait tracés : Dieu, pardonnez à ceux qui ont fait mourir mes parens!* Le 10 décembre 1795, Louis XVI recouvra la liberté, et fut échangée contre les prisonniers que Dumouriez avait

livrés aux troupes autrichiennes. Après avoir séjourné quelque temps à Vienne, où on avait songé à la marier à un archiduc, elle se rendit, en mai 1799, à Mittau, où Louis XVIII (voy. ce nom) faisait sa résidence. Peu de temps après, le 10 juin, elle épousa, dans cette ville, son cousin M. le duc d'Angoulême (voyez Louis ANTOINE DE BOURBON, DUC D'ANGOULEME). Dès-lors, elle ne quitta plus son oncle, qui bientôt abandonna Mittau. A l'exemple de ce prince, qui voyageait sous le nom de *comte de Lille*, M<sup>me</sup> la duchesse d'Angoulême se faisait appeler *marquise de la Milleraye*. Après avoir habité successivement plusieurs villes du continent, vers la fin de 1809, la famille royale se rendit en Angleterre, et se fixa près du roi au château de Hartwell, dont ce prince avait fait l'acquisition. *Madame* ne parut à la cour qu'une fois, le 4 juin 1811, à l'occasion de la fête donnée pour célébrer la naissance du roi Georges III. De retour à Hartwell, elle n'en sortit plus qu'en 1814 pour revenir en France. Rentrée à Paris avec le roi, le 4 mai, elle y fut reçue avec un sentiment qu'il est difficile de caractériser. Pénétrée de la grandeur et de la durée des infortunes de cette fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, la génération nouvelle tout entière s'efforçait de réparer, par l'expression des regrets les plus sincères et les plus affectueux, des crimes à l'exécution desquels elle était étrangère, et que la majorité de la génération précédente avait elle-même abhorrés. *Madame* se ressouvint

sans doute alors des mots qu'elle avait tracés sur les murs de sa prison, noble et digne paraphrase de cette devise : *Union et oubli*, si souvent répétée depuis par elle et par sa royale famille. La santé de S. A. R. ayant exigé qu'elle prit les eaux de Vichy, en 1815, elle s'y rendit, et visita Clermont, Lyon et Bordeaux. Elle était avec son époux, dans cette dernière ville, lorsqu'elle fut informée du départ de Napoléon de l'île d'Elbe. Cet événement développa en elle une énergie à laquelle Napoléon se plut à rendre hommage. Elle fut contrainte néanmoins à évacuer Bordeaux.

« Je vous prie de ne pas penser plus long-temps à la défense de cette ville : je suis persuadée que vos efforts seraient vains ; vous n'êtes pas soutenus, j'en suis certaine, » dit-elle à la garde nationale de cette ville. Le 2 avril, S. A. R. arriva à Pauliac, où elle s'embarqua. Cette scène a été le sujet d'un tableau que son auteur, M. Gros, a fait exposer au salon du Louvre en 1817. M<sup>me</sup> la duchesse d'Angoulême se rendit près du roi à Gand, et de là en Angleterre, où elle resta jusqu'après la rentrée de S. M. dans la capitale. Elle revint à Paris le 28 juillet. Quinze jours après, M<sup>me</sup> la duchesse d'Angoulême partit pour Bordeaux, où elle fit une entrée solennelle avec le duc son époux, le 19 août suivant. De retour à Paris, le 9 septembre, elle est restée dans la capitale jusqu'à l'époque de la guerre d'Espagne. L'année même de cette guerre (1823), cette princesse a fait un nouveau voyage dans le midi de la

France. En revenant à Paris visita la Vendée, et fut accueilli dans cette terre classique du libanisme, avec un enthousiasme est plus facile de concevoir de décrire. *Madame* a écrit de sa captivité dans le Temple. Le caractère de simplicité et de modération qui brille dans ce récit, ajoute à l'intérêt commandé par d'infortunes. On aime à y retrouver le sentiment qui avait inspiré l'inscription si généreuse et touchante que nous avons transcrite, sentiment toujours présent au cœur de cette auguste captive.

**MARIE-LOUISE DE LOURDES** (anciennement d'Autriche) fille de feu l'archiduc **Ferdinand** et de la duchesse de Modène **Marie-Béatrix d'Este**, naquit à Vienne, le 14 décembre 1787. Elle fut mariée à l'empereur **François II**, son cousin, le 6 janvier 1809. Elle exerça bientôt dans les affaires publiques une très-grande influence. Les préventions favorables qu'elle avait contre Napoléon, même quand il fut devenu l'époux de sa belle-fille, engagèrent à saisir toutes les occasions de se prononcer fort contre lui. Cependant, lorsqu'il eut commencé la campagne de Russie en 1812, ils eurent une entrevue à Dresde, les attitudes furent plus froides, mais ce ne fut pas pour long-temps. Dès que la fortune eut abandonné le czar, et que les funestes résultats de l'évacuation de Moscou furent connus, l'impératrice d'A



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS



*Marie Louise.*

*Duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla.*

*Napoléon, sa famille et sa* » vint tout ému annoncer à une  
Paris, 2 vol. in-12, 1819. » première dame qu'une famille,



sa de nouveau son époux à  
 de politique, et elle parut  
 ver une satisfaction bien  
 : lorsque les suites de la  
 gne de 1813 eurent amené  
 te de son ennemi. Le désir  
 ir l'Italie l'ayant engagé à  
 l'empereur François dans  
 s, elle y fut attaquée d'une  
 ie dont les premiers symp-  
 ne parurent point alarmans,  
 quelle elle succomba pour-  
 Vérone, le 7 avril 1816.  
 princesse n'a point laissé de  
 ité.

RIE-LOUISE, VEUVE DE  
 son, ex-impératrice des  
 is, archiduchesse d'Autri-  
 lchesse régnante de Par-  
 lainsance et Guastalla, est  
 : 12 décembre 1791, de  
 is II, empereur d'Allema-  
 t de Marie-Thérèse de Na-  
 Dès son enfance elle montra  
 actère le plus doux et le  
 mable, et se fit tendrement  
 de ses parens, et surtout de  
 reur, son père, sur l'esprit  
 l elle avait alors beaucoup  
 idant. En 1809, après la ba-  
 le Wagram, qui rendit de  
 au l'empereur Napoléon  
 des destinées de l'Autriche,  
 ie archiduchesse fut desti-  
 réconcilier les deux souve-  
 et ne parut point s'imposer  
 rifice politique en épousant  
 reur des Français. Le ma-  
 eut lieu le 1<sup>er</sup> avril 1810.  
 e portrait de cette princes-  
 e M<sup>me</sup> la veuve du général  
 d, qui fut attachée pendant  
 à l'impératrice Marie-Loui-  
 tracé, dans *Mes souvenirs*  
*Napoléon, sa famille et sa*  
 Paris, 2 vol. in-12, 1819.

• Marie-Louise (à l'époque de son  
 • mariage) avait 18 ans et demi;  
 • une taille majestueuse, une dé-  
 • marche noble, beaucoup de frai-  
 • cheur et d'éclat, des cheveux  
 • blonds qui n'avaient rien de fa-  
 • de, des yeux bleus mais animés;  
 • une main et un pied qui auraient  
 • pu servir de modèles, un peu  
 • trop d'embonpoint, que toute-  
 • fois elle ne conserva pas long-  
 • temps en France. Tels étaient les  
 • avantages extérieurs qu'on re-  
 • marqua d'abord en elle. Rien  
 • n'était plus gracieux, plus aimable  
 • que sa figure quand elle se  
 • trouvait à l'aise, soit dans l'amiti-  
 • tié, soit au milieu des personnes  
 • avec lesquelles elle était particu-  
 • lièrement liée; mais dans le  
 • grand monde, et surtout dans  
 • les premiers momens de son ar-  
 • rivée en France, sa timidité lui  
 • donnait un air d'embaras que  
 • bien des gens prenaient mal à  
 • propos pour de la hauteur. Elle  
 • avait reçu une éducation très-  
 • soignée; ses goûts étaient sim-  
 • ples, son esprit cultivé : elle  
 • s'exprimait en français presque  
 • avec autant d'aisance que dans  
 • sa langue maternelle. Calme, ré-  
 • sée, bonne et sensible quoi-  
 • que peu démonstrative, elle a-  
 • vait tous les talens agréables, et  
 • aimait à s'occuper, et ne connais-  
 • sait pas l'ennui. Parmi plusieurs  
 • traits de bonté rapportés dans  
 • l'ouvrage de M<sup>me</sup> Durand, nous  
 • n'en citerons qu'un seul. « Un soir  
 • que l'impératrice venait de quit-  
 • ter la table et de passer au salon,  
 • un valet de pied, nommé l'Es-  
 • pérance, fort honnête homme,  
 • vint tout ému annoncer à une  
 • première dame qu'une famille,

» logée au 7<sup>m</sup> étage rue de l'É-  
 » chelle, et composée d'un père,  
 » d'une mère et de six enfans, se  
 » trouvait entièrement privée de  
 » nourriture depuis deux jours; que  
 » lorsqu'on lui en avait parlé il a-  
 » vait été s'en assurer, et qu'il était  
 » fort triste de s'être trouvé sans  
 » argent. Cette dame donna 10  
 » francs, qu'il fut porter à ces in-  
 » fortunés. Lorsque l'impératrice  
 » rentra, la dame lui peignit la si-  
 » tuation de ces malheureuses  
 » gens, et lui demanda des secours  
 » pour eux. L'impératrice voulut  
 » qu'on leur portât sur-le-champ  
 » 400 francs; on lui représenta  
 » qu'il était près de minuit, et  
 » qu'ils avaient reçu un secours  
 » qui leur permettait d'attendre  
 » jusqu'au lendemain. *Non*, dit  
 » l'impératrice, *il faut y aller; je*  
 » *suis heureuse de penser que je leur*  
 » *serai passer une bonne nuit.* On y  
 » fut, et depuis cette famille a été  
 » l'objet de ses bienfaits. » Étran-  
 » gère à toute idée d'ambition, à  
 » toute espèce d'intrigue, unique-  
 » ment attachée à ses devoirs d'é-  
 » pouse et de mère, elle ne se mêla  
 » jamais d'affaires politiques jus-  
 » qu'au moment où elle devint ré-  
 » gente. Mais ce titre fut illusoire  
 » pour elle. Le pouvoir résidait en-  
 » tièrement dans les mains d'un con-  
 » seil de régence par l'avis duquel,  
 » malgré sa propre volonté, elle  
 » quitta Paris avec son fils, au mois  
 » de mars 1814, pour se rendre à  
 » Blois, devenu le siège du gouver-  
 » nement. Le traité de Paris était à  
 » peine signé, qu'on la fit partir  
 » pour Vienne avec le titre de du-  
 » chesse de Parme, Plaisance et  
 » Guastalla : gouvernement qu'elle  
 » occupa encore aujourd'hui (1823).

Cette princesse était à Vien-  
 » 1818, lors du congrès d'A-  
 » Chapelle. Vers cette époque  
 » Marie-Louise quitta l'Allemani-  
 » et se retira dans ses états.

**MARIE-LOUISE-THÉ-  
 DE PARME** (REINE D'ESPA-  
 DES INDES, FILLE DE L'INFA-  
 PHILIPPE), naquit à Paris  
 décembre 1754, et fut ma-  
 4 septembre 1785, n'ayant  
 teint sa 11<sup>e</sup> année, au prin-  
 Asturies, depuis CHARLES IV  
 ce nom). Ce ne fut qu'en  
 qu'elle fut couronnée reine  
 pagne. Dès sa plus tendre je-  
 se, Marie-Louise-Thérèse n  
 un caractère altier, et l'on  
 porte que l'année même  
 signée son union avec l'héri-  
 la monarchie espagnole, el-  
 gea qu'on lui rendit les hor-  
 attachés à son nouveau titre  
 suite d'une altercation qu'e-  
 avec son frère, le duc Ferd-  
 elle lui dit en colère : « Je  
 » apprendrai à avoir les égards  
 » vous me devez; car enfin j  
 » reine d'Espagne, et vous  
 » rez jamais qu'un petit d  
 » Parme. » Piqué de ce pro-  
 duc Ferdinand lui répondit  
 » ce cas, madame, le petit  
 » Parme aura l'honneur de  
 » un soufflet à la reine d'Espa-  
 et l'exécution suivit la un-  
 La princesse parut de bon-  
 re à la cour de Charles II  
 l'aimait tendrement, et qui  
 lant lui concilier l'affection  
 époux dont les sentimens  
 étaient pas favorables. É-  
 d'elle, non-seulement les  
 dont la conduite pouvait lu-  
 des exemples funestes, m-  
 core le jeune duc de Lar-





*Marie Louise, Reine d'Espagne*

*Boulton pinx.*

*Fromy del. et Scul.*



ouange de Marie-Louise-  
se, que son aveuglement  
doit disparut devant la ten-

Les instructions que le premier  
consul voulait donner lui-même  
au nouveau souverain avaient né-



quelques autres des plus aimables et des plus dangereux pour la jeune reine par la légèreté de leur caractère. Tant que dura la surrégnance de Charles III, Marie-Louise vécut dans une sécurité qui ne permit pas à la reine de s'attacher à ses pas; elle n'ayant perdu son protecteur, elle fut moins respectée. Cette reine avait eu l'art d'effacer du cœur de son époux les impressions agréables qui s'y étaient introduites, et bientôt elle exerça sur son époux la plus grande influence. Elle dirigeait les affaires et disposait des trésors de l'état. On préférait le trésorier-général, marquis de Stormezas, et le ministre de l'intérieur Caballero, perdant leurs places pour lui avoir donné des sommes que l'épuisement du trésor public ne permettait pas d'accorder. Don Manuel Godoy, depuis prince de la Paix, obtint sur Marie-Louise et sur Charles IV un ascendant qui indisposa entièrement le peuple contre ses souverains et contre le favori, qu'ils se voyaient à combler de biens et de honneurs. Le peuple témoignait dans toutes les occasions son mécontentement, sa douleur et son mécontentement, et il ne désirait pas tout ce qu'il éprouvait de la part de la reine elle-même, un jour que la princesse se promenait sur les bords du Mançanarès. Ses gardes forcées, dans cette occasion, de lever la force pour la faire passer. On doit dire cependant, en faveur de Marie-Louise, que son aveuglement à Godoy disparut devant la ten-

dresse maternelle. Dans les dissensions qui éclatèrent, en 1807, entre le prince des Asturies (aujourd'hui Ferdinand VII) et le favori, croyant les jours de son fils menacés, elle courut se jeter aux pieds du roi, et ne cessa de l'implorer que lorsqu'elle eut obtenu la grâce de Ferdinand. Après l'établissement du trône espagnol par l'empereur Napoléon, Marie-Louise-Thérèse fut conduite avec Charles IV, la reine d'Étrurie, l'infant Don François et Godoy, à Fontainebleau, et successivement à Marseille et à Rome. Dans cette dernière ville, elle se livrait à des exercices de piété, lorsqu'elle mourut à la fin de décembre 1818; cette princesse avait alors atteint sa 64<sup>me</sup> année.

**MARIE-LOUISE (INFANTE D'ESPAGNE ET REINE D'ÉTRURIE)**, née à Madrid, le 6 juillet 1782, de Charles IV, dont elle est la troisième fille. Elle avait environ 15 ans lorsqu'elle fut mariée à l'infant don Louis de Bourbon, fils aîné du duc de Parme. Les deux époux restèrent à Madrid jusqu'en 1801, et reçurent à cette époque une invitation de se rendre en France, en vertu d'une convention négociée par Lucien Bonaparte, et faite entre le premier consul et le roi d'Espagne; convention dont l'objet était de céder à la France le duché de Parme après la mort du duc régnant, Ferdinand III. Le fils de ce prince devait en échange obtenir la possession du grand-duché de Toscane, qui depuis reçut le nom de royaume d'Étrurie. Les instructions que le premier consul voulait donner lui-même au nouveau souverain avaient né-

cessité ce voyage, auquel, par son influence, le prince de la Paix (voyez GODOI) déterminâ le prince et la princesse. Ils arrivèrent en France au mois d'avril, et y furent très-bien accueillis. Après avoir passé 20 jours à Paris, ils quittèrent cette ville pour se rendre à Florence, où ils entrèrent le 12 août 1801. Le prince de Parme, couronné roi sous le nom de Louis I<sup>er</sup>, reçut en cette qualité le nonce du pape, et les ambassadeurs de France et d'Autriche. Il demanda l'évacuation du royaume d'Étrurie par les troupes françaises; mais il ne put obtenir cette faveur: on alléguait que leur présence était nécessaire à la sûreté du pays. Le roi d'Étrurie, attaqué depuis long-temps d'une maladie cérébrale, mourut le 27 mai 1803, après avoir institué son épouse régente du royaume et tutrice de ses deux enfans. La reine Marie-Louise se hâta de faire couronner son fils sous le nom de Charles-Louis II. Libre alors de se livrer à ses goûts, comme elle aimait le faste, elle institua une nouvelle garde d'honneur, créa pour les courtisans de nouveaux emplois, et parvint à rendre la cour de Florence l'une des plus brillantes de l'Europe. Elle obtint même de Napoléon qu'il retirerait ses troupes, et engagea son père, le roi Charles IV, à lui envoyer 5,000 Espagnols, ce qu'il fit; mais l'année suivante l'empereur des Français en disposa, et les dirigea vers le Nord. La reine aimait beaucoup les plaisirs, la chasse, les bals et les fêtes de tout genre; elle déployait en tout la plus grande magnificence. Il paraît même étonnant que les

revenus de son petit royaume aient pu suffire à de pareilles dépenses; et c'est sans doute ce qui a fait dire à quelques historiens que la générosité de sa mère (reine d'Espagne) y suppléa. En 1806, elle avait fait des présents très-dispendieux pour aller faire une visite à Napoléon, qui se trouvait alors à Milan, et à M. d'Aubusson La Feuillade, ambassadeur de France, presque au moment du départ, retarder son voyage. Cette détermination, qui était un ordre de la part de Napoléon, de ne pas prendre Marie-Louise, et de lui faire éprouver en effet des craintes, ne tardèrent pas à se réaliser. Le traité conclu à Fontainebleau le 29 octobre 1807, le roi Charles IV ayant cédé à l'empereur Napoléon le royaume d'Étrurie, ne n'en fut avertie qu'au moment où déjà des troupes françaises s'avançaient pour en prendre possession. Frappée de cette nouvelle, elle annonça d'abord la résolution de ne point partir sans un congé de son père; mais cet ordre ne fut pas long-temps attendu, et elle se rendit à Paris, où elle fut reçue avec les honneurs de la cour. Elle ne tarda pas à rendre sur-le-champ à Napoléon, en forme de compensation pour les états qu'elle perdait, une somme de 10 millions, et la famille de Bragance vint à Paris, où elle donna pour se retirer au Portugal. Elle se plaignait amèrement de son sort, et échangea dans une entrevue avec Napoléon, le 10 décembre 1807, le eut depuis avec Napoléon, mais ce prince se contenta de lui répondre qu'il n'avait fait cette occasion, qu'accéder à ses vœux et aux propositions qu'elle lui avait faites. Le 10 décembre de

née, Marie-Louise quitta  
 nce, et ne revint dans sa pa-  
 rimitive que pour y être té-  
 des insurrections occasio-  
 par les dissensions de sa fa-  
 , et les intrigues qui lui en-  
 tent momentanément le pou-  
 Ce fut elle qui, dans le  
 d'avril 1808, sur la propo-  
 de Murat (depuis roi de Na-  
 , déterminâ son père à se  
 e à Bayonne, où, l'ayant  
 nagné, elle ouvrit, dans son  
 Et particulier, une négociation  
 l'empereur Napoléon. Cette  
 ciation fut suivie en son nom  
 e chevalier Nuti, qui parut  
 mer d'abord l'exécution litté-  
 du traité de Fontainebleau;  
 sur l'observation de M. de  
 apagny, duc de Cadore, que  
 gralité du royaume de Por-  
 avait été garantie par l'em-  
 ir aux députés de Lisbonne,  
 nipotentiaire crut devoir de-  
 ller la restitution de la Tosca-  
 ou du moins la cession des  
 ns états de Parme, Plaisance  
 astalla. On lui répondit que  
 ine d'Espagne cessant d'être  
 pé par la maison de Bourbon,  
 litique s'opposait à ce qu'au-  
 nombre de cette famille ré-  
 de nouveau en Italie. Immé-  
 ment après, le traité de Bayon-  
 rendu public, ôta à Marie-  
 se tout espoir d'obtenir quel-  
 ndemité. Par ce traité, on a-  
 stipulé en faveur des infans  
 agne, pour la cession faite  
 ur royaume à Napoléon, u-  
 pension annuelle de 400.000  
 s, aux conditions que le prin-  
 s Asturies, aujourd'hui Ferdi-  
 VII, et ses frères don Car-  
 t don Antonio, se rendraient

à Valençay, tandis que Charles  
 IV, son épouse, l'infant don Fran-  
 çois de Paule et l'ex-reine d'Étru-  
 rie, Marie-Louise, partiraient  
 pour Fontainebleau. Ce fut dans  
 cette résidence que, vers la fin  
 de mars 1809, l'infante Marie-  
 Louise apprit, par l'intermédiaire  
 du général Duroc, que l'empereur  
 désirait qu'elle se rendit immédia-  
 tement à Parme, où elle occupa-  
 rait le palais Colorno. Le grand-  
 maréchal ajouta que l'intention  
 de ce prince était de porter à 50,000  
 francs la pension qu'elle devait  
 recevoir tous les mois. La princes-  
 se alléguâ en vain, pour s'exempter  
 de ce voyage, la maladie de  
 son fils. L'ordre de partir était for-  
 mel, et lorsqu'elle fut à Lyon, on  
 lui apprit que sa destination était  
 changée, et qu'elle irait à Nice.  
 Après quelque temps de séjour  
 dans cette ville, elle conçut le  
 projet de se soustraire à la sur-  
 veillance qui l'environnait, et de  
 passer en Angleterre. Pour attein-  
 dre plus facilement ce but, elle  
 chargea deux de ses gentilshom-  
 mes de se rendre en Hollande,  
 d'où ils pourraient entamer des  
 négociations avec le gouvernement  
 britannique. La police, instruite  
 de ce projet, fit faire une visi-  
 chez la princesse, dans la nuit du  
 6 au 7 avril 1811 : ses papiers  
 furent saisis, et ses agens arrêtés,  
 l'un à Hambourg, l'autre à Ams-  
 terdam. Envoyée elle-même à  
 Rome, elle y fut renfermée dans  
 un monastère avec sa fille. Rendue  
 à la liberté en 1814, elle fit valoir  
 en vain, au congrès de Vienne, ses  
 droits sur les duchés de Parme,  
 Plaisance et Guastalla : l'influence  
 de l'Autriche fit disposer de ces é-

tats d'une autre manière. Marie-Louise n'obtint pour elle et pour ses enfans que la principauté de Lucques, dont elle prit possession, sous le titre de duchesse, en 1817.

**MARIE-CHRISTINE-JOSEPHE DE LORRAINE** (ARCHIDUCHESSÉ D'AUTRICHE), fille de l'impératrice Marie-Thérèse, et sœur de l'empereur Joseph II et de la reine de France Marie-Antoinette, fut mariée au duc Albert de Saxe-Teschén, et eut pour apanage le gouvernement des Pays-Bas autrichiens. L'insurrection des Brabançons la força, ainsi que son époux, d'abandonner Bruxelles, où elle tenait sa cour, dans le mois de novembre 1789. Cette circonstance ne contribua pas peu sans doute à lui inspirer l'horreur qu'elle manifesta pour la révolution française. En septembre 1792, elle parut au camp devant Lille, et montra toute la véhémence de son caractère dans les exhortations qu'elle adressa aux assiégeans : on a dit même que, pour mieux les encourager, elle mit de sa main le feu aux canons; mais cette assertion doit être reléguée au rang des fables. Les Français ayant conquis la Belgique en 1794, l'archiduchesse Marie-Christine se retira à Vienne, où elle mourut en 1801. Elle a, par son testament, laissé une partie des grands biens qu'elle possédait à M<sup>me</sup> la duchesse d'Angoulême.

**MARIE-FRANÇOISE-ÉLISABETH**, reine de Portugal, du Brésil et des Algarves, naquit à Lisbonne le 21 décembre 1754. Cette princesse fut mariée, le 6 juin 1760, à son oncle don Pédro, et

par l'avènement de son époux au trône, elle devint reine le 24 février 1777. Le roi don Pédro étant mort le 25 mai 1786, sa veuve, en qualité de régente et de tutrice de son fils, prit les rênes du gouvernement, et les tint jusqu'au moment où l'âge ayant affaibli ses facultés morales, son fils se chargea de l'administration du royaume, et prit à son tour le titre de prince régent de Portugal (aujourd'hui roi sous le nom de Jean VI), le 10 mars 1792. Depuis ce temps, la reine Marie-Françoise vécut dans la retraite et dans l'obscurité. Lorsqu'en 1807 l'occupation du Portugal par une armée franco-espagnole eut déterminé la cour de Lisbonne à se retirer au Brésil, la reine fut embarquée avec sa famille. Elle mourut à Rio-Janeiro, le 20 mars 1816.

**MARIGNÉ** (JEAN-ÉTIENNE-FRANÇOIS), homme de lettres, est né dans le département du Tara. Les découvertes faites dans la mer du Sud lui avaient fourni le sujet d'une tragédie qu'il fit représenter au Théâtre-Français, en 1782, sous le titre de *Zorai, ou les Insulaires de la Nouvelle-Zélande*. La représentation en fut orageuse, cependant la pièce se soutint jusqu'à la fin, mais il la retira le soir même, et parut depuis convenir qu'il n'avait pas bien choisi son sujet et que le plan était mal conçu. Une pièce de vers que lui inspira l'ascension de M. de Sausseure, au sommet du mont Blanc, eut du succès et fut imprimée dans plusieurs recueils. M. Marigné se trouvait à Paris au commencement de la révolution. Pendant le procès de Louis XVI, il

a, pour la défense de ce e, divers écrits signés de son , et demanda, le 20 janvier, ne lettre adressée au président de la convention, la permis-d'être entendu à la barre. ésideut Vergniaux lui fit di- egalement qu'il serait en- t à la fin de la séance; mais séance ayant été levée tout- p, M. Marignié fit imprimer tribuer sa pétition, qui donna des recherches dont il ne se à l'abri qu'en s'éloignant ptement de Paris. Il passa gleterre, où il publia quel- écrits, et ne rentra en France 1796. Il s'occupa principa- t de la traduction d'ouvra- anglais. Un libraire de Paris , en 1797, conçut le projet de citer le *Journal général de de Fontenay*, chargea M. nié d'en publier le *prospec- e* qu'il fit, et continua mê- entreprise pendant quelque , mais ses amis l'engagèrent noncer à cause des dangers els le tenait exposé sa qua- émigré. dangers d'autant rands que ce nouveau tra- e mettant en évidence, on it d'un moment à l'autre lui l'application des lois. Ces es furent bientôt justifiées . journée du 18 fructidor, les suites atteignirent plu- rédacteurs de journaux. ard, les circonstances étant vorables à M. Marignié, il se r sa coopération au *Mercu- France*, en relation avec le Châteaubriand, de Fon- et de Bonald, et fut spécia- chargé de la rédaction du iste. Cette feuille lui fit é-

prouver quelques désagrémens sous le gouvernement impérial. M. de Fontanes, qui le protégeait, lui fit obtenir successivement la place de secrétaire-général de la questure du corps-législatif, et celle d'inspecteur-général de l'université. Lors de l'entrée des souverains étrangers à Paris, en 1814, il adressa à l'empereur Alexandre une lettre dans laquelle il s'élevait contre la déclaration affichée au nom des souverains, dont l'objet était une promesse de reconnaître et de garantir la constitution que la France se donnerait. On remarquait dans cette lettre le passage suivant : « Les sou- » verains alliés n'appellent point » la nation française à s'occuper de » ses plus grands intérêts à l'insu » de son roi et des princes de son » sang. Séparée d'eux, la nation » française est incomplète. Une » constitution à laquelle ils ne se- » raient appelés que pour souscrire » et se soumettre, ne servirait pas » une constitution française. » Vers la même époque, il adressa à M. Benjamin Constant une lettre où il essaya, assez malheureusement, de réfuter l'ouvrage de ce célèbre publiciste, intitulé : *des Révolutions de 1660 et 1688 en Angleterre, et de celle de 1814 en France*. M. Marignié n'ayant pas prêté le serment exigé des fonctionnaires publics pendant les cent jours, en 1815, cessa ses fonctions d'inspecteur-général de l'université : fonctions que sa santé ne lui permit pas de reprendre après la seconde restauration. Il reçut sa retraite et la décoration de la légion-d'honneur. En 1817, il publia, pour la défense de M. de Bonald, son ami,

té une campagne d'environ 15 mois, et fut reçu enseigne de vaisseau. Il parcourut les parages de Saint-Domingue, de la côte d'Afrique et de l'Inde jusqu'en 1767, époque où il obtint le grade de lieutenant de vaisseau. Trois ans plus tard, on lui confia le commandement de la *Dorade*, gabare employée au cabotage des côtes de France. Nommé quelques mois après premier aide-major de la marine à Brest, il fut commis en même temps au détail de l'administration du port. Chargé, en 1775, de protéger le commerce aux îles du Vent, il prit à cet effet le commandement de la corvette le *Serpin*. Il eut ensuite celui de la *Belle-Poule*, qui, en 1778, ramenant de France aux États-Unis le célèbre Franklin, fut rencontrée par deux vaisseaux anglais (*l'Hector* et le *Courageux*), de 74 canons chacun. Deux coups de canon à boulet furent immédiatement tirés sur la frégate, qui riposta par deux autres. Alors un canot s'approcha d'elle, et l'officier qui le montait proposa au commandant français de se laisser visiter : « Apprenez, » dit Marigny, que les bâtimens du roi de France ne se laissent jamais visiter. » La fermeté de cette réponse empêcha l'Anglais de passer outre. Il fut nommé capitaine de vaisseau le 13 mars 1779, après avoir pris part au combat d'Ouessant. Le 17 juillet de la même année, la frégate la *Junon*, qu'il montait, faisant partie de l'escadre légère aux ordres de La Touche-Tréville, attaqua le vaisseau de guerre *l'Ardent* de 64, et le contraignit, avec l'aide de la frégate la *Gentille*, d'amener son

pavillon. Sa conduite courageuse lui valut le commandement de ce vaisseau, avec lequel il soutint depuis plusieurs combats honorables. En 1784, les Portugais, nouvellement établis à la côte d'Angole, s'étaient arrogé le commerce exclusif de la traite; Marigny fut chargé d'aller détruire leurs établissemens, et réunit pour cet effet à la *Venus*, frégate de 56 canons, la *Lamproie*, gabare de 24, et *l'Anonyme*, de 10. Cette escadrille, portant 300 hommes de troupes, appareilla de Brest, et mouilla le 17 juin devant Cabinde. L'entrée de la passe était défendue par une frégate portugaise de 26; Marigny signifia au capitaine étranger les ordres du roi. Les Portugais paraissent d'abord vouloir résister, puis demandent un délai de 30 jours; mais déjà les dispositions pour attaquer le fort par mer et par terre étaient faites, et ils n'obtinrent que 15 heures pour se déterminer : il était alors 5 heures du soir. Dans la matinée du lendemain, le fort et ses dépendances furent remis au commandant français, avec le consentement du gouverneur-général pour la démolition des ouvrages. Le vicomte de Marigny fut nommé, dans le courant de la même année, major des canoniers-matelots, et, au mois de mai 1786, chef de division et major de la première escadre. Chargé, en 1789, de l'inspection des ports, il se trouvait à Cherbourg lorsque Louis XVI en vint visiter les travaux, et fut le brigadier du canot dans lequel le roi parcourut la rade. Il courut les plus grands dangers lors de l'in-



ction des matelots de Brest, 1790, et reçut l'ordre de prendre commandement de la marine après l'émigration du comte de Ségur et d'un grand nombre d'officiers. En 1792, il obtint le grade de contre-amiral, mais les événements qu'il éprouva dans l'exercice de ses fonctions l'entraînèrent à solliciter sa retraite, qu'il obtint facilement. Il commença alors 32 campagnes. Emprisonné, ainsi que toute sa famille, en 1793, ce ne fut qu'à la chute de Robespierre qu'il dut son salut. Après la restauration en 1814, le comte de Marigny fut nommé successivement vice-amiral, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et commandant du port de Brest. Il mourut dans cette ville le 5 juillet 1816. Pendant plusieurs années il avait rempli, sous le gouvernement impérial, les fonctions de maire de sa commune.

MARIGNY (N.), général de brigade, fit avec distinction les dernières campagnes de la révolution. Enfermé dans Mayence pendant le siège de cette ville, il mérita la réputation de brave, quoiqu'il s'était déjà acquise, et quoiqu'après la capitulation la vaincue garnison fut, sous la conduite de l'armée de Mayence, transportée dans la Vendée, il fut chargé du commandement de la cavalerie légère, à la tête de laquelle il pénétra le premier dans Mayence, où tous les efforts des ennemis ne purent l'empêcher d'opérer sa jonction avec la division républicaine des Sables-d'Olonne. Les Vendéens, qui avaient passé le Rhin, furent constamment har-

celés par Marigny; avec 100 cavaliers seulement, il mit en déroute leur armée réunie à Dol. Ce brave venait d'être nommé général de brigade lorsqu'au mois de décembre 1793, se rendant à Angers pour en faire le siège, il attaqua avec quelques hussards un corps de royalistes, et fut tué dans les environs de Durtal.

MARILLIER (CLÉMENT-PIERRE), dessinateur et graveur à l'eau-forte, connu par les compositions en très-grand nombre qui ornent la plupart des éditions des auteurs anciens et modernes, imprimées depuis 50 ans, naquit à Dijon en 1740. Son goût inné pour le dessin le fit admettre chez un peintre de cette ville, où ses progrès furent assez rapides; il vint ensuite à Paris pour s'y perfectionner, et entra dans l'atelier de Hallé, alors en réputation; mais son peu de fortune, et les secours pécuniaires qu'il prodiguait de sa famille, l'obligèrent d'abandonner les compositions historiques pour se livrer entièrement à l'exécution de sujets destinés à orner les livres, genre dans lequel il s'est distingué à la fois par beaucoup de goût et d'instruction. Nous citerons, parmi ses ouvrages, les dessins des *Illustres français*, de M. PONCE (voyez ce nom), ouvrage contenant 57 sujets; les 250 qu'il a composés pour la *Bible*, du même, les *Fables* de Dorât, charmantes compositions, au nombre de 200; ainsi qu'une multitude d'autres dessins pour les *Œuvres d'Homère*, de Roucher, d'Arnaud Bacculard, Sauvigny, etc., etc. Il a gravé aussi à l'eau-

forte avec facilité et sentiment. Retiré dans une jolie propriété qu'il avait acquise près de Saint-Assise, il y partageait sa vie entre l'étude et les fonctions gratuites que ses concitoyens du département de Seine-et-Marne avaient confiées à son zèle et à sa probité, lorsque la mort vint l'enlever aux arts et à la patrie, le 11 août 1808.

MARIMON (DON JUAN), était commissaire du gouvernement général de Carthagène, dans l'Amérique du Sud, à l'époque où ce pays venait de proclamer son indépendance. Au mois d'octobre 1815, la place se trouvant rigoureusement investie par une armée espagnole que commandait Morillo, et ressentant déjà les horreurs de la famine, Marimon réunit les autorités de la nouvelle république ; il leur représenta l'impossibilité de prolonger la résistance avec une garnison tellement exténuée de fatigue et de faim, qu'elle n'aurait pas même la force de s'ouvrir, les armes à la main, un passage à travers les lignes ennemies. Il leur fit également sentir le danger de capituler avec les chefs de l'armée royale à qui les insurgés ne paraissaient que des rebelles indignes de pardon. Dans une situation si périlleuse, il crut qu'on ne devait pas dédaigner de recourir à un appui étranger et proposa de se mettre sous la protection de la Grande-Bretagne. Il ajouta qu'il avait envoyé des députés au gouverneur de la Jamaïque, pour lui demander des secours en armes et en argent, et le prévenir des dispositions de la province à se remettre en dépôt entre ses mains, en attendant l'issue des

négociations entamées à ce sujet à Londres. Ce plan fut unanimement approuvé, mais les événements postérieurs (voyez MONTMORILLON) rendirent inutile la mesure qui devait en être la suite.

MARIN (A.), né en Savoie, fut l'un des plus actifs partisans de la réunion de ce pays à la France à l'époque de la révolution. Il fut élu à la fin de 1792 député à la convention nationale par le département du Mont-Blanc, il y remplit les fonctions qu'aurait eues le roi, et devint par la suite l'un des commissaires chargés par le sort pour procéder à l'examen de la conduite de J. Lebon. Il fut du nombre des conventionnels qui, après le 15 décembre, entrèrent au conseil des cinq-cents. Il sortit de ce conseil le 20 mai 1798, et passa, sous le gouvernement consulaire, à l'île de la Réunion, où il fut nommé juge au tribunal criminel du département de la Mer. Marin perdit cette place le 1811, lors de la recomposition des tribunaux, et n'a depuis rempli de fonctions que peu.

MARIN (LE VICOMTE M. MARTIN-MARCEL), de l'ancienne famille des *Mellini* de Gènes, né à Saint-Jean-de-Luz, le 8 septembre 1769. Il avait à peine 10 ans lorsque son père, grand amateur de musique, lui enseigna cet art, dans lequel il fit des progrès rapides qu'à 7 ans il composa un concerto de piano. Il se rendit plus tard en Italie, où Nardi et Hosbrucker lui donnèrent des leçons, l'un de violon et l'autre de harpe. Reçu, en 1785, membre de la société des Arcades de

Il y exécuta, à la première des partitions, des fugues de M. de Jomelli, et fut couronné à son retour en France, M. Marin n'ayant à peine atteint sa 15<sup>me</sup> année, entra à l'école des chevaliers de la garde du roi à Versailles. Ce corps ayant été réformé, il fut fait capitaine de dragons et émigra en 1791, et servit d'abord dans l'armée des Français et dans l'armée anglaise. Il ne put vainement de rentrer en France sous le gouvernement d'Orléans; ce ne fut qu'en 1802 qu'il put revoir sa patrie. En 1814, on le nomma capitaine de carabiniers, membre de la légion nationale, chevalier de Saint-Louis et inspecteur des gardes nationales de l'arrondissement de Saint-Louis (Haute-Garonne). Ayant d'exercer cette inspection pendant les cent jours, en 1815, il reprit après la seconde restauration. M. Marin a publié à Paris et à Londres, plusieurs ouvrages pour le violon et pour la

MARIN (LOUIS-FRANÇOIS-CLAUDE), avocat au parlement de Paris, conseiller royal, secrétaire-général de la librairie et de la police, membre de plusieurs académies, né à la Ciotat en Provence, le 6 mai 1721. Après avoir fait à Aix ses premières études, qu'il vint terminer à Paris, il se lia avec les hommes de lettres les plus distingués de son époque, et eut long-temps des relations assez intimes avec Voltaire, qui le cite souvent dans ses correspondances. Ses talents naturels, une grande activité d'esprit et quelques ouvrages légers et agréables l'avaient fait connaître

avantageusement du public, et la protection de ses amis lui obtint les places qu'il occupa successivement. Il rédigea pendant quelque temps la *Gazette de France*, et fut ensuite nommé lieutenant-général au siège de l'amirauté de la Ciotat. Il eut à soutenir, malheureusement pour lui, des discussions très-animées avec le célèbre Beauvilliers (voyez *BEAUVILLIERS*), et Marin ne mit pas les rieurs de son côté. Dans cette affaire, où il s'était étourdiment engagé, son spirituel adversaire, alors en procès avec le juge Goetzmann, et qui avait eu aussi à se plaindre du censeur provençal, le couvrit de ridicule dans ses mémoires; le sobriquet *Quasaco Marin*, qu'il lui avait donné dans un portrait en caricature plaisamment tracé, lui resta long-temps. Pendant tout le cours de la révolution, Marin se tint soigneusement éloigné de la scène politique, vécut dans l'obscurité, et échappa heureusement aux orages de cette époque. En 1805, il publia plusieurs lettres dans le *Journal de Paris*, qui firent quelque sensation. Il est mort à Paris, dans un âge très-avancé, au commencement de ce siècle. Marin a figuré dans une des guerres musicales qui précédèrent celle des *Gluckistes* et des *Piccinistes*, et il publia diverses brochures assez plaisantes, dont la plus remarquable est intitulée : *Lettres à M<sup>me</sup> Folio*, Paris, 1762, 1 vol. in-8°. Il prit aussi part aux disputes qui s'élevèrent sur les écrits de J. J. Rousseau, et sa *Lettre de l'homme civil à l'homme sauvage*, Amsterdam (Paris), 1763.

in-12, le distingua parmi la foule de brochures qui parurent à cette époque. Les autres ouvrages de Mario sont : 1° *Histoire de Saladin*, Paris, 1758, 2 vol. in-12 ; 2° *Mémoire sur l'ancienne ville de Tauroentum*, auquel est jointe une *Histoire de la ville de la Ciotat*, et un *Mémoire sur le port de Marseille*, Avignon, Paris et Marseille, 1782, in-12, avec cartes et plans ; 3° *Œuvres dramatiques*, dans lesquelles on trouve quelques comédies agréables ; 4° *Carthou*, poème d'Ossian (ou de Macpherson), traduit de l'anglais, Londres, 1762, in-12 ; 5° *Choix de poésies d'Ossian* ; 6° *Églogues de Virgile* ; 7° nouvelles éditions du *Testament politique du cardinal de Richelieu*, avec des notes et une préface, et édition complète des *Œuvres du philosophe bienfaisant* (Stanislas, roi de Pologne), précédée d'un *Éloge*, Paris, 1765, 4 vol. in-8°. On a en outre de lui un grand nombre de *Poésies fugitives*, et d'articles en prose imprimés séparément ou dans les recueils périodiques de son temps.

MARINET (LOUIS-JOSEPH-STANISLAS, né à Mortagne, département de l'Ain, en 1790. Sa famille était originaire de Suisse, et son père occupait un poste honorable en France, où il l'avait suivi dès sa jeunesse. Après avoir fait de bonnes études, Marinnet fut reçu avocat à Lyon, et en exerça quelque temps les fonctions, d'abord en cette ville et ensuite à Dijon. Pendant les cent jours en 1815, il fut nommé auditeur au conseil d'état, et envoyé dans le département de la Côte-d'Or, où il déploya un zèle ardent pour la cau-

se de Napoléon. Après la secourue du roi, il fut pour judiciairement comme ayant complice d'une conspiration aurait facilité le retour de Napoléon de l'île d'Elbe ; mais il se déroba, par la fuite, à cette poursuite, et la cour d'assises du département de la Côte-d'Or le condamna, par contumace, à la peine de mort, le 13 décembre 1815. Exilé de sa patrie, il passa pendant long-temps la Suisse, l'Italie et le royaume des Pays-Bas, se fixa enfin à Bruxelles vers la fin de 1817, y prit le nom de Cole, fit beaucoup de dépenses, et rendit quelques services essentiels à plusieurs de ses compatriotes réfugiés comme lui en Belgique. Mais son crédit et ses ressources pécuniaires se trouvant entièrement épuisés, sa famille, peccore, se refusait à lui envoyer de nouveaux secours, et il se vit bientôt vivement poursuivi par ses créanciers. Lord Kinross, pair d'Écosse, était à cette époque, avec sa famille, à Bruxelles, qui l'avait rencontré quelques sociétés, mais qui n'était pas particulièrement content de le trouver un jour, et lui confia qu'un complot était tramé contre la vie du duc de Wellington, avec lequel lord Kinross avait autrefois été intimement lié. Marinnet s'offrit de dévoiler la trame dont il se prétendait faitement instruit, et de sacrifier ainsi les jours du duc, si celui-ci qui se trouvait alors à Paris, voulait lui obtenir du gouvernement français un sauf-conduit, et les moyens de se rendre en cette ville, avec la certitude de pou-

r et revenir à son gré dans er. Il sollicitait aussi pour fugiés français, dont il se 'ami, la faveur de ren-France. Lord Kinnaird se très-embarrassé de cette ce extraordinaire. Il con-t de ses compatriotes, le Richmond, alors à Bruxel-le plus un des principaux ats de la Belgique. Leur qu'il ne pouvait, malgré le confiance que lui inspi-rinet, se dispenser de faire atement part de ses rés-s au duc de Wellington. ande froideur avait succé-mitié qui liait autrefois le lord Kinnaird. Ce der-t le parti d'écrire au chef t-major, et premier aide-de Wellington, pour lui tous les détails de cette le priant de les soumettre et d'obtenir le sauf-con-exigeait Marinet. Une ré-qui lui parut satisfaisante mentôt, et il partit le 18 ris, y conduisant lui-même Marinet, à qui on fournit en urgent dont il avait le plus besoin. Ce qui venait d'a-in grand poids à la dénon-de ce dernier, c'est qu'un rsque le duc de Welling-trait dans son hôtel à Pa-avait entendu une explo-es de sa voiture. On igno-est vrai, si ce bruit prove-in pétard ou d'une arme ulle trace de balle ne s'a-it ni sur sa voiture ni sur sons environnante), mais t répandit pas moins la e que des scélérats avaient ssassiner le duc de Wel-

lington. Les deux voyageurs ar-rivèrent peu de jours après cet événement; mais le duc de Wel-lington ayant déclaré que par la réponse qu'il avait fait adresser au lord Kinnaird par le chef de son état-major, il n'avait pas entendu garantir la sûreté personnelle de Marinet, ni lui accorder de sauf-conduit, ce dernier fut arrêté par la police le 24 février, et tenu 15 mois en prison, dont 8 au secret le plus rigoureux. Lord Kinnaird protesta vainement contre ce qu'il appelait une violation de la foi promise. Il présenta une pétition à la chambre des pairs de France, fit imprimer une lettre véhémement adressée au duc de Wellington, dans laquelle ce personnage, ainsi que M. Decazes, ministre de la police, étaient formellement accusés d'avoir trahi la confiance qu'il avait eue en eux, et de l'avoir ainsi fait manquer lui-même à la parole qu'il avait donnée à Marinet en le déterminant à se rendre à Paris. Toutes ces démarches n'eurent aucun succès. Enfin, après 15 mois de procédu-res, pendant lesquelles une foule de personnes furent arrêtées tant à Paris qu'à Bruxelles, ce procès fut enfin instruit devant la cour d'assises du département de la Seine, le 10 mai 1818. Plus de 60 témoins, en partie amenés à grands frais de Bruxelles, furent enten-dus, et rien ne fut éclairci. Mart-net ne put apporter aucune preu-ve du prétendu complot qu'il avait dénoncé. Tout se bornait à des propos vagues qu'il disait avoir entendus, mais que nièrent ceux à qui on les imputait; nul in-dice de complot formé, encore

moins de commencement d'exécution. On n'en apprit pas davantage sur le fait de l'explosion qui avait eu lieu près de la voiture du duc de Wellington. Dans l'acte d'accusation dressé par le procureur-général, M. Bellart, conçu dans les termes les plus sévères, et vrai chef-d'œuvre en son genre, il était dit que les glaces de la voiture se trouvaient baissées, et que par conséquent la balle du pistolet pouvait avoir passé à travers sans laisser de traces après elle : les domestiques du duc prouvèrent au contraire que ces glaces étaient levées. Plusieurs contradictions pareilles se présentèrent. Un magistrat distingué, M. l'avocat-général Colomb, se trouvait chargé du ministère public, qu'il honora en cette occasion comme dans toutes celles où il a été employé. A la suite d'un résumé lumineux de cette cause compliquée, il fit, dans son réquisitoire, plein de sagesse, de raison, et surtout remarquable par l'expression des plus saines doctrines, l'abandon de l'accusation. Le tribunal adoptant les conclusions du ministère public, prononça l'acquiescement et la mise en liberté de tous les accusés. L'avocat-général Colomb offrit ensuite à Marinetti, au nom du gouvernement, deux passe-ports, dont l'un devait lui servir pour aller, s'il le jugeait à propos, purger sa contumace à Dijon, et l'autre pour se rendre dans un pays étranger à son choix. Il préféra ce dernier parti, et déclara qu'il désirait se rendre en Suisse, où il avait encore quelques parents. Depuis ce temps on l'a perdu de vue. Quelques journaux ont

annoncé vaguement qu'il reparu sur les frontières France, et même qu'il avait été livré à la gendarmerie sur ritoire de Genève pour être conduit en prison à Dijon, mais cette nouvelle ne s'est point vérifiée, ou au moins le public n'a-t-il acquis aucune connaissance certaine du sort de Marinetti.

MARINI (PHILIPPE), jurisconsulte italien, a publié sous le Code Napoléon un ouvrage en six volumes in-8° (Milan, 1811) des plus laborieuses recherches et dans lequel l'auteur commente aux lois françaises les lois romaines et canoniques, pour faire ressortir l'avantage et la supériorité des premières. Ce travail est d'une très-haute importance, et mérite d'être lu avec une attention particulière et de nombreuses réflexions, non-seulement par les jurisconsultes italiens, mais encore par les jurisconsultes français.

MARINI (GAETAN-LOUIS), érudit antiquaire italien, collectionneur de la bibliothèque de Turin, naquit à San-Arcangelo le 10 décembre 1742. Il fit de très-bonnes études, d'abord au collège de San-Marino, ensuite à l'université de Rimini, où il eut pour maîtres de philosophie et de littérature grecques Giovanni I et Mathia Giovenardi pour les mathématiques et la théologie. Plus tard il se livra à l'étude de la géologie naturelle et à celle de l'histoire naturelle. Reçu docteur en philosophie à Bologne à l'âge de 22 ans, il ne jouissait déjà d'une réputation si grande, que des pièces de vers lui furent adressées pour féliciter en cette occasion,

un recueil assez volumineux. S'étant rendu à Rome, il ra à la jurisprudence, et , en 1772, la place d'archiviste au Vatican. Après la mort de Zampini, il devint préfet des archives du saint-siège. Lors de la suite de l'occupation de la ville par les Français, ces archives furent transportées à Paris, et il vint s'établir dans cette ville, où il mourut à l'âge de 73 ans, le 17 mai 1815. On trouve dans son ouvrage un grand nombre de dissertations sur divers sujets, et surtout sur les *Antiquités civiles et ecclésiastiques*. Marini a imprimé une collection didactique, que l'on pourrait comparer à celles de Montfaucon et de Mabillon : les plus remarquables de ses ouvrages sont ces *Antiquités* et les *Inscriptions de la conde des Arvales de Rome*, et un *recueil des Inscriptions antiques qui sont conservées dans les débris de la Villa du cardinal Alibi*. Il a laissé, en manuscrit, des recueils du plus grand intérêt, et surtout des inscriptions de vases, dont plusieurs sont de bronze, et d'autres de plomb; dans ces recueils sont 9,000 inscriptions latines et grecques, qui tous rapportent au christianisme, et ont été copiées sur les originaux. En 1816, M. Coppi a publié à Rome une notice historique sur Marini.

MARINO (don N.), l'un des généraux qui auront le plus contribué à établir l'indépendance de l'Espagne, est né dans le royaume de Valence. Il parvint aux premiers succès obtenus

par ses compatriotes, et lorsque pendant l'été de 1812, ces derniers, qui avaient momentanément été obligés de céder au nombre, révoltés par l'extrême sévérité du vainqueur (le général Monteverde), reprirent de nouveau les armes, Marino parut à leur tête, et s'empara de la ville de Mathurin. Ce fut en vain que les Espagnols royalistes vinrent l'y attaquer à diverses reprises : Monteverde lui-même, dans une tentative qu'il fit, au mois d'avril 1815, fut repoussé avec perte. Depuis, le général Marino ne cessa de concourir d'une manière efficace à toutes les mesures prises par Bolivar (voy. ce nom) pour expulser les royalistes du territoire de Vénézuéla. Lorsqu'à la suite d'une invasion dans les vallées de Tuy et d'Aragua, le général Boyes commit les plus horribles dévastations, Marino se réunit à Bolivar, et ce fut sous ses ordres que, conjointement avec Montilla, il battit complètement, à Bocachica, les ennemis de l'indépendance. Il profita de ce succès, et poursuivit les vaincus avec beaucoup d'ardeur; mais à San-Carlos, le 16 avril 1814, une forte division espagnole, commandée par Cevallos, l'arrêta et le contraignit de se retirer sur Valencia. Des secours qu'il reçut peu de temps après le mirent en état de se reporter en avant, et, secondé de quelques autres généraux indépendans, il remporta, le 28 mai de la même année, l'importante victoire de Carabola. Il marcha ensuite, avec un corps détaché de l'armée, vers San-Fernando, faute qui occasiona

l'échec éprouvé par Bolivar dans les environs de Cura, et qui, par contre-coup, attira sur Marino toutes les forces des royalistes. Il fut obligé de nouveau de faire un mouvement rétrograde; cependant son infatigable activité, que secondèrent puissamment les efforts du général Bermudez et du colonel Rivas, le mit bientôt en état de reprendre l'offensive. En 1816, il obtint plusieurs avantages signalés, et ses opérations auraient eu les plus heureux résultats sans les obstacles qu'y mirent l'avarice et la perfidie des planteurs: néanmoins les succès obtenus par les troupes qu'il commandait aux affaires d'Alacran et de Juncal rouvrirent les communications entre les corps isolés des indépendans, et contribuèrent à rendre la fin de cette campagne très-brillante. Marino établit, le 8 mai 1817, à Cariaco, un congrès où les députés des provinces-unies pour former le nouvel état de Vénézuéla furent convoqués. On y nomma un gouvernement provisoire, et la ville de l'Assomption, capitale de l'île de Margarita, fut désignée pour en être le siège. Cette île, dont les habitans avaient montré le plus grand dévouement à la cause de l'indépendance, reçut du congrès le nom de *Nouvelle Sparte*. On décida aussi dans l'assemblée des représentans de Vénézuéla que, pour caractériser les sept provinces réunies, le pavillon de la république offrirait désormais un champ jaune parsemé de sept étoiles bleues. En 1818, les envieux de la réputation militaire du général Marino l'accusèrent d'avoir secondé les pro-

jets anti-républicains d'un tre nommé Piar; mais il se fit facilement de cette accusation malgré le caractère de qu'elle présentait. La conséquence du général lui a acquis de nouveaux de la reconnaissance de cette des habitans du Nouveau-M

**MARINO (JEAN - BAPTISTE)** peintre en porcelaine, né à vers 1747, fut l'un des me de la municipalité du 10 1792, et remplit depuis les tions d'administrateur de dans les sections de la Mo et de Bonne-Nouvelle, et conseil-général de la com En 1793, après le siège de il présida la commission t raire établie dans cette ville bien qu'il parût avoir suivi strictement les instructions omittés du gouvernement, brouilla néanmoins avec d'Herbois. Dans l'intervalle vint à Paris, et remplit en des fonctions subalternes, abusa étrangement sous le port des mœurs. Au mois 1794, on l'accusa d'avoir o la représentation nationale d'une personne de M. Pons-de-Verdun avec lequel il avait eu qu altercations en visitant, c inspecteur, une maison g Destitué pour ce fait, et t devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à la déte jusqu'à la paix; mais bienté veloppé dans la conspiration de l'étranger, et accusé d'être des complices de l'assassin Collot-d'Herbois, il fut jugé nouveau, et condamné à m **MARITI (JEAN)**, voyageu



embrassa fort jeune l'état ecclésiastique. En 1760, il passa à l'île de Chypre; fit plusieurs voyages en Syrie et en Palestine, et mourut dans sa patrie, où il mourut en 1797. Mariti a publié en français les ouvrages suivans : 1° *Revue dans l'île de Chypre, la Palestine, la Judée et la Palestine*, Lucques et Florence, 1769 à 1776, 9 vol. in-8°; 2° *Histoire de la campagne d'Aly-Bey dans la Syrie en 1772*, Florence 1772, 1 vol. in-8°; 3° *la Préparation et le commerce du vin de Chypre*, 1772, 1 vol. in-8°; 4° *Histoire du temple de la Résurrection ou de l'église du Sépulcre*, Livourne, 1784, 1 vol. in-8°; 5° *Histoire de Fakr-ed-Din, grand-émir des Druses*, Livourne, 1787, 1 vol. in-8°; traduit en allemand avec des notes, 1798; 6° *Histoire de l'état actuel de la ville de Jérusalem*, Livourne, 1790, 2 vol. in-8°; 7° *Revue dans les collines du Pisan Florentin*, Florence, 1797, 1 vol. in-8°; tome 1<sup>er</sup>: cet ouvrage fut interrompu par la mort de l'auteur. Les détails que Mariti a donnés sur les productions et le commerce de l'île de Chypre, sur la Palestine et principalement sur les usages et les usages des Druses, sont singuliers parmi lequel il a recueilli plusieurs années, renferment des faits entièrement nouveaux.

MARITZ (JEAN), d'une famille noble, d'où sont sortis d'habiles artistes, acquit lui-même une grande célébrité dans cet art. Né à Valenciennes, en 1711, après avoir acquis ses premières connaissances en métallurgie, il parcourut, pour se perfectionner, l'Allemagne et la

Hollande, et vint en France, où bientôt on lui confia la direction de la fonderie de Lyon. En 1740, il fit l'essai d'une machine de son invention pour forer et tourner les canons; cette opération, qui réussit complètement, fut d'abord adoptée dans toutes les fonderies de France, et depuis dans toutes celles de l'Europe. Voici comme s'explique Monge à ce sujet : « Maritz est le premier qui ait imaginé de placer les canons horizontalement, et de les faire tourner eux-mêmes, au lieu de faire tourner les forets. Par ce procédé, il est bien facile de percer le canon suivant son axe, et l'on est assuré que l'âme est bien centrée, lorsque l'on voit que la tige du foret ne participe pas au mouvement de la pièce; tandis que quand c'est, au contraire, le foret qui tourne, si la direction qu'on lui donne ne coïncide pas parfaitement avec celle de l'axe de la pièce, l'âme ne se trouve pas au centre. » (*Description de l'art de fabriquer les canons*, pag. 87.) En 1744, Maritz obtint une pension de 2,000 francs, et passa successivement de la fonderie de Lyon à celles de Strasbourg et de Douai. Il était inspecteur-général des fontes de l'artillerie de terre et de mer, lorsqu'il reçut, en 1758, des lettres de noblesse et le cordon de Saint-Michel. Quelques années plus tard, il se rendit en Espagne, sur la demande de Charles III, et avec l'autorisation du gouvernement français, pour y établir ses procédés relatifs à la fonte et au forage des canons. On lui doit l'établissement des belles fonderies de Séville et de Barce-

lonne. Les offres les plus brillantes lui furent faites pour l'engager à se fixer dans ce pays; il les refusa, et ne voulut accepter que le titre de maréchal-de-camp que lui donna le roi d'Espagne. Catherine II essaya vainement, en 1766, de l'attirer en Russie: il demeura fidèle à sa patrie adoptive, où Louis XV lui accorda, en 1768, une nouvelle pension de 12,000 livres. Maritz mourut, le 17 mai 1790, dans une terre qu'il avait à quelques lieues de Lyon. Il n'a point laissé d'héritiers de son nom, mais les fils de ses filles dirigent encore les principales fonderies de France.

**MARIVAUT (ANTOINE-DELA-COUR DE)**, membre de la légion d'honneur, né au Blanc, département de l'Indre, le 9 septembre 1771, venait d'achever ses études lorsque la révolution éclata. Son père, magistrat distingué, l'envoya en 1791 à Paris, où il fut bientôt employé dans la diplomatie. Attaché d'abord à la légation de France en Danemark, il passa, en 1792, à celle de Hambourg; il revint à Paris lorsque la première coalition se forma contre la France. A cette époque désastreuse, où des exécutions journalières faisaient couler le sang à Paris, M. de Marivault fit au péril de sa vie, mais malheureusement sans succès, les démarches les plus hardies pour dérober à la mort neuf des principaux citoyens de la ville d'Orléans, que le féroce Léonard Bourdon venait de livrer au tribunal révolutionnaire. Il eut encore la douleur de voir son ami intime, l'ancien trésorier de Paris, M. de Villeneuve, chez qui il de-

meurait, se brûler la cervelle. Il avait, par ses dispositions testamentaires, imposé à son douloureux devoir d'exécution dernière volonté, et ce s' fidèlement rempli. M. de vault fut ensuite appelé aux fonctions de chef de division de la commission de commerce quitta, en 1795, pour aller à Stockholm en qualité de secrétaire d'ambassade. Après le départ de l'ambassadeur Lehoc, il fut chargé des affaires de France en Suède. Remplacé par M. de Schell, il avait entrepris un voyage scientifique dans l'intérieur du royaume, lorsque des démêlés avec la Suède, le forcèrent de partir précipitamment dans sa patrie. Nommé premier secrétaire d'ambassade à Turin, il se rendit dans cette ville, et résida auprès du roi de Sardaigne jusqu'à ce qu'il fut nommé à occuper, par ordre du directoire, la citadelle de Turin. M. de Marivault fut ensuite attaché en qualité de premier secrétaire d'ambassade de M. de Semonville à la Haye, et resta, après son départ, chargé des affaires de France à La Haye jusqu'à l'arrivée du général Dupont-Chaumont en 1809, il fut nommé sous-préfet de sa ville natale, puis quitta à regret, ayant reçu l'ordre de se rendre à Amsterdam pour y remplir les

de commissaire-général de e , lorsque la Hollande fut ie à la France. Il n'accepta nomination, motivée d'une ère flatteuse sur les services avait déjà rendus et sur sa naissance des mœurs de ce , qu'en recevant la promesse ouvoir revenir en France et tre employé, en qualité de prè- ès que ses services ne seraient jugés nécessaires en Hol- . Les circonstances graves lesquelles la guerre de Rus- laça la France, éloignèrent ution de cette promesse, et ngèrent sa mission jusqu'à uation de la Hollande. Dans oment de crise, il eut encore nheur de pouvoir protéger cement la retraite des Fran- et de maintenir la plus par- tranquillité dans les départe- confiés à sa surveillance. Il itta Rotterdam qu'après le t de la totalité des troupes , nployés au service des doua- et de tous les fonctionnaires . Retiré dans ses foyers de- 1814, M. de Marivault vit la retraite, s'occupant ex- remment d'améliorations agri-

MARIVETZ (ÉTIENNE-CLAUDE), cien et littérateur, naquit à res en 1728, et non pas à ges, en 1721, comme on l'a ndu par erreur dans plusieurs ges biographiques. Quoique vetz appartient à une famille ienne, et que son père fût teur d'une manufacture de s, il se faisait appeler le BA- DE MARIVETZ. Il avait fait ses es à Dijon, et s'était fixé à , où il était devenu, en ayant

acheté la charge. écuyer de MES- DAMES. Comme il disposait d'une fortune considérable, et réunissait à beaucoup d'esprit beaucoup d'amabilité, il menait une vie fort dissipée, et néanmoins trouvait encore le temps de se livrer à l'étude des sciences; sa maison était le rendez-vous des professeurs les plus instruits. Bientôt cette disposition honorable pour l'étude l'emporta sur son esprit de dissipation, et il s'associa, pour composer une *Géographie physique de la France*, avec son ami Goussier. Cet ouvrage leur donna l'idée de travailler à un plus étendu, la *Physique du monde*; la première partie parut quelques années avant la révolution, qui empêcha la publication de la seconde partie. La fortune de Marivetz était dérangée. « Il » avait, en 1758, dit Lalande (dans » son *Histoire de l'astronomie*), la » manufacture des glaces à Roelle, » qui déranger sa fortune, et qui » finit, en 1779, par l'inexpérience » de Bose Dantic. Son livre (la » *Physique*) acheva de le ruiner : » il avait envoyé à Rome des des- » sinateurs qui ne firent rien, en » sorte que ses idées, son zèle et sa » fortune furent également inuti- » les. » Les troubles de la révolution, à laquelle cependant il resta entièrement étranger, le déterminèrent à s'éloigner de la capitale; il se retira dans une maison de campagne près de Langres, département de la Haute-Marne, où il espérait rester inconnu, ne s'occupant dans sa retraite que de travaux scientifiques ou littéraires. Il ne put échapper à sa malheureuse destinée. Arrêté en décembre 1793, conduit à Paris et livré

au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort le 26 février 1794, dans la 66<sup>me</sup> année de son âge. On doit à Marivetz (avec Goussier) : 1° *Prospectus d'un traité de géographie physique particulière du royaume de France*, Paris, 1779, in-4°; 2° *Physique du monde*, Paris, 1780-1787, 5 tomes en 5 parties, in-4°, auxquels on réunit 4 cahiers de supplément pour les premiers volumes. Une partie de cet ouvrage, qui est devenu fort rare, fut vendue à la rame, et l'autre, transportée à l'arsenal après la mort de l'auteur, fut employée à des gargousses. Le tome premier renferme la cosmogonie, et l'examen des différens systèmes de la terre; le second, le tableau du ciel; le troisième, la théorie des planètes et celle de la lumière; le quatrième, la théorie de la vision et des couleurs; et le cinquième, un traité du feu considéré comme le fluide universel, l'histoire de la chimie, etc. Au rapport de Lalande, l'ouvrage de Marivetz n'est pas ce qu'il aurait été si l'auteur s'en fût occupé dans sa jeunesse. Quelques-unes des opinions de Marivetz, qui croit pouvoir tout expliquer dans le système de Descartes comme dans celui de Newton, et qui calcule tout, dans sa physique, sans recourir à l'hypothèse du mathématicien anglais, ont été réfutées par M. de Bernstorff (dans le *Journal des savans*, 1785, pag. 118). On attribue à Marivetz lui-même la réfutation des objections de M. de Bernstorff dans une *Réponse à l'examen de la physique du monde*, in-4° de 64 pag., qui parut en 1783. 3° *Système général, physique*

*et économique des navigations turelles et artificielles, de l'intérieur de la France*, Paris, 1789, 2 vol. grand in-8°, avec atlas, in-fol. La carte hydrographique qui accompagne cet ouvrage se fait remarquer particulièrement par le soin avec lequel elle est exécutée. Marivetz a donné : 1° *Lettre à M. Bailly sur un plan de la géographie de l'histoire de l'astronomie ancienne*, Paris, 1782, in-4°; 2° *Lettre à M. de Lacépède sur l'élasticité*, Paris, 1782, in-4°; 3° *Observations sur quelques usages d'utilité publique*, Paris, 1782, in-8° : ce dernier opuscule ne contient que simplement une annonce de la seconde partie de la *Physique de la Carte hydrographique de France*. Marivetz cultivait la poésie, et a laissé en manuscrit plusieurs pièces de vers, et un manuscrit sous le titre de : *Téléphée*.

MARJOLIN (J. N.), chirurgien du roi, et l'un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences médicales*, a publié les ouvrages suivans : 1° *Manuel d'anatomie*, 1812-1814, 2 volumes in-8°; 2° *L'Opération de la hernie étranglée*, 1812, in-4°. M. Marjolin a été nommé chirurgien du roi par quartier en 1816; il est membre de l'Académie royale de médecine et professeur à la Faculté de médecine.

MARKOW (LE COMTE DE), ambassadeur de Russie en France sous le gouvernement consulaire. L'impératrice Catherine II le chargea long-temps de toutes les pièces ministérielles de son cabinet, et l'employa souvent dans des missions p

Cette souveraine, sur la fin du règne, lui confia la direction principale des affaires étrangères ; mais à l'avènement de I<sup>er</sup> à l'empire, M. de Marfut disgracié et exilé. L'empereur Alexandre le rappela et le nomma ambassadeur près du gouvernement consulaire, en remplacement de M. Kalitchew. Sa préférence au premier consul eut lieu en avril 1803. Peu de temps après, il signa la paix entre la France et la Russie, et reçut, à cette occasion, le cordon bleu de l'ordre de Saint-André. Mais le premier consul ne fut pas reconnu que l'ambassadeur fut plus favorable à l'Angleterre ; on le plaigna à la cour de Saint-Petersbourg, qui aussitôt lui donna l'ordre de cesser ses fonctions. Il retourna dans sa patrie à la fin de l'année 1803, il fut chargé de plusieurs missions diplomatiques. En 1805, il vint passer quelques mois en France. Le bruit courut alors qu'il venait de Markow avait l'espérance de remplir les fonctions de premier ambassadeur à la place de M. de Pozzodi Borgo, qui occu- pait encore ce poste aujourd'hui (1805).

**MARLBOROUGH (GEORGES**

**SPENCER, DUC DE**), pair de la Grande-Bretagne, naquit le 26 janvier 1738, de feu Charles-Spencer, 2<sup>me</sup> duc de Marlborough. A l'âge de 20 ans, il succéda à son père ; servit en Allemagne en qualité d'aide-de-camp ; quitta l'état militaire, lorsqu'il fut en possession des honneurs et des biens de sa famille ; devint, sous le règne de Georges III, lord lieutenant du comté d'Oxford ; et porta le sceptre et la croix au couronnement de ce monarque. En 1752, il fut nommé lord chambellan de la maison royale, passa ensuite au conseil privé, et obtint, l'année suivante, l'emploi important de chancelier du cabinet. Il donna sa démission deux ans après, en 1768, et fut décoré de l'ordre de la Jarretière. Le duc de Marlborough avait l'esprit cultivé, aimait les sciences et les arts, et s'appliquait plus particulièrement à l'astronomie. Il protégea le savant Jacob Bryant, et fit des dons considérables à l'université d'Oxford. Le 30 janvier 1816, on le trouva mort dans son lit ; il avait atteint sa 78<sup>me</sup> année. Le marquis de Blanfort, son fils, fut le seul héritier de ses titres et de son immense fortune.

## SUPLÉMENTS.

---

**ALSACE - HÉNIN - LIÉTARD** (PIERRE-SIMON, COMTE D'), fils de feu François - Joseph, marquis d'Alsace, chambellan de l'empereur Joseph II, est né en 1772 à Neufchâteau (Vosges). Il débuta de très-bonne heure dans la carrière militaire. En 1792, il était capitaine de cavalerie lorsqu'il alla rejoindre Monsieur (aujourd'hui Louis XVIII) à Coblenz, où ce prince le nomma officier supérieur (grade de colonel) dans le corps des hommes d'armes à cheval, qui fut licencié après le siège de Maestricht. Il revint en France à la rentrée des émigrés. Malgré l'ancienneté de sa noblesse, il devint chambellan de l'empereur Napoléon, et immédiatement après le couronnement, comte de l'empire et chevalier de la légion d'honneur. Il fut fait aussi pair de France pendant les *cant jours* en 1815. Le prince d'HÉNIN (Charles-Alexandre-Marc-Marcelin d'Alsace - Hénin-Liétard), son proche parent, décapité sous Robespierre,

l'avait nommé son légataire universel par testament du 24 1784. Mais, en vertu de la loi abolit les substitutions, MM de Caraman obtinrent le meubles de la succession, cependant les titres sont restés à M. d'Alsace, le testament n'ayant été reconnu par le tribunal de Neufchâteau. Une particularité remarquable de ce testament, c'est la célèbre actrice M<sup>lle</sup> Ranc qui en était dépositaire, et qui trouvait intéressée pour un million de francs, le comte de Neufchâteau, dans un ton de fil. Le grand-oncle de ce comte d'Alsace, grand-prieur de Malte, qui avait la commanderie de Neufchâteau, sur le bruit de ces dispositions brillantes qu'annonçait un enfant du pays, prit de son éducation : cet enfant trouva un sûr appui dans le comte d'Alsace, s'est distingué dans la double carrière de la littérature et de la politique : c'est le comte François de Neufchâteau.

De nouveaux renseignemens sur M. BAUDET LAFARGE, auquel cet article a été consacré dans le tome II, page 202, nous permettent de rectifier et de compléter cet article.

**BAUDET - LAFARGE (JEAN)**, est né en 1765, fut élevé à l'école militaire de Pont-Levoy, et commença par être élève-commissaire de la marine; il se retira dans sa

famille au commencement de 1787. M. Baudet-Lafarge petit-fils, fils et frère de magistrat à Riom, qu'il habitait à l'époque de la révolution, dont il eut

principes. Il fut maire de la ville de Marignac, en 1791, et successivement membre du conseil municipal et de département ; puis administrateur du département de l'Ay-de-Dôme après le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), président de l'administration centrale en 1796, et député au conseil des cinq-cents en 1798. La notice biographique que nous lui avons consacrée est exacte jusqu'à ce qui est rapporté de son opinion à l'époque du 18 brumaire. Pour compléter cette notice il faut ajouter que, dans une notice imprimée par ordre du conseil, relative à une proposition de renvoyer du corps législatif les députés Hernandez et Marquezi, deux pères d'émigrés, il demandait qu'aucun député ne pût être réélu lorsque son élection serait contraire à l'inscription de son nom sur la liste des émigrés. Dans cette même opinion, il demandait encore que l'on examinât si ce serait pas temps et convenable de clore toutes les listes d'émigrés. Peu de jours après, le représentant Duchâtel (de la Gironde) au nom de la commission chargée de la proposition faite par M. Baudet-Lafarge, présenta comme un moyen de fermer le crédit public. Ce projet a été imprimé. M. Baudet-Lafarge fut nommé secrétaire du conseil en floréal an 7. Le 10 messidor suivant, dans le rapport de Garreau sur la mise en organisation de la garde nationale il proposa de retrancher du projet alors exigé, les mots de « *à la royauté et à l'anarchie,*

disant que la haine ainsi que l'amour étaient des sentimens qui s'inspiraient et ne pouvaient être commandés. Il demanda que ce serment fût réduit aux simples expressions de : *Je jure fidélité à la république.* En germinal précédent, il avait fait la proposition qu'aucun député ne pût être nommé à des fonctions conférées par le pouvoir exécutif (les militaires exceptés), qu'une année après leur sortie du corps législatif. Cette proposition fut renvoyée à une commission dont les représentans Daunou et Lamarque firent partie. Il prononça deux autres opinions, l'une sur un projet relatif aux armemens en course, présenté par le représentant Laborgne, qu'il combattit comme contraire à l'intérêt général, injurieux pour notre marine, qu'on voulait abaisser au point de n'en faire qu'un auxiliaire des pirates ; la seconde était relative au code pénal maritime : il demanda la suppression du châtiment horrible connu sous le nom de *cale-sèche.* Lors du 18 brumaire, il était en congé dans son département. Se trouvant à Clermont au moment où parvint la nouvelle de cet événement, il dit, devant les administrateurs du département, qu'il serait désolé s'il pouvait penser que l'émission de son opinion eût manqué pour empêcher les résultats de cette journée, qu'il regardait comme entraînant inévitablement la perte de la liberté. C'est à tort que sur des données inexactes on lui prête ce propos que nous avons rapporté dans sa notice, « que s'il se fût trouvé à Saint Cloud, l'événement n'eût pas eu lieu. » De re-

tour dans ses foyers, après le 18 brumaire, il fut nommé, par ses concitoyens, juge-de-peace de la ville de Marignies, et peu de temps après, membre du conseil-général du département. En 1815, étant à Paris lors de la tenue du collège électoral, il fut ballotté avec M. Favard de Langlade, pour faire partie de la chambre des représentants. En 1822, il éprouva le même sort au collège électoral d'Ambert. Sous l'empire, il avait été présenté deux fois comme candidat pour le corps-législatif.

**BERTHAULT (Louis)**, architecte du roi, membre de la légion-d'honneur, naquit vers 1783. Architecte distingué, c'est cependant bien plus comme dessinateur de jardins qu'il s'est acquis de la réputation, et l'on cite avec de justes éloges les jardins de Compiègne, de la Malmaison, de Ruslay, de Pontchartrin, de Saint-Leu, de Baille, de Bondy, de Beauregard, d'Armainvilliers, etc., qu'il a créés avec une rare fécondité d'imagination. Ce beau talent, il le devait à des études faites avec autant de soin que de persévérance et à un génie peu commun. Berthault débuta presque sans modèle, et a fini peut-être sans rival. La capitale ne lui doit, comme architecte, aucun monument ou édifice public; mais il y a restauré, avec beaucoup d'art et de goût, plusieurs principaux hôtels que l'on regarde comme de véritables créations; il a également restauré le château de Compiègne. Les environs de Paris, et les pays étrangers, lui doivent une foule d'habitations plus ou moins importantes. Parmi ces

compositions, en général agréables, on distingue celles de Jonchère, de Clichy, de Ch Margaux, près de Bordeaux. Cet habile artiste a laissé un qui seul suffirait pour étaler sa réputation. Il le conçut en 1800 et avait commencé à l'exécuter à Rome, par ordre du gouvernement. Ce plan a pour objet de mettre en harmonie les monuments antiques et les monuments modernes de cette ville. Berthault mourut généralement estimé dans la 40<sup>me</sup> année d'âge, au mois d'août 1825, à Paris, en se rendant aux eaux de Vichy pour y rétablir sa santé. Il laisse une veuve et deux enfants.

**CIVIALE (Jean)**, docteur en médecine de la faculté de médecine de Paris, médecin de bienfaisance pour l'arrondissement de Valenciennes, secrétaire de la société de médecine pratique, est né à Thiéval, département du Cantal, en 1792. Il vint à Paris ses études médicales pendant lesquelles il conçut l'heureuse idée d'essayer de détruire les calculs vésicaux par des opérations mécaniques, et adressa à ce sujet un mémoire à la société de médecine de Paris, au mois de juillet 1818. Deux ans après il publia : *Quelques considérations sur l'utilité et la nécessité de détruire les sympathies organiques*, Paris, 1820; et en 1823, il publia : *Nouvelles considérations sur la rétention d'urine, et d'un Traité sur les calculs vésicaux, sur la manière d'en combattre la nature dans l'intérieur de la vessie, et la possibilité d'en faire la destruction sans l'opération de la taille*, 1 vol. in-8, 1823.



3 : cet ouvrage paraît a-  
é l'attention des gens de

RELAJONQUIÈRE (JEAN-ANTOINE), colonel du 67<sup>me</sup> régiment, commandant de la légion d'honneur, naquit à Revel, département de la Haute-Garonne, le 27 avril 1768. Les sentiments libéraux et le plus pur patriotisme l'enlevèrent à ses parents et lui firent trouver sous le drapeau la gloire et le trépas. Il partit comme volontaire dans le 4<sup>me</sup> bataillon de la Haute-Garonne, le 15 juillet 1791, et sous-lieutenant le 11 novembre de la même année, et lieutenant le 6 mars 1792. Son bataillon ayant été envoyé à l'armée de la Vendée, il concourut à la prise de Nantes. Capitaine de grenadiers, puis dans le même bataillon, il fut nommé chef du 130<sup>me</sup> demi-brigade, puis chef de la division Lestrade et participa au combat de la Montée de Toulon, faisant partie de la division Dugua, il se signala par un trait de bravoure qui eut pour résultat de sauver l'armée entière. Le 10 août, à la tête de 100 tirailleurs, il traversa le Theck en Autriche, attaqua et enleva un fort avec 150 hommes, et repassa le Rhin sans autre perte que celle de 3 hommes tués et de 7 blessés. Cette action eut lieu en présence de la cavalerie ennemie, qui osa point charger. Le capitaine de la Jonquière passa à la tête des Pyrénées-Orientales, puis aux campagnes de l'an 2 et de l'an 3; il se trouva aux attaques de Boulogne, du fort Saint-Louis, de la Fonderie, de la Monnaie, de Figuières et de la

Fluvia; aux combats du Moulin de l'Étoile et de Bezaluc. En l'an 4, la 130<sup>me</sup> demi-brigade devint la 39<sup>me</sup>, et fit partie de l'armée d'Italie. Le capitaine Faure la Jonquière assista à toutes les affaires des campagnes de l'an 4 et de l'an 5 : aux combats de Millésimo, de la redoute de Céva, du Tanaro, du pont de Céréa, à l'attaque de Mantoue, à la prise de Lugo, Borghetto, Saint-Georges et Caldiero; aux batailles de Loano, Mondovi; aux passages du pont de Lodi et du Mincio, à Bassano, à Arcole, enfin au passage du Tagliamento. Il se fit remarquer plusieurs fois, entre autres : le 2 frimaire an 4, avec deux compagnies de grenadiers, il força un poste autrichien qui s'était enfermé dans la Chartreuse du Tuiranno. Le général Tiernay, son état-major et 471 soldats tombèrent au pouvoir du vainqueur. Le 16 thermidor, à la bataille de Castiglione, chargé avec 80 tirailleurs d'éclairer la marche du 2<sup>me</sup> bataillon, en chargeant avec intrépidité les avant-postes ennemis, il facilita à nos troupes la prise de 3 pièces de canon et de 6 caissons qui incommodaient beaucoup le régiment. Elles protégeaient en outre la retraite d'un corps de 15,000 hommes, qui fut fait prisonnier. Les 80 tirailleurs perdirent un officier et eurent 46 hommes tant tués que blessés. Après avoir fait les campagnes de l'an 6 et de l'an 7, à l'armée d'Angleterre, il fit une partie de la campagne de l'an 8 aux armées de Hollande et du Rhin. Le 13 nivôse an 8, il passa dans la garde consulaire, et prit part à la bataille de Marengo à la



oté nos victoires. Il serait le rendre son enthousiasme vu de ces admirables. Chaque jour il se rendait au Louvre, et y faisait des copies après les meilleurs peintres de l'école italienne; rentré chez lui, pour se délasser il dessinait encore. Gareis exposa, au Salon de l'an 10, deux tableaux : *Portrait d'homme vu à mi-corps, et Paysage d'Orphée aux enfers*; ces ouvrages obtinrent les suffrages des maîtres de l'école française. Peu riche, les dépenses faites pour l'exécution de ces ouvrages l'eussent réduit à l'indigence; mais ses talents, et son caractère fort cher plusieurs de ses productions. Après un séjour de six mois à Paris, il partit pour Rome en 1770; mais à peine y était-il qu'une mort prématurée le frappa, à l'âge de 27 ans, à Grotto. Gareis avait de l'esprit, il était doux et sensible; on le retrouve, dans les dessins qu'il a laissés, le cachet des sentiments de son âme : son crayon est toujours vrai, toujours suave, et son dessin gracieux, c'est la nature qui se fait. Tout ce qu'il a dessiné est admirable et de touchant à son cœur et ravi son imagination; les femmes, les enfans, les objets qu'il se plut à dessiner à retracer. Un ancien ministre qui cultive les beaux-arts, a gravé, en 1820, par le procédé lithographique, un grand nombre de dessins et d'esquisses par Gareis; cette collection est en gros vol. in-4°.

GRAFFIN (PIERRE-PHILIPPE), architecte de l'église métropolitaine

ne de Besançon, secrétaire de l'académie de la même ville, et membre de plusieurs autres sociétés savantes, est né à Ainvelle, département de la Haute-Saône, le 1<sup>er</sup> février 1738, et était profès de l'abbaye de Luxeuil en 1754. Avant son admission à l'académie de Besançon, cette compagnie l'avait couronné trois fois : la première, en 1770, pour l'*Histoire des ville et abbaye de Luxeuil*; la seconde fois, en 1778, pour une *Dissertation sur l'origine de la main-morte dans les provinces qui ont composé le premier royaume de Bourgogne*; la troisième fois, en 1782, pour des *Recherches sur les anciennes monnaies, poids et mesures autrefois en usage dans le comté de Bourgogne*. Il avait aussi obtenu, en 1770, l'*accessit* pour l'*Histoire des ville et abbaye de Favorney*. « Le prix d'histoire, est-il dit dans le *Journal du comté de Bourgogne*, et dans le *Mercur de France*, fut adjugé à une histoire très-étendue de la ville et abbaye de Luxeuil, qui avait balancé les suffrages avec l'histoire de la ville et abbaye de Favorney, à laquelle on décerna l'*accessit*. On ne fut plus étonné de la difficulté qu'il y avait eu à se décider, lorsqu'on reconnut que ces deux grands ouvrages étaient de don Grappin, et qu'il n'avait pu se trouver inférieur à lui-même que par la différence des sujets. » On publia dans le temps, in-8°, l'histoire de Favorney, et les dissertations sur la main-morte, et sur les monnaies, poids et mesures. Il a paru du même auteur : 1° l'*Examen religieux de l'examen philosophique de la règle de saint*

*Benott*, 1 vol. in-8°, 1768 ; 2° *Lettre sur les pensions annuelles des religieux*, in-12 ; 3° *Lettre à l'auteur d'un manuscrit*, qui a pour titre : *Histoire des variations de la confession*, in-12 ; 4° *Lettre à l'auteur des instructions pour le prince royal de Prusse*, in-12 ; 5° *Lettre d'un supérieur régulier sur les dots et pensions des novices*, in-12 ; 6° *Abregé du traité de Pereira sur le pouvoir des évêques*, in-8° ; 7° *Histoire abrégée du comté de Bourgogne*, in-12 ; et, peu après, une nouvelle édition du même ouvrage considérablement augmentée, aussi in-12 ; 8° *Description des villes, bourgs et villages de Franche-Comté et des rivières, lacs, montagnes, etc., de la même province*, insérée dans l'Almanach du comté de Bourgogne, années 1785 et 1786 ; 9° *Lettre critique sur une brochure intitulée : la Franche-Comté ancienne et moderne*, imprimée dans le *Journal de Franche-Comté*, année 1781 ; 10° *Notice historique sur le commerce ancien du comté de Bourgogne*, également imprimée dans le même journal en 1782 ; 11° *Recherches sur l'ancienneté de la poudre à canon et sur les premières pièces de l'artillerie moderne*, imprimées en partie dans ce journal en 1786 ; 12° *Mémoire historique*, où l'on essaie de prouver, d'après les manuscrits de Granvelle, que ce cardinal n'eut point de part aux troubles des Pays-Bas, dans le 16<sup>me</sup> siècle, 1 vol. in-8°, 1788 ; 13° *Mémoires historiques*, aussi d'après les manuscrits de Granvelle, sur les guerres du 16<sup>me</sup> siècle dans le comté de Bourgogne, 1 vol. in-8° ; 14° *Tout le monde a*

*tort*, écrit patriotique en vers 4° ; 15° *Étrennes aux catho français pour 1795*, in-12 ; *Essais poétiques*, 1 vol. in-8 ; Grappin a aussi publié, pe la révolution, plusieurs opus pour la défense de la religio pour engager tous les Fran la paix et à la concorde ; 17° *ges historiques* du cardinal de Broi, de l'abbé Granddidier, de Berthod, de M. Bergiex, du re, de M. Demeunier, de M. d longeon et de M. Simon ; to *Éloges* sont fortuit in-8° ; 18° *lées biographiques*, de l'abb bert, Rose, Nonnotte, Gra taine, Requet, Palliot, d° P. Chrysologue de Gy, Tro David de Saint-George et Cl insérées dans ses comptes r des travaux de l'académie é saugeon, dont il avait sollicit obtenu le rétablissement en Parmi les manuscrits du auteur se trouvent : 1° *l' historique de M. le prieur de deun* ; 2° *Notices historiques de M. Lecoq et de M. Molot* ; 3° *l' échisme de la raison* ; 4° *Cl logie historique des land d'Alsace, des comtes de B et des Sires et comtes de No tel* ; 5° *Notices de 633 testam et autres actes originaux d l'an 1523 jusqu'en 1680* ; 6° *l'oire de l'abbaye de Saint-Pi Rosançon* ; 7° *Discours en ve l'Accord de la bravoure et de tres* ; 8° *Discours philosoph sur l'amitié* ; 9° *Dissertatio un tombeau découvert en 17 Saint-Ferjeux près Beaunyon l'issertation sur la situatio Brocanacum, parlant des r Bourgogne* ; 11° *Mémoires s*

*Etats du comté de Bourgo-*  
*• Coup-d'œil sur ce qui a*  
*accompagné et suivi l'as-*  
*préliminaire des états de*  
*-Comté en 1788; 13° Ca-*  
*la chambre ecclésiastique*  
*iage de Besançon, rédigés*  
 Grappin, secrétaire de  
 nombre; 14° *Entendons-*  
 crit religieux et patrioti-  
 • *Analyse du journal des*  
*de l'empereur Charles-*  
*tepuis 1514 jusqu'à 1551,*  
*oyages de Philippe II, de-*  
*1 jusqu'à 1560, écrite par*  
 Vaudenesse, et donnée en  
 au cardinal de Granvelle;  
*lyse du roman de la Cha-*  
*Vie de M. Lecoz, arche-*  
 • *Besançon; 18° Histoire*  
*s de Besançon en 1814;*  
*ision des troupes étrangè-*  
*l'ancienne Franche-Comté*  
*et en 1814. Une partie de*  
 uscrits a été déposée à la  
 que publique de Besan-  
 reste lui est aussi des-

ERG (PIERRE-ANDRÉ), né  
 novembre 1758, à Wor-  
 3, petite ville de l'île de  
 , d'une famille originaire  
 ège. Le père de M. Hei-  
 it recteur de l'école pu-  
 e Wordingborg. L'ayant  
 très-bonne heure, il ter-  
 études à l'université de Co-  
 e, et se fit connaître dans  
 lique des lettres par une  
 on en langue danoise du  
 de Platon. Cet ouvrage  
 1 1779. Plus tard, il tra-  
 our le théâtre, et donna  
 es comédies et pièces ly-  
 dont la collection réunie  
 volumes, qui ont eu plu-

sieurs éditions. M. Heiberg s'exer-  
 ça aussi dans la littérature politi-  
 que. Les *Aventures d'un billet de*  
*banque* furent vivement recher-  
 chées à cause des allusions aux  
 évènements du temps (1788 et  
 1789). Indépendamment d'une  
 foule de brochures sur différentes  
 matières quelquefois très-import-  
 antes, il a inséré un grand nom-  
 bre de morceaux tant en vers  
 qu'en prose dans les meilleurs  
 ouvrages périodiques de Copen-  
 hague, tels que le *Spectateur*, la  
*Minerve danoise*, etc., ainsi que  
 dans les *Mémoires de la Société*  
*pour la vérité*, dont il était un des  
 fondateurs, et qui, après avoir pu-  
 blié dans l'intervalle de 1798 à  
 1800, 5 volumes de *Mémoires*, se  
 vit dans la nécessité de se dissou-  
 dre : son langage, toléré un mo-  
 ment, déplut bientôt. M. Hei-  
 berg qui, dans ce recueil, avait  
 quelquefois essayé le langage de  
 la satire, s'était attiré l'inimitié  
 d'un homme puissant qui vou-  
 lut absolument se faire l'applica-  
 tion de certains traits un peu vifs.  
 Traduit devant les tribunaux,  
 l'auteur se défendit avec courage  
 et persévérance. Par une ordon-  
 nance du 27 septembre 1799, il  
 fut condamné à l'exil. Il chercha  
 un refuge en France au commen-  
 cement de 1800, et y trouva une  
 touchante hospitalité, et, en 1803,  
 des moyens honorables d'existen-  
 ce. Il fut attaché comme traduc-  
 teur au ministère des relations ex-  
 térieures. Pendant son dernier mi-  
 nistère, en 1815, M. le duc de Vi-  
 cence (voyez CAULINCOURT) le nom-  
 ma chef du bureau de traduction.  
 Cette place fut supprimée, en  
 1816, par M. le duc de Richelieu,

qui la rétablit sur un autre plan ; mais M. Heiberg fut rendu à la vie privée. Il a repris ses occupations littéraires, et a publié, tant en norvégien qu'en français, quelques ouvrages, savoir, en norvégien : *des Considérations sur la représentation nationale, particulièrement pour ce qui concerne la Norvège*, in-8°, 1817, Christiania ; et *sur la Peine de mort*, in-8°, 1820, Christiania ; en français : un *Précis historique et critique de la constitution de la monarchie danoise*, inséré dans le *Jour-*

*nal général de législation et de jurisprudence*, et imprimé à Christiania, Paris, in-8°, 1811 ; *Lettres d'un Norvégien de la montagne de la roche*, Paris, in-8°, 1821. On trouve dans le recueil intitulé *Encyclopédie norvégienne*, divers articles concernant, pour la partie de l'histoire et la littérature de la Norvège. M. Heiberg, qui est un homme instruit et dont les opinions paraissent très-libérales, est un fils actuellement professeur de littérature à l'université de Christiania dans le Holstein.

L'article du général LAMARTINIÈRE, tome X, étant inexact dans quelques parties, nous allons le rectifier et le compléter d'après des renseignements qui nous sont parvenus, et sur lesquels on peut compter.

LAMARTINIÈRE entra au service comme sous-lieutenant, au 32<sup>e</sup> de ligne, le 15 septembre 1791 ; obtint promptement le grade de colonel, et commanda successivement le 77<sup>e</sup> et le 50<sup>e</sup> de ligne. Il se couvrit de gloire à la tête de ce régiment, à Austerlitz, et y fut nommé commandant de la légion d'honneur. Général de brigade à Eylau, et toujours cité avec la plus grande distinction, il passa, d'après les ordres de l'empereur, à l'armée de Portugal. Lors de l'évacuation de ce royaume, il fut chargé de la défense de Puy, où avait été réuni le grand parc d'artillerie de l'armée ; et, quoique privé de moyens de résistance, et réduit aux dernières privations, il sut conserver ce matériel précieux. Ses talens, ses brillantes qualités, lui valurent le poste de chef d'état-major-général de l'armée de Portugal, et plus tard, le

grade de général de division commandement de la 6<sup>e</sup> division de l'armée de Portugal. C'est à la tête de cette division qu'il se distingua dans l'attaque de l'Alentejo, l'attaque de trois camps anglais qui ne purent résister à le forcer ; il n'effectua cette opération qu'au troisième ordre de bataille, et après avoir épuisé toutes ses cartouches. Il fut ensuite nommé général de division, et échappa aux plus grands dangers dans cette dernière journée, le général Lamartinière fut tué à l'affaire de Berra pendant les frontières de l'Espagne, le 31 août 1813.

LEBARON (N.), procureur général impérial près de la cour d'appel de Rennes, député de l'Ille-et-Vilaine, membre de la légion d'honneur, naquit à Rennes en 1748. Il était, à l'époque de la révolution, avocat au parlement de cette ville, où ses talens

personnelles l'avaient fait  
ent considérer de ses cons-  
s et de sa compagnie. Dès  
il se prononça, comme la  
totalité des hommes é-  
de la France, pour une  
ion qui promettait la ré-  
les abus et tous les bien-  
une sage liberté. Il fut  
e du premier corps électo-  
la ci-devant province de  
e, à qui l'on doit les Chap-  
les Defermon et les Lan-  
Lorsqu'on forma dans ces  
s un comité permanent  
à remplacer les anciennes  
s administratives, et qui  
omposé des citoyens les  
tables et les plus éclairés,  
aron eu fut nommé mein-  
en même temps capitaine  
rde nationale. C'est en cet-  
ième qualité qu'il dissipa  
s rassemblemens qui n'a-  
pour but que de porter  
lie et le ravage; plus d'une  
nauqua de payer de sa vie  
rts et son zèle pour main-  
a tranquillité publique.  
e de la première municipi-  
le Rennes, en 1791, il as-  
s subsistances de la ville.  
u tribunal du district de  
artement, il y siégea jus-  
1793. Sa modération dans  
cipes, et sa fermeté à les  
r contre la violence des  
le firent destituer. La  
ationale devint son refuge,  
la combattre les insurgés  
endée. La révolution du  
idor an 2 (27 juillet 1794)  
un peu l'ordre, et, dès ce  
t, il fut nommé accusa-  
blic près du tribunal mi-  
des côtes de Brest. Tous

ses efforts tendirent à seconder  
les mesures des généraux Hoche  
et Hédouville, dont il mérita l'es-  
time. Il sut rétablir et maintenir  
l'ordre dans une armée de 80,000  
hommes, qui occupait une super-  
ficie de plus de 300 lieues. Ses  
nombreux voyages dans des pays  
en proie aux dissensions civiles,  
ne furent pas sans dangers; il les  
surmonta tous. Nommé directeur  
du jury à Saint-Malo, il parvint  
à découvrir une fabrication de  
faux timbres. Les témoignages les  
plus flatteurs du ministère de la  
justice, attestèrent publiquement  
les services que dans cette cir-  
constance il avait rendus au trésor  
public. Chargé des mêmes  
fonctions à Montfort, quoique  
privé de l'appui des autorités su-  
périeures, dans une ville ouverte  
et sans garnison, il sut écarter tous  
les auteurs de la guerre civile, et  
en même temps se faire chérir de  
tous les hommes sages, quelle que  
fût leur opinion politique. Après la  
révolution du 18 brumaire an 8  
(9 novembre 1799), il fut récom-  
pensé par le gouvernement con-  
sulaire de tous ses services passés,  
d'abord par les fonctions de juge  
au tribunal d'appel de Rennes, de  
commissaire du gouvernement  
près de ce même tribunal, et en-  
fin, de procureur-général-impé-  
rial; ensuite par la décoration de  
la légion-d'honneur, que lui con-  
féra un décret du 25 prairial an 12.  
M. Lebaron était procureur-général,  
lorsqu'il mourut le 11 ven-  
démiaire an 14. L'un de ses deux  
fils périt glorieusement en com-  
battant pour la patrie; le second  
servit honorablement dans le 47<sup>e</sup>  
régiment d'infanterie de ligne.

De nouveaux renseignemens nous permettent de donner une complète et fidèle sur le vice-amiral LELARGE, dont l'article, dans le 11<sup>e</sup> volume, page 297, est inexact et incomplet.

LELARGE (AMABLE), vice-amiral, commandant d'armes des ports de Toulon, Rochefort et Brest, ancien chevalier de Saint-Louis, membre de la légion-d'honneur, naquit en 1735. Destiné par son père, capitaine de brûlots, à la carrière maritime, il entra au service presque au sortir de l'enfance, et fit ses premières campagnes sous les ordres de son père, en qualité de mousse et de pilotin; et bientôt, sous les mêmes ordres, officier sur la flûte *le Charriot royal*, de 18 canons, il soutint (en 1756) un combat de huit heures contre un vaisseau anglais de 74. Chargé, en 1761, de diriger une expédition de brûlots contre une escadre anglaise, il mérita l'approbation et une gratification du ministère. Il fut nommé lieutenant de port en 1775, et l'année suivante chevalier de Saint-Louis. Cette même année, il releva et conserva à l'état la frégate *la Renommée*, qui avait fait côte. En 1780, il reçut le grade de capitaine de vaisseau, et peu de temps après on lui confia la direction du port de Brest. C'est en cette qualité qu'il dirigea les différens armemens opérés à la même époque. Ses soins, son activité, ses talens lui valurent non-seulement les éloges du gouvernement français, mais encore ceux des

Anglais, qui le reconnurent le plus grand officier de toute l'Europe. Il releva, et du fond de la mer, *la Co* de 80 canons, et *le Roland* qui avaient coulé dans le Brest. Fit contre-amiral et il arbora son pavillon sur le vaisseau *la Bretagne*, de 110 c. Ses services et son attachement, mais sans exagération, nouveaux principes politiques avaient mérité ce dernier grade lui procurèrent, en l'an 5, le vice-amiral. En l'an 6, il commanda le vaisseau *céan*, de 120 canons. Il fut pourvu du commandement des ports de Toulon, Rochefort et de Brest. Le vice-Lelarge comptait, en l'an 9, de 60 ans de services : 20 et 40 dans les ports militaires obtint à cette époque sa retraite et une pension de 6000 francs la caisse des invalides de la marine. En l'an 12, le 25 prairial, il mourut le 20 ventôse an 13 sans l'avoir sollicitée, la décoration de la légion-d'honneur mourut le 20 ventôse an 13 sa 70<sup>e</sup> année. Ce brave marin n'avait pas toutes les vertus nécessaires les qualités personnelles plus recommandables : il fut versellement regretté.

L'article consacré au général LETORT, tome XI, page 430, très-incomplet, nous le remplaçons par celui-ci, plus digne, égards, d'honorer la mémoire de ce brave.

LETORT (LOUIS-MICHEL, COMTE), lieutenant-général, comman-

dant de la légion-d'honneur, chevalier de la couronne-de-



le Saint-Louis. naquit le 29 773, à Saint-Germain-en-et entra au service en 1791, 164<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie ligne. Du rang de simple soldat, parvenu en 1793 au grade de capitaine, c'est dans ce grade qu'il reçut sa première blessure. En l'an 2, au blocus de Mantoue, il fut atteint d'un coup de feu sur la main droite. Le grade de Letort dans l'infanterie lui fut donné sur la voie de connaissance. Il avait été précieux sur lui, comme officier-général et un heureux hasard lui avait procuré un moyen particulier de guérir et de les étendre. Le grade de division, dont il devint chef de division, était un de ces officiers plébéiens, qu'une capacité particulière avait fait lieutenant-colonel dans l'ancien régime et général depuis la révolution. Tacticien habile, il eut dans son aide-major un élève avide d'instruction qui se fortifia, par le raisonnement, l'apprentissage des sciences militaires dont il voyait l'application pratique. Ce général ayant perdu pendant quelques années un commandement dans l'intérieur de la France, les loisirs de ce genre de service ne furent perdus pour Letort. Ses études n'ayant pu être qu'imparfaites en raison de l'âge où il avait commencé la carrière des armes, il se mit à profit, pour les occuper, tous les intervalles que lui laissait la guerre. C'est à la guerre qu'il se préparait dans ces moments de repos. Il en étudiait les principes, les règles, non pas seulement dans les maîtres qui traitent de *professo* de cet art, mais

aussi dans l'histoire ancienne et moderne, dans les commentaires de César comme dans ceux de Frédéric, dans Thucydide comme dans Machiavel. Cependant, fatigué de l'inaction à laquelle le condamna son emploi d'aide-de-camp dans l'intérieur, et désirant passer dans le service de la cavalerie, qui convenait mieux à son caractère audace aventureuse et à l'activité de son esprit, il paya de deux grades la faveur de changer d'arme, et redevint sous-lieutenant en 1796, pour obtenir l'avantage d'être envoyé contre l'ennemi. Peu de temps lui suffit pour regagner les deux grades dont il avait fait le sacrifice. En l'an 7, nous le voyons, capitaine au 9<sup>e</sup> régiment de dragons, faire une belle charge à la tête du pont de Lecco, et ramener prisonnier un parti de grenadiers russes, dont plusieurs étaient décorés de la médaille d'Ismaïlof. Il fut blessé d'un coup de feu dans cette affaire. Dans la campagne de l'an 9, il se fit remarquer partout où donna le 9<sup>e</sup> régiment de dragons, au passage du Mincio, sous le feu de Monzabano, à Castelfranco et à Montebello. Sur ce dernier point en particulier, il se signala par la justesse du coup-d'œil et la rapidité de ses mouvemens. Le général Bellegarde avait donné ordre de faire sauter deux ponts établis sur un torrent qui traverse la route de Vérone à Vicence. Déjà l'un de ces ponts était rompu, et l'autre sur le point de l'être, lorsque le capitaine Letort arriva à la tête d'un escadron du 9<sup>e</sup> régiment, dispersa le corps autrichien qui protégeait les tirailleurs, s'empara

du pont, et ouvrit la route de Montebello à l'avant-garde française. La belle conduite de Letort dans cette campagne fut récompensée par le grade de chef d'escadron. Le 29 octobre 1803, il fut nommé major au 14<sup>e</sup> régiment de dragons, au moment même de la création de ce grade dans notre cavalerie. Par une circonstance heureuse, ayant, à la bataille d'Éna, le commandement de ce corps qu'il avait organisé et dont il possédait la pleine confiance, il chargea sur un carré prussien qui fut enfoncé, sabré, et pris entièrement; il obtint un succès pareil sur deux autres masses d'infanterie, et reçut sur le champ de bataille les félicitations du général d'Hautpoult et du prince Murat. Envoyé à la poursuite de l'ennemi sur la route de Weimar, il culbuta tout ce qu'il put joindre, et entra le premier dans cette ville. Le lendemain, nouvelles charges et nouveaux avantages sur la cavalerie ennemie; il fit un grand nombre de prisonniers et prit plus de 500 voitures d'équipages. Dans l'une de ces dernières charges, il fut blessé d'un coup de sabre au poignet gauche. A la suite de ces beaux faits d'armes, l'empereur, passant en revue, à Berlin, le 14<sup>e</sup> régiment de dragons, donna les plus grands éloges à son brave major, et le nomma major dans les dragons de sa garde. De ce moment, Letort s'unit d'affection et de gloire à ce beau régiment, dont la formation et l'instruction manœuvrière furent en grande partie son ouvrage. Tandis qu'il s'occupait à Berlin de ses fonctions de major, un corps de parti-

sans prussiens, parcourant lésie et cherchant à y exciter des mouvemens, Letort fut en sa poursuite avec de petits détachemens de diverses armes. Cette expédition fut prompte et heureuse; mais parmi les louanges reçues sa conduite militaire mérita des signes de mécontentement et de réprimandes données pour n'avoir pas voulu en vers des autorités locales qui avaient favorisé les partisans prussiens, quelques-uns de ces reproches que justifie et même quelquefois la sûreté d'un pays ennemi. Un tel mécontentement est encore un éloge, l'indulgence qui y a donné lieu, comme elle le fut en d'autres occasions, sans fâcheux résultat. En 1808, Letort fit la campagne d'Espagne avec les dragons de sa garde, et reçut la croix de légion-d'honneur après le combat de Burgos. Il fit de même la campagne de Wagram. Dans la campagne de Russie, au combat de Malogorolawetort, malade au point d'être obligé d'aller en voiture, après avoir fait 6,000 cosaques fondre sur le quartier-général, et ont défilé plusieurs pièces de canon, il sauta à cheval, et, à la tête des dragons, reprit les pièces défilées, et sabra ou ramena 600 cosaques. Le 30 janvier il fut fait général de brigade. Dans la campagne de Saxe, au combat de Wachau, le 16 octobre 1806, Letort, avec les dragons de sa garde et des escadrons de cavalerie, repoussa la cavalerie ennemie et fit 300 prisonniers autrichiens et russes. Dans cette action, il reçut un coup d'

isage. Souffrant encore de blessure, et la tête nue, car il ne pouvait porter ni casque ni perruque, le 30 du même mois, à la bataille de Hanau, il fit une charge à la tête de ses dragons et contribua beaucoup au succès de cette journée; il eut, dans cette affaire, un cheval tué et plusieurs dragons blessés. Chaque campagne de nos jours, sur le territoire étranger, nous nous offrit au général Letort de nombreuses occasions, toujours heureuses, de développer son talent pour la direction des opérations et son intrépidité personnelle devant l'ennemi. En 1814, dans les moments vifs et profonds des succès qui suivraient le triomphal retour de l'étranger, sembla lui donner une énergie nouvelle. Dans les moments de douloureuse mémoire et de combats sur des champs de bataille si nouveaux pour nous, son courage et son dévouement s'accroissent avec les dangers publics. Le 10 mars 1814, au combat de Boufflers-Thierri, Letort, à la tête de dragons de la garde, après avoir rebuté un corps de cavalerie ennemie, s'élança successivement sur plusieurs carrés d'infanterie, les repoussa enfoncés, sabrés ou pris. Le général vint devant le front du carré, et, le chapeau à la main, témoigna sa satisfaction à l'ennemi et à son digne commandant. « Brave Letort, dit-il à ce moment, je vous fais général de division et comte de l'empire. » Ce titre de brave lui était dès longtemps acquis; mais dans la campagne de Napoléon, ce nom avait acquis un lustre de plus pour l'ar-

mée. Letort reçut les plus flatteuses félicitations de la part des généraux et surtout des soldats. Les grenadiers et les chasseurs de la garde lui offrirent des lauriers qu'il refusa. Peut-être n'est-il pas déplacé de citer ici le texte même des détails relatifs à cette affaire, donnés par le bulletin qui en rend compte. « Le brave général Letort, dit Napoléon, avec les dragons de la seconde division de la garde, après avoir repoussé la cavalerie de l'ennemi, s'élança sur les flancs et les derrières de huit masses d'infanterie qui formaient l'arrière-garde ennemie. Cette division enveloppa de tous côtés ces masses et en fit un horrible carnage. Le général russe Freudenreich, qui commandait cette arrière-garde, a été pris; tout ce qui composait ses bataillons a été tué ou fait prisonnier. Le nombre des prisonniers faits dans cette brillante affaire s'élève à plus de 2,000. » Peu de temps après, le 19 mars, l'empereur, à la tête de la division Letort, se porta sur Méry, ville occupée par le prince de Wirtemberg. Le prince se retire, met le feu au pont, et, de la rive gauche de l'Aube, engage une fusillade avec les troupes françaises. Letort passe le gué au-dessous de Méry, chasse l'ennemi de ses positions, et s'empare de Châtres d'un équipage de 13 pontons. Le 26 du même mois (mars), Letort se distingua encore au combat de Saint-Dizier. Les années 1814 et 1815 furent de rudes épreuves pour la France; elles furent particulièrement pénibles pour le général Letort. Nourri d'idées républicaines à son dé-

but dans l'armée, s'il avait applaudi aux premières années du consulat, il n'avait pas vu du même œil le retour du gouvernement, non-seulement au système monarchique, mais aux abus de la monarchie. L'indépendance de son caractère s'était manifestée plus d'une fois; et, si Napoléon l'employait même très-près de sa personne, ce n'est pas qu'il vit en lui un fanatique prêt à tout pour lui plaire, c'est qu'il appréciait ses talens et sa loyauté. Par le même principe qui avait fait que Letort s'était affligé, en 1804, de l'établissement d'un gouvernement impérial, et en 1814, de la chute du chef de ce gouvernement, il éprouva, en 1815, une douloureuse anxiété, lorsque Napoléon, revenant de l'île d'Elbe, vint parler à tous les souvenirs. Adoré jusque-là de ses dragons, Letort eut le courage de s'opposer pendant plusieurs jours au cri de *vive l'empereur!* qu'ils étaient impatiens de prononcer, genre de courage non moins difficile peut-être que celui du tribun qui sacrifie au bien public sa popularité. Letort ne fut point compris dans le premier travail qui fut fait pour la composition de la garde impériale, et pendant quelques jours il parut même mis hors d'activité; mais, trop habile pour se priver volontairement de pareils officiers, Napoléon répara bientôt cette apparence d'oubli en l'appelant auprès de lui comme un de ses aides-de-camp. Ainsi que la majorité des Français, Letort plaçait au premier rang des malheurs une nouvelle invasion de l'étranger. Combattre l'étranger, re-

pousser l'étranger, était à yeux le premier des devoirs; il partit pour l'armée avec la résolution de périr ou de vaincre. Il trouva la mort dans le premier succès qui ouvrit cette campagne. Le 15 juin, à la tête de quatre escadrons qui étaient de service auprès de Napoléon, il chargea deux carrés d'infanterie prussienne sur le plateau en face de Charleroi; ces troupes furent enfoncées et en grande partie truites; mais le général Letort poursuivant les fuyards que cherchait à protéger un parti de cavalerie, fut frappé d'une balle qui lui traversa la poitrine. Il mourut le surlendemain à Charleroi; il avait été transporté par ses camarades, qui tous donnaient de la valeur à leur brave commandant. Napoléon marqua une haute estime pour le général Letort, et sa manière même dont il annonça sa blessure et la satisfaction qu'il éprouva sur le faux espoir qu'il eut un moment de sa guérison. Nous trouvons encore ailleurs une expression éclatante du jugement que Napoléon portait sur le général Letort, jugement que confirmeront tous ceux qui l'ont connu. « L'intrépide Letort, a dit Napoléon, fut blessé à mort. Ce général était un des officiers de cavalerie les plus distingués de l'armée; il n'était pas plus brave; nul officier ne possédait à un plus haut degré l'art d'enlever une cavalerie et de communiquer l'électricité aux hommes comme aux chevaux. A son exemple les plus timides devenaient intrépides. » Il serait superflu d'ajouter à un pareil juge-

de tous les éloges comme un héros et comme citoyen, Letort n'était pas moins estimable que ce héros. Bouillant dans le combat, il était le premier à relever les bras qu'égarait la victoire indifférent pour la richesse, et tant et faisant respecter la dignité de l'ennemi vaincu, l'orgueil de ce qui était à lui pour ses compagnons d'armes et pour ses malheureux, Letort, comme les guerriers de la vieille Rome, avait les mains vides à la char-De ses expéditions dans toutes parties de l'Europe, il n'a porté dans ses foyers d'autre que celui d'une conscience et d'un honneur sans tache. Où il porta la guerre, il fut un protecteur pour les habitants qu'il leur épargnait, autant qu'il dépendait de lui, tous les que que l'impérieuse nécessité exigeait pas. Aussi conservait-il, dans une foule de contrées, des mœurs honorables et précieuses. Son âme, si ardente sur le champ de bataille, connaissait tous les sens nobles et doux. Les actions de sa jeunesse ont été ceux qui ont orné sa vie, et ceux qui lui ont le plus chérissent tendrement en mémoire. Ses rares qualités, ses vertus avaient trouvé une dignité et une récompense dans le plus heureux des mariages. Il n'a joui de sa gloire que peu d'années, et pendant quelques jours du plaisir d'être père. Tout lui promettait une plus belle existence. *Erat quædam ante paucos annos virum accepit; erat filium quam ante sustulerat. Modò decessit ædilis, recens maritus, et pater, intactum honorem,*

*viduam uxorem, filiam pupillam, ignaram patris reliquit.* (Lettres de Pline.) Au milieu de tant de justes causes de regrets, une illusion qui fut heureuse a du moins adouci ses derniers instans : il sut, avant d'expirer, le gain de la bataille de Fleurus, et il eut la consolation de croire, en mourant, que sa patrie n'aurait pas à subir une seconde fois le poids et l'opprobre de l'invasion étrangère. L'armée a perdu en lui un de ses premiers braves, l'amitié un de ses fidèles, l'humanité un beau caractère, la patrie un vrai citoyen.

MAC CARTHY (JACQUES), chef de bataillon, officier de la légion d'honneur, né le 25 mars 1785, est fils d'un ancien négociant de Nantes. Il venait d'entrer dans la carrière commerciale, quand le récit de la bataille de Marengo et des hauts faits qui en avaient été le prélude, lui fit tout-à-coup embrasser le parti des armes. M. Mac Carthy s'engagea, en 1803, comme soldat, dans le 24<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, et fit, au camp de Boulogne, l'apprentissage de son nouveau métier. Il avait reçu une éducation distinguée; il parlait avec facilité plusieurs langues, et s'était constamment fait remarquer par son intelligence et la plus grande exactitude à remplir ses devoirs. Toutefois, ces qualités estimables n'eussent pas suffi seules pour mettre M. Mac Carthy à même de se distinguer à une époque où chefs et soldats rivalisaient du plus noble zèle, et où l'avancement n'était que la récompense de véritables services; mais il ne manquait rien à M. Mac Carthy

de ce qui peut faire un officier de beaucoup de distinction. Nommé sous-lieutenant à l'issue de la bataille d'Iéna, ce fut toujours sur quelques-uns des nombreux champs de bataille qu'a immortalisés la valeur française, qu'une belle conduite, une intrépidité rare, et une infatigable activité, lui ont successivement fait obtenir ses différens grades. Lorsqu'en 1814 les Français avaient à combattre pour la défense de leurs foyers, à lutter contre les efforts de l'Europe entière, et contre les coups de la fortune, M. Mac Carthy, entre autres missions, fut chargé deux fois de suite de la défense du pont de Lagny et de celle du château de Compiègne. Sa conduite, dans ces différentes circonstances, justifia pleinement la confiance que l'on avait dans ses talens militaires. Appelé, en 1815, à faire partie de l'armée qui protégeait notre frontière septentrionale, il partagea ses succès et ses revers. Placé, peu de temps après, dans la classe des officiers en non activité, il a quitté l'épée pour la plume, et a consacré honorablement ses loisirs à la traduction d'un grand nombre d'ouvrages anglais, parmi lesquels nous citerons : 1° *Voyage en Chine*, 2 vol. in-8°; 2° *Voyage à Tripoli*, 2 vol. in-8°; 3° *Précis de l'histoire politique et militaire de l'Europe*, 3 vol. in-8°. Il a aussi publié un *Choix de voyages modernes dans les quatre parties du monde*, 10 vol. in-8°, collection qui a obtenu un brillant succès; et il s'occupe, dans ce moment, de mettre au jour un *Dictionnaire géographique universel*, en un fort

volume in-8°, qui, d'après ce que nous en avons lu, ne peut manquer d'ajouter beaucoup à la réputation que M. Mac Carthy a déjà acquise dans la carrière des lettres.

MACON (PIERRE), général de brigade, commandant de la légion d'honneur, sous-gouverneur des palais des Tuileries et du Louvre, naquit le 13 février 1769, à Chasselay, département du Rhône. Il entra dans la carrière militaire à l'âge de 18 ans (en 1787), et était sergent-major en 1791. Son zèle, son activité lui firent obtenir rapidement les grades de sous-lieutenant et de lieutenant, et il fut breveté capitaine le 15 mai 1793. Le 1<sup>er</sup> juin de la même année, les représentans du peuple Rouyer et Letourneur le nommèrent commissaire des guerres. Préférant un service plus actif, il obtint, le 21 décembre, le grade de chef du 1<sup>er</sup> bataillon du 2<sup>me</sup> régiment d'infanterie de ligne, et fit les campagnes de 1793, de l'an 2 et de l'an 3, l'armée des Pyrénées-Orientales, où il fut blessé. Lors de l'amalgame des 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> bataillons de la Haute-Garonne avec le 2<sup>me</sup> du 6<sup>me</sup> régiment, il fut nommé chef de brigade (colonel). Dans les années 4 et 5, il passa à l'armée d'Italie, et fit partie de la 57<sup>me</sup> demi-brigade. Le général en chef Bonaparte le nomma, le 1<sup>er</sup> vendémiaire an 6, commandant en chef de la 58<sup>me</sup> demi-brigade de l'armée d'Angleterre. En l'an 7, il fut employé à l'armée de l'Ouest. Le directoire-exécutif lui conféra le 9 thermidor de la même année le commandement titulaire de la 6<sup>me</sup> demi-brigade légère. Son corps faisait partie, en l'an 8, de l'ar

de réserve. Macon franchit, ses carabiniers, à la tête de la me de l'armée, le grand Saintard, et se distingua à Romano. un engagement le 6 prairial, ne manœuvre hardie et mal-le feu le plus vif, il fait r sa demi-brigade dans la zella, qui avait quatre pieds , au moment même où les diers, chargés d'attaquer le jeté sur cette rivière, étaient issés. Sa bravoure et ses ta-e montrèrent plus avantageu-nt encore à la bataille de ebello. Avec 400 hommes, en échec 4,000 Autrichiens oulaient tourner la droite de ée; il les attaqua ensuite, et it 600 prisonniers. A Maren-ù la victoire fut si vaillam-disputée, il arrêta, en char-à la baïonnette, une colonne nie de 3,000 hommes : ac-d'autant plus remarquable comptait moins de 200 braves, avait pas même de cartouches. les ordres du général en chef e, le 4 nivôse an 9, il passa incio, et soutint, au plus

fort de la bataille, trois charges successives d'infanterie. Vers les sept heures du soir, le corps des grenadiers hongrois se précipite sur lui avec la plus grande impétuosité. Il les attend de pied ferme, et ne fait tirer que lorsqu'ils sont à demi-portée de pistolet. L'ennemi ne pouvant l'entamer se retire, et lui laisse ainsi terminer, par une action brillante, une journée où tous les corps français s'étaient couverts de gloire. La paix ayant permis au chef de brigade Macon de rentrer dans sa patrie, il fut nommé, le 1<sup>er</sup> vendémiaire an 11, par le gouvernement consulaire, adjudant supérieur du palais, et le 9 fructidor suivant, général de brigade. Dès le 29 brumaire an 13, il devint sous-gouverneur des palais des Tuileries et du Louvre. Nommé ensuite commandant de la légion-d'honneur, le 1<sup>er</sup> nivôse an 12, il obtint le commandement de la première brigade des grenadiers de la réserve. Il mourut dans l'exercice de ces différentes fonctions, en 1806.

## ERRATA

(DES TOMES XI ET XII).

### TOME XI.

LEMOINE (J. J.).

a oublié de citer à l'article de M. LEMOINE (tome XI, page 328), parmi ses ges, celui qu'il a publié en 1819, sous ce titre : *les Trois Voyagers*, cassi ophique, Paris, Ponthieu, libraire, 2 vol. in-8°.

### TOME XII.

LOSNE (LOUIS-PIERRE DE).

101 et suivantes, lisez dans tout cet article LOSME au lieu de Losne, im-par erreur.

MAILHE, page 260, 1<sup>re</sup> colonne.

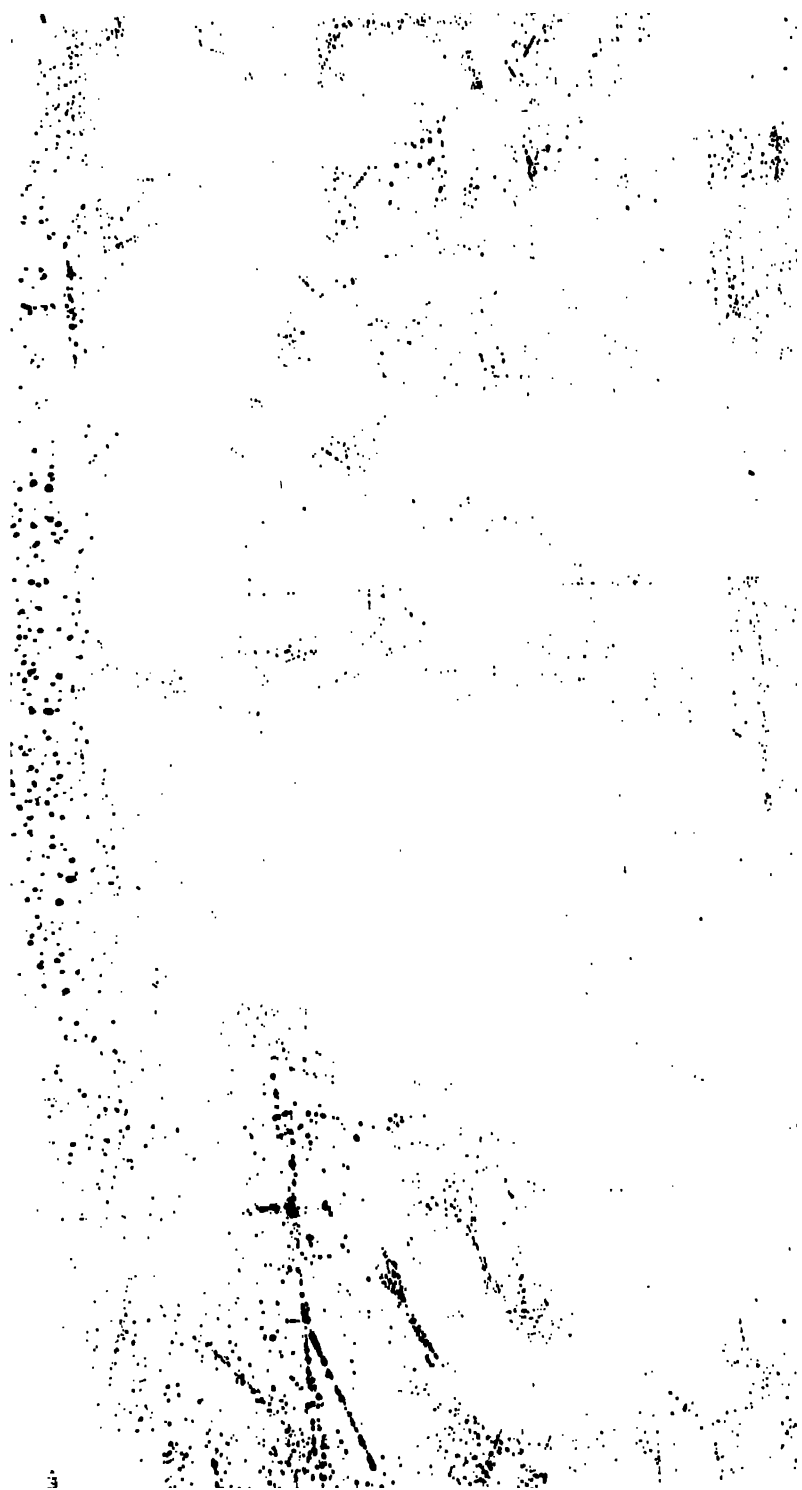
paragraphe qui commence par ces mots : • Il fut nommé secrétaire-général

476

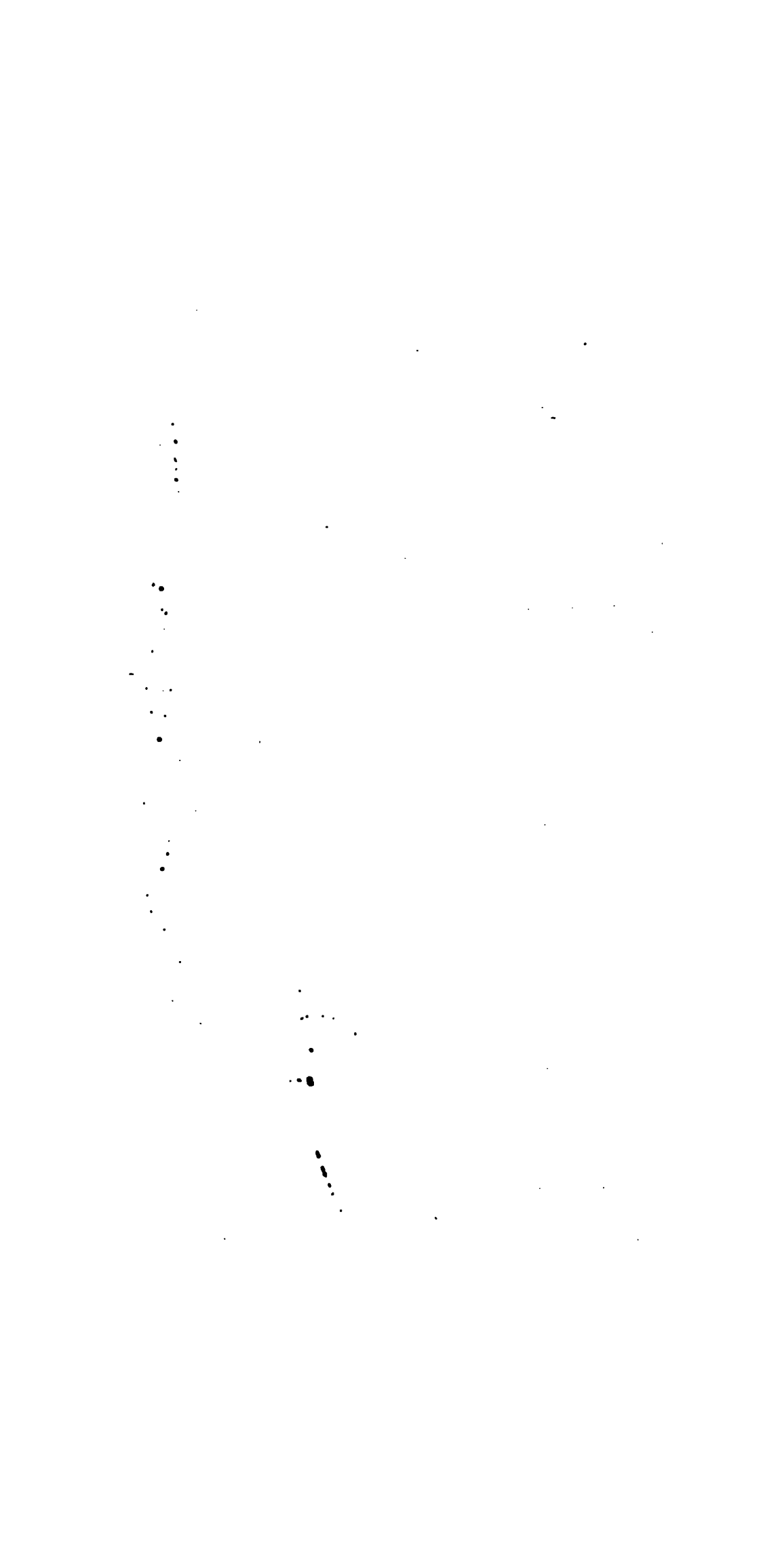
• de la préfecture des Hautes Pyrénées, • et finit par ceux • au conseil-d'état  
Aire rectifié ainsi : • Il fut nommé secrétaire-général de la préfecture des  
Pyrénées dans le mois de Noël an 8; mais il n'accepta pas, ayant été  
• à la même époque avoué (avocat) au tribunal (depuis cour) de cassation,  
• exercé ces fonctions, sans interruption aucune, jusqu'au 9 février 1815.

FIN DES SUPPLÉMENTS ET DE L'ERRATA.











e de tous les éloges comme  
 aire et comme citoyen, Le-  
 n'était pas moins estimable  
 ne homme. Bouillant dans le  
 at, il était le premier à re-  
 les bras qu'égarait la victoi-  
 ndifférent pour la richesse,  
 etant et faisant respecter la  
 ricté de l'ennemi vaincu,  
 gue de ce qui était à lui pour  
 ompagnons d'armes et pour  
 malheureux, Letort, comme  
 uerriers de la vieille Rome,  
 uait les mains vides à la char-  
 De ses expéditions dans tous  
 parties de l'Europe, il n'a  
 orté dans ses foyers d'autre  
 r que celui d'une conscience  
 et d'un honneur sans tache.  
 out où le porta la guerre, il  
 n protecteur pour les habi-  
 il leur épargnait, autant  
 dépendait de lui, tous les  
 : que l'impérieuse nécessité  
 geait pas. Aussi conservait-il,  
 une foule de contrées, des  
 us honorables et précieuses.  
 âme, si ardente sur le champ  
 bataille, connaissait tous les  
 mens nobles et doux. Les a-  
 le sa jeunesse ont été ceux  
 ute sa vie, et ceux qui lui  
 vent chérissent tendrement  
 émoire. Ses rares qualités,  
 ertus avaient trouvé une di-  
 écompense dans le plus heu-  
 des mariages. Il n'a joui de  
 nheur que peu d'années, et  
 ment quelques jours du plai-  
 être père. Tout lui promet-  
 plus belle existence. *Erat*  
*quam ante paucos annos vir-*  
*ta acceperat; erat filia quam*  
*ante sustulerat. Modò de-*  
*tus ædilis, recens maritus,*  
*et pater, intactum honorem,*

*viduam uxorem, filiam pupillam,*  
*ignaram patris reliquit.* (Lettres de  
 Pline.) Au milieu de tant de justes  
 causes de regrets, une illusion  
 qui fut heureuse a du moins adou-  
 ci ses derniers instans : il sut, a-  
 vant d'expirer, le gain de la ba-  
 taille de Fleurus, et il eut la con-  
 solation de croire, en mourant,  
 que sa patrie n'aurait pas à subir  
 une seconde fois le poids et l'op-  
 probre de l'invasion étrangère.  
 L'armée a perdu en lui un de ses  
 premiers braves, l'amitié un de  
 ses fidèles, l'humanité un beau  
 caractère, la patrie un vrai ci-  
 toyen.

MAC CARTHY (JACQUES), chef  
 de bataillon, officier de la légion-  
 d'honneur, né le 25 mars 1785,  
 est fils d'un ancien négociant de  
 Nantes. Il venait d'entrer dans la  
 carrière commerciale, quand le  
 récit de la bataille de Marengo et  
 des hauts faits qui en avaient été  
 le prélude, lui fit tout-à-coup em-  
 brasser le parti des armes. M. Mac  
 Carthy s'engagea, en 1803, comme  
 soldat, dans le 24<sup>e</sup> régiment d'in-  
 fanterie légère, et fit, au camp de  
 Boulogne, l'apprentissage de son  
 nouveau métier. Il avait reçu u-  
 ne éducation distinguée; il par-  
 lait avec facilité plusieurs langues,  
 et s'était constamment fait remar-  
 quer par son intelligence et la plus  
 grande exactitude à remplir ses  
 devoirs. Toutefois, ces qualités es-  
 timables n'eussent pas suffi seules  
 pour mettre M. Mac Carthy à  
 même de se distinguer à une épo-  
 que où chefs et soldats rivalisaient  
 du plus noble zèle, et où l'avanc-  
 cement n'était que la récompense  
 de véritables services; mais il ne  
 manquait rien à M. Mac Carthy

de ce qui peut faire un officier de beaucoup de distinction. Nommé sous-lieutenant à l'issue de la bataille d'Iéna, ce fut toujours sur quelques-uns des nombreux champs de bataille qu'a immortalisés la valeur française, qu'une belle conduite, une intrépidité rare, et une infatigable activité, lui ont successivement fait obtenir ses différens grades. Lorsqu'en 1814 les Français avaient à combattre pour la défense de leurs foyers, à lutter contre les efforts de l'Europe entière, et contre les coups de la fortune, M. Mac Carthy, entre autres missions, fut chargé deux fois de suite de la défense du pont de Lagny et de celle du château de Compiègne. Sa conduite, dans ces différentes circonstances, justifia pleinement la confiance que l'on avait dans ses talens militaires. Appelé, en 1815, à faire partie de l'armée qui protégeait notre frontière septentrionale, il partagea ses succès et ses revers. Placé, peu de temps après, dans la classe des officiers en non activité, il a quitté l'épée pour la plume, et a consacré honorablement ses loisirs à la traduction d'un grand nombre d'ouvrages anglais, parmi lesquels nous citerons : 1° *Voyage en Chine*, 2 vol. in-8°; 2° *Voyage à Tripoli*, 2 vol. in-8°; 3° *Précis de l'histoire politique et militaire de l'Europe*, 3 vol. in-8°. Il a aussi publié un *Choix de voyages modernes dans les quatre parties du monde*, 10 vol. in-8°, collection qui a obtenu un brillant succès; et il s'occupe, dans ce moment, de mettre au jour un *Dictionnaire géographique universel*, en un fort

volume in-8°, qui, d'après ce nous en avons lu, ne peut manquer d'ajouter beaucoup à la réputation que M. Mac Carthy a déjà acquise dans la carrière des lettres.

MACON (PERRON), général de brigade, commandant de la légion d'honneur, sous-gouverneur du palais des Tuileries et du Louvre, naquit le 13 février 1769, à Chasselay, département du Rhône. Il entra dans la carrière militaire à l'âge de 18 ans (en 1788) et était sergent-major en 1791. Son zèle, son activité lui firent obtenir rapidement les grades de sous-lieutenant et de lieutenant, et il fut breveté capitaine le 15 mai 1795. Le 1<sup>er</sup> juin de la même année, représentant du peuple Rouye et Letourneur le nommèrent commissaire des guerres. Préféré au service plus actif, il obtint, le 1<sup>er</sup> décembre, le grade de chef de bataillon du 2<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, et fit les campagnes de 1793, de l'an 2 et de l'an 3 à l'armée des Pyrénées-Orientales où il fut blessé. Lors de l'armistice des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> bataillons de Haute-Garonne avec le 2<sup>ème</sup> du régiment, il fut nommé chef de brigade (colonel). Dans les années 4 et 5, il passa à l'armée d'Italie et fit partie de la 57<sup>ème</sup> demi-brigade. Le général en chef Bonaparte le nomma, le 1<sup>er</sup> vendémiaire, commandant en chef de la 58<sup>ème</sup> demi-brigade de l'armée d'Angleterre. En l'an 6, il fut employé à l'armée de l'Océan. Le directoire-exécutif lui confia le commandement titulaire de la 6<sup>ème</sup> demi-brigade légère. Son commandement faisait partie, en l'an 8, de

de réserve. Macon franchit, ses carabiniers, à la tête de la me de l'armée, le grand Saintard, et se distingua à Romano. un engagement le 6 prairial, ne manœuvre hardie et mal-le feu le plus vif, il fait r sa demi-brigade dans la zella, qui avait quatre pieds , au moment même où les diers, chargés d'attaquer le jeté sur cette rivière, étaient issés. Sa bravoure et ses ta-e montrèrent plus avantageu-nt encore à la bataille de ebello. Avec 400 hommes, en échec 4,000 Autrichiens oulaient tourner la droite de ée; il les attaqua ensuite, et it 600 prisonniers. A Maren-où la victoire fut si vaillam-disputée, il arrêta, en char-à la baïonnette, une colonne nie de 3,000 hommes : ac-d'autant plus remarquable comptait moins de 200 braves, vait pas même de cartouches. les ordres du général en chef e, le 4 nivôse an 9, il passa incio, et soutint, au plus

fort de la bataille, trois charges successives d'infanterie. Vers les sept heures du soir, le corps des grenadiers hongrois se précipite sur lui avec la plus grande impé-tuosité. Il les attend de pied ferme, et ne fait tirer que lorsqu'ils sont à demi-portée de pistolet. L'en-neimi ne pouvant l'entamer se reti-re, et lui laisse ainsi terminer, par une action brillante, une journée où tous les corps français s'étaient couverts de gloire. La paix ayant permis au chef de brigade Macon de rentrer dans sa patrie, il fut nommé, le 1<sup>er</sup> vendémiaire an 11, par le gouvernement consu-laire, adjudant supérieur du pa-lais, et le 9 fructidor suivant, gé-néral de brigade. Dès le 29 bru-maire an 13, il devint sous-gou-verneur des palais des Tuileries et du Louvre. Nommé ensuite com-mandant de la légion-d'honneur, le 1<sup>er</sup> nivôse an 12, il obtint le commandement de la première brigade des grenadiers de la ré-serve. Il mourut dans l'exercice de ces différentes fonctions, en 1806.

## ERRATA

(DES TOMES XI ET XII).

TOME XI.

LEMOINE (J. J.).

a oublié de citer à l'article de M. LEMOINE (tome XI, page 328), parmi ses ges, celui qu'il a publié en 1819, sous ce titre : *les Trois Voyageurs*, essai ophique, Paris, Ponthieu, libraire, 2 vol. in-8°.

TOME XII.

LOSNE (LOUIS-PIERRE DE).

e 101 et suivantes, lisez dans tout cet article LOSME au lieu de LOSNE, im-par erreur.

MAILHE, page 260, 1<sup>re</sup> colonne.

paragraphe qui commence par ces mots : « Il fut nommé secrétaire-général

476

« de la préfecture des Hautes Pyrénées, » et finit par ceux « au conseil-d'ét  
être rectifié ainsi : « Il fut nommé secrétaire-général de la préfecture de  
« Pyrénées dans le mois de Noéel an 8 ; mais il n'accepta pas, ayant été  
« à la même époque avoué (avocat) au tribunal (depuis cour) de cassation  
« exercé ces fonctions , sans interruption aucune , jusqu'au 9 février 1811

FIN DES SUPPLÉMENS ET DE L'ERRATA.





Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mostly illegible due to fading and bleed-through, but some words like "The" and "of" are visible.

1

...

...

...

...

...

...







